BULLETIN

DE LA

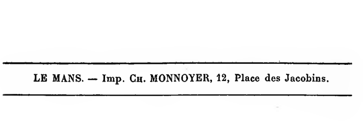
SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XIV — Année 1920



PARIS
Chez le Secrétaire général
3, Avenue Victoria, 3
1920


LE MANS. — Imp. Ch. MONNOYER, 12, Place des Jacobins.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Réunion préparatoire du 24 mai 1919.

La Société ne s'étant pas réunie depuis le 8 juillet 1914, sur l'initiative du président sortant, M. le Dr Dorveaux, une réunion a eu lieu le 24 mai 1919, à l'Ecole de Pharmacie, pour envisager les moyens de reprendre la périodicité des séances et la publication du *Bulletin*.

Y assistaient : MM. André Barbé, Delaunay, Dorveaux, Fosseyeux, G. Hervé, Lucien Hahn, Jeanselme, Le Pileur, E. Olivier, Roché, Semelaigne.

Lecture est donnée de la lettre de démission du Secrétaire général, M. le Dr Wickersheimer, nommé bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg.

M. le Dr Dorveaux présente pour lui succéder M. Fosseyeux, chef de service à l'administration de l'Assistance publique. D'après l'article 1 du règlement, le siège social de la Société étant au domicile du Secrétaire général, le nouveau siège social sera 3, avenue Victoria. On y transportera les livres et collections du *Bulletin* conservés à l'Académie de médecine et à l'Ecole de pharmacie, ainsi que les livres de médecine ayant appartenu à M. le Dr Prieur, et offerts par sa veuve à la Société qui lui adresse ses bien vifs remerciements.

Il est décidé que les nouveaux livres offerts, au lieu d'être incorporés à la Bibliothèque de la Faculté de médecine, seront réunis dans les locaux de l'Assistance publique, mis à la disposition de la Société pour sa bibliothèque et son musée. (*Bulletin*, 1913, p. 481, Séance du 10 déc. 1913).

Le Bureau sortant est invité à convoquer pour le mois de juin, une assemblée générale chargée d'élire le nouveau Bureau et d'examiner toutes les questions soumises à l'ordre du jour.

Assemblée Générale du 21 Juin 1919.

Présidence de M. DORVEAUX.

Présents : MM. BARBÉ, M. BAUDOUIN, BOULANGER-DAUSSE, BRODIER, DELAUNAY, DESNOS, FOSSEYEUX, JEANSELME, LECLERC (Henri), LE PILEUR, E. OLIVIER, MÉNÉTRIER, TANON, TRICOT-ROYER, Van SCHEVENSTEEN.

Excusés : MM. HERVÉ, Lucien HAHN, BELUZE, Raymond NEVEU, RAMBAUD, MOULÉ, BRAEMER.

Le Président souhaite la bienvenue à M. le Dr TRICOT-ROYER et à M. le Dr Van SCHEVENSTEEN, d'Anvers, qui assistent à la séance. M. le Dr TRICOT-ROYER est venu à Paris pour l'organisation d'un Congrès d'Histoire de la Médecine qui doit se tenir en 1920 à Anvers.

L'assemblée procède ensuite au vote pour la désignation du nouveau Bureau.

Sont élus par 54 voix, y compris les votes par correspondance :

Président : M. le Pr JEANSELME ;
Vice-Présidents : MM. les Drs LETULLE et G. HERVÉ ;
Trésorier : M. BOULANGER-DAUSSE ;
Secrétaire général : M. FOSSEYEUX ;
Secrétaires : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN ;
Archiviste bibliothécaire : Dr E. OLIVIER.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Conseil qui sera ainsi composé :

MM. Paul DELAUNAY, Raymond NEVEU, ROCHÉ, sortants en 1921.

MM. J. GÉNEVRIER, René SEMELAIGNE, AVALON, sortants en 1922.

MM. A. Courtade, Roger Goulard, Pierre Rambaud, sortants en 1923.

M. P. Dorveaux, président sortant.

M. le Dr Louis Geslin et M. Emile Van Heurck, présentés à la séance du 8 juillet 1914, sont élus membres de la Société.

Candidats présentés :

Mme veuve Albert Prieur, 1, place des Vosges, à Paris IVe, par MM. Delaunay et Dorveaux.

M. Antoine Simon, pharmacien de 1re classe, industriel, 66, rue de l'Université à Lyon, par MM. Dorveaux et Bræmer.

M. le Dr Van Lennep, par MM. Tricot-Royer et Van Schevensteen.

M. le Dr Paul Boudin, ex-interne des hôpitaux de Lyon, docteur en droit, 186, rue de Vaugirard, à Paris XVe, par MM. Wickersheimer et Dorveaux.

M. Albert Goris, professeur agrégé à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, pharmacien des hôpitaux, 4, avenue de l'Observatoire, Paris VIe, par MM. Dorveaux et Henri Leclerc.

M. le Dr Laurand, 77, avenue Kléber, Paris XVIe, par MM. Delaunay et Dorveaux.

M. Boulanger-Dausse, pharmacien, 4, rue Aubriot, Paris IVe, par MM. Dorveaux et Henri Leclerc.

M. Beaupin, 75 *bis*, rue Monge, par MM. Dorveaux et Fosseyeux.

M. le Dr Larrieu, à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.), par MM. Dorveaux et Fosseyeux.

M. le Dr Vialet, médecin principal de la marine, 4, rue Duquesne, à Brest, par MM. Dorveaux et Fosseyeux.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT.

Messieurs,

Après une interruption de cinq années, la Société Française d'Histoire de la Médecine reprend le cours de ses séances. Vous connaissez, Messieurs, la cause de cette longue interruption : c'est la guerre, cette guerre dont l'Allemagne, enivrée de ses conquêtes et avide d'hégémonie, nous mena-

çait depuis si longtemps, qu'elle a déchaînée lorsqu'elle s'est crue en mesure de nous vaincre rapidement et qu'elle a menée jusqu'au bout avec une fureur inouïe. Cette guerre, après des débuts poignants et des péripéties angoissantes, a fini comme nous l'espérions tous, par le triomphe de nos armes et la réparation de la grande iniquité commise en 1871.

Grâce en soient rendues à tous les artisans de la victoire : à la noble nation Belge, qui, victime d'une agression sauvage, a, sans hésiter, préféré la ruine au déshonneur ; à nos héroïques « poilus » qui, après avoir « tenu » si longtemps dans des conditions affreuses, ont enfoncé l'ennemi et l'ont « bouté » hors de France ; au maréchal Joffre, le glorieux vainqueur de la Marne ; à notre admirable confrère Clémenceau qui a su faire la guerre ; au maréchal Foch qui a su la gagner ; enfin à tous nos alliés qui ont si vaillamment combattu pour notre juste cause.

Cette guerre a été terrible, Messieurs, tout le monde en convient ; mais elle l'eut été bien davantage sans les merveilleuses découvertes de Pasteur et de Lister. Lorsqu'on se remémore la guerre de 1870-71, avec ses ambulances infectes, remplies de blessés mourant de tétanos, de pourriture d'hôpital, de phlébite, d'érysipèle, d'infection purulente, et ses hôpitaux regorgeant de malades atteints de variole, de dysenterie, de fièvre typhoïde et d'autres affections épidémiques, on se dit qu'il y a eu tout de même quelque chose de changé. Oui, Messieurs, grâce à notre immortel Pasteur, les sciences médicales ont fait un pas de géant depuis cette époque néfaste ; malheureusement l'effroyable épidémie de grippe survenue en 1918 nous rappelle qu'il reste encore quelques progrès à accomplir.

Le retour à la patrie de l'Alsace et de la Lorraine a causé une joie immense à tous les Français, et particulièrement aux membres de notre Société qui sont originaires de ces belles et riches provinces : à votre président, né dans un bourg de l'arrondissement de Metz, dont le château d'Urville, propriété de l'ex-*Kaiser*, est une annexe ; à notre secrétaire général, le Dr Wickersheimer, Strasbourgeois de par ses père et mère ; à MM. Bræmer, Florence, Goldschmidt, Hervé, Netter, Weisgerber, etc., tous alsaciens de naissance, et à quelques autres de nos confrères, issus de familles alsaciennes établies en France. Mais cette grande joie est tempérée, hélas ! par les nombreux deuils survenus depuis cinq ans.

Pour notre part, Messieurs, nous avons à déplorer la perte d'un certain nombre de nos sociétaires, dont je ne connais pas encore exactement le chiffre. Les décès qui m'ont été signa-

lés jusqu'à ce jour sont ceux de MM. Jennings, Sturel, Legrand, Wolff, Ballet, Magnan, Prieur, Déjerine, Pergens, Ruffer, Landouzy, Picqué, Grasset, Fabre, Blanchard, Chaput, Bilger et Libert.

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, Oscar JENNINGS est mort à Londres en novembre 1914. Il s'occupait d'hygiène, de massage, du traitement de la morphinomanie, etc., et publiait indistinctement en français et en anglais.

René STUREL, ancien élève de la Sorbonne, était agrégé de l'Université et professeur au lycée du Havre. Parti dès les premiers jours de la mobilisation comme sous-lieutenant de réserve au 36e de ligne, il fut grièvement blessé, le 22 août 1914, au cours de la bataille de Charleroi, et quelques jours après, il mourait dans une ambulance allemande. Sturel était un jeune savant, modeste, sympathique et plein d'avenir. M. Abel Lefranc, qui lui a consacré une notice touchante, dans la *Revue du seizième siècle* (t. III, p. 101-105, 1915), nous apprend qu'« il songeait à étudier certains aspects de la « production scientifique de l'époque de la Renaissance (his- « toire naturelle et médecine) »; c'est pourquoi il était entré dans notre Société le 12 juillet 1911.

Une autre victime de la guerre, c'est Noé LEGRAND, tué au champ d'honneur, le 30 août 1915, dans les plaines de la Champagne, alors qu'il venait d'être promu sous-lieutenant de réserve au 101e de ligne. Ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, Legrand était bibliothécaire à la Faculté de médecine de Paris. Après avoir classé et inventorié les nombreuses œuvres d'art qui ornent cet établissement, il les avait décrites et figurées dans un beau volume publié, en 1911, « par les soins » du généreux doyen Landouzy, sous le titre de : *Collections artistiques de la Faculté de Paris : Inventaire raisonné*. Au moment où la guerre a éclaté, il était occupé à la création d'une collection iconographique médicale, qui, d'après le Dr F. L. Hahn (1), « sera l'un des joyaux de la Bibliothèque de la Faculté de médecine ».

Alfred WOLFF, né à Strasbourg le 30 mars 1850, y est mort le 9 avril 1916. En 1870, il s'engagea pour la durée de la guerre franco-allemande et acquit rapidement l'épaulette de sous-lieutenant. La paix conclue, il demanda à rester dans l'armée comme officier ; mais la commission de la revision des grades lui offrit les galons de sergent. Alors il quitta

(1) HAHN (F. L.).— Nécrologie : Noé Legrand (*Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français*, 1915, p. 101.)

l'armée française avec regrets et fit ses études de médecine à la Faculté allemande de Strasbourg, où il devint professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques. Wolff est mort avant le retour triomphal de l'armée dans laquelle il avait servi avec un si ardent patriotisme.

Le professeur Gilbert BALLET, membre de l'Académie de médecine, est mort le 17 mars 1916, dans toute la force de l'âge et du talent. Entré dans notre Société lors de sa création, il la présida magistralement pendant les années 1909 et 1910. Avant d'être notre président, Gilbert Ballet avait occupé pendant un an, à la Faculté de médecine, la chaire d'histoire de la médecine, où il avait succédé à Déjerine. Il fut un éminent professeur de clinique des maladies mentales et de l'encéphale.

MAGNAN, qui fut son collègue à l'Asile Sainte-Anne et à l'Académie de Médecine, a été proclamé, à juste titre, « le maître de la psychiatrie française (1) ». Il est mort le 27 septembre 1916, dans sa 82e année.

Albert PRIEUR est né à Saint-Germain-en-Laye le 17 février 1865. Après avoir reçu une sérieuse éducation classique au lycée Charlemagne, il fit ses études médicales à Paris, puis il s'y installa et y mena de front la pratique de la médecine et le journalisme.

Devenu en 1900 rédacteur en chef de la *France médicale*, Prieur transforme immédiatement ce vieux journal professionnel en une « revue d'études d'histoire de la médecine ». L'année suivante, il s'occupe activement de la création de notre Société, et il aboutit rapidement, grâce au concours efficace du professeur Blanchard, qui fait part de cet événement à l'Académie de médecine dans les termes suivants :

« Je puis annoncer aujourd'hui [21 janvier 1902] la création
« prochaine d'une Société Française d'histoire de la méde-
« cine. La séance de constitution aura lieu le mercredi
« 29 janvier, à cinq heures et demie, dans l'un des amphi-
« théâtres de la Faculté de médecine. *M. le Dr Prieur, qui a*
« *pris l'initiative de cette utile création, a bien voulu m'as-*
« *socier à son entreprise*; il n'ignorait pas, en effet, que voilà
« quelque dix ans, j'avais pris moi-même une initiative toute
« semblable : le projet n'eut pas de suite, malgré le nombre
« satisfaisant des adhérents de la première heure, parce que
« le savant [Laboulbène] auquel fut offerte la présidence de la
« Société nouvelle douta du succès, assurément bien à tort, et
« nous refusa son patronage.

(1) *Bulletin de l'Académie de Médecine*, séances du 3 octobre 1916 et du 10 décembre 1918.

« C'est donc au nom de M. le Dr Prieur et au mien que je « fais connaître à l'Académie l'œuvre que nous entreprenons « et pour le succès de laquelle nous faisons appel à toutes les « bonnes volontés. Les historiens et les commentateurs ont « étudié à tous les points de vue l'œuvre des médecins grecs, « latins et arabes ; ils ont fait la critique des grands médecins « de la Renaissance, Morgagni (*sic*), Paracelse et autres illus- « trations étrangères. Ouvrez les ouvrages qui traitent de « l'histoire de la médecine et vous serez surpris de la part « restreinte qui est attribuée aux médecins français. Or cela « est profondément injuste : la France a contribué dans la « plus large mesure au progrès des sciences médicales ; nous « avons l'ambition de le démontrer. »

J'ai cru, Messieurs, devoir rappeler, dans cette séance commémorative, les paroles textuelles du professeur Blanchard, parce qu'elles établissent fermement que Prieur fut bien le fondateur de notre Société.

Albert Prieur est mort à Paris le 25 janvier 1917, d'une affection insidieuse et très longue, dont il était atteint depuis un certain temps déjà lorsqu'il dut, à la suite d'un rapport véhément (1), abandonner le secrétariat général de notre Société. Cette maladie fatale, mais ignorée alors de ses censeurs, excuse Prieur des négligences qui lui furent reprochées dans une séance mémorable ; elle l'excuse d'autant plus qu'il était la bonté même.

Prieur était un homme aimable et un écrivain au style à la fois élégant et châtié. Avec lui ont disparu, hélas! et la *France médicale*, interrompue depuis août 1914, et la *Bibliothèque historique de la France médicale* qui avait atteint le chiffre de 51 numéros.

C'est en février 1917 qu'est mort le professeur Déjerine, membre de l'Académie de médecine. Avant d'enseigner la pathologie interne à la Faculté de médecine de Paris, ce savant « neuro-pathologiste » y avait occupé, de 1901 à 1907, la chaire d'histoire de la médecine, où il avait succédé au professeur Brissaud et où il fut remplacé par Gilbert Ballet.

Edouard Pergens, né à Maeseyck (Belgique) en 1862, y est mort le 11 avril 1917. Après avoir étudié les sciences naturelles et médicales à Louvain, Strasbourg, Munich, Paris, Vienne et Berlin, il s'installa à Bruxelles et y devint un oculiste très réputé. Il a beaucoup publié sur l'ophtalmologie

(1) *Bulletin de la Société Française d'histoire de la médecine*, t. IX, pp. 259 et 270, 1910.

et sur l'histoire de cette spécialité. Le *Janus* comptait Pergens au nombre de ses rédacteurs.

Né à Lyon en 1859, Armand RUFFER fit ses études partie en France, partie en Angleterre, et devint directeur du *Lister Institut*, qui est à Londres le pendant de notre Institut Pasteur. En 1896, à la suite d'une diphtérie grave, il quitta Londres pour le Caire, où il occupa les plus hautes fonctions. Pendant la guerre, il fut médecin-chef à Salonique et y organisa les hôpitaux et le service de santé. C'est au cours d'un voyage à Alexandrie qu'il trouva la mort dans le torpillage du *Son-Tay*, le 15 avril 1917. Egyptologue distingué, Armand Ruffer a su « reconstituer l'histoire médicale des vieux « Pharaons et faire, pour ainsi dire, leur autopsie après plu- « sieurs millénaires (1) ».

Avec le vénéré doyen LANDOUZY, mort dans la nuit du 9 au 10 mai 1917, l'histoire de la médecine a perdu l'un de ses adeptes les plus fervents. Ce savant a publié : en 1907, *le Toucher des écrouelles;* en 1908, *Cent ans de phtisiologie*; en 1911, *le Régime du corps de maître Aldebrandin de Sienne* et *les Collections artistiques de la Faculté de médecine de Paris*; etc. Toujours grand et généreux, Landouzy a édité à ses frais et largement distribué tous ces ouvrages, dont le dernier est magnifiquement illustré. Il était membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences.

Ancien médecin militaire, Lucien PICQUÉ obtint au concours la place enviée de chirurgien des hôpitaux de Paris et devint président de la Société de chirurgie. La guerre ayant éclaté, il fut chargé de la direction du service de santé de l'armée d'Orient, aux Dardanelles d'abord, puis à Salonique. C'est pendant une mission à Rome, qu'il mourut dans cette ville, en juin 1917, des suites d'une opération chirurgicale. Lucien Picqué était un savant archéologue. Avec son ami le Dr Dubousquet (de Brive), il a publié : *Les troubles du Bas-Limousin en 1790*; *Cabanis, sa vie, son œuvre scientifique et philosophique*; etc. Il nous a communiqué, en 1914, un très intéressant chapitre de ce dernier ouvrage.

Le professeur GRASSET, de Montpellier, mort en juillet 1918, avait acquis par ses savants travaux une grande notoriété et une haute situation scientifique. Son œuvre écrite, qui est considérable, traite de toutes sortes de sujets : maladies du système nerveux, clinique médicale, physio-pathologie clinique, thérapeutique générale, déontologie, sociologie, biologie, philosophie, etc. Ardent spiritualiste, il y étale des convictions

(1) GUIART (Jules). — *Paris médical*, N° 27, 7 juillet 1917.

qui détonnent singulièrement avec le matérialisme régnant.

Parmi les nombreuses publications de Grasset, il en est une qui nous intéresse tout spécialement, c'est le *Médecin de l'amour au temps de Marivaux : étude sur Boissier de Sauvages, d'après des documents inédits* (Montpellier, 1895).

Le Dr Paul Fabre, né à Limoux (Aude) en 1845, est mort le 11 janvier 1919 à Commentry (Allier), où il était à la fois médecin en chef de l'hôpital de cette ville, médecin des mines de la région, médecin de la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans, etc. Malgré ses nombreuses occupations, Fabre (de Commentry) a beaucoup publié, et sur toutes sortes de sujets médicaux et sur l'histoire de la médecine. Ses principales publications historiques sont : *Les Etoiles doubles de la médecine*, signées : Dr Albertus; *Un médecin naturaliste en province : Léon Dufour*, *Un médecin italien de la fin du XVIIe siècle : Georges Baglivi*; *Charles Nodier, naturaliste et médecin*; *Un émule d'André Vésale : Jean-Baptiste Canano*; *Recherches sur l'origine, les variations et les vicissitudes de l'emplâtre et du baume d'opodeldoch*; etc. Fabre était rédacteur en chef du *Centre médical et pharmaceutique*, journal où les articles historiques recevaient le meilleur accueil.

La perte la plus regrettable que notre Société ait faite, est bien certainement celle de Raphaël Blanchard, professeur de parasitologie à la Faculté de médecine de Paris et secrétaire annuel de l'Académie de médecine. Blanchard fut un des principaux artisans de la prospérité de notre Société : il en fut l'organisateur et le premier président; à un moment critique, il provoqua l'abandon du secrétariat général par Albert Prieur, l'élection de son remplaçant, le Dr Wickersheimer, et, partant, la renaissance de notre compagnie. Jusqu'à son dernier soupir, il ne cessa de s'occuper de nos intérêts : il venait de donner le bon à tirer du numéro de juillet 1914 de notre *Bulletin*, lorsqu'il mourut subitement, le 7 février 1919. Ses publications sur l'histoire de la médecine sont innombrables; je vous rappellerai seulement la dernière en date, son original *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*, dont il n'a paru que le tome premier.

Enfin, le chirurgien des hôpitaux H. Chaput, dont la mort remonte aux premiers jours de mars 1919, fut un praticien très distingué et très ingénieux : on lui doit l'invention d'un gant chirurgical qui est devenu d'un usage courant. Archéologue éclairé, Chaput a fait campagne pour la conservation du vieil hôpital de Tonnerre, dont il a publié un savant historique dans notre *Bulletin*, en 1903.

J'arrête ici cette longue liste funèbre, incomplète hélas! et, avec vous, Messieurs, je m'incline profondément devant tous nos morts, connus et inconnus.

Maintenant, Messieurs, je voudrais vous énumérer toutes les « gestes » (comme disaient nos pères), c'est-à-dire toutes les actions belles et mémorables de nos sociétaires pendant cette longue et affreuse guerre; mais elles sont trop, et à mon grand regret j'en ignore plus que je n'en connais. Cependant je sais qu'à la suite de faits héroïques la croix de la Légion d'honneur brille sur la poitrine de MM Frédéric Beaudoin, Barbé, Olivier, Lucien Hahn et Ledoux-Lebard, à qui j'adresse mes félicitations bien sincères. Quant aux croix de guerre, avec citations plus élogieuses les unes que les autres, elles ne se comptent plus, tellement elles sont nombreuses. Je mentionne en passant celles de feu Noé Legrand, de MM. Delaunay, Dubreuil-Chambardel, Lucien Hahn, Wickersheimer, etc.

Notre vaillant secrétaire général, qui a fait toute la guerre au 110e de ligne, avec les grades d'aide-major, puis de major, porte la fourragère aux couleurs de la médaille militaire et la croix de guerre avec deux étoiles, représentant une citation au régiment et une à la division. Il est actuellement en mission à la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, dont il aura probablement la direction sous peu. C'est pourquoi il m'a adressé sa démission par une lettre que je vais vous communiquer.

Après avoir contribué sérieusement au relèvement de notre Société, le Dr Wickersheimer nous quitte, au moment où nous aurions le plus grand besoin de son zèle infatigable, de sa vieille expérience et de son dévouement sans bornes. Je vous propose, Messieurs, de le remplacer par un de nos confrères les plus sympathiques. M. Fosseyeux, docteur-ès-lettres, lauréat de l'Institut, chef de service à l'Assistance Publique de la Seine et auteur d'excellentes publications sur l'histoire de la médecine.

Les fonctions de trésorier étant devenues vacantes par suite de la démission de notre excellent confrère, M. le Dr Barbé que je remercie d'avoir géré nos finances d'une façon si désintéressée et si parfaite, M. Boulanger-Dausse a bien voulu accepter sa succession; je lui en témoigne de nouveau toute ma reconnaissance.

Ces deux questions résolues, il en est une autre, beaucoup plus grave, c'est l'avenir de notre *Bulletin*. Avec le renchérissement formidable de la typographie et la diminution de nos sociétaires, qui, je l'espère bien, ne sera que temporaire,

il faut prévoir le fléchissement de nos finances. Alors, faudra-t-il augmenter le prix de la cotisation annuelle, restreindre la publication de notre journal, supprimer les tirages à part? En un mot, quelle sera la conduite à suivre? Il y a là, Messieurs, une grave décision à prendre, pour laquelle j'ai recours à vos lumières. En attendant, je vous annonce que, lors de sa réunion du 24 mai dernier, le Conseil de votre Société a décidé que le *Bulletin* ne reparaîtrait qu'au début de l'année 1920 et que la cotisation pour 1914 serait valable jusqu'à cette date.

Pendant le cours de la guerre, les journaux de médecine ont signalé au jour le jour les actions héroïques du corps médical. Ces mentions glorieuses, qui sont éparses de tous les côtés, ne conviendrait-il pas de les réunir en un livre d'or qui serait édité par notre Société?

Ce livre d'or dont la place est indiquée dans les « Publications de la Société Française d'histoire de la médecine », débuterait par les noms de ceux de nos confrères qui ont été victimes d'atrocités de la part des allemands et de leurs alliés; il nous vaudrait probablement de nouveaux adhérents. M. le D[r] Tricot-Royer, ici présent, est d'avis que les médecins belges devraient figurer dans ce livre, qui, devenant de ce fait franco-belge, intéresserait un plus grand nombre de confrères, se vendrait davantage et ferait connaître notre Société en Belgique.

Vous allez procéder, Messieurs, aux élections qui auraient dû se faire en décembre 1914. Mon successeur désigné est M. Jeanselme, nommé récemment membre de l'Académie de médecine et professeur de clinique des maladies cutanées et syphilitiques, que je félicite tout particulièrement d'avoir obtenu à la Faculté de medecine de Paris une chaire de sa spécialité. M. le P[r] Jeanselme est un véritable historien de la médecine, dont les savantes « études médico-historiques » sont connues et appréciées de nous tous; c'est pourquoi je suis particulièrement heureux de le voir me succéder dans ce fauteuil présidentiel. Mes félicitations s'adressent également à notre docte confrère, M. Ménétrier, pour sa récente nomination à la chaire d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris, où il succède à M. le P[r] Letulle devenu professeur d'anatomie pathologique.

Je termine, Messieurs, cette trop longue allocution, en vous priant instamment de recruter dans votre entourage le plus de confrères possibles, et en faisant des vœux pour la prospérité de notre chère Société.

Séance du 4 octobre 1919.

Présidence de M. le P[e] JEANSELME.

Etaient présents: MM. Marcel BAUDOUIN, BEAUPIN, P. BOUDIN, BOULANGER-DAUSSE, BRODIER, CORNILLOT, FOSSEYEUX, Henri LECLERC, LECÈNE, LE PILEUR, Lucien HAHN, POTEL, ROGER, SEMELAIGNE, Maurice VILLARET.

Excusés : MM. A. BARBÉ, CANY, DORVEAUX, GORIS, G. HERVÉ, LETULLE, E. OLIVIER, RAMBAUD.

Le Secrétaire général donne lecture des lettres de démissions de M. le D[r] Bénard-Tertrais, de Château-Gontier ; de M. le D[r] Ed. Bonnet ; de M. le D[r] Jablonski, de Poitiers ; de M. le D[r] Lacronique, de Versailles ; de M. E. Rodocanachi, homme de lettres.

Candidats présentés :

M. le D[r] A. BAUDOUIN, médecin des hôpitaux, 5, rue Stanislas, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. A. BOURY, ingénieur à l'administration de l'Assistance Publique, 17, rue Lafayette, par MM. Fosseyeux et Dorveaux ;

M. le D[r] CHICOTOT, radiologue des hôpitaux, 68, rue Blanche, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le D[r] O. CROUZON, médecin des hôpitaux, 70 *bis* avenue d'Iéna, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le D[r] Ed. ENRIQUEZ, médecin des hôpitaux, 127, boulevard Haussmann, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le P[r] GOSSET, chirurgien des hôpitaux, 8, avenue Emile-Deschanel, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le D[r] H. GRENIER DE CARDENAL, à Argelès-Gazost et 65, cours Pasteur, à Bordeaux, par MM. Dorveaux et Fosseyeux ;

M. GUITTARD, archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de Toulouse, 7, rue de Jouy, par MM. Dorveaux et Buchet ;

M. le Dr G. Lardennois, chirurgien des hôpitaux, 34, rue de Chaillot, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Lecène, chirurgien des hôpitaux, 51, boulevard Raspail, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le Dr Lutaud (Paul), ancien interne des hôpitaux, médecin expert du tribunal de la Seine, 21, rue de Marignan, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le Dr Molinéry (R.), de Barèges, par les mêmes;

M. le Dr Mollière, 25, quai de la Bibliothèque, Lyon, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le Dr Morax, ophtalmologiste des hôpitaux, 26, boulevard Raspail, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Pr Pierre-Marie, membre de l'Académie de Médecine, 76, rue de Lille, par les mêmes;

M. Potel, directeur de la Maternité, 119, boulevard de Port-Royal, par les mêmes ;

M. le Pr Rémond (de Metz), chef de clinique à la Faculté de Médecine de Toulouse, par les mêmes.

M. le Dr Roger, doyen de la faculté de Médecine de Paris, 85, boulevard Saint-Germain, par MM. Jeanselme et Le Pileur ;

M. le Dr Roux (Emile), directeur de l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot, par les mêmes ;

M. le Dr C. Sieur, médecin inspecteur général de l'armée, membre de l'Académie de Médecine, 54, boulevard Saint-Jacques, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Thibierge, médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 64, rue des Mathurins, par les mêmes ;

M. Tiffeneau, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris et pharmacien des hôpitaux, par MM. Letulle et Dorveaux;

M. le Dr Touraine, chef de clinique à l'hôpital Saint-Louis, 49, rue de Rennes, par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

Il faut y ajouter deux souscriptions au Bulletin :

La Société de l'Ecole et du dispensaire dentaire, 45, rue de la Tour-d'Auvergne, représentée par M. Blatter, directeur-adjoint.

La bibliothèque universitaire et régionale de Stras-

bourg, représentée par M. le Dr Wickersheimer.

Ouvrages reçus par la Société : les publications de M. le Dr Jeanselme et de M. Fosseyeux, parues pendant la guerre.

M. le Président prend la parole pour rappeler qu'un Congrès d'Histoire de la Médecine doit avoir lieu à Anvers au mois d'août 1920, et demande qu'aux prochaines séances des propositions lui soient adressées en vue de la participation de la Société à ce Congrès.

Communications : M. le Dr Marcel Baudouin lit uue note sur *Les vases d'officine du XVIIIe siècle, au Musée de Vannes*. — M. le Secrétaire général donne lecture des communications suivantes en l'absence de leurs auteurs : M. le Dr Goulard, *Une goutte de lait a Paris au XVIIe siècle*. — M. le Dr Pierre Rambaud, *Les statuts des médecins de Saint-Maixent*. — Du même, *La Bibliothèque d'un médecin de Poitiers au XVIIe siecle*. — M. le Dr J. Bergounioux de Cahors, *Quelques documents concernant les chirurgiens du Quercy avant la Révolution*.

L'examen de ces manuscrits est renvoyé au Comité de publication.

M. le Pr Jeanselme présente et commente des photographies tirées des manuscrits médicaux de la Bibliothèque nationale, signale les richesses qu'elles contiennent et l'avantage que pourraient en retirer les étudiants si on en mettait des reproductions à leur disposition. M. Roger annonce à ce sujet qu'un projet de création d'un musée d'histoire de la Médecine, si longtemps différé, est enfin soumis à l'étude d'une commission et il annonce, à l'approbation unanime, que M. le Président de la Société sera désigné pour en faire partie.— M. le Dr Marcel Baudouin ajoute que la Société préhistorique de France possède plusieurs pièces médicales en dehors de ses collections spécialisées, qui pourraient être offertes au futur musée.

M. Fosseyeux donne quelques indications bibliographiques d'ouvrages et articles parus pendant la guerre sur les diverses branches de l'histoire de la médecine.

Séance du 8 novembre 1919.

Présidence de M. le Pr Jeanselme.

Etaient présents : MM. Marcel Baudouin, Beaupin, Beluze, Boudin, Boulanger-Dausse, Brodier, O. Crouzon, Delaunay, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Goris, Paul Guelliot, Lucien Hahn, Laignel-Lavastine, Lecène, Henri Leclerc, Letulle, Paul Lutaud, Moutier, R. Neveu, E. Olivier, Roché, Talon, Maurice Villaret, Wickersheimer.

Excusés : Drs A. Barbé, Cornillot.

Le Secrétaire général donne lecture de la lettre de démission de M. Paul d'Estrée. Il annonce la mort du Dr Pierre Aubert, survenue le 24 juillet 1915 : né à Lyon, le 16 décembre 1839, interne en médecine à Lyon en 1860, médecin de l'hôpital de l'Antiquaille du 1er janvier 1876 au 31 décembre 1893, il était président de l'association des médecins du Rhône et collaborateur assidu du *Lyon-Médical* qu'il avait contribué à fonder en 1869.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidatures présentées :

M. le Dr René Biot, ancien chef de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 4, rue Alphonse-Fochier, à Lyon, par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le Dr Brissemoret, chef de laboratoire à la Faculté de Médecine, 22, rue Adolphe-Besson, à Chelles (Seine-et-Marne), par MM. Boulanger-Dausse et Dorveaux ;

M. le Dr Busquet, 11, rue Condorcet, professeur agrégé de la Faculté, par MM. Boulanger-Dausse et Goris ;

M. Fraquet, pharmacien à Orléans, 350, faubourg Bannier, par MM. Boulanger-Dausse et Dorveaux ;

M. le Dr Davide Giordano, membre de l'Associazone italiana di storia critica delle scienze mediche e naturali, san Leonardo, 1574, Venise ;

M. le Dr J. Grunberg, médecin de la Cie du Métropolitain, 5, Boulevard de Clichy, par MM. Jeanselme et Letulle;

M. le Dr Herscher (M.-G.), médecin des hôpitaux, 85, rue de la Boëtie, par MM. Villaret et Tanon;

M. le Pr Holmgren (Israël), Directeur de l'hôpital royal des Séraphins, Handtverkaregatan, 2, b. Stockholm, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Joanin, 99, Boulevard Montmorency, par MM. Boulanger-Dausse et Goris;

M. le Dr Jumentié (J. J.), ancien chef de clinique à la Faculté, 141, avenue Victor-Hugo, par MM. Villaret et Fosseyeux;

M. le Dr Lenormant, chirurgien des hôpitaux, 5, Cité Vaneau, par MM. Jeanselme et Roger;

M. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Margaud, ancien chef de Clinique à la Faculté, 18, rue Jacques-Cœur, Montpellier, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Mauclaire, chirurgien des hôpitaux, 40, Boulevard Malesherbes, par MM. Jeanselme et Roger;

M. le Dr Pellet (J.), 12, rue du Puits-Tiphaine, à Senlis, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Terrien (Félix), professeur agrégé à la Faculté, 48, rue Pierre-Charron, par MM. Jeanselme et Coulomb;

M. Vigot, éditeur, 23, Place de l'Ecole-de-Médecine, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Pr Van Duyse, 65, rue Basse-des-Champs, à Gand (Belgique), par MM. Coulomb et Wickersheimer.

Ouvrages reçus par la Société :

M. le Dr Henri Leclerc, brochures et tirages à part; — M. le Dr Molinery, 3 brochures; — M. le Dr Davide Giordano, 5 brochures en italien; — M. le Dr Marcel Baudouin, un tirage à part; — M. le Dr Dorveaux, 15 brochures; — M. le Dr Paul Boudin, thèse de doctorat en droit sur le *Syndicalisme médical*; divers numéros de l'*Ospedalo Maggiore*.

Communications : M. le Dr Letulle lit la première

partie de la *note sur les cirrhoses du foie*, *de Laënnec*, accompagnée de commentaires. M. le Dr Delaunay donne lecture de son travail sur *un médecin idéologue*, *Moreau de la Sarthe* (*1771-1826*).

Enfin M. le Pr Jeanselme fait la première partie de sa communication sur *la Goutte à Byzance*, d'après les textes des historiens grecs. M. Marcel Baudouin présente à ce sujet les observations suivantes :

Il n'est pas de maladie, qui, plus que la goutte, soit digne d'entrer dans le domaine de l'histoire de la médecine et même dans celui de la protohistoire.

La goutte en effet, dès l'âge du fer, a dû avoir une importance aussi considérable que le rhumatisme chronique (1).

Certes, il est impossible, par l'anatomie pathologique, de prouver l'existence de la goutte à la pierre polie, car cette maladie n'a pas de lésions osseuses spécifiques, mais, on peut arriver cependant à démontrer qu'elle était connue en protohistoire par la thérapeutique, qu'on utilisait contre elle.

En effet, les agents médicamenteux employés dérivaient surtout d'animaux (2), mais ces animaux étaient mythiques et célestes, c'est-à-dire des constellations zoomorphisées, comme celles du pôle. Ils n'étaient efficaces que parce qu'ils étaient en réalité des divinités toute puissantes (3).

Comme ces symboles zoomorphes varient avec les époques et avec les pays, on peut en déduire que la goutte a existé presque dans le monde entier, de la Chine à l'Afrique à une certaine latitude tout au moins.

Les bêtes dites antigoutteuses, si bien étudiées par M. le Dr F. Brémond ont toutes été des constellations du pôle qui sont toujours des guérisseuses (4).

(1) On sait que cette maladie est connue de la pierre taillée pour l'ours des cavernes (Ursus spelæus), et chez l'homme dès le néolithique.

(2) *Bull. Soc. franç. hist. Méd.*, 1912, n° 3, XI, page 201.

(3) Marcel Baudouin, La Goutte, les bêtes et leur mystère. *Moniteur médical*, 1918, t. XXIX, n° 9, page 1 du 26 février.

(4) M. Baudouin, Les origines de la thérapeutique dans le *Moniteur médical*, 1917, 10 nov., n° 4, page 2.

Séance du 6 *Décembre* 1919.

Présidence de M. P. Dorveaux.

En l'absence du Président et des deux vice-présidents, M. P. Dorveaux, président sortant, prend le fauteuil de la présidence.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, Baudouin, Beaupin, Bérillon, P. Boudin, Boulanger-Dausse, Colin, Coulomb, A. Courtade, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, Génil-Perrin, Grunberg, Lucien Hahn, Lenormant, Ménétrier, Molinéry, R. Neveu, E. Olivier, R. Semélaigne, Tricot-Royer, M. Villaret.

Excusés : MM. G. Hervé, Joly, Lereboullet, Sieur.

Le Secrétaire général donne lecture de la lettre de démission de M. le Dr E. Schwartz, et de la Bibliothèque de l'Ecole de Pharmacie.

Ont donné leur adhésion à titre de membres perpétuels à partir de 1920, MM. les Drs Satre, de Grenoble, et Wickersheimer, de Strasbourg.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés :

M. le Dr Blind, 4, faubourg de Pierres, à Strasbourg, par MM. Hervé et Wickersheimer;

M. le Dr Guillain (Georges), médecin des Hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 215, boulevard Saint-Germain, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Jouffray, 57, boulevard de Vaugirard, par MM. Boulanger et Dorveaux;

M. le Dr Lutaud (Auguste), 42, avenue du Président Wilson (16e), ancien membre qui retire sa démission;

M. Le François, éditeur, 9, rue Casimir-Delavigne, par MM. Jeanselme et Fosseyeux;

M. le Dr Morin, 17, Cours de Verdun, Lyon, par les mêmes;

M. le Dr Roux (Fernand), 6, rue de Chambiges, par MM. Boulanger et Dorveaux;

M. le Dr Vahram, de l'Institut Pasteur, 139, Grande rue de Péra, Constantinople, par MM. Boulanger et Busquet.

A propos de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Dr M. Baudouin présente des photographies de champs d'asphodèles mégalithiques, comparables à ceux décrits par Homère (Odyssée, XXIV, 13-14). M. le Dr Olivier en signale également à Pomponiania, ancienne ville romaine près d'Hyères, dans la presqu'île de Giens, et M. le Dr R. Neveu à Timgad; M. le Dr Baudouin fait remarquer que cela s'explique par la présence des nécropoles, et souligne l'analogie du nom de Pomponiana avec le mot qui désigne l'asphodèle.

M. le Dr E. Olivier félicite le Secrétaire général des compte-rendus des séances donnés à la presse, et destinés à faire connaître la société et divulguer ses travaux.

Le Secrétaire général donne lecture d'une communication du Comité d'initiative pour la commémoration du centenaire de Laënnec qui demande la désignation d'un membre, pour représenter la société au Comité définitif d'organisation. M. le Pr Jeanselme est désigné. M. le Dr Boudin, qui fait partie de ce Comité pour une autre association, s'offre également à documenter la Société sur les décisions qui seront prises.

Certains membres signalent l'inconvénient qu'il y a de tenir les réunions de la Société aux mêmes heures que le cours d'histoire de la Médecine de M. le Pr Ménétrier, qui a lieu les mardi, jeudi et samedi à 5 heures, de novembre à mars. Après discussion et vote, l'heure actuelle est maintenue. Le 1er samedi du mois se trouvant le 3 janvier, les membres présents décident de reporter la prochaine séance au samedi 10 janvier 1920.

Ouvrages reçus par la Société : Dr P. Rambaud : *Les statuts de la Faculté de médecine de Poitiers, les rues et places publiques de Poitiers.* — P. Dorveaux, *l'Inventeur Quinquet, maître apothicaire de Paris* (1765-1803). — Dr Desnos, *Histoire de l'Urologie.* — Dr Bilancioni, différentes brochures en italien.

M. le Dr Tricot-Royer, présente le programme du prochain Congrès d'histoire de la Médecine, qui se tiendra du 7 au 12 août 1920 à Anvers ; ce programme résumé sera envoyé à tous les membres.

M. le Dr Maurice Villaret fait une communication sur la *Paracentèse abdominale aux XVIIe et XVIIIe* siècles, avec présentation d'ouvrages anciens, tirés de sa très riche bibliothèque. — M. le Dr Marcel Baudouin, sur la *Préhistoire des nourrices*, étude sur l'origine de l'idée de l'alimentation humaine à l'aide du lait des animaux domestiques — M. le Dr Bérillon sur l'*Iconographie de la scatomanie germanique* ; il rappelle certains faits déjà connus sur la « polichésie boche », et présente une série de gravures révélatrices. A ce sujet, M. le Dr M. Baudouin souligne l'importance qu'avait au moyen âge dans nos contrées l'acte de défécation et l'usage de construire des cabinets à multiples orifices, que l'on retrouve notamment dans certaines demeures du Bocage vendéen. Il suppose qu'on y séjournait à plusieurs, comme chez les Romains, à Timgad par exemple, où l'on a retrouvé des cabinets en marbre à plusieurs sièges. Il signale également l'utilisation des matières fécales en thérapeutique, qu'il attribue non pas à des expériences opothérapiques, mais aux croyances mystiques se rapportant aux animaux célestes ; ainsi l'apport des crottes de hyènes dans les grottes doit s'expliquer exclusivement par le point de vue religieux. M. le Pr Ménétrier appui cette opinion par l'exemple des crottes de certains animaux sacrés, utilisées dans la thérapeutique des anciens Egyptiens.

Enfin M. le Dr G. Génil-Perrin présente une

Lettre inédite de Cabanis à Guinguené, datée du 7 octobre 1806, de Vilette près Meulan, et intéressant notamment l'histoire de la Société d'Auteuil.

M le Pr Ménétrier offre à la Société la leçon inaugurale de son cours d'histoire de la médecine et de chirurgie, qui a paru dans le N° du 19 novembre 1919 du *Paris Médical.*



P. Delaunay

La Médecine et les Idéologues

L. J. MOREAU DE LA SARTHE*

§ I. — Naissance de Moreau. — Son éducation. — Sa vie militaire. — Ses études à l'Ecole de Santé de Paris. — Il est nommé sous-bibliothécaire. — Fondation de la *Société médicale d'émulation*. — La *Société de médecine de Paris*. — Plaidoyer en faveur de la vaccine. — Moreau assiste aux cours de la *Société philomathique* et aux leçons de Cuvier. — Il entre à la *Société des observateurs de l'homme*, professe la physiologie à l'*Ecole polymathique* et l'hygiène au *Lycée républicain* (an VIII).

§ II. — Cabanis et la Société d'Auteuil. — Les médecins chez les idéologues : Pariset, Alibert, Richerand. — Cabanis

(*) Voy. sur Moreau de la Sarthe la longue notice nécrologique rédigée par son collaborateur Nicolas *in Encyclopédie méthodique* (*Médecine*), t. XIII, Paris, Vve Agasse, 1830, in-4°, art. *Moreau de la Sarthe (Louis-Jacques*), p. 644-648. — RABBE, VIEILH DE BOISJOLIN ET SAINTE-PREUVE, *Biographie universelle et portative des contemporains ou Dictionnaire historique des hommes vivants*, t. III, Paris (Levrault) et Strasbourg, 1834, in-8°, art. *Moreau de la Sarthe*, p. 685. — N. DESPORTES, *Bibliographie du Maine*, Le Mans, Pesche, 1844, in-8°, p.. 410-411. — GURLT et HIRSCH, *Biographisches Lexikon der hervorragenden Aerzte*, t. IV, Vienne et Leipzig, Urban et Schwarzenberg, 1886, in-8°, art. Moreau, par Pagel, p. 280.— Art. *Moreau*, par Hahn, *La Grande Encyclopédie*, Paris, s. d., in-f°, t. XXIV, p. 329.

Un portrait de Moreau de la Sarthe, dessiné par Pelletier, lithographié par Duperray, a été publié dans la *Biographie et bibliographie du Maine et du Dép. de la Sarthe, faisant suite au Dictionnaire statistique*, par Pesche et Desportes, Le Mans, Monnoyer, etc. Paris, Bachelier, 1828, in-8°. — Un autre, gravé par Reymond, in-f°, dans l'Atlas des portraits du *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris (1794-1894)*, par le Dr Corlieu, Paris, 1896. — MAUTOUCHET *(Essai d'Iconographie mancelle*, Mamers, Fleury et Dangin, 1895, in-8°) signale (p. 73) un portrait à g., à mi-corps lithographié in-4° par Maurin.

et le sensualisme. — Moreau et la médecine morale. — Moreau et la physiognomonie. — Réédition de *Lavater*. — L'Ecole analytique et la médecine. — Influence de Condillac. — La *Nosographie philosophique* de Pinel, et la *Nosographie chirurgicale* de Richerand. — Nosologie critique de Moreau. Ses lacunes; ses mérites. — Lutte contre l'*Ecole physiologique* de Broussais. Moreau vitaliste.

§ III. — Moreau est nommé bibliothécaire de la Faculté et membre de la *Société de l'Ecole de médecine* (1808). — Il donne des répétitions d'histoire médicale. — Décadence de la Faculté impériale. — La Restauration. Moreau nommé professeur de bibliographie médicale (1815), et d'histoire de la médecine (1819). — Il entre à l'Académie de médecine (1820). — Il est destitué de sa chaire (1823). — Moreau et Madame Talma. — Moreau praticien.

§ IV. — Moreau et l'achèvement de l'*Encyclopédie méthodique*. — Moreau et l'opposition libérale. — Sa mort (1826). — Son testament, le *prix Moreau de la Sarthe*.

§ V. — Conclusion. L'œuvre et l'homme.

I

Moreau de la Sarthe est passé à côté de la gloire : il enseigna jadis l'histoire de l'art hippocratique à l'Ecole de Santé de Paris ; mais les fugitifs titulaires qui se succèdent de nos jours dans la chaire d'histoire de la médecine n'ont accordé à leur lointain prédécesseur, dans leurs leçons inaugurales, qu'une attention fort distraite. Il occupa, non sans éclat, la tribune du *Lycée ;* et c'est à peine si M. Dejob, historien de l'enseignement supérieur libre, a mentionné son nom. Il fut le disciple et l'ami de Cabanis ; mais l'érudit biographe des *Idéologues*, M. Picavet, ne le signale qu'en passant parmi les collaborateurs de la *Décade* ; et son émule, M. Guillois, ne le cite pas une seule fois parmi les commensaux du salon

d'Auteuil (1). Moreau, pourtant, représente une phase intéressante dans l'évolution de la pensée médicale : l'école médico-philosophique qui fit la transition du XVIIIe au XIXe siècle. Et il nous a paru que cette figure — ou cette figurine — méritait d'être évoquée.

Louis-Jacques Moreau, dit Moreau de la Sarthe, naquit à Montfort-le-Rotrou, le 24 janvier 1771 (2). Il fit ses humanités au Collège des Oratoriens du Mans, qui pendant plus d'un siècle et demi eurent l'honneur de former aux bonnes lettres presque toute la jeunesse de la province (3). Après quoi, hésitant sur sa voie, il s'appliqua, deux années durant, aux études classiques et aux sciences naturelles.

Le jeune homme allait passer une partie de ses vacances chez une de ses tantes, nièce et héritière désignée du bailli des justices seigneuriales de Dangeul et de Nouans. L'oncle était fort pieux et la nièce confite en dévotion ; c'est pourquoi tous les curés des environs se donnaient rendez-vous

(1) *Chaire d'histoire de la médecine. Leçon d'ouverture de M. Gilbert Ballet.* La France médicale, 25 mars 1908, p. 106-107, — Ch. Dejob, *L'instruction publique en France et en Italie au* XIXe *siècle.* Paris, A. Colin, S d., 455 p. in-18, p. 423. — Fr. Picavet, *Les Idéologues*, Paris, Alcan, 1891, XII-628 p. in-8°, p. 88. — A. Guillois, *Le salon de Madame Helvétius, Cabanis et les Idéologues*, Paris, Calman-Lévy, 1894, IV-340 p. in-18.

(2) « Le vingt-quatrième jour de janvier mil sept cent soixante et onze nous vicaire de cette paroisse sous signé avons baptisé un garçon né de ce jour du légitime mariage de sieur Louis Moreau bourgeois et de demoiselle Françoise Georget, le parrain a été le sieur Jacques-Amant le Roy notaire royal et procureur fiscal de la paroisse de Vibraye, la marraine a été demoiselle Magdelaine-Françoise Georget de la paroisse de Saint-Martin de Dangeul qui l'ont nommé Louis-Jacques-François et ont signé avec nous requis suivant l'ordonnance.

Signés : Md Georget, Le Roy, Moreau L., Poirier, vic. »

(Etat civil de Montfort-le-Rotrou (Sarthe), Reg. 1761-80, année 1771, f° 2, v°).

(3) Faut-il l'identifier à ce Charles (?) Louis Moreau, cité (1783-88) au nombre des lauréats du Collège par Rebut ? (Rebut, *Répertoire alphabétique des Lauréats du Collège-Séminaire de l'Oratoire du Mans de* 1729 *à* 1791. Bull. Soc. agr. Sc. et Arts de la Sarthe, t. XXXIX, 1903-04, p. 119), et qui, entré en sixième sur la fin de 1782, obtint en rhétorique (1787-88) un accessit d'amplification française auquel sa carrière littéraire ne donna certes pas de démenti ? — *(Acta Collegii Seminarii Cenomanensis Sacerdotum Oratorii Jesu...*, Reg. in-f°, 1780-91, f°s 24-41. Bibl. du Lycée du Mans.)

à sa table, si bien qu'il échappait à la bonne dame de dire, au cours de la conversation : « Nous autres prêtres... » On conçoit que son neveu ait eu quelque temps, la velléité de prendre le petit collet et d'entrer à l'Oratoire. Mais les Muses ne tardèrent point à faire tort à Saint-Thomas, au point que le jeune Moreau, certain jour, offrit aux convives de sa protectrice la primeur de ses vers. Comme on était au dessert, ils furent déclarés excellents.

L'abbé Besnard, alors curé de Nouans, était au nombre des invités. Le repas fini, il prit à part notre rimeur et lui fit observer que la poésie menait plus souvent à l'hôpital qu'à la fortune, et n'offrait point une carrière recommandable à qui doit faire son chemin dans la vie. L'auteur y réfléchit cette nuit-là, s'en fut, le lendemain, trouver l'abbé, et, après un long entretien, résolut, comme on disait alors, de sacrifier au Dieu d'Epidaure (1).

La tante, informée de sa décision soupira en songeant que son filleul et neveu ne porterait point le petit collet. Mais elle promit d'ouvrir sa bourse, ce qui était l'essentiel, M. Moreau père étant peu fortuné. Aussi bien, l'influence des idées nouvelles, qui n'allait pas tarder à transformer l'abbé Besnard en curé constitutionnel, eût fait de son disciple un séminariste sans conviction, si j'en juge par les plaisanteries de mauvais goût qu'il se permit sur l'influence eugénétique des moines de Citeaux (2) et l'opinion véhémente qu'il manifesta plus tard à l'égard « des rêveries et des absurdités théologiques » (3). Au reste, le Dr Nicolas, son biographe, nous apprend que son imagination très vive « ne pouvait qu'applaudir à cet élan de tout un peuple vers la liberté » (4). Et le patriote Moreau, après quelques mois d'apprentissage

(1) *Souvenirs d'un nonagénaire, Mémoires de François-Yves Besnard*, publ. par Cél. Port, Paris, Angers, Le Mans, 2 vol. in-8°, t. II, p. 300-301.

(2) *L'art de connaître les hommes*, par Lavater, Ed., de 1820, p. 189, note.

(3) Moreau, *Eloge* de Vicq d'Azyr, p. 11.

(4) Nicolas, *loc. cit.*, p. 645.

chez un chirurgien du Mans, s'embarqua pour la capitale le 29 septembre 1791.

Il étudia pendant deux ans, suivant, entre temps (1792) les cours d'anatomie comparée que Philippe Pinel donnait alors à la Société d'histoire naturelle (1); puis il s'en alla guerroyer comme chirurgien militaire de 3e classe. Il semble que les hasards de la campagne l'aient amené du côté de la Suisse. Il fut également employé aux armées de la Vendée, et finit par trouver un poste dans les hôpitaux militaires de Nantes (2). La situation était tragique : chez les 2000 détenus entassés dans l'entrepôt, une épidémie se déclara, qui gagna les autres geôles et les lazarets. De vendémiaire à brumaire an III, le typhus fit rage. 13 membres de la Commission de salubrité furent atteints, et Moreau parmi eux. Pour comble de malchance, un accident professionnel le laissa infirme de la main droite, et provoqua sa mise en réforme.

Rendu à la Science, Moreau obtint du district du Mans d'être envoyé à l'Ecole de Santé de Paris comme *élève de la Patrie*. Entré en ventôse an III, il en sortit en frimaire an V, et avec la note *médiocre* (3). L'Ecole venait de se reconstituer sur les débris de la vieille Faculté. Chaussier, Ant. Dubois, Fourcroy, Hallé, Pelletan, Corvisart en illustraient les chaires ; mais on n'y donnait alors qu'un enseignement hâtif et fiévreux, destiné surtout à pourvoir d'officiers de santé les cadres sans cesse décimés des armées de la République.

Moreau était alors moins qu'un docteur, mais plus qu'un élève. Vers la fin de 1795, il avait retrouvé dans la capitale son ancien mentor Yves Besnard, lequel ayant jeté le froc aux orties s'occupait alors de solliciter pour la bibliothèque du Mans une partie des

(1) *Décade philosophique*, n° 26, 20 prairial an IX, p. 467, note.

(2) Moreau relate au t. XI de l'*Encycl. méth.*, art. *Passions*, p. 432-433, la cure qu'il réussit en 1795, dans cet hôpital, sur un soldat atteint de mélancolie nostalgique, par le traitement moral.

(3) Prévost, *Les études médicales sous le Directoire et le Consulat*, Paris, Champion, 1907, gr. in-4° (Bibl. hist. de la France médicale), p. 10.

ouvrages saisis chez les ci-devant et entreposés aux Cordeliers (1). Besnard, fort lié avec La Réveillère-Lepeaux, qui venait d'être élu membre du Directoire, lui recommanda son jeune compatriote et Moreau fut nommé (an IV) sous-bibliothécaire à l'Ecole de Santé, en remplacement du citoyen Pariset, démissionnaire. La place lui valait le logement et 2.000 livres d'appointements (en assignats), sans compter l'amitié du bibliothécaire en chef Süe, fort profitable à un aspirant érudit ; et, ce qui était plus précieux encore à l'époque, une ration de vivres délivrée par la Maison Scipion ! (2).

Un arrêté ministériel du 3 frimaire an VI ayant autorisé les réceptions à titre provisoire, Moreau en excipa pour présenter, avec succès, le 24 vendémiaire an XI sa dissertation inaugurale. Plus tard, il échangea son certificat de capacité du 2 floréal an XI contre un diplôme en bonne forme du 2 prairial an XII. Ainsi réalisait-il, à l'âge de 32 ans, en la douzième année de la République une et indivisible, les projets ébauchés sous le patronage de M. l'abbé Besnard au temps de Louis le Bien aimé.

En ce temps-là, les Sociétés savantes, dispersées par la tourmente révolutionnaire, tâchaient à se reconstituer, et les survivants du vieux monde médical se mêlaient sur leurs bancs aux représentants du monde nouveau. En l'an IV, quelques élèves de l'Ecole de Santé se groupèrent autour de Dupuytren, de Bichat et de Moreau pour former la *Société médicale d'émulation*. Ils inaugurèrent leurs travaux le 5 messidor an IV. Notre Sarthois eut l'honneur d'offrir en sa Chartreuse un asile aux premières réunions de la nouvelle Académie qui trouva par la suite à l'Ecole de Médecine un local plus imposant (3). Là s'assemblaient Alibert, Bretonneau, Burdin, Cou-

(1) Besnard (*loc. cit.*, p. 300, note) dit 1794. — Il est probable qu'il s'agit de 1795, époque où Moreau était sur les bancs de l'Ecole de Santé.

(2) Prévost, *L'Ecole de Santé de Paris*, 1794-1809 (Paris) (Bibl. hist. de la France médicale), 1901, in-8°, p. 52.

(3) Moreau, art. *Paris (Ecole de Médecine de Paris)*, Encycl. méth., Médecine, t. XI, p. 353.

tanceau, Husson, Richerand, Renauldin, et c'est à cette tribune que Bichat apporta ses premiers mémoires d'anatomie générale. A ces *jeunes*, Pinel, Cabanis et Fourcroy accordaient leur patronage, sans trop s'offusquer de voisiner, sur la liste des membres d'honneur, avec un ci-devant médecin de Cour, introduit là par déférence, Portal.

L'an IV vit également naître la Société de Santé de Paris, qui, baptisée Société de Médecine le 27 pluviôse an V, accueillait au Louvre dans un local prêté par le Lycée des Arts, les débris de la Société Royale de Médecine et de l'Académie de chirurgie : Baudelocque, Bottentuit, Bouillon-Lagrange, les Brasdor père et fils, Cadet de Vaux, les frères Süe, Hallé, etc. En collaboration avec Burdin, Moreau composa des matériaux accumulés lors de son passage aux armées, un mémoire sur *la gangrène humide des hôpitaux* (1). Un rapport favorable de Fourcroy, Heurteloup et Petit (2) ouvrit aux auteurs, en pluviôse an V, les portes de cette compagnie. Moreau en fut le collaborateur assidu, non seulement par des travaux originaux, comme ses *Fragments d'une topographie physique et médicale de Nantes*, mais encore par d'innombrables extraits ou analyses des ouvrages d'actualité.

C'est à la cinquième séance publique de cette Société que Moreau lut des *Réflexions philosophiques et médicales sur l'Emile*. Sans ménager au philosophe de Genève le tribut de sa gratitude et de sa vénération, il ne laissa point de critiquer ses opinions erronées et systématiques touchant l'obligation de l'allaitement maternel, l'usage des bains froids dans l'enfance, les méfaits de la médecine en général, et de l'inoculation en particulier : « O J. Jacques, s'écriait notre orateur, ... répandre et populariser les vérités les plus utiles, détruire les entraves du maillot, rompre ces chaînes dont une prévoyance gothique et barbare faisait garotter l'enfant dans son berceau ;

(1) Lu le 28 brum. an V.

(2) Du 12 niv. an V.

enfin rendre et aux plaisirs et au bonheur la première saison de la vie toute entière, tel fut ton ouvrage. Mais pourquoi des erreurs et des paradoxes si funestes déparent-ils plusieurs pages de ton livre immortel, et comment l'esprit de méthode et de philosophie a-t-il pu te permettre d'employer les formes d'un style persuasif et impérieux en traitant des questions et un sujet qu'il fallait éclaircir par le moyen d'une science contre laquelle tu rassemblas sans la connaître les traits usés de l'épigramme et de la satyre ? (1). »

Pour compléter sa démonstration, Moreau prouva que Jean-Jacques n'avait rien innové, n'en voulant d'autre preuve qu'une éloquente adjuration d'Aulu-Gelle aux dames romaines, en ses *Nuits attiques*.

La question de la vaccine était alors à l'ordre du jour. Un Comité central de vaccine, où siégeaient Thouret, Guillotin, Le Roux, Husson, Jadelot, en relation avec des Comités provinciaux, avait la haute main sur la propagande jennérienne. En l'an IX, le Préfet de la Seine fonda à l'angle de la rue Serpente et de la rue du Battoir Saint-André-des-Arts un Hospice central d'inoculation de la vaccine (2), à l'usage du Comité. Le 14 germinal an XII un arrêté du Ministre de l'Intérieur voulut grouper autour de cet état-major, toutes les bonnes volontés disponibles en créant la *Société pour l'extinction de la petite vérole en France par la propagation de la vaccine*. Pour collaborer à cette œuvre de salubrité publique, la Société de Médecine du Louvre constitua dans son sein une Commission de Vaccine à laquelle Moreau fut adjoint. N'avait-il pas jadis, en veine d'apostolat, exposé à l'usage des mamans récalcitrantes et des inoculateurs attardés les bienfaits de la méthode nouvelle ? « Plongé dans les ondes du Styx, écrivait-il, Achille y devint invulnérable. Changé d'une manière non moins heureuse par les symptômes d'une véri-

(1) *Réflexions*, p. 5-6.

(2) Cf. *Plans des hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris*, levés par ordre du Conseil général d'administration de ces Etablissements, Paris, 1820, gr. in-4°, n° 25.

table vaccine, l'enfant qui n'avait pas eu la petite vérole peut dès lors être impunément exposé aux causes de cette maladie et braver un des plus cruels ennemis qui assiégeoient son berceau (1). »

Le plaidoyer de Moreau se présente sous la forme d'un dialogue entre un jeune philosophe vaccinophile et une vieille dame vaccinophobe, et qui tremble pour ses petits-enfants. Le harangueur étant bavard comme un philosophe, j'épargne au lecteur la profusion de ses arguments, pour arriver au résultat : le jeune Félix et la tendre Honorine furent vaccinés.

Quels que fussent les avantages de la méthode jennérienne, il se trouvait encore, même au sein de la Société de Médecine, quelques réfractaires que leur intérêt ou leur méfiance à l'égard d'un « virus inconnu » rattachaient aux anciennes pratiques. De ce nombre était le Dr Desessartz.

« Un enfant, dit notre homme, appartenant au citoyen Moreau, rue Saint-André-des-Arts, devoit être vacciné. On consulte le citoyen Désessarts sur cet objet. Le citoyen Désessarts avoit assuré à ses chers collègues de la Société de médecine du Louvre qu'il n'étoit pas opposé à la vaccine ; mais il avoit en même tems une maison d'inoculation à soutenir. Quel parti prendre ? Le docteur fait un coup de maître : il approuve la vaccine, affirme qu'elle peut avoir de grands avantages, mais que le vaccin de Paris étant très suspect, il faudrait s'en procurer en le faisant prendre en Angleterre, à sa source primitive, ou se décider pour l'ancienne inoculation. L'enfant a été remis au citoyen Désessarts et se trouve maintenant à sa maison d'inoculation. Une vaccination ne se paye pas, ou se paye deux à trois louis. Le citoyen Moreau a donné quinze louis au citoyen Désessarts. La différence de trois à quinze est douze. Quel argument ! (2) »

Je doute que cette diatribe ait valu à Moreau de la Sarthe les sympathies de son collègue Désessartz :

(1) Moreau, *Traité hist. et prat. de la Vaccine*, Paris, an IX, p 213.

(2) Moreau, *loc. cit.*, p. 303-304.

mais il en trouva d'autres ailleurs, et je le vois arborer en l'an VII le titre de correspondant de la Société de médecine de Bordeaux et (1798) de la Société d'émulation d'Abbeville; et prendre part, la même année, aux travaux de cette *Société philomathique* (1) où l'on donnait, comme au *Lycée*, des leçons publiques sur les diverses branches des Sciences et des Arts. Moreau s'y lia avec le minéralogiste Brongniart. Nous ne savons s'il joua dans cette enceinte un rôle plus actif que celui d'auditeur ; mais il fréquentait certainement, à ce dernier titre, le Muséum d'Histoire naturelle. Cuvier, adjoint depuis 1795, à Mertrud, auquel il devait succéder en 1802, préludait alors à sa gloire en démontrant l'anatomie comparée « devant un petit nombre d'amis des Sciences ». Moreau, ramené à sa passion pour l'histoire naturelle, fut un de ces adeptes de la première heure dont les applaudissements commencèrent la réputation de l'illustre naturaliste : « Ces auditeurs, dit-il, « se trouvaient réunis comme pour une conférence dans un petit salon qui pouvoit à peine contenir trente à quarante personnes. Plus de vingt années se sont écoulées depuis cette époque et cependant je n'ai point oublié l'impression que fit sur moi et sur mes jeunes collègues l'apparition comme spontanée d'un mérite aussi remarquable (2). »

En l'an VIII, Moreau retrouvait Cuvier à la *Société des observateurs de l'homme*; fondée en frimaire

(1) Fondée le 10 déc. 1788 par les médecins Petit, Audirac, le chimiste A.-L. Brongniart, le physicien Silvestre, la Société philomathique fut d'abord une sorte d'association d'aide et d'instruction mutuelles entre jeunes gens. En août 1792, elle prit le nom de *Lycée des Arts*, et son importance s'accrut du renfort que lui apportèrent en 1793 après la dissolution de l'Academie des Sciences, Berthollet, Lavoisier, Fourcroy, Vicq d'Azyr, Hallé, Ventenat, Darcet. En 1803, elle devint l'*Athénée des Arts* (cf. M. Berthelot, *Sur les publications de la Société philomathique et ses origines*, Journal des Savants, août 1888, p. 477-493). Moreau ne fut affilié que peu de temps à cette compagnie.

(2) Moreau, art. *Paris (Ecole de Médecine de Paris)*, Encyclopédie méthodique, Médecine, t. XI, Paris, 1824, in-4°, p. 356 et note. — Moreau a dédié au citoyen Cuvier son *Eloge de Félix Vicq d'Azyr* « comme un témoignage de l'estime et de la reconnaissance d'un de ses élèves ».

an VII par de Maimieux et Jauffret, elle tenait ses réunions rue de Seine, au ci-devant hôtel La Rochefoucauld; on y voyait briller Hallé, Volney, P. Süe, Cabanis, Bougainville, Sonnini, de Tracy. Jussieu, Degerando, Sicard, Pinel, Portalis, le capitaine Baudin et Lemontey plaisantait, irrévérencieusement, les spéculations psycho-physiologiques de ses coryphées (1). — La même année, le citoyen La Crochardière proposait à la Société libre des Arts du département de la Sarthe la candidature du Cen Moreau, « connu par différents ouvrages qui lui font honneur »; et le 29 messidor an VIII, la compagnie considérant « la réputation du [postulant], la place qu'il occupe et les ouvrages qui le distinguent » le nommait à l'unanimité membre non résident. Moreau garda quelques relations scientifiques, avec ses collègues manceaux, en particulier avec Cauvin (2). En l'an IX, Moreau était également inscrit à la Société d'émulation de Poitiers. Et l'*Annuaire* de la Sarthe signalait à ses lecteurs les progrès que leur jeune et déjà illustre compatriote ne cessait de faire dans l'estime des Sociétés savantes (3).

Débordant de zèle didactique, répandant sur tous les auditoires l'avalanche de ses communications, dans leurs bulletins l'abondance de ses articles, il dépense encore en des leçons publiques, les restes d'une éloquence inassouvie. Nous le voyons annoncer vers le milieu de fructidor an VIII, dans les locaux de « l'Ecole polimatique » rue de la Liberté, ci-

(1) *Récit exact de ce qui s'est passé à la Séance de la Société des Observateurs de la Femme. Le mardi 2 novembre 1802*, par l'auteur de Raison, Folie, etc. [Lemontey]. Paris, Deterville, an XI-1803, XX-170 p. in-18. — Voy. sur cette Société qui disparut vers 1805. — G. Hervé, *Le premier programme de l'Anthropologie*, Extr. des Bull. et Mém. de la Société d'Anthropologie, de Paris, Jubilé du cinquantenaire, s. l. n. d. in-8° p. 473-487. A. Aulard, *Paris sous le Consulat*, Paris, Cerf. Noblet, Quantin, 1903-1909, 4 vol. in-8°, t. I, II, III, *passim*.

(2) *Délib.* [de la] *Commission des arts*, Reg. IX, an VII, — an X, fos 98 et 103, 12 et 29 mess. an VIII (Arch. de la Soc. d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe).

(3) *Annuaire du département de la Sarthe, pour l'année VIIIe de l'ère française*, Le Mans, Monnoyer, an VII, in-18, p. 34.

devant des Fossés-M.-le-Prince, n° 92, un Cours par souscription sur l' « histoire naturelle de l'Homme et [la] physiologie pour servir d'introduction à l'étude pratique de la médecine et de la chirurgie » (1). La même année, il avait inauguré l'enseignement de l'hygiène au Lycée républicain.

Le Lycée Républicain, alors situé rue Neuve-des-Bons-Enfants, près le Palais du Tribunat, avait subi, depuis sa fondation, pas mal de vicissitudes (2). C'était une sorte d'établissement d'enseignement

(1) Moreau était, eu l'au XIII, médecin du pensionnat de l'Ecole polymathique où son cœur d'anthropologiste se réjouissait de pouvoir observer un élève-phénomène! (*Journal des Débats*, 1er mars 1805).

(2) La Loge des neuf sœurs avait fondé une *Société Apollonienne* de lectures hebdomadaires qui prit en 1781 le nom de *Musée de Paris*. Quelques dissidents de ce Musée, parmi lesquels Cailhava, s'affilièreut en 1783 au *Musée français* eréé en décembre 1781 par Pilâtre de Rozier, et qui offrait aux amateurs des cours de scienees et des laboratoires. Le *Musée français* agrandi s'installa en 1784 rue de Valois dans un immeuble apparteuant au due d'Orléans; mais, l'année suivaute, à la mort de Pilâtre, il fallut le mettre eu veute. Il rouvrit ses portes en décembre 1785, sous le uom de *Lycée*, sous le patronage des Comtes de Provence et d'Artois; Marmoutel y euseiguait l'histoire, Fourcroy la chimie, Pierre Süe l'anatomie, Monge la physique, Condoreet les mathématiques. Les adhérents payaient 4 louis de eotisation. Le eabinet de physique valait 50.000 fraucs. En 1790, l'établissemeut périclita. Réorganisés le 31 octobre 1790 sous la présidence de Sieyès, les cours reprirent le 10 janvier 1791, avee l'assistance de Fourcroy, de Süe, de La Harpe, de Boldoni. — Le 2 décembre 1793 (12 frimaire au II) le *Lycée* adopte l'épithète de *Républicain*, et inaugure ses leçons le 21 frimaire. — Enfin, le 9 floréal au X (29 avril 1802) il prend le nom d'*Athénée de Paris*, qu'il conserva jusqu'à sa disparition vers 1849. — (Cf. Albert Babeau, *Paris en 1789*, Paris, F. Didot, 1892 in-8°, p. 236, S. Lacroix, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution*, t. VI, Paris 1897, iu-8°, p. 340 et suiv. — Ch. Dejob, *de l'Etablissement connu sous le nom de Lycée et d'Athénée*, Revue internationale de l'Enseignement, 15 juillet 1889. — Ch. Dejob, *L'instruction publique en France et en Italie au* XIXe *siècle*, p. 129 et suivantes et 423. — L. Amiable *Des origines maçonniques du Musée de Paris et du Lycée*, La Révolution française du 14 décembre 1896,). En 1822, l'Athénée donnait des cours d'histoire uaturelle, de géographie, de chimie, de physique, de technologie, de littérature, d'italien, d'anglais; la souscription annuelle était de 120 francs (*Le Nouveau conducteur de l'étranger à Paris en 1822*, par F. M. Marchant, Paris, Moronval, 1822, in-18, p. 233-234). — Les séanees commençaient à 7 heures du soir, 2, rue de Valois (Palais Royal). On était admis sur présentation de deux membres (*Annuaire général du Commerce et de l'Industrie*, Paris, F. Didot. 1841, in-4°, p. 43). Salons et bibliothèque étaient ouverts de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

supérieur libre, où depuis la Révolution, Sieyès, Fourcroy, Süe père et fils, La Harpe, plus tard Cuvier, essayaient de raviver l'esprit philosophique et encyclopédiste qui en avait inspiré la création.

Moreau, avait fait, en brumaire an VI, auprès des Administrateurs du Lycée, une première tentative pour obtenir une chaire d'hygiène. Sa proposition fut alors écartée; et on ne lui offrit la tribune que pour communiquer à « quelques-unes des séances littéraires celles des parties de [son cours] qu' [il croirait] pouvoir intéresser isolément ». (1) Il en prit occasion pour rédiger, à l'adresse du sexe « aimable et sensible » des lettres sur la physiologie végétale, qui eurent les honneurs de quelques séances de l'an VIII. Mais il souhaitait une chaire plus stable; après une vaine tentative pour obtenir à l'Ecole de santé la place de professeur-adjoint de physique et d'hygiène, devenue vacante par la mutation de Le Roux (2) il se retourna vers le Lycée. Le professeur de physique, P. R. F. Butet, était un Sarthois (3), candidat malheureux, lui aussi, à la succession de Le Roux, il ne garda point rancune à son rival et sans doute ne fut-il point étranger au succès de sa requête. Le 21 frimaire an VIII (12 décembre 1799) et « 18e année Lycéenne » le professeur Moreau ouvrait son cours d'hygiène et d'histoire naturelle de l'homme au Lycée Républicain (4).

Moreau définissait l'hygiène, « l'ensemble des données et des résultats que l'histoire naturelle de l'homme et la médecine doivent fournir pour concourir à perfectionner le physique de l'espèce humaine et pour asseoir sur des bases communes l'art de conserver la santé, la morale et le bonheur! » — « L'hygiène, ajoutait-il, l'hygiène et la morale se corres-

(1) *Esquisse d'un cours d'hygiène*, p. XI-XII.

(2) 29 therm. an VII. Cf. A. Prévost, *L'Ecole de Santé de Paris*, p. 147.

(3) Sur Butet, né à Teillé, Cf. Desportes, *Bibliographie du Maine*, p. 240. — Butet était, en l'an XIII, directeur du pensionnat de l'*Ecole polymathique* (337, rue de Clichy).

(4) On en trouvera quelques échos dans la collection de la *Décade philosophique*.

pondent » (1). Du moins le faut-il souhaiter. Et il n'était point inutile de le rappeler à ses auditrices, ces « Athéniennes modernes... [vêtues de] costumes incomplets et révélateurs, qui, en cessant de confier leur triomphe au pouvoir d'une imagination active et voyageuse expos[aient] leur santé et lais[saient] à peine entre leurs charmes, nos regards et le froid quelques vêtements légers et presque diaphanes » (2).

Moreau prêchait, comme on voit, la doctrine utilitaire. Dédaigneux de tout fondement métaphysique, il n'accordait à la morale qu'une base purement physiologique, à l'applaudissement de son maître Cabanis qui le louait d'avoir tenté de ramener « à des lois fixes, prise dans la nature », inspirées « du climat, du tempérament, de l'âge » et de l'oscillation de l'activité organique, les règles de la vie physique et morale (3).

II

Il y avait encore en ce temps-là, dans une rue d'Auteuil, un autre cénacle dont maint homme illustre se rappelait le chemin : et c'était la maison de Madame Helvétius. Là jadis, avaient passé Jefferson et Franklin, Chamfort et Morellet, Diderot, Condorcet, d'Holbach et Turgot, Pinel amené là par Roussel et Cabanis. Devenu l'héritier de cet asile, Cabanis à son tour y charmait son déclin dans la Société de ces idéologues au nom desquels le futur César, qui n'aimait pas les raisonneurs, fronçait volontiers les sourcils. Par Besnard sans doute, ou La Réveillère, Moreau s'y était introduit. « Je n'oublierai jamais, écrivait-il plus tard, cette demeure charmante... dans

(1) *Esquisse*, p. 27.

(2) *Réfl. sur l'Émile*, p. 29.

(3) Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'Homme*, éd. par Cerise, Paris, Charpentier, 1844, in-18, p. 64 et note.

laquelle bien jeune encore je fus accueilli avec tant de bienveillance, où je rencontrai les contemporains... les plus recommandables, M. Destutt de Tracy, MM. Garat, Ginguené, Gallois, Laromiguière, Thurot, Saint-Aubin, Foriel, Jacquemont, Andrieux » (1), tous les esprits forts de la *Décade philosophique* qui, de temps en temps, offrait aussi ses colonnes à la prose de Moreau.

Parmi les médecins qui fréquentaient alors avec Moreau le salon d'Auteuil, il faut citer Pariset, Alibert et Richerand. Pariset, jeune alors, besoigneux et incertain de sa voie, ballotté de la médecine à la littérature, traduisait l'*Electre* de Sophocle, et versait, dans le sein de Fauriel, les propos d'une âme désabusée : « Croyez-moi, mon cher ami, vous êtes né pour votre bonheur trop tôt de quelques siècles... faites-vous à l'idée que vous ne verrez jamais rien de ce que vous entendez se réaliser parmi nous. Réservez votre doctrine secrète pour un petit nombre d'amis sûrs dans le sein de qui votre âme puisse s'épancher sans crainte et qui soient dignes de cultiver avec vous la philosophie ou de rendre honneur à la vérité. Pour le reste des hommes, ne leur ouvrez jamais votre cœur... (2) » Ainsi se réfugiaient dans un pessimisme secret, hautain et stoïque, ces âmes vides de foi, à qui la philosophie n'était plus que pure discipline intellectuelle. Et tous, pourtant, frappés à l'empreinte du siècle finissant, louaient, avec Alibert, « la vraie théorie de l'entendement », le « don inappréciable de l'analyse » fait à l'humanité par les continuateurs de Bacon (3). Par l'analyse, le

(1) MOREAU, Art. *Moral*, *Encycl. méth.*, Médecine, t. X, p. 257. — Cf. A. GUILLOIS, *Le Salon de Madame Helvétius*. — L. R. SEMELAIGNE, *Philippe Pinel et son œuvre au point de vue de la médecine mentale*, Paris, Imprimeries réunies, 1888, 169 p. in-4°, p. 13. — F. LABROUSSE, *Quelques notes sur un médecin philosophe de la Faculté de Paris, P. J. G. Cabanis, 1757-1808*, Thèse de la Fac. de méd. de Paris, Paris, Michalon, 1903, 85 p. in-8°, p. 13-16.

(2) Lettre du 6 thermidor an XI, citée par Guillois, p. 181.

(3) ALIBERT, *Discours sur les rapports de la médecine avec les Sciences physiques et morales*, in *Eloges historiques*, Paris, 1806, in-8°, p. 421, 422, 427.

médecin devait « démêler l'artifice et le mécanisme de toutes ces sensations qui, perçues à la fois, s'isolent merveilleusement pour devenir des idées » et, « remontant ainsi jusqu'à la source de nos facultés mentales, [apprendre] à en rectifier les vices et les écarts ». Et Richerand à son tour mettait la première édition de sa *Physiologie* sous le patronage et l'invocation de Condillac.

La médecine se plaçait donc elle-même sous l'égide de la Philosophie. Encore est-il juste d'observer qu'elle n'abdiquait point toute indépendance à son endroit. L'Ecole sensualiste, était encline à faire de la psychologie dans l'espace. Cabanis eut le mérite de rappeler les psychologues de profession à l'observation trop dédaignée de l'homme animal. La fameuse formule dont on lui a tant fait grief : « Le cerveau secrète la pensée comme le foie secrète la bile et l'estomac digère les aliments » est moins une profession de foi matérialiste qu'un rappel de la spécificité de la pensée et de son déterminisme physiologique. Le cerveau n'est point une machine; et voilà pour La Mettrie! Mais il est un *organe*, l'organe de la pensée, et comme tel solidaire d'autres organes : et voilà pour Condillac. Ce dernier, dans sa psychologie de la sensation, avait fait un ingénieux apologue : sa *statue* possédait un cerveau et cinq sens; mais elle était creuse et n'avait point de viscères : c'est Cabanis qui l'en a pourvue. Et le cadeau avait sa valeur. Cabanis en a développé les conséquences chez l'homme en général, comme Pinel chez l'aliéné.

Or, le citoyen Moreau, leur disciple, s'honorait d'être, comme eux, un médecin philosophe. Jamais plus qu'à cette époque on ne disserta sur les sympathies, la médecine morale, l'homme moral, etc. Moreau suivit le courant. Imbu de cet « esprit classique » dont Taine a dénoncé la vaine rhétorique, il est un des coryphées de la « littérature médico-philosophique, cette littérature hybride, filandreuse,

vide » (1) qui, prodiguant les grâces et les apostrophes d'une sensiblerie déclamatoire, sévit sur la Faculté depuis l'époque révolutionnaire, recueille tour à tour avec Moreau l'applaudissement des idéologues du Consulat; avec Alibert, converti à la Restauration, les pieux encouragements de M. de Quélen (2) ; et sombre, sous Louis-Philippe dans la prose de Lepelletier de la Sarthe et de Félix Voisin.

Remarques philosophiques et médicales sur la nature de l'homme dans la *Décade philosophique*; notices sur les asiles d'aliénés, la pathologie mentale, critique du magnétisme et du système de Gall dans les colonnes du *Moniteur* ; quatre in-8° sur l'*Histoire naturelle de la femme,* Moreau accumule, pendant des années, les mémoires, les analyses, les considérations sur la médecine morale, proclamant à tout venant que « cette partie des Sciences médicales trop resserrée lorsqu'on la concentre dans l'observation des maladies mentales, doit être considérée dans tous les faits relatifs à l'influence réciproque du physique et du moral qui se développe dans l'homme malade et dont les exemples se présentent d'une manière si variée, si habituelle à l'observation des praticiens les plus exercés » (3). C'est ainsi que M. Moreau avait guéri un cas de monomanie par la coupe des cheveux, et, inversement, se flattait d'avoir découvert l'emploi médical des passions, véritables « mouvements organiques que l'on peut comparer à ceux qui résultent de l'action de plusieurs médicamens et [qui] dans quelques circonstances... ont plus d'effet que les préparations pharmaceuti-

(1) Daremberg, *Histoire des Sciences médicales*, Paris, J.-B. Baillère 1870, in-8° t. II, p. 1015.

(2) Hyacinthe, comte de Quélen, archevêque de Paris, remerciant Alibert, le 18 janvier 1826, de son *Traité de la physiologie des passions*. lui écrivait : votre livre « m'a déjà fait passer d'heureux moments, et les pensées philosophiques qu'il contient m'ont amené aux méditations de la religion qui les fortifie par une grâce secrette que ne communique pas la plus agréable dissertation sur notre nature. Vous permettrez, je crois, cette réflexion à un évêque qui a pour vous autant d'attachement que d'estime. »

(3) Moreau, *Encycl. méth.*, t. XI. art. *Paris*, p. CCCC.

ques » (1). Il nous apparaît ainsi comme un des précurseurs de la thérapeutique par suggestion, qui est devenue fort en faveur auprès des psychothérapeutes de nos jours.

C'est encore à cette prédilection de Moreau pour l'étude de l'*homme moral*, et de l'expression extérieure des habitudes, des passions et autres mouvements de l'âme que nous devons sa réédition de Lavater. Il l'a enrichie d'une foule de notes et d'additions qui en rendent sans doute le plan un peu confus, mais en étendent singulièrement la portée et les applications (2). « Ces supplémens, dit Nicolas auroient été suffisans pour fonder la réputation d'un physiologiste moraliste: lié d'amitié avec les premiers peintres [Vincent], les plus grands statuaires et les acteurs tragiques les plus célèbres [Talma], c'étoit avec eux, c'étoit sur eux que Moreau de la Sarthe recueilloit ses observations, qu'il étudioit l'influence des passions sur la physionomie. » Et il en discutait, chez Cabanis, avec Destutt de Tracy, lequel se piquait d'être philosophe expert non seulement en sensualisme, mais encore en physionomie (3).

Le sensualisme, c'était la doctrine; la doctrine du chancelier Bacon, du médecin Locke et de l'abbé de Condillac. La méthode, c'était l'analyse.

(1) Nicolas, *loc. cit.* p. 646.

(2) Un article élogieux, signé Y, inséré dans le *Moniteur universel* du 10 octobre 1817, n° 283, p. 1120, annonçait la prochaine apparition, pour 1818, d'un livre de Moreau, en 2 vol. in-8° sur l'*Anatomie du visage, la partie positive de la physiognomonie et les principaux caractères des passions.* — Cet ouvrage ne parut point; Moreau le fondit, sans doute, avec sa réédition de Lavater.

(3) Tracy, avant de devenir philosophe, avait commandé le régiment de Penthièvre. Et il se vantait de reconnaître, à la tenue et à la démarche, « si un homme... avait déjà servi, quel que fût d'ailleurs son costume, et dans le cas même où cet homme aurait quitté le service depuis longtemps Plusieurs déserteurs furent reconnus de cette manière et forcés d'avouer leur désertion. Un de ces hommes se présenta un jour au moment d'une parade. M. de Tracy le reconnut aussitôt et fit part de son observation au major du régiment. Celui-ci répondit qu'en effet il était évident que cet homme avait déjà servi, mais qu'en outre il sortait des galères. Un mouvement habituel de la paupière dont les galériens contractent l'habitude en travaillant au soleil avec un simple bonnet avait fait une aussi redoutable révélation.» (Moreau, Ed. de *L'art de connaître les hommes...* par G. Lavater... t. VI, Paris, 1820, p. 227).

Une science, a dit Condillac, « n'est qu'une langue bien faite » (1). Le XVIII[e] siècle est l'époque où, à la lumière de l'analyse, toutes les sciences font l'inventaire de leurs objets et revisent l'ordre et les termes de leur nomenclature. La langue scientifique était un fatras incohérent et imprécis de locutions populaires ou de vocables polyglottes. Chacun, dans sa sphère, se mit à l'œuvre pour l'adapter aux théories nouvelles. On venait de voir surgir la nomenclature chimique avec Fourcroy, la nomenclature minéralogique avec Haüy. De longue date, en dépit des sarcasmes de Buffon pour les nomenclateurs et les encyclopédistes, la zoologie, la botanique avaient pris les devants, avec Linné, d'Argenville, Brisson, Klein, Barbeu du Bourg, les Jussieu, etc. Et l'on classait, l'on classait. Non content d'avoir embrassé et réparti, d'un coup d'œil génial, l'ensemble des êtres animés, Linné prétendait encore cataloguer les phénomènes morbides et donnait pour pendant à ses *Genera plantarum* les *Genera morborum* (1763). Les médecins, pris d'émulation, s'étaient mis en tête de classifier, à leur tour, les objets de leur application journalière. Boissier de Sauvages, revisa la nomenclature médicale et fit un dénombrement des misères humaines assez copieux pour les pouvoir répartir en 10 classes, 44 ordres, 315 genres et 1800 espèces. Erasme Darwin, plus modeste, se contenta de 4 classes, 11 ordres, et 41 genres. Enfin parut en 1798, et six fois rééditée, la *Nosographie* de Pinel. Elle fut, pendant quinze ans, le bréviaire et le guide des médecins philosophes. Et pourtant elle ne marque point l'éclosion d'une nouvelle ère médicale ; il serait plus juste de dire qu'elle est le terme de l'ancienne et comme un testament du XVIII[e] siècle au XIX[e]. Lisez son titre : *Nosographie philosophique* ou *méthode de l'analyse appliquée à la médecine*. Pinel a appliqué à la pathologie interne les principes que Cabanis

(1) *La langue des calculs*, in *Œuvres complètes* de Condillac, Paris, Houel, 23 vol. in-8°, t. XIII, an VI, 1798, p. 7.

appliquait à la médecine de l'esprit et qu'invoquera Richerand dans sa *Nosographie chirurgicale* : et ce sont encore les principes de Condillac : dernier legs de l'école analytique à l'ère, qui va s'ouvrir, de l'anatomie pathologique et de la médecine expérimentale.

Encore qu'il fût comme lui, familier de la maison Cabanis, Moreau n'adhérait point sans réserves aux principes du maître de la Salpêtrière. Dans la fameuse classification nosologique de Pinel, Moreau de la Sarthe avait relevé lacunes, erreurs et contradictions. Et il ne se retint pas, sur le tard, d'y opposer une codification nouvelle et personnelle où la pathologie externe, négligée par son illustre maître, trouvait également sa place.

Nous ne saurions exposer ici les divers termes de la classification de Moreau ; on les trouvera, tout au long, dans l'*Encyclopédie* aux articles *Nosographie* et *Phlegmasies*. Quoique plus complète, et sur nombre de points plus conforme à la clinique que la nomenclature de Pinel, la nomenclature de Moreau pêche encore en maint endroit, et par exemple lorsqu'elle réunit dans la classe des *flux* la bronchorrhée, les hydropisies, le diabète et le choléra morbus qui, dit l'auteur, « lie cette classe à celle des névroses » (1). Elle ne satisfit pas davantage Messieurs de l'Ecole physiologique auxquels M. Moreau présentait en bon ordre hiérarchique, groupées par ordre, genres, sous-genres et espèces, les diverses phlegmasies, y compris ces *phlegmasies simples*, *générales* ou *essentielles* dont le seul nom faisait jeter les hauts cris aux sectateurs de Broussais. Fièvres essentielles, *continues* : inflammatoires, éruptives, bilieuses, muqueuses ; *intermittentes* : simples ou pernicieuses, autant d'entités, propres seulement à séduire des âmes d'ontologistes, et qui leur masquaient la seule cause pathogène, l'*inflammation* ; et la seule réalité morbide, la *gastro-entérite*. Et Moreau de riposter que l'Ecole dite *physiologiste*, se parant d'un « titre

(1) *Encycl.*, t. X, art. *Nosographie*, p. 659, col. 1.

véritablement usurpé » (1), poussait le *localisme* à sa « conséquence la plus forcée et la plus absurde ». Il tenait l'invocation perpétuelle à la gastro-entérite pour « la plus dangereuse des hypothèses et la plus vaine des théories » (2). Il s'obstinait à considérer comme spécifiques, sans nul doute, des affections comme la peste, la fièvre jaune, la syphilis, les fièvres intermittentes, encore qu'on ignorât la nature du virus en cause. Et il hasardait à propos d'états morbides tels que l'érysipèle, l'anthrax, la rougeole, la variole, cette hypothèse à laquelle la science contemporaine est venue donner confirmation : « Ne pourrait-on pas, dans plusieurs de ces cas, supposer qu'il se développe dans l'intérieur même de l'organisation, et sous l'influence d'une altération morbide très grave, des causes d'irritation ou de phlegmasie qui ne seraient pas sans quelque rapport soit avec la formation des virus, soit avec l'élaboration des venins et des poisons végétaux ou animaux ? (3) »

Le jour où Moreau écrivit ces lignes, il entrevoyait ce qui est l'essence même de la maladie : l'effort de l'organisme contre un virus agresseur, au lieu de la résumer, avec Broussais, dans le phénomène inflammatoire, qui n'est qu'un effet, et qui suppose une cause. Ainsi s'avérait-il vitaliste à la manière de Bichat. Il considère la vie comme « un état pendant la durée limitée duquel le corps... *résiste par un principe d'action qui lui est propre aux lois générales qui régissent les corps bruts.* » Que ce principe s'affaiblisse, par exemple sous l'influence des « effluves putrides dont l'air des hôpitaux est surchargé » ; qu'il n'ait plus « assez d'énergie *pour s'opposer aux lois physiques* », et « le concours de la chaleur et de l'humidité » engendrera la putréfaction des tissus, la pourriture d'hôpital (4).

Le corps vivant diffère donc essentiellement des

(1) *Encycl.*, t. XI, art. *Paris (Ecole de)*, p. CCCC.
(2) *Ibid.*, t. XII, art. *Physiologique (Doctrine)*, p. 2.
(3) Encyl., art. *Phlegmasies*, t. XI, p. 668.
(4) *Dissert. sur la gangrène humide*, p. 17, 18, 19.

corps bruts ; il s'en distingue par la structure physique, le mode de composition, l'origine par un germe, la fin par une véritable mort et l'accroissement par nutrition » (1). — C'est la *force vitale* qui « [tendant] puissamment du centre à la circonférence » étend et développe le « point mucilagineux (2) » de l'embryon, change la « masse albumineuse » de l'œuf « en muscles, en nerfs, en vaisseaux, etc., et dans toutes les parties dont se compose le poussin (3) ». C'est cet « élan vital » qui, dirigé « de l'intérieur à l'extérieur (4) » poussera la croissance jusqu'à l'âge adulte. C'est lui qui présidera aux fonctions de nutrition, sécrétions, excrétions, assimilation, « formation des liqueurs qui doivent se conserver et qui, dit Moreau d'une façon saisissante, sont des organes en fusion (5) ». Encore n'entend-il le considérer qu'en positiviste, et non, comme Barthez, en spéculatif ; le principe vital est une hypothèse, un mode d'explication ; il est « pour le physiologiste ce que l'attraction doit être pour le physicien (6) ».

III

Le zèle et les travaux de Moreau avaient un jour trouvé leur récompense : le 24 mars 1808, un vote unanime des professeurs — approuvé par le Ministère de l'Intérieur — confiait à Moreau les fonctions de bibliothécaire de la Faculté (7). Il entrait, du même coup, et au même titre dans cette sorte de comité consultatif d'hygiène publique que les arrêtés

(1) *Esquisse*, p. 86.
(2) *Réfl. sur l'Emile*, p. 20.
(3) *Esquisse*, p. 97.
(4) *Réflexion*, p. 21.
(5) *Ibid.*, p. 44.
(6) *Ibid.*, p. 96.
(7) Le prédécesseur, Süe, passait, par permutation, à la chaire de médecine légale. (*Moniteur universel*, 20 juillet 1808, p. 798.)

des 10-12 fructidor an VIII, 30 ventôse an XII avaient créé sous le nom de *Société de l'Ecole de Santé de Paris*. Un décret impérial du 4 juin 1807 ayant fondé un prix de 12000 francs pour l'étude du croup, le ministre de l'Intérieur chargea l'Ecole de publier un recueil d'observations sur le même sujet. La commission (Hallé, Corvisart, Pinel, Alph. Leroy, Baudelocque, Leroux, Chaussier) s'en remit à Schwilgué qu'une mort prématurée empêcha de parfaire son travail. Moreau en prit la suite et l'édita, grossi d'une table chronologique et bibliographique.

Pourtant, l'érudition médicale ne bénéficiait guère des faveurs officielles. Le plan d'enseignement de l'an III avait confié au même professeur la médecine légale et l'histoire de la médecine : mais les titulaires qui se succédèrent, Lassus, Mahon, Leclerc, Süe, Royer-Collard, se consacrèrent préférablement à la première, abandonnant l'histoire médicale à des professeurs adjoints : Mahon, puis Goulin, grand érudit, mais qui, s'il faut en croire Moreau, « appartenoit plutôt au XVI[e] siècle qu'au XVIII[e], par le caractère de son esprit » peu propre à séduire les auditeurs. La santé trop chancelante et les occupations de Cabanis ne lui permirent de rendre à cette chaire qu'un éclat fugitif, et qui disparut avec lui (1808) (1). Un arrêté ministériel supprima dès lors ces leçons « de la façon la plus irrégulière », au dire de Moreau. Et lorsque le décret du 17 septembre 1808 eut incorporé sans les rétablir, la Faculté de médecine à l'imposant édifice de l'Université impériale, Moreau perdit tout espoir de joindre à ses anciennes fonctions de bibliothécaire cette pourpre professorale qu'il avait déjà sollicitée à la mort de Goulin. Il fit

(1) L'histoire médicale doit néanmoins au passage de Cabanis, son *Coup d'œil sur les Révolutions et sur la réforme de la médecine* (1804), écrit sous l'inspiration de Garat. — Quant à son professorat, « à cause de sa santé ce n'était pour lui, dit Guillois (*loc. cit.*, p. 173), qu'un titre honorifique, une véritable retraite..., sa probité s'en offensait et il donna sa démission qui fut refusée. Il fit alors de ses 3.000 francs d'appointements trois parts égales destinées à la bibliothèque de l'Ecole, à l'encouragement des travaux anatomiques et à l'entretien d'un élève. »

de son mieux néanmoins, pour restaurer et rendre aussi fructueuses que possible les répétitions d'histoire et bibliographie médicales dont l'arrêté du 30 pluviôse an III avait chargé le bibliothécaire (1). Mais cette déception le rendit chagrin. D'autres événements survinrent, qui l'assombrirent encore. Ses anciens maîtres, devenus ses amis, Leclerc, Cabanis, s'éteignirent en 1808; Thouret, le 19 juin 1810. La situation de l'Ecole, presque indépendante jadis, et considérée, lui paraissait, depuis son inféodation à l'Université, « perdre insensiblement de sa prépondérance et de ses avantages » ; Thouret, qui n'avait cessé de défendre la compagnie « au milieu des attaques et des difficultés de tout genre qui la menacèrent si souvent », disparut « au moment où sa présence allait devenir de jour en jour plus nécessaire ». A la fin de 1813, « les calamités publiques..., portées à leur comble », le « théâtre de la guerre... au cœur de la France », les « désastres de tous genres... jetèrent... le découragement et le trouble au sein des Ecoles ». Et devant les rangs de ses auditeurs décimés par la conscription, Moreau déplorait les « calamités générales » déchaînées par l'ambition « d'un maître qui ne savoit même pas respecter les hommes dont il avoit un besoin que sa cruelle imprévoyance pouvoit seule négliger ou méconnoître (2) ». Les Idéologues, molestés par César, eurent enfin leur revanche : le 2 avril 1814, Tracy faisait proclamer au Sénat la déchéance de l'Empereur, et Moreau vit sans déplaisir le retour des lys. L'influence du baron Pasquier, dont on sait les attaches sarthoises, ne fut probablement pas étrangère à la promulgation de l'ordonnance royale qui rétablit en faveur de Moreau, le 19 août 1815, la chaire de bibliographie médicale jadis dévolue au bibliothécaire de la

(1) A. Corlieu, *Centenaire de la Faculté de Médecine de Paris, 1794-1894*, Paris, Impr. Nationale, 1896, in-f°, p. 371.

(2) Moreau, *Encycl. méth.*, t. XI, p. 389.

Faculté (1). Le 31, il prenait place en l'assemblée des professeurs. Le 23 février 1819, un arrêté du Conseil royal rattachait à cette chaire le cours d'histoire de la médecine, désormais dissocié de la chaire de médecine légale.

Le nouveau professeur, qui se flattait d'avoir répandu dans ses leçons particulières « quelque éclat et quelque utilité sur cette partie des études médicales », chercha à rendre un peu de lustre à cette chaire déchue : Moreau pensait « que l'histoire de la médecine considérée comme l'objet d'un enseignement, devoit être une introduction littéraire à l'étude de cette science, une exposition élémentaire de son origine, de ses révolutions, de ses progrès, et de la vie des hommes qui ont le plus contribué à l'honorer ou à la servir. (2) » Le nombre de ses auditeurs, et les témoignages d'estime et de bienveillance que

(1) On lit au *Moniteur universel* du 21 août 1815, nº 233, p. 928 :

« Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au Département de l'Intérieur, considérant que d'après les règlements non abrogés de l'École de Médecine de Paris le bibliothécaire de cette École doit être en même temps professeur et qu'il doit être chargé des cours de bibliographie médicale, considérant que M. Moreau (de la Sarthe), bibliothécaire actuel de la Faculté de Médecine de Paris, a fait depuis plusieurs années sous le nom de *répétitions* un véritable cours de bibliographie, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I. — M. Moreau (de la Sarthe), bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Paris, jouira à compter de la notification de la présente ordonnance, du titre de professeur et des avantages attachés à ce titre. Il sera chargé d'un cours de bibliographie médicale conformément aux règlements de la Faculté.

Art. II. — Notre Ministre Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries le 19 août 1815 et de notre règne le 21ᵉ. Signé : Louis.

Par le Roi, le Garde des Sceaux de France, Ministre Secrétaire de la Justice, chargé par intérim du portefeuille de l'Intérieur, Signé : Pasquier. »

(2) On lit dans le *Moniteur universel* nº 107, 17 avril 1818, p. 477 :

« M. le professeur Moreau, de la Sarthe, commencera son cours d'histoire littéraire de la médecine le mardi 21 avril à trois heures précises dans la bibliothèque de la Faculté de Médecine et le continuera les mardis et samedis à la même heure.

Il traitera d'abord de la philosophie médicale ou de la manière d'étu-

lui donnèrent des personnages distingués montrèrent au nouveau maître qu'il était dans la bonne voie, et Moreau fit son cours jusqu'aux événements de 1822.

La Restauration, à ses débuts, avait à peu près respecté la constitution de la Faculté. Mais l'arrivée au pouvoir des *ultra* mit fin à cette politique de ménagements. L'Ecole de médecine passait pour un foyer de libéralisme, et l'on résolut, en haut lieu, d'en épurer le personnel. Le Conseil royal commença par décréter la suppression du Concours d'accession au professorat. Puis, il créa, le 20 décembre 1820, l'Académie de Médecine, institution indépendante de l'Ecole, dont les titulaires étaient, pour une part, à la nomination du Roi ; et qui prenait désormais à sa charge le service vaccinal et les questions de salubrité publique. La Société de l'Ecole de Médecine qui s'y était consacrée « pendant plus de vingt-cinq années avec un dévouement et un désintéressement sans exemple », se trouva dissoute de ce fait. Une partie des fauteuils de la nouvelle compagnie fut bien attribuée à des représentants de la Faculté : et, l'on fit hommage à Moreau d'une place de membre titulaire dans la section de médecine. Mais la suprématie revenait, dans l'enceinte académique, au premier médecin de S. M., promu président d'honneur perpétuel, en l'occurrence le baron Portal. Et certains, qui rêvaient peut-être de reconstituer les castes professionnelles de l'Ancien Régime, entendaient que la Compagnie fut subdivisée en trois classes autonomes, médecine, chirurgie et pharmacie, pourvues chacune d'un secrétaire perpétuel. Moreau, jaloux du maintien de l'unité dans l'art de guérir, réalisée dans la nouvelle Ecole, réclamait un secrétaire unique (1).

dier et de considérer la médecine dans l'état présent des connaissances, ce qui le conduira à en tracer ensuite l'histoire d'après le plan qu'il a exposé les années précédentes et qui a pour objet d'embrasser dans un même point de vue les révolutions les plus importantes de la médecine et les changements qui se sont opérés dans le genre de vie, la santé et les maladies aux différentes époques de la civilisation. »

(1) Moreau, *Remarques sur le projet d'ordonnance relatif à l'Académie royale de médecine*, Paris 1821.

Mais ni les sièges ni les dignités académiques n'étaient assez nombreux pour satisfaire tous les appétits, ou toutes les rancunes, et il fallut trouver mieux. Le pouvoir se mit en devoir de constituer, sur les professeurs de la Faculté, les dossiers nécessaires; et la police fit son métier. M. Moreau ne passait point pour favorable « au jésuitisme ». On interrogea l'une de ses anciennes domestiques, qu'il avait obligée, et qui en dit tout le mal possible ; on fit parler les employés de l'Ecole. Moreau, prévenu, tâcha de parer le coup : il avait quelques amis influents, entre autres l'ambassadeur de S. M. le Roi de Naples et des Deux-Siciles. Le Prince de Castelcicala alla voir le Grand'-Maître, qui l'assura que sa mansuétude épiscopale était acquise au professeur Moreau ; et le diplomate se hâta de tranquilliser son protégé. Sur ces entrefaites, les Ecoles tinrent leur séance de rentrée le 18 novembre 1822. On sait comment, les étudiants ayant conspué, au cours de la solennité, l'abbé Nicolle, délégué de S. G. Mgr l'Evêque d'Hermopolis, l'ordonnance royale du 21 novembre 1822 en prit occasion pour supprimer la Faculté de Paris. Une autre décision, rendue par le Roi en son château des Tuileries, le 2 février de l'an de grâce 1823, et de son règne le vingt-huitième, rouvrit les cours, mais avec force mesures de police répressive et de garanties morales, tant à l'égard des élèves qu'à celui de « tout professeur, tout agrégé qui, dans ses discours, dans ses leçons ou dans ses actes, s'écarterait du respect dû à la Religion, aux mœurs ou au Gouvernement, ou qui compromettrait son caractère ou l'honneur de la Faculté par une conduite notoirement scandaleuse. » Pour ajouter l'exemple à la menace, une deuxième ordonnance épurait le corps professoral, et « les sieurs » de Jussieu, Vauquelin, Dubois, Pelletan père, Deyeux, Pinel, Desgenettes, Chaussier, Lallement, Le Roux et Moreau, jugés mal pensants, furent mis à la porte sous couleur d'honorariat (1). Nul

(1) *Moniteur universel* du 3 février 1823, n° 34, p. 129-130.

doute que, si ce dernier avait vécu, l'ordonnance réparatrice du 5 octobre 1830 ne l'eût réintégré dans ses fonctions. Mais par un singulier hasard, la chaire d'histoire de la médecine ne fut point relevée. Fermée le 21 novembre 1822 et demeurée vacante en dépit des pétitions de C. Broussais (1831), de la Faculté (1835), et d'une vigoureuse campagne de Dezeimeris, où le souvenir de Moreau fut maintes fois évoqué (1837) (1), elle ne fut rouverte qu'en 1870 en faveur de Daremberg ;

Un pamphlet de l'époque récapitulait en ces termes les motifs de la disgrâce du professeur Moreau :

« 1° Parce qu'il était libéral.

2° Parce qu'il avait ri avec son collègue J. Cloquet lors de la séance où le Grand'Maître de l'Université avait prononcé son dicours.

3° Parce qu'il avait des liaisons intimes avec des personnes qui ne convenaient pas aux escobards modernes.

4°, 5°, 6°, Parce qu'on voulait lui donner un successeur (2). »

Moreau ne réclama jamais contre cette mesure. Il quitta son appartement de l'Ecole de Médecine et porta ses pénates rue de Seine, n° 10, chez la belle Charlotte Vanhove, ci-devant Madame Talma. Il a loué quelque part les charmes de l'aimable actrice, « ce timbre rempli de douceur, cet accent pathétique, ces sons qui semblent venir du cœur pour aller chercher le cœur et le remplir d'une longue émotion (3). » Cette émotion, chez Moreau, s'était transformée en un sentiment plus durable et définitive intimité. C'est à la table de son amie qu'il se plaisait à convier, en agapes confraternelles, les médecins de sa connaissance, et aussi son vieux Mentor le bonhomme Bes-

(1) J.-E. Dezeimeris, *Lettres sur l'histoire de la médecine et sur la nécessité de l'enseignement de cette histoire.* Paris, chez l'auteur, 1848, III-382 p. in-8°, p. 4, 5, 13.

(2) Froment, *La police dévoilée depuis la Restauration, et notamment sous Messieurs Franchet et Delavau*, Paris, Lemonnier et Levavasseur, 1829 in-8°, t. II, p. 198-201.

(3) Moreau, *L'art de connaître les hommes*, par Lavater, Ed. de 1820, t. III, p. 46.

nard, qui commençait à radoter, et s'attribuait *inter pocula*, l'honneur d'avoir acheminé son ancien élève vers une si brillante situation (1).

Sa clientèle lui demeura fidèle. Elle était restreinte, mais choisie; les grands dignitaires et les belles dames du Faubourg Saint-Germain s'y mêlaient aux actrices en renom, aux littérateurs, aux savants, à des artistes, — comme le peintre Vincent, — et aux hommes de l'opposition libérale. Moreau avait soigné Talma; il possédait, nous assure Besnard, la confiance « de la ci-devant Reine d'Espagne, de la Reine de Suède, de l'ambassadeur de Portugal, de plusieurs pairs et maréchaux de France (2). » Il adoucit, avec Laënnec, les dernières souffrances de Maine de Biran (3). Et Bayle ou Corvisart ne dédaignaient point de faire, en des consultations collectives, appel à ses avis. « La douceur de son caractère, la vivacité, la finesse de son esprit, l'étendue, la variété de ses connaissances, le charme de sa conversation, les soins qu'il prodiguait à ses malades, l'empressement qu'il leur témoignait le faisaient rechercher par les personnes les plus remarquables de la haute société dont il devenait autant l'ami que le médecin (4). » Sa pratique également éloignée des médications un peu platoniques de Pinel et des outrances de Broussais nous apparaît sagace et pondérée (5). Et puis, il savait plaire aux dames; il était, autant que leur médecin, leur confident et leur ami, il traitait leurs vapeurs par le piano-forte; et livrait aux belles, — tout bas, — le secret des meilleurs cosmétiques et celui du *bain de modestie* (6). Il avait, bien avant M. Paul Bourget, donné une classification nouvelle des passions. Son *Histoire naturelle de la femme*, monument de littérature médico-galante, mêle agréablement aux consi-

(1) Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, t. II, p. 301, note.
(2) Besnard, *Ibid.*
(3) Moreau, *Encycl. méth. médecine*, art. *Phthisie*, t. XI. p. 748-749.
(4) Nicolas, *loc. cit.*
(5) Moreau, art. *Muqueuse* (*Fièvre*) et *Phthisie* (*Encycl. méth.*)
(6) *Hist. nat. de la femme*, t. II, p. 409, 426-427.

dérations d'anatomie les souvenirs classiques et les strophes des poètes amis de la Beauté ; elle montre aux profanes avec quel succès un docteur sensible et judicieux peut user du ressort moral chez « cette aimable portion de l'humanité » qui trop souvent pâtit du « trouble des [sentiments] et [du] désordre d'une vie trop mondaine et trop agitée (1). »

IV

L'immense activité de Moreau menait de pair les exigences de la pratique et les travaux d'érudition. On sait qu'il se recommande à l'estime des savants par la part qu'il prit sur la fin de sa carrière, à l'achèvement de l'*Encyclopédie méthodique*. Ami et commensal de Cabanis, Moreau avait recueilli de sa bouche la doctrine et comme le testament moral de l'illustre rénovateur de l'*Encyclopédie*, Vicq d'Azyr. Déplorable victime des fureurs révolutionnaires, trop tôt ravi à la science, ce dernier avait laissé une foule de plans et de matériaux épars. Moreau qui avait écrit l'éloge de Vicq d'Azyr, colligé, annoté, édité, en 1805 les œuvres du défunt, était donc tout désigné pour en continuer la pensée maîtresse et compléter, à sa gloire, le monument inachevé.

Jamais entreprise ne connut plus de vicissitudes : on sait quelles entraves le pouvoir royal opposa aux encyclopédistes, et quels obstacles matériels ils eurent également à surmonter. Dans la première édition de l'*Encyclopédie*, parue de 1751 à 1772, la partie médico-chirurgicale avait été confiée à Louis, Tarin, Vandenesse, Malouin, Falconet, Le Monnier, Barthez, de Villiers et quelques autres. Ce texte, éparpillé au hasard de l'ordre alphabétique dans une compilation polygraphe, désuet, vieilli dans son esprit et dans sa lettre, appelait une refonte complète. On décida,

(1) Moreau, art. *Métrite, Encycl. méth.*, t. X, p. 87.

dans cette deuxième édition, de consacrer à la médecine une section spéciale, et d'y rassembler, en quelque sorte, en un corps, les principes de cet art à une époque où la Science entière, comme la Société, semblait vouloir se renouveler.

L'artisan de ce grand œuvre fut Vicq d'Azyr. Il fit appel à Fourcroy, Hallé, Andry, Thouret, Jean Verdier, et tant d'autres, qui élaborèrent un ouvrage entièrement nouveau. Le tome I, parut en 1787 à Paris, chez Panckoucke, et à Liège chez Plomteux ; et les volumes se succédèrent régulièrement, jusqu'en l'année 1793, qui vitpublier le tome VI. Mais la mort de Vicq d'Azyr, survenue le 20 juin 1794, et les calamités de ces temps troublés en interrompirent le cours, et ce n'est que beaucoup plus tard que les survivants, regroupés autour de Mahon, reprirent leur tâche.

Le tome VII parut en 1798, « an VI de la République ». On n'avait encore atteint que la lettre H. Bientôt le laborieux et modeste Mahon mourut. Brieude, le doyen de ses collaborateurs, ne put soutenir les engagements que sa santé précaire et son âge rendaient trop lourds, et passa la direction à Macquart, savant plus actif, mais qui ne tarda pas à succomber à la tâche. Il fallut dix ans pour que « l'Immortel Génie qui gouvern[ait] l'Empire français [ayant] fait succéder le calme à la tempête », le tome VIII fût donné au public par les soins de M. Petit-Radel, lequel s'éteignit à son tour en 1814. Il semblait que, depuis Vicq d'Azyr, une fatalité mystérieuse poursuivît le rédacteur en chef de l'Encyclopédie.

Cependant, M. Moreau, qui n'était point superstitieux, se dévoua : ce fut, dit-il, « avec plus de zèle que de prudence ». La tâche était ardue de compléter, sans trop de disparate. un projet vieux de plus de trente ans ; de mettre en harmonie des tomes déjà vieillis, échelonnés de loin en loin, dans une période de transformation scientifique incessante, avec une suite plus neuve, au courant des derniers progrès ; tout en conservant à l'ensemble de l'ouvrage l'unité

du plan primitif. Dans l'esprit de Vicq d'Azyr comme dans celui de ses devanciers (1) la partie médicale de l'Encyclopédie, n'était point seulement un memorandum technique, « un répertoire isolé des sciences médicales », mais une partie « aussi étendue qu'importante d'une exposition générale des connaissances humaines », et se rattachant, par conséquent à cet ensemble, par des vues générales et des principes de philosophie scientifique. Or, dans ce domaine, que de changements prodigieux depuis 1787 : la réunion de la médecine et de la chirurgie, la création des Ecoles de santé, l'invasion et la chute successives, sur les ruines « de la philosophie scolastique », d'une foule de «théories tirées des sciences plus ou moins étrangères à l'art de guérir (les mathématiques, la physique, la chimie et la philosophie spéculative (2) », la lutte entre le néo-hippocratisme de Pinel et la doctrine physiologique de Broussais, les progrès de la physiologie, devenue, sous l'impulsion de Chaussier, de Dupuytren, de Magendie, une science expérimentale ; le développement de l'anatomie générale et pathologique, de la médecine légale et de la médecine mentale, toutes ces innovations inconnues de la lettre A à la lettre M, et qu'il fallait traiter entre l'M et le Z, tel était le problème que tenta de résoudre, en 1821, le tome X de l'Encyclopédie rédigée par une Société de médecins, mise en ordre, publiée par Vicq d'Azyr et continuée par M. Moreau de la Sarthe. »

Moreau, qui déjà avait achevé le tome IX, abandonné par Petit-Radel expirant, s'était entouré d'une pléiade de collaborateurs, parmi lesquels Breschet,

(1) « L'ordre encyclopédique de nos connaissances... consiste à les rassembler dans le plus petit espace possible et à placer pour ainsi dire le philosophe au-dessus de ce vaste labyrinthe dans un point de vue fort élevé d'où il puisse appercevoir à la fois les sciences et les arts principaux ; voir d'un coup d'œil les objets de ses spéculations et les opérations qu'il peut faire sur ces objets, distinguer les branches générales des connaissances humaines, les points qui les séparent ou qui les unissent, et entrevoir même quelquefois les routes secrètes qui les rapprochent. » (Préface de l'*Encyclopédie*, t. I, Paris 1751, in-folio, p. XV.)

(2) On édifia en Allemagne des systèmes médicaux sur le Kantisme (Treviranus, Girtanner) et sur les doctrines de Fichte !

Chamberet, Coutanceau, Desormeaux, Desplas, Groonier, Louyer-Villermay, Magendie, Thillaye, Nicolas, Villermé, de Kergaradec et Laënnec. Le tome XI fut mis au jour en 1824.

Moreau ne manqua pas d'y consacrer un important article à l'Ecole de Médecine et de dire en termes mesurés, mais fort nets, ce qu'il pensait des réformes subversives qui avaient décimé le personnel et entravé l'essor de cette institution. Le *Constitutionnel* y vît une bonne occasion de dauber M. de Corbière et n'omit point de signaler l'ouvrage en ses colonnes : « En parcourant la longue série des travaux utiles et mémorables de cette précieuse école, quelques personnes se demanderont comment elle a pû être supprimée par M. de Corbière. D'autres répondront : Comment ne l'aurait-elle pas été ? Et le savant historien, professeur bibliothécaire lui-même, comment lui a-t-on enlevé une place qu'il remplissait avec tant d'honneur depuis 25 ans ? Heureusement qu'il n'est pas plus possible à M. de Corbière de destituer les hommes de talent de leur esprit qu'il ne serait possible à ceux-ci de donner à M. de Corbière ce qu'il n'a pas (1). »

Ce que n'avait pu faire le ministre, le Destin allait s'en charger, le *Fatum* impitoyable aux rédacteurs de l'*Encyclopédie.* Moreau ne vit point l'apparition du XII[e] volume, qui fut terminé par Thillaye, et le tome XIII et dernier ne fut imprimé qu'en 1830, quarante-trois ans après les premiers fascicules et quatre ans après la mort de Moreau.

Depuis longtemps, la santé de notre compatriote déclinait. Atteint de phtisie pulmonaire, il surveillait les progrès du mal « avec ce calme et cette heureuse résignation qui résultent d'une vie probe et employée toute entière au soulagement de l'humanité (2) ». Au mois de juin 1826, son état s'aggrava. Sous couleur de donner au public des nouvelles de « ce vertueux

(1) *Le Constitutionnel,* 12 juin 1826, p. 3.

(2) Nicolas, *loc. cit.*

citoyen », une de ces petites biographies satiriques qu'on se passait alors sous le manteau dans les couloirs de la Faculté pour taquiner Frayssinous et Corbière, rappelait que si « le mérite de M. Moreau l'avait fait nommer bibliothécaire... un autre genre de mérite, l'indépendance de son caractère et sa grandeur d'âme l'en a[vait] fait expulser par ce ministre (1).

Moreau, s'éteignit à Paris, 10, rue de Seine, le 13 juin 1826 (2), sans doute dans les bras de sa belle amie, Madame Talma, laquelle se conserva beaucoup mieux que lui (3).

Une clause du testament de Moreau prolongea en quelque sorte après sa mort l'expression de la bienveillance qu'il avait toujours témoignée aux étudiants laborieux : « Je veux, disait-il, que mes livres de médecine soient donnés par concours et comme prix à celui des élèves qui au jugement d'une commission nommée pas l'Académie aura montré le plus de connaissance dans la littérature et la philosophie médicales. » Cette disposition communiquée par l'exécuteur testamentaire au Secrétaire perpétuel, fut an-

(1) *Biographie des médecins français vivants et des Professeurs des Ecoles*, par un de leurs confrères docteur en médecine, Paris 1826, in-18°, p. 92, et *supplément*, p. 146.

(2) Pagel, après Besnard dit par erreur, le 3 juin (*Loc. cit.*, t. II, p. 299). L'acte de décès de Moreau ne figure pas à l'état civil reconstitué aux archives de la Seine ; mais les registres de déclarations de successions conservés à la direction de l'Enregistrement confirment la date du 13 juin.

La nouvelle fut communiquée le 27 juin 1826 par M. et Mme Simier, beau-frère et sœur du défunt, à la Société royale des Arts du Mans, laquelle témoigna « qu'elle partageait le regret de la famille et conservait le souvenir des services rendus aux lettres et à l'humanité par cet honorable compatriote », son correspondant. (Proc.-verb. de la Société Royale des Arts, Reg. 12, f° 329. Arch. de la Soc. d'Agric., Sc. et Arts de la Sarthe.)

(3) Elle ne mourut que le 15 avril 1838. Embaumée par le fameux Gannal, elle fut exhumée le 14 avril 1839 en présence du comte de Chalot son gendre, des Drs Désirabode fils, Colombat de l'Isère et du commissaire de police Prunier-Quatremère. Encore que la défunte n'eut point gagné en beauté dans le noir séjour, le commissaire ne laissa point d'attester l'excellence des procédés conservateurs de M. Gannal. — (J. N. Gannal, *Histoire des Embaumements*, Paris, Desloges, 1841, in-8°, p. 443-447.).

noncée à l'Académie le 4 juillet 1826, et les conclusions du baron Double, rapporteur, déposées le 5 septembre, furent discutées dans les séances des 19 septembre, 3 octobre et 7 novembre (1). Quant au bénéficiaire il ne fut désigné qu'en 1829.

Moreau appartenait encore aux Sociétés de médecine de Lyon, de Montpellier, de Bruxelles, à l'Académie de Vilna, etc,, etc. Malgré tous ces titres, il ne semble pas qu'il ait jamais été assez bien en cour pour y joindre la qualité de membre de la Légion d'honneur.

V.

En dépit d'une œuvre assurément considérable, Moreau n'a pas laissé de traces bien profondes dans la Science. Critique érudit, journaliste fécond, il fût l'hôte de tribunes éphémères. le rédacteur élégant d'une foule de mémoires et d'opuscules de circonstance, œuvre louable d'ailleurs, encore que sans lendemain, et qui nous laisse regretter que la critique médicale soit aujourd'hui tombée, ou peu s'en faut, au rang des prospectus de librairie. Quelques fragments assez fouillés de philosophie et de biographie médicale, épars dans l'*Encyclopédie méthodique* ; en particulier ses articles sur Antoine Petit, sur Cabanis et la médecine morale, sur l'Ecole de santé de Paris, bourrés de faits et de renseignements qu'on ne trouve point ailleurs, telle est la partie de son œuvre qu'il est encore profitable de compulser aujourd'hui; et la seule contribution durable qu'il ait apportée, en dehors de son enseignement oral, à l'histoire de la médecine. Il se recommande encore à l'estime des érudits par le soin qu'il a pris des travaux d'au-

(1) Voir les conditions du concours, arrêtées sur le rapport de Double, in-Journal général de médecine, chirurgie, pharmacie, t. CIII, 1828, p. 254-255.

trui : annotateur de Lavater et de Schwilgué, continuateur des encyclopédistes, éditeur et panégyriste de Vicq d'Azyr, il a plus fait pour leur réputation que pour la sienne.

Un de ses biographes prétend que l'ancien Régime « s'opposait à l'instruction des masses... [et] était parvenu à étouffer les idées de patrie et de liberté. » N'en déplaise à M. Nicolas, j'estime que les Oratoriens Manceaux et autres éducateurs de l'ère despotique, à qui l'on doit la formation intellectuelle des bourgeois libéraux de 89, ne les avaient point atrophiés autant qu'on veut bien le dire. Moreau fut, avec Cabanis, le dernier des médecins *philosophes*. Et comme, à titre de philosophe, il avait beaucoup d'illusions sur l'Humanité, il gardait le culte de la Liberté en face même des excès de la Révolution. Libéral, Moreau le fut toute sa vie : il le fut en dépit des « temps affreux » de la « persécution révolutionnaire » (1) et des « vandales » du Directoire (2). Il le demeura sous l'Empire, « trop éclairé qu'il était dans son amour des hommes et de la patrie pour penser que l'éclat de la gloire ou les avantages de la conquête puissent jamais faire accepter par des âmes généreuses le fléau de la guerre et l'établissement du despotisme (3). » Et peut-être cette horreur instinctive du « despotisme militaire » (4) lui fit-elle méconnaître en Napoléon le réorganisateur nécessaire au lendemain de l'anarchie jacobine et l'homme qui sut réconcilier les principes de l'ordre avec ceux de la Révolution. Par contre, son cœur de bibliophile fut touché de la « bonté du roi » lequel, en « sa munificence » (5)

(1) MOREAU, *Encycl. méth.*, t. X, art. *Moral*, p. 253, col. 1. — « Niveleurs, égorgeurs et vandalistes, clame-t-il ailleurs à la face des Jacobins, Tarquin vous a bien plus servi de patron que ce Brutus avec la vertu duquel contrastent si fortement votre égoïsme et vos crimes ! » (*Eloge de Félix Vicq d'Azyr*, p. 49.)

(2) *Encycl. méth.*, t. XI, art. *Paris (Faculté nouvelle, Ecole de médecine de)*, p. 393, col. 1 et col. 2, note.

(3) *Ibid.*, t. X, p. 254, col. 1.

(4) *Ibid.*, t. XI, p. 355, col. 2.

(5) *Ibid.*, p. 370, col. 2, note.

daigna accorder aux collections dont il avait la garde les *Mémoires de l'Institut d'Egypte* et l'*Iconographie* gréco-romaine de Visconti ; sa plume accorda dès lors à « l'auguste auteur de la Charte » (1) l'éloge déférent et discret qu'elle avait toujours refusé à Bonaparte. Mais c'était peu, et c'était trop, aux yeux des *ultra* de la Restauration. Les opinions constitutionnelles de M. Moreau lui valurent d'être chassé par ceux qu'on appelait alors les suppôts du « jésuitisme » d'une place où il n'avait point démérité. Ce qui ne l'empêcha point de conserver jusqu'à la fin cette indépendance morale qui est, ou devrait être l'apanage du médecin, n'ayant jamais rien sollicité des grandeurs de chair que le droit de se dévouer à ses semblables et de poursuivre ses travaux.

(1) *Ibid.*, p. 394, col. 2.

OUVRAGES DE MOREAU DE LA SARTHE (*)

Essai sur la gangrène humide des hôpitaux, d'après l'état actuel des connaissances chimiques et physiologiques, par les CC. Moreau... et Burdin..., suivi d'un extrait du rapport qu'en ont fait à la Société de Santé de Paris les citoyens Fourcroy, Heurteloup et Portal, Paris, Régent et Bernard, an V (1796) 48 p., in-8°.

Eloge de Félix Vicq d'Azyr, suivi d'un Précis des travaux anatomiques et physiologiques de ce célèbre médecin, présenté à l'Institut... Paris, Laurens, Méquignon, Croullebois, De Senne, an VI, 56 p., in-8°.

Analysé in *Recueil périod. de la Soc. de Médecine de Paris*, t. III, an VI, p., 157 et suiv.

Esquisse d'un cours d'hygiène ou de médecine appliquée à l'art d'user de la vie et de conserver la santé : extrait d'une partie des leçons d'hygiène faites pour la première fois au Lycée Républicain en l'an VIII... accompagné de notes, de deux tableaux analytiques, et d'un précis d'histoire naturelle de l'homme et de physiologie présenté comme introduction... Paris, Tiger, Gabon, Bernard, s. d., XXIV-97 p., in-8°.

Traité historique et pratique de l'Inoculation de la Vaccine, Paris, Bernard, an IX (1801) XVI-346 p., in-8°.

Dissertation sur la gangrène humide des hôpitaux, présentée et soutenue à l'Ecole de médecine de Paris le [24 v^re^] an XI. Paris, Impr. Valade, an XI, 1803, 19 p. pet. in-8°.

Histoire naturelle de la femme, suivie d'un traité d'hygiène appliquée à son Régime physique et moral aux différentes époques de la vie, Paris, Duprat, Letellier et Cie, 1803, 3 vol. in-8°, paginés 1-358, 359-744, et 1-459 p.

(*) Une certaine quantité d'articles de Moreau, introuvables ailleurs, sont conservés à la Bibl. de la Fac. de méd. de Paris, cote 35.276.

(Analysé dans les *Affiches* du Mans des 25-30 floréal an XI, nos 47-48, p. 187-188 et 191-192) et dans la *Gazette Nationale* (Moniteur) n° 349, 19 fruct. an XI, 6 sept. 1803, p. 1539-1540.

[Editeur des] *Œuvres de Vicq d'Azyr recueillies et publiées avec des notes et un discours sur sa vie et ses ouvrages*, Paris, Duprat, Duverger, an XIII, 1805, 6 vol. in-8°, et un atlas de planches in-f° (frontispice de Girodet, gravé par de Launay).

Notice sur les rapports du physique et du moral de l'homme tirée de l'ouvrage de M. Cabanis deuxième édition (au faux titre : *Mélanges de littérature et de philosophie médicales*), Paris (sans nom d'éditeur) an XIII, 25 p., in-8° (Bibl. de la Fac. de méd. de Paris, n° 34.171).

[Editeur du] *Recueil des observations et des faits relatifs au croup* (par Schwilgué), Paris, Imprimerie impériale, juin 1808, 140 p., in-8°. — La table bibliographique (p. 133-140) a été dressée par Moreau.

Notice sur *Hippocrate*, S. l. n. d. (Paris, 1810, 6 fos in-12, non paginés).

Lettres sur la vie des plantes à Madame Ad. Br. [anonyme], Paris, 1806, petit in-8°.

Fragments pour servir à l'histoire des progrès de la médecine en France (Extr. du *Moniteur*), Paris, 1813, 60 p., petit in-8° (C. R. du *Traité des maladies... du cœur*, *de Corvisart*. V. ci-dessous).

L'Art de connaître les hommes par la Physionomie, par Gaspard Lavater. *Nouv. édit. corrigée et disposée dans un ordre plus méthodique, précédée d'une notice historique sur l'auteur, augmentée d'une exposition des recherches ou des opinions de La Chambre, de Porta, de Camper, de Gall, sur la physionomie, d'une histoire anatomique et physiologique de la face*, par M. Moreau (de la Sarthe), Paris, Depélafol, 1820, 10 vol. in-8°.

Belle édition illustrée de 600 gravures en taille douce dont 82 coloriées. — Réédition par Maygrier de l'ouvrage publié en 1806-09, par Moreau seul. Paris, Prud'homme, Nicolle, 10 vol. in-8°. — Une 3e éd. a été donnée à Paris, chez Depélafol, 1835, 10 vol. in-8°.

Description des principales monstruosités dans l'homme et dans les animaux, précédée d'un discours sur la Physiologie et la classification des monstres, par L. J. Moreau de la Sarthe, avec 42 fig. coloriées et gravées par N. F. Regnault, Paris, Fournier frères, 1808, atlas in-f°.

Remarques sur le projet d'ordonnanee relatif à l'Aeadémie royale de Médeeine, lues dans la séance du 22 mai 1821, Paris, Impr. Vve Agasse, 1821, 1 feuillet liminaire non paginé, et 18 p. in 8°.

Dans l'**Encyclopédie méthodique** (*Médeeine*), Paris et Liège, 1787-1830, 13 vol. in-4°, les articles suivants (nous ne signalons que ceux de quelque importance) :

TOME IX (1816). — *Médecine elinique* (histoire de l'enseignement clinique). — *Médeeine mentale* (détails sur la mort de Daubenton et de Broussonnet, p. 195). — *Médeeine morale* (art. presque tout entier consacré à l'histoire de la médecine mentale). — *Médecine navale*. — *Médecine publique*. — *Médecine vétérinaire* (*Considérations historiques de*). — *Médeeins archiâtres*. — *Médecins* (*existenee civile des*). — *Médeeins experts*, *médeeins jurés*. — *Médecins jurés* (*organisation, instruction des*). — *Médecins modernes et médeeins modernes comparés aux aneiens*. — *Médieale* (*matière*). — *Médieaments*. — *Médications*. — *Médicinales* (*propriétés médieinales des plantes*). — *Médieo légal*. — *Membranes* (*Considérations anatomiques et pathologiques des*). — *Mémoire, souvenir*. — *Mendians, mendicité*. — *Méningitis*. — *Méningo-gastriques* (*Fièvres*). — *Menstruation*. — *Menstrues*. — *Mer* (*eau de la*). — *Mer* (*hommes de*).

TOME X (1821). — *Considérations préliminaires*. — *Meselerie*. — *Mésentérique* (*atrophie*). — *Mésentérique* (*Fièvre entéro*). — *Mesmérisme*. — *Métastases*. — *Météorisme*. — *Méthodes, Méthode d'études, Méthode thérapeutique, Méthode de traitement*. — *Métiers* (*Insalubrité des*). — *Métis*. — *Métralgie*. — *Métrite*. — *Métrorrhagie*. — *Miasme*. — *Midi*. — *Miel*. — *Migraine*. — *Miliaire* (*Addition*). — *Miliaire* (*Fièvre miliaire des femmes en eouches*). — *Minérales* (*Eaux*). — *Mines*. — *Mineurs* (*maladies des*). — *Minoratif*. — *Moelle*. — *Moïse*. — *Momie*. — *Monastiques* (*ordres*). — *Monoeotylédone*. — *Monomanie*. — *Monstres*. — *Monstruosités*. — *Mont d'Or* (*Eaux minérales du*). — *Montpellier* (*Médecins, Ecole, Faculté de*). — *Moral* (*Le moral, le système moral de l'homme*). (Nombreux détails sur Cabanis). — *Mortalité des blessures*. — *Motilité*. — *Mucosité*. — *Mue*. — *Muet*. — *Muqueuse* (*fièvre*). — *Muqueuse*. — *Muqueuses* (*membranes*). — *Musele*. — *Naissanee*. — *Naissances précoecs, naissanees tardives*. — *Naissances extraordinaires*. — *Narcotiques*. — *Nature*. — *Nature de l'homme*. — *Naturelles* (*familles*) *des plantes*. — *Navale* (*Hygiène*). — *Navigation*. — *Né* (*nouveau*). — *Névralgie*. — *Névroses*. — *Nitrique*

(*acide*). — *Noire* (*maladie*). — *Noix-vomique*. — *Nomenclature*. — *Nosogénie*. — *Nosographie* (Moreau propose dans cet article une nouvelle classification des maladies). — *Nourrice*. — *Nourriture*.

Tome XI (1824). — *Nutrition*. — *Obésité*. — *Observation*. (Histoire de la médecine d'). — *Odeurs*. — *Odorat*. — *Œil*. — *Œsophage*. — *Œstre*. — *Œuf*. — *Olivier* (biogr. méd. — *Onction*. — *Onguent*. — *Opérations*. — *Ophtalmie*. — *Opium*. — *Or*. — *Oranger*. — *Oreille*. — *Oreillon*. — *Organiques* (*Adhérences*, *Altérations*, *Corps*, *Dégénérescences*, *Lésions*, *Maladies*). — *Oribase*. — *Orientaux* (*Hist. de la méd.*). — *Orteils*. — *Otalgie*. — *Otite*. — *Otologie*. — *Ouverture des cadavres*. — *Ovaire*. — *Ozéne*. — *Pain*. — *Pâles couleurs*. — *Palestre*. — *Palliatif*. — *Palpitation*. — *Panaris*. — *Paracelse*. — *Paracousie*. — *Paralysie*. — *Paraplégie*. — *Paré* (Biogr. méd.). — *Paris* (*Ville de*), *Chirurgiens des Ecoles de médecine de, Faculté nouvelle, Ecole de médecine de*). — *Parotide*. — *Passion iliaque*. — *Passions*. — *Pâtes*. — *Pathologie*. — *Pathologique* (*anatomie pathologique*). — *Patin* (*Gui*). — *Patin* (*Charles*). — *Pays* (*maladie du pays*). — *Peau* (*hygiène générale, pathol. cosmét. en particulier, pathologie générale*). — *Pédiluve*. — *Pédionalgie*. — *Pellagre*. — *Pendaison*. — *Perception*. — *Perceptions*. — *Percy*. — *Perforation*. — *Perforations* (*méd. lég.*). — *Périodicité*. — *Périoste*. — *Péristaltique*. — *Péron* (*François*). — *Perrault* (*Claude*). — *Pertes*. — *Perturbation*. — *Peste*. — *Petit* (*Antoine*) (quelques détails peu connus sur la mort de Cabanis). — *Petit* (*Etienne* Pourfour du). — *Petit* (*François*). — *Petit* (*Jacques*). — *Petit* (*Jean-Louis*). — *Petit* (*fils*). — *Petit* (*Marc-Antoine*). — *Petit* (*Pierre*). — *Petit Radel*. — *Petit-lait*. — *Peyrilhe*. — *Peyronie* (*de la*). — *Pfeffer*. — *Pharmacie*. — *Philobiosie* (Anecd. sur Hallé). — *Philosophe, philosophie médicale*. — *Phimosis*. — *Phlébite*. — *Phlegmasies*. — *Phosphore*. — *Phosphorescence*, *Ph. des plaies*. — *Phthisie*.

Tome XII (1827). — *Physiologie*. — *Physiologique* (*Doctrine*). — *Physiologiques* (*Sciences physiologiques et anatomiques*) (Histoire).

Dans le ***Dictionnaire des Sciences médicales,*** Paris; Panckoucke, 1812-22, 60 vol. in-8°.

Tome XLVIII (1820). — Art. *Rêves*, p. 245-300.

Tome LII (1821). — Art. *Songes*, p. 150-152.

Dans le ***Recueil périodique de la Société de Médecine de Paris :***

Fragments d'une topographie historique et médicale de Nantes (t. III, Paris, an VI, 1797-98, p. 277-291).

Extrait de deux mémoires sur la circulution oscillatoire du sang dans le corps humain, par G. Sotira. (*Ibid.*, p. 402-407).

Extrait d'une dissertation sur la connexion de la vie avec la respiration par E. Goodwin, Ibid., p. 407-411.

Extrait des actes de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Bruxelles, t. I, Ibid., p. 489.

Observation sur une manie guérie par la coupe des cheveux et à ce sujet plusieurs considérations physiologiques sur l'importance des cheveux et des poils et suivies d'une Notice sur le mémoire de Lavoisier et Séguin sur la transpiration des animaux (t. IV, an VI, 1798, p. 280-289, et s. l. n. d., Impr. de la Soc. de méd., 17 p., in-8°.

Notice sur le Tableau élémentaire d'Histoire naturelle des animaux par le Cit. Cuvier (t. IV, p. 145-149).

Notice sur la partie médicale des Mémoires de l'Académie des Sciences année 1790; Extr. du Mémoire de Lavoisier et Séguin sur la transpiration des animaux, Ibid., p. 313-317.

Extrait des Mémoires que les Cit. Portal, Alph. Leroi et Pinel ont insérés dans le Recueil des Mémoires de la Société médicale d'émulation de Paris, Ibid., p. 388-393.

Notice et observations sur un ouvrage ayant pour titre : Essai d'un système chimique de la Science de l'homme par J. B. T. Baumes, Ibid., p. 393-398.

Extrait d'un C. R. à la classe des Sciences mathématiques et physiques de l'Institut National des premières expériences faites en floréal et prairial de l'an V par la Commission nommée pour examiner et vérifier les phénomènes du galvanisme, Ibid., p. 482-491.

Quelques observations sur différentes maladies à la guérison desquelles les ressources pharmaceutiques n'ont point concouru, suivies de considérations morales et physiologiques sur la consomption et de réflexions physiologiques sur l'emploi médical des passions considérées comme des modifications du système nerveux susceptibles d'être comparées à l'action des médicaments qu'elles peuvent remplacer avec avantage, Ibid. t.(VI, an VII, p. 226-231, 295-316, 388-396. Et Paris, an VII, Croullebois et Gabon, 44 p., in-8°.

Notice et observations médicales sur le Recueil des Mémoires relatifs aux établissements d'humanité, traduit de l'anglais et de l'allemand, t. VI, Paris, an VII, p. 53-66, et s. l. n. d., 19 p., in-8°.

Extrait des thèses soutenues à l'École de Médecine de Paris, *Ibid.*, p. 66-74.

Expériences du citoyen Buniva relatives aux différences de l'injection dans l'animal vivant et dans le cadavre, communiquées par le Cit. Moreau, t. VII, Paris, an VIII, p. 110-112.

Les lois éclairées par les Sciences physiques, etc., par *L. Fodéré* (Analyse), *Ibid.*, p. 124-128.

Précis d'expériences et observations sur les différentes espèces de lait par Parmentier et Deyeux (Analyse), *Ibid.*, p. 128-136.

Table synoptique... du Cours d'Anatomie du Cit. Chaussier, *Ibid.*, p. 136-139.

C. R. de la *Séance publique tenue à l'Ecole de Médecine de Paris, le 21 vendémiaire, an VIII*, *Ibid.*, p. 139-148.

Discours sur les fièvres pernicieuses ou ataxiques intermittentes, par le C. Alibert (Analyse), *Ibid.*, p. 299-308.

Extrait du Traité des membranes..., par X. Bichat, *Ibid.*, p. 321-342 et 457-462.

Quelques réflexions philosophiques et médicales sur l'Emile faisant partie de la cinquième Séance publique de la Société de Médecine, t. VIII, Paris, an VIII, p. 81-116, et tiré à part, Paris, Impr. de la Société de médecine, an VIII, 38 p., in-8°.

Recherches anatomiques sur la position des glandes et leur action par Th. Bordeu (Analyse), *Ibid.*, p. 137-140.

Leçons d'anatomie comparée de G. Cuvier (Analyse), *Ibid.*, p. 186-208.

Dans les **Mémoires de la Société médicale d'Emulation.**

Observations sur un fait de médecine morale, t. I, 2e éd., Paris, an XI, 1802, p. 82-85.

Sur l'alaitement maternel. Traduction du premier chapitre des Nuits attiques d'Aulu-Gelle suivie de quelques observations philosophiques et médicales sur la manière dont Rousseau a traité la même question, *Ibid.*, p. 474-480.

Quelques considérations sur l'hermaphrodisme suivies de l'Extrait d'une observation du Cit. Giraud sur une conformation monstrueuse des parties sexuelles, *Ibid.*, *p.* 399-403.

Quelques observations sur différentes circonstances de maladies à la guérison desquelles les ressources pharmaceutiques n'ont point concouru, suivies de considérations phychologiques et médicales sur la consomption (spleen), t. II, 1re éd., Paris, an VII, p. 178-215. (Reproduit partiellement dans le t. VI du Recueil pér. de la Soc. de Méd. de Paris, cf. ci-dessus).

Dans la ***Gazette Nationale ou le Moniteur universel :***

Grammaire philosophique. Altérations et Analyse des mots

des langues latine et française (C. R. de l'ouvrage intitulé : *Lexycographie et Lexycologie* latine et française, par P-F.-R. Butet de la Sarthe), n° 345, 15 fructidor an IX, p. 1427-1428.

Exposition et critique du système de Gall sur la cause et l'expression des principales différences de l'esprit et des passions, n°s 164, 173, 179; 14, 23 et 29 ventôse an XIII (5, 14, 20 mars 1805), pp. 707-708, 740-742, 763-764.

Sur un prodige d'intelligence dans un enfant de sept ans et quatre mois né à Limoutiers, département de l'Orne, n° 167, 17 vent. an XIII, 8 mars 1805, p. 719-720.

Essai sur les maladies organiques du cœur et les lésions des gros vaisseaux, extrait des leçons de clinique de J.-N. Corvisart... publié par C.-E. Horeau... Notice sur cet ouvrage, n° 137, 17 mai 1806, p. 683-684.

C. R. d'un discours de Leroux pour l'inauguration des nouvelles salles de clinique de l'Ecole de médecine, n° 238, 26 août 1806, p. 1069-1070 (anonyme).

C. R. des *Observations sur les affections catarrhales en général et particulièrement sur celles connues sous le nom de rhumes de cerveau et de poitrine, par J.-G. Cabanis...* n° 163, 12 juin 1807, p. 641.

Notice sur la distribution des prix faite par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur aux élèves sages-femmes de la Maternité, le 29 décembre 1807, 18 fév. 1808, p. 196.

Notice sur M. Schwilgué, docteur en médecine de l'Ecole de Paris, membre adjoint de la Société de médecine de cette Ecole, n° 46, 15 fév. 1808, p. 184-185.

Nécrologie (C. R. des obsèques de Cabanis), n° 143, 22 mai 1808, p. 562.

Rapports de MM. Hallé et Moreau (de la Sarthe) sur deux mémoires relatifs aux moyens de rendre l'ouïe aux sourds-muets, présentés à la Société de l'Ecole de médecine de Paris par M. Itard, médecin de l'Institution des sourds-muets, n° 221, 8 août 1808, p. 874-875, et n° 222, 9 août, p. 878.

C. R. de la *Nouvelle méthode pour reconnaître les maladies internes de la poitrine par la percussion de cette cavité par Avenbrugger, ouvrage traduit du latin et commenté par J.-N. Corvisart...*, n° 239, 26 août 1808, p. 942-943.

Analyse et critique de l'ouvrage : *Des erreurs populaires relatives à la médecine, par M. Richerand*, n° 107, 17 avril 1810, p. 424-426.

Nécrologie (C. R. des obsèques de Thouret), n° 176, 25 juin 1810, p. 694.

Analyse et critique des *Eloges des académiciens de Montpellier, recueillis, abrégés et publiés par M. le baron Desgenettes*, n° 110, 20 avril 1811, p. 424.

Notice sur la deuxième édition du Traité de l'aliénation mentale de Ph. Pinel, n° 229, 17 août 1811, p. 876-878.

Notice sur la seconde édition du Traité de l'aliénation mentale par Ph. Pinel, professeur à l'Ecole de Médecine de Paris, n° 95, 4 mars 1812, p. 373-376, et t. à part sous le titre : *Fragmens p. servir à l'hist. de la médecine des maladies mentales*, Paris, 1812, 102 p., petit in-8°.

Notice sur la seconde édition de l'Essai sur les maladies et les lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux, par J.-N. Corvisart, 19 août, 22, 24 et 27 déc. 1812, n°s 232, 357, 359, 362, p. 912-913, 1412-1414, 1420-1422, 1435-1436.

Notice sur la partie du magnétisme animal relative à l'histoire de la physiologie et de la médecine morale, n°s 111, 113, 118, 120 ; 21, 23, 28 et 30 avril 1813, p. 430-432, 439-440, 457-459, 466-467 et t. à p., Paris, 1813, 50 p., petit in-8°.

C. R. de l'ouvrage intitulé : *De l'influence exercée par la médecine sur la renaissance des lettres, par M. Prunelle*, n° 149, 29 mai 1813, p. 582-583, et n° 152, 1 juin 1813, p. 595-596.

De la retraite, établissement fondé pour le traitement de la démence dans l'York-Shire, des intentions philanthropiques des quakers en faveur des aliénés, et des observations de M. Mason Cox sur la folie, n° 51, 20 fév. 1814, p. 202-203.

Notice sur Bethléem ou Bedlam et sur plusieurs autres établissemens particuliers ou publics consacrés en Angleterre en (sic) *traitement des aliénés. — De Bedlam et des observations qui y ont été recueillies par John Haslam*, n° 41, 10 fév. 1814, p. 161-162 (anonyme).

Du Docteur Willis et de son établissement pour la guérison des aliénés, n° 39, 8 février 1814, p. 154-155, et t. à p., 8 p. in-8° (1).

Notice sur la 5e édition de la Nosographie philosophique de M. Pinel et Coup d'œil historique sur la marche et les progrès de la médecine dans la classification des maladies, n° 88, 29 mars 1814, p. 351-352.

Nécrologie. Discours de Moreau aux obsèques de Petit Radel, n° 343, 9 décembre 1815, p. 1366.

(1) Une partie de ces travaux ont été tirés à part sous le titre de *Fragments pour servir à l'histoire de la médecine des maladies mentales ; et de la médecine morale*, 1re série, Paris (sans nom d'éditeur), 1812, 102 p. in-8° (Bibl. de la Fac. de méd. de Paris, n° 34171) et 2e série, Paris, 1814, 20 et 8 p. in-8.

Notice et réflexions sur la *Séance publique de la Faculté de médecine de Paris, pour l'ouverture de ses cours, et la distribution des prix à ses élèves de l'Ecole pratique pour l'année 1816* (Moniteur, n° 351, 16 déc. 1816 p. 1405-1406et Paris, Impr. Vve Agasse, 1816, 16 p., petit in-8°

C. R. critique des *Nouveaux Elémens de physiologie, par Anthelme Richerand*, n° 281, 8 octobre 1817, p. 1112.

Dans le ***Journal des Débats et loix du pouvoir législatif.***

Note sur un cas de développement physique précoce chez un enfant de 10 ans, 10 vent. an XIII, 1er mars 1805, p. 3, col. 1.

Dans le ***Bulletin de la Faculté de médecine de Paris et de la Société établie dans son sein*** :

Discours prononcé par M. Moreau aux obsèques de M. Philippe Petit-Radel, Docteur régent de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, professeur de la Faculté actuelle, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., etc., t. IV, 1814-15, Paris, 1814, in-8°, p. 467-471.

Dans *le* ***Mercure de France :***

Notice sur la vie et les ouvrages de Lavater, et t. à p., Paris, 1814, Impr. Fain, 32 p., petit in-8.

Dans la ***Bibliothéque médicale :***

Des études du médecin, de leurs connexions et de leur méthodologie. (Extr. du discours prononcé à la rentrée de la Faculté de médecine de Montpellier le 17 nov. 1815, par M. Prunelle, et t. à p., s. l. n. d., 40 p., petit in-8°.

Décade philosophique, littéraire et politique

Dans la ***Décade philosophique, littéraire et politique*** (devenue, depuis l'an XIII, *Revue philosophique*).

Quelques réflexions philosophiques et médicales sur l'Emile communiquées à l'une des Séances littéraires du Lycée républicain, n° 26, 20 prairial an VIII, p. 449-460.

Notice bibliographique sur différens objets de science et de philosophie, n°s 6 et 7, 30 brumaire et 10 frimaire an IX, p. 321-325 et 385-390.

Encore des réflexions et des observations relatives à l'influence du moral sur le physique, et à l'emploi médical des passions, des affections et des émotions, n°s 11, 12, 20 et 30 nivôse an IX, p. 69-75 et 134-141.

Esquisse d'un tableau historique de la découverte et de la propagation de la vaccine, lue au Lycée républicain et fesant partie de la 6e séance publique de la Société de médecine de Paris, n° 16, 10 vent. an IX, p. 385-395.

Traité médicophilosophique sur l'aliénation mentale, par Ph. Pinel... *Extrait* par J.-L. Moreau, n° 26, 20 prairial an IX, p. 458-467.

Quelques réflexions sur la nature des sentimens que fait éprouver la beauté, n° 29, 20 mess. an X, p. 70-77.

Exposition et critique du système du Docteur Gall sur la cause et l'expression des principales différences de l'esprit et des passions, lues à l'Athénée de Paris, nos 12, 13, 14, 30 niv., 10, 20 pluv. an XII, pp. 129-137, 193-202, 256-265.

Notice sur le nouvel ouvrage que M. Alibert vient de publier. [Nouveaux éléments de thérapeutique], n° 34, 10 fruct. an XII, p. 390-397.

Considérations sur quelques traces de l'état sauvage chez les peuples policés, et histoire particulière du petit canton de Saterland, n° 35, 20 fruct. an XII, p. 449-457.

C R. des *Leçons d'anatomie comparée* de G. Cuvier, publiées par G.-L. Duvernoy (Extr. de la Revue philosophique, s. l. n. d.).

C. R. de la *Nosographie chirurgicale*, par Anthelme Richerand (Id., s. l. n. d.. 4 p., petit in-8°).

Notice sur des Recherches présentées par M. Dupuytren et relatives au genre d'asphyxie dont plusieurs ouvriers ont été récemment atteints dans une fosse d'aisances, *id.*, s. l. n. d., 6 p., petit in-8°).

Physionomie. Remarques physiologiques sur la physionomie de la voix faisant suite à un article de Lavater sur le même sujet (lues à l'Athénée de Paris le 1er janvier 1807). *Id.*, s. l. n. d., 16 p., petit in-8°.

Remarques philosophiques et médicales sur la nature de l'homme. Id., s. l. n. d., 8 p., pet. in-8.

(*) Moreau a en outre inspiré les dissertations inaugurales de Brunet sur l'*histoire de l'épidémie catarrhale de l'an XI* (an XII) et de Baudot *Considérations physiologiques et médicales sur les tempéraments* (an XII)

BIBLIOGRAPHIE

Pr JEANSELME. — LEÇON D'OUVERTURE DE LA CHAIRE DE CLINIQUE DES MALADIES CUTANÉES ET SYPHILITIQUES, faite à l'hôpital Saint-Louis, le 29 novembre 1918.

Après avoir rendu hommage à ses deux prédécesseurs dans cette chaire, MM. les professeurs Alfred Fournier et Ernest Gaucher, M. Jeanselme esquisse l'histoire de la dermatologie française au XIXe siècle. Il rappelle qu'Alibert, « en véritable pionnier », a défriché le champ de la dermatologie ; son élève Biett, ayant rapporté d'Angleterre la méthode que Willan avait empruntée à Plenck, fonda, à côté d'Alibert, une école rivale qui opposa à la méthode naturelle représentée par l'Arbre des dermatoses, une classification basée sur les éléments éruptifs. Cazenave vulgarise la méthode de Biett. Rayer introduit dans la dermatologie la donnée anatomique. En 1850, Bazin établit un système nouveau et laisse une empreinte si forte que « tous les dermatologistes français sont ses disciples plus ou moins directs ». Cependant, avec Hebra et ses élèves, Kaposi, Unna, Auspitz, l'anatomie pathologique acquiert une importance considérable en dermatologie, et l'Hôpital Général de Vienne devient peu à peu le centre des études dermatologiques, malgré l'enseignement de Devergie, de Gibert, de Bazin et de Hardy. Trois hommes essayèrent de remonter ce courant : Vidal, « à la fois histologiste, expérimentateur et médecin »; Leloir, qui étudia l'anatomie pathologique de la peau, et Lailler, à qui l'on doit le Musée de l'hôpital Saint-Louis. Depuis lors, Besnier, par ses commentaires à l'ouvrage de Kaposi et par ses travaux sur le pityriasis rubra pilaire, sur le lupus, et sur la lèpre, a « fait connaître l'école de Saint-Louis hors de nos frontières.» Enfin Jacquet s'est distingué par ses recherches sur la pathogénie de la pelade, sur l'eudermie et sur le prurit.

L'analyse clinique des lésions cutanées a été poussée jusqu'à

ses limites extrêmes ; mais l'étiologie est un vaste champ peu exploré. A ce point de vue, la pathologie comparée et la dermatologie exotique doivent être plus étudiées et éclaireront peut-être un grand nombre de points mal élucidés.

M. Jeanselme préconise ensuite la fondation de Dispensaires de prophylaxie, destinés à combattre la syphilis et où les jeunes générations médicales apprendront à connaître et à combattre ce fléau. En terminant, il formule un vœu qui, sans nul doute, se réalisera sous l'active impulsion du nouveau professeur de dermatologie à l'hôpital Saint-Louis : « Bientôt, dit-il, les médecins qui avaient l'habitude d'achever leurs études à Vienne et à Berlin afflueront à Saint-Louis, qui reverra les temps heureux où il était une ruche laborieuse et féconde ». Dr L. BRODIER.

Pr JEANSELME. — LES GRANDES ÉTAPES DE LA SYPHILIGRAPHIE FRANÇAISE (1).

C'est le sujet d'une conférence faite aux étudiants américains, le 10 juin 1919, par M. le professeur Jeanselme.

Un des premiers ouvrages parus en France sur la vérole fut le *Carême de Pénitence et Purgatoire d'Expiation*, de Jacques de Béthencourt (1527) Il donne de la syphilis une description clinique remarquable et en signale le mode de transmission ainsi que l'hérédité. Puis viennent, au XVIe siècle, les travaux de Thierry de Héry et de Jean Fernel. A cette époque, le mercure et le gayac se partagent la faveur des médecins et des empiriques. Vers la fin du XVIIIe siècle, presque tous les médecins confondent la blenorragie et la syphilis. Astruc et Hunter partagent cette erreur. Puis, les disciples de l'Ecole physiologique nient toute spécificité morbide. C'est en 1831 que Ricord commence, à l'hôpital du Midi, à débrouiller ce chaos ; il rejette du cadre de la syphilis, la blennoragie, la balano-posthite, la vaginite, et les végétations génitales. Léon Bassereau sépare ensuite le chancre simple du chancre syphilitique, et prouve ce qu'on a appelé le « dualisme ». Diday et Rollet confirment les travaux précédents. Enfin, Alfred Fournier met en évidence la contagiosité des accidents secondaires ; il découvre l'origine syphilitique du tabes et de la paralysie générale, il étudie la syphilis secondaire tardive, il signale les accidents tardifs et les stigmates de la syphilis héréditaire, et couronne son œuvre en fondant la Société de prophylaxie sanitaire et morale.

(1) Extr. : *Presse Médicale* du 4 sept. 1919.

Déjà Hamonic et Ch. Nicolle avaient tenté d'inoculer la syphilis aux animaux ; mais Metchnikoff et Roux réalisent les premiers la syphilis expérimentale et démontrent l'efficacité prophylactique de la pommade au calomel. Depuis lors, les localisations du tréponème, la cytologie et la sérologie de la syphilis ont été amplement étudiées par Veillon, Levaditi, Queyrat, Salmon, Ravaut, Milian, etc.

C'est à Armand Gautier et à Danlos qu'on doit l'introduction de l'arsenic dans la thérapeutique de la syphilis, sous forme de cocadylate ; puis, Mouneyrat découvre l'hectine, l'hectargyre, et plus tard le galyl ; Salmon essaie l'atoxyl ; Hallopeau croit trouver le traitement abortif par les injections locales autour du chancre. Depuis lors, l'arsénobenzol a été, en France, l'objet de nombreux travaux. Grâce à ces nouvelles méthodes thérapeutiques, la syphilis doit être aujourd'hui soignée partout dans des Dispensaires spéciaux analogues à celui que M. Jeanselme a fondé à l'hôpital Broca. Dr L. B.

Pr Jeanselme.— Du tarif des denrées et des salaires sous Dioclétien (1).

Dans ce court article, M. Jeanselme rappelle que, dans un édit adressé en l'an 301 aux provinces de l'Empire, Dioclétien fixait le prix maximum des objets de première nécessité que la cherté croissante de la vie avait rendus inaccessibles aux petites bourses. Cet édit du maximum taxait aussi les salaires dans diverses professions ; on y trouve les salaires des maçons, des bergers, des rhéteurs, etc. Il y est question du *mulomédicus* ou vétérinaire, mais non du médecin. M. Jeanselme fait remarquer que cet édit, comme tous ceux du même genre, ne tarda pas à tomber en désuétude : « Affranchir, dit-il, les transactions de toute entrave est une grande loi économique contre laquelle il serait vain de lutter. Tels sont les enseignements de l'histoire ». Dr L. B.

Pr Jeanselme. — De la levée en masse au temps des Wisigoths, *Insoumis et déserteurs. Réformes légitimes. Réformes frauduleuses* (2).

De bas-officiers appelés *servi dominici* ou *compulsores exercitus* obligeaient, de gré ou de force, les Goths à prendre les armes et procédaient au recrutement, d'une manière peu scrupuleuse. En cas de vol, la loi obligeait ces officiers à

(1) Extr. : *Paris Médical*, 1917.
(2) Extr. : *Paris Médical*, 1917.

*

payer à la victime onze fois la valeur de l'objet soustrait et à recevoir publiquement cinquante coups de verge. Quand ils vendaient une dispense à un homme valide, ils étaient condamnés à verser au *comes civitatis* cinq fois la valeur de ce qu'ils avaient reçu; s'ils avaient accordé la dispense sans rémunération, l'amende à payer était de cinq sous d'or.

L'officier qui avait dispensé du service un homme valide, devait payer une somme proportionnelle à son grade et à l'argent qu'il avait reçu; s'il n'avait tiré aucun profit de sa faute, la somme à verser variait de cinq à vingt sous d'or selon le grade. Il s'agissait d'une indemnité plutôt que d'une amende, car les hommes de la centurie se partageaient les sommes ainsi recouvrées.

La seule excuse valable, pour quiconque se soustrayait à l'ordre de mobilisation, était une maladie grave. L'homme sérieusement malade devait en aviser l'évêque de sa circonscription, celui-ci l'examinait ou le faisait examiner par ses subordonnés, et sa décision était sans appel. Les médecins, qui n'étaient d'ailleurs que des empiriques de science et de moralité suspectes, n'avaient pas à intervenir. Dr L. B.

Pr JEANSELME. — QUELLE ÉTAIT LA RATION ALIMENTAIRE DU CITOYEN, DU SOLDAT ET DE L'ESCLAVE ROMAINS? (Vannes, 1918).

L'épeautre concassé et grillé fut le premier aliment des habitants du Latium; plus tard, on lui substitua le *triticum*. Une bouillie faite avec la farine grossière de l'épeautre, fut pendant des siècles l'aliment presque exclusif des plébéiens. A ce propos, M. Jeanselme discute la signification de certains termes grecs employés pour la désignation des farines : Σίλιγνις ou *siligo* est la fine fleur de farine : Σεμιδαλις, *simila* ou *similago*, est une farine moins estimée ; Αὐτόπυρος est le blé intégral réduit en farine, renfermant toutes les parties constituantes du grain y compris le son (1). Dans les premiers temps de Rome, les citoyens mangeaient aussi de l'orge.

La première des lois frumentaires fut portée, en l'an de Rome 631, par Caïus Gracchus; elle accordait une certaine quantité de blé au père de famille qui en faisait la demande. Malgré cela, la misère de la plèbe était grande. Sous la dictature de Sylla, le peuple cessa de participer à la distribution

(1) Le mot grec Αὐτόπυρος n'a pas été interprété ainsi par tous les auteurs ; certains dictionnaires classiques tels que ceux de Bailly, de Chassang, lui donnent la signification de pain de farine pure ou de pain cuit sous la braise. M. Jeanselme prouve que ce mot s'applique à une farine grossière.

des céréales. En 681, la loi *Cassia Terentia*, complétée par la loi *Clodia*, rétablit cette distribution. Les abus devinrent énormes.

M. Jeanselme établit que la ration quotidienne du citoyen romain était de 1 kilog. 091 de blé ; il fixe la composition moyenne de la farine et donne un tableau comparatif de la ration frumentaire du citoyen romain et de celle des travailleurs modernes. Cette ration alimentaire était insuffisante, et il faut en conclure que les citoyens y ajoutaient un supplément de nourriture.

Le soldat romain fabriquait lui-même son pain avec le blé ; faute de blé, on lui distribuait de l'orge, qui était la nourriture exclusive des légionnaires ayant encouru une peine infamante. M. Jeanselme a calculé que la ration quotidienne du soldat était de 864 grammes de blé, représentant un peu plus de 2.410 calories. Mais l'ordinaire comprenait encore des lentilles, de la viande, du lard salé, du vin et du vinaigre.

Le cavalier touchait tous les jours, pour son cheval, environ 8 kilog. 523 d'orge, sans compter le fourrage, représentant de 17.698 à 20.519 calories. En calculant la ration de pain actuelle des chevaux français d'Afrique et celle du cheval allemand, M. Jeanselme constate que la ration de ces derniers est presque la moitié de celle allouée au cavalier romain et aboutit à cette conclusion intéressante, basée sur la biologie, que le cavalier romain possédait deux chevaux. D'autre part, celui-ci recevait une ration de blé triple de celle du fantassin, d'où cette autre conclusion digne d'être notée, que le cavalier romain devait avoir deux hommes à son service, un écuyer et un palefrenier.

L'esclave romain recevait, par jour, 875 grammes de farine dégageant 3.025 calories et 18 gr. 5 de sel. Mais il pouvait se procurer d'autres aliments, en particulier des olives. Plus intéressante est la ration journalière de l'esclave entravé qui ne pouvait se nourrir que du pain qu'on lui donnait tout préparé. En hiver, c'est-à-dire en période de repos, il recevait 1299 gr. 712 de pain, répondant, d'après les calculs de M. Jeanselme, à 3221 calories 51 ; en été, c'est-à-dire en période de travail, il en recevait 1627 gr. 165 répondant à 4033 calories 23. Pendant les périodes de repos, il ne buvait qu'une piquette, préparée avec de l'eau de mer, du vin et du vinaigre ; pendant la période des vendanges, il buvait de 27 centilitres à 87 centilitres de vin par jour.

En somme, si l'on excepte les gladiateurs qui se nourrissaient abondamment de farineux, de fèves et surtout d'orge et

de viande, et les athlètes qui se gorgeaient de viande de porc, le bas-peuple de l'Italie se nourrissait presque exclusivement de céréales. Cette alimentation, pauvre en matières grasses, était complétée par les olives, dont les Romains faisaient une grande consommation. Ils étaient aussi très friands de sel, et les esclaves en recevaient une quantité exagérée. La ration alimentaire du soldat était amplement suffisante ; et celle des esclaves, judicieusement calculée selon les périodes de travail et celles des morte-saisons. Dr L. B.

Pr Jeanselme. — Des mendiants et des mesures prises contre eux sous le Bas-Empire (Ext. de la *Revue Philanthropique*, t. XXXVIII).

Les mendiants furent longtemps inconnus à Rome ; ce n'est qu'à dater du début de la République qu'ils y parurent, et ils devinrent bientôt si nombreux qu'on dut prendre des mesures contre eux. Ils avaient, à Rome, leur quartier-général dans l'île du Tibre consacrée à Esculape ; quelques-uns portaient en évidence un petit tableau représentant l'incendie ou le naufrage où avait sombré leur fortune ; d'autres excellaient dans l'art de simuler une fracture ou une crise d'épilepsie ; d'autres mutilaient des enfants, qu'ils exposaient ensuite à la commisération des passants.

Alexandre Sévère renvoya dans leurs cités d'origine une multitude de mendiants qui n'étaient bons à rien. En l'an 382, un rescrit des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, ordonne de faire examiner tous les mendiants au point de vue de leur santé et, pour stimuler le zèle des informateurs, le même rescrit attribue aux dénonciateurs tous les paresseux et les simulateurs. Cent cinquante ans plus tard, Justinien applique ce rescrit à Constantinople et fait expulser de la ville tous les étrangers incapables de subvenir à leurs besoins.

Une catégorie spéciale de mendiants était formée par ces exaltés, dont parle Saint Jean Chrysostome, espèces de demi-fous qui forçaient l'attention du public par toutes sortes de jongleries et d'extravagances, et qui trouvèrent, dit M. Jeanselme, un ennemi acharné dans le christianisme. Dr L. B.

Dr Jeanselme. — De la protection de l'enfant chez les Romains (1).

M. Jeanselme s'est proposé d'étudier les lois qui ont régi les statuts de l'enfant depuis la fondation de Rome jusqu'à la mort

(1) Etudes médico-historiques. De la protection de l'enfant chez les Romains. In-8°, Masson. 1917.

de Justinien. A ce propos, il a fait nécessairement toute l'histoire de la famille romaine. Il a scindé cette histoire en quatre périodes.

La *première période* s'étend de la fondation de Rome à la fin de la République. Sous les Rois, et même sous le régime des XII Tables, le *paterfamilias* a un pouvoir despotique sur tous les membres de sa *gens*, dont il dispose comme de son patrimoine. Le fils reste soumis à la puissance paternelle pendant toute sa vie. Tous les citoyens en âge de se marier doivent prendre femme, et le divorce est de droit si l'épouse est stérile. Romulus impose à chacun l'obligation d'élever tous ses enfants mâles et l'aînée de ses filles, et défend de tuer tout enfant âgé de moins de trois ans, à moins que celui-ci ne soit déclaré malformé par cinq personnes qui en approuvent la mise à mort. Peu à peu la législation et la coutume améliorent le sort de l'enfant; le droit de mort accordé au chef de famille est tombé en désuétude sous la République.

La *deuxième période* répond au siècle d'Auguste. C'est le problème de la dépopulation qui, après la seconde guerre punique, préoccupe le plus le législateur. Le mariage alors n'était plus en honneur, la femme sans enfants n'inspirait plus le mépris, et les divorces se multipliaient, pour le plus grand dommage des enfants. César, le premier, tenta de combattre la dépopulation, en favorisant les citoyens pères d'une nombreuse famille. Auguste fit davantage, et porta successivement, de 636 à 763, les célèbres lois matrimoniales connues sous le nom de loi *Julia de maritandis ordinibus* et de loi *Papia Poppæa*. Il autorise les unions entre ingénus et affranchies; il contraint les parents à marier et à doter leurs enfants; il interdit le célibat ou le veuvage, de 25 à 60 ans pour l'homme, et de 20 à 50 ans pour la femme; il assure des primes au mariage et à la natalité; il confère enfin des prérogatives et des privilèges aux familles chargées d'enfants.

La *troisième période* comprend le règne des Antonins et des Sévère. L'auteur montre l'échec des réformes tentées par Auguste ; c'est que la réforme des mœurs n'avait pas précédé celle des lois. Le célibat restait en honneur, et les femmes se refusaient à la maternité ; les philosophes approuvaient hautement l'infanticide. et l'abandon des enfants était toujours une pratique courante. Si les dénombrements faits en 725, en 745, et en 800, semblent accuser une augmentation de la population, cela tient surtout à l'afflux des étrangers. Nerva le premier, puis Trajan, Hadrien, Antonin le Philosophe, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, s'occupent de l'entretien des enfants

pauvres ; et leur exemple est suivi par de riches particuliers qui tiennent à honneur de faire des dotations pour les enfants. Mais ces œuvres d'assistance ne poursuivaient qu'un but politique et ne visaient qu'à accroître le nombre des citoyens.

Pendant cette période, la condition de l'enfant s'améliore beaucoup. L'avortement, considéré d'abord comme un acte simplement immoral, se transforme en un délit ; l'exposition des enfants est interdite ; le droit de les vendre est de plus en plus restreint ; la castration est défendue et expose l'auteur et ses complices à la peine capitale, le droit de vie et de mort accordé au *paterfamilias* lui est enlevé dès l'époque des Sévère. Et pendant que le vieux culte religieux est toujours officiellement célébré avec pompe, les esclaves domestiques introduisent dans les grandes familles une foi nouvelle, qui prêche la fraternité et l'égalité entre les hommes, et qui va modifier complètement la condition de l'enfant.

La *quatrième période* est celle qui marque la fin de l'empire romain. Elle est caractérisée par la prépondérance de plus en plus grande du christianisme. Celui-ci s'attaque à la famille païenne ; à l'autorité matérielle du chef de famille, il substitue l'autorité morale, basée sur l'affection et le respect ; il relève la condition de la femme ; il donne enfin à l'enfant une personnalité. L'édit de Milan, en 313, qui autorise le libre exercice du culte chrétien, consacre cette transformation, laquelle s'achève sous Justinien. Du troisième au sixième siècle, la liberté de l'enfant s'affirme et se formule en loi. L'Eglise prend l'enfant sous sa protection ; elle combat l'avortement, l'infanticide et l'exposition. Dans ces deux rescrits de 315 et de 322, Constantin ordonne de recueillir et de nourrir les enfants abandonnés. Ses successeurs encouragent la fondation de ces orphelinats, qui prennent bientôt un développement considérable et qui jouissent de grands privilèges, comme les monastères et les églises. Le triomphe du christianisme amène, en même temps, la refonte des lois relatives au mariage, au célibat, et à l'héritage ; il consomme la ruine des traditions antiques et fonde la famille moderne.

Cet exposé ne donne qu'un aperçu incomplet de tous les faits contenus dans cet ouvrage, où se trouve condensée en une centaine de pages l'évolution de la famille romaine, où chaque assertion est appuyée de textes empruntés aux divers auteurs latins, aux commentaires de Caïus, au code Théodosien, au code Justinien et à ses annexes, et qui intéressera le légiste autant que le philosophe, l'économiste autant que le médecin.

Dr L. B.

Dr Dorveaux. — Biographie du Dr Lucien Leclerc (Ext. du *Bull. de la Soc. fran. d'Histoire de la Médecine* 1914). — Lucien Leclerc, comme son savant biographe, était Lorrain : au cours de sa carrière de médecin militaire, dont plus de seize ans s'écoulèrent en Algérie, il acquit une parfaite connaissance de la langue indigène et put ainsi traduire plusieurs traités de médecine arabe tels que le *Kachef erroumauz* d'Abderrezzag et le *Traité des simples* d'Ibn El-Beithar. De 1845 à 1888, il publia 93 études dont on trouvera la liste complète à la fin de l'intéressant travail de M. Dorveaux.

Dr Dorveaux.— Le Serment des Apothicaires chrétiens et craignant Dieu (Ext. du *Bull. des Sciences pharmacologiques*, Mai 1914).— L'auteur nous montre, en s'appuyant sur des preuves irréfutables, que ce fameux serment fut imaginé en 1608 par un médecin de Paris et traduit en 1624 par un médecin de Lyon, contrairement à l'opinion de Cadet qui en faisait un document du milieu du XIIIe siècle.

Dr Dorveaux. — Parties d'Apothicaires (Ext. du *Bull. des Sciences pharmacologiques*. Janv.-Fév. 1915). — Les parties d'apothicaires eurent pour adversaires un pharmacien (S. Colin), un médecin (Gui Patin) et le plus illustre de nos auteurs comiques (Molière) : le mot disparut en 1673 et fut remplacé par celui de *mémoires* : mais les apothicaires « n'abandonnèrent point pour cela leurs anciens errements et ils continuèrent à réduire et à modérer leurs mémoires comme ils avaient modéré et réduit lenrs parties ».

Dr Dorveaux. — Historique de l'Eau d'Alibour (Ext. du *Bull. des Sc. pharmacologiques*. Juil.-Août 1915). — Ce vieux médicament qu'on emploie encore avec succès, fut imaginé par Jacques Dalibour (1735) : M. Dorveaux nous donne sur ce chirurgien, sur son invention et sur les modifications que subit sa formule, des détails d'une grande documentation.

Dr Dorveaux.— Recette de l'Elixir qui guérit Louis XV malade a Metz en Août 1744 (Extrait du *Bull. des Sciences pharmacologiques*. Sept.-Oct. 1915).— C'est une page intéressante de l'histoire médicale du pays messin, de même que la formule composée du bienfaisant élixir est un curieux exemple de l'amour de nos pères pour la polypharmacie.

Dr Dorveaux. — Apologie des médecins contre les calomnies et grands abus de certains apothicaires, par Jean Surrelh, médecin à Saint-Galmier. Les articulations de Pierre Braillier, apothicaire de Lyon, sur l'apologie de Jean Surrelh,

médecin à Saint-Galmier. (*A. Maloine.* Paris 1915.) — Dans sa préface, M. Dorveaux nous « campe » de main de maître les deux adversaires, J. Surrelh et Braillier, le premier espèce d'empirique à la fois médecin, chirurgien et pharmacien, « spécialisé dans la guérison des vieux ulcères », le second apothicaire, d'une mentalité bien supérieure aidée d'une plume acérée qui dissèque, phrase par phrase, article par article, l'œuvre de son antagoniste.

Dr Dorveaux. — La Botanique dans les Satyres chrétiennes de la cuisine papale (Extraits de *Janus* 1916 et du *Bull. des Sciences pharmacologiques*. Novembre-Décembre 1916). — Le sujet était difficile à traiter, mais M. Dorveaux a su prendre occasion de ce grossier et dégoûtant pamphlet pour faire une étude d'une profonde érudition sur les simples auxquels il y est fait allusion et dont il a clairement identifié certaines dénominations obscures, voire incompréhensibles.

Dr Dorveaux. — Le Cresson de Cailly dit par les Parisiens au xvie siècle : de Calier, de Caillay, de cailler (Ext. du *Bull. des Sciences pharmacologiques*. Nov.-Déc. 1917.) — Aux érudits qu'embarrassent les mots Cailly, Calier, Caillay, Cailler, M: Dorveaux démontre que Cailly est un pays de Normandie qui a donné son nom à une espèce de Cresson très estimé.

Dr Dorveaux. — Les Statuts des Maitres apothicaires de Pontoise (1653). (Ext. du *Bull. de la Soc. d'Histoire de la Pharmacie*. Juillet 1917.) — Ces statuts comprennent 17 articles établissant les conditions que devaient remplir les aspirants à la maîtrise.

Dr Dorveaux. — L'Eau de la Reine de Hongrie (Extr. du *Bull. de la Soc. d'Hist. de la Pharmacie*. Avril 1918.) — Cette préparation qui jouit sous Louis XIV d'une vogue considérable et dont, au dire de la tradition, Isabelle, Reine de Hongrie, aurait obtenu de tels effets qu'un roi de Pologne la demanda en mariage malgré ses 72 ans, n'était, en réalité, que l'œuvre d'un empirique malin qui, pour faire admettre son produit à la cour, lui donna le nom d'une reine imaginaire.

Dr Dorveaux. — Antoine Baumé, maître apothicaire de Paris et membre de l'Académie des Sciences (Ext. du *Bull. de la Soc. d'Histoire de la Pharmacie*. Avril-Sept. 1918). — Biographie très complète de cet illustre pharmacien qui, bien que sans fortune, sut s'élever à une haute situation dans le monde scientifique ; ses démêlés avec sa femme, finement esquissés par M. Dorveaux, mettent, dans son existence laborieuse, une pointe discrète d'humour.

Dr Dorveaux. — Lambot-Miraval, Monier et le ciment armé (Extr. de la *Revue horticole* 1918). — Biographie de deux agriculteurs français à qui revient le mérite d'avoir inventé le ciment armé et d'en avoir signalé les nombreuses applications.

Cette analyse succincte ne peut donner qu'une idée très incomplète de la somme énorme de travail que représentent les études de M. Paul Dorveaux : tout serait à citer dans une œuvre qui vaut autant par le détail que par l'ensemble et à laquelle pourrait s'appliquer la parole du psalmiste : *cujus participatio ejus in idipsum.* Dr Henri Leclerc.

Les Hospitalières de la Place Royale ; par Marcel Fosseyeux (Extr. *Bull. Soc. Hist. et Arch. du IVe Arr. de Paris*, 1918. — Paris, 1918, in-8°, 19 p., plat. fig.). — Il a existé à Paris un établissement dit des Hospitalières de la Place Royale, fondé en 1624 et représentant une maison de femmes, créée, sur le modèle de celle des frères de la Charité, par cinq sœurs d'un monastère de Louviers (Eure). Elles s'installèrent d'abord rue du Colombier, puis rue des Tournelles, enfin Place Royale. A la fin du xviiie siècle, il y avait 15 religieuses de chœur, 6 converses, 5 postulantes et 9 filles de service ; mais, antérieurement, il y avait eu un bien plus grand nombre de religieuses. En 1790 les revenus de la fondation étaient de 45.475 livres. Il y avait 16 lits de fondation gratuite. Le médecin et le chirurgien recevaient à eux deux 300 livres. Les malades disposaient d'un réfectoire à sept tables, etc., etc.

La loi du 28 nivôse an III supprima les Hospitalières ; quant aux bâtiments, ils finirent par devenir l'Hôpital Andral, qui a été démoli en 1906 seulement. — A cette époque la fondation disposait de quatre maisons : à la Place royale, à la Roquette, à Saint-Marcel et à Saint-Mandé. — C'est le citoyen Bô, qui proposa à la Convention d'abolir une institution, laquelle « masquait, sous l'extérieur d'un hospice, des jardins spacieux et fertiles, qui alimentaient l'indolence... »

Cette plaquette est illustrée par quelques gravures intercalées dans le texte, dont deux se rapportent aux miracles opérés sur Marie-Anne Pollet (1741), qui devait être un type d'hystérique achevé. Dr Marcel Baudouin.

L'Assistance parisienne au milieu du xvie siècle ; par Marcel Fosseyeux (Extr. *Mém. Soc. Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 1916, XLIII. — Paris, in-8°, 1916, 46 pages, 1 pl. h. texte). — On ne peut, en quelques lignes, donner un aperçu

de ce que fut l'Assistance publique ou privée, à Paris, au milieu du XVIe siècle si novateur. Dès cette époque, les malades étaient rassemblés dans des maisons spéciales pour y être soignés; il y avait déjà des sortes d'hôpitaux particuliers pour les enfants, pour les lépreux, pour les militaires, etc. La thérapeutique, plus ou moins fantaisiste, mais toujours d'origine folklorique en réalité, présentait déjà des ressources variées, dont les vieux édits et les antiques ordonnances nous ont fait connaître de curieux exemples. L'outillage hospitalier lui-même n'était plus dans l'enfance.

Aussi rencontrera-t-on, dans l'opuscule de l'érudit archiviste qui se consacre à l'étude de l'histoire des hôpitaux de Paris, une foule de trouvailles inédites, que seul il pouvait dégager de l'amas des écrits administratifs de cette lointaine période qu'est le XVIe siècle. — Mais, dès cette époque, par suite des circonstances sociales, on assiste à la création de l'Assistance publique moderne par la municipalisation des divers services d'assistance : celle à domicile, dite alors Aumône générale ; et l'autre, qui va être réformée et perfectionnée petit à petit.

Une planche, qui reproduit une page des registres des délibérations du Bureau de l'Hôtel-Dieu, conservés aux Archives de l'Assistance publique de Paris, termine cette notice, bourrée de faits, assaisonnés suivant toutes les règles de l'art classique en Paléographie. Marcel BAUDOUIN.

Le Dr Henri LECLERC et les simples. — Le Dr Henri Leclerc est un bibliophile qui ne se contente pas de collectionner les vieux traités de matières médicales : il les lit consciencieusement, et même il les relit, car leur style naïf lui plaît et leurs cas invraisemblables la réjouissent.

La crédulité de nos pères concernant les simples, après l'avoir étonné, lui a suggéré l'idée d'expérimenter jusqu'à quel point ces vieux médicaments méritaient leur réputation, qui, il est bon de le rappeler, a duré jusqu'au XIXe siècle. Et depuis 1912, il publie le résultat de ses recherches, qui ont porté sur environ 250 produits médicamenteux, et ses savantes publications sont accompagnées d'amusantes considérations sur les anciens thérapeutes. Aussi les journaux de médecine et de pharmacie se les disputent-ils, depuis le *Courrier médical* jusqu'à l'*Union pharmaceutique*.

Dans cette notice, je ne dois citer que les articles suivants, dont il a été fait des tirages à part offerts à notre Société :

Extraits de la *Revue générale de clinique et de thérapeutique* (*Journal des praticiens*) : 1° Un remède macabre : l'usnée du crâne humain (19 août 1916) ; 2° Vieille médecine : les vertus thérapeutiques de la fourmi (7 avril 1917) ; 3° Un antique remède de l'épilepsie : la pivoine (8 septembre 1917) ; 4° Un ancêtre du sirop diacode : le diacodium de Servilius Damocrate (26 janvier 1918) ; 5° Le coquelicot (19 octobre 1918).

Extraits de *Paris médical* : 1° La tisane d'eryngium et d'herbe du Turc de Michel de Montaigne (1917) ; 2° Trotula et la coquetterie féminine au XIe siècle (1919).

Extraits de *Janus*, de Leyde (Hollande) : 1° Les sternutatoires à travers les siècles (1916) ; 2° Histoire des ellébores et de l'elléborisme (1917) ; 3° La médecine des signatures magiques (1918) ; 4° Histoire de l'ail (1918) ; 5° Servilius Damocrate, poète polypharmaque (1919).

Extraits du *Bulletin des Sciences pharmacologiques* (septembre-octobre 1918) : 1° Origine et histoire du laudanum (juillet-août 1918) ; 2° Le marrube blanc.

Extrait de *Farmacia*, de Lyon (1919) : Un simpliste irascible : P.-A. Matthiole de Sienne.

Le Dr Leclerc est à la fois un rénovateur et un précurseur ; en effet, il a fait rentrer dans la thérapeutique quantité d'excellents remèdes oubliés, et il a recommandé la culture des plantes médicinales, longtemps avant que les besoins de l'effroyable guerre qui vient de finir, en aient démontré la nécessité.

Dr P. DORVEAUX.





CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 10 janvier 1920.

Présidence de M. le Pr JEANSELME.

Etaient présents : MM. Avalon, Beaupin, Boudin, Boury, Brodier, Brunot, A. Courtade, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, O. Guelliot, Lucien Hahn, G. Hervé, Laignel-Lavastine, H. Leclerc, Lenormant, Ménétrier, R. Neveu, E. Olivier, P. Sée, Tanon, Tiffeneau, Weisgerber.

Excusés : MM. Barbé, Boulanger-Dausse, H. Roché.

M. le Secrétaire général annonce le décès de M. Léguillette, membre de la Société depuis 1912, beau-père de M. le Dr André Barbé, auquel les membres présents adressent l'expression de leurs bien vives condoléances.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés :

M. le Dr BAUMGARTNER (Amédée), chirurgien des hôpitaux, 12, Cité Vaneau (7e), par MM. Génévrier et Jeanselme;

M. le Dr R. CAVAILHÈS, 4, Square Labruyère, par MM. Olivier et Fosseyeux;

M. le Dr DARDEL (ancien membre de la Société), d'Aix-les-Bains, 15, Boulevard Saint-Germain (5e), par MM. Delaunay et Nicaise;

M. le Dr Harvier (Paul), médecin des hôpitaux, 235, Boulevard Saint-Germain (7e), par MM. Beaupin et Jeanselme ;

M. le Dr Pignot, ancien interne, chef de clinique à la Faculté, 82, rue de Rennes (6e), par MM. Thibierge et Fosseyeux ;

M. le Dr F. Voizard, 27, Avenue du Maréchal Foch, à Metz, par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. le Dr Francis Voizard, de Metz, auteur d'une thèse sur Sainte-Beuve, et qui demande d'établir une section de Beuvistes au sein de la Société.

En l'absence de M. le Trésorier, M. le Dr Olivier donne lecture du compte-rendu financier qui sera soumis à l'examen de deux membres.

M. le Dr Paul Boudin, au nom de M. le Dr Séailles, présente un stéthoscope ayant appartenu à un élève de Laënnec. Cet appareil, qui est un des premiers modèles du Maître, est en buis, d'une longueur de 40 centimètres environ. Il se divise en trois parties, pour faciliter son transport, car il est un peu encombrant. Cet instrument ne diffère des stéthoscopes actuels que par ses dimensions et son poids. Laënnec était parti du principe de la transmission des sons par les corps durs : son stéthoscope est donc un cylindre de bois dur, creusé, en son milieu, d'un trou, dans toute la longueur, vraisemblablement pour en diminuer le poids. Mais il n'existe pas de pavillon, pour appliquer l'oreille, ni de cavité concave, à l'autre extrémité, pour recueillir et concentrer le son : dans son ensemble, c'est le cylindre de bois dur, excellent transmetteur du son, entre la poitrine du patient et l'oreille du médecin. Cette pièce sera déposée au musée projeté d'histoire de la médecine.

Ouvrages reçus par la Société : M. le Dr Delaunay, *Le Statut des médecins et chirurgiens de La Flèche ;* M. Fosseyeux, *le budget de la Charité au* XVIIIe *siècle* ; une brochure du Dr H. Leclerc ; divers articles du Dr Laignel-Lavastine.

Communications : M. le D[r] Jeanselme, donne lecture de la fin de son étude sur la *Goutte à Byzance ;* M. le D[r] Hervé au sujet d'une observation d'Alexis Comnène, citée dans ce travail, explique qu'il s'agit d'un appel, non d'un rappel de diathèse, mais la nature des faits reste la même ; il ajoute que la duchesse d'Abrantès, née de Permon, était par sa mère une descendante des Comnènes, et qu'il y aurait intérêt à rechercher si l'hérédité constitutionnelle s'était transmise jusqu'à elle.

M. le D[r] E. Olivier présente le *testament et l'ex-libris de Claude-Antoine Bougauld, médecin franc-comtois* (1650-1724) et donne d'intéressants détails sur la profession médicale à Dole sous l'Ancien Régime.

M. le D[r] R. Neveu lit une note très documentée sur la *lutte antipaludique chez les Etrusques.*

M. le D[r] P. Sée communique le résultat des expériences qu'il poursuit à l'Ecole Normale, avec M. Matruchot, sur *les maladies du papier piqué*, et cette question soulève d'intéressantes observations de divers membres, MM. Hervé, Dorveaux, Bérillon, Tanon ; M. E. Olivier signale l'étude présenté en 1914 par M. Raphaël Blanchard, à la Société archéologique du Vieux-Papier, sur le danger de disparition des livres imprimés au XIX[e] siècle par suite de la mauvaise qualité des encres d'imprimerie, qui s'ajoute au peu de résistance des papiers.

Séance du 7 février 1920.

Présidence de M. le P[r] Jeanselme.

Etaient présents : MM. A. Barbé, Bérillon, Boudon, Boulanger-Dausse, Brodier, Colin, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, O. Guelliot, Guillain, G. Hervé,

Mauclaire, H. Meige, Ménétrier, Molinéry, R. Neveu, E. Olivier, Roché, Semelaigne, Sieur, Tiffeneau, Villaret.

Assistait également à la séance M. le D[r] Albiñana professeur d'histoire de la médecine à Madrid, dont la candidature est acclamée : M. le D[r] Albiñana remercie en termes émus la Société de l'honneur exceptionnel qui lui est fait, et promet de s'employer avec ardeur à la diffusion de nos travaux.

Excusés : MM. L. Moulé et H. Leclerc.

M. le Président présente les sentiments de condoléances de la Société à MM. L. Hahn, E. Olivier et Beaupin, frappés par des deuils récents.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

La société désigne deux de ses membres MM. les D[rs] L. Brodier et Dardel pour examiner, en conformité, des statuts, les comptes du trésorier.

M. le Secrétaire général annonce la mort de M. le D[r] P.-L. Ladame, décédé le 21 octobre 1919, à Genève ; correspondant étranger de l'Académie de médecine, il s'était fait connaître par des travaux de psychiatrie et de neurologie ; il avait prouvé récemment son attachement à la France en décrivant les atrocités allemandes dans les *Annales d'anthropologie criminelle ;* il avait donné à la Société d'Histoire de Genève et à l'Institut Genevois diverses études sur l'histoire de la médecine, notamment : *l'électricité médicale à Genève au XVIII[e] siècle ; la responsabilité criminelle des aliénés dans l'antiquité au moyen âge et à la Renaissance ; les possédés et les démoniaques à Genève au XVII[e] siècle ; les mandragores et diables familiers à Genève aux XVI et XVII[e] siècles ; une épisode des relations de Voltaire avec Genève ; un médecin aliéniste genevois précurseur, Gaspard de la Rive*, etc. Etait également membre de la Société, William Osler, professeur *regius* à l'Université d'Oxford, décédé le 29 décembre 1919 ; sincère ami de la France, il s'intéressait beaucoup à l'histoire de la

médecine; un article biographique très complet a été publié sur sa vie et ses écrits dans le *British medical Journal* (n° du 3 janvier 1920, p. 30-33, avec portrait).

M. le Secrétaire général fait part des démissions de M. Gauthier, archiviste aux archives nationales, Gustave Lefort, pharmacien honoraire à Saint-Didier-en-Rollat (Allier), et de M. le Dr Marcel Baudouin.

Candidats présentés :

M. le Dr ALBINANA, professeur de la Faculté de Médecine de Madrid, C. Principe de Vergara, Madrid, par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

M. le Dr F. CAILLET, 1, quai du Mail, à Amboise, par MM. Dubreuil-Chambardel et Wickersheimer.

M. le Dr CANTACUZÈNE, professeur à la Faculté de Médecine de Bucarest, par MM. Letulle et Tiffeneau (actuellement 22, avenue de l'Observatoire).

M. le Dr GRASSET (Hector), 76, rue du Renard, à Rouen, par MM. Dorveaux et Payenneville.

M. POUSSIER (Alfred), pharmacien en chef des hôpitaux, 1, rue des Carmes, à Rouen, par MM. Dorveaux et Neveu.

Ouvrages offerts à la Société : Dr Van Duyse, *l'œil artificiel dans l'antiquité.* — Dr Holt, *Instruments de chirurgie gréco-romains.* — Léon Moulé, *Correspondance de Claude Bourgelat, les ancêtres du cheval, la faune de la Grèce antique.* — Dr Boismoreau, *Claire Ferchaud, la voyante de Loublande.* — P. Rambaud, *la Communauté des chirurgiens de Poitiers.* — Dr Torkomian, *Persécutions contre les médecins arméniens.* — Dr Hermilio Valdizan, 8 brochures et Revue de Psychiatrie de Lima (Pérou).

Le Dr E. Olivier, archiviste-bibliothécaire, fait son rapport sur l'état des collections du Bulletin de la Société au 1er janvier 1920, et annonce que les publications offertes sont maintenant classées et cataloguées dans la salle gracieusement prêtée à la Société par l'Administration de l'Assistance publique. Les bulletins antérieurs à 1920 sont également classés et dénombrés; toutes les années sont encore en nombre suffisant, sauf l'année 1914, actuellement épuisée, et

qui sera réimprimée, quand les circonstances et l'état de nos finances le permettront.

M. le Dr G. Hervé, vice-président, fait une communication intitulée: *Une page autobiographique inédite du Pr Emile Küss*, son compatriote strasbourgeois, datée d'octobre 1849. M. le Dr Molinéry présente *Un grand précurseur en hydrologie, le sire de la Framboisière* (1599-1664), dont les *Opera medica* ont eu de nombreuses éditions, et dont *le Gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé avec le gouvernement requis en l'usage des eaux minérales tant pour la préservation que pour la guérison des maladies rebelles*, parut en 1599. M. le Dr O. Guelliot rectifie quelques points de cette communication et présente des éditions et des portraits de la Framboisière, dont plusieurs d'ailleurs ont déjà été reproduits dans diverses revues médicales.

M. le Pr Jeanselme, dans une courte notice intitulée : *le Chancre mou existait-il à Alexandrie au IVe siècle de l'ère chrétienne ?* nous narre l'aventure d'un moine de la Thébaïde, Eron, tirée de l'*Histoire lausiaque* de Palladius, et qui permet au savant clinicien de l'hôpital Saint-Louis de poser un curieux diagnostic rétrospectif.

M. Fosseyeux enfin présente un jeton offert par un érudit du Beauvaisis, M. Jean Tremblot, à l'effigie de Jacques Grévin, médecin de Marguerite de Savoie (1538-1570), d'après le portrait de François Clouet, placé en tête de son *théâtre*. On trouvera dans la thèse de M. Lucien Pinvert (Nancy, 1899) un chapitre plein de recherches érudites sur la carrière médicale et les œuvres scientifiques de J. Grévin; ses pièces de théâtre ont fait oublier sa profession ; il s'était signalé comme toxicologue de mérite par son *Traité des venins* paru en 1568; mais en 1569, rayé de la Faculté comme huguenot, il dut quitter la France et se réfugia à Turin, où il fut accueilli par la reine Marguerite de Savoie.

UNE « GOUTTE DE LAIT », A PARIS au XVIIe siècle.

Par le Docteur Roger GOULARD.

Sur l'origine des consultations de nourrissons et des « Gouttes de lait » un auteur moderne s'exprime ainsi (1): « Dans les grandes villes tout au moins, avant la découverte de la stérilisation du lait, l'élevage artificiel des enfants au biberon donnait des résultats si déplorables que personne n'aurait songé à organiser de grandes distributions de lait pour les nourrissons... Ce n'est qu'à partir de 1892, que furent organisées les premières grandes distributions de lait stérilisé contrôlées médicalement, pour l'alimentation artificielle des bébés dans les dispensaires. »

En 1894, le Docteur Léon Dufour, à Fécamp, fonda la première « Goutte de lait », œuvre indépendante des maternités et des dispensaires. Actuellement l'initiative privée tient la plus grande place dans la fondation et le fonctionnement des « Gouttes de lait».

Or le document que l'on trouvera plus loin va nous montrer qu'au xviie sièlce, en plein Paris, une œuvre analogue aux actuelles «Gouttes de lait» existait déjà, fondée par une généreuse femme, dont le grand-père et la mère étaient originaires de la Brie.

Sous le titre: « Une famille attachée à la maison de Louis XIII et à sa descendance (2) », un érudit d'Abbeville, M. E. Lennel de la Farelle, a publié naguère

(1) Dr Variot.— Traité d'hygiène infantile. Paris, 1910, p. 545 et suivantes.

(2) Paris, Honoré Champion. 1913, XX-179 p., 90 pl.

un ouvrage, tiré en grande partie de ses archives familiales.

Le chef de la famille du Buisson de la Marsaudière (1), originaire de la Brie, était Jérôme du Buisson, mort en 1622, après avoir été garde du corps du Roy et son fauconnier, sous Henri IV et sous Louis XIII. Parmi ses cinq enfants, son unique fille Eléonore, baptisée à Brie-comte-Robert, le 9 septombre 1599, épousa, en premières noces, par contrat du 9 décembre 1618, Bénigne de Saumaise, écuyer, seigneur de Chazan, et, en secondes noces, par contrat du 18 août 1624, Christophe Hébert, écuyer, seigneur de Corneilhan en Lauguedoc. De ce dernier mariage, naquirent trois fils et trois filles. Le premier enfant fut Anne Hébert, qui vint au monde le 18 octobre 1625. Baptisée au Louvre, elle eut pour marraine, la Reine elle-même. Elle mourut à Paris le 15 avril 1720, et fut inhumée en l'église Saint-Roch. « Ne s'étant pas mariée, elle s'était vouée aux bonnes œuvres. Le 12 mars 1684, elle fit une donation à l'œuvre du lait et de la farine, instituée pour venir en aide aux enfants indigents de la paroisse Saint-Roch, et dont, pendant quarante années, elle fut la dispensatrice (2). »

C'est précisément cette donation, d'un si grand intérêt pour l'histoire des « Gouttes de lait », que je vais transcrire ici presque intégralement, d'après une belle reproduction photographique du document original (3).

« Par devant les Conseillers du Roy notaires gardenottes de sa Maiesté au Chastelet de Paris soussignez, fut présente Damoiselle Anne Hébert, fille maieure usant et jouissant de ses biens et droicts, demeurant à Paris rüe de la Sourdière, paroisse

(1) Le domaine de la Marsaudière, appartenant actuellement à M. le Baron de Beauverger, est situé dans la commune de Chevry-Cossigny, canton de Brie-comte-Robert.

(2) E. de la Farelle. — *Loc. cit.* p. 62.

(3) Pièce justificative XVIII. Je tiens à remercier ici mon vénéré collègue et ami, M. de la Farelle, qui a bien voulu m'autoriser, avec sa bonne grâce habituelle, à publier cet intéressant document.

Saint-Roch, laquelle a déclaré que depuis plusieurs années elle a eu le bonheur d'estre en cette paroisse la dispensatrice des aumosnes destinées pour donner du laict et de la farine aux petits enffans à la mamelle dont les parens n'estoient pas en estat de leur fournir ces assistances nécessaires, par son application exacte à cet emploi elle a reconnu que ces pauvres Innocens retiroient un bien considérable de cette charité, et les petits fonds qui luy sont survenus inopinément pour en continuer l'exercice dans les temps que les autres estoient prest à manquer luy ont persuadé que cet œuvre de piété est extrême·ment agréable à Dieu, aussy l'Evangille enseigne que qui reçoit un enffant au nom de Jessus-Christ le reçoit luy-mesme et qu'après s'estre fasché contre ses disciples qui auroient repoussé avec des parolles rudes ceux qui luy avoient apporté des petits enffans afin qu'il les touchast Il leur dict de les laisser venir à luy comme les héritiers présomptifs du Royaume de Dieu, ensuite Il les embrasse et les bénit en leur imposant les mains, c'est pourquoi ladite Hébert souhaittant qu'un sy pieux ouvrage subsiste à perpétuitté elle a donné un petit fond sollide dont le revenu puisse contribuer à l'entretenir, espérant qu'à son exemple d'autres personnes de piété plus opulentes qu'elle l'augmenteront, une aumosne de cette qualité est d'autant plus prétieuse devant Dieu qu'en honnorant l'enffance de Jessus-Christ elle conservera la vie à de pauvres enffans dont les regards innocens vers le Ciel sont seuls capables d'attirer une infinité de bénédictions sur la teste de leurs bienfaicteurs, par ces considérations et autres ladite damoiselle, Hébert a vollontairement reconnu et confessé avoir par ces présentes donné, ceddé, quitté, transporté et dellaissé par donnation pure, simple et irrévocable faite entre vifs en la meilleure et plus authentique forme que don peut estre faict, mesme avec garantie de tous troubles et empeschemens quelconques fors de ceux du prince, aux petits enffans des pauvres artisans et honteux qui seront nez et auront esté

baptisez en ladite paroisse de Saint-Roch et non des pauvres mendians, et acceptant pour eux vénérable et discrette personne Messire Louis Coignes, prestre docteur de Sorbonne curé de ladite Eglise et abbé de Saint Estienne de Feny, promoteur général en l'archevesché de Paris, comme le tuteur naturel et le père spirituel de tous les pauvres de ladite paroisse pour leur avoir du laict et de la farine et mesme pour mettre en nourrice ceux qui en seront jugez avoir le plus pressant besoing par celle des Dames de la Charité qui luy succeddera en ladite fonction et les sœurs de la Charité qui seront en ladite paroisse aux services des malades trois petites rentes payables en l'hostel de cette ville de Paris et les arrérages d'icelles, la première de trente sept livres trois sols neuf deniers par an...., la deuxiesme rente de soixante dix livres...., et la troisiesme de cent trois livres deux sols aussy par chacun an...., toutes lesquelles rentes ladite damoiselle Hebert a déclaré luy appartenir légitimement en vertu de la donation entre vifs que feüe Dame Eléonore du Buisson sa mère veuve de Messire Christophle Hébert, vivant conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, trésorier général des fortiffications de Picardie et de l'Isle de France et intendant des camps et armées de sa Maiesté luy a faicte par contract receu le dix neuf mars mil six cens soixante quinze par Bizel et Rallu, notaires au Chastelet de Paris.

....

... Telle est la vollonté de ladite damoiselle Hébert, laquelle a aussy donné, ceddé et transporté auxdits pauvres petits enffans tous droicts de propriété, hipotèques et autres, ensemble toutes les actions qui luy peuvent appartenir à cause desdites rentes et les y a subrogez et acceptant comme dessus pour en jouïr par eux à perpétuitté... à la charge néantmoins de l'usuffruict desdites rentes qu'elle s'est réservé durant sa vie, lequel usuffruict elle desclare dès à présent tenir à tiltre de précaire pour estre après son deceds réuny et consolidé au fond et

proprietté desdites rentes ainsy données, donnant néantmoins auxdits pauvres petits enffans et acceptant comme dessus tous les arrérages qui en seront deubs au jour qu'il plaira à Dieu de la retirer de ce monde, ou après son deceds les arrérages desdites rentes seront reçues par ledit sieur Coigne et ses successeurs en la cure de Saint Roch et sur leurs quittances pour estre ensuitte remis par eux entre les mains de celle des Dames de la Charité qui aura esté choisie et nommée en l'assemblée à la pluralité des voix pour faire la distribution du laict et de la farine auxdits pauvres petits enffans, laquelle commission ne pourra estre donnée ny à la supérieure, ny à la trésorière, ny à aucune autre officière de la compagnie de la Charité, mais à une autre dame ou damoiselle de ladite compagnie qui n'y aura aucune charge, attendu que ladite damoïselle Hébert veult que la présente donnation ne soit employée qu'aux usages susdits et non à autres quels qu'ils puissent estre, en sorte que sy quelqu'un à l'advenir faisoit applicquer le revenu desdites rentes à quelqu'autre employ quoyque pieux, elle desclare qu'en ce cas-là elle a révocqué et révocque dès à présent comme dès lors la présente donnation qu'elle n'a faicte qu'en faveur desdits pauvres petits enffans, et veult que du jour du changement d'usage elle appartienne en pleine proprietté à ses héritiers en quelque degré qu'ils luy soient parens.......................................

Et a esté tout ce que dessus stipullé et accepté par ledit sieur Coignes audit nom qui a remercié ladite damoiselle Hébert de sa charité..................

Faict et passé à Paris chez ledit sieur curé de Saint-Roch, l'an mil six cens quatre vingt quatre, le 12e jour de mars après midi, et ont signé la minutte des présentes demeurée chez Normand, l'un des nottaires soussignez. NORMAND. »

— Tel est le document auquel je faisais allusion au début de cette note. Sa lecture montre bien que — à l'encontre de ce que l'on croit généralement —

l'idée des « gouttes de lait » n'est pas absolument nouvelle.

On ne saurait, sans doute, comparer l'œuvre dont Anne Hébert fut la généreuse protectrice à aucune des institutions charitables vouées au même but, qui prospèrent partout de nos jours. Mais ne convient-il pas de saluer avec reconnaissance la mémoire d'une Française du XVIIe siècle, inconnue de tous jusqu'ici, et dont une part de la fortune (1), intelligemment employée, permit à coup sûr, de sauver de nombreux nourrissons ?

La Bibliothèque d'un Médecin de Poitiers au XVIIe siècle.

Par M. Pierre RAMBAUD.

Louis de Fontenettes né au Blanc, en Berry, était fils d'un médecin de cette ville. Son père lui fit commencer ses études de médecine à la faculté de Paris mais il les termina à celle de Montpellier où il fut reçu docteur en 1631. Après avoir exercé pendant quelques années dans sa ville natale, il vint se faire recevoir, le 22 février 1636, agrégé à la faculté de médecine de Poitiers.

(1) Dans son testament olographe, daté du 29 janvier 1712, Anne Hébert inséra cette clause expresse :

... Item, je confirme le don que j'ai fait de mes petites rentes sur le clergé pour le laict et la farine des petits enfans de la mesme paroisse, [Saint Roch.] *Ibid.* Pièce justificative XIX.

Il publia un ouvrage intitulé : *Hyppocras dépaysé ou la version paraphrisée de ses Aphorismes en vers Français* (Paris 1654). Cet ouvrage fut dédié à Guy Patin dont il était l'ami.

Marié en premières noces à Louise David, dont : 1° Charles (1637); 2° Marie, morte en 1650; 3° Marguerite, morte en 1652; 4° Louise (1652). Devenu veuf, il épouse par contrat du 4 novembre 1654, Geneviève Thomas veuve d'un marchand ferron. De ce mariage naquirent : 5° Marguerite (1655); 6° Louis (1657); 7° Radegonde (1658).

Louis de Fontenettes est enterré le 27 octobre 1661 dans l'église des Augustins. Son fils Charles reçu docteur-médecin à Poitiers le 11 janvier 1661, exerce cette profession jusqu'à sa mort, en 1710. Enfin, son petit fils Charles reçu docteur le 10 février 1699, l'exerce à son tour jusqu'au 8 juin 1754. En résumé pendant près d'un siècle et demi, l'art de guérir fut pratiqué dans cette famille.

L'inventaire de Louis de Fontenettes a lieu le 8 novembre 1661, en présence de Charles et de Louise ses enfants du premier lit, ainsi que de Geneviève Thomas sa veuve.

Le mobilier qu'il laisse à sa mort paraît être assez simple. C'est celui d'un bourgeois de l'époque. Deux tableaux de piété, l'un représentant la Vierge et l'autre un crucifix, ornent sa chambre à coucher. Comme objets de luxe, on trouve : « 1 esguiere, 2 salieres, 4 petits flambeaux, 2 escuelles à oreilles, 1 vinaigrier, 9 cuilleres, 7 fourchettes et un pot ». Le tout est en argent. La cave est fort bien approvisionnée. On y trouve 12 barriques de vin vieux et 17 de vin nouveau, les premieres valant 12 l. 10 s. pièce et les autres, 10 l. seulement. Pour l'exercice de sa profession, notre médecin possède dans son écurie, deux cavales, l'une de poil noir et l'autre de poil gris, estimées ensemble 200 l.

Dans les papiers laissés par le défunt, on trouve une grande quantité de billets ou de reconnaissances comportant différentes sommes plus ou moins élevées,

Ils émanent de clients en retard pour le paiement des visites qu'ils doivent à leur médecin. C'est une habitude, qui s'est du reste continuée depuis cette époque, d'une façon plus ou moins intensive.

Nous ne parlerons pas des deux belles métairies qu'il possédait aux environs de la ville, ne voulant nous arrêter qu'à sa bibliothèque car, à cette époque, on n'en rencontre aucune qui soit aussi importante chez les médecins de Poitiers.

Elle comprend les ouvrages suivants :

Historiæ Augustæ scriptores, in-f°	3 l.	10 s.
Hyppocratis, in-f°, grec et latin, Francfort . . .	10	
Gallenii opera, in-f°, latin, 4 vol.	20	
Hyppocratis, in-f°, grec et latin (Venetis). . . .	3	
Mesuæ opera, in-f°, gasté.	2	
Herculany opera medica, in-f°	1	
Principes medicinæ, in-f°.	3	
Celius Rodiginus, in-f° imparfait		10
Manardi opera medica, in-f°		10
Mesuæ, in-f°, gothique.		10
Thomæ Roderici opera medica, in-f°.		10
Arnaldi de Villanovani, in-f°	1	
Historiæ Plini, in-f° imparfait.		10
Salmasius, in-f°, 2 vol.	4	
Epitomæ Galleni, in-f°, latin imparfait		10
Hyppocratis opera, in-f°, latin.	2	
2 livres, in-f°, gothique.		15
Ferneli opera.		15
Apparatus in Ciceronis, in-4°	1	
Lexicum de Scapula, —	1	
Heurnius, opera medica, — 3 vol.	3	
Ballonii epidemiorum in-4°.	1	
Sennerti, practica medicæ, 2 vol., in-4° imparfait	1	10
Sennerti, intitutiones medicæ, — — .	1	10
Sennerti chimicorum, in-4° imparfait.	1	10
Libri Job in versio Corducii, in-4°.		5
Avicenæ præcepta, in-4°		10
Dictionarium Morellii, in-4°	1	
Porti medica decas, in-4°	1	
Mercurialis, tractatus de Venenis, in-4°	1	
Citesii opuscula medica, —	1	
Bartoleti enciclopediæ, in-4°	1	

Jacobi Grevini, de Venenis, in-4°		8 s.
Morbi Gallici curandi, in-4°.		8
Galleni, de arte curandi, in-4°.		10
Ruffigio Cyreniæ, in-4°		10
Fuchsius, erata medicorum, in-4°		10
Herodiani, grec latin, in-4°		6
Pulverini, practica medica, in-8°.		10
Cardani, de rerum varietate, in-8°	1	4
— de susceptibilitate, —	1	4
— contradicentium, —	1	4
Scaligeri contra Cardanum, in-8°		8
Budei epistola, in-4°		10
Organum Aristotelis, grec, in-4°		10
Etica Aristotelis, lat., in-4°.		10
Quercetani polyhistoricon, in-8°.		5
Chirurgiæ de Vigo, in-8°.		8
Hollerii in Aphorismos, in-8°		10
Enchiridium medico-chirurgicum, in-8°.	1	
Mercurialis, de morbis puerorum —	1	
Gordoni, opus medicinæ, in-8°	1	
Hippocratis, prognosticorum, in-8°	1	
Dodonei praxis medicinæ, in-8°	1	
Paladium spagiricum, in-8°	1	
Montani consultationes medicinæ, in-8°.	5	
Du Vallii phytologia in-8°		5
Jachinii practica medicinæ, in-8°		5
Iginii fabulæ, in-8°		5
Collumbii Anatomici, in-8°.		6
Mercurialis consultationum, in-8°		6
Augustinii in psalmo, 2 vol., in-8°.	1	10
Cornelius Tacitus, in-8°		5
Langius epistolarum medicinalium, in-8°		5
Ouvrages des moynes, in-8°		5
Dialectica foncecis, in-8°		3
L'escoles des sages-femmes, in-8°		4
Isocratis, grec latin, in-8°		8
Lucani dialogi, grec-latin, in-8°		4
Macrobii, in-8°		5
Botalius, de sanguinis, in-8°		2
Chirurgie de Pigray, in-8°		8
25 livres de vollumes in-8° et autres, ensemble .	2	10
Epistolæ Hieronimi		4
14 vollumes de livres de médecine appréciés ensemble.	1	5

Orationes Ciceronis in-16° en 3 vollumes. . . .	15
Orationes Mureti, in-16°	15
15 livres de vollumes in-16° de médecine et autres	16

J'ai soubsigné marchand libraire en ceste ville, certiffié avoir faict le présent inventaire ci-dessus et des ostres parts transcrits, montant à la somme de quatre-vingt livres seize sols, sauf erreur du calcul.

Faict à Poitiers, le quatriesme janvier mil six cens soixante-deux.

Signé : Louis Faulcon, marchand libraire. Geniève Thomes et Charles de Fontenettes.

LA LUTTE ANTIPALUDIQUE

chez les Etrusques

Par le Docteur Raymond NEVEU.

Les voyageurs qui vont de Pise à Rome par la ligne de la côte se hâtent, avec un certain frisson, de traverser les Maremmes dont les guides célèbrent à l'envie l'insalubrité. Et cependant cette région mérite qu'on la visite. Dans les bas-fonds marécageux, dans les fourrés inextricables, sous un ciel digne de l'Attique, dorment des villes entières qui attestent que dans ce pays qui respire la mort, il y avait jadis une vie intense à l'époque où l'Etrurie était la terre la plus riche du monde.

C'est là en effet, que douze siècles avant Jésus-Christ, les Rhasenas vinrent s'installer et c'est de là que,

« rivaux heureux des grecs et des carthaginois ils rayonnèrent dans le bassin du Pô, dans le Latium et même jusqu'en Sardaigne et en Corse (1) ».

Aujourd'hui la plus grande partie du fertile territoire occupé jadis par les Etrusques est le domaine de la Malaria. Là où s'élevaient des villes prospères on trouve d'humbles bourgades sans commerce et sans vie. Et la première pensée qui vient à l'esprit lorsqu'on fait cette constatation, c'est de se demander quelle en est la cause. Faut-il en accuser la nature ou l'inertie des hommes?

Il est un fait acquis : c'est que lors de l'arrivée des Etrusques le pays était géologiquement semblable à ce qu'il est aujourd'hui. Ses conditions de géographie physique n'ont pas beaucoup changé. Il y a bien eu par endroits des déplacements de terrains, quelques lacs qui n'existaient pas se sont formés comme le lago di Porta (2) par exemple. Entre le Serchio et l'Arno quelques modifications du sol ont éloigné de la mer des villes qui se trouvaient sur le rivage, formant ainsi des lagunes insalubres.

Mais celà est vraiment peu de chose quand on considère tout le reste du vaste territoire Etrusque qui s'étend de l'Arno au Tibre.

Or, cette région est justement la région impaludée par excellence; c'est d'elle, dont le poète Fazio degli Uberti a dit :

> vidi piana
> cogli altri colli la maremma tutta
> Dilettevole molto e poco sana...

C'est là cependant où dorment les vieilles cités de l'Etrurie. Cette plaine immense, gondolée par des convulsions volcaniques, ravinée par des torrents desséchés n'est pas un désert, c'est une steppe où prédomine cette forêt vierge que les Italiens appellent la Macchia, inextricables fourrés épineux, entremê-

(1) Victor Duruy. — *Histoire romaine*, page 11.

(2) Voir les savantes études de Noël desVergers : *Dix ans de fouilles dans les Maremmes Toscanes*.

lés d'arbustes divers comme les chênes rouvres, les lentisques et les génevriers (1).

A l'automne, la maremme est un océan de verdure, mais au printemps et surtout à l'été, c'est une véritable lande et c'est alors qu'elle est insalubre. Les ruisseaux n'ayant pas d'issue vers la mer, s'étalent en flaques croupissantes et transforment le pays en marécages meurtriers.

Aussi, les villes y sont-elles rares. On ne rencontre le plus souvent que des hameaux déserts, des bourgades sans intérêt ou quelques villes sans importance comme Grosseto-sur-l'Ombrone, Ortebello au pied du promotoire de l'Argentario et Corneto, l'antique Tarquinies.

C'est entre Piombino et l'Ombrone que le pays offre le plus haut degré de sauvage grandeur avec ses bois de pins, ses étangs, ses marais perfides qui augmentent chaque année.

Noël des Vergers qui pendant dix ans fouilla toute l'Etrurie grâce aux libéralités de son beau-père Firmin-Didot, a tracé de cette région un tableau d'une saisissante vérité :

« Combien de fois cherchant sous la végétation luxuriante des forêts des traces de la nation mystérieuse qui peupla ce désert et trouvant tant de preuves de son séjour, ne me suis-je pas pris à douter que ces bois parfumés, ces pâturages, cet air doux et tiède, pussent recéler la maladie et la mort. Il fallait pour me convaincre, la rencontre fortuite de quelques rares habitants dont les traits amaigris, les yeux mornes, le teint jaune, le ventre ballonné, disent toutes les souffrances mieux que ne saurait le faire le récit le plus éloquent (2) ».

Nous venons de voir rapidement le pays tel qu'il est aujourd'hui, voyons un peu, si vous le voulez bien, ce qu'il était du temps des Etrusques, huit siècles avant J. C.

L'Etrurie était alors dans toute sa splendeur, des

(1) A. Mellion, *Le pays Italien*, page 29.
(2) Noel des Vergers, *Op. cit.*, p. 2.

villes prospères s'étalaient sur la côte et ses habitants faisaient du commerce avec le monde entier. Les substructions gigantesques qui dorment dans les fourrés des Maremmes attestent la richesse de cette époque.

A Cecina, par exemple, sur la rive gauche de la rivière du même nom, là où aujourd'hui il n'existe qu'une bourgade, il y avait jadis une ville deplaisance où venaient villégiaturer les riches négociants de l'Etrurie; on y a même retrouvé une vaste salle souterraine où par des conduites les eaux pluviales arrivaient savamment filtrées.

Plus loin, c'était Populonia, la cité industrielle par excellence, celle qui fournissait le fer à Rome.

Plus loin encore, à l'embouchure de la Cornia c'était Falésia le gros centre agricole. « Lorsque nous descendîmes à Falésia, dit Rutilius, les habitants répandus dans la campagne se délassaient de leurs travaux champêtres par des jeux solennels. »

Ainsi donc, à une époque où la quinine n'était pas inventée, où l'on ignorait tout du mode de propagation du paludisme, les Etrusques avaient su assainir le pays et dompter la nature. Or, ils y parvinrent grâce à un plan méthodique, grâce à un travail formidable dont l'éloge n'est plus à faire.

Partout, les ruines grandioses montrent cet effort gigantesque, partout on retrouve les traces de ces irrigations savantes qui sillonnaient l'Etrurie tant dans les Maremmes qu'autour des lacs de Volsiniès, de Pérouse ou de Bracciano.

A Cosa, par exemple, les eaux étaient endiguées et les débris de ces travaux portent encore les marques de la famille Domitia qui les ordonna et qui en fit les frais.

Nous savons tous qu'aux temps les plus anciens de Rome, lorsque les habitants furent contraints par l'accroissement de la population de descendre dans la vallée, ce furent les rois Etrusques qui commencèrent les vastes travaux d'assainissement. C'est Tar-

quin l'Ancien qui conçut le premier le plan gigantesque du tout à l'égout de la Rome antique, ce sont des ouvriers venus d'Etrurie qui construisirent le fameux « Cloaca maxima » qui sert encore aujourd'hui après 24 siècles d'existence.

Ainsi donc l'Etrurie entière était une région prospère et saine, grâce à un plan merveilleux et méthodiquement exécuté.

Malheureusement, l'invasion gauloise amena sa chute rapide et avec elle l'abandon de ces admirables travaux d'irrigation qui étaient leur soin de tous les instants.

Après le sac de Clusium, la destruction de Rome et les cinquante ans de terreur gauloise, Rome se releva, mais l'Etrurie ne se releva pas. Les colonies militaires, les lois agraires achevèrent l'œuvre de destruction.

Résignée, elle accepta le rôle de vassale et les auteurs de l'époque nous apprennent qu'elle finit dans la débauche.

C'est ainsi que peu à peu, les villes se dépeuplèrent, les travaux d'irrigation ne furent plus entretenus.

Lorsque Rutilius campa devant Cosa, la riche cité était abandonnée :

> « Cernimus antiquas nullo custode ruinas
> Et desolatæ mœnia fœda Cosæ (1) ».

Ainsi peu à peu, par l'incurie des hommes, la nature reprit ses droits. Des lagunes se formèrent, les eaux stagnantes se multiplièrent et le paludisme s'installa en maître. Depuis vingt siècles il y est toujours, en dépit des timides travaux d'assainissement, en dépit de la quinisation préventive et des moustiquaires qui ornent les fenêtres des maisons des bourgades.

Instinctivement, les Etrusques avaient fait ce qu'il fallait faire.

(1) Rutilius, II, 285-286.

Et lorsque je songe à leurs travaux gigantesques, je ne puis m'empêcher de comparer leur œuvre si belle à celle de nos colons de Boufarik dont je vous ai raconté l'histoire il y a quelques années (1).

Les colons de Boufarik comme leurs illustres devanciers ont montré ce que l'on peut faire avec de la méthode, de la volonté et de l'énergie. Il ne m'appartient pas de conclure, vous savez comme moi que l'étude du passé nous donne de rudes enseignements que les peuples modernes feraient bien parfois de ne pas oublier.

Claude-Antoine BOUGAULD

Médecin Franc-Comtois (1650-1724)

Sa Vie, son Ex-libris, ses Œuvres manuscrites.

Par le Docteur E. OLIVIER.

Claude-Antoine Bougauld naquit à Dole, le 28 février 1650, sixième enfant de Denis Bougauld et d'Anatoile Boucher. Son père était notaire et devint bourgeois en 1651. Lui-même fit ses études au collège, puis à l'Université de cette ville dont il fut gradué en mai 1672 à 32 ans. Il s'y installa comme médecin et eut rapidement une clientèle nombreuse. Le 25 juin 1680 il épousa la fille

(1) Raymond Neveu : L'état sanitaire de l'Afrique du Nord pendant l'occupation arabo-turque, *Bull. Soc. hist. méd.*, 1913, p. 407, 428, 498.

d'un maître apothicaire, Huguette-Françoise Bruxelles qui lui donna deux enfants dont l'un Denis, devint à 15 ans et demi carme déchaussé à Marnay et mourut à 28 ans au couvent des Carmes de Saint-Claude en 1709 et l'autre, Bernard, mourut à 9 ans, et mourut elle-même à 27 ans et demi le 29 septembre 1685 après une courte maladie. Moins d'un an après, le 17 août 1686, Bougauld se remaria avec Gillette Gervais, fille de Denis Gervais et de Jeanne Joly de Dole, qui lui donna dix enfants, dont quatre moururent avant 1703. M. G. Jourdy, dans l'excellente monographie qu'il a consacré à la vie de ce médecin du bon vieux temps (1), nous raconte que le septième enfant, Claude-François-Damien, naquit le jeudi 27 septembre, jour de Saint-Côme et de Saint-Damien de l'an 1696, l'année où son père était prieur et bâtonnier de ladite confrérie et le jour même où il donnait à souper à tous les confrères de Dole, qui étaient au nombre de dix-neuf. La profession médicale était donc déjà encombrée à cette époque.

Après une vie toute d'honneur et de probité consacrée aux soins désintéressés des malheureux, après leur avoir procuré gratuitement tous les remèdes, partageant avec eux jusqu'à ses vêtements et, lorsque ses moyens personnels étaient insuffisants, sollicitant pour eux les secours de la charité, il mourut à Dole le 26 juin 1724 et fut enterré au milieu de la grande nef de l'église paroissiale sous la tombe de MM. Joly dont il avait de son vivant fait refaire la dalle avec en tête ses armes et celles des Joly.

La nombreuse clientèle qu'il eut à soigner pendant toute sa vie empêcha Bougauld de publier de nombreux ouvrages médicaux. Nous n'avons conservé de lui qu'un traité intitulé *Clavis medicinæ practicæ*, in-folio qu'il publia en 1684, alors qu'il était

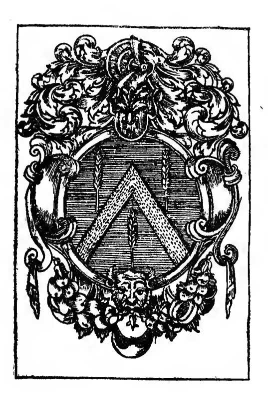
(1) G. Jourdy. — Un médecin du bon vieux temps, Claude-Antoine Bougauld, d'après son livre de raison et ses papiers de famille (1650-1724). Besançon, P. Jacquin (s. d.) gr. in-8° de 20 pages.

professeur à l'Université, et un mémoire qui lui fut inspiré par la peste qui ravagea Marseille en 1720 et est intitulé : *Dissertation de la peste ou recueil du diagnostic, du pronostic et de la cure de cette maladie, tiré de différents auteurs, tant anciens que modernes, pour l'utilité du public*, par Claude-Antoine Bougauld, docteur en médecine. A Dole, chez Jean-Baptiste Tonnet, imprimeur-libraire 1721 (petit in-8°). Dans ce traité Bougauld, parlant des causes de la peste, écrit : « Il est très certain que la peste vient d'en haut, les astres agissant sur les corps sublunaires non seulement par leur agréable lumière, mais aussi par leurs rencontres et oppositions. La prière qu'on fait à Notre-Dame en temps de peste en peut être une marque. « *Ipsa stella nunc dignetur sidera compescere.* » Il termine son ouvrage par un recueil de prières à Jésus, à la Vierge, à Saint-Roch et à Saint-Sébastien.

Nous ne voulons pas nous étendre sur ce côté fort intéressant de la vie de Bougauld parce qu'il a déjà été fort bien mis en lumière par MM. Jourdy et Marquiset (1), nous voudrions simplement vous présenter un manuscrit de ce médecin intitulé : *Règlement de ma famille, ou partages de mes biens, faits par moy en faveur de mes enfans, et à suivre par eux après ma mort, conformément aux conditions y portées.* Quotté A et Ω. Ce manuscrit est fort bien habillé d'un cartonnage avec papier de l'époque présentant sur fond orange des motifs décoratifs couleur or, dont l'un représente l'Asie, et l'autre l'Afrique. Au verso du premier plat figure la marque de bibliothèque de l'auteur, pièce anonyme de toute rareté présentant dans un élégant cartouche Louis XIV orné à sa base d'une guirlande de fruits et feuillage et d'un mascaron, un écu ovale, les armes de Bougauld : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois épis du même*, le tout sommé d'un casque de profil

(1) Marquiset (A.). — Statistique historique de l'arrondissement de Dole, Besançon, 1841, t. II, p. 402.

entouré de lambrequins (1). La reproduction que nous en donnons ci-dessous nous dispense d'une description plus complète.



Ce manuscrit comprend trois parties : 1° une *Préface servant d'avis à mes enfans et héritiers ;* 2° les *Conditions sous lesquelles doivent estre acceptés les présens partages* ; 3° le *Troisième billet de partages*. Dans la préface, Bougauld rappelle qu'il vient de donner à sa famille un livre de raison auquel il a travaillé pendant près de dix-huit ans.

(1) J.-B. Mercier. — **Ex libris franc-comtois. Dijon, 1909. N° 91, p 23.**

Ouvrons ici une parenthèse : avant de poursuivre l'étude de notre manuscrit, nous ne pouvons nous empêcher de reproduire deux des extraits que M. Jourdy nous a donné de ce livre de raison intitulé : « *Vérification générale du bien du médecin Bougauld, faite par lui en faveur de sa famille, l'an* 1703 ». Après avoir dans un avis très important au lecteur donné une liste des cahiers et notes réunies par lui pour ses enfants, Bougauld poursuit :

« Si l'on ajoute au temps que j'ai employé pour l'accomplissement de ce que dessus, celuy que j'ay donné à mes études de médecine, à la composition de plusieurs livres et manuscrits touchant tant la médecine que d'autres matières, celuy qu'ont exigé de moy les exercices de ma profession, les visites de mes malades à la ville matin et soir, les fréquens voyages aux villages, tant, pour y voir des malades que pour d'autres affaires domestiques..., l'on trouvera que je n'ay pas fait un mauvais usage du temps de ma vie, que j'ay passée dans les occupations cy devant dites, sans en avoir beaucoup de reste pour mes divertissemens et mes plaisirs. »

Plus loin Bougauld donne les diverses raisons qui déjà à cette époque faisaient du médecin un nouveau pauvre : ...« La quatrième, c'est ma grosse famille pour l'entretien de laquelle il m'a fallu plus de 2500 francs par an... La septième raison...est, le peu d'argent, que j'ay gagné de ma profession pendant toute ma vie, la médecine estant la plus ingratte profession à Dole qu'on puisse jamais imaginer. Aussy donné-je avis à mes enfans de ne l'embrasser ny suivre qu'à toute extrémité et, à moins qu'ils ne sceussent plus que devenir, car elle n'est propre qu'à rendre esclaves ses sectateurs et à les faire mourir de faim s'ils ne sont bien riches d'ailleurs, les chirurgiens, apothicaires et charlatans de ce tems l'ayant emporté sur l'esprit des trois quarts du monde, qui ne se soucient pas d'être trompés, pourvu que leurs maladies ne viennent pas jusqu'au point d'une extrémité dangereuse, qui est presque le seul tems

auquel on appelle les médecins, qui à cela ne gagnent pas beaucoup d'argent, parce qu'ils ne voient pas longtemps le malade avare, lequel. s'il échappe de sa maladie, on dit que l'apothicaire-chirurgien ou charlatan l'avait très bien gouverné et conduit au port du salut; s'il en meurt, on dit que le médecin n'y voyoit pas plus clair que lesdits chirurgien ou apothicaire. Et voilà la récompense du médecin ».

Peut-on concevoir un tableau plus charmant et plus mélancolique en même temps de notre profession!

Mais revenons après cette parenthèse à notre manuscrit : Bougauld, après avoir rappelé l'existence de ce livre de raison, ajoute : « Pour à quoy contri-
« buer davantage, j'aurois cru avoir inutilement tra-
« vaillé, si je n'avois joint à cette ponctuelle vérifica-
« tion ce présent règlement de ma famille, qui est
« un partage de tout le dit bien, en autant de parts
« que jay d'enfans vivants, lequel jay tâché d'égaller
« et de régler suivant toutes les connaissances que
« j'en ay, après y avoir meurement pensé... sachant
« combien jay eu de peine à partager avec mes frères
« les biens provenans de l'hoirie de feu mon père,
« et ayant perdu à ma part plus de deux mille francs
« en les partageant avec eux, quoyque jeusses pour
« lors trente six ans passés. Ce qui ne seroit pas
« arrivé si mon père (que Dieu absolue) avoit eu
« autant de précaution que moi à faire les partages
« de son bien avant sa mort. »

Ce passage nous montre que Bougauld n'avait pas grande confiance dans l'honnêteté du genre humain et savait par expérience personnelle que les règlements de famille sont toujours chose délicate. Et il termine sa préface par quelques lignes charmantes concernant sa femme. « Et comme jay compris dans
« ces partages le bien de Gillette Gervais ma femme,
« si elle vouloit le retirer, elle feroit en cela un tort
« notable à nos enfans. Je la prie donc, ainsy que
« ie lay déjà priée dans mond. testament, par toute la
« tendresse qu'elle doit avoir pour eux, de ne pas

« troubler le bon ordre que iay apporté de mon côté
« pour leur avantage en dressant ainsi les présens
« partages, et de considérer que tout ce qu'elle a
« apporté avec moi qui peut valoir... frans ne doit
« estre destiné que pour lesd. enfans ...Bien entendu
« pourtant que mad. femme, si elle me survit, se
« réservera également sur toutes lesd. parts de bien
« de quoi s'entretenir et nourrir honestement pendant
« le reste de sa vie en qualité de veuve et usufrui-
« tière de tout mon bien icy partagé ». Bougauld,
homme pratique, assurait l'avenir de chacun.

Dans le second chapitre du manuscrit, Bougauld nous apprend qu'il a écrit un billet de partage pour chacun de ses six enfants. Les trois premiers sont pour ses trois enfants mâles, à l'exclusion de ses filles et concernent ses biens de Laborde, Gevry, Tavel, Dole, etc.., les trois derniers qui concernent le reste de ses biens sont pour ses trois filles à l'exclusion des enfants mâles. Il prévoit le cas du décès sans héritier de l'un de ces derniers, de l'entrée dans les ordres religieux de l'un quelconque de ses enfants, des dommages possibles que peuvent subir l'un ou l'autre de ses biens et exige, dit-il « que ma femme et mes
« enfans demeureront tous ensembles dans ma mai-
« son de Dole jusqu'à ce qu'on jette lesd. billets de
« partage aux lods ou je les exhorte de vivre la paix
« et bonne union entr'eux comm'ils faisaient de mon
« vivant. Dixièmement que Gillette Gervais ma femme
« aura toujours son habitation convenable dans une
« partie de lad. maison pendant sa viduité, quoy
« qu'arrive, aux frais de mesd enfans et héritiers, qui
« luy porteront respect et honneur et luy obéiront
« comme des sages enfans doivent faire à une bonne
« mère ».

Suit le « troisième billet de partages », véritable objet de notre manuscrit, l'un des six billets faits par Bougauld et qui donne à son troisième enfant mâle ses maisons de Dole, ses vignes, ses champs sur Dole. Le manuscrit se termine par la signature de Bougauld.



DOCUMENTS

Lettre inédite de Cabanis à Guinguené

A Monsieur Guinguené.
Membre de l'Institut national de France,
à Saint-Prix,
vallée de Montmorenci, près Paris.

Villette, près Meulan, le 7 octobre 1806.

Mon ami, l'homme propose et les rhumatismes disposent. Je comptais aller vous voir cette semaine, avec mon neveu, qui est bien touché de vos bontés, et pour qui je vous en demande la continuation : mais j'ai été attaqué, à la suite de quinze jours de santé infiniment meilleure, d'une vive douleur rhumatismale à la jambe gauche ; et depuis huit jours, j'y vois peu de changement. Voilà de plus, notre petite Annette qui a la fièvre : quoique la maladie ne présente aucun symptôme dangereux, elle a débuté par un frisson assez long, ce qui mérite toujours attention et surveillance. Tout cela ne me fait point renoncer à l'idée et à l'espoir d'aller vous embrasser à Saint-Prix, et offrir mes tendres hommages à Mme Guinguené : mais je suis forcé de remettre encore l'exécution de cet agréable projet, en priant Jupiter de ne pas assembler ses brouillards et ses nuages pour le moment où je serai plus libre. En attendant, mon ami, nous parlons et parlerons beaucoup des deux excellens solitaires de Saint-Prix, et surtout nous les aimerons de tout notre cœur.

Fauriel a grande envie de vous communiquer un manuscrit ; peut-être viendra-t-il avec moi, quand Esculape, ou Hygie me permettront de tenter l'aimable pèlerinage. Il est rempli pour

vous et pour Mme Guinguené de la plus haute estime, et il est bien disposé à y joindre les sentiments d'une tendre et vive amitié. Il est digne de la sentir pour vous et d'obtenir du retour.

Le bon et excellent Tracy, Thurot et Sermentot nous sont revenus un instant; et vous avez été bientôt au milieu de nous par nos désirs. Thurot vous enverra d'ici huit ou dix jours, ses morceaux de Platon et de Xénophon présentant le tableau tout entier de la mort de Socrate.

Je vous prierai, mon ami, de vouloir bien ne pas perdre de vue mon barbouillage homérique ou antihomérique: je voudrais, quand j'aurai nétoyé ou embrouillé une question de philosophie, ou soi-disant telle, qui m'occupe dans le moment, jetter encore un coup d'œil sévère sur cet autre fatras, et prononcer définitivement sur son sort de publication, ou d'obscurité prudente. Si vous pouvez me le rendre quand j'irai vous voir, ou du moins à mon retour à Auteuil, qui aura lieu dans un mois, vous me ferez plaisir. Mille et mille pardons pour le dégoût de la besogne dont vous avez bien voulu vous charger.

Pardon aussi pour mon griffonnage! mais imaginez que je suis obligé pour écrire, de soutenir ma main droite de la gauche, et que cette opération, si facile pour tout autre, a pour moi mille difficultés.

Adieu, bon et brave ami: parlez de moi, je vous prie, à votre digne et brave compagne. Ma femme vous honnore et vous chérit tous deux, et moi, je vous suis dévoué pour la vie.

Cabanis.

Cette lettre de Cabanis à Guinguené est datée de la dernière période de la vie de l'Auteur des « Rapports du physique et du moral ». On sait que Cabanis partagea entre trois résidences les dernières années de sa vie: la maison d'Auteuil, qui lui avait été léguée par Mme Helvétius; le château de Vilette, propriété de son beau-père, le Marquis de Grouchy; et Rueil, où il est mort à 51 ans, le 5 mai 1808, terrassé par une hémorrhagie ventriculaire.

C'est après la mort de Mme Helvétius (1800), que Cabanis avait pris l'habitude d'aller passer l'été chez le marquis de Grouchy.

Guinguené avait été introduit dans la Société d'Auteuil en même temps que Châteaubriand, par Chamfort. Il passait l'hiver à Paris, dans son appartement

du n° 19 de la rue du Cherche-Midi. L'été, il s'établissait dans sa maison de Saint-Prix, vallée de Montmorency, où Cabanis lui adresse la lettre que nous présentons à la Société.

Tout le monde connaît les liens d'affectueuse amitié qui unissaient l'auteur des « Rapports » et le fameux directeur de la « Décade Philosophique », ce bulletin officiel de l'Idéologie naissante.

Doué d'une santé précaire qui lui interdisait une trop grande activité, entouré des soins de ses amis qui, d'après une lettre de Mme de Condorcet, « conspiraient à lui donner le goût de la botanique », Cabanis entretenait avec des médecins éminents et des philosophes, une correspondance que nous ne connaissons malheureusement que d'une façon fragmentaire.

Guinguené, Maine de Biran, Fauriel, Tracy, de Gérando étaient ses principaux correspondants.

La « Lettre sur les Causes premières » avait été adressée à Fauriel du château de Vilette.

La correspondance avec Maine de Biran est restée à Genève, entre les mains de M. Naville, qui l'a peut-être gardée un peu jalousement, mais l'a toutefois ouverte à M. Picavet. Quelques morceaux des lettres à Guinguené ont été publiés par M. Antoine Guillois dans son ouvrage sur « Le Salon de Madame Helvétius », et par M. Picavet dans les « Idéologues ». Un billet à De Gérando a été reproduit en autographe par M. Poyer, à qui l'avait communiqué M. Dutens, arrière-petit-fils de Cabanis.

La lettre à Guinguené est conçue dans le style général de cette correspondance mi-sentimentale, mi-philosophique.

On y retrouve les principales préoccupations de l'auteur, sa santé chancelante, qui inquiétait si fort ses amis, une petite indisposition de sa fille Annette, la future Mme Joubert, qui ne s'éteignit qu'en 1880, les souvenirs de l'antiquité grecque et les travaux littéraires : c'est vraisemblablement d'une traduction d'Homère qu'il s'agit, entreprise à la suggestion de

Fauriel, et dont il est question dans d'autres lettres à Guinguené :

« Après avoir bâclé mes Catarres, je suis revenu au divin Homère..., me voici au second chant. Je poursuis avec le zèle d'un converti, mais il restera peut-être quelque chose du vieil homme (1). »

Cette lettre sous son apparente banalité, constitue donc un document assez représentatif. Elle illustre en tout cas fort bien l'opinion d'un homme qui connait admirablement Cabanis, et qui l'aime, de notre collègue M. Labrousse, qui écrivait : « Ses lettres sont des modèles d'urbanité exquise, de cordialité et de courtoisie (2). »

Il nous reste à souhaiter que l'on en exhume beaucoup et qu'on prenne le soin d'en publier un recueil, dont la place est marquée dans l'histoire de l'Idéologie.

(*Communiqué par le Dr Génil-Perrin*).

Les Statuts des Médecins de Saint-Maixent [3]

Medicorum Sammaxentieasium Statuta.

Cum Asclepiadum nostratium in talem numerum aucta sit familia ut societatem inire possumus, nullaque societas subsistere diù possit, nisi certis legibus astricta et coercita sit, non abs re erit hic certas describere, quibus liberè liberi devinciamur.

Sansimus itaque ut innitatur nostra societas duabus columnis ceu totidem fundamentis inmotis et intrepidis, pietati scilicet et charitati, referendo nempe quiquid peracturi sumus, tum in communi sorte cum ou Asclepiadeo nostro exercitio in honorem et gloriam pantocratoris et in bonum et auxilium propinqui.

(1) Lettre à Guinguené du 23 janvier 1807, citée par M. Labrousse.
(2) Labrousse. — P.-J.-G. Cabanis, Paris. Michalon, 1903. p. 29.
(3) Saint-Maixent (Deux-Sèvres).— (*Arch. Vienne.* fond A. Richard.)

Quare, cum omnis societatis præcipium vinculum sit amica benevolentia, hanc legitimam cœli filiam ceu fratres ejusdem familiæ aut symmistæ colamus extra aleam invidiæ et ambitiosæ omnis zelotypiæ.

A quibus compellamur, ægrotos amicè, diligenter et studiosè curemus, nec alteri medico, nisi extraordinariè et peramonter vocato, eos invisere liceat, nec curationem aggredi, antequam mutationis causa ei innotuerit, nullumque non lapidem movere debet ut prior revocetur. Quod si obtinere nequeat nullum medicamentum præscribere poterit, quin prius priori medico factum sit satis, ut omnis invidiœ suspicio tollatur ; cujus si qua labes inusta videatur, ad societatem referendo coram omnibus providebitur.

Et quoniam multi circumforanei titulos doctoratus ementientes, legitimarum cepum (*pour apum*), mel corrodunt et devorunt, nulli nostrum eos liceat in consortium admittere, nisi priùs convocato toto asclepiadeo choro, qui de ejus capacitate et intentione judicet.

Quia vero ægroti sæpè alio ad extraneos medicos, etiam longè remotos, consilia quærunt eosque accersunt cum opprobrio et injuriâ rostratium, cautè providendum ne id deinceps fiat, sed medicus clinicus debet potiùs familiares proponere, quos si respuat æger, eum suæ et assistentium phantasiæ dimittere debet, nec ampliùs eum invisere.

Et cum in usu sit apud nostrates chirurgios et pharmacopæos, ut primi ab ægris vocati, statim enemata, phlebotomiam, julapia et alia medicamenta præscribant et conficiant, sæpè sine ordine, magno ægrorum damno, non, nisi ultimo ubi res jam conclamata est, medicos advocantes, cautè sanciendum, ut qui ita ultimus vocatus fuerit medicus ejusmodi errores detegat apud ægros et convincat operantes ; quos si contumaces reperiat, ad chorum Medicorum deferat, ut communibus suffragiis adversus eorum contumaciam provideatur.

Cum vero omnis avaritæ alea abesse debeat, duce Charitate, nemini nostrum a pauperum visitatione et

curatione abesse liceat, qui imo eis adesse debet in charitate familaria, euporista et paratu facilia medicamenta quantùm licet præscribendo.

Et cum ità sit ut lege principis sit sancitum ut unus aut alter medicorum intersit et præsit examini chirurgorum et pharmacopæorum, solentque iidem aut omnes medicos simul convocare, aut unum sibi gratiorem, qui cæteris actibus præsit, eligere, ut omnis invidiæ ansa (pour causâ) exipiatur, ubi omnes convocati fuerint, liberum erit cuique adesse, alioquin ut penes eos non erit quem libuerit accersere, ità nec licebit cuique medico eis adesse, sed ei solum qui mensis Rector erit aut qui eum proximè sequetur in serie, aut ordine symmistarum, aut collegarum si ei non licet, aut, si duo petantur, ut in magnis oppidis.

Et, ut sanctiùs et religiosiùs hæc observentur, primo quoque die lunæ dicato cujusvis mensis convenient symmistæ de rebus medicis aut negotiis congregationis acturi.

Hæc omnia religiosè observaturos juramus, promittimus et appositis nostris nominibus et chirographis confirmamus.

Observanti fausta sint omnia, contraria contradicenti eveniant cuncta.

Sammaxentii, IIII° idus februarii æræ salutis anno 1672.

VIAULT (1), P. CHAIGNEAU (2), P. FAVIER (3), d. m., AYMON (4), BILLOUARD, d. m., L. CHAIGNEAU (5), d. m.

(*Communiqué par P. Rambaud.*)

(1) VIAULT (Jean), s^r des Marcholiers, docteur en médecine, est dit, le 12 février 1646, bourgeois et échevin de la ville de Saint-Maixent (min. Greffier n^re). Marié à Marie Gerbier dont : Jeanne, bapt. en 1643. dans l'église Saint-Léger. Mort le 6 septembre 1677.

(2) CHAIGNEAU (Pierre, s^r des Francs, de la Bonnetière et de Lavau, marié le 29 juin 1633, à Suzanne Rivet. (Benjamin Filleau).

(3) FAVIER (Pierre), marié à Suzanne Chameau, passe un acte de donation, le 4 novembre 1692 (id). — Le 12 décembre 1657, il habite Soignon, paroisse de St-Martin, près de St-Maixent (min Masson, n^re).

(4) AYMON (Paul), docteur en médecine, marié à Gabrielle Remy, a un fils Paul, baptisé le 22 janvier 1666, dans l'église de Saint-Saturnin, à Saint-Maixent (reg. par. St-Saturnin).

(5) CHAIGNEAU (Louis), s^r de la Guyonnière, fils de Pierre et de Suzanne Rivet, né en 1647, marié à Julie Patrault. Mort avant 1676. (B. Filleau).

Les Chirurgiens du Quercy avant la Révolution

I. — Installation d'un chirurgien a Figeac en 1636.

L'an mil bj trente-six (1636) et le vingt sis^{me} jour de Julhet dans la maon consullaire de la ville de Figeac en Quercy, par devant messieurs de Destroa, Lavaur, Hugonou, Latapie et Fages consuls.

A compareu Franç^{s} Augier; M^{e} chirurgien, fils à Anthoine marchant de la presante ville; Luy auroit repñté que despuis longues années, il a esté en plusieurs principalles villes, tant de ce royaulme de France que estrangières, sous lesquelles il a exercé l'art et vacquaõn de chirurgien aux botiques de plusieurs bons M^{es} avec contentem^{t} de touts. Et cestant se retiré en la presante ville despuis quelques moys, il a faict resoluõn de s'y arrester, comme son pays natal et d'y exercer led art et vacquaõn de chirurgien, et à ces fins a achepté botique, laquelle il n'a voulleu ouvrir sans une permission et consantem^{t}, et prester le serment suivant les privileïges de lad ville.

Et, incontinent, ledit Augier, de mandem^{t} desd Sieurs consuls, auroit mis ses mains sur les saincts evangilles de Dieu, ès mains dud Sieur Destroa premier consul, et promis de fidelm^{t} exercer lart et vacaõn de Chirurgien en homme de bien et contentem^{t} du public. Ce qui luy a esté enjoinct de f^{re} et de paier deus livres de cire à la chapelle desdiée à l'honneur de Monsieur Sainct Rocq en lesgse du couvent des pères capucins de la ville et se signe (pas de signature).

(Arch. Munic. Figeac. B. B. 12).

II. — Autopsie du corps du Comte de Durfort-Boissières, faite par deux chirurgiens de Cahors en 1740.

Autopsie du Corps du Comte de Durfort-Boissières à Cahors sur l'ordre de son fils.

Nous, Jean-Louis Denis et Jean-Baptiste Denis fils, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi, habitans de la presente ville, certifions que mercredi, neuvieme novembre mil sept cens quarante, nous nous sommes transportés, sur les six heures du soir, dans la maison de Monsieur le Comte de Boissières, par ordre de Monsieur le comte de Durfor son fils, pour proceder à l'ouverture du cadavre de Monsieur son père, et après l'avoir soigneusement visitté et examiné, en presence de Monsieur maître Jean Mostolat, docteur en médecine, nous n'aurions aperçu aucune marque ou vestige de maladie exterieure sur aucune partie de son corps qui ne fut saine, et dans son integrité, et nous aurions seulement trouvé un flocon d'hemorrijdes au nombre de trois, indisposition assez commune aux hommes et aux fammes, avec une excoriation à la partie moiene de l'os sacrum maladie ordinaire, qui arrive à ceux qui sont detenus un longtemps dans le lit. Et, etant parvenus dans son interieur, et ayant procedé selon toutes les règles de l'art, nous aurions trouvé en secon lieu le cœur fletri, et totalement afaissé, sans une goutte d'eau dans sa poche, ou pericarde, ni aucune atteinte dans son interieur d'excroissence ou de polipe; En troisieme lieu, l'adherance des deux lobes des poumons à la plèvre, mais plus du coté droit que du gauche sans aucune ulceration, le droit etant seulement un peu plus desséché que le gauche; en quatrieme lieu l'estomac vide et fort petit, et à son orifice droit ou inferieur, vers le pilore, un ulcère calleux et schirreux, resistant aux coups du scalpel, de la grosseur du poing et de la longueur d'un boudin, faisant son progrès dans le duodenum et remplissant presque une partie de cette cavité, ce que nous avons jugé etre la principale cause de sa mort, en ce que après la dissolution des alimens dans l'estomac, ils n'ont pu être portés en suffisante quantité aux intestins par le pilore, qui etait obstrué et endurci comme une corne bouillie, et, trouvant un obstacle, ils etoient par consequent obligés de refluer, et de reprendre les mêmes voies par où ils etaient entrés, dou procedoit le vomissement, qui la conduit dans une atrophie ou dessèchement general de toutes les parties de son corps; en cinquieme lieu, une obstruction de la grosseur d'un œuf de pigeon au centre du grand lobe du foie, sans aucune apparence exterieure, plus une autre obstruction superficiele et apparente de la circonference d'une pièce de douze sols au petit lobe de la grosseur d'une noisete qui avoit commence depuis peu à suppurer, enfin les glandes du mesentère et du pancreas n'etoint qu'un progrès d'obstruc-

tions; nous certifions et declarons la presente relation contenir verité. A Caors ce dixieme novembre mil sept cent quarante.

Signé : Mostolac, Denis, lieutenant. Denis, doyen.

(Arch. Dep. du Lot. Fonds Larroussilhe, non encore classé).

Bonne et sage relation de l'autopsie, d'un malade atteint d'un cancer du pylore et du duodénum, propagé au foie, au pancréas et aux ganglions mésentériques, faite par des chirurgiens et un médecin instruits et pleins de bon sens.

Pourquoi cette autopsie fut-elle faite, sur l'ordre du fils du malade? Nous n'avons trouvé aucune indication à ce sujet. A noter qu'elle dut se faire aux chandelles, car elle eut lieu le neuf novembre à six heures du soir, à la nuit sombre, sans doute pour éviter les indiscrétions, et ne pas heurter ou froisser le sentiment populaire et les préjugés de la petite ville, qui devait avoir horreur, en ce temps-là, de cette opération macabre; ou peut être encore pour se rendre compte qu'il n'y avait pas eu d'empoisonnement, hypothèse que la masse cancanière des cités peu vivantes, soulevait et même encore soulève si facilement.

III. — Une note d'honoraires d'un chirurgien de Cahors en 1762, réglée et modérée en 1768.

(On trouve aux archives, Depart. du Lot, sous la cote H 126 dans le compte des recettes et dépenses de l'hôpital Saint-Jacques, ancêtre de l'hôpital actuel, la pièce suivante).

Mémoires des services en chirurgie rendus a feu M. Laburgade archidiacre.

Du 18 décembre 1762, je fus appelé chez M. Laburgade, pour le penser de concert avec M. Cremoux, en conséquence d'un œdème qui survint à ses jambes et continué jusqu'à sa mort, a le voir tous les jours. Du 10 janvier, je feus appelé par le même en conséquence d'une hémorrhagie de nés et fus obligé de me lever à 2 heures après minuit, où se trouvait M. Laplasse médecin, qui ne lavoit point quitté de cette nuit à cause de laditte hemorrhagie; nous luy fimes nombre de remèdes pour l'arrester et nous y parvinmes enfin.

Du 13, la meme hemorrhagie se renouvella nous l'arretames aussi par le moyen du meme remède qui s'y applique, et enfin noûs continuâmes les memes remèdes jusques au 28 janvier, époque de sa mort.

Je me fixe à la somme de 48 livres.

Lagarde, chirurgien.

M. Lagarde me remit en son temps un memoire contenant les demandes quil faisait à la succession de fû [M.] de la Bourgade que jay egaré, donnant cette declaration comme très conforme à la vérité.

Caors, le 30 janvier 1768.

Signé : MAGE, Chan^e.

J'ay reçeu de M. Tissandier thesaurie (*sic*) de l'hôpital géneral la somme de vingt et quatre livres pour des services en chirurgie rendus à feu M. Laburgade, à laquelle somme je me suis modéré en faveur des pauvres de l'hopital.

Caors, ce 24 mars 1768.

LAGARDE.

L'hôpital général était un des principaux legataires du chanoine Laburgade.

M. Cremoux, avec lequel se rencontra Lagarde auprès du malade, était un ancien chirurgien-major du Régiment Dauphin Infanterie, docteur en médecine, retiré à Cahors, où il exerça longtemps et honorablement sa profession.

Le médecin Laplasse, Paul, fut le dernier professeur de la Faculté de médecine, de l'Université de Cahors, supprimée en mai 1751. Il mourut en 1797 à 79 ans. C'etait le fils de Francois-Joseph et le petit-fils d'Antoine Calvet, beau-père du précédent : tous les deux aussi professeurs à la Faculté. La chaire était dans la famille depuis 1680.

Pour 39 visites, le chirurgien Lagarde, qui avait demandé 48 livres n'en toucha que 24 ; c'était à peu pres 14 sous par visite qu'on lui donnait. Il est vrai qu'il abandonnait la moitié de ses honoraires pour les pauvres.

IV. — HONORAIRES POUR UNE OPÉRATION DE HERNIE ÉTRANGLÉE EN 1768.

Ce même Lagarde fut un peu mieux payé pour une hernie (étranglée sans doute, car on n'en faisait pas alors la cure radicale) qu'il alla opérer ladite année 1768, à Cézac, à 20 kilomètres environ de Cahors. On ne le paya d'ailleurs pas immédiatement, mais on contracta en sa faveur une obligation de 100 livres payables en 6 ans.

L'an mil sept cent soixante huit et le vingt quatrième jour du mois d'aoust, dans la ville de Cahors en Quercy avant midy par devant nous notaire royal hereditaire, habitant de lad. ville, soussigné : presents les temoins cy après nommés, fut presente Raymonde Gout veuve de Guillaume Benais, laboureur, habitant du lieu de Cezac, juridiction de Moncuq, laquelle

de son plein gré et libre volonté, reconnaît devoir à Me Jean-Pierre Lagarde, Me chirurgien juré habitant de la presente ville, icy present et acceptant la somme de cent livres provenant de l'operation du Bubonocele, pansemens, voyages et medicamens par luy employés pour feu Guillaume Benais ; laquelle dite somme de cent livres, lade Raymonde Gout a promis payer d'aujourd'hui en six ans, rendre et porter en la maison d'habitation dud. Me Lagarde au dit Cahors, à peine de tous dépens, dommages et interests, à l'observation de quoy lad. Raymonde Gout a obligé tous les chacuns ses biens presents et à venir, fait, lu en entier et passé en présence de Me Jean Verdier, Me chirurgien du lieu et paroisse de Sainte Alauzie, y habitant, et du Sr François Roziès, etudiant (sic. et non élève comme d'habitude) en chirurgie, habitant de la presente ville, soussignés après mond. Sr Lagarde, non lade Raymonde Gout, qui a declaré ne scavoir, de ce requise et nous.

Signé : Lagarde, Verdier, Roziès, J. B. Olivier Nre Royal.

(Etude de Me Sourdrille, Nre à Cahors. — Minutes d'Olivier Nre à Cahors. 2e Reg. 1768-1771, n° 267).

V. — Vente a conditions d'un remède secret pour la guérison du cancer a un chirurgien de Cahors en 1769.

(Cet acte concerne encore Jean-Pierre Lagarde, et provient des mêmes minutes, même registre que le précédent, n° 363).

L'an mil sept cents soixante neuf et le vingt et unième jour du mois de juin, dans la ville de Cahors en Quercy, avant midy par devant nous, nore royal hereditaire, habitant de lade ville soussigné : presents les temoins cy après nommés furent presents, M. Jean-Pierre Lagarde Me en chirurgie habitant de la presente ville d'une part et Marie Souyris native de Labastide frontonnière, l'ancienne servante de feu Me Laborie, Me chirurgien de Vers, y habitant, lesquelles parties sous reciproques stipulations et acceptations, ont de leur plein gré et libre volonté, ont prêté serment sur les Saints Evangiles, entre nos mains, avec promesse d'observer les clauses, conditions et conventions suivantes : En premier lieu ladte Souyris a declaré que led feu Me Laborie par la confiance quil avait en elle luy avait, avant sa mort, enseigne la composition d'un remède specifique pour la radicale guerison des cancers et la methode de l'appliquer et traiter lesdites maladies, laquelle dite composition et methode lade Souyris a donné à mond Sr Lagarde verbalement et en secret; et au moyen de ce dessus mond Sr Lagarde a promis à lad. Souyris luy faire part de la moitié

de ce quil gagnera pendant le cours d'une année, à commencer d'aujourdhuy dans les operations ou traitements quil faira des cancers et dont led remède opèrera la guerison ; et en outre a promis led Sr Lagarde, supposé que lèd remède opere un bon effet de payer annuellement à lad^e Souyris la somme de trente livres de pension annuelle et viagaire, sa vie durand, à commencer par l'année prochaine ; laquelle dite pension viagaire sera eteinte par la mort de lad Souyris et au cas qu'a sa mort, il lui fut dû des arrérages de lad pension, lad Souyris a chargé led Sr Lagarde de la payer à M. le curé de Vers, pour prier Dieu pour le repos de son âme; et au moyen de tout ce dessus lad^e Souyris, sous led serment a promis ne reveler à personne led. secret ny traiter aucune personne attaquée de lad. maladie. Et led. Sr Lagarde a promis luy rendre un fidel compte de toutes les operations qu'il faira pendant le cours de la presente année, de lad^e maladie et quil guerira par ce remède ; laquelle dite année commencera d'aujourdhuy et finira à pareil jour l'année prochaine ; et laquelle expirée, lad^e Souyris n'aura plus rien à demander que les trente livres de pension viagaire, qui n'auront pas lieu au cas led remède ne reussit sur personne ; et dans le cas quil vienne à reussir sur une seule personne attaquée dud mal et que led Sr Lagarde vint à décéder avant lad Souyris, ses héritiers seront tenus de luy continuer lad pension, sauf aud Sr Lagarde de leur laisser connaissance dud remède, s'il le juge à propos ; et se reserve de plus lad^e Souyris, que si, par hasard, elle avait quelqu'un de ses parents, attaqué dud mal, led Sr Lagarde sera tenu de fournir led remède gratis. Et à l'observation de tout ce dessus, lesd parties se sont obligées, et tous et chacun, leurs biens présents et à venir. Fait, lu en entier, et passé en présence de M. Gabriel Andrieu, bourgeois, Jean-Baptiste Lagarde, natif de Salviac, clerc placiste de M^rs les chanoines réguliers de la présente ville, y habitants soussignés après led Sr Lagarde, non lad Souyris qui a déclaré ne scavoir de ce requise et nous.

Lagarde approuvant le renvoi contenant ces trois mots « une seule personne » et la rature qui est à la vingt septième ligne de l'autre page.

Andrieu id., Lagarde id., Olivier N^re royal.

La Bastide Frontonnière ou Fortuniere, patrie de Marie Souyris, est aujourdhui Labastide Murat.

Vers, où vivait le chirurgien Laborie, qui avait trouvé le spécifique du cancer est un village, sur le bord du Lot et du ruisseau de Vers, à 12 k., environ de Cahors.

Lagarde n'est pas trop convaincu de l'efficacité du remède de la bonne femme. Il l'a acheté tout de même et ne le paie pas très cher, la moitié des bénéfices sur les cas qu'il guérira pendant un an. Si même il y a une seule guérison avérée, Marie Souyris jouira d'une modique pension viagère de 30 livres, qui lui sera même payée, si Lagarde vient à mourir avant elle. Nous ne savons s'il mourut plus tôt qu'elle, mais peut-être avait-il acheté le secret pour lui-même, car un an et vingt cinq jours après avoir passé l'acte ci-dessus il mourait, et si c'était d'un cancer, cela expliquerait peut-être la particularité singulière qui se rencontre dans son acte d'enterrement, qui est notre dernier document. Il montre que la famille avait hâte de se débarrasser du corps et de le faire sortir de la maison mortuaire.

VI. — ENTERREMENT SINGULIER D'UN CHIRURGIEN A CAHORS EN 1770.

(Cet acte a été relevé sur le Registre de catholicité de la paroisse Saint Maurice).

L'an mil sept cent soixante dix et le seize juillet est mort à midi et demi M. Jean-Pierre Lagarde, chirurgien, âgé de 51 ans, muni de tous les sacrements et a été enterré le lendemain dans l'Eglise de la paroisse, dans le tombeau de ses ancêtres à midi et demi, quoique l'entière cérémonie fut faite avant onze heures et demie. Mais pour me conformer aux ordonnances royaux, le cadavre a été déposé sur le bord de la fosse, en attendant que les vingt quatre heures eussent expiré, n'ayant fait ladite cérémonie avant lesd^{es} vingt quatre heures qu'à la prière et à l'importunité des parents. Le tout fait en présence de M. Ussel, vicaire de la Capelle annexe de Saint Maurice, et de M. Jausion vicaire de Soubiroux de cette ville, qui ont signé avec moi.

Ussel, Jausion, Pegourie, prieur de Sabadel.

(*Communiqué par le Dr Bergounioux*).





BIBLIOGRAPHIE

Dr Laignel-Lavastine. — Remarque psychologique en marge des lundis (*Presse méd.*, 12 nov. 1919). — Notes psychiatriques en marge des lundis (*Paris médical*, 15 nov. 1919).

Sainte Beuve, dont la tombe à Boulogne-sur-Mer était laissée dans un tel abandon que la Commission du Vieux Paris dut en 1912 s'entendre avec la municipalité de cette ville pour son entretien, a vu au contraire le cinquantenaire de sa mort (13 octobre 1919) célébré, non par des solennités, mais ce qui vaut mieux, par des articles dans toutes les grandes revues. MM. P. Bourget, F. Vanderem, H. Brémond, ont montré la survie de son œuvre. Nul n'était mieux indiqué que M. L. L. pour nous rappeler, après Taine et P. Bourget, que la sûreté de la psychologie de S. B. s'appuyait sur de solides études médicales, et que ce Werther carabin, comme l'appelait Guizot, sut tirer profit de son initiation à la biologie, en appliquant l'esprit et la méthode des sciences naturelles dans la critique littéraire. Nul ne s'étonnera que M. L. L. ait su découvrir dans ses *Causeries du lundi* quelques silhouettes de psychopathes, celle de William Cooper (Lundis, XI), celle du petit-fils de Pierre-le-Grand et mari de la grande Catherine (Nouveaux Lundis, t. II), ou encore la femme de Piron (*Id.*, t. VII). Ces exemples décèlent chez Sainte Beuve un véritable clinicien des troubles mentaux.

Dr Laignel-Lavastine. — Le Féminisme de l'abbé de Choisy (*Paris médical*, 5 juillet 1919).

C'est encore la pratique psychiatrique qui permet à M. le Dr L. L. d'étudier, après Sainte Beuve (Lundis, III), et sur des

données nouvelles ce très curieux abbé de Choisy, arrière petit-fils du Chancelier de l'Hôpital, qui promena dans la société du XVIIe siècle, des mœurs bizarres qu'une éducation anormale poussa jusqu'à l'inversion et qui dans sa manière d'écrire montre, selon le mot de Duclos, « les grâces négligées d'une femme ».

Dr Laignel-Lavastine. — Source des idées médicales de J.-J. Rousseau ; Des Essartz et l'Emile (*La Chronique médicale*, 1er août 1919).

Comme le fait remarquer M. le Dr L. L., J.-J. Rousseau intéresse doublement les médecins comme malade et comme auteur. L'observation clinique de J.J., a été fouillée par Régis. A son tour le savant professeur agrégé de la Faculté de médecine, à propos de la thèse de M. Carles Bartissol, son élève, fait des rapprochements très curieux entre certains passages du *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge* de Des Essartz, et de l'*Emile*, paru deux ans plus tard. Rousseau s'est certainement servi de son devancier, sans d'ailleurs le copier servilement. C'est là une contribution à l'œuvre de la critique littéraire actuelle, qui, en s'attachant à l'étude des sources des livres célèbres, renouvelle sa valeur et son intérêt.

Marcel Fosseyeux.

Dr P. Boudin. — Le Syndicalisme médical, Paris, 1919.

La thèse du Dr P. B., ancien interne des hôpitaux de Lyon et docteur en droit, n'est pas seulement remarquable par son sens sociologique, la netteté des questions exposées, mais encore par ses connaissances étendues sur l'histoire de la profession médicale et son rôle à travers les âges. C'est à ce titre qu'elle nous appartient. La sûreté de sa documentation, l'étendue de sa bibliographie en font presque un manuel de déontologie. L'étude des divers projets de constitution d'un conseil de l'ordre des médecins, Drs Cerise (1845), Surmay (1884), Mougeot (1884), Dignat (1892), Lassalle (1897), Giraud (1912), certaines pages sur l'historique de l'associationisme, sur les syndicats et les anciennes corporations donnent à ce livre une sérieuse armature historique. M. P. Boudin nous a fait assister à l'évolution du rôle primitif du guérisseur de l'individu vers un rôle social de plus en plus étendu, ainsi que le pressentait déjà le Pr Landouzy, quand il écrivait en 1909 : « L'idéal du médecin se déplace. Sa besogne principale n'est plus de secourir l'organisme vaincu : c'est d'ensei-

gner l'art de mettre l'organisme sur la défensive; c'est de répandre les notions de puériculture, de l'homoculture, de l'hygiène familiale, de l'hygiène scolaire, physique et psychique : c'est d'engager la lutte contre les maladies sociales : tuberculose, avarie, alcoolisme, paludisme, saturnisme et le reste. C'est en somme de maintenir les individus sains et robustes et de les empêcher de tomber, de prévenir les désastres plutôt que d'essayer d'y porter remède. »

Marcel Fosseyeux.

Dr R. Molinéry. — La Princesse des Ursins a-t-elle séjourné a Barèges en 1702. — 1 brochure in-8 de 19 p.

Dans cette brochure, l'auteur établit par la correspondance échangée entre Anne-Marie de la Trémoille, princesse des Ursins, et Madame de Maintenon, que Madame des Ursins séjourna bien à Barèges en 1702 et y fit une cure au début d'octobre. Suivent quelques documents sur Barèges au début du xviiie siècle, l'état des bains à cette époque, la vie à Barèges à l'époque du voyage de Madame des Ursins dont un bon portrait orne la brochure.

Dr R. Molinéry. — Une grande Avalanche aux Bains du « Bourg de Barèges » (19 Pluviôse An X). 1 broc.de 35 p.

Drs Cabanès et Molinéry. — Monseigneur le Duc du Maine et Madame de Maintenon aux Eaux de Barèges (1675-1677-1681). 1 brochure de 55 p. avec gravures.

Les membres de notre Société connaissent déjà cette excellente monographie publiée dans la *Chronique Médicale* et tirée à part avec d'abondantes gravures et portraits. Nous ne saurions trop leur recommander de la relire, car ils y trouveront une heure d'oubli... et d'instructif délassement.

Dr E. Olivier.

Rambaud (P.). — Les Statuts de la Faculté de Médecine de Poitiers (1533-1616). — Poitiers, impr. Roy, 1913. Extrait des *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er et 2e semestres 1913, in-8 de 34 pp.

M. Rambaud nous présente la copie des Statuts que se donna la Faculté de Médecine de Poitiers en 1533 et des diverses additions qui y furent apportées en 1594 et en 1614. Il en fait précéder les textes d'un historique succinct qui remonte au 7 février 1432, date à laquelle le médecin Jacques Porchet ouvrit les cours de médecine de l'Université fondée

par Charles VII le 28 mai 1431. Ce règlement élaboré par les six ou sept médecins qui exerçaient à Poitiers et qui venaient de se constituer en corporation pour lutter plus efficacement contre la concurrence étrangère, se rapproche beaucoup, dans son ensemble, de ceux que l'on suivait à Montpellier et à Paris.

RAMBAUD (P.). — HYGIÈNE ET POLICE DES RUES DE POITIERS, du XVe au XVIIIe siècle. — Paris, Champion, 1919, in-8 de 60 pp.

Dans un premier chapitre, M. Rambaud nous parle de l'ancien pavé de Poitiers qui paraît avoir conquis dès le XVIIe siècle la mauvaise réputation qu'il conserve encore aujourd'hui. Le second chapitre, plus intéressant pour nous, traite de l'hygiène des rues : comme la plupart des vieilles villes de France, Poitiers est resté longtemps dans un état de propreté des plus rudimentaires. Malgré les efforts méritoires d'une municipalité qui venait difficilement à bout de l'ignorance et du mauvais vouloir de ses administrés. Enfin la brochure s'achève par un aperçu fort intéressant sur la Police des rues dont l'institution remonte au XIIIe siècle, et sur la façon dont elle fonctionna sous la direction du Maire, puis sous celle de son Présidial. AVALON.

E. DESNOS. — HISTOIRE DE L'UROLOGIE (Extrait de l'*Encyclopédie Française d'Urologie*, tome premier). — Paris, Octave Doin, 1914. Grand in 8°, 294 p., fig.

A la veille de la guerre, les Docteurs Pousson et Desnos avaient entrepris d'élever à leur spécialité un monument, l'*Encyclopédie Française d'Urologie*. Des six volumes qu'elle devait comprendre, trois avaient paru, et le quatrième était presque composé quand forcément fut interrompue la publication. Elle va reprendre ; on espère qu'elle sera terminée dans le courant de 1921.

De ce monument, le Dr Desnos s'est chargé d'édifier le narthex : le vestibule par lequel il introduit le lecteur est une galerie où il a groupé tout ce qui se rapporte à l'histoire de la pathologie et de la thérapeutique des voies urinaires.

Une introduction de cette importance est une véritable innovation : ne s'en plaindront pas tous ceux qui aiment à revivre le passé. Nul, au reste, n'était mieux que l'auteur préparé à cette tâche. Dès les premières pages, on sent qu'on n'a point affaire à un historien d'occasion. Depuis longtemps

E. Desnos avait accumulé les matériaux qu'il devait plus tard mettre en œuvre : manuscrits, livres anciens ou travaux modernes, estampes récoltées en France ou à l'étranger, tout a été utilisé avec compétence.

Sans prétendre à une histoire complète de l'Urologie, E. Desnos s'est proposé « de suivre à travers les âges les principales questions qui s'y rattachent, de retrouver leur enchaînement au sein des diverses Ecoles médicales, d'étudier les époques et les milieux où ont vécu les urologistes de tous les temps, en retraçant, dans la mesure du possible, leur vie, leur caractère, la physionomie de leurs travaux ».

Il commence naturellement par les civilisations primitives de l'Egypte, des Indes, de la Chine, de l'Asie Mineure, et passe ensuite aux Grecs, aux Romains et aux Arabes : tout cela ne peut s'analyser. Pour chaque période, il a su tracer un tableau rapide mais vivant de l'état de la médecine, et situer dans leur atmosphère scientifique les spécialistes dont il étudie les personnalités.

A partir du quatrième chapitre, le plan change quelque peu : les matériaux, plus nombreux, sont groupés sous les rubriques des affections les plus communes (gonorrhée, rétrécissements, maladies des reins, de la vessie et de la prostate), ou des procédés d'exploration ou d'intervention les plus importants (taille, lithotritie, uroscopie, endoscopie). Tous ces chapitres, qui s'arrêtent à la période moderne, sont écrits d'une plume aisée, jamais ennuyeuse ni pédante.

On lit sans fatigue les cinquante pages consacrées à l'histoire de la lithotomie, ou les vingt-cinq pages qui rappellent les revendications souvent acerbes des inventeurs du trilabe, du lithontripteur, du percuteur, du brise-pierre et autres lithotriteurs. Les figures de Civiale, d'Amussat, de Leroy d'Etiolles, d'Heurteloup et quelques autres apparaissent ; chacun a sa part nettement déterminée dans les progrès de la spécialité urologique pendant la première moitié du XIXᵉ siècle. L'impartialité de l'auteur ne se limite pas à cette justice distributive, il sait aussi réparer les oublis injustifiés : ainsi il reconnaît comme le principal inventeur de l'endoscope, le modeste et timide chirurgien de Necker que nous appellions irrévérencieusement le « père Désormeaux ».

L'iconographie de l'*Histoire de l'Urologie* a été particulièrement soignée. Les figures d'instruments anciens, les portraits, les amusantes reproductions de dessins et de miniatures du moyen âge, dont quelques-unes en couleur, illustrent largement le texte ; et ce n'est pas le moindre mérite de cet ouvrage

que l'ensemble chronologique de ces deux cents planches ou figures, qui débute par la photographie d'un calcul de l'époque pré-pharaonique et finit avec la vision du fin profil de Joachim Albarran.

D[r] O. GUELLIOT.

D[r] P. DORVEAUX. — L'INVENTEUR QUINQUET, MAITRE APOTHICAIRE DE PARIS, 1745-1803. (Extrait du *Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie*, janvier-août 1919.)

M. P. Dorveaux n'est pas seulement le bibliophile distingué que nous connaissons tous, mais il est aussi un fin lettré qui fouille scrupuleusement ses personnages et ne laisse rien dans l'ombre. L'étude qu'il offre aujourd'hui à notre Société est extraite du *Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie*.

Avec sa simplicité habituelle, l'auteur nous raconte la vie intime et toute de labeur du maître apothicaire Quinquet, l'illustre inventeur de la lampe qui porte son nom.

Né à Soissons le 9 mars 1745, Quinquet fut tour à tour apprenti apothicaire dans sa ville natale, puis à Paris dans les officines de Santerre, de Poulain et de Baumé. Il fut reçu maître apothicaire le 30 juin 1778.

Commerçant actif, apothicaire consciencieux, il trouva cependant le temps de s'occuper des inventions modernes, entre autres des fameuses expériences de Montgolfier en Vivarais.

En 1783 Argand ayant tenté de vendre sa lampe « au corps des épiciers » mais n'ayant pas réussi, passa en Angleterre. C'est alors que Quinquet et Lange s'associèrent pour construire une lampe analogue avec un perfectionnement considérable, car cette lampe portait une cheminée de « Fint glas » qui augmentait la lumière et supprimait la fumée. C'est à la lueur de ces lampes que le « Mariage de Figaro » fut joué pour la première fois le 27 avril 1784.

Quinquet fut élu réprésentant de la Commune, membre du comité de police et commissaire du dit comité. Mais effrayé par les violences de la Révolution, il se retira bien vite du mouvement révolutionnaire. En 1794, il fut nommé pharmacien en chef de l'hospice national fondé par la Convention et dont l'existence ne dure que 14 mois.

En 1793 il perfectionna sa lampe et résolut le problème du chauffage à l'aide d'un dispositif spécial.

Ruiné par la Révolution et par sa mobilisation (l'histoire se répète !) il en fut réduit à vendre son important cabinet de physique. Il mourut en 1803 un an avant son maître Baumé.

D[r] Raymond NEVEU.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 *mars* 1920.

Présidence de M. le Pr JEANSELME.

Etaient présents : MM. Albiñana, Avalon, Barbé, Beaupin, Bérillon, Boudin, Boulanger-Dausse, A. Courtade, Dardel, P. Dorveaux, Fosseyeux, O. Guelliot, G. Hervé, Lucien Hahn, Jumentié, A. Lutaud, Mauclaire, H. Meige, Ménétrier, R. Neveu, E. Olivier, Pignot, H. Roché, Semelaigne, Sieur, L. Tanon, M. Villaret, Weisgerber.

Excusés : P. Joly, H. Leclerc.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Au sujet de la communication de M. le Pr Jeanselme sur *le Chancre mou à Byzance*, s'engage entre M. Ménétrier, et lui, une controverse que l'on trouvera reproduite dans notre prochain bulletin.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés :

M. le Dr MOUSSON-LANAUZE, 3 *bis*, place de la Tourelle, à Saint-Mandé, par MM. Bérillon et Boudin.

Laboratoire Lumière, 9, Cours de la Liberté, à Lyon (représenté par M. Sestier).

M. le Président adresse ses félicitations à divers membres de la Société : à M. le Dr Guillain, élu membre de l'Académie de médecine dans la section de pathologie médicale; à M. le Dr Tuffier, nommé

par le roi d'Angleterre, Honorary Knight Commander; à M. le Dr Blatter, nommé officier de la Légion d'honneur, et à M. Fosseyeux, nommé membre de la Commission du Vieux-Paris, en remplacement de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, décédé.

M. le secrétaire présente l'ex-libris de M. le Dr Raymond Neveu, et signale à l'exposition des peintres de Paris une reconstitution, par M. le Dr Paul Manceau, du *Pouf à l'inoculation*, curieuse coiffure, datant de l'année 1774, où Louis XVI et ses frères furent inoculés, et due à l'imagination de Mlle Bertin, qui la vendait 10 louis aux dames de la cour (cf. Cte de Reiset, *modes et usages au temps de Marie-Antoinette*).

MM. les Drs Brodier et Dardel rendent compte de la vérification des opérations financières du trésorier. A la date du 11 février 1920, l'áctif de la Société, en caisse et portefeuille compris, était de 9.125 frs. 73. Leur rapport sera annexé au procès-verbal de la séance.

M. le Dr Barbé, secrétaire, donne lecture de la communication de M. le Dr Wickersheimer sur: *Maître Henri de Danemarck, médecin à Orléans, sous le règne de Philippe-Auguste*, qui complète son étude sur les médecins danois en France. (*Bulletin* XI, 1912, p. 456-391).

M. le Dr L. Hahn lit ensuite le travail de M. le Dr Roger Goulard sur : *Les Aventures de Pierre Jean le Mère, médecin soldat (XVIIe)*, qui resta enfermé 35 ans à la Bastille, à Vincennes et à Charenton.

M. le Dr Bérillon, enfin, commente ainsi un portrait concernant l'iconographie de la femme à barbe :

Il s'agit d'un tableau peu connu de Ribera, dans lequel se trouvent deux portraits ; celui du milieu représente un personnage singulier, à longue barbe noire donnant le sein à un enfant. L'autre portrait est celui du peintre peint par lui-même, alors qu'il était en possession de toute la puissance de son talent.

Malgré ses recherches, le Dr Bérillon n'a pu découvrir à Madrid l'endroit où se trouve ce tableau. Mais M. le comte de Morella descendant direct de Ribera a eu la grande amabilité de lui en offrir une reproduction gravée très remarquable (fig. 1).

L'artiste, se rendant compte qu'on ne parviendrait pas à comprendre la signification de cette œuvre singulière a heureusement pris soin d'en donner l'explication.

On lit, en effet, dans un coin du tableau, l'inscription suivante,

en espagnol : « *Portrait de Madeleine Ventura, née dans les Abruzzes, âgée de cinquante-deux ans.*

« Elle en avait trente-sept lorsqu'il commença à lui pousser une longue barbe. Elle eu trois enfants de son époux Félix de Amici. Copie d'après nature, pour l'admiration des vivants par Joseph de Ribera »

En plaçant son propre portrait à côté de celui de Madeleine Ventura, le peintre a obéi à une intention réfléchie. Il lui a paru



Fig. 1. — Portrait de Madeleine Ventura, par Ribera.

plaisant de montrer qu'une femme pouvait être mieux dotée au point de vue de la barbe que lui-même.

Madeleine Ventura n'était pas espagnole mais elle venait d'Italie.

Pour tous ceux qui admirent chez Ribera la science de l'anatomie et la préoccupation de l'exacte vérité, le portrait de cette femme à barbe constitue un document de la plus haute valeur. A n'en pas douter, le portrait, au point de vue physique est d'une

ressemblance frappante. Mais ce qui est plus intéressant, c'est qu'il comporte les éléments d'une véritable étude psychologique. Madeleine Ventura, malgré l'aspect masculin de son visage se comportait comme la meilleure des mères. Elle ne se contente pas de tendre à son enfant son sein gorgé de lait, c'est un mouvement de tendre passion qu'elle le maintient sur son sein.

Ribera prend un évident plaisir à souligner tous les contrastes que présente le cas si pittoresque de Madeleine Ventura. Par la barbe d'un noir de jais qui lui couvre la plus grande partie du visage et monte jusqu'aux joues, par ses mains épaisses et fortes, elle est un homme ; par l'étalage de sa maternité, par les symboles dont elle est entourée, elle est une femme. Il ne s'agit pas là du portrait d'un virago, mais de celui d'une mère remplie de tendresse pour son enfant, d'une épouse désireuse de plaire et d'une bonne ménagère. L'enfant qu'elle allaite, les dentelles qui embellissent le col de son manteau, les bagues dont les doigts sont ornés, la quenouille placée sur la table à portée de sa main, en sont les témoins irréfutables.

Ribera s'est complu à nous donner dans cette œuvre une excellente leçon de psychologie. Un autre se fut borné à vous transmettre, à titre de curiosité, le portrait de la plus barbue des femmes à barbe : lui, a tenu à faire ressortir les dispositions mentales et morales de cette personne.

On a pu dire de Ribera qu'aucun peintre n'avait porté plus loin dans l'exécution matérielle de ses œuvres, la force, l'audace, la grandeur, l'éclat et la solidité. Dans ses tableaux, tous les détails sont rendus avec une fidélité merveilleuse, avec une incomparable énergie de pinceau. Si toutes ces qualités de génie se retrouvent dans le portrait de Madeleine Ventura, il faut y ajouter encore un sens d'observation psychologique d'une rare puissance.

Ribera, en peignant son sujet, a vu ce que nos nombreuses observations ont confirmé, c'est que l'apparition de la barbe ne confère à une femme aucune des dispositions à la masculinité ni à la virilité du caractère.

Ouvrages offerts à la Société : Dr J. Walsch, doyen de Fordham University School, à New-York, diverses brochures, *Thérapeutique de l'influenza*, *psycho-neuroses pendant la guerre*, *Tradition et document en histoire de la médecine*, *L'Art et l'Histoire de la médecine*. — Dr Caillet, d'Amboise, *Autour d'un crâne*, *Vieux parchemins*, *Vieille hygiène*, *J.-S. Bruneau, médecin du duc de Choiseul à Amboise*. — A. Courtade, brochures et articles. — P. Rambaud, *l'Assistance à Poitiers*, t. II. — Fournié. *Jetons des doyens de la Faculté de Paris*. — J. Jovy, *notes péripascaliennes, le médecin Antoine Menjot.*

LA GOUTTE A BYZANCE (1)

par M. le Pr Jeanselme.

Le surmenage du système nerveux sous toutes ses formes, les écarts de régime et l'intempérance sont les facteurs primordiaux d'où dérive la goutte (2).

Jacob le Psychriste, praticien célèbre de Byzance, au ve siècle, assure que la plupart des hommes, — sous cette dénomination imprécise il entend désigner ses clients, — s'adonnent avec ardeur aux affaires et à la recherche de l'argent, et qu'ils passent toute leur existence dans les soucis et les chagrins (3). La première des causes podagrigènes trouvait donc maintes occasions de s'exercer dans le milieu byzantin.

D'autre part, la population des grandes villes de l'Empire avait le culte de la bonne chère. Il fut un temps où les calendriers de régime étaient de mode : Ils indiquaient, mois par mois, aux gourmets soi-disant soucieux de leur santé, comment ils devaient composer leur menu. Ces opuscules, de valeur littéraire et scientifique très mince ont l'inappréciable mérite de nous faire connaître toutes les ressources gastronomiques de la cuisine byzantine. Voici, à titre d'exemple quelques extraits d'un de ces calendriers encore inédit (4).

En janvier, il convient de prendre, dès le matin, trois gorgées de vin généreux et parfumé, puis de rester à jeun jusqu'à la troisième heure. Parmi les

(1) Travail lu à la séance du 10 janvier 1920.

(2) Dans le langage des byzantins, le terme d'ἀρθρῖτις désigne à la fois la goutte proprement dite et le rhumatisme chronique, car la distinction entre ces deux espèces morbides ne date que du xvie siècle.

(3) Ἐπειδὴ τοὺς πολλοὺς ἑώρα τῶν ἀνθρώπων φιλοπράγμονας ὄντας καὶ φιλαργύρους καὶ ἀεί ἐν λύπαις καὶ φροντίσιν ὅλον αὐτῶν ζῶντας τὸν βίον. Alexand. Tralliani, Bâle, 1556, in-8°, l. V, p. 249.

(4) Bibl. nat., Ms. fond. grec, 2224.

volailles autorisées en ce mois d'hiver figurent les oies, les canards, les grives, les cailles, dont on rehausse le goût en les plongeant dans de la moutarde, du cumin salé ou du vin de garum. Les légumes secs sont aussi accommodés avec un assaisonnement très épicé d'huile d'aloès et de cumin broyé. Les raisins secs, les amandes, la pistache et les pignons, la grenade et les dattes, sont les fruits qui conviennent en cette saison.

En février, les coquillages, les moules, les huîtres, les crabes, les homards, les pétoncles, apparaissent sur la table des Byzantins.

Au printemps, les premières chaleurs doivent inviter à la tempérance. Le régime sera donc très doux à cette époque de l'année. Il est conseillé de prendre, le matin, trois gorgées d'eau fraîche et de s'abstenir de crudités, de mets de haut goût et de poissons salés. Les viandes tendres des chevreaux et des agneaux de lait seront préférées à toutes autres.

En plein été, il est permis d'adjoindre aux viandes blanches le gibier de poil et de plume. Pour compenser la perte d'eau par les sueurs, on usera largement des fruits aqueux et du vin blanc, tout en se gardant de l'ivresse.

En septembre, il est bon de faire une cure de lait; puis, dans les mois suivants, de reprendre une cuisine relevée.

En tous temps, la Marmara fournissait aux gourmets des poissons à la chair délicate. Les Byzantins étaient friands de saumure, de poissons salés et surtout de caviar.

Si l'on en juge par la description du poète Corippus, la carte de vin ne le cédait pas à la carte des mets. Les crus les plus renommés de la côte de Syrie et d'Egypte, les vignobles de Chio, de Chypre et d'Ithaque, fournissaient à la table du basileus, sans faire tort aux vins dorés et miellés de l'Attique et au Falerne lui-même (1)...

(1) Corippus. *In laud. Justini*, III, v. 85 sq.

*
* *

Un tel régime appelle la goutte et l'on conçoit sans peine que cette maladie fût commune à la cour et dans l'aristocratie byzantine.

Elle n'était pas rare même dans la basse classe. Jean Chrysostome cite les podagres parmi les hôtes habituels des hôpitaux (1). Mais il n'ignore point que la goutte s'attaque de préférence aux efféminés qui fleurent les parfums et qu'elle épargne ordinairement l'artisan qui peine pour gagner sa vie (2).

Un historien du VIIe siècle, Théophylacte, nous apprend que la podagre régnait de son temps avec une fâcheuse fréquence parmi les habitants de la capitale. Six siècles plus tard, Nicéphore Calliste exprime la même opinion presque dans les mêmes termes (3). La goutte est même si courante à Byzance qu'on la simule à l'occasion. Philocalios, dont Alexis Ducas, son gendre, avait fait son ministre (τοῦ τοῖς σεκρέτοις λογοθετεῖν), n'était nullement préparé à ces hautes fonctions. Pour masquer son insuffisance aux yeux de ses collègues, il feignit un accès de goutte qui l'aurait privé à la fois de sa raison et de l'usage de ses membres (4).

(1) Jean Chrys., Migne, *Patrol. grecq.*, t. LIX, col. 137 : Si tu vas dans un hôpital (ἰατρεῖον) et que tu poses des interrogations, tu apprendras que presque toutes les maladies ont leur source dans l'intempérance... En effet, les podalgies, les pesanteurs de tête, les amblyopies, les cheiralgies, les tremblements, les parésies, la jaunisse, les fièvres prolongées et inflammatoires et bien d'autres maladies que je ne saurais énumérer... sont la conséquence de la gloutonnerie et de la nourriture prise en excès.

(2) Jean Chrys., Migne, *Patrol. grecq.*, t. LIII-LIV, col. 674.

(3) Theophylacti, *Hist.*, l. VIII, ch. IX, Byz. de Bonn. p. 332 : ταύτης δὲ τῆς νόσου ἀσθένεια καθέστηκε δυστυχὴς τοῖς τὸ βασίλειον ἄστυ κατοικοῦσι διὰ παντός. — Niceph. Callist., *Hist. Eccl.*, l. XVIII, ch. XL, Migne, *Patrol. grecq.*, t. CXLVII, col. 408 : ἧς δὴ νόσου εὐθηνία καθέστηκε δυστυχὴς τοῖς τὸ βασίλειον ἄστυ κατοικοῦσι διαπαντός. La phrase de Théophylacte est obscure, mais le sens devient très clair si l'on substitue au mot ἀσθένεια le mot εὐθηνία qui se trouve, à la même place, dans le texte de Nicéphore Calliste.

(4) *Nicetas Chon.*, Alexius Ducas Mursuflus, Byz. de Bonn., p. 749.

*
* *

La podagre est un sujet que développent à l'envi, poètes, philosophes et satyriques de l'époque. Un auteur anonyme, pâle imitateur de Lucien, met en scène un certain Timarion (1) qui se rend à Thessalonique, à l'époque de la foire de Saint-Démétrius, patron de cette ville. Il succombe à un accès pernicieux de fièvre tierce et descend aux Enfers. Entre autres personnages, il rencontre dans le séjour des ombres le rhéteur Théodore de Smyrne, son ancien professeur de philosophie, qu'il ne reconnaît pas (2). Théodore manifeste sa surprise et se nomme. — O Maître, s'écrie Timarion, c'est bien le timbre de ta voix, la magnificence de ton verbe, c'est aussi ta stature ! mais ton corps était désarticulé par la goutte (τὸ σῶμα ἐξήρθρωτο τῇ ἀρθρίτιδι), on te portait en litière lorsque tu prononçais un discours devant l'empereur; dans l'état florissant de santé où je te vois tu ne me rappelles en aucune manière celui qui fut Théodore de Smyrne. — J'excuse volontiers ton erreur, ô le plus zélé de mes auditeurs, réplique le maître. Autrefois, durant ma vie, les panégyriques que je déclamais en l'honneur des souverains me rapportaient de gros profits, et tout cet argent je le dissipais en repas somptueux et en festins de Sybarites. Que ne t'ai-je invité plus souvent à ma table dont l'ordonnance était vraiment royale ! Mais, à ce régime, j'ai gagné la goutte et, autour des jointures de mes doigts se sont accumulés des pétrifications (λιθώματα), des masses arrondies constituées par la pituite en excès et converties en pierres dures (3). J'étais infirme de corps et d'esprit.

(1) *Timarion et ses mésaventures*, Not. et Extr. des Manuscrits de la Bibl. roy. de Paris, texte et trad. lat. par Hase, t. IX, 1813.

(2) *Ibid.*, §§ 23-24, p. 208 sq.

(3) Καὶ τὰ ἐπὶ τῶν δακτύλων λιθώματα, τῶν φλεγματικῶν περιττωμάτων σφηρουμένων περὶ τὰς ἁρμορίας, καὶ λιθουμένων στερεῶς. B. Hase dit, en note, que le mot λίθωμα ne se trouve pas dans les Lexiques. En effet H. Estienne, Du Cange, Castelli, Sophocles ne le mentionnent pas. Il

Mais, à présent, tout est changé. Le genre de vie que je mène est conforme au bon sens. Maigre est la table; exempte de tous soucis est l'existence. Maintenant, j'apaise ma faim insatiable avec du cresson, de la mauve ou de l'asphodèle, et je comprends le sage précepte du vieillard d'Ascra (Hésiode) :

Ils ne savent pas
combien dans la mauve et dans la grande asphodèle il y a de vertus [nutritives] (1).

* * *

La goutte était fort commune dans certaines provinces de l'empire grec. Déjà, du temps de Soranus, qui vivait sous Trajan, Alexandrie était considérée comme l'une des villes de l'Orient où l'on comptait le plus de podagres. Vers le milieu du IIIe siècle de notre ère, Denys, qui était alors évêque d'Alexandrie, rapporte qu'un chrétien, incapable de se tenir debout et de marcher parce qu'il était podagre, comparut devant les juges porté par deux hommes (2). L'abbé Jean, qui vivait sur le Diolcos, l'une des bouches du Nil, avait la réputation de faire des cures miraculeuses. Il guérissait, disait-on, nombre de paralytiques et de goutteux (3).

La podagre n'épargnait point l'épiscopat. Marcellus, évêque d'Antioche au IVe siècle, était podagre. Il avait formé le projet d'anéantir un temple païen, mais ses partisans eurent le dessous. Immobilisé par la goutte, incapable de fuir ou de se défendre, il

ne figure pas non plus dans les dictionnaires de grec moderne. A. Ellissen (Timarion's und Mazaris. Fahrt. inden Hades *Analekt — der mittel — und neugriechisch. Litteratur*, Leipzig, 1860) suppose que λιθώματα est synonyme de σκίρροι : tumeurs dures. Le sens du mot λίθωμα lui a donc échappé. Mais, pour tout médecin, λίθωμα signifie, sans nul doute, ces concrétions périarticulaires d'urate de soude, si communes chez les goutteux, et qu'on appelle des *tophus*.

(1) Hesiod, *Op. et dies*, vers. 40.

(2) .....ἄνθρωπος ποδαγρὸς, μὴ στῆναι, μὴ βαδίσαι δυνάμενος, σὺν ἑτέροις δύο τοῖς φέρουσιν αὐτὸν, προσήχθη. *S. Dionys. episc. Alexandrini epist. ad Fabium episc. Antiochiae*, Migne, *Patrol. grecq.*, t. X, col. 1301.

(3) *Pallad. Hist. lausiac.*, Migne, *Patrol. grecq.*, t. XXXIV, col. 1178 : καὶ πολλοὺς παραλυτικοὺς καὶ ποδαγροὺς θεραπεύσαντα.

tomba dans les mains de ses ennemis qui l'égorgèrent (1). En 594, Grégoire, évêque d'Antioche, succomba à la goutte après avoir pris une potion à l'hermodacte que lui avait prescrite un médecin (2).

L'une des plus grandes lumières de l'Eglise d'Orient, Grégoire le Théologien, originaire de la ville de Naziance, en Cappadoce, était goutteux.

Dans ses Lettres, où il raconte au jour le jour les événements de sa vie si pleine de contrastes et d'épreuves, Grégoire de Naziance fait à maintes reprises allusion à son infirmité (3). Vers l'an 375, un séjour aux eaux de Tyane (4) lui procure quelque répit. Mais cette amélioration fut de courte durée.

Depuis son retour à Byzance et son avènement au patriarcat jusqu'à sa mort, les périodes d'accalmie furent rares et passagères; plusieurs fois même de violents accès le mirent en danger de mort. L'état précaire de sa santé l'empêche d'assister aux funérailles de saint Basile (379), avec lequel il était uni d'étroite amitié depuis sa jeunesse (5). Il avait alors cinquante et un ou cinquante-deux ans.

Dans plusieurs lettres de date incertaine, Grégoire

(1) Ἦν γὰρ ποδαλγός· καὶ οὔτε μάχεσθαι, οὔτε διώκειν ἢ φεύγειν ἠδύνατο. Sozom., *Hist. eccl.*, l. VII, ch. xv, Migne, *Patrol. grecq.*, t. LXVII, col. 1457.

(2) Φαρμακοποτήσας δὲ ἐκ τῆς καλουμένης Ἑρμοδακτύλου, πρὸς τινος τῶν Ἀσκληπιαδῶν δεδομένης. Evragrius, *Hist. eccl.*, l. VI, ch. xxiv, Migne, Patrol. grecq, t. LXXXVI, col. 2881.

(3) Migne, *Patrol. grecq.*, t. XXXVII, col. 23 à col. 388.

(4) *Loc. cit.*, lettre 67, col. 132. — Au voisinage de la cité de Tyanes, une source chaude, consacrée à Zeus, jaillissait d'un lac. Un temple de ce dieu s'élevait sur la rive dans une plaine marécageuse (*Philostr. Vit. Apoll.* i. 4). Le site est encore aujourd'hui le même. A deux milles au sud des ruines, dit Leake (*Asia Minor*, 61), la source chaude sourd comme autrefois du lac. « Non loin de Nigdeh, et tout près de Kissil-Hissar, qui n'est autre que l'ancienne et célèbre Tyanes de Cappadoce, existe un gisement très important de sources acidulées gazeuses. Elles sont reçues dans de vastes bassins où elles bouillonnent d'une façon continue et sans intermittences, avec une force qui soulève de plusieurs centimètres la surface de l'eau. Elles sont froides; leur goût est acidulé et légèrement sulfureux : le gaz qu'elles dégagent en aussi grande abondance est l'acide carbonique. » Japhet, Etude sur les principales eaux minérales de l'Asie Mineure, *Ann. de la Soc. d'Hydrol. médic. de Paris*, t. XXIII, 1877-1878, pp. 341-342.

(5) Lettre 76, col. 140.

revient sur les souffrances qui l'accablent. Il se plaint d'être perclus et presque incapable d'exécuter le moindre mouvement (1). Il répond à un ami que son mal ne l'abandonne point et qu'il redoute le vent qui souffle encore en tempête (2).

La maladie, écrit-il, me tient encore enchaîné par les pieds, et bien souvent mes mouvements sont difficiles, ou pour parler plus exactement, je suis réduit à l'immobilité absolue (3). La maladie me possède, répète-t-il de nouveau (4) ; elle m'a tout d'abord éloigné de mon église, et maintenant elle me rend complètement inutile. Je suis continuellement à l'extrémité... Il demande avec instance qu'on lui nomme un successeur à cause de son état moribond (5). Dans une lettre qui semble écrite en l'an 382, Grégoire allègue deux motifs pour ne pas assister au deuxième concile œcuménique. Il estime que les assemblées d'évêques sont un ferment de discorde ; mais l'excuse qu'il tient à faire valoir, c'est l'état précaire de sa santé. Presque chaque jour, dit-il, je suis sur le point de rendre le dernier soupir (6).

En l'an 383, dans le courant de l'été, il se rend, sur le conseil des médecins, aux thermes de Xanxaris (7), mais l'amélioration qu'il obtint fut éphémère. J'ai eu un éclair de joie fugace comme un songe, écrit-il à Olympios. Dans l'espoir qu'une détente succéderait aux bains, on m'avait transporté au monastère. J'y étais à peine depuis quelques jours, déjà je croyais

(1) Lettre 105, col. 205.

(2) Lettre 123, col. 217 : οἵ τε ἀέρες ἔτι ταραχώδεις.

(3) Lettre 210, col. 348 : Καὶ τοῦτό μοι παρὰ τῆς ἀῤῥωστίας, ἥ με κατέχει πεδήσασα, καὶ πρὸς πολλὰ ποιεῖ δυσκίνητον, ἢ ἀκίνητον, εἰ χρὴ λέγειν τὸ ἀληθέστερον.

(4) Lettre 152, col. 257 : Ἐμὲ γὰρ ἡ νόσος κατέχει.

(5) Lettre 182, col. 297 : διὰ τὴν ἐμαυτοῦ νέκρωσιν.

(6) Lettre 130, col. 225.

(7) Lettre 125, col. 220 : τοῖς Ξανξαρίδος θερμοῖς. D'après Montae et Morel. il faudrait lire : Ζανζαρίδος θερμοῖς. J'ai vainement cherché le nom de ces thermes dans Estienne, dans Du Cange, dans le vocabulaire des noms propres... et géographiques de Pillon, dans le dictionnaire de Géographie grecque et romaine de W. Smitt, dans l'index alphabétique des noms géographiques annexé au Stielers Hand-Atlas (Gotha, Justus-Perthes, 1905).

tenir mon bonheur dans mes mains, quand soudainement je fus en proie à de nouvelles douleurs. Je résolus donc de quitter ce lieu. S'il faut une image pour traduire les souffrances que j'endurai, je ne puis mieux faire que de me comparer aux polypes qui sont violemment détachés des pierres sur lesquelles ils vivent. Ils courent souvent le risque de perdre une partie de pédicule qui reste adhérente aux pierres, tandis qu'ils entraînent des fragments de celles-ci (1).

L'année suivante, Grégoire de Naziance n'assiste pas aux noces d'Olympiade, nièce et pupille de son ami Procope. Pour s'excuser, il lui écrit : Il eût été peu séant et contraire à l'esprit du mariage de voir deux podagres circulant au milieu des danseurs et prêtant à rire (2).

De cette phrase, il semble résulter que Procope avait aussi la goutte. Gendre de l'empereur Valens, préfet de Byzance, puis secrétaire de Théodose, c'était l'un des personnages les plus en vue de la cour (3).

Dans quelques-uns de ses poèmes, Grégoire de Naziance déplore les maux qui l'accablent et crie sa détresse : mes jointures, dit-il, sont disloquées, mal assurée est ma démarche (4). Il apostrophe la maladie en ces termes : tu as rompu les liens qui retenaient la fluxion captive, tu t'es jetée sur mes chairs vigoureuses et tu m'as déchiqueté de pied en cap... dans tout mon être tu as répandu un venin... n'est-ce point assez que la vieillesse me courbe et faut-il en outre qu'une odieuse maladie me consume et fasse fondre mes membres d'année en année (5).

(1) Lettre 26, col. 220-221.

(2) Lettre 193, col. 316 : δύο ποδαλγοὶ περιφερόμενοι καὶ γελώμενοι, μέσοι πηδώντων.

(3) Grégoire de Naziance donne encore quelques détails sur sa santé dans les lettres : 76, col. 160 ; 90, col. 164 ; 141, col. 240 ; 142, col. 244.

(4) *Poëmata de seipso*, sect. I, LXXI, Migne, *Patrol. grecq.*, t. XXXVII, col. 1418 : Ἁρμοὶ λέλυντάι, καὶ ποδῶν σαθρὰ βάσις.

(5) *Ibid.*, col. 1385, poème L.

Σαρξὶν ἐρισθενέεσσιν ἐνήλαο καὶ μ 'ἐδάϊξας
εἰς πόδας ἐκ κεφαλῆς, ῥευματι δεσμὰ λύσας .
. . . .
᾿Αλλά με καὶ στυγερὴ κατεδάσσατο δάπτρια νοῦσος,
Τηκεδανὴ μελέων, εἰς ἔτος ἐξ ἔτεος.

Grégoire de Naziance mourut en 389, à peine âgé de 61 ans(1). On ignore la cause de sa fin prématurée. Grégoire l'Ancien et sainte Nonne, ses parents, étaient sains et vigoureux ; l'un et l'autre moururent centenaires. Il paraît donc peu vraisemblable que la goutte lui ait été transmise par hérédité. D'autre part, il avait du penchant pour la vie érémétique et il était d'une sobriété exemplaire. La goutte de Grégoire de Naziance ne peut donc pas être attribuée à des écarts de régime. Mais, pour faire triompher la doctrine de l'orthodoxie, il se dépensa en luttes passionnées contre les hérésiarques, en particulier les ariens et les apollinaristes, et cette vie de surmenage, si contraire aux goûts de Grégoire de Naziance, n'a sans doute pas peu contribué à entretenir et à exacerber chez lui la dyscrasie goutteuse (2).

* * *

Sans étendre le champ des recherches au delà de Byzance ou même de la cour impériale, il est possible de rassembler les éléments d'une description exacte et complète de la goutte : déformations articulaires, évolution des accès, incidents redoutables de la goutte remontée, causes occasionnelles, pathogénie, traitement local et remèdes spécifiques, toutes ces données se trouvent éparses dans la collection des auteurs byzantins. La goutte, en effet, appartient au domaine de l'histoire. Elle frappe les souverains et les grands personnages ; elle dicte parfois leur conduite ; elle explique en partie leurs actes, leurs défaillances et leurs fautes. Elle se traduit

(1) La date de sa naissance est incertaine ; quelques-uns de ses biographes le font naître en 325, d'autres en 328 : il mourut donc à soixante et un ou à soixante-quatre ans.

(2) Peut-être quelques contemporains de Grégoire de Nazianze ont-ils pensé qu'il se servait parfois du prétexte de la goutte comme d'une défaite polie pour se soustraire à des sollicitations importunes. Ce qui, pour moi, est pire que la maladie, c'est qu'on ne croit pas que je souffre alors que je suis souffrant, écrit-il à son ami Olympios. Cette phrase ne semble-t-elle pas destinée à combattre une opinion qui avait cours de son vivant?

par des infirmités qui ne peuvent passer inaperçues ; elle se termine trop souvent par des accidents tragiques qui se gravent dans la mémoire des peuples.

Aux beaux temps de Rome, lorsque la vie publique emplissait l'histoire, un Tite-Live n'eût signalé que d'un mot la goutte d'un tribun, d'un consul ou d'un dictateur. Mais, pendant le millénaire de la période byzantine, il n'y a plus à proprement parler d'historiens, mais des chroniqueurs en quête d'anecdotes. Rares sont les règnes qui, par leur ampleur, appartiennent à la véritable histoire, et les annales byzantines ont dû s'ajuster à la taille d'un peuple qui s'acheminait lentement vers la décadence. Un Nicétas, un Psellos, ne voient guère dans l'empire grec que Byzance, et dans Byzance que les appartements privés du Palais sacré. Leurs thèmes favoris, ceux qu'ils traitent avec complaisance et qu'ils hypertrophient, si j'ose dire, ce sont les épisodes de la vie de cour, les intrigues et les drames du gynécée, les sourdes machinations, les revers et les retours de fortune des courtisans, les mœurs intimes et les maladies des basileis, bref tout un ensemble de menus faits, presque étrangers à l'histoire, mais d'un intérêt puissant pour le psychologue, le moraliste et le médecin.

*
* *

De la fin du VIe siècle au début du XIIIe, il n'y a pas moins de sept goutteux avérés qui occupent le trône de Byzance.

L'empereur Maurice avait la podagre et cette maladie fut la cause indirecte de son trépas. Il fuyait devant l'émeute ; une furieuse tempête l'avait jeté sur la rive du golfe de Nicomédie [près de l'église du martyr Autonomos, située à 150 stades de Byzance], quand un accès soudain de sa goutte habituelle entrave sa marche (1). Il tombe aux mains des

(1) Καὶ τῇ συνήθει ποδάλγᾳ προσβαλούσῃ ἀθρόον πεδούμενος. NICEPH. CALLISTE, *Hist. eccl.*, l. XVIII, ch. XL, Migne, *Patrol. grecq.*, t. CXLVII. col. 408. — Cf. *Theophylacti Hist.*, l. VIII, ch. IX, Byz. de Bonn., p. 332.

émissaires de l'usurpateur Phocas et il est massacré ainsi que ses cinq fils.

Il semble que le genre de vie auquel s'astreignait l'empereur Maurice aurait dû le mettre à l'abri de la goutte. Contrairement aux basileis ses prédécesseurs, qui menaient une existence molle et voluptueuse, Maurice vécut en soldat. Strict et rigoureux dans son régime, il était maître de son ventre, dit Nicéphore Calliste, et il ne prenait que les aliments indispensables et les plus simples (1). Evragrius vante aussi la sobriété et la pureté des mœurs de cet empereur (2). Pour employer le style maniéré de cet historien, il avait chassé de son cœur l'empire démocratique des passions, et il avait fondé l'aristocratie parfaite de la raison et de la vertu (3).

Torturé à son tour par la goutte, le tyran Phocas demanda les prières de saint Théodore Siceote qui obtint sa guérison (4).

Moins d'un siècle plus tard, la goutte dont souffrait Constantin Pogonat fut la cause d'une honteuse défaite pour l'empire. Au cours d'une campagne, un violent accès oblige le basileus à se faire transporter dans la ville de Mesembria, mais auparavant, il avait prescrit aux chefs de l'armée de poursuivre les opérations militaires. Cependant la rumeur se répand que l'empereur est en fuite et les soldats atterrés se sauvent les mains levées (5).

Constantin VIII avait un estomac qui était à la hauteur de son robuste appétit. Il excellait à confectionner des ragoûts dont le fumet et la belle appa-

(1) Γαστρός τε ἐκράτει τοῖς ἀναγκαίοις μόνοις καὶ εὐπορίστοις χρώμενος. Niceph. Calliste, *Hist. eccl.*, l. XVIII, ch. viii, Migne, *Patrol. grecq.*, t. CXLVIII, col. 345.

(2) Evagrius. *Hist. eccl.*, l. V, ch. xix, Migne, *Patrol. grecq.*, t. LXXXVI, col. 2832.

(3) Evagrius, *Hist. eccl.*, loc. cit., col. 2845.

(4) *Act. Sanctor.*, de S. Theodoro Siceota, avril, t. III, p. 53 E. Phocas etiam Imperator eum accersendum curavit : manuum enim ac pedum doloribus excruciatus jacebat. Sancto igitur viro ingresso... sublevatus Imperator rogavit eum ut pro se, proque Imperio precaretur... Je n'ai pu trouver, ni dans Théophane, ni dans la Chronique Paschale, la source où l'auteur de la Vie de Th. Siceote avait puisé ce renseignement.

(5) Niceph. Constantinop., Byz. de Bonn., p. 30.

rence invitaient à la gourmandise. Esclave de son ventre et des plaisirs de l'amour, dit Psellos, son historien, il devint goutteux et perclus des pieds, de sorte que depuis son avènement au trône, sa démarche fut toujours mal assurée, mais il se tenait solidement en selle. Grand amateur de spectacles et de chevaux, il prenait une part active aux courses et, pour que sa victoire fût plus éclatante, il exigeait que l'adversaire le traitât comme un égal (1).

En somme, la podagre dont souffrait Constantin VIII lui permettait de se livrer à des exercices violents. Autrement grave et sévère fut la goutte qui, durant de longues années, tortura Constantin Monomaque.

Psellos ne tarit pas d'éloges sur l'eurythmie des formes et sur la vigueur physique de ce basileus (2). Il passait pour le cavalier le plus accompli, le coureur le plus rapide, le lutteur le plus fort et le plus agile dans tous les exercices du corps. Il était, pour la beauté, le rival d'Achille et de Nérée...

Il régnait à peine depuis un an, lorsque la nature, jusqu'alors prodigue de ses faveurs, abattit son corps épuisé par les plaisirs de l'amour... La goutte ne se généralisa pas tout d'abord. En premier lieu ce furent les pieds qui subirent le flot des fluxions et, dès le début, le basileus dut garder le lit, de sorte que, si quelque nécessité l'obligeait à marcher, il ne pouvait le faire sans le secours d'un aide. Plus tard, les tendons et les os de la région dorsale disparurent sous l'enflure. Les recrudescences étaient périodiques ; la fluxion semblait évoluer dans le même nombre de jours et il était possible de prévoir le temps pendant lequel le malade serait condamné à l'immobilité. Puis les intermissions devinrent plus courtes. De proche en proche, la fluxion gagna les mains, monta ensuite jusqu'aux épaules et elle finit par occuper en même temps tout le corps. Les ten-

(1) Michel Psellos, *Constantin VIII*, Bibl. græc. med. æv., édit. par Sathas, Paris, 1874, p. 27.
(2) *Ibid.*, Ch. intitulé De l'infirmité du basileus, pp. 164-167.

dons (τῶν τεινῶν) et les ligaments (τῶν συνδέσμων), étaient disloqués (διασπασθέντων), et les membres dépourvus de leur configuration normale devinrent irréguliers et inertes. Les doigts déformés décrivaient tour à tour des angles saillants et rentrants, de sorte que le basileus ne pouvait saisir un objet. Les membres inférieurs étaient repliés en flexion (συγκαμφθέντων) et le genou faisait saillie comme un coude. Par suite de ces déviations, la démarche du basileus était incertaine et il ne pouvait pas se tenir entièrement droit.

Lorsqu'il prenait part à une procession, on avait soin d'écarter les pierres de la route pour lui éviter les secousses qu'auraient pu lui causer les faux pas de sa monture. L'effort qu'il devait faire pour se hisser sur la selle, modelée à la forme de son siège, accélérait sa respiration. Ses mains débiles laissaient flotter les rênes. Des écuyers, vigoureux et de belle taille, placés de part et d'autre du cheval, étayaient le basileus et le soutenaient comme un fardeau.

Cet état pitoyable ne modifiait en aucune façon le caractère du souverain. Bien qu'il souffrît cruellement, il n'en laissait rien voir; il composait son attitude et faisait bonne contenance; il avait grand air et il changeait d'attitude avec une telle aisance que les assistants ne pouvaient se douter qu'il était impotent. Mais quand il n'était plus sous le regard du public, dans les appartements privés de la résidence impériale, il se faisait transporter comme un fardeau (ἀχθοφορούμενος).

Au moment où j'écris, dit Psellos, je me demande avec un étonnement extrême comment cet homme pouvait résister à d'aussi violentes douleurs. Car les crises succédant aux crises, achevaient de fondre les masses musculaires (κατεδαπάνα μὲν τὸ λειπόμενον τῶν σαρκῶν) et disloquaient (litt. désarticulaient, ἐξήρθρου) les articulations déjà malades.

Il cherchait en vain une position qui lui permît de reposer. Ses valets de chambre soutenaient de part

et d'autre son pauvre corps (1) et c'est à grand peine qu'ils réussissaient à lui donner une inclinaison favorable. Puis, l'ayant trouvée, ils maintenaient le basileus dans cette attitude par un édifice de coussins.

D'autres misères s'ajoutaient aux précédentes. Parler lui était pénible, il lui semblait qu'un fardeau accablait sa langue (2). Et même le moindre mouvement des yeux, assure Psellos, déplaçait la fluxion, aussi le basileus gardait-il l'immobilité la plus complète (3).

Malgré de si vives souffrances, jamais un blasphème contre Dieu ne sortit de sa bouche, et si quelqu'un s'indignait de son mauvais sort, il le réprimandait vertement. Les souffrances, disait-il, imposent un frein salutaire à mes passions ; quand elles ne cèdent pas à la raison, elles capitulent devant la douleur qui maîtrise les conceptions désordonnées de mon âme (4).

*
* *

Alexis 1er, le fondateur de la dynastie des Comnènes, souffrit de la goutte pendant de longues années. Sa fille Anne nous a laissé, dans l'*Alexiade* (5), une description remarquable et fort étendue des différentes phases de la maladie paternelle.

Elle ne peut être attribuée à un vice héréditaire, assure Anne Comnène, car aucun des ascendants de son père ne fut atteint de cette infirmité (6). Elle n'est pas imputable à un genre de vie mol et effé-

(1) Τὸ σωμάτιον.

(2) *Ibid.*, p. 166 : ἀλλὰ καὶ ἡ γλῶττα ἄχθος ἐκείνῳ ὁμιλοῦσα ἐδίδου.

(3) *Ibid.*, p. 166 : καὶ ἡ τῶν ὀφθαλμῶν νεῦσις μετεκίνει τὸ ῥεῦμα, ὅθεν παντάπασιν ἑαυτὸν ἀκίνητον ἐδίδου καὶ ἀρρεπῆ.

(4) M. Diehl a écrit, sur la goutte de Constantin Monomaque (Fig. byz., 1re série, p. 282), une fort belle page qui mériterait d'être citée tout entière. Mais il m'a paru indispensable de serrer de plus près le texte de Psellos qui fournit maints détails précis de nature à intéresser le médecin.

(5) Toutes les indications qui suivent, se réfèrent à la *Byzantine de Bonn*.

(6) *Alex.*, t. II, p. 271 : ἥτις οὔτε τινὶ τῶν προγόνων ξυμβέβηκέ ποτε.

miné qui procure souvent la goutte à ceux qui s'adonnent à l'intempérance et à la volupté (1). Car il observait le régime le plus strict, celui des soldats et des hommes qui fréquentent le gymnase (2).

A la goutte paternelle, Anne Comnène assigne deux causes : un traumatisme et les soucis du pouvoir.

Un jour qu'Alexis jouait au polo, un cheval emporté projette avec violence son cavalier sur le basileus. Celui-ci ressent au genou (3) une vive douleur qui se propage à tout le pied. Mais il dissimule ses souffrances, traite ce mal à la légère et, comme la douleur cède progressivement, il poursuit ses occupations habituelles. Telle fut chez l'empereur la cause initiale de la podagre, car les parties douloureuses attirèrent à elles les fluxions (4), dit Anne Comnène en s'inspirant des théories médicales de l'époque. Elle ajoute qu'une autre cause déterminante, plus manifeste encore, fut la lutte sans répit que son père dut soutenir contre l'invasion des Francs (5).

Plus d'une fois, la goutte traversa les desseins d'Alexis 1er. Mais cet homme de guerre n'admettait point qu'une maladie contrariât ses projets. En pleine crise, il franchit le détroit qui sépare Byzance de Damalis, sans tolérer que la podagre apporte à sa marche le moindre retard (6).

Au cours d'une expédition contre Soliman sa goutte habituelle se réveille. Jamais jusqu'alors il n'avait ressenti des douleurs aussi violentes. Les accès qui, autrefois, étaient fort espacés, se succèdent mainte-

(1) *Alex*, t. II, p. 271 : οὔτε ἐκ διαίτης ἁβρᾶς ὁποῖα τοῖς διαρρέουσι τὸν βίον καὶ φιληδόνοις συμβαίνειν εἴωθεν.

(2) *Alex.*, t. II, p. 369. — Les mœurs familiales du basileus Alexis 1er ne paraissent pas avoir été aussi pures que voudrait le faire croire Anne Comnène, par piété filiale sans doute. D'après Glycas, *Ann.*, pars IV, p. 622, il était « adonné aux plaisirs de Vénus, et il ne gardait point fidèlement la foi conjugale... ».

(3) Τὴν κεφαλίδα τοῦ γόνυος : au niveau de la rotule du genou. *Alex.*, t. II, p. 272.

(4) Αἱ γὰρ ὀδύναι τῶν τόπων εἰς ἑαυτὰς τὰ ῥεύματα ἐφειλκύσαντο. *Alex.*, t. II, p. 272.

(5) *Alex.*, t. II, p. 272.

(6) *Alex.*, t. II, p. 271.

nant sans aucune trêve, et l'empereur, retenu au lit, déplore ce contre-temps qui l'oblige à suspendre la poursuite de l'ennemi. Dans le camp adverse, les partisans de Clitziathlan (Kilidj-Arslan) s'imaginent que le basileus feint d'être malade. Des orateurs improvisés raillent lourdement sa lâcheté et son indécision. Pendant qu'ils festoyent, des acteurs jouent un intermède satirique ayant pour thème la goutte : l'empereur est représenté sur son lit de douleurs entouré de ses médecins et de sa cour, et cette mascarade secoue les barbares d'un immense éclat de rire. A cette nouvelle, le basileus est en proie à une violente colère et, la crise à peine terminée, il décide de poursuivre la campagne (1).

L'empereur usait peu de médicaments. Durant ses crises, il se confiait aux soins de l'impératrice qui, par des frictions pratiquées avec art, atténuait quelque peu ses souffrances (2).

L'empereur Alexis succomba aux complications viscérales de la goutte, après une longue et cruelle agonie (3). Pendant une course de chevaux, il est exposé à un vent très vif. La fluxion se déplace, elle quitte les extrémités pour envahir l'une des épaules. La plupart des médecins ne soupçonnent pas l'imminence du danger; mais Nicolas Calliclès redoute que la fluxion ne se porte dans une autre voie et détermine une localisation incurable. Seul Calliclès juge nécessaire de provoquer une évacuation par des médicaments purgatifs (4). Mais les autres médecins, instruits de la grande répugnance de l'empereur pour toutes potions médicamenteuses (5) opinent en sens inverse. Alors Calliclès, prenant une voix grave, fait observer que la matière (ὕλη), soustraite aux jointures des extrémités, a déjà reflué vers l'épaule et le cou; qu'ensuite, si elle n'est pas évacuée

(1) *Alex.*, t. II, p. 308 sq.
(2) *Alex.*, t. II, p. 142.
(3) *Alex.*, t. II, pp. 366-383.
(4) Διά τινων καθαρσίων κένωσιν, *ibid.*, p. 367.
(5) *Ibid.*, p. 367.

(κενωθεῖσα), elle affluera dans l'un des organes primordiaux (1) et jusque dans le cœur lui-même. Alors le mal sera au-dessus de ressources de l'art. Anne Comnène, qui préside cette consultation, partage l'avis de Calliclès, mais l'opinion contraire, émise par la majorité des médecins, finit par prévaloir.

L'accès de goutte évolue dans le laps de temps habituel. Six mois à peine s'écoulent sans incident, puis un mal funeste accable le basileus. Je ne sais quel poids m'oppresse, dit-il, je fais des efforts pour respirer profondément et soulager ma douleur qui siège au cœur (2), mais je ne parviens pas à l'atténuer. Il semble qu'une pierre très lourde pèse sur ma région précordiale (3) et brise la respiration... Il m'arrive souvent de bâiller (4) et le souffle est coupé pendant que je le tire, ce qui me cause la plus vive souffrance.

A maintes reprises, l'impératrice anxieuse appelle au chevet du basileus les plus habiles médecins. Ils tâtent le pouls, constatent des irrégularités de toutes sortes dans l'impulsion de l'artère (5), mais ils ne peuvent en découvrir la cause. Comme le régime alimentaire de l'empereur est irréprochable, ils attribuent l'angoisse respiratoire (6) à la grande tension provoquée par les soucis et à la grande continuité des chagrins, d'où le cœur échauffé (7) attirait tout le superflu du reste du corps (8)... Cependant l'état s'aggrave; l'empereur ne peut plus se coucher ni sur un côté, ni sur l'autre, et il doit faire de grands efforts pour respirer. Les médecins ne sont pas d'accord sur la cause de la dyspnée et sur la conduite à

(1) Ἐπιρρεύσασα εἴς τι τῶν πρωτουργῶν μορίων. *Ibid.*, p. 367.
(2) Τῆς ἐγκειμένης ἀνίας ἐν τῇ καρδίᾳ, *ibid.*, p. 368.
(3) Καθάπερ τις λίθος ἐπίκειταί μου τῇ καρδίᾳ, *ibid.*, p. 368.
(4) Χάσμα πολλάκις ἐπέρχεταί μοι, *ibid.*, p. 368.
(5) Παντοίου εἴδους ἀνωμαλίας κατὰ πᾶσαν τῆς ἀρτηρίας κίνησιν εὑρίσκειν *ibid.*, p. 369.
(6) Τὰ τῆς στενοχωρίας, *ibid.*, p. 369.
(7) Θερμαινομένης, *ibid.*, p. 369.
Τὸ περιττὸν ἅπαν ἑλκούσης ἐξ ὅλου τοῦ σώματος, *ibid.*, p. 369.

tenir. Toutes les médications ne font qu'accroître la gêne respiratoire. A présent, le malade se tient constamment assis et s'il s'étend sur le dos ou sur l'un des côtés, il suffoque. Si le sommeil le gagne, il est en proie à un terrible accès de dyspnée. Les médecins conseillent alors une émission sanguine, mais la saignée faite au pli du coude, n'apporte aucun soulagement.

L'antidote aux poivres (διὰ τῶν πεπερέων ἀντιδότου) procure un amendement qui fait renaître l'espoir. Mais, quelques jours plus tard, soudainement les mêmes suffocations et les mêmes angoisses respiratoires reparaissent (1). Imbue des doctrines médicales de l'époque, Anne Comnène se demande si la potion, qui a mis en mouvement les matières (τὰς ὕλας) sans les dompter, n'a pas eu pour résultat d'empirer l'état du malade en les envoyant dans les artères (2).

La dyspnée redouble. Désormais l'empereur passe les nuits sans sommeil et ne peut prendre aucun aliment. Comme il n'avait pas confiance dans les remèdes, il se rend dans la partie du Palais située au midi, et il obtient un tel soulagement que l'impératrice fait ajouter des brancards à la tête et au pied du lit impérial, afin que des hommes puissent transporter le basileus du grand Palais aux Manganes. Mais cet espoir est encore déçu. Les viscères abdominaux augmentent de volume et font maintenant une masse proéminente (3), les pieds enflent et la fièvre s'allume. Quelques médecins conseillent les cautères, mais ils ne furent d'aucun secours. La fluxion infiltre la luette et le palais, les gencives s'inflamment, la langue se tuméfie, d'où il résulte une obstruction des voies qui livrent passage aux aliments. L'empereur, menacé de mourir de faim,

(1) Πάλιν οἱ αὐταὶ ἀγχόναι κατὰ τοῦ βασιλέως, καὶ στενοχωρία τοῦ πνεύμονος, *ibid.*, p. 370.

(2) Εἰς τὰς κοιλότητας τῶν ἀρτηριῶν, *ibid.*, p. 371.

(3) Ἐπεὶ δὲ τὸ τοῦ αὐτοκράτορος σπλάγχνον ἐξῳδήκει τε καὶ εἰς ὄγκον ἐπιφανῆ προελήλυθεν, *ibid.*, p. 372.

ne peut prendre que quelques bouillies que lui offre sa fille Anne.

Le onzième jour, la diarrhée survient et la fin est proche. Le 15 août, jour de l'Assomption, au matin, un certain nombre de praticiens, parmi lesquels les trois médecins en chef, l'éminent Nicolas Calliclès, Michel Pantechnès, et Michel l'eunuque, oignent la tête du souverain, puis ils se retirent parce qu'ils ont reconnu qu'un péril imminent menace l'empereur.

Pour adoucir ses derniers moments, l'une de ses filles l'asperge d'eau froide et d'essence de roses. Trois fois il tombe en défaillance (λειποθυμίαν), on le transporte alors dans un lieu exposé au nord, dans l'espoir que l'air libre ranimera ses sens, mais tout est inutile et l'empereur rend le dernier soupir.

Cette remarquable observation, prise il y a huit cents ans, pourrait, encore aujourd'hui, faire figure honorable dans un traité de la goutte.

Le rôle de l'hérédité, des écarts de régime, du surmenage intellectuel, du traumatisme et du froid est soigneusement mis en relief. Que sait-on aujourd'hui de plus sur les facteurs étiologiques de cette dyscrasie ? Le tableau de la goutte dite remontée avec les divers incidents tragiques qui le caractérisent est d'une saisissante vérité. Dans l'ordre logique se succèdent les phases qui acheminent le patient vers la catastrophe finale.

Le basileus éprouve d'abord de la gêne respiratoire et il accuse une sensation de pesanteur au niveau de la région précordiale. Diverses médications sont mises en œuvre. Seul l'antidote aux poivres donne une rémission certaine, mais éphémère.

A cet asthme d'origine cardio-rénale, s'ajoute plus tard l'œdème des membres inférieurs, l'ascite et peut-être l'hypertrophie du foie, l'infiltration de la muqueuse bucco-pharyngée, bref l'anasarque et le malade succombe à l'asphyxie lente.

*
* *

Plusieurs membres de la famille des Comnènes furent atteints de la goutte. Chez Alexis III, arrière-petit-fils d'Alexis Ier (1), les crises se localisent de préférence aux pieds. Nicétas, comme la plupart de ses contemporains, attribue les accès à un principe morbifique (2) qui, s'insinuant dans l'organisme, provoquait des poussées fébriles et des douleurs assez vives pour condamner l'empereur à l'immobilité. Un jour donc qu'il souffrait cruellement, il ordonne qu'on lui applique des cautères sur les jambes (3), et il congédie les médecins en leur adressant des paroles injurieuses parce qu'ils ne connaissent pas d'autres remèdes à la goutte que les purgatifs. Mais les brûlures produites par le fer rouge s'enflamment et les douleurs deviennent si intolérables que les parents du basileus provoquent une consultation, car ils craignent que la matière morbifique déviée de son cours vers les pieds, ne se jette sur l'un des organes vitaux (4). Les médecins décident qu'il faut administrer des remèdes pour évacuer le surplus en mouvement de la matière (5). C'est pourquoi le basileus prenait, presque chaque jour, des médicaments et, assure Nicétas, ils n'étaient point inutiles.

*
* *

Le logothète Théodore Castamonite, qui fut le véritable souverain sous le règne de l'insouciant et débauché Isaac II, était aussi apparenté aux Com-

(1) Constantin Ange, originaire de Philadelphie, avait épousé Théodora, fille d'Alexis Ier Comnène; de leur union naquit un fils nommé Andronic; celui-ci eut lui-même pour fils Isaac Ange et Alexis III. Cet empereur était donc petit-fils de Constantin Ange, et arrière-petit-fils d'Alexis Ier Comnène. Voir Nicétas, *Byz. de Bonn.*, p. 126.

(2) Litt. : Une matière de mauvaise qualité, ὕλης... μοχθηροτέρας.

(3) Σιδήρια πυρακτωθέντα τοῖς σκέλεσιν.

(4) Μή πως τὸ τῆς ὕλης μεθιστάμενον τῆς περὶ τοὺς πόδας καθόδου ἀνακοπέν, εἴς τι καίριον ἐνσκήψῃ μέρος τοῦ σώματος.

(5) Οὕτω γὰρ ἂν τὸ τῆς ὕλης κινούμενόν τε ἅμα καὶ πλεονάζον γαληνιάσειε ταῖς κενώσεσι.

nènes (1). Fort maltraité par la goutte (2), il avait coutume de se faire transporter en litière au Palais pour conférer avec l'empereur. Tout un cortège de hauts personnages et d'hommes du peuple entourait le « corbillard » (τὸν νεκροφόρον) où gisait le favori. Il continua de gérer les affaires publiques jusqu'au jour où, pour le bien de l'humanité, ajoute ironiquement Nicétas, une matière maligne rongea ses articulations qu'elle avait forcées et s'attaqua avec une violence particulière à sa raison (3).

La fête du 15 août fut pour lui le jour fatal. Escorté d'une foule nombreuse, comme s'il eût été un basileus, il venait de traverser l'agora, il atteignait le seuil de l'église de la Mère de Dieu, lorsque des flatteurs le saluèrent du titre de maître et de basileus. L'émotion causée par cette appellation insolite déchaîna chez le vaniteux logothète une attaque d'épilepsie. Un juge du Velum qui se trouvait là délie sa ceinture et, avec ce lien qu'il passe autour des mollets de Castamonite, il essaie d'arrêter l'ascension de la matière morbifique provenant des articulations (4). Mais le logothète ne recouvra point ses sens (5) et le juge fut l'objet de la risée de tous les spectateurs, autant à cause du désordre de ses vêtements que de la servilité de son caractère. Le moribond ne reprit connaissance que juste le temps nécessaire pour regretter la vie ; il eut une nouvelle crise et, quelques jours plus tard, il rendit l'âme (6).

(1) Il était l'oncle maternel d'Isaac II Ange, frère d'Alexis III.

(2) Nicétas Chon., de Isaaco Angelo, III, *Byz. de Bonn.*, pp. 574 sq.

(3) Ἕως τις νόσος φιλάνθρωπος ἐπέδρισε τῷ ἀνθρώπῳ ἐξ ὕλης μοχθηροτέρας, ἥ τις τὰ ἄρθρα τοῦ σώματος ἀναμοχλεύουσα ἐπενέμετο, καὶ ἐπέθετο τῷ λογιστικῷ κραταιότερον.

(4) Ἐπισχήσειν τὸ ἀνωφερὲς τῆς ὕλης ἐντεῦθεν πειρώμενος.

(5) Τῆς τῶν φρενῶν παρακοπῆς.

(6) Nicétas ajoute que Castamonite avait encore une autre infirmité corporelle : son siège, dit-il, était perforé de nombreux trous, καὶ ἄλλως ἀσθενικὸς ὢν τὸ σῶμα, καὶ τὰ περὶ τὴν ἕδραν ὑπὸ νόσου πολύτρητος. Cette description, trop succincte, ouvre le champ aux hypothèses. Elle peut s'appliquer, avec plus ou moins de vraisemblance, à des eschares fessières, à de la furonculose, à des fistules périanales ou même à des tophus en voie d'élimination.

*
* *

L'ancienne médecine grecque avait porté l'étude clinique de la goutte presque à la perfection. Rufus d'Ephèse avait développé la théorie de la métastase et mis en relief les redoutables accidents qu'on attribuait alors à la goutte remontée. Mais il restait à trouver le remède spécifique. C'est aux médecins byzantins que revient le mérite d'avoir découvert, ou tout au moins d'avoir emprunté à la médecine arabe, ce précieux agent thérapeutique.

L'hermodacte, qu'on identifie généralement avec le colchique d'automne, paraît avoir été prescrit, pour la première fois, au v[e] siècle de notre ère par Jean Psychriste. Alexandrin d'origine, il avait acquis une grande expérience et recueilli de précieuses recettes au cours de ses voyages. Il administrait l'hermodacte à doses massives et lui associait la scammonée pour renforcer son effet purgatif (1).

Quelques années plus tard, Aétius préconise une formule complexe dans laquelle entrent l'hermodacte, mais à dose plus faible, et la scammonée; à ces deux composants principaux, il ajoute divers épices ou aromates afin de masquer le goût du colchique et d'atténuer son action irritante sur la muqueuse gastrique (2).

Alexandre de Tralles, qui fut un grand praticien du vi[e] siècle, reconnait que l'hermodacte procure aux podagres un soulagement immédiat, mais il n'est pas en principe partisan de son emploi, parce que cette drogue a l'inconvénient de rapprocher les crises et d'accroître leur durée. A ceux qui en font usage, parce qu'ils veulent marcher immédiatement, il conseille d'adjoindre l'aloès à l'hermodacte (3).

(1) Alex. Trall. *medici libri duodecim, græce et latine, Bâle*, 1556, p. 645.
(2) Aetius. *Le douzième livre*. Edit. Costomiris. Paris, 1892, p. 113.
(3) Alex. Trall. *med.* Bâle, 1556, p. 643.

Paul d'Egine, comme Alexandre, fait des réserves à l'égard de l'emploi de l'hermodacte (1).

Dès lors, le déclin des connaissances médicales s'accentue. D'innombrables manuels voient le jour, et peu à peu la description des maladies se réduit à l'état squelettique. Voici, par exemple, le contenu intégral du chapitre de l'Abrégé de Médecine de Léon le Philosophe (IX[e] siècle), ayant pour titre : *De la goutte, de la podagre et de la goutte sciatique.* La goutte est engendrée quand un phlegme muqueux (μυξῶδες) ou de la bile s'est écoulé dans les articulations des membres; [cette forme] s'appelle goutte. Si [la localisation] est au pied, on l'appelle podagre, et si elle est au cotyle, on l'appelle goutte sciatique. Il convient de purger fréquemment ces [malades] et d'user des médicaments portés dans les formulaires (?) (δυναμεροῖς) (2).

A cette basse époque, la médecine n'est plus guère représentée que par des recueils de recettes empiriques, telles que la suivante, extraite d'un réceptaire byzantin dont l'auteur est inconnu :

[Topiques] contre la goutte (Εἰς ποδαλγίαν) : fais de la gomme au vin (οἰνόκολλον), étends-la sur une étoffe, verse à sa surface un jaune d'œuf, étale-le et applique; — Ou bien, cuis de la farine d'orge avec du vinaigre et applique; — Ou bien, cuis une cigogne avec ses ailes ? (πελαργόν σύμπτερον), recueille l'huile obtenue par sa décoction et avec cette huile fais des onctions sur les pieds et sur les mains; — ou bien, applique dessus [sur la région atteinte de podagre] de la mousse marine (βρύα θαλάσσης) (3).

Au XI[e] siècle, le grand polygraphe Michel Psellos, qui se piquait d'embrasser toutes les connaissances humaines, a écrit un poème sur la médecine. En une quinzaine de vers, il résume tout ce que ses

(1) Paul Æginet. *De re medica libri septem.* Venise, 1528, fol. 57 v°.

(2) Bibl. nat. Ms. Supp. grec 446, x[e] s. parchemin. *Abrégé de Médecine.* (Σύνοψις ἰατρικῆς de Léon, philosophe et médecin, livre VIII, ch. x, fol. 166 v°, 2[e] col.

(3) Bibl. nat. Ms. Supp. grec 764, XIV[e] siècle, papier, fol. 86 v°.

contemporains croyaient savoir sur les origines de la goutte. D'après lui, l'ingestion immodérée des aliments diminue le pouvoir nutritif et engendre un suc épais qui s'accumule dans les profondeurs (ἐν βάθει) de l'organisme. Ce suc pénètre dans les jointures, distend les nerfs et provoque des souffrances très vives. S'il se localise dans les pieds, l'affection s'appelle podagre; lorsqu'il se répand dans tout le corps, elle prend le nom d'ἀρθρῖτις. L'aflux d'un suc terreux (γεώδους) et l'emploi de médicaments secs donnent naissance aux concrétions pierreuses (πῶροι) situées au voisinage des articulations (1).

Au milieu de tous ces écrits sans valeur aucune, un seul ouvrage émerge. C'est le petit traité que Démétrius Pépagomenos consacre à la podagre (2). Assurément cette monographie rédigée sur l'ordre de l'empereur Michel Paléologue (1256-1282) ne contient rien d'original, ni de saillant, mais elle est claire et substantielle. Elle expose en un petit nombre de pages tout ce que les praticiens en renom de Byzance savaient sur les causes, la diététique, l'hygiène et la thérapeutique de la goutte dans la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Les déchets de la nutrition (3) sont expulsés par l'intestin, la bile, l'atrabile, l'urine et la sueur. Il en est de si ténus qu'ils échappent à nos sens : ce sont les fuliginosités (4). Lorsque les déchets sont épais et surabondants, ils se putréfient, dégénèrent en bile et se déversent dans les organes les plus

(1) BOISSONADE. *Anecdota græca*, in-8°. Paris, 1829, p. 225, vers 1226-1240.

(2) DEMETRII PEPAGOMENI, *Liber de Podagra, græce et latine*. Lugd. Batav., 1743.

(3) Τὰ περιττώματα : « Ce qui n'a pas été élaboré, ni assimilé complètement (μὴ κατεργασθὲν ἀκριβῶς. μηδ' ἐξομοιωθὲν) ne saurait s'incorporer à l'organisme, mais erre à travers les espaces libres ouverts au dedans de nous, comme une chose inutile, superflue (περιττὸν); aussi, est-ce à bon droit que nos ancêtres lui ont assigné le nom de περίττωμα ». GALIEN, *De sanit. tuenda*, lib. I. Gottlob Kühn, Medicor. græcor. opera, t. VI, p. 8.

(4) Λιγνυώδη περιττώματα, *loc. cit.*, p. 12.

divers, en particulier sur ceux dont la résistance organique est affaiblie. Ainsi naît la goutte (1).

Non seulement les fluxions goutteuses envahissent les jointures des mains et des pieds et les autres articulations, mais elles se portent aussi au cerveau, au foie et même au cœur (2). Il est très difficile d'en libérer l'organisme; souvent même elles sont renforcées par de multiples déchets qui déterminent la mort, à moins qu'ils ne soient évacués par une prompte et vigoureuse purgation (3)...

La goutte a pour cause un vice de régime : les indigestions (4) répétées et surtout les excès de table, y prédisposent; de même un travail immodéré, la vie sédentaire, la fréquence de l'acte génital.

Certains sujets héritent de la goutte, s'ils ne combattent pas la prédisposition par un régime très strict et par l'usage répété des purgatifs.

De tous les évacuants (5), le plus certain, le plus exempt de danger, c'est le vomissement. Non seulement il purge l'estomac, mais aussi les humeurs elles-mêmes (6). Démétrius fournit de minutieux détails sur la composition du repas que doit faire le patient auquel le vomissement est prescrit. Les aliments seront variés et de toutes sortes, cependant il faut rejêter les astringents et les secs, et donner la première place à ceux qui sont doux. Les plus efficaces sont les radis et la saumure vieillie. A ces aliments essentiels, on ajoutera des oignons, des poireaux, de la roquette, de l'origan, de la viande grasse et peu cuite, des amandes trempées dans du miel et du vin des trois espèces (7), mais le plus

(1) *Loc. cit.*, chap. III, p. 14.
(2) *Loc. cit.*, chap. V, p. 20.
(3) *Loc. cit.*, chap. V, p. 20.
(4) Ἀπεψίαι, chap. VII, p. 22.
(5) Τῶν καταιρόντων, chap. XIII, p. 36
(6) Σαὶ αυτοὺς τοὺς χυμοὺς, chap. XIII, p. 38.
(7) Οἴνους δὲ τρισσοὺς πίνειν : Les Grecs distinguaient trois sortes de vin, selon qu'il était : âpre au goût (αὐστηρὸς), doux (γλυκὺς), ou acide (ὀξὺς). HIPPOCR., *De Salubr. vict. rat.*

doux doit avoir la préférence. Un tiers d'heure environ après le repas (1), le patient boit une abondante quantité d'eau tiède miellée et il provoque le vomissement à l'aide du doigt, ou d'une plume trempée dans l'huile d'iris ou de troëne. Il sollicite de la même manière le vomissement à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'il ne rejette plus que de l'eau. Le malade se rince alors la bouche avec du vin vieux par mesure de précaution et d'hygiène dentaire (2).

Un second moyen qu'il faut employer pour prévenir la goutte est l'évacuation du ventre qui aura lieu, autant que possible, chaque mois. Démétrius préconise des pilules purgatives dont la formule est la suivante (3) :

Aloès	1 partie.
Hermodacte	āā 1/2 partie.
Anis doux	
Cannelle	
Scammonée (de la plus belle sorte).	1/6e de partie.

L'auteur a soin d'ajouter qu'on ne donne qu'une demi-partie d'hermodacte parce qu'il est nuisible à l'estomac (4).

Démétrius donne trois autres formules dans lesquelles l'hermodacte est associé à des épices, à des aromates et à des purgatifs tels que l'aloès, la scammonée, la manne et le séné. Après l'évacuation, le malade doit boire du petit-lait de vache qu'on prépare de la manière suivante (5) : dès que le sérum se sera séparé, on fera bouillir deux ou trois fois le lait en y versant goutte à goutte une petite quantité de vinaigre, afin d'en extraire le plus possible de sérum. Ensuite on ajoute deux hexagia de sel moulu au petit-lait, souvent davantage à chaque

(1) Ἕως τρίτον ὥρας, chap. XVII, p. 48.
(2) Προφυλακῆς χάριν καὶ ὑγείας ὀδόντων, chap. XVII, p. 48.
(3) Chap. XXII, p. 56-58.
(4) Διὰ τὸ κακοστόμαχον τοῦ ἑρμοδακτύλου, chap. XXII, p. 56.
(5) Chap. XXX, p. 68 sq.

dose, et le malade en boit autant qu'il peut. L'effet purgatif obtenu, on redonne le petit-lait une seconde, puis une troisième fois. Lorsque l'exonération est totale, il faut offrir au malade une alimentation plus substantielle (1), composée de petits poissons et de volailles.

A ceux qui refusent les purgations, on administre des clystères modérément chauds ou on leur applique sur la région ombilicale des topiques relâchants.

Quand l'évacuation est achevée, il convient de recouvrir les régions douloureuses de cataplasmes ou d'épithèmes analgésiques contenant du solanum, de la jusquiame, des feuilles de pavot. Des fomentations faites avec un mélange très chaud d'huile de roses et de vinaigre blanc sont utiles, car le vinaigre provoque une forte transpiration et ouvre les pores de la peau, tandis que l'huile de rose, pénétrant jusque dans la profondeur favorise l'évacuation par les sueurs et calme la douleur (2).

Lorsque la goutte est de date récente, lorsque la fluxion est à son début, il faut faire une saignée. Quelle que soit l'humeur nocive qui commande la maladie, l'indication de tirer du sang est formelle, parce qu'il est certain que cette humeur est contenue dans les veines. Au contraire, quand la fluxion est pleinement développée, l'émission sanguine ne peut être que contraire. Il faut alors recourir à un régime frugal, composé de chicorée, de raisin, de pruneaux, de courges, de légumes verts de saison.

Quant au vin, il est nuisible non seulement parce qu'il exacerbe les accès, mais aussi parce qu'il en provoque de nouveaux. Si cela est possible, le goutteux doit s'en abstenir toute sa vie durant (3).

(1) Στερεωτέρα, chap. xxx, p. 70.

(2) Ποιεῖ γὰρ διαφόρησιν ἰσχυρὰν τὸ ὄξος καὶ ἀραιότητα τῶν πόρων· Τὸ δὲ ῥοδέλαιον μέχρι βάθους εἰσερχόμενον, διαφορεῖ καὶ παρηγορεῖ, chap. xlii, p. 88.

(3) Chap. xxvi, p, 64.

*
* *

L'étude de la goutte n'est pas restée au point où l'avaient menée les maîtres byzantins. Au cours des âges, elle s'est enrichie d'acquisitions nouvelles. Après la longue période de léthargie médiévale, la médecine brisant le cadre scholastique fait de rapides progrès en Occident. Baillon, à l'époque de la Renaissance, sépare la goutte proprement dite du rhumatisme chronique déformant et cette division fondamentale a été sanctionnée par l'épreuve du temps. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, Sydenham en Angleterre, Boerhaave et son commentateur Van Swieten en Hollande, écrivent sur la podagre des chapitres d'une admirable vérité. En 1805, Fourcroy et Wollaston démontrent que les concrétions périarticulaires sont formées presque exclusivement de cristaux d'urate de soude. Dans son travail sur la goutte (1848), Garrod prouve que la surabondance de ce corps dans le sang des goutteux est la cause prépondérante des accès. La théorie de la métastase, vieillie et desuète, est peu à peu délaissée ou réduite du moins à de justes proportions.

Mais aujourd'hui, comme du temps de Démétrius Pépagomenos, la nature du processus intime qui engendre la goutte nous échappe encore et il faut reconnaître, en toute humilité, que les savantes et ingénieuses théories contemporaines n'ont pas dissipé les brumes qui entourent les origines de la podagre. Ces constatations ne doivent pas ralentir le zèle des chercheurs, mais elles sont bien faites pour nous inciter à la modestie et à l'estime du passé.

Une page autobiographique inédite d'Emile Küss

Par le Docteur Georges HERVÉ.

Je m'occupais depuis quelque temps déjà, lorsque la guerre est survenue, de réunir les matériaux d'une biographie de mon illustre compatriote strasbourgeois, le professeur Emile Küss.

Ce travail, repris depuis la paix, se présentait entouré de certaines difficultés.

Küss, tout d'abord, a fort peu écrit. Quelques thèses ; des mémoires, de première importance sans doute pour l'histoire des sciences biologiques, mais en assez petit nombre ; son *Cours de physiologie* enfin, que tout le monde connaît, cours professé à la Faculté de médecine de Strasbourg, recueilli et rédigé par mon regretté maître et cher ami Mathias Duval, et dont, à la veille de la guerre de 1870, Küss avait pu revoir lui-même la première moitié et quelques chapitres de la seconde : voilà pour les œuvres.

Quant à la vie, bien peu de témoins existent encore qui soient en mesure de nous renseigner de première main. De nombreuses générations d'élèves que l'enseignement si oris ginal et savant du maître de Strasbourg avait instruites, la plupart des représentants ont disparu aujourd'hui ; et à plus forte raison en est-il ainsi des hommes qui avaient été les collègues de Küss à la vieille et célèbre Faculté maintenant redevenue française, et qui reprend sous nos yeux, après un demi-siècle de régime étranger, le cours trop longtemps interrompu de ses destinées.

Heureusement, dans cette pénurie, des secours précieux me sont venus, que j'ai rencontrés auprès de Mme G. Fischbach, née Küss, et auprès de son frère M. Gustave Küss, le dernier des quatre fils du grand patriote alsacien. L'on comprendra que je saisisse avec joie l'occasion qui m'est offerte

de les remercier publiquement. Je dois en particulier à M. Gustave Küss d'avoir eu connaissance, entre autres documents, d'une notice inédite du plus haut intérêt. Cette notice, par son objet, n'a rien de commun, il est vrai, avec nos études, et ne saurait dès lors avoir sa place ici, mais ses premières pages constituent comme une esquisse autobiographique qui mérite à tous égards de vous être communiquée, et je suis certain que notre Société en appréciera comme elle doit l'être toute la valeur.

Avant de dire, en peu de mots, à quel moment et dans quelles circonstances la notice dont il s'agit fut rédigée, quelques dates et quelques faits sont à rappeler.

Né à Strasbourg le 1er février 1815, Küss avait commencé à 18 ans ses études médicales. Rapidement, dans le court espace de treize années, il s'élevait, par ses capacités et son labeur, au plus haut degré de la hiérarchie professionnelle. Interne de l'hôpital civil en 1835; prosecteur de la Faculté en 1837 ; docteur en médecine en 1841 ; chef des travaux anatomiques en 1843; l'année d'après, agrégé de chirurgie, il devenait, en 1846, à la suite d'un concours où, comme devait le dire sur sa tombe le doyen Stoltz, il « étonna les juges et le public par l'étendue de son savoir, la facilité et la clarté de l'exposition », titulaire de la chaire de physiologie illustrée avant lui par son maître Ernest-Alexandre Lauth, et occupée, avant et après ce dernier, par quelques notabilités non alsaciennes, les professeurs Goupil, Bouisson et Boyer.

Eclate alors la Révolution du 24 Février. Le jeune professeur de physiologie, sans s'être mêlé jusque-là à la vie publique, est toutefois, pour parler le langage du temps, un républicain de la veille. Tout de suite il participera, et de façon active, à un mouvement politique qui ne répond pas seulement à ses idées personnelles et à ses convictions les plus chères, mais qui paraît encore obéir à un idéal dont il a puisé auprès des siens l'exemple avec la tradition.

Appelé d'abord à siéger dans la commission municipale provisoire, Küss, bientôt, est élu conseiller général par l'un des cantons de Strasbourg, sans même avoir posé de candidature. Coup sur coup, on le voit capitaine, à l'élection, d'une compagnie de la garde nationale, président assidu et zélé du club dit de la *Réunion des Arts*, fondateur, en décembre 1848, et quelque temps rédacteur en chef du journal *le Démocrate du Rhin*. Mais ce qui surtout va appeler sur lui l'attention de ses concitoyens, c'est d'avoir conduit les travaux du Comité électoral démocratique qui prépare et qui fait les élections du

13 mai 1849 à l'Assemblée Législative. Le Bas-Rhin avait à nommer 12 représentants : les noms de onze des candidats de la liste dressée par Küss — liste radicale, dite liste *rouge* ou de la Montagne — sortent des urnes.

Or, un mois, jour pour jour, après ces élections, se produisait à Paris, à la suite des affaires de Rome, la manifestation populaire dirigée par la Montagne, qui aboutit à la déroute sans gloire de Ledru-Rollin et de ses amis au Conservatoire des Arts-et-Métiers (13 juin 1849). Contre la violation manifeste de la Constitution par le pouvoir exécutif, le mouvement de protestation fut général dans les grands centres. A Strasbourg il éclata le lendemain, 14 juin, entraînant la garde nationale tout entière et une fraction assez importante de la population.

Küss, dénoncé cinq jours après par un journal adverse comme l'un des principaux instigateurs de ce mouvement, d'ailleurs tout pacifique, était arrêté le 20 juin, et l'autorité judiciaire engageait des poursuites où il se trouvait impliqué avec six autres citoyens de moindre importance. L'inculpation contre les sept était grave : elle entraînait la peine de la déportation. C'était « d'avoir, antérieurement au 14 juin et ledit 14, formé un complot ayant pour but soit de changer ou de détruire le gouvernement de la République, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre son autorité, soit enfin d'exciter la guerre civile, en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres; complot suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ».

Le 10 août, un arrêt de la Cour de Cassation renvoyait les inculpés devant la cour d'assises du département de la Moselle, pour cause de suspicion légitime du jury du Bas-Rhin. L'affaire fut jugée à Metz, en octobre. Après six jours de débats publics (17-22 octobre 1849), le jury, qui n'avait délibéré qu'une demi-heure, rapportait un verdict d'acquittement en faveur de tous les accusés.

Le défenseur de Küss était Jules Favre, dont l'admirable plaidoirie se termina par une péroraison émouvante, où nous relevons ces paroles, demeurées aujourd'hui encore l'expression de la vérité :

« Küss est un enfant de l'Alsace, et il la représente dignement; il en a la grandeur et la simplicité. Il est fils d'un homme qui, dans les armées républicaines, a versé son sang pour la patrie et pour la liberté. Il a appris de lui ce profond amour de la France qui fait la règle de sa vie, et qui l'a amené devant le jury de la Moselle.

« Il a appris de sa vénérable mère le culte des vertus de la famille, et les témoins vous ont dit qu'ils s'honoraient de son amitié. Et cela n'est pas étonnant, il a commencé par appliquer sur lui-même les premiers principes de la démocratie ; il a voulu s'élever par lui-même, par l'étude, par la science, par le travail...

« ...On prête à cet homme d'étude et de science l'envie d'abandonner sa chaire de professeur pour devenir préfet ; lui, Küss ! quitter le domaine de la science, s'arracher à la contemplation de cette nature qui lui dévoile les mystères de la création, et qui élève sa pensée jusqu'aux hauteurs sublimes où elle peut converser avec Dieu, pour aller s'enfermer et se rapetisser dans un cabinet de préfecture ! Non, messieurs, non, vous ne connaissez pas Küss. S'il l'avait voulu, toute l'Alsace le sait, il aurait été porté le premier à la représentation nationale et il n'a pas accepté, et, depuis quatre mois, il languit dans la souffrance, et ce fils qui lui est né a dû lui être apporté dans sa prison pour y recevoir le premier baiser d'un père et l'eau sainte du baptême... »

Ce fut pendant cette détention de quatre mois dans la prison de la rue du Fil, à Strasbourg, où il occupait — curieuse rencontre — la cellule même qui avait eu pour hôte, en 1836, le prine Louis-Napoléon Bonaparte, que Küss rédigea, vers la fin de septembre 1849, la notice dont je vous ai parlé. Destinée à servir de guide à son défenseur, elle constitue une sorte de mémoire en réponse à l'acte d'accusation dressé par le procureur général Souëf, et contient le récit minutieux, détaillé, de la journée du 14 juin, ainsi que l'exposé des actes et des démarches de Küss pendant toute cette journée. En voici maintenant le début, l'autobiographie annoncée.

Mon influence à Strasbourg, qui est réelle, me semble découler des faits et circonstances suivants :

Beaucoup de personnes ont reporté sur moi l'estime dont jouissait mon père, volontaire de 92, lieutenant à l'armée de Sambre-et-Meuse, puis marchand de coton. Ma mère s'était signalée par le dévouement avec lequel elle l'avait soigné pendant la longue et terrible maladie qui mit fin à ses jours. L'un et l'autre m'ont transmis des principes de justice, d'égalité, de fraternité, que je m'efforce de mettre en pratique.

Après avoir gagné successivement au concours les

places de prosecteur, de chef des travaux anatomiques et de professeur agrégé en chirurgie, je concourus en 1846 pour la chaire de physiologie. J'avais quatre concurrents (1), redoutables la plupart. Les vœux de nombreux amis et de la grande majorité des élèves me soutinrent dans cette lutte, où j'avais à vaincre un parti puissant qui ne me pardonnait pas l'indépendance de mes principes philosophiques et scientifiques. Le recteur (2) était à la tête des opposants. Je restai vainqueur, ma réputation s'établit, mais beaucoup me gardèrent rancune.

J'aime la science avant tout, et toute la ville sait que j'ai renoncé à la pratique civile, qui s'offrait à moi belle et lucrative, pour me vouer exclusivement à mes recherches scientifiques. Celles que j'ai publiées ont produit une certaine sensation dans le monde médical en abordant la solution des questions les plus ardues : l'inflammation, la phthisie, le cancer, etc. Un des professeurs les plus distingués de Paris, M. Malgaigne, a trouvé l'une de mes brochures digne d'un compte-rendu critique (3) plus étendu que la brochure même. Il s'agit de l'inflammation, et M. Malgaigne prétend que, depuis soixante ans, c'est la première chose neuve qui ait paru sur cette matière.

Mes élèves m'étaient très attachés et me l'ont prouvé par une démarche unanime pour obtenir ma mise en liberté sur parole.

Je me suis chargé gratuitement d'un service de malades à l'hôpital. Ce serait pour moi un acheminement sûr vers une pratique lucrative, si je tenais à l'argent. Et pourtant, je serais en droit de me créer de nouvelles ressources, étant absolument sans for-

(1) Lereboullet, professeur à la Faculté des sciences ; Michel, de Besançon ; Scrive, médecin-major, professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Lille ; et Strohl, agrégé à Strasbourg.

(2) C'était M. Laurent, dont Pasteur devait épouser la fille.

(3) L'article de Malgaigne, que Küss rappelle ici, a été publié dans le n° de septembre 1846 du *Journal de Chirurgie*, p. 257-66, sous ce titre : « Nouvelle théorie de l'inflammation, par E. Küss ».

tune, marié et père de deux enfants. Mais je comptais sur l'inamovibilité de ma position, sur mes goûts simples et peu dispendieux pour assurer l'avenir de ma famille et l'éducation de mes enfants. J'avais compté sans M. Falloux et ses mesures révolutionnaires. Le jour même de mon arrestation, mes adversaires académiques faisaient partir une lettre ; et, le 23 juin, un arrêté arbitraire suspendait mon traitement pour trois mois. On me dit qu'un arrêté du 21 août rendu par M. Lanjuinais, ministre de l'instruction par intérim, réduit la suspension à deux mois.

Avant Février, je n'avais pas fait de politique active. Au moment de la révolution, je me trouvai entraîné dans le mouvement par quelques amis de la nuance du *National*, de la *Revue nationale* et de *l'Atelier*. Je fis partie de la commission municipale provisoire et du bureau du premier club fondé à Strasbourg. Lors des élections de 1848, je rompis avec mes amis, au sujet de la candidature d'un élève de Buchez (1). Je réussis, par des attaques incessantes dans le comité électoral et dans les séances publiques, à le faire évincer de la liste. Je jugeai que dans un pays à religion mixte comme l'est le Bas-Rhin, la candidature d'un homme qui trouve des paroles de justification pour la Saint-Barthélemy et la Sainte-Inquisition, était au moins inopportune. La lutte fut vive et des plus courtoises, de la part des deux champions au moins. Mon adversaire ne fut pas nommé, malgré l'appui énergique du clergé. Il en résulta des haines, des insinuations stupides, qui durent peut-être encore.

Après Juin, je m'aperçus que la révolution déviait, et je résolus de rester fermement à mon poste. La plupart de mes anciens amis politiques, soit par lassitude, soit pour des motifs personnels derrière lesquels s'abritaient peut-être la rancune et l'inertie

(1) Cette candidature était celle d'Auguste Ott, publiciste de talent (1814-1903), premier des non-élus, avec 45.776 voix, aux élections du 23 avril 1848 pour l'Assemblée constituante.

politiques, se retirèrent du club. J'en devins le président. Mes amis se sont réfugiés, tel dans un poste de représentant, tel autre dans celui de conseiller de préfecture ou même de préfet, etc. Ils me laissèrent la responsabilité si lourde d'un club après les événements de juin. Je voyais, moi, la république péricliter et crus devoir en tenir le drapeau déployé. Pendant quelques mois on me montrait au doigt, pour ainsi dire.

Ce n'était pas le moment des ambitieux, aussi n'ai-je jamais songé à me créer une position politique officielle. J'ai refusé d'entrer au conseil municipal. J'ai, malgré moi, accepté le mandat de représenter la ville de Strasbourg au conseil général. J'étais absent à l'époque de cette élection, où ma candidature parut nécessaire à mes amis pour lutter avec le candidat monarchiste.

Je me trouvai président du comité qui recommandait Ledru-Rollin pour la présidence de la République. Nous ne pûmes réunir qu'environ 4000 voix, dont 1500 à Strasbourg.

Après cet échec, prévu du reste, nous constituâmes un comité départemental de la *Solidarité républicaine* dont je devins le président. Nous n'eûmes que des relations insignifiantes avec le comité de Paris. Nous nous hâtames de fonder le *Démocrate du Rhin*, qui parut fin décembre. J'en fus le rédacteur en chef pendant trois mois, et j'en ai conservé la gérance jusqu'en juillet. Je collabore encore.

Des poursuites contre la *Solidarité* ayant commencé le 29 janvier, notre association tomba. Mais elle avait porté fruit. Le journal et les restes de nos comités cantonaux devaient nous assurer la victoire au 13 mai.

Le succès du 13 mai me valut une immense influence dans le département. J'avais tracé le plan des opérations électorales et je les avais dirigées en qualité de président d'un comité départemental de délégués qui se réunit les 1er et 12 avril, pour se dissoudre immédiatement après. Nos adversaires avaient répandu le bruit que le gérant du *Démocrate* aspirait

à devenir représentant du peuple. Je n'y songeais pas : et quand on vit une liste sans mon nom et recommandée par moi, la confiance des paysans ne connut plus de bornes. Aujourd'hui encore, je crois qu'une liste proposée par moi seul passerait d'emblée...

Nous terminerons par la reproduction de quelques notes et extraits, de la main de Küss, qui figurent en annexe de la première page de la Notice :

Ma personne. — Je suis né en 1815, l'acte d'accusation se trompe donc en me donnant 38 ans.

« En ma qualité de médecin et de professeur, j'exerce [dit-il] une grande influence à Strasbourg ».

Je laisse parler le journal *l'Alsacien*, honnête et modéré, de l'école de *l'Assemblée Nationale* (n° du 9 août 1849) :

« M. Küss, qui a su, en dehors de ses opinions politiques, se concilier les sympathies de tous ceux qui le connaissent, ne perdra rien dans leur estime, quel que soit d'ailleurs le sort qui lui est réservé. Pourquoi? C'est que M. Küss, à côté de son mérite réel comme savant, a gagné encore l'affection de tous, amis ou adversaires, par les excellentes qualités de son cœur, par sa franchise, par sa bienveillance, par sa modestie.

« ...M. Küss n'aurait pas songé, nous en sommes certains, à publier une défense, parce qu'il aurait eu la conscience de n'avoir rien perdu dans l'esprit de ses concitoyens ».

La *Voix du Peuple* de Colmar, journal de la même couleur que *l'Alsacien*, avait fait de moi un éloge plus pompeux encore. Dans son numéro du 21 mai, il reprochait aux démocrates-socialistes de n'avoir pas posé ma candidature.



LA PARACENTÈSE ABDOMINALE
au XVIIe siècle.

Par MM. Maurice VILLARET & François MOUTIER.

Nous avons eu l'occasion, en consultant quelques-uns des livres de notre collection de Médecine ancienne, de relever un certain nombre de points intéressant le traitement de l'hydropisie.

On sait combien, au xviie siècle plus particulièrement, l'étude de cette affection a suscité de nombreux travaux ; il n'est donc rien de surprenant à ce que le traitement de l'askitès ou ascite ait exercé la sagacité des auteurs. Tous sont d'accord sur l'opportunité de la ponction, semblant même résumer en celle-ci l'ensemble du traitement des hydropisies.

Il nous a paru intéressant de signaler quelques détails peu connus de la technique des paracentèses abdominales telles qu'elles nous sont décrites par divers auteurs, entre autres par Tulpius (1), Barbette (2), Scultet (3), Dekkers (4).

Il convient tout d'abord de faire remarquer que ces auteurs sont d'accord avec l'unanimité des grands praticiens de la fin du xvie siècle et du début du xviie, nous voulons nommer A. Paré, du Laurens, Sylvius, Guillemeau, de la Framboisière, etc., sur le

(1) Tulpius, *Observationes medicæ*, Amstelredami, Elzevirium, 1652, p. 364 et seq., fig.

(2) Barbette, *Œuvres chirurgiques et anatomiques*, Genève, Miège, 1674, p. 80, fig.

(3) Scultet, *L'Arcenal de chirurgie*, Lyon, La Roche, 1672, p.255, fig.

(4) Dekkers, *Exercitationes practicæ circa medendi methodum*, Lugd. Batav. 1694, p. 288 et seq., fig.

point suivant : chaque fois que l'ombilic est déplissé, saillant, aminci, l'évacuation sera pratiquée à ce niveau.

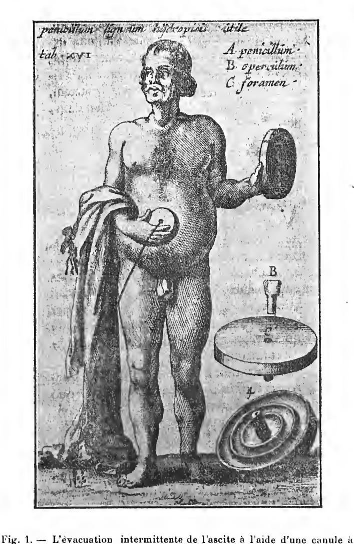


Fig. 1. — L'évacuation intermittente de l'ascite à l'aide d'une canule à demeure obturée par un fausset.
(Tulpius - *Observationes Medicæ* - 1672.)
(Collection des Drs Maurice Villaret et Moutier.)

Certains préfèrent inciser au scalpel, quitte ensuite à placer quelque canule à demeure ou simplement, comme le malade de Tulpius, à obturer à volonté l'ouverture au moyen de quelque « *penicillum ligneum* », ou fausset, s'appliquant sur une rondelle en bois elle-même assujettie à l'abdomen : le malade, et la figure que nous vous présentons (voir fig. 1), ne manque pas de l'indiquer de façon pittoresque, peut lui-même évacuer à volonté son liquide.

D'autres conseillent de ponctionner franchement avec une aiguille canulée ou *trocar (sic)*. Il est particulièrement intéressant de faire ressortir que, dès le XVII[e] siècle, de nombreux auteurs préconisent la canule à œil latéral, abandonnée depuis et que, dans ces derniers temps, le Professeur Gilbert et ses élèves ont remise à juste titre en pratique : ce détail d'instrumentation évite en effet les ponctions blanches résultant de l'obstruction fréquente de l'extrémité du trocart usuel. Barbette se sert même d'une canule « percée de trois ou quatre trous en sa longueur ». Sa représentation d'une paracentèse que nous montrons ici est des plus démonstratives (voir fig. 2). Un ouvrage plus récent de Bertrandi (1) montre aussi des trocards pour paracentèse abdominale munis de plusieurs orifices.

Les techniques de paracentèse que nous venons de décrire n'ont pas été uniquement appliquées au nombril des hydropiques. Bientôt divers auteurs ont préféré s'écarter de l'ombilic, soit latéralement, conformément à la méthode actuellement en honneur, soit sur la ligne médiane ou paramédiane, au-dessous ou au-dessus de l'ombilic, comme l'a recommandé de nouveau dans ces derniers temps et avec de nombreux arguments M. le Professeur Quénu. Le plus souvent la ponction est pratiquée à trois travers de doigt de l'ombilic, sur le bord externe du droit,

(1) Bertrandi (Ambr.). — *Traité des opérations de chirurgie*, tableau I, 1784.

c'est-à-dire beaucoup plus près de la ligne médiane qu'actuellement.

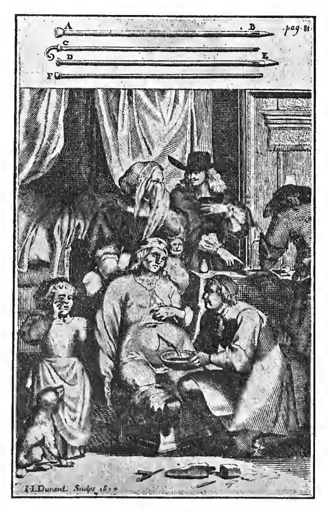


Fig. 2. — Une ponction d'ascite au XVIIe siècle.
(*La Chirurgie de Paul Barbette* - 1674.)
(Collection des Drs Maurice VILLARET et MOUTIER).

L'hydropique, couché sur un lit de camp, est ponctionné au niveau du muscle droit, dans la région para-médiane sous-ombilicale « où c'est que la playe, comme assure le sus-dit chirurgien, se guérit plutost ».

On voit en haut de la figure les canules d'argent à œil latéral employées par l'auteur, avec les mandrins correspondants.

Scultet recommande de ponctionner « au côté droit, si le mal vient du vice de la rate, et au côté gauche s'il vient du vice du foye. » (*sic*).

La ponction latérale directe des praticiens du XVII[e] siècle avait été, à la fin du XVI[e], précédée, comme

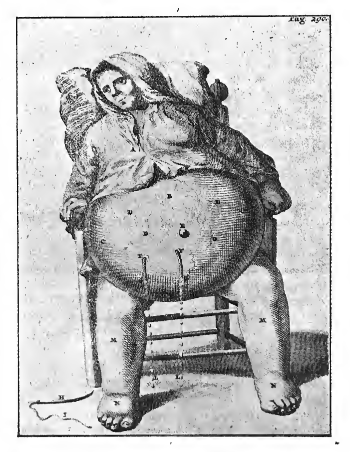


Fig. 3. — Drainage continu de l'ascite à l'aide d'un cordonnet. (DEKKERS - *Exercitationes praticæ* - 1694.) (Collection des D[rs] Maurice VILLARET et MOUTIER.)

pour la paracentèse ombilicale, par la ponction indirecte de Fallope et d'Aquapendente. Ces auteurs pratiquaient un pli intéressant soit la peau seule, soit

la totalité des téguments, en perforaient la base au scalpel et seulement alors mettaient en place une canule.

Il est remarquable que,dès cette époque,les chirurgiens aient employé pour la cure de l'ascite les méthodes les plus modernes. Non seulement la ponction médiane et l'aiguille à œil latéral ont été utilisées, mais encore une technique tout récemment préconisée : la méthode de Lambotte ou drainage par fil. Dekkers, en effet, comme le démontre l'iconographie ci-jointe (voir fig. 3), avait eu recours à un procédé analogue chez une malade pusillanime qu'effrayait la ponction, bien réglée pourtant par Barbette. Seulement, pratiquant un séton total de la paroi, il se contentait de drainer au dehors le liquide avec un cordonnet de laine, au lieu d'en rechercher la dérivation dans le tissu cellulaire sous-cutané.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, l'un de nous a insisté sur l'utilité qu'il y a à ne pas ponctionner l'ascite à siccité. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que déjà nos ancêtres avaient fait la même remarque et que Barbette conclut même expressément dans ces termes : « Laissez sortir deux ou trois litres d'eau, mais fort rarement ou jamais davantage, continuant à ce faire une fois ou deux le jour, tant que le malade soit presque entièrement déchargé de son eau ; car il n'est pas permis de la vuider toute... »

Ainsi, ici comme ailleurs, se trouve jusqu'à un certain point vérifié ce lieu commun que tout n'est qu'un éternel recommencement.





BIBLIOGRAPHIE

Docteur Paul Delaunay. — La Communauté des Chirurgiens de La Flèche. 1 brochure in-8° de 61 p., 1919.

Le Dr P. Delaunay, continuant la série de ses travaux historiques, étudie dans cette brochure la Corporation des chirurgiens de La Flèche, ses statuts, ses dignitaires: chirurgiens jurés commis aux rapports; lieutenants du premier barbier du roi; chirurgiens jurés royaux; lieutenants et greffiers du premier chirurgien du roi; les maîtres, les assemblées corporatives, le budget, les solennités religieuses, les armoiries de la corporation qui étaient: « D'azur à un saint Cosme et saint Damien d'or, et une flèche de même couchée en pointe ».Dans un second chapitre, il étudie comment on devenait chirurgien à la Flèche, l'enseignement anatomique, l'apprentissage dans les hôpitaux militaires, les épreuves qu'il fallait subir, les examinateurs dont il fallait affronter la sévérité. Ceux ci avaient également juridiction sur les sages-femmes auxquelles on donna, à l'exemple de Madame le Boursier du Coudray, un semblant d'instruction afin d'empêcher la femme en gésine de se confier à des commères ignorantes et nuisibles. Après un chapitre consacré à la juridiction professionnelle, le Dr Delaunay nous retrace avec son humour habituel la vie de quelques chirurgiens fléchois qui consacrèrent au bien public et aux soins des pauvres une carrière honorable, fidèle aux traditions professionnelles et familiales, nous voulons parler des Chenevas et des Farcy et de Ch. P. A. Boucher qui fut chirurgien de l'Hôtel-Dieu, puis chirurgien-inoculateur de l'Ecole militaire et du collège Royal et conclut à la caducité de cet organisme corporatif des Communautés de chirurgiens dont la

Révolution marqua la disparition et qui, s'il s'inspirait d'un louable sentiment de charité chrétienne et de solidarité professionnelle, aboutissait le plus souvent à un exclusivisme blâmable, à une sorte d'égoïsme collectif et vénal. L'ouvrage se termine par les pièces justificatives et la liste des dignitaires de la corporation des chirurgiens de La Flèche, tous nos membres le liront avec intérêt et profit, comme je l'ai fait moi-même. Dr E. OLIVIER.

H. FOURNIÉ. — LES JETONS DES DOYENS DE L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS. 1 vol. grand in-4°, 182 pages, 13 planches.

Ce livre fort intéressant et luxueusement illustré est consacré aux jetons dont s'est servi la Faculté de Médecine de Paris comme toutes les grandes administrations de l'Etat sous l'ancien régime. Frappés au nom des doyens, les jetons, d'une grande valeur artistique et d'une grande importance documentaire, ont presque tous été conservés ; leurs portraits, leurs armes, leurs allégories, leurs inscriptions, sont précieux au point de vue tant de l'Histoire de la médecine que de l'Histoire de l'art, et à ce double titre ils méritaient d'être étudiés dans leur suite ininterrompue depuis Philippe Hardouin de Saint-Jacques, doyen de 1636 à 1638, jusqu'à Edmond-Claude Bourru, doyen de 1786 à 1793. M. le Dr Fournié a mené à bien cette œuvre d'une façon parfaite ; les phototypies donnent une reproduction exacte des faces du jeton, et chaque jeton voit sa description augmentée d'une notice biographique succincte sur le possesseur. Ce ne sont donc pas seulement les jetonophiles qui auront à glaner dans cet ouvrage mais tous les fervents de l'histoire de la médecine, les héraldistes même qui trouveront des armoiries rares ou peu connues en général. Nous engageons nos membres à lire ce volume qui, quoique datant de 1907, n'a rien perdu de son intérêt. Dr E. OLIVIER.





CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 10 avril 1920.

Présidence de M. le Pr JEANSELME.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, Beaupin, P. Boudin, P. Dorveaux, M. Fosseyeux, G. Guillain, L. Hahn, G. Hervé, H. Leclerc, R. Neveu, H. Roché, Ménétrier, H. Semelaigne.

Excusé : M. le Dr A. Lutaud.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés :

M. le Dr P. ALBAREL, 21, boulevard Gambetta, Narbonne, par MM. Dorveaux et Hervé.

Dr CROOKSHANK (F. G.), secrétaire de la section d'histoire de la médecine à la Société royale de médecine, 30 Wimpole Street, Londres, W. I, par MM. Ch. Singer et Arnold Chaplin.

Dr FLETCHER (G. R. J.), membre de la section d'Histoire de la Médecine à la Société royale de Médecine, 5 Hillside Road, Streatham Hill, London, S. W., par MM. Darcy Power et Arnold Chaplin.

Dr Latham (Arthur), 38, Portland Place, London, W. I. par MM. Arnold Chaplin et Ch. Singer.

Dr Monro (T. K.). Regius professeur de médecine, 12 Somerset Place, Glasgow, par MM. Ch. Singer, et Arnold Chaplin.

Dr Sigerist (E. Henry), Ebelstrasse, Zurich, par MM. Klebs et Dorveaux.

Welcome, historical medical museum, 54a Vigmore Street, London, W. 1, par MM. Darcy Power et Arnold Chaplin.

M. le Dr H. Leclerc lit une communication sur *la liqueur antivarioleuse de Waldschmidt et Doloeus* qui comporte une lettre inédite fort intéressante de J. Chénaud, de la Faculté de Genève, à Nicolas Lemery (1704).

M. Fosseyeux résume le travail de M. Léon Moulé, *Les fraudes pharmaceutiques dans l'antiquité*, composé d'extraits tirés de Pline et de Dioscoride.

M. le Pr Ménétrier communique une lettre du Dr Julien, de Noyers, en Bourgogne, datée du 21 octobre 1758, adressée à la marquise de ... à Bourges et portant un cachet de cire rouge représentant un amour avec la devise : nul plaisir... Il s'agit d'une curieuse consultation médicale par correspondance, suivant un usage fréquent à l'époque.

La séance est levée à 6 heures.



Séance du 8 mai 1920.

Présidence de M. P. Dorveaux.

Etaient présents : MM. A. Barbé, Beaupin, Boulanger, Brodier, A. Courtade, E. Desnos, Fosseyeux, Joly, Laignel-Lavastine, H. Leclerc, P. Lutaud, Mauclaire, H. Roché, Weisgerber.

Excusés : M. le Pr Jeanselme, L. Hahn, C. Sieur, Van Schevensteen.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés :

MM. les Dr Billon, membre du Conseil Supérieur de l'Assistance, 19, rue de Miromesnil, par MM. Le Pileur et Fosseyeux ;

Dr Forgue, Professeur de clinique chirurgicale, 18, boulevard du Jeu-de-Paume, Montpellier, par MM. Lejars et Jumentié.

Dr P.-J. Roudopoulos. rédacteur en chef de la *Grèce médicale*, ancien professeur agrégé à l'Université, 14, rue Nikiforou, Athènes, par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

Dr Camille Streletski, 5, rue de Rivoli (4e), par MM. Dupré et Vinchon.

M. le Secrétaire général fait part du pressant appel de M. le Dr Van Schevensteen, secrétaire général du Congrès d'histoire de la médecine d'Anvers, aux membres de la Société, pour leur participation au Congrès non seulement dans un but scientifique mais encore pour faire échec à l'influence allemande. Il est décidé que le programme des

séances, déjà inséré dans un précédent bulletin, sera envoyé à tous les membres.

M. le Dr P. Lutaud, en l'absence de son père, M. le Dr A. Lutaud, souffrant, lit une communication sur *les médecins dans Balzac*, où il retrouve sous les traits du chirurgien Desplein la physionomie de Dupuytren ; il se réserve de nous donner une suite à cette étude très appréciée, en identifiant Horace Bianchon avec le Pr Bouillaud.

M. le Dr H. Leclerc commente une lettre curieuse du Dr Kevens au Comte de Cunchy, député des Etats d'Artois (XVIIIe siècle) trouvée entre des feuillets d'une Pharmacopée de Lemery, et concernant un traitement par les *Eaux de Passy*.

M. le Dr Laignel-Lavastine, enfin, présente une curieuse tabatière cranologique, de Gall, dont les dessins et l'inscription seront reproduits dans le Bulletin.



LES AVENTURES DE PIERRE-JEAN LE MÈRE

« Médecin-Soldat » au XVIIe siècle

Par le Dr ROGER-GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Ce fut une vie, follement riche en aventures, que celle de Pierre-Jean Le Mère (1), né à Grasse, en Provence, en 1650.

Son père était notaire royal et greffier de la sénéchaussée de cette ville.

Pendant sa jeunesse, Pierre-Jean fit « apprentissage de pharmacie » à Grasse d'abord, puis à Aix. Ensuite, il tint une « boutique d'épicerie et apothicairerie » à Grasse même.

Comme il lui était advenu « quelques affaires » il s'engagea dansl'armée, et entra, en 1672, dans le régiment d'Armagnac-Cavalerie, « sans toutefois cesser de s'occuper de chirurgie ».

Peu de temps après, il voyageait en Allemagne. Rentré en France, il partit, un beau jour, pour la Turquie, où il fut fait prisonnier. Il resta ainsi « esclave » des Turcs, pendant cinq années.

A Constantinople, il fut embarqué sur le vaisseau de « Babassant ? » lequel commandait l'armée ottomane ; il remplit, alors, les fonctions de chirurgien.

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille. Dossiers nos : 10492 — 10493 — 10607 — 12479 — 12545 — 12718 — 12722.

Préfecture de police. Archives de la Bastille. Dossiers nos I 617 — II 90.

— J'ai adopté cette orthographe du nom de *Le Mère*, d'après la signature même du personnage. Mais on trouve aussi *Mère*, *Mierre*, *Maire* et *Le Maire*.

Bull.Soc.fr.hist.méd., T. XIV, nos 7 et 8 (juil.-août 1920).

Ledit Babassant (?) s'étant empoisonné après le combat de Motholin (?), il fut embarqué sur le navire d'un renégat, appelé Ebraïm-Raix (?). Le capitaine d'un autre vaisseau Mamourah-Raix (Bey ?) étant tombé malade d'un érysipèle, Le Mère fut assez heureux pour le guérir, en lui tirant du sang. En reconnaissance de quoi, Mamourah lui donna le secret de son remède pour guérir la fièvre, lui enseigna à préparer de l'arsenic et à se servir de l' « extrait d'arsenic » comme purgatif.

Le Mère revient à Marseille, au cours du carême de l'année 1689. De là, il part à pied et va s'engager, en qualité de cavalier, dans la compagnie du marquis de Souliers, au régiment de cavalerie de La Valette. Il sert ainsi, quelque temps dans l'armée ; mais bientôt, entre à « l'hôpital de l'armée », grâce à l'influence de M. de Bagnoles. Il a la chance de guérir plusieurs soldats de la compagnie de M. de Mirabeau, capitaine aux gardes, et de plusieurs autres compagnies (1).

Un jour, s'étant éloigné, dans la campagne, du détachement dont il faisait partie, il fut enlevé par un parti de Maures. Conduit à Mantes, il guérit le major de cette place.

On lui délivra, alors, un passeport pour Bruxelles, d'où il gagna Anvers, Flessingue et Liége. Rentré en France, en janvier 1690, il y retrouve M. de Mirabeau, qui le présente à Vauban. Durant le temps qu'il passe à Paris, Le Mère soigne et guérit plusieurs personnes, dont le sieur de Bonrepos, Vauban, et Madame la Dauphine, laquelle « semblait être atteinte d'un mal incurable ». Quant à Vauban, il était très dangereusement malade d'une fièvre continue avec redoublement ; la Faculté l'avait abandonné. Le Mère le rétablit en cinq jours, et le mit en état de monter à cheval le neuvième jour, pour aller au siège de

(1) Témoin le certificat suivant :

« Nous, capitaine au régiment de M. le comte de Lannoy, certifions que le sieur Le Maire a guéri deux de nos soldats, de la fièvre quarte, dans cinq jours précisément. En foy de quoy, je fais le présent certificat, ce 17 décembre 1689. »

De Rembach.

Mons. Pour témoigner sa reconnaissance à son sauveur, Vauban aurait engagé Le Mère à « aller à l'armée navale ».

Mais, comme le sieur de Souliers réclamait son ancien cavalier, Le Mère obtint le billet suivant :

« L'intention du Roy est que le sieur de Souliers, capitaine au régiment de cavallerie de la Valette n'inquiète point le nommé Le Maire, son cavallier, auquel j'ai ordonné, de la part de Sa Majesté, de rester à Paris jusqu'à nouvel ordre.

« Fait à Paris, ce 22 mars 1690.

« Signature illisible. »

Le Mère rédigea, à ce moment, plusieurs projets de placet au Roy dont je vais donner des extraits, car on y trouve des détails intéressants sur les hôpitaux de la marine royale, au XVIIe siècle.

« Les hôpitaux de la marine sont entretenus par des directeurs ou gens commis, lesquels sont obligés de nourrir et entretenir les malades. Outre cela, le Roy est obligé d'entretenir des médecins, chirurgiens et apoticaires, ce qui ne peut se faire sans qu'il en coûte des sommes considérables. De plus, le Roy fait de grandes pertes en ce que les hôpitaux se trouvent toujours pleins de malades, faute de guérison, outre que la plus grande partie meurent.

« Pour à quoy remédier, Le Mère, dit soldat, veut représenter à Sa Majesté qu'il est l'unique en France qui possède le véritable remède, non seulement pour guérir, sans exception toutes sortes de fièvres dans cinq jours de temps, sans crainte de retour, mais encore un remède spécifique contre les « escorbuts » qui sont les deux seules sortes de maladies qui détruisent en partie les troupes de l'armée navale.

« C'est pourquoi ledit Le Mère offre à sa Majesté de nourrir, entretenir, panser et médicamenter, suivant les coutumes, tous les malades et blessés qui se pourront entrer dans lesdits hôpitaux.

Il s'oblige à payer les appointements et à fournir leur nourriture à tous les gens soit médecins, chi-

rurgiens ou apothicaires et autres, qui conviendront être à l'utilité et service des malades.

« A condition que l'on fournira au directeur tous les lits garnis et draps doublement, tous les meubles, vaisselles nécessaires pour l'utilité desdits hôpitaux, sous un inventaire qui en sera fait.

« Comme aussi, sera permis audit directeur de prendre tous les vieux draps pour être employés pour les pansements des blessés ou malades.

« Le directeur pourra mettre et destituer, si bon lui semble, les personnes employées qui dépendront de son ministère, sans que personne puisse y trouver à dire.

« De plus, il prendra logement tant pour lui que pour ses domestiques, dans lesdits hôpitaux, et jouira des privilèges, terres et jardins qui dépendent desdits hôpitaux pendant son bail.

« Ledit directeur pourra acheter toutes les denrées nécessaires pour l'entretien des malades, dans toute l'étendue de la France aux prix courants, sans qu'on le lui puisse faire augmenter sous peine de confiscation. Il pourra les faire conduire des endroits où il les aura achetées dans lesdits hôpitaux, sans qu'il soit obligé de payer aucunes douanes, entrées, sorties, péages, etc.

« Ledit directeur pourra prendre dans les gabelles les plus voisines le sel nécessaire pour les provisions des hôpitaux, sans aucun intérêt, comme étant les coutumes.

« Les moulins à blé des villes où seront les hôpitaux seront obligés de moudre les blés qui seront destinés pour la nourriture des malades desdits hôpitaux, à moitié mouture.

« Tous les bois qui seront dans les parcs, vaisseaux, bâtiments et manufactures qui ne pourront servir qu'à brûler appartiendront généralement audit directeur pour les faire servir au profit des malades. Comme aussi, toutes les réparations nécessaires et augmentations des fournitures des meubles

et ustensiles seront faites aux dépens de Sa Majesté et non du directeur.

« Les commissaires et intendants qui seront désignés pour la recette des hôpitaux pour l'intérêt du Roy, lorsqu'ils règleront le calcul des malades, seront obligés de passer non point des jours comptés, mais de quinze à trente, à savoir que lorsqu'un malade entrera le premier du mois et sortira le douze, l'on comptera au profit du directeur ce malade pour quinze jours.

« Ledit Le Mère fait offre à sa Majesté de prendre par ferme lesdits hôpitaux de la marine aux conditions de deux sols meilleur marché qu'on a accoutumé de payer par jour aux directeurs, pour l'entretien et nourriture de chaque malade, et il s'obligera, moyennant ce, de fournir tous ces médicaments et remèdes à tous les malades et blessés à ses propres frais. De sorte que, par ce moyen, le Roy se trouvera profiter, outre ces deux sols de diminution chaque jour par soldat, des appointements des médecins, chirurgiens et apothicaires, et ces hôpitaux mieux servis et mieux entretenus, puisque par la vertu de ces remèdes, ses soldats seront plus promptement guéris, et par conséquent plus tôt en état de continuer leurs services.

« Et au cas qu'on ne soit pas assez convaincu de la capacité et savoir faire dudit Le Mère pour ce qui regarde le corps humain, il offre d'abondant de faire telle preuve de ses remèdes qu'il plaira à sa Majesté lui ordonner. »

C'est alors que Le Mère aurait reçu sa nomination aux titres et fonctions de « médecin général dans l'armée navale du Roy » avec gages de 1.800 livres par an.

Ordre lui était donné de se rendre au Hâvre-de-Grâce, de prendre, là, chez le sieur Brunet, trésorier de l'Epargne, le nécessaire pour son voyage à valoir sur ses gages. Du Hâvre, Le Mère devait aller à Brest.

Cette lettre, datée de Versailles le 19 juillet 1690, disait que Sa Majesté avait été informée de la capacité de Le Mère pour la guérison des fièvres et se terminait ainsi :

« Je vous proteste, Monsieur, qu'autant que je le pourrai, je vous marquerai que je suis d'affection.

« Votre affectionné à vous servir.

COLBERT ».

Quels étaient donc les fameux remèdes de Le Mère? Voici, d'après les archives de la Bastille, quelques-unes de ses prescriptions.

Contre les fièvres intermittentes, tierce et double tierce, prenez de l'ortie fraîche que vous battrez dans un mortier. En faire une pâte dont on tirera le suc. En donner un verre au fébricitant, quand le frisson le prendra; le couvrir très bien. Quand la sueur sera passée, le changer de linge. Donner cette boisson, trois ou quatre jours de suite, en observant la prescription ci-dessus.

« Trois ou quatre grands verres pour les grandes personnes, et des demi-verres pour les enfants. La fièvre sera coupée sans retour ».

Contre la dysenterie, il faut mettre autant d'huile que de vin dans un poêlon et les faire bouillir au feu de charbon, jusqu'à consommation du vin, et jusqu'à ce qu'il ne reste que l'huile « dont la cuite se cognoistra au bouil. ». Le baume étant fait, le malade en prendra deux cuillerées, le matin à jeun. Deux heures après, il prendra un bouillon, et réitérera, le lendemain, si le mal n'est pas guéri.

Contre la gravelle, il faut prendre un verre plein de verjus, pendant quinze jours. Prendre ce verjus, le 15[e] jour de la lune d'août, c'est-à-dire dans le déclin de la lune. Bien observer de prendre ce verjus au déclin de la lune.

Purgation. — Prenez du petit lait. Vous y ferez infuser une demi-once de séné. Faites prendre 7 ou 8 amandes bien pilées, et passez ladite décoction sur la pâte desdites amandes. Cela fait, vous ajouterez à

ladite décoction une demi-once de manne et un demi-verre de casse. Vous donnerez cette préparation, le matin, au malade. Il faudra lui en donner trois jours de suite, avec un demi-drachme de rhubarbe.

Voici, maintenant, une ordonnance de Le Mère « pour Monsieur Vauquetil ».

Comme l'origine de la maladie du susdit provient d'une excoriation qui est aux nerfs, tendons et cartilages en-dessous la verge, et qui cause l'inflammation de toutes les parties du corps, produit la fièvre et retient les excréments et les urines, mon sentiment est que, sauf avis meilleur, il faut le traiter comme s'ensuit.

Donner tous les trois jours, un lavement composé de petit-lait, miel, un jaune d'œuf et huile d'olive. Saigner et réitérer si besoin est. Purger avec la teinture de séné, manne, casse, rhubarbe, cristal minéral, anis et sirop rosat composé.

Tisane apéritive, composée avec pariétaire, manne, racine de guimauve (c'est-à-dire altéa), salsepareille et son de froment. En donner une écuelle tous les matins à jeun, chaude, comme bouillon, avec une demi-once de sucre candi, aussi bien que le soir, à son coucher. Continuer ainsi jusqu'à parfaite guérison. Tisane ordinaire faite avec de l'orge, du chiendent, réglisse, racine d'oseille, chicorée sauvage, et une pomme reinette, de laquelle tisane le malade boira autant qu'il le pourra. De six en six jours, donner de la térébenthine de Venise en bols. Donner durant vingt-cinq jours, tous les matins, une heure et demie après la tisane, quatre grains de poudre de vipère détrempée avec quelque sirop de fleur de pêcher ou autre, et un moment après, son bouillon.

Le fomenter deux fois par jour, sur le nombril, avec du gros vin et de l'oignon de jacinthe.

S'il a peine à uriner, il faut lui mettre sur le nombril un cataplasme de bouillon blanc cuit et de vinaigre le plus fort qu'on trouvera. Laisser le cataplasme, vingt-quatre heures et réitérer si besoin est.

Prendre une poignée d'écorce de sureau, c'est-à-

dire la verte qui est entre le bois et la première peau. La faire infuser dans une bouteille de vin, et en donner un verre tous les matins, une demi-heure après la tisane.

Si le canal de la verge est enflammé, le seringuer, trois fois par jour, avec de l'eau de plantain, miel rosat et un peu d'alun brûlé.

Si les reins sont enflammés, prendre de l'avoine noire, la faire bouillir dans du gros vin, en retirer la purée, mêler deux onces de graisse d'ours ou de bouc, et du vinaigre le plus fort; en faire un cataplasme entre deux linges, et l'appliquer sur les dites parties. A défaut d'avoine, la graine de millet pourra avoir la même vertu.

Quant à la nourriture, tant que le malade aura de la fièvre, le nourrir avec du bouillon dégraissé fait avec de la bonne viande et des herbes rafraîchissantes : y mettre un poulet farci de quatre semences froides concassées.

A midi, donner une soupe mitonnée. Quand la fièvre sera coupée, donner des viandes délicates, ni épicées, ni salées; boire moitié eau et vin, et toujours, la tisane apéritive.

Il faut qu'il couche sur le côté droit, et ni sur les reins, ni sur le ventre, les pieds bien couverts, mais le haut du corps aussi peu couvert que possible.

Si la maladie tend à s'invétérer, donner des pilules mercurielles ou bien du précipité rouge préparé.

Quoiqu'il en soit de la bizarrerie de ses prescriptions, Le Mère gagnait sûrement beaucoup d'argent. Lors de son arrestation, ses effets et meubles furent estimés valoir la somme de 4 500 livres, et il possédait 21.550 livres en billets, somme relativement élevée pour le temps. De plus, il avait en Provence, une terre qui valait de 40 à 50.000 francs.

Ce fut le 21 août 1691, que Le Mère, en exécution d'une lettre de cachet signée par Louvois, fut arrêté, rue des Quatre-Vents où il habitait, pour être conduit au donjon de Vincennes. Il était « accusé d'avoir fabriqué une fausse commission de médecin du Roy

pour Brest ; d'avoir pris la fausse qualité de chirurgien-major du Roy dans son armée navale ; d'avoir vendu et débité des remèdes et drogues suspects, où il entrait du sublimé corrosif et de l'extrait d'arsenic, d'avoir fait des maléfices ; d'avoir abusé de la facilité de plusieurs jeunes gens et d'avoir épousé trois femmes. »

On verra, plus loin, comment Le Mère se défendit.

En même temps que le « médecin-soldat », furent emprisonnés sa femme, née Marie-Ursule de Médevielle (1), qui fut conduite au Petit-Châtelet, et l'oncle de celle-ci, Jean-Baptiste de Médevielle, tailleur d'habits, qui fut incarcéré au For-l'Evêque. Ces deux personnages étaient « accusés d'avoir vendu des remèdes et drogues suspects ; d'avoir fait plusieurs maléfices ; d'avoir abusé de la facilité de plusieurs jeunes gens, — et spécialement le sieur Médevielle de n'avoir pas obéi à l'ordre du Roy qui luy avait enjoint de quitter Paris. »

Marie-Ursule de Médevielle subit, du 25 au 29 juillet 1693, six interrogatoires par Jacques Belin, conseiller du Roy, doyen de Messieurs du Présidial du Châtelet. Elle déclara être née à Gan (2) en Béarn, et être âgée de vingt ans. Elle prétendit posséder des « secrets véritables, particulièrement pour guérir les fièvres, quelque malignes qu'elles fussent » et les tenir d'un sien parent, nommé Bourbon, médecin de la Faculté de Montpellier. Les remèdes qu'elle donnait, dit-elle, ne contenaient que des simples récoltés par elle-même, et jamais d'arsenic « ne sachant même pas comment il est fait ». Elle n'avait jamais rien acheté à un épicier, droguiste ou apothicaire.

Le sieur Le Mère, avec qui elle s'est mariée, en l'église Saint-Sulpice, au printemps de l'année 1690, ne lui a rien appris de la médecine, pas plus qu'elle ne la lui a enseignée.

Elle a deux enfants de son mari avec lequel a vécu

(1) D'après sa signature.

(2) Actuellement, village de l'arrondissement de Pau.

jusqu'au jour de son arrestation, et se défend « d'avoir jamais mené une vie de débauche ».

Trois petites cassettes, saisies au domicile de l'accusée, furent ouvertes en sa présence, le 25 juillet. Elles contenaient :

1° Une poudre, que la répondante a dit être faite d'herbes appelées simples, dont elle se sert pour la guérison des fièvres ;

2° Un petit sachet de papier gris dans lequel il y a des grains qu'elle a dit être des quatre semences froides ;

3° Un papier renfermant une poudre rougeâtre qui est de la poudre de noisette, et qui entre aussi dans la composition de ses remèdes pour les fièvres ;

4° Un petit sac dans lequel s'est trouvé plusieurs morceaux de cristal minéral ;

5° Plus de seize paquets formés de petites boulettes, qui sont des pilules composées pour la guérison des fièvres ;

6° Un petit sachet de papier contenant une poudre rougeâtre servant pour la guérison des fièvres ;

7° Un paquet de papier contenant des grains de genièvre.

En outre, on trouva, chez la Médevielle, un mortier de marbre, un tamis, un grand pilon de bois, un petit pilon de fer, un panier rempli de plusieurs racines, une manne contenant diverses herbes sèches.

De son côté, Jean-Baptiste Médevielle fut interrogé, le 27 janvier 1692, au For-l'Evêque par Hiérosme Bignon, conseiller du Roy. Il dit être âgé de 45 ou 46 ans, tailleur de sa profession, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, rue des Quatre-Vents. Il était natif du Béarn, proche Oloron.

Après quelques pérégrinations, il était venu habiter Paris, depuis six ou sept ans. Un jour, il reçut la visite de sa nièce, dont il connaissait la mauvaise conduite. Marie-Ursule lui apprit qu'elle avait fait un mariage « fort avantageux » ayant épousé Le Mère qui était un « fort honnête homme, gagnant bien sa vie. » Le Mère, qui lui fut incontinent présenté, lui

offrit en témoignage de son amitié, de lui dévoiler le secret d'un remède pour la fièvre, qui était infaillible, et qui lui faisait gagner beaucoup d'argent.

Ensuite, Médevielle avait « travaillé à la composition dudit remède », et en avait donné à certains malades avec plus de succès que Le Mère lui-même. Il ajouta que ce remède était composé de gommegutte, de semences froides, de quinquina, de boutons d'ormeau, de racines d'asperge et de talc, mais qu'il n'y entrait ni arsenic, ni mercure.

Quand Le Mère partit pour Brest, il laissa à son neveu une provision dudit remède suffisante pour plusieurs années.

En ce qui concerne la fausse commission de médecin aux armées navales, Médevielle dit que Le Mère la lui montra, prétendant qu'elle lui avait été accordée en considération des bons soins qu'ils avait donnés, notamment à M. de Vauban.

Que devinrent Marie-Ursule et Jean-Baptiste de Médevielle ? Il est difficile de le savoir. Une note des commis aux Archives de la Bastille dit seulement à leur sujet qu' « on ne sait quand ils furent relâchés, mais il y a apparence qu'ils ne sont pas restés longtemps en prison » (1).

Quant à Pierre-Jean Le Mère, il fut, dès les premiers jours de sa détention à Vincennes, interrogé quatre fois, et longuement, par Gabriel-Nicolas de la Reynie, conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat.

Il raconta d'abord l' « histoire tragique » de sa vie — selon sa propre expression, — telle que je viens de la rapporter. Il dit qu'il a « pris la qualité de médecin-soldat, dans ses affiches et dans le tableau qu'il expose, parce que M. de Lannois et M. de Vauban lui ont donné cette qualité, après qu'il eut tiré le sieur de Vauban de sa maladie. »

La Reynie lui ayant demandé quelle permission il

(1) Note des Commis aux Archives de la Bastille. Bibl. Arsenal, *Archives de la B. Carton*, n° 12.722.

a obtenue de Sa Majesté pour distribuer dans tout le Royaume ses remèdes pour la guérison des fièvres, Le Mère répondit qu'il n'avait « d'autre permission que l'ordre du sieur de Lannois pour demeurer à Paris jusqu'à nouvel ordre et qu'il croyait que cela suffisait. »

Quant à avoir pris, sans y avoir droit, le titre de « chirurgien-major du Roy dans ses armées navales » Le Mère s'en excusa, en déclarant simplement que « cela ne faisait tort à personne. »

Interrogé sur la composition des remèdes qu'il distribuait, le faux médecin affirma qu'il achetait les herbes et les simples dont il se servait, chez un « arboriste » demeurant près la porte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et le quinquina à l'enseigne de « La Pucelle », rue des Lombards.

Pour l'arsenic dont il ne s'est servi qu'une fois, il lui a été fourni par le nommé Lagoste, garçon chirurgien chez un maître-chirurgien de la rue du Bouloi. Enfin, en ce qui concerne le mercure, il n'a eu que des pilules mercurielles prises rue des Mauvais-Garçons, chez un apothicaire.

« A luy demandé s'il ne sait pas qu'il est expressément défendu (1) à ceux qui n'ont aucune profession autorisée, d'avoir entre les mains des poisons, tels que l'arsenic, et plus encore de s'en servir et de les faire prendre pour remèdes ». Le Mère répondit qu'il n'avait point abusé de l'arsenic et qu'aucun de ceux à qui il a prescrit ses remèdes n'en a été incommodé. Il ajouta que s'il ne s'était pas adressé à des apothicaires pour la préparation de ses drogues, c'est qu'il avait craint leur jalousie, car ils sont ses « ennemis ». Il affirma, de plus, qu'il n'avait jamais eu de fourneaux ni de laboratoire à son logis, n'en ayant, d'ailleurs, jamais eu besoin.

Quant à l'accusation d'avoir « empoisonné les équi-

(1) Allusion à l' « Affaire des Poisons » et, en particulier, à l'Edit du 30 août 1682, contre les sorciers et empoisonneurs. — Cf. : Docteur Goulard « A propos de l'affaire des Poisons. — Le célèbre Edit de 1682. » Bulletin Soc. Fr. Histoire de la médecine. Juin 1914.

pages de Sa Majesté », Le Mère l'attribua à une vengeance de Louvois. « Le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, en reconnaissance des bons soins qui avaient guéri plusieurs seigneurs de la Cour », avait accordé à Le Mère la place de médecin-général des hôpitaux de la marine, dont il lui avait fait expédier les lettres patentes par M. de Louvois, ministre de la guerre. Peu de temps après, Louvois aurait proposé à Le Mère de se défaire de sa charge, qu'il destinait, sans doute, à quelqu'un d'autre ; en échange de quoi, il lui aurait donné « un équipage entretenu, vingt-cinq mille livres de rente, et la permission d'exercer la médecine dans tout le Royaume ».

Le Mère refusa les offres réitérées du ministre ; celui-ci « piqué contre lui », suscita pour le perdre de faux accusateurs, lesquels prétendirent qu'il empoisonnait les équipages du Roy. Quoi qu'il en soit, et bien que les dénonciateurs de Le Mère eussent été convaincus de mensonge et pendus en place de Grève, le médecin-soldat fut retenu prisonnier jusqu'au 2 septembre 1915, sous les divers prétextes suivants : qu'il était un pensionnaire du prince d'Orange, puisqu'il avait séjourné en Hollande ; qu'il avait correspondance avec un gentilhomme, lequel débauchait les mousquetaires pour les faire passer en Brandebourg ; qu'ayant déjà une femme légitime, à Marseille, il en avait épousé une autre à Paris ; enfin qu'il était religionnaire (1) et, même, ministre protestant.

Pendant sa longue détention à Vincennes, Le Mère présenta des signes, réels ou simulés, de dérangement cérébral, notamment de 1708 à 1711. Il était sujet à de grands accès de fureur, et, au cours de l'un d'eux, il lui arriva de « manquer de respect envers M. de Saint-Sauveur, lieutenant du Roy ». Aussi, La Reynie le regarda-t-il « comme un homme *qu'on devait oublier à Vincennes* (*sic*), d'autant plus qu'il

(1) Un certificat de M. Vérité, chanoine de la chapelle royale de Vincennes et directeur de conscience des prisonniers du donjon, dément formellement cette insinuation.

n'avait aucune ressource et n'aurait pu qu'être à charge au public, s'il était rendu libre ». Peut-être, est-ce au cours de l'un de ces accès où il n'avait « ny jugement, ny religion », que Le Mère écrivit au Roy d'Espagne des lettres « pleines de rêveries et d'impertinences contre la France et son gouvernement ».

Le 3 septembre 1715, le « médecin-soldat » fut transféré à la Bastille, tour de la Liberté, chambre 5. Bientôt après, sa cousine, la veuve Gilbert Canu, présenta au Roy un placet pour qu'il fût transféré dans la maison des Révérends Pères de la Charité, à Charenton, offrant de payer à ces religieux la somme de 850 livres.

Le 27 février 1724, Le Mère était conduit à Charenton. Il était alors, âgé de 74 ans, et était devenu sourd et aveugle, mais avait conservé « tout son bon sens et la vivacité de son esprit ».

De là, il adressa au Roy plusieurs placets pour obtenir sa mise en liberté, disant qu'il avait été arrêté sur de fausses accusations, et que, par conséquent, depuis, il était détenu injustement. Semblable requête était envoyée à M. d'Ombreval, lieutenant général de police.

D'autre part, le gendre de Le Mère, Buat, procureur à Grasse, s'offrait à se charger de son beau-père, jusqu'à sa mort, si on daignait le libérer. Le sieur Le Bon des Fournaux, gentilhomme de Bourgogne, et la veuve Canu, de leur côté, faisaient de semblables propositions.

La captivité de Le Mère allait bientôt cesser. En effet, le 23 février 1726, une lettre de cachet signée par Louis XV, à Marly, contresignée par Phélypeaux, ordonnait de mettre en liberté le sieur Le Mère, tout en lui enjoignant de se retirer à Grasse et de ne plus revenir à Paris.

M. Langlade, capitaine conducteur de la chaîne et officier du gué, notifiait, le 27, cet ordre à l'intéressé, et, le même jour, Pierre Jean Le Mère était, enfin, libre, deux ans après son arrivée à Charenton, — trente-cinq ans après son arrestation.

LES FRAUDES PHARMACEUTIQUES DANS L'ANTIQUITÉ

Par M. Léon MOULÉ.

L'appât du lucre, dont nous avons eu de si tristes exemples pendant cette horrible guerre, ne date pas d'hier, et les anciens, tout comme les modernes, ont de tous temps fait les plus grands efforts pour s'enrichir, voire même au détriment de la santé humaine.

Je n'en donnerai pour preuves que les termes δολίζω, *adultero*, *adulteratio*, *adulterator* qui caractérisaient autrefois ce procédé, contre lequel on ne saurait trop sévir. On trouve aussi dans les lexiques grecs (ἡ) κιϐδηλεία, falsification ; κιϐδήλευμα (τὸ) objet falsifié ; κιϐδηλεύω, altérer, falsifier ; mais ces mots étaient moins usités ou s'employaient plutôt en parlant des métaux.

Pour le moment nous ne nous occuperons que des fraudes pharmaceutiques, dont DIOSCORIDE et PLINE nous fournissent de curieux exemples. De la lecture de leurs travaux nous avons pu relever une cinquantaine de falsifications, portant sur des produits d'une certaine valeur pour l'époque, soit à cause de leur rareté ou de la difficulté de se les procurer.

Nous n'avons nullement l'intention de retracer ici l'historique des drogues que nous allons examiner, d'autres sont plus autorisés que nous pour l'entreprendre ; mais nous avons tâché dans la mesure du possible de les identifier, et nous devons ajouter que nos efforts n'ont pas toujours été couronnés de succès, car les auteurs de l'antiquité sont d'un tel laconisme dans leurs descriptions, qu'il n'est pas toujours possible d'arriver à une détermination exacte.

Bull. Soc. fr. hist. méd., T. XIV, n°s 7 et 8 (juil.-août 1920).

Nous avons mis à profit les ouvrages suivants :

F.-A. Fluckiger et Daniel Hanbury, *Histoire des drogues d'origine végétale*, traduction de l'ouvrage anglais « pharmacographia », par le Dr J.-L. de Lanessan, Paris, Doin, 1878, 2 vol. in-8°.

F.-V. Mérat et A.-J. De Lens, *Dictionnaire universel de Matière Médicale et de Thérapeutique générale*, Paris, J.-B. Baillière, 1829, 7 vol. in-8°.

Quant aux textes consultés, ce sont :

A. Πεδακιου Διοσκοριδου του αναζαρβεως... Pedacii Dioscoridis anazarbaei opera quae extant omnia. Ex noua interpretatione Jani Antonii Saraceni Lugdunaei, Medici. Sumtibus hœredum Andreae Wecheli, 1598, in-fol.

B. Les Commentaires de M. T. André Matthiolvs, Médecin Senois, svr les six livres de Pedacius Dioscoride Anazarbéen de la matière médecinale. Traduits du latin en françois, par M. Antoine Du Pinet. *A Lyon, chez Pierre Rigavd*, 1605, in-f°.

Pour éviter les répétitions, toutes les fois que nous renverrons aux sources, nous indiquerons par la lettre A l'édition gréco-latine et par la lettre B, la traduction française de Du Pinet de la traduction latine et des commentaires de Matthiole.

Pline : Histoire naturelle, trad. E. Littré. Paris 1848, 2 vol. in-8°. (Collection dės auteurs latins avec la traduction française publiée sous la direction de Nisard.)

A. — Médicaments d'origine animale.

1. **Castoréum.** — Le Castoréum (καστόριον) produit de la secrétion des glandes génito-urinaires du Castor (*Castor fiber*) était bien connu des anciens pour ses propriétés antispasmodiques. On le falsifiait, en mettant dans les bourses ou poches à castoréum, de la gomme ammoniaque ou toute autre gomme additionnée de sang et juste ce qu'il fallait de castoréum pour en donner un peu l'odeur à ce mélange. (B. Liv. 2, ch. 23, p. 138.)

2. **Colle de taureau.** — On faisait, dit Pline, avec les oreilles et les parties génitales du taureau une excellente colle, qui était tout ce qu'il y avait de meilleur pour les brûlures.

Aussi était-elle souvent falsifiée, soit avec des vieilles peaux quelconques, soit même avec des vieux souliers bouillis. La colle de Rhodes était celle qu'on sophistiquait le moins, aussi était-elle employée de préférence par les peintres et les médecins. Plus elle est blanche, meilleure elle est. On doit rejeter celle qui est noire et glutineuse. (Pline, liv. 28, ch. 71.)

3. **Suint.** — Le meilleur suint, d'après DIOSCORIDE était poli, lisse, sentant la laine crue, devenant blanc quand on le délaie dans l'eau fraîche, n'ayant ni grumeaux, ni duretés, comme on le remarque dans les suints sophistiqués avec des graisses ou cérats. (B. liv. 2, ch. 67, p. 161.)

4. **Miel.** — D'après Pline divers vins servaient à falsifier le miel, savoir : le vin Psithien *Psythium*, le *mélampsythium* (μελαμψύθιον), sorte de raisin sec, le *scybilite*, l'*aluntium*, le siréen, (*siræum* σίραιον, vin cuit) ou *sapa* ou *hepsema* (ἕψημα), vin cuit. (PLINE, liv. 14, ch. 11.)

5. **Excréments de Sauriens.** — On ne sait pas bien exactement quel est l'animal que DIOSCORIDE décrit sous le nom de κροκόδειλος et qu'il fait suivre de l'épithète χερσαῖος terrestre. Est-ce un crocodile ou un grand lézard? Certains pensent qu'il s'agit plutôt du Varan.

Ses excréments étaient très recherchés par les femmes pour donner plus d'éclat à leur teint, on estimait surtout les plus blancs, les plus légers, s'émiettant comme de l'amidon, se délayant facilement dans l'eau et surtout ne sentant pas l'aigre.

En raison de la difficulté de s'en procurer, ce cosmétique était souvent falsifié. On lui substituait de la fiente d'Etourneau commun (*Sturnus vulgaris*), préalablement nourri de riz. D'autres prenaient de l'amidon ou de la terre de Cimolie qu'ils coloraient avec de l'orcanette, puis passaient le tout à travers un tamis fin, de façon à obtenir comme des espèces de petits vers qui, séchés, se vendaient comme excréments de sauriens. (DIOSCORIDE, B. L. 2, ch. 78, p. 167.)

B. *Médicaments d'origine végétale.*

1. **Absinthe.** — On ne sait pas au juste à quelle espèce se rapporte l'ἀψίνθιον que DIOSCORIDE, désigne encore sous le nom de βαθύπικρον (de βαθύς et πικρός profondément amer), et qui croissait en abondance dans la région du Pont, de la Cappadoce et du mont Taurus. Il est probable qu'il s'agit là

de l'Absinthe commune (*Artemisia absinthium* L.) ou de l'*Artemisia Pontica* L. Les anciens l'employaient en breuvages, en infusions, sous forme de vin, dans les affections les plus diverses. Dioscoride ajoute que son jus ou suc a les mêmes propriétés. C'est ce suc que certains sophistiquaient en y ajoutant du suc de marc d'olives cuit (ἡ ἀμόργη). (A. Liv. 3, ch. 26, p. 183; B. liv. 3, ch. 23, p. 265).

2. **Aloès.** — C'est bien à l'aloès que se rapporte le mot grec ἀλόη. Mais il nous est bien difficile de préciser sur quelle plante on recueillait ce suc, car nombreux sont dans l'antiquité les végétaux désignés sous le nom d'aloès ou d'aloè. Il est fort possible qu'il s'agisse ici de l'*Aloe socotrina* Lamarck, car Dioscoride dit que l'aloès croît en abondance aux Indes et que c'est de cette région qu'on recueille le suc épaissi, usité en médecine. Mais comme il mentionne d'autres espèces moins bonnes, provenant de l'Asie et d'Arabie, il est fort probable que de son temps on en recueillait de l'*Aloe vulgaris* Lamarck, de l'*Aloe africana* Miller, etc.

Le plus recherché était l'aloès de Socotra, connu dès le ɪᴠ^e^ siècle avant notre ère, ainsi que le prouvent F.-A. Fluckiger et Daniel Hanbury.

En tout cas Dioscoride reconnaissait deux espèces d'aloès : l'un sablonneux, plein de graviers, l'autre semblable au foie. D'après lui le bon aloès a bonne odeur s'il n'est pas sophistiqué; il est pur, net, sans graviers, roussâtre, serré comme le tissu du foie, fort amer et très fusible. C'est l'aloès hépatique. Il mentionne aussi une sorte d'aloès de couleur noire, difficile à casser qui pourrait être l'aloès de Moka.

On sophistiquait l'aloès, car ce devait être un produit cher, en y ajoutant de la gomme (τό κόμμι). Mais la tromperie, dit Dioscoride, est facile à déceler au goût, à l'amertume, à l'odeur et aussi en ce qu'il ne fond pas malaxé entre les doigts, si petits soient les morceaux. D'autres le mélangeaient d'acacia. C'est également ce que dit Pline. (A. Liv. 3, ch. 25, p. 181. — B. Liv. 3, ch. 22, p. 264. — Pline, liv. 27, ch. 5.)

3. **Ammoniaque** (*gomme*). — La gomme-résine ammoniaque est tirée actuellement d'une plante croissant dans les vastes régions sablonneuses de la Perse, la *Dorema Ammoniacum* Don (*Diserneston gummifera* Jaubert et Spach.). Ce n'est donc pas l'ἀμμωνιακον de Dioscoride, ni l'*ammoniacum* de Pline, qui lui assignent pour patrie, ainsi que son nom l'indique, la région s'étendant autour du temple de Jupiter, Ammon, en Libye.

Fluckiger et Hanbury disent que l'origine africaine assignée à ce produit par Dioscoride a rendu longtemps les pharmacologistes perplexes. « Mais il est aujourd'hui bien démontré que, dans le Maroc, une grande espèce de *Ferula* (d'après Lindley le *F. Tingitana* L.) donne une gomme-résine laiteuse, ayant quelque ressemblance avec la gomme ammoniaque, et qui constitue encore un objet de trafic entre l'Egypte et l'Arabie. » Il est donc probable que cette plante constituait la gomme ammoniaque des anciens.

Pline dit qu'on falsifie cette gomme (*Hammoniaci lacryma*) avec du sable qui semble s'y être incrusté au moment de la formation et de la récolte. Dioscoride ne parle pas de cette adultération, mais il la laisse entendre, en démontrant que la bonne gomme ammoniaque est haute en couleur, pure et non mélangée de râclures de bois, de sable ou de pierres. (A. Liv. 3, ch. 98, p. 216. — B. Liv. 3, ch. 82, p. 309. — Pline, Liv. 12, ch. 49.)

4. **Amome**. — On ne peut indiquer à quelle espèce se rapportent le καρδάμωμον de Théophraste, l'ἄμωμον de Dioscoride, l'*Amomum*, *Amomis*, *Cardamomum* de Pline, car les descriptions, qu'en donnent ces auteurs, sont par trop concises.

Dioscoride en reconnaissait trois espèces, et, dit-il, « le signe du bon est quand il est bien farci de semences, semblables a de petits raisins, qui soit pesant et fort aromatique ; lequel aussi n'est pourri, ni vermoulu, estant aigu et mordant quand on le gouste, et qui n'a point diverse couleur. » Cette description ne s'applique à aucuns des produits connus aujourd'hui sous ce nom, et encore moins au Cardamome de Malabar (*Elettaria cardamomum* Maton, *Alpina cardamomum* Roxb.) dont on utilise les fruits odorants. Du reste l'Amome paraît être un produit bien distinct du Cardamome, car, dans la liste des épices de l'Inde, soumises à l'impôt par les douanes romaines, vers 176-180 de notre ère, l'*Amomum* et le *Cardamomum* y figurent. (Cf. Fluckiger et Hanbury.)

On sophistiquait cette plante par une herbe identique, dite ἀμωμίς, sans odeur, ni fruits, croissant en Arménie. « Pour se garder d'être trompé, il ne faut pas se fier à des pièces, à des fragments, mais choisir des sarments entiers avec leur racine. »

Pline indique le prix de l'amomum, qui valait en grappes soixante deniers (40 fr. 20) la livre, et égrené, quarante-huit deniers (39 fr. 36). Il ajoute qu'on le falsifiait avec des

feuilles de grenadier, qu'on roulait en grappes avec une solution gommée, ou bien avec l'amomis. Mais dans ce dernier cas on s'en aperçoit facilement, car le bois est moins veiné, plus dur et moins odorant « ce qui montre que ce n'est pas de l'amomum ou tout au moins que c'est de l'amomum cueilli avant maturité ». Il termine en disant que l'amomum est semblable au Cardamome, que le Cardamome non falsifié (*qui verus*), se rapproche du Costus et que le prix du meilleur est de 12 deniers la livre (9 fr. 84). (A. Liv. 1, ch. 14, p. 14. — B. Liv. 1, ch. 14, p. 17, 18. — PLINE. Liv. 12, ch. 28 et 29.)

5. **Baume**. — Il est bien difficile d'indiquer la plante d'où on recueillait le baume (βάλσαμον) des anciens, car nombreuses sont les espèces de *Balsamum* employées en thérapeutique. DIOSCORIDE compare son fruit à celui du Lycium ; THÉOPHRASTE au *Malum Persicum*, PAUSANIAS à la Myrrhe, STRABON à une sorte de Daphné. Quant à sa patrie d'origine, les uns la place en Judée (DIOSCORIDE), les autres en Syrie (THÉOPHRASTE), dans la plaine de Jéricho (STRABON), dans l'Inde, en Egypte, etc.

DIOSCORIDE dit qu'on obtient le baume en égratignant l'arbre qui le fournit avec des instruments de fer, dans le milieu de l'été, et qu'il s'en écoule goutte à goutte un suc, auquel on a donné le nom d'*opobalsamum* (ὀποβάλσαμον). Mais il s'en écoule si peu, ajoute-t-il, que c'est à peine si en une année, on parvient à en recueillir six ou sept conges (chaque conge pesant neuf livres); aussi l'achetait-on au double du poids d'argent.

Sa valeur était en effet très élevée. Un setier (litre 0,54) vendu par le trésor public (*fiscus*) trois cents deniers (246 fr.), produisait mille deniers, soit 280 francs (PLINE). Aussi le baume était-il fréquemment falsifié et de toutes les façons. THÉOPHRASTE prétend même qu'il n'y avait pas en Grèce de baume réellement pur. (H. P. Liv. 9, ch. 6). GALIEN (De antid. liv. 1) (d'après MATTHIOLE), sachant le baume sophistiqué de tant de façons, disait qu'il était impossible aux acheteurs de s'y reconnaître, et manifestait le désir d'avoir en mains du baume réellement pur, afin de bien préciser sa nature, puis donner un moyen d'en déceler la fraude.

On l'additionnait de résine de térébenthine de troëne, de lentisque, d'huile ou d'essence de lis, de galbanum, de métopion, de miel, de cire liquide, de myrte, de gomme, de tout enfin (*prout quæque res fuit*). On le falsifiait aussi avec le suc des graines du baumier même, et cette graine même était par-

fois mélangée de graines de millepertuis. Mais Dioscoride prend bien soin de nous prémunir contre ces fraudes et de nous indiquer les moyens de les découvrir.

Le baume, pour qu'il soit excellent, doit être frais, d'odeur puissante et pénétrante, sans aigreur, un peu astringent, quelque peu mordant à la langue et se dissoudre facilement. Le produit pur, mis sur la laine, ne doit y laisser aucune trace, ce qui n'est pas le cas quand il est falsifié. Jeté dans du lait il le caille, ce qu'on n'obtient pas avec du baume adultéré. Le baume vrai, mis dans l'eau tiède se précipite au fond, et prend la couleur du lait; tandis que le baume mélangé surnage à la surface comme de l'huile. Ceux-là donc s'abusent, dit Dioscoride, croyant que le meilleur baume est celui qui tombe au fond de l'eau, puis peu à peu se dissout et remonte à la surface. Mis sur des charbons ardents, le baume falsifié avec de la cire et de la résine brûle avec une flamme plus noire. Mélangé de miel il attire aussitôt les mouches sur la main. Altéré (*vitiata*) avec du *Metopion* il se forme un cercle blanc autour.

Quant à la falsification avec de la gomme, c'était de toutes la plus trompeuse, parce que cette préparation adhérait aux doigts la main retournée et se précipitait au fond de l'eau, tout comme le vrai baume. Cette fraude (*fraus*) était cependant reconnaissable au goût et à la mince pellicule qu'elle formait sur les doigts.

La falsification du baume en larmes (*lacrymæ*) avec le suc de la graine même du baumier ne pouvait être décelée que par son peu d'amertume. Quand à celle qui consistait à donner des graines de millepertuis (*hypericum*) de Petra elle était facile à reconnaître, les graines de cette plante étant plus grosses, plus longues, vides, sans odeur et d'une saveur poivrée. (A. Liv. 1, ch. 18, p. 16. — B. Liv. 1, ch. 18, p. 21. — Pline, Liv. 12, ch. 54.)

6. **Bdellium.** — Il nous est impossible de dire quelle est cette gomme-résine qui a reçu les noms les plus divers : βολχος, μάδελχος (Dioscoride), *Brochon*, *malacha*, *maldocon*, *hadrobolon* (Pline), tous plus ou moins altérés et qui semblent se rapprocher assez des noms arabes *Molochil*, *Molochal*, *Mochol*, *Mochel*, que Matthiole donne à ce produit.

Tous ces termes servaient à désigner le suc (δάκρυον) d'un arbre, dont les auteurs anciens ne nous donnent aucune description. Dioscoride se borne à dire que cet arbre croît aux environs de Saraca, ville d'Arabie. Pline écrit que c'est une substance très estimée en Bactriane, qu'on importait aussi d'Arabie, de l'Inde et de Médie.

De là plusieurs sortes de Bdellium (βδέλλιον τό). D'après Dioscoride le meilleur était celui qui était amer au goût, clair comme de la colle de taureau, gras, net de toute substance étrangère et qui, brûlé, répandait une odeur semblable à celle de l'ὄνυξ. Il y en avait une autre espèce, noire, sale, plus grossière, à odeur d'asphalte, provenant de l'Inde. Une troisième, venant de Pétra, sèche, résineuse, terne, était considérée comme la seconde en qualité.

Le prix du Bdellium était de 3 deniers (2 f. 50) la livre (Pline). D'après Dioscoride on le falsifiait avec de la gomme, mais cette fraude était facile à reconnaître, car ce produit mélangé était moins amer et moins parfumé.

Pline mentionne une autre falsification avec des amandes (*adulteratur amygdale nuce*) ou avec l'écorce du scordaste (*scordastus*), nom, dit-il, qu'on donne à un arbre dont la gomme ressemble à celle du Bdellium. On la reconnaissait (il suffit de le dire une fois pour tous les parfums) à l'odeur, à la couleur, au poids, au goût, à l'épreuve du feu. (A. Liv. 1, ch. 80, p. 44. — B. Liv. 1, ch. 69, p. 45. — Pline. Liv. 12, ch. 19.)

7. **Cannelle.** — Le κασσία des anciens, ou plutôt κασία, était sinon la cannelle, du moins une espèce très voisine. Fluckiger et Hanbury (t. 2, p. 227) regardent même l'ancienne cannelle comme étant la substance connue aujourd'hui sous le nom de *cassia lignea de Chine* ou *Cannelle de Chine*. Dioscoride mentionne cette plante (L. 1, ch. 12), mais ne parle pas des falsifications de son écorce, qui constituait un des aromates les plus précieux de l'antiquité. Pline (Liv. 12, ch. 43) dit qu'aucune substance n'a atteint des prix aussi disproportionnés, puisque la meilleure valait cinquante deniers la livre (41 francs), alors que les autres en valaient seulement cinq (4 f. 10). Il ajoute que l'écorce de cassia était falsifiée avec du Styrax, et, à cause de la ressemblance des écorces, avec de très petites branches de laurier.

8. **Concombre sauvage.** — Le concombre sauvage (*Ecballium Elaterium*, A. Rich. — *Momordica Elaterium*, *L.*) est désigné par Théophraste sous le nom de σίκυος ἄγριος, et par Dioscoride sous celui d'ἐλατήριον, qui pousse, qui chasse, qui purge, soit qu'on fasse allusion au mode d'expulsion de ses graines ou à ses qualités purgatives.

Le bon Elaterium, ou suc de concombre sauvage, dit Dioscoride, est lisse, pesant, blanc, fort amer au goût. Celui qui est âpre et de la couleur du poireau, trouble, et plein de

cendres est mauvais. On l'additionnait parfois d'amidon pour le rendre blanc et lisse. (A. Liv. 4, ch. 154, p. 300. — B. Liv. 4, ch. 149, p. 440.)

9. **Costus.** — On ne sait pas au juste quel est le Costus (ὁ κόστος ou τὸ κόστον). Dioscoride en reconnaît trois variétés. Le meilleur, celui d'Arabie, est blanc, léger et fort odorant ; le second, provenant des Indes, est léger, noir comme la férule ; celui de Syrie, le dernier en qualité, est pesant, couleur du buis et a une odeur très pénétrante.

L'auteur des *Commentaires* de Dioscoride prétend que le premier ne vient pas d'Arabie, car les Arabes le faisaient venir de l'Inde.

Dioscoride n'en donne pas la description, mais il dit qu'on le falsifiait en y ajoutant les dures racines d'aunée (ἑλένιον), qui croît en Comagène. Mais la fraude est facile à découvrir, car la racine d'aunée n'est pas brûlante au goût et n'a pas grande odeur. (A. Liv. 1, ch. 15, p. 15.— B.L. 1, ch. 15, p. 19.)

10. **Ebène.** — Le bois d'Ebène, auquel Dioscoride donne le nom d'ἔβενος, ne paraît pas du tout ressembler au bois de gayac, ainsi que semble le laisser entendre Du Pinet, qui le désigne sous l'ancien nom français de *guiac*. Il n'y a guère, écrivent Mérat et de Lens, que le genre Diospyros, de la famille des Ebénacées, dont plusieurs espèces fournissent le bois d'ébène, qui soit utilisé en médecine. L'ébène de Dioscoride serait le *Diospyros Ebenum* L. E.

D'après Dioscoride, le meilleur bois d'ébène était celui d'Ethiopie, noir, sans aucune veine, poli, lisse comme une corne brunie, astringent, restant en masse quand on le rompt, et développant sur des charbons ardents un parfum agréable, sans trop de fumée. Il en mentionne une autre espèce, de moins bonne qualité, provenant de l'Inde, à veines blanches tirant un peu sur le roux. Puis il ajoute qu'on vend quelquefois sous le nom d'ébène, du bois d'épine (ἀκάνθινα ξύλα) ou de sésame (τὸ σήσαμον). La fraude était facile à déceler car ces bois sont spongieux et donnent en les cassant des éclats rouges, qui ne dégagent aucun parfum sur les charbons ardents. (A. Liv. 1, ch. 129, p. 65. — B. Liv. 1, ch. 111, p. 84.)

11. **Encens.** — D'après Fluckiger et Hanbury le λίβανος des Grecs, l'*Olibanum* des Latins, le *Lubân* des Arabes, dérivent de l'hébreu *Lebonah*, qui signifie lait, ces arbres laissant écouler, à l'état frais, un suc laiteux, se desséchant rapidement à l'air. L'emploi de cette gomme-résine odorifé-

rante remonte à la plus haute antiquité, car il en est fréquemment fait mention dans la Bible. « C'était un des objets les plus importants du commerce que les Phéniciens et les Egyptiens entretenaient avec l'Arabie. » Sa valeur variait entre six deniers (4 fr. 92) et trois deniers (2 fr. 46), suivant la qualité, aussi l'encens était fréquemment falsifié.

On le sophistiquait avec de la gomme et de la résine de pin, mais la fraude, écrit Dioscoride, était facile à reconnaître, car la gomme, mise sur le feu, ne donne pas de flammes, mais de la fumée qui n'a nullement l'odeur de l'encens.

Pline, prétend qu'on l'adultérait (*adultero*) avec des larmes de résine blanche, ressemblant beaucoup à l'encens. Mais cette fraude était facilement reconnaissable à la blancheur, à la grosseur, à la fragilité de ce produit. Mis sur des charbons il brûle aussitôt, et, au lieu de se laisser mâcher, il s'émiette dans la bouche. Pline ajoute, qu'à Alexandrie, où l'on sophistiquait l'encens (*ubi thure interpolantur*), les laboratoires (*officinæ*) ne sont pas toujours suffisamment surveillés. On appose un cachet sur le caleçon des ouvriers, on leur met un masque sur la tête, ou un réseau à mailles serrées et on ne les laisse sortir que nus.

On n'utilisait pas que la gomme-résine, on employait également en thérapeutique, l'écorce des arbres à encens, qu'on falsifiait en lui substituant celle du pin ou des pommes de pin. Il était facile de s'assurer de la fraude par l'épreuve du feu, car toute autre écorce que celle de l'encens, mise sur des charbons ardents, ne donne pas de flammes, mais produit une fumée abondante, inodore.

Quant à la manne d'encens, vendue sous forme de petits grains blancs, on la fraudait en la mélangeant de résine de pin, de la farine qui en sort, ou de l'écorce d'encens pulvérisée, et c'est encore à l'aide de l'épreuve du feu qu'on découvrait la fraude. (A. L. 1, ch. 81, p. 45. — B. L. 1, ch. 70, p. 46-47. — Pline, Liv. 12, ch. 32.)

12. **Euphorbe.** — La gomme résine d'Euphorbe εὐφόρβιον (τὸ) que l'on tire de l'*Euphorbia resinifera* Berg., était connue de Dioscoride, de Pline, qui décrivent sa récolte sur le mont Atlas, et la manière d'inciser ces arbres à distance avec de grandes perches garnies de fer, pour éviter les dangers de son contact. Tous deux disent également que ce fut le roi Juba qui découvrit cette plante, qu'il nomma Euphorbe, en l'honneur d'Euphorbos, médecin de Juba II, roi de Mauritanie. Théophraste (IX, 12) prétend qu'on la récoltait en Libye. Mais il

y a environ quatre cents espèces du genre Euphorbe, il est bien difficile d'indiquer celle qui fournissait le suc usité en médecine, mais on a tout lieu de supposer qu'il s'agit de l'*Euphorbia antiquorum*.

On falsifiait le suc d'Euphorbe avec la sarcocolle (σαρκοκόλλα) et Dioscoride a soin d'ajouter que la recherche de la fraude est non seulement difficile, mais périlleuse, car si peu qu'on goûte le produit ainsi falsifié, on éprouve une vive inflammation de la bouche persistant longtemps. Pline dit que les Gétules, qui recueillent l'Euphorbe, le falsifient (*adulterant*) avec du lait de chèvre, mais la fraude ne résiste pas à l'épreuve du feu, car celui qui n'est pas pur répand une odeur fort désagréable. (A. Liv. 3, ch. 96, p. 214. — B. Liv. 3, ch. 80, p. 307-308. — Pline, Liv. 25, ch. 38).

13. **Galbanum.** — On est réduit à des conjectures en ce qui concerne la ou les plantes qui produisaient le Galbanum, (χαλβάνη, qui dérive de *Khélbenâh*). Mérat et de Lens supposent que cette gomme résine était secrétée par le *Bubon galbanum L*, alors que Fluckiger et Hanbury l'attribuent à deux ombellifères la *Ferula galbaniflora* Boissier et la *Ferula rubricaulis* (Boissier). C'était un des ingrédients de l'encens dont se servaient, pour le culte, les Israélites. Hippocrate, Théophraste, Dioscoride en font mention.

Le bon galbanum, qui croît en Syrie, ressemble à l'encens, il est pur et ne renferme aucune parcelle de bois, mais seulement quelques grains de férule. On le falsifiait avec de la résine et de la gomme ammoniaque, de la purée de fèves. Pline, qui indique le prix de revient du galbanum, cinq deniers la livre (4 fr. 10) ajoute qu'on le mélangeait de *sacopenium* ou *sagapenum*. (A. Liv. 3, ch. 97, p. 215. — B. Liv. 3, ch. 81, p. 308. — Pline, liv. 12, ch. 56).

14. **Ladanum.** — Le Ladanum (λάδανον) pour λήδανον (τό) est le nom d'une substance gommo-résineuse, qui se dépose, au printemps, sur les feuilles d'un arbrisseau, nommé λῆδον, assez semblable au cistus (κίστος) (Dioscoride) et qu'on suppose être le *cistus ladanifera* L. ou *cistus cretica* L. Lorsque les chèvres le broutent, cette substance grasse s'attache à leurs poils, notamment à leur barbiche et coule presque jusque sur les poils des jambes. Les gens du pays, dit Dioscoride, recueillent cette matière, soit en peignant les chèvres, soit en raclant les feuilles de l'arbrisseau qui la produit. Le meilleur ladanum est odorant, de couleur verdâtre, malléable, gommo-résineux, pur et non mélangé de sable. C'est celui qu'on

récolte en Chypre. Le moins estimé était celui d'Arabie et de Libye.

Dioscoride ne parle pas de la falsification du *Ladanum*, mais Pline, qui l'estimait à 41 francs la livre, prétend qu'on le falsifiait avec des baies de myrte, et des saletés ou crasses prises sur d'autres animaux que la chèvre. « Le Ladanum pur doit avoir une odeur sauvage, et sentant pour ainsi dire le désert ; sec à la vue, il s'amollit dès qu'on le touche ; allumé et brûlé, il répand une odeur agréable. Les baies de myrte s'y reconnaissent, le feu les faisant éclater. En outre le Ladanum pur contient plutôt des petits cailloux que de la poussière » (Pline). (A. Liv. 1, ch. 128, p. 64. — B. Liv. 1, ch. 110, p. 83. — Pline, liv. 12, ch. 38.)

15. **Laser.** — Le Laser provient d'une plante que les Grecs nommaient σίλφιον (τὸ) et les Latins *Laserpitium*. Elle croissait en Syrie, en Arménie, en Médie, en Libye et surtout en Cyrénaïque. C'était une gomme résine si précieuse, si estimée des anciens, que sa récolte était surveillée et sa vente soumise au contrôle de l'Etat. On la vendait, dit Pline, au poids de l'argent. Néron, en faisait si grand cas qu'il l'enfermait parmi son trésor.

D'après Strabon on ne pouvait en importer de Cyrène qu'à la dérobée, ce qui n'empêcha pas, dit Pline, cette plante d'avoir disparu depuis peu de cette contrée « parce que les fermiers des pâturages, y trouvant un plus grand profit, laissent les troupeaux paître dans les localités d'où provient cette plante ». Aussi, ajoute-t-il que depuis longtemps on n'apporte plus à Rome que du Laser, provenant de Perse, de Médie, ou d'Arménie, de beaucoup inférieur à celui de la Cyrénaïque, et encore on le sophistiquait avec de la gomme, du sagapenum ou des fèves pilées. Pour frauder le suc, on le mettait dans des vases, on y ajoutait du son et on agitait le liquide de temps et temps pour l'amener à consistance convenable, car, sans cette précaution le liquide se putréfiait.

On falsifiait également le laser avec le suc d'autres plantes similaires. Mais, dit Pline, le vrai *laser* se reconnaît aux signes suivants : la couleur est légèrement roussâtre ; quand on le casse, il paraît blanc à l'intérieur et transparent ; il fond dans l'eau et sous l'action de la salive ; son odeur est agréable.

On a fait beaucoup de recherches pour découvrir le végétal qui produisait le Laser, ce qui a donné lieu à des opinions bien divergentes. Matthiole croyait le Laser analogue au benjoin ; d'autres ont cru qu'il s'agissait de l'asa fœtida, mais

le texte de DIOSCORIDE est formel, le laser est odorant, a bon goût, retirant à la myrrhe, ce qui n'est pas le cas de l'asa fœtida. Il est probable que le laser des anciens provenait d'une plante de la famille des ombellifères, d'une ou de plusieurs espèces du genre *Laserpitium*. (A. Liv. 3, ch. 94, p. 212, 213. — B. Liv. 3, ch. 78, p. 305. — PLINE, liv 19, ch. 15 et 16).

16. **Ligusticum.** — Le λιγυστικόν, *Ligusticum*, ainsi nommé parce qu'il croissait en abondance en Ligurie (*Libysticum*, *Levisticum*, etc.) est probablement une plante de la famille des ombellifères, la Livèche ou Ache des montagnes, si commune aux environs de Gênes. D'après DIOSCORIDE, on lui donnait autrefois le nom de *Panaces*, parce que sa racine et sa tige étaient semblables à celles du Panaces héracléotique.

Sa graine était noire, longue, ferme, aromatique, un peu astringente. On s'en servait comme de poivre. On la falsifiait avec des graines similaires, mais la tromperie était facile à reconnaître au goût. On la falsifiait surtout avec des graines de fenouil et de seseli. (A. Liv. 3, ch. 58, p. 198. — B. Liv. 3, ch. 51, p. 286.)

17. **Lycium.** — Le Lycium (λύκιον (τὸ)), *Lycium* des Médecins grecs et latins, serait d'après FLÜCKIGER et HANBURY (t. I, p. 85) l'écorce d'une des trois espèces indiennes de *Berberis*. Et à ce propos nous ne saurions trop faire remarquer combien peu sont embarrassés pour déterminer un végétal, un animal, les commentateurs des œuvres de l'antiquité et surtout les lexicographes. Ainsi nous voyons dans CHASSAING (*Dictionnaire grec-français*) que le λύκιον est le Nerprun, alors qu'il devient le Cachou dans le *Dictionnaire latin-français* de QUICHERAT.

Le Lycium était considéré par les auteurs de l'antiquité comme jouissant d'une grande efficacité contre les inflammations, principalement dans les ophthalmies. « Une preuve intéressante de l'estime dans laquelle on tenait cette drogue nous est fournie par les vases qui sont conservés dans les collections d'antiquités grecques. Ces vases étaient fabriqués pour renfermer le Lycium, et servaient probablement à sa vente, car ils portaient une inscription qui non seulement contient le nom de la drogue, mais encore, autant que nous pouvons le présumer, celui du vendeur ou de l'inventeur de la composition (FLÜCKIGER et HANBURY) ». DIOSCORIDE qui le nomme encore πυξάκανθα, buis épineux, dit que c'est un arbrisseau épineux, dont le fruit ressemble à celui du poivre, croissant en abondance en Lycie et en Cappadoce. PLINE le place dans l'Inde.

On le sophistiquait, tout au moins sa décoction, avec du marc d'huile ou du jus d'absinthe, voire même avec du fiel de bœuf. Galien (*De antid.*, liv. 1) dit qu'il est difficile de discerner le vrai Lycium du faux. D'après Pline, on le falsifiait avec l'acacia qui vient aussi sur le mont Pélion, avec la racine d'Asphodèle, avec l'Absinthe, le Sumac ou le marc d'huile. (A. Liv. 1, ch. 132, p. 67. — B. Liv. 1, ch. 114, p. 87. — Pline, liv. 12, ch. 15).

18. **Mastic.** — Le mastic (ἡ μαστίχη) résine qu'on obtient du Lentisque (*Pistacia Lentiscus* L.) était connu de toute antiquité. Théophraste, Dioscoride, Pline en parlent comme d'un produit de l'île de Chio (aujourd'hui Scio). D'après Dioscoride, le meilleur mastic provenait de cette île. Il était clair, blanc comme la cire de Toscane, odorant, crissant. Il en signale un autre, de moindre qualité, de teinte verdâtre. Actuellement le mastic n'est plus employé en thérapeutique.

Pline le fait venir de l'Inde, de l'Arabie, et dit que le plus estimé était le mastic blanc qu'on tirait de l'île de Chio, et qui valait vingt deniers la livre, soit 16 fr. 40. Le noir, moins estimé, se vendait douze deniers (9 fr. 84). Il est le seul à parler de la falsification à laquelle on soumettait ce produit, en l'additionnant d'encens, de résine de pin. (A. Liv. 1, ch. 51, p. 29. — B. Liv. 1, ch. 75, p. 54, 55. — Pline, liv. 12, ch. 36.)

19. **Myrrhe.** — La myrhe (ἡ. σμύρνα δάκρυον, myrrhe en larmes) gomme-résine, produit de l'exsudation des arbres à myrrhe (*Balsamodendron*), fut employée dès les temps les plus reculés, en même temps que l'oliban, comme principe constituant de l'encens, des parfums, des onguents (cf. Flückiger et Hanbury). Dioscoride en mentionne au moins huit espèces, venant d'Arabie ; Pline sept, ce qui prouve, disent Mérat et de Lens, que le nom de σμύρνα était un nom collectif s'adressant à plusieurs plantes similaires. Hérodote et Diodore de Sicile affirment, qu'en Arabie, il y avait des forêts entières composées de ces arbustes.

Les anciens connaissaient plusieurs sortes de myrrhe. La meilleure était celle qui s'écoulait spontanément, à laquelle on donnait le nom de σταχτή, ou myrrhe liquide, et bien supérieure à celle qu'on obtenait par scarifications. Elle valait de 13 à 40 deniers (10 fr. 86 à 32 fr. 80), alors que la myrrhe cultivée était estimée tout au plus 11 deniers (9 fr. 20), et l'Erythréenne, 16 deniers (13 fr. 12).

Tous les efforts tentés pour découvrir le nom de la plante

d'où on recueillait autrefois la myrrhe, sont restés infructueux. MÉRAT et de LENS se demandent même si notre myrrhe correspond à la myrrhe des anciens ; alors ils auraient eu des idées autres sur les parfums, car la myrrhe actuelle a une odeur qui n'a rien de bien flatteur.

On la falsifiait avec de la gomme, additionnée d'eau dans laquelle on avait fait infuser un peu de myrrhe. D'après PLINE, on l'adultérait avec le suc concrété de lentisque, avec de la gomme. Pour lui donner l'amertume nécessaire, on y ajoutait du suc de concombre sauvage ; on lui donnait du poids en l'additionnant de litharge. Mais la fraude était reconnue au goût, la gomme s'amollissant sous la dent. La falsification la plus perfide (*fallacissime autem adulteratur*) était celle qui se pratiquait sur la myrrhe de l'Inde ; mais PLINE ajoute qu'elle était facile à déceler, tant la fraude était inférieure. (A. Liv. 1, ch. 77, p. 41). — B. Liv. 1, ch. 67, p. 42. — PLINE, Liv. 12, ch. 35.)

20. **Nard.** — Le Nard (νάρδος ἡ) était une racine aromatique fort célèbre dans l'antiquité. Il constituait un parfum exquis, et entrait dans la composition des onguents, dont un portait son nom. DIOSCORIDE et PLINE connaissaient plusieurs espèces de Nards.

1. Le Nard des Indes et celui de Syrie, qui en réalité, n'en constituaient qu'une, car ils provenaient tous deux de la même contrée et ne différaient de noms, comme le dit DIOSCORIDE, que parce que sur la montagne où ils croissaient, l'un était sur le versant du côté de l'Inde, l'autre sur celui faisant face à la Syrie. Ce dernier était le plus estimé. DIOSCORIDE en mentionne encore d'autres espèces, qui ne sont probablement que des variétés. Le moins bon de tous était le *Sampharitique*, car il fallait le sophistiquer pour le rendre marchand.

Mais, ajoute DIOSCORIDE, la fraude se découvre quand on voit des épis blancs, crasseux, dépourvus de leur coton ou mousse naturelle. Pour l'épaissir et le rendre plus pesant, on employait le *stibium*, additionné d'eau ou de vin de dattes.

D'après PLINE, on falsifiait le Nard avec les feuilles et les racines d'une herbe appelée pseudo-nard (*Allium victorialis* L), et dont on augmentait le poids avec de la gomme, de la litharge, du *stibium*, du souchet.

Le Nard vrai (*sincerum*) se reconnaissait à sa légèreté, à sa couleur rousse, à son odeur suave, à sa saveur qui, tout en donnant de la sécheresse dans la bouche, était agréable. Le prix des épis de Nard était de 100 deniers la livre ou 82 francs,

celui des feuilles variait entre 41 fr. et 49 fr. Le plus estimé, à petites feuilles, coûtait 61 fr. 50 la livre.

Il est probable que le Nard Indien était le rhizome du *Nardostachys Jatamansi* DC., que les Arabes désignent sous le nom de *Sumbul*, qui signifie épi.

2. Quant au Nard Celtique ou Gaulois (κελτικὴ νάρδος), qui croît sur les Alpes Liguriennes, sur la côte de Gênes, et aussi en Istrie, c'était probablement la *Valeriana celtica* L. On le sophistiquait avec une herbe similaire, dite τράγος bouc, à cause de son odeur. Toutefois, dit DIOSCORIDE, la fraude est facile à découvrir, car l'herbe qu'on y ajoute est caule, plus blanche, ses feuilles sont plus courtes et la racine n'est ni amère, ni colorante comme le vrai Nard. MATTHIOLE dit qu'à Gênes, chef-lieu de la Ligurie, le Nard celtique y croît en abondance, et que de son temps les médecins le falsifiaient avec l'aspic et la lavande. (A. Liv. 1, ch. 6 et 7, p. 2 et 9. — B. Liv. 1, ch. 6 et 7, p. 5, 8 et 9. — PLINE, Liv. 12, ch. 26.)

21. **Onguents.** — Dioscoride dit que ce n'est qu'à l'odeur qu'on peut s'assurer s'ils renferment bien les plantes dont ils doivent être composés, et cela est la plus vraie et la plus certaine des épreuves. Mais, ajoute-t-il, cela n'est pas toujours facile avec certains onguents, dans lesquels entrent diverses substances odorantes, dont l'odeur masque celle des plantes qu'on y met; et il cite comme exemple l'onguent de marjolaine (ἀμαράκινος), de safran (κρόκινος), de fenu-grec (τήλινος). (A. Liv. 1, ch. 52, p. 29. — B. Liv. 1, ch. 41, p. 35.)

22. **Opium.** — Les propriétés médicinales du suc laiteux qui s'écoule des têtes de pavot étaient connues des anciens. THÉOPHRASTE lui donnait le nom de (μηκώνιον). DIOSCORIDE distinguait le suc des capsules (ὀπός), de l'extrait de la plante entière (μηκώνειον), beaucoup moins actif. Il décrit avec soin la façon dont on incisait les têtes de pavots, opération à laquelle on donnait le nom d'ὀπίζειν. PLINE le nomme *Opion*, CELSE, *Lacrima Papaveris*. (Cf. FLÜCKIGER et HANBURY.)

Le bon opium, selon DIOSCORIDE, était reconnaissable à son odeur, à sa pesanteur, à son goût amer, et à ses propriétés soporatives, rien qu'en le respirant. Il se dissout facilement dans l'eau; est lisse, blanc, sans grumeaux; malléable comme la cire. Mis sur des charbons ardents, il jette une flamme brillante, et éteint il conserve son odeur.

L'opium était fréquemment falsifié. ANDRÉAS prétend même que si l'opium n'était pas toujours sophistiqué, beaucoup de ceux qui se lavent les yeux avec sa décoction, deviendraient

subitement aveugles. On le fraudait avec du glaucium, de la gomme, du jus de laitue sauvage, de la graisse.

On reconnaissait tout d'abord la fraude par l'épreuve du feu, car l'opium faux s'allumait difficilement et s'éteignait souvent. On la reconnaissait également à l'odeur, car avec l'opium pur, dit Pline, on ne peut résister au sommeil. L'épreuve de l'eau donnait aussi de bons résultats, l'opium pur surnageant à la surface en forme de nuage, tandis que le faux se mettait en grumeaux. La chaleur du soleil pouvait de même servir de contre-épreuve, l'opium pur, soumis à ses rayons, se fondant jusqu'à devenir semblable au suc récent.

L'opium falsifié avec le *glaucium*, agité dans l'eau, lui donnait une coloration jaunâtre. Falsifié avec la laitue sauvage, il n'a plus la même âpreté et ne dégage qu'une odeur faible. Avec la gomme, il devient luisant et « imbécile en ses opérations », dit le traducteur. (A. Liv. 4, ch. 65, p. 266. — B. Liv. 4, ch. 60, p. 386, 387. — Pline, Liv. 20, ch. 76.)

23. **Opopanax.** — La gomme résine ὀποπάναξ, qui découle de la tige d'une ombellifère du genre Opopanax (*Opopanax Chironium* Koch, *Opopanax Persicum* Boissier), est un produit pharmaceutique aujourd'hui inusité. Mais il était très utilisé dans l'antiquité, et Dioscoride dit qu'on l'obtenait d'une plante appelée Panacès (πάνακες ἡράκλειον), abondante en Boétie, en Phocide, en Arcadie.

Le bon opopanax était amer, roussâtre en dedans, jaune au dehors, lisse, gras, friable, d'odeur forte et se dissolvait rapidement dans l'eau. L'opopanax mou et noir était considéré comme mauvais.

On le falsifiait avec de la gomme ammoniaque ou de la cire; fraude facile à reconnaître, car le véritable opopanax se dissout rapidement et devient blanc comme du lait, quand on le malaxe dans l'eau avec les doigts. (A. Liv. 3, ch. 55, p. 196. — B. L. 3, ch. 48, p. 284.)

24. **Poivre.** — Les anciens connaissaient, comme de nos jours, deux sortes de poivre πέπερι qui correspondaient probablement au Poivre noir (*Piper nigrum* L.) et au Poivre long (*Piper officinarum* C. DC.). Dioscoride mentionne même le Poivre blanc.

Pline est le seul des auteurs de l'antiquité à donner quelques détails sur la falsification dont il était l'objet. Il s'étonne même de son prix de revient: le long, 15 deniers la livre (12 fr. 60); le blanc, 7 deniers (5 fr. 88), et le noir, 4 deniers (3 fr. 36), car, dit-il, « le poivre et le gingembre

sont sauvages dans les contrées où ils croissent, et cependant nous les achetons au poids, comme l'or et l'argent ». Il ne comprend même pas comment on peut avoir un goût aussi prononcé pour le poivre, attendu qu'il n'a aucune saveur douce, mais une saveur âcre et brûlante.

On falsifiait très aisément le poivre long avec le sénevé d'Alexandrie, avec les baies du genévrier, qui en contractent merveilleusement l'âcreté, et pour le poids, de diverses manières. (PLINE. Liv. 12, ch. 14.)

25. **Safran.** — Le Safran (*Crocus sativus* L.) est, depuis les temps les plus reculés, employé comme médicament, parfum, condiment ou matière tinctoriale. D'après FLÜCKIGER et HANBURY il aurait été mentionné par SALOMON, sous le nom hébreu de *Carcôm* (*Cantiques*, ch. IV, 14) et sous celui de κρόκος par les auteurs grecs. DIOSCORIDE en mentionne cinq espèces de provenances diverses. La plus utilisée en médecine était celle de Corycée, en Cilicie.

On le falsifiait en l'additionnant de *Crocomagma* pilé, ou en l'enduisant de vin cuit, et pour le rendre plus pesant, on y ajoutait de la litharge ou du molybdène. Mais la poudre qu'on trouve dans le safran et l'odeur de vin cuit décèlent la fraude.

Le safran, bien que très répandu, était falsifié parce qu'il était très recherché et servait à une foule d'usages. « Tous les italiens, dit DIOSCORIDE, en usent fort es sauces, qu'on pile es mortiers, tant pour l'abondance de sa liqueur, que pour la beauté et la gayeté de sa couleur, qui est la cause pourquoy il est si cher ». (A. liv. 1, ch. 25, p. 20. — B. liv. 1, ch. 5, p. 28.)

26. **Sarcocolle.** — La sarcocolle (σαρκοκόλλα) est, d'après DIOSCORIDE, la larme (δάκρυον) d'un arbrisseau, croissant en Perse. Elle est semblable à la manne d'encens, rousse, amère au goût. Elle cicatrise les plaies, d'où son nom, de σάρξ chair, κόλλαω coller. GALIEN et PLINE la décrivent à peu près dans les mêmes termes. D'après MÉRAT et DE LENS, ce serait la gomme résine du sarcocollier (*Penaea sarcocolla* L.).

Dans l'antiquité on la falsifiait avec de la gomme. MATTHIOLE, dans ses *Commentaires* de DIOSCORIDE, dit que de son temps on la sophistiquait de la même façon et qu'on reconnaissait cette fraude au goût, car, celle qui n'était pas amère n'était pas pure. (A. L. 3, ch. 99, p. 217. — B. liv. 3, ch. 82, p. 309.)

27. **Scammonée.** — Le *Convolvulus Scammonia* L. et le suc (σκαμμωνία) qu'on en tire, étaient connus dès la plus haute antiquité. Théophraste en fait mention, ainsi que Dioscoride, Pline, Celse, Rufus d'Ephèse, qui tous indiquent la façon de la préparer.

Le meilleur suc de scammonée, dit Dioscoride, doit être léger, net, clair, spongieux, rempli de vacuoles, et de couleur à peu près semblable à celle de la colle de taureau. C'est celui qui venait de la Mysie. Mais, ajoute Dioscoride, pour bien le reconnaître, il ne suffit pas de constater qu'il blanchit ou brûle la langue quand on le goûte, car il peut être sophistiqué avec le suc laiteux du Tithymale, qui jouit des mêmes propriétés caustiques. Il faut qu'il possède toutes les qualités ci-dessus indiquées. La scammonée de Syrie, de Judée, était la pire de toutes, car elle était pesante, massive et sophistiquée de Tithymale et de farine d'Ers ou de Vesce.

Même de nos jours, écrivent Flückiger et Hanbury, la scammonée est souvent falsifiée avec du carbonate de chaux, de la farine, mais la fraude est grossière et facile à découvrir (t. 2, p. 110). (A. B, liv. 4, ch. 165, p. 453; Pline, L. 26, ch. 38).

28. **Styrax.** — Deux substances d'origine différente étaient connues des anciens sous le nom grec de στύραξ ou latin de *Styrax* ou *Storax*, la résine du *Styrax officinale* L. et celle du *Liquidambar orientalis* Miller.

Il semble bien que Dioscoride et Pline aient confondu sous ce nom ces deux produits, car ils en mentionnent plusieurs variétés :

1° Une grasse, résineuse, à grumeaux blanchâtres, odorante, semblable au miel, provenant de Syrie, de Chypre, de Cilicie;

2° Une transparente, ressemblant aux gommes, à la myrrhe, couverte d'une moisissure blanche, mais plus rare;

3° Enfin une autre, noire, sablonneuse, la pire de toutes.

On les falsifiait avec la sciure de leur bois produite par les larves d'insectes (σκώληξ), avec du miel, du marc d'huile, d'iris ou autres, de la résine de cèdre, de la gomme, des amandes (ιρεως ὑποστάθμη). Certains prenaient de la cire, de la graisse bien aromatisée, malaxaient le tout ensemble et l'incorporaient en plus ou moins grande quantité au storax. Puis soumettant le tout à la chaleur du soleil, faisaient passer cette mixture à travers un tamis et la recueillaient dans l'eau froide. Cette sorte de storax avait alors la forme de petits vers d'où le nom de *scolécite* (σκωληκίτης) sous lequel elle était vendue pour du storax pur. Mais, dit

Dioscoride, cela ne pouvait être ainsi accepté que par des ignorants, qui ne regardent ni à la principale odeur du storax, ni à son goût aigre.

Pline indique que le meilleur styrax se vendait 8 deniers la livre (6 fr. 56). (A. Liv. 1, ch. 79, p. 43. — B. livr. 1, ch. 68, p. 44. — Pline, liv. 12, ch. 55.)

29. **Valériane.** — Flückiger et Hanbury prétendent que la plante, nommée par les Grecs et les Romains (φοῦ (τὸ) et *Phu*), et que Dioscoride et Pline décrivent comme une sorte de Nard sauvage, était une des espèces de valériane, croissant en Asie Mineure. On la sophistiquait en y mêlant de la racine de myrte (ὀξυμυρσίνη). Mais Dioscoride dit que la fraude était facile à reconnaître, car la racine de myrte sauvage n'a aucune odeur, est dure et difficile à rompre. (A. Liv. 1, ch. 10, p. 10. — B. Liv. 1, ch. 10, p. 11.)

30. **Vin.** — Pline (liv. 16, ch. 63) dit que le lierre (*Edera*) a une vertu merveilleuse pour l'épreuve des vins (*ad experienda vina*). Si on met du vin additionné d'eau dans un vase en bois de lierre, ce vase laissera passer le vin et retiendra l'eau (*ac remanere aquam, si fuerit mixta*).

En Galatie, où les raisins poussent en abondance, ils ne peuvent mûrir à cause de la fraîcheur du climat, aussi le vin ne pouvait se conserver s'il n'était aussitôt additionné de résine. C'était donc une fraude reconnue nécessaire. (Dioscoride, A. liv. 5, ch. 43, t. 340. — B, liv. 5, ch. 36, p. 490.) On lui donnait le nom de vin de résine (ρητίνη του οἴνου).

C. — *Médicaments d'origine minérale.*

1. **Alun.** — L'alun (*alumen*) était bien connu des anciens. On le tirait du Levant. Pline en mentionne trois espèces, retrouvées pour la plupart en Grèce.

« Le bon alun liquide est limpide, de couleur laiteuse, frotté entre les doigts il ne les offense pas, et donne un léger sentiment de chaleur : on le nomme φόριμη ou φορίμη στυπτηρία (avantageux). On reconnaît s'il est falsifié à l'aide du suc de grenade (*adulteratum succo punici mali*); s'il est faux, ce suc le noircit. L'autre alun est pâle, raboteux, il se noircit avec la noix de galle, aussi le nomme-t-on παράφορος (incertain). (Pline, liv. 35, ch. 52.)

2. **Asphalte-Bitume.** — Le bitume (ἄσφαλτος) de Dioscoride ne paraît pas être le nôtre. Il en connaissait deux

espèces. L'une, la meilleure, venant de Judée, était d'un beau rouge. L'autre, de couleur noire, était plein d'ordures et était considérée comme sans valeur. On les sophistiquait avec de la poix (πίσσα). (A. Liv. 1, ch. 99, p. 53.— B. Liv. 1, ch. 83, p. 59.)

3. **Cadmie.** — La Cadmie ou Calamine (ἡ καδμεία) des anciens, tenait son nom de la Cadmée, citadelle de Thèbes, auprès de laquelle on la récoltait. C'était probablement un minerai de zinc. Mais toutes les pierres ne produisaient pas la Cadmie, et Dioscoride dit que beaucoup s'abusent, en croyant qu'on peut en tirer de certaines pierres qu'on trouve auprès de Cumes. Le produit qu'on en retire n'a aucune des propriétés de la Calamine.

Ces pierres sont plus légères, n'ont au goût aucune saveur étrange, sont dures alors que la Cadmie vraie est facile à mâcher. Cette dernière, pulvérisée et additionnée de vinaigre, sèche et s'épaissit au soleil, ce qu'on n'obtient pas avec la fausse Calamine.

Les pierres supposées contenir de la Cadmie, jetées au feu, sautent, pétillent, en donnant une fumée semblable à celle du feu, tandis que la Calamine dégage une fumée épaisse, en tourbillons de couleur jaune ou bronzée.

Ces pierres, mises au feu et refroidies, changent de couleur, alors que la Calamine vraie reste telle, alors même qu'elle séjournerait plusieurs jours dans le feu. (A. Liv. 5, ch. 84, p. 349. — B. Liv. 5, ch. 46, p. 494.)

4. **Hématite.**— L'Hématite (αἱματίτης) est un tritoxyde ou oxyde rouge de fer, d'un rouge d'autant plus foncé, qu'il est plus pur. Très commune dans la nature, elle offre une foule de variétés, dont les principales étaient jadis employées en médecine sous les noms d'hématite, d'aétite ou pierre d'aigle, de chalcite, etc. (Cf. Mérat et de Lens.)

On la sophistiquait en prenant une pièce massive et ronde de la pierre nommée schiste (σχιστός). On la laissait séjourner quelque temps dans un terrain où on déposait des cendres chaudes. Après l'en avoir retirée on l'éprouvait pour voir si elle était devenue de la couleur de l'hématite, et dans ce cas on la conservait, pour la substituer à cette dernière. Celle qui n'était pas franchement de cette couleur, c'est-à-dire quand elle était encore parsemée de veines profondes, était enfouie à niveau dans ce terrain, sous les cendres chaudes, mais il fallait l'éprouver souvent au point de vue de la couleur, car si on l'y laissait trop longtemps elle finissait par se réduire en poudre. (A. Liv. 5, ch. 144, p. 384.— B. Liv. 5, ch. 101, p. 534.)

5. **Minium.** — Le Minium (ἡ μίλτος) de Dioscoride et d'Oribase est le sulfure rouge de mercure. D'après Juba, le minium est une des productions de la Carmanie; d'après Timogène, de l'Ethiopie. Le plus estimé venait du territoire de Sisapon, en Bétique. Une loi à Rome en déterminait le prix de vente, pour empêcher qu'il ne fut vendu trop cher. Sa valeur était de 70 sesterces la livre (14 fr. 70). Mais on le falsifie (*adulteratur*) de plusieurs façons, ce qui donne de grands bénéfices à la compagnie exploitante. Il est en effet une autre espèce de minium qui se trouve dans presque toutes les mines d'argent, ainsi que dans celles de plomb. C'est là le minium de seconde qualité, connu de très peu de personnes et très inférieur aux sables natifs, dont nous avons parlé. C'est avec cette seconde espèce, qu'on falsifie le vrai minium dans les laboratoires de la compagnie. On le falsifie aussi avec le *syricum*. (Pline, liv. 33, ch. 40.)

6. **Gemmes, pierres.** — Les gemmes (*gemmæ*) et les pierres précieuses usitées dans la parure, ne sont pas des médicaments, mais dans l'antiquité la plupart d'entre elles pouvaient être portées comme amulettes, talismans, contre le mauvais œil, les maladies et les accidents de toutes sortes, en raison de leur valeur elles étaient souvent falsifiées et Pline dit qu'il est fort difficile de discerner les vraies des fausses.

« On fait des Sardoines (*Sardonyches*) avec trois sortes de pierres qu'on agglutine, et cela de telle façon que la fraude ne peut se découvrir : le noir, le blanc, le vermillon qu'on accole, sont pris tous dans des pierres d'élite. Il y a même des livres, qu'à la vérité je ne veux pas indiquer, dans lesquels est expliqué la manière de donner au cristal la couleur de l'émeraude (*cristallo smaragde*) ou d'autres pierres transparentes; de faire une sardoine avec une sarde (*sarda*) et ainsi des autres : il n'y a point, en effet, de fraude (*fraus*) où l'on gagne le plus ». (Pline, liv. 37, ch. 75.)

7. **Spodium.** — On connaît trois sortes de spode ou spodium : un végétal, formé des cendres des racines d'une espèce de roseau, connu des Arabes; un minéral, résidu de la calcination de l'ivoire, le *spodium ustum* de l'ancien Codex; enfin un minéral, le τὸ σποδίον des grecs, un oxyde de zinc sublimé impur. C'est bien de ce dernier dont veut parler Dioscoride qui, dans le livre V, chap. 46 établit une comparaison entre le spodium et la tuthie, oxyde de zinc impur, qu'il nomme πομφόλυξ.

Dioscoride dit que le meilleur spodium se fait de cuivre,

qu'il est de couleur noire, a un goût analogue à la fange, et que, mis sur des charbons ardents, il bouillonne et se change « en une couleur céleste ». — « A quoy il faut bien prendre garde. Car aucuns le sofistiquent avec colle de toreau, ou avec poulmon de brebis, ou poulmon marin, ou avec figues prime-rouges (ὄλυνθος), brûlées et autres choses de semblable estoffe. Mais la piperie se cognoist aisément : car estant sofistiqué, il ne tiendra rien des marques qu'avons dit cy dessus. »

Comme c'était une matière difficile à obtenir, Dioscoride dit qu'on y suppléait par d'autres médicaments dits *antispoda* (ἀντισπόδιον) dont il indique le mode de préparation. (A. liv. 5, ch. 85, p. 351. — B. liv. 5, et 46, p. 496.)

8. **Vert-de-gris**. — Le verdet, vert-de-gris du commerce, ou rouille de cuivre, *aerugo* des anciens, était employé dans les affections des parties génitales et surtout comme cicatrisant des ulcères.

Les anciens le falsifiaient (*adulterant*) de diverses façons, surtout celui de Rhodes; avec du marbre pilé, de la pierre ponce, des grenades (*malum punicum*), de la gomme. Mais la falsification la plus trompeuse était celle faite avec le noir de cordonnier (*præcipue autem fallit atramento sutorio adulterata*).

On reconnaissait les autres falsifications en mâchant le vert-de-gris qui devait craquer sous la dent; mais pour le vert-de-gris falsifié avec le noir de cordonnier on recourait à l'épreuve de la pelle à feu ou réchaud (*experimentum in bastillo ferreo*). Le vert-de-gris pur garde sa couleur, alors que falsifié avec le noir de cordonnier, il devient rouge.

On se servait encore pour le sophistiquer de papyrus, préalablement macéré dans une solution de noix de galle. Le papyrus noircit aussitôt dès qu'on y dépose du vert-de-gris. On reconnaissait la fraude aussi à la vue. Falsifié, le vert-de-gris n'est plus d'un vert franc. (Pline, liv. 34, ch. 26.)

9. **Rouille de bronze**. — L'ἰός ξυστος (rouille polie ou raclée), l'*aerugo rasilis* (même signification) étaient, dit Dioscoride, le vert-de-gris « fait d'enrouillure de bronze raclée ». On la sophistiquait de diverses façons, en y mêlant de la pierre ponce, du marbre (μάρμαρος), de la couperose ou sulfate de cuivre (χάλκανθος). La sophistication faite avec la pierre ponce et le marbre se découvrait de la façon suivante : « Mouillez-vous bien le pouce de la main gauche et en frottez de vert-de-gris avec l'autre doigt et vous verrez que le vert-de-gris se deffera tout, mais la pierre ponce et le marbre

demeureront; et même si on les frotte assez, en se mouillant bien le pouce, ils deviendront blancs. »

On reconnaissait aussi cette fraude en soumettant le produit falsifié à l'épreuve de la dent, car le vert-de-gris, non sophistiqué, est lisse, facile à casser avec les dents, ni rude, ni âpre au goût.

Quant à la sophistication avec le vitriol, elle était décelée par l'épreuve du feu. « Car si on enduit un pot de terre ou bien une lame, et qu'on les mette sur les cendres chaudes ou charbon vif, le pot et la lame changeront de couleur et deviendront rouge, pour ce que le vitriol brûlé prend toujours cette couleur ». (A. Liv. 5, ch. 91, p. 356. — B. Liv. 5, ch. 51, p. 500.)

10. **Fleur de sel** (ἄνθος ἁλός). — C'est une substance tout à fait inconnue et sur laquelle la plupart des auteurs sont dans le plus complet désaccord. Dioscoride dit qu'elle nage sur le Nil et dans certains lacs, qu'elle est de couleur jaune, d'odeur analogue à celle de la saumure (*garum*) et possède une saveur âcre et brûlante comme celle du sel. Puis il ajoute que la fleur de sel naturelle « ne se peut résoudre qu'en huile : mais celle qui est sofistiquée en quelque endroit, se peut résoudre en eau et y perd sa couleur ». On la sophistiquait avec une terre rouge ou graveleuse. (A. Liv. 5, ch. 129, p. 377. — B. Liv. 5, ch. 88, p. 526.)

NOTES sur les Substances ayant servi à falsifier les médicaments.

Absinthe. — Voir ci-dessus Médicaments d'origine végétale, n° 1. Son suc servait à falsifier le Lycium.

Acacia. — L'Acacia (ἡ ἀκακία) paraît être la gomme arabique, produite par plusieurs espèces d'Acacia. Cette gomme était connue de toute antiquité. Dès le xviie siècle avant notre ère les Egyptiens importaient de la gomme arabique, sous le nom de *Kami-en-punt*. Les Grecs lui donnaient le nom de κόμμι (τὸ).

Cette gomme servait à falsifier l'aloès, le Lycium.

Aluntium. — Vin inconnu servant à falsifier le miel.

Amandes. — En grec (ἀμυγδάλη), en latin, *amygdala*, C'est le fruit de l'amandier. Falsifiait le Bdellium, le Styrax.

Amidon. — Amidon (τὸ ἄμυλον) ou farine produite sans meule. Falsifiait le suc de Concombre sauvage, elaterium.

Ammoniaque (gomme). — Voir ci-dessus Médicaments d'origine végétale n° 3. Entrait dans la falsification du Galbanum, de l'Opopanax, du Castoreum.

Amomis. — Ἀμωμίς, plante inconnue que Dioscoride dit similaire à l'amomum, sans doute plus commune et d'un prix moins élevé, puisqu'elle servait à le falsifier.

Antimoine. — Le στῖμι, στίμμι, στίβι (τὸ) des Grecs, le *stibium* des Latins, l'antimonie du vieux français, désignent bien l'antimoine, bien connu d'Hippocrate et de Galien, pour ses propriétés astringentes et dessiccatives. Servait à falsifier le nard.

Asphodèle.— L'asphodèle (ἀσφόδελος, *asphodelus*), plante avec laquelle on falsifiait le Lycium.

Aunée. — L'ἑλένιον τὸ, l'herbe d'Hélène, l'Aunée est l'*Inula Helenium* L., plante très répandue en Europe et bien connue des anciens. Ils l'employaient pour falsifier le Costus. Sa racine a, en effet, une faible odeur aromatique, qui rappelle celle de l'iris.

Carpathium. — *Carpathium* ou *Carpasum* (κάρπασος), plante inconnue, dont le suc *opocarpathium* (ὀποκάλπασον, ὀποκάρπασον) était regardé comme un poison par Galien (Antid. I). Ce ne doit donc pas être ce suc avec lequel on falsifiait l'aloès. Bruce, dans les *Transact. phil.*, vol. 65, dit que l'opocarpathium des anciens doit être une certaine gomme, *sassa*, avec laquelle l'aloès est encore falsifié en Abyssinie.

Cèdre. — Résine de cèdre, falsifiait le styrax.

Cire. — Employée pour falsifier le baume, l'opopanax.

Colle de Taureau. — (ἡ ταυροκόλλα). Colle forte fabriquée avec les cartilages du bœuf. On s'en servait pour falsifier la tutie.

Concombre sauvage. Elaterium. — Voy. ci-dessus Médicaments d'origine végétale, n° 8. Servait à falsifier la myrrhe.

Couperose. — La couperose (ὁ ou ἡ χάλκανθος, de χαλκος, cuivre, ἄνθος, fleur) ou sulfate de cuivre, servait à falsifier la rouille.

Crocomagma. — Le Crocomagma (τὸ κροκόμαγμα, de κρόκος safran, μάσσω, je pétris) était, ainsi que l'indique Dioscoride, le produit obtenu par la pression de l'onguent composé de safran (κρόκινον μύρον). Il avait donc en partie les propriétés du safran, et servait du reste à le falsifier. (A. Liv. 1, ch. 26, p. 21. — B. Liv. 1, ch. 26, p. 28.)

Encens. — Voy. ci-dessus, Médicaments d'origine végétale, n° 11. Falsifiait le mastic.

Epine. — On ne sait pas de quel genre d'épine Dioscoride veut parler, quand il mentionne l'emploi d'une épine de l'Inde à la place du bois d'Ebène. Les substantifs τὸ ἀκάνθιον et ἡ ἄκανθα ne désignent en effet, dans les lexiques, qu'un arbuste épineux quelconque.

Farine. — (τὸ ἄλευρον, farine ou bouillie). Voy. Fèves, vesces, froment.

Fenouil. — Le fenouil (τὸ μάραθρον), bien connu des anciens Grecs et Romains pour ses graines aromatiques, était probablement le *fœniculum vulgare*, Gaertner (*Anethum Fœniculum* L). On s'en servait aussi pour falsifier le *Ligusticum*.

Fèves. — Les termes suivants ἐρεγμός (ὁ), ἔρεγμα (τὸ), de ἐρείκω, casser, briser, égruger, s'appliquaient à toutes sortes de purées ou de bouillies, mais notamment à la purée de fèves. Cette farine (ἄλευρον) ou purée servait à falsifier le galbanum, le laser.

Figues. — ὁ ὄλυνθος, figue qui n'est pas parvenue à sa maturité. *Grossus* en latin. Servait, avec d'autres substances, à falsifier le spodium.

Froment. — La farine de froment (τὸ ἄλευρον) servait à falsifier le laser.

Galbanum. — Voy. ci-dessus, médicaments d'origine végétale, n° 13. — Servait à falsifier le baume.

Genévrier. — Les fruits du genévrier commun (*Juniperus communis* L) étaient connus de toute antiquité pour leur odeur aromatique. Ils étaient employés comme épices, et, en raison de leur abondance et de leur faible prix de revient, on en falsifiait le poivre.

Glaucium. — Le Glaucium (τὸ γλαύκιον), *glaucium flavum* Crantz, ou pavot cornu, avait un suc âcre, vénéneux, d'odeur analogue à celle du Pavot. Il paraît avoir servi à falsifier l'opium. (Fluckiger et Hanbury, I, p. 131.)

Gomme. — La gomme (τὸ κόμμι) était une des substances les plus employées pour falsifier les gommes-résines, seule ou associée à d'autres produits. Mais ce terme est un terme générique qui pouvait s'appliquer à diverses sortes de gomme. Il est probable que, dans l'esprit des auteurs grecs, ce mot désignait la gomme la plus répandue, la gomme arabique. Quoiqu'il en soit la gomme entrait dans la falsification de l'aloès, de l'amome, du bdellium, du castoreum, de l'encens, du laser, de la myrrhe, de l'opium, du sarcocolle, du styrax.
Voy. acacia, ammoniaque.

Graisse. — Entrait dans la falsification de l'opium, du suint, du styrax.

Grenade. — Les feuilles de la grenade (*malum punicum*) servaient à falsifier l'amome. Son suc servait à déceler l'alun falsifié.

Hepsema. — Voy. : sirœum.

Iris. — L'iris (ἶρις). Les rhizomes d'iris étaient très employés dans l'antiquité pour la parfumerie. La Macédoine, Elis et Corinthe étaient célèbres par leurs onguents parfumés à l'Iris (cf. Flückiger et Hanbury). On se servait du suc pour falsifier le styrax.

Laitue. — La laitue sauvage (ἡ θρίδαξ ἄγρια), à cause de son suc blanc, laiteux, servait à falsifier l'opium. Il s'agit probablement de la *lactuca virosa* L.

Laurier. — Comme on compte 27 espèces du même nom et de genres différents, nous ne pouvons savoir quelle est cette plante qui, d'après Pline, servait à falsifier la cannelle.

Lentisque. — Voy. ci-dessus, médicaments d'origine végétale, Mastic, n° 18.
Le Lentisque ἡ σχῖνος, entrait dans la falsification du baume, de la myrrhe.

Lis. — L'huile ou l'essence de Lis, qui servait à falsifier le baume, portait en grec, le nom de σούσινος. Mérat et de Lens pensent que c'est le lis blanc, *Lilium candidum* L.

Litharge. — La litharge (ἡ λιθάργυρος, Lithargyrus) oxyde de plomb, était utilisée dans les fraudes pour augmenter le poids du safran, de la myrrhe.

Marbre. — Marbre (ὁ ou ἡ μάρμαρος) utilisé pour la falsification de la rouille.

Marc. — Voy. olives.

MELAMPSYTHIUM. — De μελαμψύθιον, probablement le même que le psythium, mais fait, comme son nom l'indique, avec des raisins noirs.

MÉTOPION. — Métopion (μετώπιον) nom que portait le galbanum au temps de Dioscoride. Voy. galbauum.

MIEL. — Employé dans diverses falsifications, notamment dans celles du baume, du styrax.

MOLYBDÈNE (ὁ μόλυβδος). — Voy. plomb, litharge.

MOUTARDE. — La moutarde, en vieux français *seneve*, était bien connue des anciens. Théophraste la mentionne sous le nom de νᾶπυ, Dioscoride, sous ceux de νάπυ et σίνηπι. Pline en indique trois sortes (*sinapis*) qui se rapportent bien certainement aux *Brassica nigra* Koch, *Brassica alba* Hooker et Thomson et au *Diplotaxis crucoïdes* DC. (*sinapis crucoïdes* L.). Pline nous indique qu'on se servait de ses graines pour falsifier le poivre.

MYROBALANS. — Ce sont les fruits du genre *Myrobalanus* de Gaertner, de μύρον parfum βάλανος fruit, gland. Comme les myrobalans des anciens étaient des fruits aromatiques, d'odeur suave, Mérat et de Lens pensent que les leurs n'étaient pas les nôtres. Quelques auteurs ont même prétendu que le myrobalan des Grecs était la noix muscade. En vertu de leur arôme, ils servaient à la falsification du baume.

OLIVES. — Le marc d'olives (ἡ ἀμόργη), de ἀμέργω, pour ἀμέλγω, pressurer, l'*amurca* des latins, servait à falsifier l'absinthe, le lycium, le styrax.

Ὄνυξ. — C'est l'opercule d'un petit coquillage, indéterminé, que les anciens utilisaient comme parfum, et qu'ils récoltaient dans l'Inde, et sur les bords de la mer rouge, en Babylonie, etc. Certains pensent qu'il s'agit de l'opercule de certains mollusques ; *Strombus lentiginosus*, dont l'odeur rappelle celle de la valériane, ou *Pleurostoma babyloniæ* ou *Pl. trapezii.*

OPOCARPATHUM. — Voy. : carpathium.

PIERRE PONCE. — (ἡ κίσσηρις) servait à falsifier la rouille de bronze.

PIN. — Avec la résine de l'écorce du pin (ἡ πιτυΐνη ῥητίνη ou simplement ῥητίνη), et avec celle de la pomme de pin, on falsifiait l'encens, le galbanum, le mastic. La résine des pins et sapins était bien connue des écrivains de l'antiquité. La térébenthine commune τερεβινθίνη (ἡ), sous-entendu (ῥητίνη) servait à falsifier le baume.

POUMON. — Le πνεύμων ἀρνείος était un poumon d'agneau. Le πνεύμων θαλάσσιος était probablement un Gastéropode de l'ordre des Pulmonidés. Tous deux servaient à falsifier le spodium.

PSYTHIUM. — Psythium pour psithium, vin psithien, en grec ψιθίος οἶνος, vin fait avec un raisin dont le suc s'exprimait goutte à goutte (de ψιάζω couler goutte à goutte). Servait à falsifier le miel.

RÉSINE. — Voy. pin, cèdre.

SAFRAN. — Voy. ci-dessus, médicaments d'origine végétale, n° 25. Entrait dans la composition des onguents.

SAGAPENUM (τὸ σαγάπηνον). — Gomme résine, que quelques écrivains ont considérée comme étant l'asa fœtida. Elle s'en rapproche beaucoup et n'en diffère que par ses larmes brunâtres (non laiteuses), qui, lorsqu'on les brise, ne présentent pas une teinte rosée. Elle ne possède pas non plus une odeur alliacée aussi prononcée »(Cf. Flucki-

ger-Hanbury, I, p. 575). Avec le sagapenum on falsifiait le galbanum, le laser.

Sarcocolle. — Voy. médicaments d'origine végétale, n° 26. Falsifiait le suc d'euphorbe.

Schiste. — Schiste, pierre de couleur safranée ou noire (*Lapis schistos*), de l'adjectif σχιστός, schisteux, qui s'enlève par écailles, pour désigner certains métaux. Servait à falsifier l'hématite.

Scordastus. — Arbre inconnu, mentionné par Pline. Servait à falsifier le bdellium.

Scybilite. — Vin inconnu, servant à falsifier le miel.

Sésame (τὸ σήσαμον). — Il doit y avoir erreur de transcription par les copistes, car le sésame (*Sesamum orientale* L.) est une plante annuelle, qui ne peut se substituer à l'écorce d'ébène. En tout cas c'était un végétal très estimé des anciens grecs pour la grande quantité d'huile qu'ils en retiraient.

Séséli. — Le σέσηλι des grecs, doit être le *seseli tortuosum*. C'était une plante aromatique, dont on falsifiait le ligusticum, et avec laquelle on aromatisait les onguents.

Siræum. — *Siraeum* (σίραιον) ou *sapa* ou *hepsema* (ἕψημα), vin cuit. Servait à falsifier le miel.

Styrax. — Voy. ci-dessus médicaments d'origine végétale, n° 28. Falsifiait la cannelle.

Sumac. — Le sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria L*) servait à tanner le cuir. On utilisait ses feuilles, ce qui se fait encore en Grèce et en Provence. Les Egyptiens employaient comme condiment ses graines pour aciduler les sauces, comme cela se pratique encore de nos jours en Turquie (cf. Merat et de Lens). On s'en servait aussi dans l'antiquité pour falsifier le Lycium. (Pline, liv. 12, ch. 15.)

Térébenthine. — Voy. Pin.

Tithymale. — Le Tithymale (ἡ τιθυμαλίς, ὁ τιθύμαλλος, τὸ τιθύμαλλον), désignait l'euphorbe en général, et en particulier l'*Euphorbia Helioscopia* L. ou s'en servait pour falsifier la scammonée.

Tragon. — C'était une espèce d'herbe (πόα), inconnue, qui, à cause de son odeur très prononcée, était désignée sous le nom de (τράγος), bouc, à odeur de bouc. On s'en servait pour falsifier le nard.

Troene. — L'adjectif κύπρινος se rapporte au troene (ἡ κύπρος), probablement ainsi nommé, parce qu'il était très répandu dans l'île de Cypre. On pense qu'il s'agit du *Ligustrum vulgare* L., très commun en Europe, et que son suc servait à falsifier le baume.

Vesce. — La farine d'ers ou de vesce (ὄροβος ἄλευρον) était employée pour falsifier le suc de concombre sauvage (*elaterium*), le laser, la scammonée.

Vin de datte. — L'eau ou le vin de dattes, de palme ou de palmier (φοίνιξ) était le suc ou sève que l'on obtenait en perforant la tige du palmier ou en coupant les divisions du sommet. Ce suc entrait dans la falsification du nard.

UN GRAND PRÉCURSEUR EN HYDROLOGIE

Le Sire de la FRAMBOISIÈRE (1559-1634)

Par le Docteur MOLINÉRY, de Luchon.

Contemporain de Jean Pidoux, d'Antoine du Fouillioux, de l'agenais Raymond de Massac, etc... Médecins à Pougues, contemporain, également de Michel de Montaigne dont il a, par moments, la saveur, Nicolas, Abraham, sire de la Framboisière, naquit à Guise, en Picardie, en 1559 : plus connu de son temps, sous le nom de Frambesarius, qui lui fut donnée, en raison d'une petite seigneurie qu'il acheta dans le pays chartrain.

Son père lui ayant donné les premiers rudiments de médecine et de chirurgie, notre étudiant, suivant les usages de l'époque, beaucoup trop délaissés de nos jours, suivit les cours des meilleures universités. Nous ne tardons pas à le trouver, peu d'années après, conseiller et médecin ordinaire du roi Henri IV, puis professeur au Collège royal et médecin du roi Louis XIII.

Bien que docteur de la Faculté de Montpellier, il trouva grâce, il convient de le signaler, devant le méchant Gui Patin.

La Framboisière appartenait à l'école que l'on appelait dédaigneusement la secte chimique. Il mourut vers 1640, au dire de Paul Rodet, qui a consacré aux médecins de Pougues une forte érudite monographie.

Ses *Opera Medica* forment un recueil de tous ses ouvrages et comptèrent de nombreuses éditions (six sont connues) dont celle de Lyon, in-folio, date de 1644.

Le gouvernement nécessaire à chacun pour vivre longuement en santé avec le gouvernement requis en

l'usage des eaux minérales tant pour la préservation que pour la guérison des maladies rebelles parut, pour la première fois, en 1599, avec privilège du roi. La seconde édition, que nous avons sous les yeux, et que nous vous présentons, malheureusement avec une couverture apocryphe, fut publiée chez Michel Sonnius, rue Saint-Jacques, à l'Escu de Basle, en 1601, avec privilège de Sa Majesté.

Elle est précédée d'une curieuse dédicace à Henri IV et ornée d'un superbe portrait de l'auteur, signé de Leu.

Son volume comprend dix livres, comme il les appelle, et qui ne sont qu'autant de chapitres avec diverses subdivisions.

Les voici énumérées :

Le gouvernement commun à tous pour la conservation de santé; le gouvernement propre à chacun selon sa complexion ; le gouvernement des dames; le gouvernement convenable à chaque âge; le gouvernement requis en chacun pays; le gouvernement en chaque saison ; le gouvernement en temps de peste pour se garder de sa tyrannie ; le gouvernement des personnes subjectes à quelque maladie particulière.

Le neuvième et le dixième livre sont consacrés aux eaux minérales :

Le gouvernement requis en l'usage des eaux acides, de Pougues, en Nivernais, et Spa, en Liégeois.

Le gouvernement en l'usage des bains chauds de Bourbon Lanci, Bourbon Archambault, Bourbonne en Bassigny, Plombières en Lorraine et Aix en Allemagne.

La Framboisière prend bien soin de nous dire dans sa préface, à très haute et très illustre princesse Mme Henriette de Cleves, duchesse de Nivernois et Rethelois, marquise d'Isie et pair de France, qu'il a fait tout exprès le voyage de Pougues pour remarquer, plus exactement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors, l'efficacité de ces eaux minérales : « voyant boire des « malades y arrivés et beuvant lui-même, à la « manière accoutûmée pour ce faire, pour en avoir « espreuve en sa propre personne ».

Notre auteur se place dans son cadre et nous confie qu'il se réfugia chez sa noble protectrice pour y rédiger le meilleur de ses observations...

Nous n'avons pas à dire comment les accouchées se doivent gouverner, d'après notre charmant auteur, non plus que les dames pour conserver leur beauté, polir et encharner leurs dents; mais nous nous en voudrions de ne pas signaler que des Essarts et



Nicolas-Abraham Sire de la FRAMBOISIÈRE.

Collection du Dr Molinéry.

Jean-Jacques Rousseau, dont Laignel-Lavastine a signalé le curieux rapprochement, se sont tous deux, vraisemblablement inspirés des directives de La Framboisière, dans les conseils que ces derniers donnent au sujet de l'éducation des enfants. S'il n'y avait que coïncidence, celle-ci serait au moins étrange tant les textes se peuvent juxtaposer.

Nous avons montré, ailleurs, comment des phrases

presque entières de des Essarts et de Rousseau se trouvent sous la plume de notre auteur (1). Mais, ce soir, nous voudrions simplement faire ressortir comment La Framboisière, en avance de trois siècles sur ses contemporains, *prescrit qu'il soit fait usage des eaux minérales non seulement pour la guarison des maladies rebelles, mais encore la préservation d'icelles.*

Or, n'est-ce pas là une des grandes indications de la thérapeutique hydrologique contemporaine que de vouloir modifier les diathèses présentées par la première enfance? Le grand Bordeu reprendra cette thèse dans ses belles « Recherches sur les maladies chroniques », travail dont l'immortel Bichat s'est si largement inspiré...

C'est par l'observation directe que La Framboisière est arrivé à cette conception. « Ainsi fait Nature de « laquelle nous ne sommes que disciples, specta- « teurs et imitateurs quand, par ses mouvements cri- « tics, elle termine ses maladies, préparant les « humeurs, puis les évacuant. »

Et notre auteur de se refuser à écrire un formulaire: Or de coucher par escrit les formulaires des « préparatifs et purgatifs propres, soient clystères, « apozemmes, juleps, sirops, soient potions, boles, « opiats... je ne puis ». Et plus loin d'ajouter: « Car « autant qu'il y a de personnes malades, d'espèces de « maladies et de causes diverses, autant y-a-t-il de « diversités de considérations, respects, indications « et intentions pour duemeut ordonner les remèdes.»

Prévenir plutôt que guérir telle est sa doctrine, en ce qui concerne, nous avons dit, l'application des eaux minérales...

« Pour se bien gouverner en l'usage d'icelles, quatre choses sont requises; la qualité convenable, la quantité raisonnable, la façon commode et le temps opportun. Car quiconque désire estre guari de quelque maladie contumace doit adviser quelle eau lui est convenable et en user autant, ainsi, et alors qu'il est besoin ». Notre auteur entre ensuite dans le vif de

(1) *La Chronique Médicale*, février 1920.

son sujet et donne les plus minutieux détails sur la façon de se conduire pendant qu'il est fait usage des eaux et nous ne pouvons résister au plaisir de citer cette phrase que ne désavouerait pas l'auteur des « Essais ».

« Il faut fuir la variété des viandes, les saulces, « salures, espiceries, fricassées, pastisseries, tartes « et autres éguillons de gueule... le boire soit d'un « vin délicat, blanc, au matin si l'on veut, et clairet « au soir..., sans que la friandise ou la bonté du vin « convie à boire davantage... »

Après le physique, le moral :

« Il n'est pas bon de jouer longtemps aux echets « ny aux cartes, ny aux dez, pour que celà estourdit « la teste ».

Recommandation qui n'était pas inutile, car la fureur du jeu était extrême au XVIe siècle, dans nos villes d'eaux, comme en témoigne, d'irrécusable façon, l'Ordonnance de 1560. On sait, du reste, comment cette Ordonnance, tombée en désuétude, fut reprise en 1756, interdisant les jeux de hasard à Barèges et dans les stations pyrénéennes, à peine de 500 livres d'amende et de prison...

Mais revenons à notre auteur :

« Il faut, continue-t-il, y passer joyeusement le « temps sans s'ennuyer, fascher ni courroucer et sans « jouer gros jeu pour ce qu'il passionne l'esprit pour « la crainte que l'on a de perdre et l'envie de gaigner. « Il faut se retirer du service de Vénus. Les hommes « et les femmes doivent coucher à part, non seulement durant l'usage des eaux, mais encore un mois « après, pour le moins. Car ils ont besoin de conserver leurs forces, esprit et chaleur naturelle pour la « confirmation de leur santé. »

Les eaux doivent être consommées à leur source : « Il ne faut point doubter que les eaux acides n'ayant « plus de force et de vertu estant beuës à la fontaine « que transportées loing attendu que leur plus subtile partie s'exale incontinent. »

Que prétendons-nous davantage aujourd'hui ?..aussi ce ne fut qu'un pis aller si M. de la Rivière, premier mé-

decin du Roi, fit transporter à Lyon quelques bouteilles de Pougues pour en permettre l'usage à Henri IV.

Nous n'avons pas à énumérer, d'après notre auteur, les diverses indications des sources dont il nous donne l'analyse, dire si l'hypocondrie, par exemple, en relève comme il appert de l'observation : « de « M. de Mirambeau, gentilhomme de Saintonge, extrê« mement vexé, depuis plusieurs années, d'une « mélancholie hypocondriaque qui lui causait forces « cruditez, rocts, ventositez... estouffements... ter« ribles songes, estranges imaginations, appréhen« sions et chagrins » ; si la pierre y est guérie, comme le prouve le cas de M. du Passage, gouverneur du Valentinois et celui de Me de Geoffroyville, gouvernante de la ville de Rocroy ; s'il est bon de faire usage, pendant le bain, de julep Alexandrin ou d'eau du bain raffraîchie avec un peu de sirop de Limon ou de grenade meslé parmi : ainsi en usait, sur son ordonnance, Mgr l'Archevêque de Reims en cette année 1598.

Mais nous voyons La Framboisière nous donner plus loin, sans y penser, une belle leçon de déontologie confraternelle en rendant hommage à M. Pidoux, médecin du Roy, qui a écrit le premier, des fontaines de Pougues, à M. de Massac, doyen de la Faculté d'Orléans, qu'il honore pour son grand savoir, à M. Petit, médecin de Gyan, bien expérimenté en l'usage des eaux où il a accompagné Madame de Montigny, à M. du Fouilloux, homme d'honneur et digne de foi, aussi modeste que discret, et d'une façon générale aux médecins des stations » dont les malades qui n'ont point commodité d'amener leur médecin, doivent prendre advis ».

Puis, gravement, La Framboisière recommande à son lecteur de conserver soigneusement les ordonnances qu'il aura lues en son gouvernement : « Et ce fai« sant, il les assure du recouvrement de leur santé à « laquelle ils aspirent, moyennant la grâce de Dieu à « qui, seul, soit honneur et gloire de siècles en siècles. »

N'est-ce pas, Messieurs, de l'Ambroise Paré avec du Montaigne ?

LE CHANCRE MOU EXISTAIT-IL A ALEXANDRIE AU IVe SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE ?

Par M. le Pr E. JEANSELME.

Palladius rapporte, dans l'histoire lausiaque, maints faits merveilleux et propos édifiants à la gloire des moines de la Thébaïde.

Mais la chair est faible, elle ménage même aux forts selon Dieu de fâcheuses surprises, et la grâce dispensée aux élus n'est pas toujours assez efficace pour les défendre contre les embûches de l'esprit malin. De là des chutes lamentables dont le pieux narrateur, devenu évêque après avoir mené la vie érémitique, nous a laissé le naïf récit.

J'avais pour voisin, conte Palladius (1), un certain Eron, alexandrin d'origine ; il était plus jeune que moi, d'intelligence vive, de manières courtoises et de mœurs pures. Au prix de bien des efforts, il était parvenu à un très haut degré de vertu, mais sa suffisance devait le conduire aux pires catastrophes. Egaré par un vain sentiment d'orgueil, il méprisait les Pères de l'Eglise sans omettre le bienheureux Evagrius (2) et il s'oubliait jusqu'à l'apostropher de la sorte : — tous ceux qui se conforment à ce que tu enseignes sont dans l'erreur. Il n'y a pas d'autre maître que le Christ... Il faut convenir, poursuit Palladius, que cet Eron menait une vie très austère. A ce que l'on assure, il n'était pas rare qu'il jeunât, trois mois durant ; il prenait alors, pour toute nour-

(1) *Palladii Hist. lausiaca*, in MIGNE, Patrol. graec., t. 34, col. 1091 sq.

(2) Evagrius, du Pont, se réfugia à Jérusalem en 385 ; de là, il se rendit auprès des moines du désert nitrique en Egypte.

riture, la communion et quelques légumes herbacés sauvages s'il en trouvait. Moi-même, j'ai été le témoin de son abstinence. Nous allâmes, Albinus et moi, à Scété (1), distant de notre demeure de quarante milles. Pendant le trajet, nous avons mangé deux fois et bu trois fois. Eron ne prit aucun aliment; il marchait à pied et récita d'abord quinze psaumes, puis le grand psaume, ensuite la lettre aux Hébreux, ensuite Isaïe, ensuite Jérémie, ensuite Luc l'Evangéliste, enfin les Proverbes et, ce faisant, nous ne pouvions le suivre, tant son allure était vive.

Une activité aussi dévorante ne pouvait avoir qu'un fâcheux dévouement. Vers la fin de sa vie, possédé du démon qui l'embrasait comme un feu violent, il ne put rester en place dans sa cellule. Il partit donc pour Alexandrie, sur une inspiration qu'il croyait être divine. Dans la ville de perdition, il mena une joyeuse vie, musant au théâtre, aux courses de chevaux et dans les tavernes, emplissant sa panse et buvant tout son saoûl. C'est alors qu'il tomba... dans le bourbier du désir féminin (2), — Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises, — et il s'acoquina avec une mime.

Mais, au cours de cette existence déréglée, la Providence divine fit naître un ulcère (3) sur le gland (4) de l'ermite dévoyé.

Il fut malade pendant six mois, au point que ses parties génitales (5) se pourrirent et tombèrent d'elles-même (6). Guéri dans la suite, et revenu au désert sans ces membres (7), il se réconcilia avec Dieu, fit une confession complète de ses fautes et mourut

(1) Localité du désert de la Basse-Egypte qui servit de refuge à de nombreux ermites dans les premiers temps du christianisme.

(2) Je traduis textuellement καὶ εἰς τὸν Βόρβορον τῆς γυναικείας ἐπιθυμίας.

(3) Le mot ἄνθραξ a bien ce sens.

(4) κατὰ τῆς βαλάνου.

(5) τὰ μόρια.

(6) ὡς κατασαπῆναι αὐτοῦ τὰ μόρια.

(7) ἄνευ τούτων τῶν μελῶν.

peu après ; sans avoir eu toutefois le temps d'être délivré de la possession du démon.

*
* *

Dépouillée du merveilleux qui agrémente le récit, la mésaventure d'Eron peut se résumer en ces termes : un homme, après avoir eu commerce avec une prostituée, voit apparaître sur son gland un ulcère qui gagne progressivement et détruit les organes génitaux ; la guérison, pour être complète exige six mois. Je le demande à tout vénéréologiste, si cette histoire pathologique datait d'hier, s'aviserait-il de porter un autre diagnostic que celui de chancre mou phagédénique ?

L'hypothèse de syphilis, est peu vraisemblable, car si les accidents tertiaires sont parfois serpigineux et térébrants, rarement le phagédénisme complique le chancre infectant, même dans ses formes mutilantes et malignes. Du reste, une forme de syphilis à début aussi sévère se serait compliquée de manifestations cutanées affichantes que Palladius n'aurait pas manqué de signaler. La syphilis me paraît donc devoir être mise hors de cause.

Quant à l'hypothèse d'ulcère phagédénique des pays chauds, on peut, je crois, l'écarter *de plano*, car les commémoratifs et le siège de la lésion indiquent jusqu'à l'évidence que la maladie dont Eron fut la victime était d'origine vénérienne.

Il ne s'agit certainement pas d'une de ces maladies allégoriques que la littérature sacrée se plaît à dépeindre pour noircir le péché et entretenir parmi les fidèles une crainte salutaire. Si telle avait été l'intention de Palladius, il aurait épargné au lecteur une crudité de détails qui n'eût pas été de mise. L'ancien ermite évoque simplement un souvenir de sa jeunesse qui est resté gravé dans sa mémoire. Il parle en témoin oculaire, aussi le fait-il en termes véridiques, précis et concluants.

M. Menetrier. — Il me semble qu'un semblable diagnostic rétrospectif peut assez aisément s'établir, dans un ouvrage classique, plus ancien, le traité de médecine de Celse.

Nous y trouvons en effet au livre VI, qui concerne les maladies propres à chaque partie du corps, chapitre XVIII, paragraphe 4, la description suivante : « La verge est aussi le siège d'une espèce de chancre que les Grecs ont nommé phagédénique. Cet ulcère n'exige pas d'autre remède que le précédent ; mais il ne souffre aucun retard, et doit être brûlé avec le fer, si les premiers moyens sont insuffisants. Ce mal est parfois accompagné d'une sorte de gangrène, sans douleur il est vrai, mais dont les progrès, quand on ne parvient pas à les arrêter, peuvent s'étendre jusqu'à la vessie, et le cas est alors au-dessus de toutes les ressources de l'art. Si l'ulcère occupe l'extrémité du gland, près du méat urinaire, on introduit dans le canal, une sonde assez mince pour prévenir l'occlusion, puis on cautérise avec le fer. Si le chancre est situé plus profondément, il faut enlever par excision tous les tissus envahis et suivre ensuite le traitement indiqué pour les autres ulcères chancreux ».

Cette description me paraît très caractéristique. On y retrouve d'abord les termes mêmes que nous employons encore aujourd'hui, le *chancre*, le *phagédénisme*, précisément la complication la plus importante de cette lésion. En ce qui concerne la confusion possible avec les gangrènes des organes génitaux, qui peuvent également déterminer des pertes de substance importantes, la différence en est faite par Celse lui-même dans un passage précédent (paragraphe 3) où précisément la gangrène est expressément décrite « on la reconnaît, dit-il, à la couleur noire qu'elle prend au début. »

Dans un autre passage du même chapitre (paragraphe 2), Celse décrit les lésions ulcéreuses qui se rencontrent dans l'inflammation de la verge et notamment dans le phimosis.

« Après avoir surmonté la résistance du prépuce...

on découvre des ulcères qui occupent la face interne de la peau, ou le gland, ou la verge elle-même... L'ulcère quelquefois pénètre jusqu'aux tendons, et il s'en écoule une humeur abondante, une sanie ténue, fétide, mal liée et semblable à de la lavure de chair fraîche... La verge dans certains cas est tellement rongée sous la peau, qu'il en résulte la chute du gland. »

Ici encore il semble s'agir d'accidents chancreux, et non pas d'accidents gangréneux qui compliquent en effet dans un certain nombre de cas les inflammations du phimonis.

A vrai dire la reconnaissance de la nature des lésions doit se faire surtout d'après la description symptomatique, et comme le remarque M. Jeanselme la notion de contagion génitale n'est pas expressément mentionnée par Celse.

La notion de contagion est d'ailleurs et d'une manière générale absente de la pathologie de cet auteur, et également des ouvrages médicaux grecs dont il s'est inspiré. Et l'on peut notamment remarquer que dans le livre 1er où il donne les conseils à suivre pour se préserver des maladies pestilentielles, il n'est en aucun point prescrit d'éviter le contact des malades.

Pourtant le préambule du chapitre consacré à la description des lésions que nous venons de rapporter semble indiquer qu'il attribue à ces maladies une origine spéciale et peu avouable.

« Les maladies qui se présentent maintenant, nous dit-il, sont celles des parties honteuses. Les Grecs ont pour traiter un pareil sujet, des expressions plus convenables et qui d'ailleurs sont consacrées par l'usage, puisqu'elles reviennent sans cesse dans les écrits et le langage ordinaire des médecins. Les mots latins nous blessent davantage, et ils n'ont pas même en leur faveur de se trouver parfois dans la bouche de ceux qui parlent avec décence ; c'est donc une difficile entreprise de respecter la bienséance tout en maintenant les préceptes de l'art. Cette con-

sidération n'a pas dû cependant retenir ma plume, parce que d'abord, je ne veux pas laisser incomplets les utiles enseignements que j'ai reçus, et qu'ensuite il importe précisément de répandre dans le vulgaire les notions médicales relatives au traitement de *ces maladies qu'on ne révèle jamais à d'autres que malgré soi.* »

Cette insistance sur la nature honteuse de ces maladies, sur leur caractère de maladies secrètes, semble bien indiquer que l'origine des lésions dans les rapports génitaux, les excès vénériens, étaient présents à l'esprit de notre auteur, sinon nettement formulée sous sa plume.

A remarquer en passant qu'au temps de Celse, le latin était encore une langue pudibonde, *ne bravait pas l'honnêteté dans les mots,* comme on l'a dit depuis, et que c'était le grec qui alors jouissait de ce privilège.

En somme il me paraît possible de reconnaître dans les passages que nous avons cités la description du chancre simple et comme Celse a puisé ses renseignements dans les médecins grecs antérieurs, on doit en conclure que nous devons faire remonter encore beaucoup plus loin les premières descriptions de ces formes morbides.

M. Jeanselme. — Assurément Celse a bien décrit les ulcérations phagédéniques des organes génitaux. Mais, pas plus que ses devanciers, les médecins grecs, il n'a mentionné, que je sache, leur origine vénérienne. Or, dans l'histoire d'Eron, rapportée par Evragrius, la relation de cause à effet entre l'acte génital et le développement de l'ulcère sur la verge est mis en pleine lumière.

LA LIQUEUR ANTI-VARIOLEUSE DE WALDSCHMIDT & DOLŒUS

Par le Docteur Henri LECLERC.

Jusqu'à l'époque où Jenner fit son immortelle découverte, la variole fut considérée, à juste titre, comme une des plus terribles pestilences : sa contagiosité, les complications auxquelles elle donne lieu, les stigmates indélébiles qu'elle laisse sur les traits de ceux qu'elle n'a pas emportés, tout concourait à en faire un fléau également redouté des malades et des médecins. Aussi le nombre fut-il grand des spécifiques qu'on proposa, dans le cours des siècles, pour préserver de ses atteintes et pour combattre ses effets. L'un d'eux jouit, à la fin du XVIIe siècle, d'un crédit d'autant plus grand que sa composition était un secret : c'était la liqueur antivarioleuse, *liquor contra variolas* ou *antivariolosus*. Ce merveilleux médicament avait pour auteur un médecin allemand nommé Waldschmidt, qui ne nous est guère connu que par plusieurs lettres qu'il adressa au célèbre Jean Dolœus. Dans une de ces lettres, datée du 6 octobre 1687, voici en quels termes il magnifie sa découverte : « J'en viens au panégyrique de mon remède antivarioleux : j'ai beau soumettre à l'examen ses effets admirables, j'ai quelque peine à me satisfaire : c'est bien le cas de répéter ce lieu commun que l'expérience l'emporte souvent sur les raisonnements, et qu'une seule expérimentation a plus de valeur que cent raisonnements. Vous trouverez, jointes à ce billet, des objections soulevées contre la méthode de Sydenham et contre la mienne par un

très docte médecin qui revenait de France pour se rendre à Brème, sa patrie. Vous qui êtes un homme d'une expérience consommée, soyez juge et ayez la bonté de me faire connaître votre sentiment, afin de me permettre de trancher plus facilement ce nœud gordien. » La réponse de Dolœus, pour se faire attendre, n'en fut pas moins de nature à chatouiller agréablement la vanité de l'inventeur: il lui écrit, en effet, au mois de mai 1689: « Mon expérience m'autorise à affirmer que, grâce à *notre liqueur*, j'ai pu guérir plus de mille hommes, et qu'aucun de ceux qui en ont usé n'a péri, *experientia possum testari me plus mille hominum liquore nostro felicissime curatos observasse et neminem ex iis qui eo usi sunt vita defunctum esse* (1). » Il est évident que Dolœus professait pour le remède de son correspondant beaucoup d'estime, puisqu'il ne faisait pas difficulté de s'attribuer une part dans son invention, en l'appelant « notre liqueur: » les savants illustres n'ont pas accoutumé de faire des adoptions à la légère: lorsqu'ils font leur une découverte, il y a gros à parier qu'ils y trouvent un intérêt scientifique, voire même financier. Dolœus n'eut d'ailleurs pas à regretter son parrainage: patronnée par les deux compères, la liqueur antivarioleuse fit son chemin et valut à ses auteurs d'autant plus de gloire et de profit, qu'ils eurent soin de lui conserver son auréole de drogue mystérieuse: nous ne savons rien de Waldschmidt et Dolœus nous apparaît comme un personnage d'une vaste érudition mais d'un esprit assez confus où les bizarreries de Paracelse, les rêveries de Van Helmont et la philosophie de Descartes formaient un ensemble chaotique: on ne peut, du moins, leur refuser une certaine connaissance de la psychologie humaine, car ils avaient compris qu'il est toujours imprudent d'admettre le *profanum vulgus* à pénétrer dans les coulisses de la science pharmacologique.

(1) Ces deux lettres se trouvent dans JOHANNIS DOLŒI *commercium litterarium cum variis de rebus philosophicis et medicis*. 1703.

Longtemps la liqueur antivarioleuse garda son prestige d'arcane : en 1753, un auteur anglais, Allen, déplorait que la composition d'un remède si précieux restât secrète (1) : son regret se fût dissipé s'il avait lu une lettre qu'un médecin génevois Chénaud, écrivait en 1704 à Nicolas Lemery, et que mon ami M. Auguste Coulon, le savant archiviste, a bien voulu me communiquer ; elle présente assez d'intérêt pour que je la reproduise *in extenso.*

Monsieur Nicolas LEMERY, docteur en médecine à Paris.

A Genève, le 12 octobre 1704.

Monsieur,

Il y a cinq jeunes docteurs en médecine de Suisse qui vont à Paris : MM. Harderus, fils d'un très illustre professeur en médecine de Basle ; Mangolt, Heidelin, Knecht et Veidebuch, tous honnestes gens et de bonne famille. Je vous prie, Monsieur, de leur rendre service en tout ce que vous pourrez, j'espère que vostre honnesteté naturelle, leur propre mérite et ma recommandation feront que vous les recevrez agréablement ; quoy que je n'aie pas l'honneur de connoître Monsieur vostre fils, je ne laisse pas de les luy recommander aussi, je ne doute pas qu'il n'ait quelque esgard à la recommandation d'un des meilleurs amis de sa famille. Comme je croi que vous commencerez bien tost vostre second cours de chimie, je souhaite qu'ils ne s'arrestent pas en chemin pour pouvoir profiter plus tost de vos belles lumières. Si vous voulez sçavoir mon estat, je vous dirai que je suis tousjours le mesme, gai, sans femme, sans procès et sans embarras ; mes livres, mes amis et mes malades occupent tout mon temps : ces malades me font souvenir que, lisant il y a cinq ou six ans les lettres de Doleus à Hartman, je vis que ce premier se vantoit d'avoir un rémède infaillible pour la petite vérole, je demandai aux princes de Hesse Cassel dont il est le premier médecin, s'ils ne savoient point ce remède. Ces princes et M. le baron de Mardefeld, leur gouverneur, m'assurèrent que ce n'estoit que le thé. Cette année, la petite vérole a esté épidémique dans ce païs. J'ai traité quantité de personnes, grandes et petites, de cette maladie : je vous peux asseurer que tous ceux qui ont beu le matin cinq ou six tasses de thé à l'eau et autant à

(1) J. ALLEN. — *Synopsis universæ medicinæ practicæ*, Cap. I. Art. 118 1753.

quelque heure après-midi, sont tous guéris par la grâce de Dieu, sans qu'il leur soit arrivé aucun fâcheux accident. Je ne leur ai fait prendre aucun cordial. Je concevois fort bien que de l'eau chaude un peu sucrée et teinte légèrement de thé, n'estoit pas capable d'enflammer le sang, ni de luy causer aucune mauvaise fermentation, mais qu'elle pouvoit rendre le sang plus fluide, aider à sa circulation et exciter une douce sueur qui entraînait à la superficie du corps tout le ferment de cette vilaine maladie. Tous ces raisonnemens pouvoient estre faux, mais je vous proteste qu'un si grand nombre d'expériences a répondu à mon attente, que je ne doute plus que ce remède ne soit souverain pour ce mal. Je scai qu'il y a souvent des petites véroles qui ne sont pas malignes et dont on guérit facilement, mais il est mort cette année tant de personnes de cette maladie, dont les boutons noirs estoient de vrais charbons, que je ne sçaurois attribuer mon heureux succès à ceux que j'ay traités qu'à la seule boisson du thé, et cela s'est tellement répandu dans tout ce païs qu'on ne traite plus les malades autrement. Je vous demande excuse si je vous amuse par une observation de pratique que vous sçavez peut-estre avant moy, mais elle me paroît si utile que je croi ne devoir rien négliger afin que son utilité soit connue partout. S'il paroit quelque bon livre dans notre profession, vous m'obligerez de me les *(sic)* faire connoistre. Le grand nombre des malades m'avoit fort abattu cet esté, mais le nombre diminue de beaucoup et je me réjouis de pouvoir passer quelques momens dans mon estude. Mes respects, je vous prie, à Madame votre espouse. J'espère qu'elle ne m'aura pas oublié. Je vous ai tant d'obligations que je chercherai tousjours les occasions de vous en témoigner ma reconnoissance. Je suis bien sincèrement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. CHENAUD. D. M. (1)

Ce document épistolaire n'a guère besoin d'être commenté : on peut se demander seulement si Chénaud avait été renseigné d'une façon exacte sur la nature de la liqueur antivarioleuse : ce qui semble le prouver, c'est l'estime que, dans leurs écrits, manifestent pour le thé Waldschmidt et Dolœus. Le pre-

(1) *Archives nationales*, M. 856 N° 265. L'auteur de cette lettre, Jacques Chénaud, né le 31 mars 1654, mort le 1er février 1741, exerça les fonctions de doyen de la Faculté de Genève. (Dr LÉON GAUTIER, *La Médecine à Genève jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. 1905).

mier, après avoir fait le panégyrique de son arcane, s'exprime ainsi : « Et voici que le thé vient me chatouiller l'oreille, le thé qui dresse sa tête au milieu des autres végétaux comme font les cyprès parmi les viornes flexibles.

Quantum lenta solent inter viburna cupressi. »

Il semble qu'il y ait dans cette phrase une association d'idées fort significative : elle nous montrerait qu'en préconisant le thé comme le meilleur spécifique de la variole, Waldschmidt et Dolœus s'étaient conformés au précepte *primum non nocere*, précepte qu'il serait à souhaiter que les inventeurs de remèdes secrets prissent toujours pour devise.

Maître Henri de DANEMARK, médecin à Orléans sous le règne de Philippe-Auguste

Par le Docteur Ernest WICKERSHEIMER.

« Maistre Henri de Danemarche, excellent medicin à Orleans et grant astrologien en son temps, fist de moult singulieres predicions, jugemens et pronosticacions et entre autre predist l'exil des Juifs de France et une des causes fust que au dict Orleans advint ainsi que ung prebtre chantoit messe, apres qu'il ot sacré le corps Jhesu Crist en le voulant prandre, apparut soubdainement tout sanglant, ce que sceut le roy Philippe qui y courut et le peuple de la ville qui virent le sacrement en maniere d'une piece de chair comme inde et dessus les corporaux apparoient goutes de sang. Semblable miracle aparut au *verritour* [?] de Vendosme et ung autre en la cité d'Arras et en ung chastel que l'en appelle Segamis, et fut environ l'an

et le temps que ledict roy Philippe fist paver la ville de Paris et clore de murs le bois de Vicennes l'an mil cent quatre vingt et ung. »

Ce passage des *Vies des astrologues* de Simon de Phares (1) m'était inconnu lorsque je publiai ici-même (2) une note sur les médecins danois qui séjournèrent en France pendant le moyen âge. Il a été reproduit en 1914, puis en 1917 par mon ami le Dr J.-W.-S. Johnsson (de Copenhague) dans l'introduction de son excellente édition du *De simplicibus medicinis laxativis* de Henricus Dacus (Henrik Harpestreng) (3).

Henrik Harpestreng fut médecin du roi Erik de Danemark et chanoine de la cathédrale de Roskilde ; il mourut en 1244. Il a laissé quelques ouvrages, un livre des simples médecines. un lapidaire et un livre de cuisine, représentés chacun par plusieurs manuscrits, et un livre sur les différentes maladies et sur leur traitement, représenté par un manuscrit de Stockholm. Ces ouvrages dont les éléments sont empruntés à Macer Floridus, Marbode et Constantin l'Africain, n'étaient connus jusqu'ici que par des versions en langues scandinaves, mais au cours de ses recherches à la Bibliothèque royale de Copenhague, le Dr Johnsson a rencontré un traité latin *De simplicibus medicinis laxativis* par Henricus Dacus, qui l'a frappé, dès le premier abord, par sa ressemblance avec le livre des simples médecines de Henrik Harpestreng. A la suite d'un examen plus attentif, fait en compagnie du Dr Marius Kistensen, éditeur des textes scandinaves de Henrik Harpetreng, Johnsson a pu constater que l'un des chapitres était identique dans les deux ouvrages. Sous sa forme danoise, ce chapitre avait toujours paru quelque peu

(1) Bibliothèque nationale, manuscrit français 1357, f° 119.

(2) *Bull.* XI (1912), p. 436-439.

(3) J. W. S. Johnsson. *Henricus Dacus (Henrik Harpestreng), de simplicibus medicinis laxativis, udgivet for förste gang.* Köbenhavn, v. Priors Kgl. Hofboghandel, 1914, in-8°, 98 p., 1 pl. — Edition française dans *Janus, archives internationales pour l'histoire de la médecine et la géographie médicale, XXII* (1917).

énigmatique et de nombreuses omissions en rendaient le sens obscur, mais, comparé avec le texte latin, il est devenu parfaitement intelligible. Ce chapitre était aussi le seul dont on ne connût pas les sources; Johnsson a pu démontrer qu'il est emprunté à Avicenne et à Cophon le jeune.

Henricus Dacus et Henrik Harpestreng ne font donc qu'un seul et même personnage, le premier de ces noms étant celui sous lequel le médecin du roi Erik était connu à l'étranger (1). Mais peut-on aussi identifier l'auteur du *De simplicibus medicinis laxativis* avec l'astrologue dont nous entretient Simon de Phares ? On ne saurait répondre avec certitude à cette question. Les recherches faites à Orléans par le Dr Garsonnin n'ont pas donné de résultats satisfaisants; notons toutefois que Henri de Dannemarche paraît avoir revêtu une dignité dans l'église Sainte-Croix de cette ville.

DOCUMENTS

UNE CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE AU XVIIIe SIÈCLE

A Mme la Marquise de ... à Bourge-en-Berry.

Noyers, 21 Octobre 1758.

Madame,

J'ay lû avec bien de l'attention le mémoire bien détaillé et bien circonstancié que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, où il est marqué tous les remèdes convenables à la maladie, qui ont étez sagement administrés, mais ces remèdes n'ont absolument rien produit, les accidens ont toujours plus-

(1) Le manuscrit du *De simplicibus medicinis laxativis* est originaire d'Erfurt.

tost augmentes que diminues ou du moins ils ont etez et sont toujours les mêmes. Il faut de deux choses l'une ou abandonner cette maladie aux soins de la nature puisque les remedes choisis n'y apportent aucune diminution, ou passer par les grands remèdes. On fait une observation qui est juste et raisonnable qui est de dire que le mercure tend les vaisseaux et qu'il devient cause de convulsion. Je le scay, mais il n'est point sans exemple qu'on n'ait employé ce moyen dans cette maladie et qu'on s'en soit tiré. Il s'agit d'y aller avec beaucoup de prudence, d'abord de bien préparer par la saignée, les bains, les bouillons capables d'addoucir et de purifier le sang, les purgatifs et generallement par tout ce qui peut mieux assouplir et relacher les solides, addoucir les fluides et *évacuer* les humeurs peccantes. Apres quoy on employe la panacée et par des frictions et on vient au but peu à peu d'établir la salivation que l'on entretient avec la panacée. La plus grande difficulté est d'établir la salivation par raport aux irritations dans ce cas icy, mais quand elle l'est une fois en l'entretenant avec prudence, les vaisseaux se débarrassant et les différents caneaux, il n'y a plus à craindre. Il est vray que la saison où nous allons entrer est peu favorable pour cette entreprise. Si on veut attendre au printems il faut saigner le sujet et le purger tous les mois, luy faire un cautere à la nucque, et lui donner des remèdes antiépileptiques et tous ceux qui sont convenables pour combattre les vapeurs, lui raser le sommet de la teste tous les huit jours, y appliquer un vieux pigeon que l'on aura ouvert vivant par le dos sans en rien ôter ny retrancher, l'y laisser quatre heures, ensuite l'ôter, laver l'endroit avec l'eau de vie de lavande chaude apresquoy on y appliquera l'emplastre de betoine étendu sur de la peau. On luy donnera tous les jours le matin à jeun sans exception d'un seul une infusion faite comme le thé de fleurs de tilleul, de petit muguet et de bétoine, où on ajoutera un petit morceau de sucre. Je ne preseriray rien pour le régime de vivre Je me persuade qu'il est sagement conduit par monsieur son médecin. Je diray seulement qu'il luy faut peu de vin et bien trempé, point de liqueurs spiritueuses et rien qui soit capable d'animer le sang. Toutes les perturbations de l'âme luy sont contraires surtout la tristesse Voila, madame, tout ce que je crois de mieux pour le monsieur auquel vous prenez tant de part. Je voudrais bien de tout mon cœur pouvoir seconder vos bonnes intentions pour luy en luy donnant un seul remède pour le guérir dans l'instant mais il n'y en a point assez spécifique pour cela, la maladie est trop

ancienne et trop considérable. Si on prend le dernier parti que je propose on verra comme cela ira au printems prochain vous pourrez m'en informer et j'aurai l'honneur d'y répondre avec bien de l'attention et avec toute l'exactitude possible ; permettez que je me dise avec bien du respect votre très humble et très obéissant serviteur. JULLIEN, méd.

Cette consultation me paraît intéressante, et suffisamment facile à comprendre pour ne pas nécessiter de longs commentaires. Il semble bien s'agir d'un cas d'affection chronique des centres nerveux, attribuée à la syphilis, et que le médecin propose en effet de traiter par les moyens considérés à l'époque comme les plus efficaces : les frictions mercurielles employées jusqu'à production de la salivation, que l'on regardait comme la preuve la plus sûre de l'action du médicament. Quant à la *Panacée* également préconisée, ce terme souvent appliqué à des médicaments différents pouvait laisser quelque incertitude dans son interprétation, si notre savant collègue M. Dorveaux n'avait eu la complaisance de nous renseigner à ce sujet. D'après lui il s'agirait du *Calomel* « qui s'est appelé jadis *panacée mercurielle*, et fut très employé à partir du moment où le secret de cette préparation fut acheté par Louis XIV. »

Un détail amusant à noter : le cachet du consultant est encore visible sur la cire qui fermait la lettre. On y voit un amour égaré dans un buisson de roses, vraisemblablement pourvues d'épines, avec cette devise « nul plaisir sans peine », qui paraît convenir parfaitement comme armes parlantes d'un médecin spécialisé dans les affections vénériennes.

Pr MENETRIER.

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Rambaud. — La Communauté des Maitres Chirurgiens de Poitiers (1410-1792), 1 vol. in-8° de 263 pages. Paris, Champion 1919.

Notre érudit collègue M. P. Rambaud, a voulu dans cet ouvrage compléter l'Histoire de l'art de guérir à Poitiers, qu'il avait déjà abordée avec *la Pharmacie du Poitou* et *l'Ancienne Faculté de Médecine de Poitiers*. Il s'est acquitté parfaitement de sa tâche et les quinze chapitres de son ouvrage montrent que la chirurgie en Poitou n'a plus de secret pour lui. Il étudie successivement la fondation, l'organisation et l'administration de la communauté des maîtres chirurgiens, l'apprentissage et le stage en chirurgie, l'enseignement de la chirurgie et de l'obstétrique, l'exercice de la chirurgie par les maîtres chirurgiens, les chirurgiens des hôpitaux, les garçons et les veuves des maîtres y compris l'exercice illégal très florissant déjà à cette époque, l'exercice de l'obstétrique par les sages-femmes. Une liste complète des chirurgiens de Poitiers par ordre alphabétique de 1410 à 1792 termine cet ouvrage dont la lecture attrayante et instructive charmera tous nos membres. Dr E. Olivier.

Edmond Leclair. — Lettres d'un médecin militaire lillois T. de Chamberet... chargé de mission scientifique en Pologne (1831). — 1 brochure de 13 pp. avec portrait.

Jean-Baptiste-Joseph-Anne-César Tyrbas de Chamberet fut envoyé en 1831 en Pologne à l'effet d'y observer le choléra-morbus, d'en rechercher l'origine, d'établir le mode de propagation de cette maladie et de constater les résultats des traitements dirigés contre elle. Pendant le cours de son voyage, il envoya plusieurs lettres à ses amis, notamment deux lettres à M. le Professeur Delezenne, avec lequel il était en relations particulières. M. Edmond Leclair publie ces deux lettres écrites, l'une de Berlin le 30 juin 1831, et l'autre de la quarantaine de Podzampe le 25 août 1831 ; dans la première Chamberet se montre gai et original et décrit avec de grands détails Berlin et ses charmes ; dans la seconde on le sent fatigué, ennuyé par un séjour inutile dans un milieu d'observation où ses camarades et lui étaient parqués comme des animaux. Qu'eût-il dit s'il avait assisté aux scènes de

torture et de brimades infligées pendant la guerre à nos malheureux prisonniers en Allemagne? D[r]E. OLIVIER.

Léon MOULÉ. — LA FAUNE DE LA GRÈCE ANTIQUE (Ext. du *Bulletin de la Société zoologique de France*, t. XLIV, 1919).

Ce très savant article établi d'après les textes, et suivi d'un copieux Index bibliographique, comporte l'étude de la Chauve-souris (Νυκτερίς) d'après Homère, Xénophon, Aristote, Hérodote, ainsi que sur son utilisation thérapeutique; du Hérisson (Εχῖνος χερσαῖος), d'après Aristote et Plutarque; de la Musareigne (Μυγαλῆ) et de la Taupe (Σπάλαξ). M. L. M... s'attache surtout à rechercher leur représentation graphique sur les vases et les peintures murales. Cette étude complète le travail qu'il avait déjà donné dans les *Mémoires* de la même Société (t. XXII, 1909) sur la *Faune d'Homère*. Marcel FOSSEYEUX.

Léon MOULÉ. — CORRESPONDANCE DE CLAUDE BOURGELAT (Extrait du *Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire*. — Paris, Asselin et Houzeau, 1[er] Fascicule, 1912; 2[e] Fascicule (1916-1919).

Cette correspondance tirée des dépôts d'archives du département du Rhône, de Lyon, et des Ecoles vétérinaires d'Alfort et de la ville de Lyon, est précédée de deux études, l'une sur Bourgelat intime (1712-1779), l'autre sur Bourgelat dans ses diverses fonctions. M. L. M... avait déjà eu occasion dans son *Histoire de l'Ecole d'Alfort* d'évoquer la physionomie de ce directeur de l'Académie d'équitation de Lyon, qui devint commissaire général des haras (1764-78); ses fonctions le mirent en relations avec un grand nombre de personnages connus de son temps, d'Alembert, Malesherbes, etc. Il acquit une notoriété que M. L. M... a très heureusement mise en relief en le replaçant au milieu de la société si variée et si complexe du XVIII[e] siècle. Marcel FOSSEYEUX.

Ernest JOVY. — LE MÉDECIN ANTOINE MENJOT (Vitry-le-François, 1914, 1 br. 132 p. in-8°).

Par ses *Etudes* et *Notes péripascaliennes*, M. E. J..., professeur au collège de Vitry-le-François, et correspondant du Ministère de l'I. P., s'est acquis une notoriété du meilleur aloi dans le monde de l'érudition. Son *Pascal inédit* contenait déjà un chapitre fort curieux intitulé: *Notes pathologiques sur Pascal et son entourage* (1912), tout à fait digne du cadre de nos études. C'est également dans l'entourage de Pascal qu'il a découvert le médecin Antoine Menjot, né sans doute à Paris mais d'une famille vitriate et protestante, étudiant à Montpellier, établi à Paris, étendant sa clientèle à la fois dans le monde des réformés et des catholiques; un instant médecin de Racine, il devient l'ami de la famille Périer, de M[me] de Sablé,

de Pascal. Nous ne suivrons pas sa carrière, reconstituée d'une façon si précise par M. E. J... Disons seulement que lors de la révocation de l'édit de Nantes en 1685, il fut malgré son âge exilé à Limoges, et qu'il abjura, du moins en apparence, le protestantisme pour rester en France, bien qu'on lui eût offert une chaire de médecine à l'Université de Leyde. Anti-janséniste, anti-cartésien, cet ami de Pascal était gassendiste ; c'est auprès de Molière, cet autre admirateur de Gassendi, qu'il fut inhumé en 1694, dans le petit cimetière Saint-Joseph, en qualité de paroissien de Saint-Eustache. Ses *Opuscules posthumes*, touchant divers sujets de médecine, physique et religion, parurent à Amsterdam en 1697.

Marcel Fosseyeux.

Dr Daniel Van Duyse. — L'œil artificiel dans l'antiquité (Ext. des *Archives médicales belges*. Sept. 1919).

M. le Dr V. D.... membre de la Société française d'ophtalmologie, et professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Gand, s'est posé la question de savoir si les anciens Egyptiens avaient porté des prothèses oculaires. Ce n'est pas là une vaine curiosité si l'on songe que la guerre mondiale, à laquelle nous venons d'assister, a laissé, seulement en France 17.000 borgnes. Aucun document authentique n'établit l'existence de cette prothèse chirurgicale en Egypte, mais on peut tirer en sa faveur des arguments indirects de l'emploi des yeux de marbre et de verre, de terre cuite et émaillée sur les masques funéraires, dans les orbites des momies (Musée de Boulacq) dans les ushabtis et les doubles déposés dans les tombeaux.

Cette étude complète les travaux déjà publiés par M. le Dr V. D... sur l'histoire de l'ophtalmologie, et qu'il n'est pas inutile de rappeler :

— Eléments d'embryologie et de tératologie de l'œil, gr. in-8°, pp.471, avec 384 fig. dont 211 originales. Paris, O. Doin [fait partie du t. II de l'*Encyclopédie français d'ophtalmologie*.

Les chapitres de tératologie sont accompagnés d'une notice historique.

— Les origines d'une mystification : la découverte des lunettes en Flandre par Roger Bacon. *La Chronique médicale*, XII, n° 17, p. 589, sept. 1906.

— *La Renaissance de l'ophtalmologie*, trad. de l'original du prof. Hirschberg, in-8°, pp. 150 avec 13 figures et 7 pl., W. Engelmann, 1908.

— Michel Brisseau, le Tournaisien. *Annal. de la Soc. de méd. de Gand*, oct. 1908.

— Les oculistes ambulants à Gand au XVIIIe siècle : 1re partie : Le chevalier Taylor ; 2e partie : Les successeurs de Taylor ; *Annal. de la Soc. de méd. de Gand*, in-8° de 55 p., nov. 1908.

— Coup d'œil sur l'histoire de l'ophtalmologie en Belgique

au XIX[e] siècle, gr. in-8°, pp. 300, Gand. Ad. Thoste, 1912. La prothèse oculaire chirurgicale chez les anciens. *Arch. belges de médecine*, 1919 (en cours d'impression). Marcel FOSSEYEUX.

MARCEL FOSSEYEUX. — LE BUDGET DE LA CHARITÉ A PARIS AU XVIII[e] SIÈCLE. (Extr. : *Revue des Etudes historiques*, juillet-octobre, 1919, 12 p.).

M. Fosseyeux, dont on connaît la compétence en tout ce qui concerne l'histoire de l'Assistance publique à Paris, établit le budget des dépenses et des recettes de la charité au XVIII[e] siècle, en dehors de ce qu'on pourrait appeler le budget des hôpitaux.

Les dépenses étaient considérables. Les ressources provenaient, d'abord et surtout d'une subvention que l'Etat versait mensuellement aux curés de Paris, et que ceux-ci affectaient aux secours en nature. D'autre part, le Grand Bureau des Pauvres percevait, sur les habitants, une taxe dont le produit se maintint, au XVIII[e] siècle, aux environs de 38.000 livres, et qui s'augmentait de dons et de cotisations diverses. De plus, les « compagnies de charité paroissiales » recevaient, à cet effet, outre les cotisations volontaires de leurs membres, le produit des quêtes ainsi que les legs des curés et des bienfaiteurs. Enfin, des vêtements et de l'argent étaient distribués par les communautés religieuses. A cette énumération, il faut ajouter, dit M. Fosseyeux, les secours de circonstance octroyés par les membres de la famille royale ou par le roi lui-même.

L'auteur montre, en terminant, ce qu'étaient les mendiants du XVIII[e] siècle, et en particulier les mendiants de profession que pourchassaient le lieutenant de police. D[r] Léon BRODIER.

D[r] A. COURTADE. — « LES MOYENS DE PARVENIR EN MÉDECINE ». (Extrait de *la Chronique médicale*, n° 21, 1912.)

Cet article est une analyse très amusante d'un ouvrage en vers publié en 1843, par un auteur anonyme où étaient indiqué les moyens non pas seulement de vivre modestement mais encore de faire fortune en pratiquant notre art.

« On vous a enseigné à guérir ou à soulager les malades et cela est fort beau, — dit l'auteur dans le prologue, — mais les moyens de les attirer, de les captiver d'en retirer de gros salaires, vous les a-t-on indiqués?... »

Le poème est divisé en trois chants et remplit 110 pages. Il ne nous appartient pas d'analyser complètement l'étude de M. Courtade, il faut le lire entièrement, tellement elle est intéressante, pleine d'ironie, et disons le mot toujours d'actualité.

D[r] A COURTADE. — LA SURDITÉ DANS J.-J. ROUSSEAU. **(Extrait des *Archives internationales de laryngologie*, 1899.)**

Dans cet article l'auteur rappelle qu'il traite ce sujet dans

un mémoire lu à l'Académie de médecine le 24 novembre 1899, et où il concluait que J.-J. Rousseau était atteint d'une lésion labyrinthique, autrement dit d'une maladie de Ménière atténuée.

Dr A. Courtade. — Bozzini, précurseur de l'examen des cavités profondes par l'inspection directe. (Extrait des *Archives de laryngologie*, 1908.)

Cette étude tout à fait intéressante montre que Bozzini se proposait avec son appareil d'examiner non seulement le larynx mais toutes les cavités profondes.

Dr A. Courtade. — Revue historique et critique de pseumodographie clinique. (Extrait des *Archives de laryngologie*, 1910.)

La rhinométrie en tant que mode d'exploration clinique et pratique était inconnue avant la communication de l'auteur à la société de laryngologie en janvier 1902. C'est seulement en 1904, c'est-à-dire deux ans après que Glatzel (monats für ohr nº 1, 1904), fit une communication sur un appareil destiné à mesurer la perméabilité des fosses nasales.

En somme, cet article est une mise au point de l'historique de la question.

Dr A. Courtade. — La Rhinologie dans Hippocrate. (Extrait des *Archives de laryngologie*, 1903.)

Les affections du nez n'étaient pas l'objet d'une étude spéciale à l'époque d'Hippocrate. Toutefois on retrouve dans ses œuvres des passages où il a traité la question.

Les connaissances anatomiques à cette époque étaient très rudimentaires, mais les observations cliniques étaient presque toutes fort judicieuses.

Il faudrait lire en entier cette savante étude où le Dr Courtade commente à la lueur des connaissances modernes le texte d'Hippocrate.

Dr A. Courtade. — L'Otologie dans Hippocrate. (Extrait d'un *travail de la clinique oto-rhinolaryngologique de la Trinité*, 1903.)

Les observations ayant trait à l'otologie sont éparpillées çà et là dans l'œuvre d'Hippocrate. Le Dr Courtade a tenté de les classer dans les chapitres suivants : anatomie et physiologie, étiologie, maladies d'oreilles relevant de maladies générales, otite suppurée, complications, surdité, traumatisme, cas indéterminés, diagnostic et enfin traitement.

Il l'a fait avec succès et tous ceux qui aiment l'étude du passé auront grand plaisir à lire le travail de notre savant collègue.

Dr R. Neveu.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 5 *Juin* 1920.

Présidence de M. le Pr JEANSELME.

Etaient présents : MM. Beaupin, Boulanger, H. Boudin, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, G. Hahn, G. Hervé, B. Lutaud, H. Meige, Mousson-Lanauze, B. Neveu, Rambaud, L. Tanon, C. Sieur, M. Villaret.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés:

M. Georges PERNET, 20, Devonshire Place, London W.I, par MM. Jeanselme et Thibierge ;

M. Jean FÉLIX, interne à l'hospice d'Ivry, par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

Communications.

M. le Dr G. HERVÉ continuant ses travaux biographiques sur le Dr Kuss, lit une communication très intéressante sur: *Un épisode parisien de sa jeunesse*.

M. P. RAMBAUD, de Poitiers, présente un document tiré d'une minute notariale de Châtellerault et concernant: *Une guérison prise à forfait par un chirurgien au XVIIe siècle* (1639).

M. le Pr JEANSELME commence la première série de ses travaux sur l'alcoolisme et parle de l'*Alcoolisme en Occident au moyen âge* (v-xe siècle), d'après

des ouvrages de Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire et Fortunat ; cette étude fournit de précieuses indications sur l'état de la civilisation à cette époque, et en particulier sur les mœurs des grands dignitaires ecclésiastiques ; elle est suivie de commentaires auxquels prennent part MM. Ménétrier, Fosseyeux, Dorveaux, Tanon.

La séance est levée à 7 heures.

Séance du 5 juillet 1920.

Présidence de M. le Professeur Jeanselme

Etaient présents : MM. Avalon, Beaupin, Brodier, Chaumont, Delaunay, Desnos, Dorveaux, Fosseyeux, R. Goulard, L. Hahn, G. Hervé, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Ménétrier, Mousson-Lanauze, E. Olivier, H. Roché, Semelaigne, Sieur, M. Villaret, J. Vinchon.

Excusés : MM. Barbé, Buchet.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés :

M. le Dr H.-J. Simpson Newland, 3, North Terrace, Adelaïde, Australie ; par MM. Jeanselme et Fosseyeux ;

M. le Dr *Streeter*, 780, Bacon Street, Boston, Mass. U. S. A., par MM. Garrisson et Jeanselme ;

Union des médecins arméniens représentée par le Dr Zarfjian, 10, rue Chichly, à Constantinople ;

M. Kousis (Aristote), ancien professeur d'histoire de la médecine, 5, rue Bucarest, à Athènes.

Communications.

M. le Dr Roger-Goulard, continuant ses études tirées des Archives de la Bastille, résume la vie d'***Etienne Vinache, empirique et alchimiste du***

XVIIe siècle, complice du financier Samuel Bernard.

M. le Pr Delaunay, quittant le monde médical du XVIIIe pour celui du XIXe siècle, s'attache à la carrière du *Dr Piron, parisien de la Sarthe*, évoluant à travers la société de la monarchie de Juillet, et celle du second empire.

MM. les Drs Laignel-Lavastine et Jean Vinchon commentent une estampe de Kouniyoski, datée de 1840, représentant le *délire du buveur de saké*. M. le Pr Jeanselme distingue à ce sujet les divers délires alcooliques passifs, venant de l'opium, dangereux issus du haschich. M. Ménétrier souligne le départ qu'il y a lieu de faire entre les représentations dérivées de perturbations pathologiques et les créations issues de l'imagination spontanée des artistes, un Callot, un Goya, par exemple, et les auteurs des scènes de sabbat ou des nombreuses tentations de St-Antoine.

M. le Dr Mousson-Lanauze communique un contrat pour traitement à forfait daté de 1631, tiré d'archives sarladaises et critique un article de M. Parot dans la Revue neurologique de nov. 1919, intitulé « l'achondroplasie dans l'art grec. »

La séance est levée à 6 h. 1/2.



LE PREMIER CONGRÈS
DE
L'HISTOIRE DE L'ART DE GUÉRIR

ANVERS

7-12 Août 1920.

Le premier Congrès de l'histoire de l'art de guérir, qui coïncidait avec le troisième centenaire du cercle médical (1), les fêtes du quatrième centenaire de Plantin, et les Olympiades, a passé presque inaperçu de la grande presse (2). Il est certain que dans Anvers enfiévrée par la préparation de ses jeux olympiques, égayée parle traditionnel cortège de l'Omnegang sortant pour la première fois depuis de longues années, animée par la présence des marins et des navires de toutes les nations amenant leurs athlètes, le petit hôtel de la rue Louise, siège du cercle médical, « la maison des médecins » comme disent les anversois, présentait le calme le plus parfait, comme il convient à des travailleurs, habitués au silence des bibliothèques et au recueillement du cabinet. Mais on y était accueilli avec une si chaleureuse sympathie que la science la plus froide s'y animait au rayon de l'amitié. Cela, nous le devions au dévouement et à l'ardeur des organisateurs du Congrès, MM. Tricot-Royer, président, et Van Schevensteen, secrétaire général,

(1) Le *Collegium medici* d'Anvers a été fondé en 1620 par Lazare Marques et Godefroid Vereycken. M. le docteur L. Bertrand en a fait l'histoire à la séance d'ouverture du Congrès.

(2) *Paris Médical* a donné dans son numéro du 11 septembre 1920 un compte-rendu fait par notre collaborateur, le Dr Laiguel-Lavastine.

auxquels vont tout d'abord nos remerciements et nos félicitations.

Nous n'oublions pas dans notre reconnaissance la ville d'Anvers toute entière qui nous a fêtés et choyés, le Magistrat et ses échevins qui nous ont reçu officiellement dans leur magnifique Hôtel de Ville, nous ont permis en mettant un remorqueur à notre disposition de visiter les puissantes et merveilleuses installations du port, M. l'avocat Charles Bernard, professeur à l'institut supérieur des Beaux-Arts, dont la causerie d'une si fine érudition nous a initié au charme de quelques-uns des chefs-d'œuvre du Musée, M. le curé Goetschalckx qui nous a révélé les splendeurs d'art de l'église collégiale Saint-Jacques, M. G. Piron, homme de lettres, qui nous a expliqué les amusantes scènettes du guignol anversois. Ce fut aussi une matinée d'émotion profonde que celle qui fut consacrée à la visite de la ville de Louvain, où la municipalité nous reçut dans son délicieux Hôtel de Ville heureusement intact. Car rien ne fut négligé par les organisateurs du Congrès pour distraire ses adhérents, occuper leurs loisirs, satisfaire leurs goûts d'art et d'érudition : Anvers prêtait d'ailleurs à toutes ces généreuses attentions un cadre merveilleusement approprié (1).

Quant aux neuf séances du congrès elles présentèrent le plus grand intérêt grâce à la variété des communications. L'Italie était représentée par M. le Dr Giordano, de Venise, l'Angleterre par le Dr C.-J.-S. Thompson, l'Espagne par les Drs Albinana et de Alcalde, la Hollande par le Dr de Lint, la France par le Pr Jeanselme, de l'Académie de Médecine, Bugiel, Desnos, Delaunay, Dubreuil-Chambardel, Fosseyeux, Guiart, Laignel-Lavastine, R. Neveu, Pluyette, Wickersheimer, tous membres de la *Société française d'Histoire de la médecine*, puis M. Challan de Belval (Marseille), Fialon (Rueil), Goudard (Pau).

(1) Voir Paul Delaunay, le premier congrès de l'art de guérir à Anvers : En marge du congrès, *Presse Médicale*, 2 octobre 1920.

C'est assez dire quelle part a pris notre Société, après les membres belges, au succès de ce premier Congrès international de l'histoire de guérir. Nous ne saurions donner ici le compte-rendu de toutes les communications qui seront imprimées dans le *Liber memorialis*. Mais nous ne pouvons nous dispenser pour ceux de nos membres qui furent privés d'y assister d'indiquer dès maintenant le titre des principales études (1).

Pour l'antiquité les communications de M. le Dr R. Neveu sur le *Culte d'Esculape à Timgad et à Lambèse au temps de l'occupation romaine*, et de M. le Dr Tricot-Royer sur la *Table de jeux de Timgad, dite tabula lutoria*, présentèrent le plus vif intérêt archéologique en même temps que médical.

L'Orient fut l'objet des remarquables études de M. le Pr Jeanselme sur les *Hôpitaux byzantins sous les Comnènes*, *un Calendrier de régime à l'usage des byzantins*, *une consultation médicale à Byzance*, le *Diagnostic de la variole établi au cas décrit sur lui-même par le poète byzantin Théodore Prodrome*, travaux où la précision de l'érudition s'allie à la saveur du récit.

Pour la période mérovingienne et le moyen âge, il faut citer encore les études de M. le Pr Jeanselme sur *la Vigne, le vin et l'alcoolisme* à l'époque de l'établissement des barbares (v^e et xe siècles), d'après la chronique de saint Louis et les poètes latins contemporains, complétées par celle de M. Ménétrier sur l'*Alcoolisme cause de la dégénérescence de la race chez les rois Mérovingiens*, et qui paraissent toutes deux dans notre bulletin de septembre-octobre 1920 ; de M. le Dr Bugiel sur un conte extrait des *Gesta Romanorum* intitulé les *deux Médecins* ; de M. le Dr Dubreuil-Chambardel sur l'*Emploi des mots physicus et medicus au moyen âge dans les professions médicales* et sur la *Médecine collégiale et monastique aux Xe, XIe*

(1) Le *Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie* a donné dans n° de septembre 1920, une liste des communications présentées séance par séance.

et XIIe siècles notamment en Belgique dans les abbayes de Lobbes, Gembloux, Cambrai, Tournai ; de M le Dr Wickersheimer sur la *Sphygmographie médiévale*, et le *Projet d'un répertoire bibliographique pour servir à l'histoire de la médecine en Occident pendant le moyen âge* ; de M. le Dr Thompson, de Londres, sur la *Chirurgie anglo-saxonne* de 596 à 1066, d'après un manuscrit du Britisch Museum, le « Medicinal anglicum ».

A la Renaissance se rattachent les communications de M. le Dr Paul Heger, professeur à l'Université de Bruxelles, sur les *Portraits de Vésale*, dont le premier date de 1542 : c'est une gravure sur bois, représentant le maître étudiant un membre à disséquer. Vesale était alors professeur d'anatomie à l'Université de Padoue aux appointements annuels de quarante florins ; parmi la multiplicité de dessins et de gravures qui le représentent, le seul original est au musée de Padoue ; de M. le Dr V. Possemiers sur *Vesale médecin*, glorification enthousiaste de la splendeur de son époque ; de M. le Pr Jeanselme sur *Une série de figures attribuées au Primatice, représentant les procédés de réductions de luxations* ; de M. le Dr Van.Lennep sur la *Peste et les pestbockjes en Belgique*, dont le premier date de 1571 ; de M. le Dr Wickersheimer sur le tableau de *Mathias Grunewald représentant un malade atteint du feu Saint Antoine* conservé à Colmar, qui a fait l'objet de divers commentaires. C'est également à des publications du XVIe siècle que M. le Dr Laignel-Lavastine fait remonter son étude sur les *Symboles traditionnels dans le Freudisme*, si goûtée non seulement des spécialistes de la psychiâtrie mais de tous les lettrés.

C'est dans la période que nous appelons l'Ancien Régime que se classent les études de M. Fosseyeux sur l'*Hospitalisation des aliénés à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*, notamment à l'Hôtel-Dieu, Bicêtre, la Salpêtrière, les Petites-Maisons ; de M. le Dr Delaunay sur l'*Exercice de l'obstétrique par les sages-femmes dans le Haut-Maine au XVIIIe siècle*

et les efforts tentés par la communauté des chirurgiens du Mans pour instruire les matrones ; de M. le Dr de Meeus sur l'*Histoire de la colonie d'aliénés de Gheel ;* de M. le Dr Pluyette sur les *Œuvres d'art perpétuant à Marseille le souvenir de la peste de* 1720, qui y fit plus de 40.000 victimes ; de M. le Dr de Lint, sur un livre de P. Van Baveghem, paru à Termonde en 1773, où ce dernier décrit l'*Opération césarienne* abandonnée depuis plusieurs siècles en France, et renovée par lui dans les Flandres.

Nous arrivons à la période moderne avec l'étude de M. le Dr Van Duyse de Gand, sur l'*Oculiste Michel Brisseau*, de Tournai, auquel sa ville natale doit élever un monument ; de M. Van Langenmeersch sur l'*Histoire de la Croix-Rouge,* son fondateur Henri Dunant, et ses collaborateurs Palachiano, Apia et Francois Moynier ; de M. le Dr Justement, d'Anvers, sur l'*Oculiste Deneffe*, né à Namur et mort à Anvers en 1818 ; de M. le Dr Delaunay sur le *conventionnel Levasseur*, d'abord chirurgien au Mans, puis envoyé en mission aux armées du Nord, et, qui, banni de France, vécut d'un poste modeste à la maternité de Louvain ; de M. Van de Wiele, d'Anvers, sur quelques instruments de chirurgie provenant de l'ancienne école de médecine annexée *à l'Hôpital Sainte-Elisabeth*, le si curieux établissement anversois.

D'autres communications embrassent une trop large période pour être l'objet d'un classement historique, comme celle de M. le Dr De Mets, d'Anvers, sur l'*Enseignement de la chirurgie à Anvers* depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution, et sur *un Concours de sages-femmes à Anvers en 1920* ; de M. le Dr Desnos, sur l'*Evolution de la lithotritie*, extraite de son magistral ouvrage le *Traité d'urologie* ; de M. de Alcalde, de Madrid, sur les *Hôpitaux de Madrid depuis le moyen âge jusqu'à nos jours;* de M. Van de Briel, d'Anvers, sur le *Strabisme et le rétrécissement du sens visuel depuis l'antiquité jusqu'à nos jours;* de M. le Dr Tretrop, sur les *Traitements désuets en oto-rhino-*

laryngologie, depuis les Pharaons jusqu'à nos jours, de M. le Dr Albinana, sur la *Coopération de l'Espagne à la prospérité de l'ancienne école médicale de Montpellier;* de M. le Dr Giordano sur l'*Anatomie des vivants* pratiquée notamment sur des criminels et Maures infidèles; de M. le Dr Goudard sur l'*Histoire du climat de Pau;* de M. Gunzburg, sur l'histoire de la *Cinésithérapie,* accompagnée de présentation d'appareils.

Le folk-lore médical eut ses savants interprètes dans M. le Dr Delaunay, à propos de *la médecine populaire*, la *médecine illégale et les charlatans dans le Haut-Maine du XVIIIe siècle;* M. le Dr Dubrueil-Chambardel sur les *Ex-voto de la région Yproise* qu'il put étudier pendant la guerre ; M. le Dr Van Schevensteen, médecin en chef de l'Institut ophtalmique d'Anvers, sur le *Folk-lore dans les maladies des yeux* notamment les ex-voto, placés sous l'invocation des saints Antoine, Blaise, Eloi, Lievin, saintes Lucie, Marguerite, etc., qui avaient la réputation de guérir les maux d'yeux et d'oreilles; M. Van Heurk, membre correspondant de l'Académie royale d'archéologie de Belgique sur le *Folk-lore religieux et l'art de guérir,* s'attachant en particulier à la thérapeutique des couronnes en fer forgé qui, adaptées à la tête des patients, avaient la vertu de supprimer les maux de tête ou de guérir de la surdité ; M. Fialon fit une dissertation sur l'*origine des termes apothicaire et pharmacien.*

Divers membres de notre Société n'ont pu se rendre à Anvers, mais envoyèrent des travaux communiqés par des congressistes, tels M. P. Dorveaux, auteur d'un mémoire consacré à l'*Historique de l'eau de la reine de Hongrie*, et M. Léon Moulé, d'études sur la *Maladie des faucons par le médecin grec du XIIIe siècle, Demetrius Pepagamenos,* et la *Zoothérapie de Dioscoride.*

Quant aux commentaires médicaux sur les tableaux du Musée des Beaux-Arts et sur ceux du Musée Plantin, présentés sur place par M. le Dr Tricot-

Royer, ils furent un régal pour tous les congressistes qui surent apprécier en même temps que l'étendue de son savoir (1) son talent d'organisateur.

A la dernière séance les vœux suivants ont été adoptés :

1° Celui de M. Giordano, préconisant la réunion en une fédération générale de toutes les sociétés de l'histoire de la médecine représentées au Congrès.

2° Celui de MM. les Drs Delaunay et Wickerheimer, concernant la création d'un organisme bibliographique intermédiaire entre les travailleurs adonnés à l'histoire de la médecine, et qui va trouver son premier instrument, bien imparfait mais susceptible de perfectionnement, dans notre *Tribune bibliographique*.

3° Celui de M. le Dr Van de Wiele, demandant l'organisation dans les hôpitaux de petits musées réunissant tous les objets, documents, pièces anatomiques ayant cessé d'être en usage dans l'établissement.

4° Celui de M. le Dr Tricot-Royer, tendant à la création de sociétés belges d'Yperman's, ainsi appelées en souvenir de la ville d'Ypres et du célèbre chirurgien, se réunissant tous les trois mois, pour étudier des sujets d'histoire de la médecine, puis en congrès national annuel tantôt dans une ville flamande, tantôt dans une ville wallonne, en attendant que le gouvernement belge créée une chaire de l'histoire de la médecine.

Il fut décidé enfin qu'un deuxième Congrès international se tiendrait à Paris en 1921, et sur le vœu de M. le Dr Guiart, de Lyon, qu'une des questions mises à l'ordre du jour de ce Congrès, concernerait l'histoire des épidémies.

Le banquet de clôture rassembla en grand nombre les congressistes; chacun des représentants des puissances étrangères souligna le succès du Congrès.

(1) A la séance d'ouverture M. le Dr Tricot a prononcé un éloquent discours comportant l'éloge de Corneille Broeckx, célèbre historien belge de la médecine l'histoire de la médecine dans les Pays-Bas, et l'influence de l'œuvre de Vésale sur l'art flamand.

Au nom de la France, M. le Pr Jeanselme prononça le discours suivant :

J'ai l'agréable devoir de vous exprimer au nom de tous mes collègues, nos remerciements les plus chaleureux pour l'accueil si cordial dont nous avons été l'objet de la part de la Municipalité anversoise.

Votre grande et belle cité, que nous avons appris à connaître et à chérir pendant le séjour, hélas trop bref, que nous avons fait parmi vous, a su prendre une place prépondérante dans les domaines les plus divers, et l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer : de votre port, tombé en léthargie sous l'occupation étrangère et ressuscité soudainement au souffle de l'indépendance recouvrée, ou de vos trésors historiques et artistiques accumulés au cours des âges.

Ce cadre était bien choisi pour y tenir les premières assises d'une science cultivée par des médecins, tous épris d'art et d'érudition. L'histoire de la médecine n'est point une branche nouvelle de l'art de guérir. Mais, jusqu'ici ses adeptes travaillaient en ordre dispersé, s'ignorant pour ainsi dire les uns les autres. Pour rendre le labeur de chacun plus fructueux, il fallait grouper tous les hommes de bonne volonté. Le Dr Tricot-Royer a été l'initiateur de ce mouvement et, secondé par le Dr van Schevensteen, il est parvenu à réaliser cette idée féconde. Il ne s'est pas contenté d'obtenir l'adhésion de ses compatriotes qui, pour la plupart, ont répondu à son appel, il a voulu que le Congrès prît le caractère d'une manifestation internationale. Il s'est adressé à toutes les sociétés étrangères qui ont pour objet l'histoire de la médecine, il a parcouru la France, frappant à toutes les portes, et, avec sa conviction d'apôtre, il est parvenu à convertir à son idée les tièdes et même les indifférents.

Il serait assurément prématuré de vouloir apprécier le gain d'une œuvre aussi récente ; dès à présent, il est permis d'affirmer, — et ce n'est pas là une vraie formule oratoire, — il est permis d'affirmer que le résultat a dépassé toutes nos espérances. La moisson a été riche, trop riche peut-être pour nos faibles moyens financiers, si les pouvoirs publics ne nous fournissent pas les moyens de mettre au jour tous les matériaux dignes d'intérêt que nous avons colligés.

En venant à Anvers, nous étions certains de trouver des alliés dont nous escomptions la courtoisie. Le corps médical Anversois nous a offert une hospitalité si charmante et si intime en nous admettant à son foyer, que je crois être l'interprète de tous mes collègues en disant qu'au plaisir de rentrer au pays natal se mêle l'amertume de quitter une seconde patrie.

Arrêtons-nous sur cette phrase qui résume si heureusement nos sentiments et notre gratitude.

Marcel Fosseyeux.

LE VIN, LA VIGNE ET L'ALCOOLISME
DANS LES GAULES
A L'ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES BARBARES
(V^e - Xe SIÈCLE)

Par M. le Pr E. JEANSELME.

La tempérance n'était pas une vertu gauloise. Peu flatteur est le tableau qu'Ammien Marcellin nous a laissé des mœurs de nos aïeux. Au dire de cet historien du ive siècle, qui passe pour impartial, les Gaulois aiment avec passion le vin et maintes espèces de boissons qui lui ressemblent (1). Parmi les gens de la basse classe, il en est qui sont abrutis par un état d'ivresse habituel et qui ne sont plus maîtres de leur démarche incertaine. Cicéron, ajoute-t-il, dit vrai quand il lance à leur adresse dans son plaidoyer pour Fontéius le trait suivant : les gaulois vont mettre de l'eau dans leur vin! Autant vaudrait, selon eux, y mettre du poison (2).

Déjà du temps de César, une race valeureuse de la Gaule Belgique, celle des *Nervi*, reconnaissant les funestes conséquences des boissons fermentées, proscrit l'usage du vin qu'elle accuse d'amollir les âmes et d'affaiblir le courage (3). Mais cette mesure tutélaire, en opposition avec les instincts de la race, ne se généralisa point.

L'arrivée des Barbares sur le sol gaulois ne fit qu'accroître le goût de ses habitants pour les boissons enivrantes. Les Germains, en effet, de temps

immémorial, s'adonnaient à l'ivrognerie. « Boire des journées et des nuits entières, dit Tacite, n'est une honte pour personne. L'ivresse provoque des querelles fréquentes qui se bornent rarement aux injures; presque toujours elles se terminent par des blessures et des meurtres (4)... Leur boisson était une liqueur faite avec de l'orge ou du froment », mais à la bière ils préféraient le vin. Rome leur en procura et insensiblement les tribus germaniques tombèrent sous le joug. Tacite résume cette politique d'asservissement en une phrase concise et profonde : « Encouragez l'ivresse, dit-il, en leur procurant tout ce qu'ils désirent boire, et leurs vices les vaincront aussi aisément que vos armes (5).» La nation des Suèves, la plus puissante et la plus belliqueuse de la Germanie reconnut le péril et, pour traverser les desseins du conquérant, elle interdit formellement sur son territoire l'importation du vin qui rend les hommes mous et efféminés (6).

*
* *

La conquête romaine contraria d'abord le penchant des Gaulois. Car les vainqueurs, pour favoriser l'exportation des vins d'Italie, mirent des entraves à la culture de la vigne dans les Gaules. Toutefois, dès le premier siècle de notre ère, la Narbonnaise possède d'importants vignobles et des crus renommés. Celui que nous appelons aujourd'hui « Côte-Rôtie » était déjà fort prisé des Romains et de l'aristocratie gauloise, et le vin de Béziers, importé à Rome, était jugé digne de figurer sur la table des riches. Au IIIe siècle, la vigne gagne vers le Nord et pénètre dans la vallée de la Saône. Mais sa culture ne se généralise en Gaule que du jour où l'empereur Probus (276-282) abroge toutes les ordonnances restrictives édictées par ses prédécesseurs (7).

A l'aide des données fragmentaires, éparses dans les écrits des contemporains, il est possible de reconstituer, mais d'une manière fort imparfaite assurément, la topographie du vignoble gaulois pendant la

période qui précède immédiatement l'invasion des Barbares et celle qui suit son établissement sur notre sol.

Au v[e] siècle, la Gaule Narbonnaise est couverte de vignes, et c'est le commerce des vins qui procure à Marseille ses moyens d'existence (8).

La région bordelaise est un centre vinicole, déjà très prospère vers la fin de l'Empire. Ausone possédait, non loin de Bordeaux, un petit domaine composé de 200 arpents de terre labourable, 100 en vignes, 50 en prés et pour le moins 700 arpents de bois (9). En 396, Paulin de Pella, petit-fils d'Ausone, âgé de vingt ans, se marie et acquiert par sa femme, dans la campagne bordelaise, un domaine laissé à l'abandon. Il se hâte de régénérer les champs par la culture, d'améliorer les vignes épuisées et de les renouveler par des moyens connus de lui (10). Mais, dix ans plus tard, en 406, les Barbares « pénètrent dans les entrailles de l'Empire » et son bien est livré au pillage. Paulin se réfugie à Marseille et c'est encore à la culture d'un champ, d'étendue fort modeste, en partie plantée en vignes, qu'il demande ce qui lui est nécessaire pour assurer sa vie matérielle (11).

Les vignobles de la Narbonnaise et du Bordelais, marchant à la rencontre l'un de l'autre, ne tardèrent pas à se rejoindre. Au iv[e] siècle, la culture de la vigne s'étale au nord de la Garonne sur le territoire des Charentes. On concevrait difficilement que le domaine du poëte d'Ausone, près de Saintes, en fut dépourvu. Au temps de Fortunat, elle monte plus haut et occupe la Basse-Loire. L'évêque Félix possédait alors, aux environs de Nantes, l'aimable domaine de *Cariacum* qui descendait en pente douce vers la Loire : d'une part, dit le poëte, la vue embrasse le cours du fleuve, et de l'autre la vigne qui étale ses pampres... (12).

Au vi[e] siècle, l'abus du vin est très fréquent sur les territoires de Poitiers, d'Angers et de Tours (*passim*), ce qui fait supposer que la vigne était fort répandue dans ces régions.

Dès cette époque, la Champagne produisait d'opulentes récoltes, car les habitants de la cité de Châlons passaient, au dire de Grégoire de Tours, pour de francs buveurs (13).

Déjà au v[e] siècle, la vigne est cultivée en Auvergne. Dans une lettre, écrite vers 465, Sidoine Apollinaire fait allusion aux vignobles fertiles que possède son ami Maurusius « à Vialosc, dans ce bourg qui, plus tard, fut appelé Marsat » (14).

Au temps de Grégoire de Tours, le vin provenant des coteaux situés au couchant de la ville de Dijon étaient déjà fort renommé. Les habitants de ce territoire, ajoute notre historien, étaient si fiers de leur crû, qu'ils ne faisaient aucun cas du vin d'Ascalon (15).

La culture de la vigne dans la région rhénane date peut-être de la victoire de Probus sur les barbares et de l'établissement, au-delà du Rhin, d'une colonie agricole et militaire (16).

Les vignobles des bords de la Moselle ont inspiré la muse d'Ausone et de Fortunat. Au sortir d'une forêt sauvage, le poëte bordelais atteint la rive du fleuve près de Trèves, au bourg de Nivomagus (aujourd'hui Neumagen). En contemplant les coteaux exposés au midi, sur lesquels s'étagent de riantes « villas » au milieu des vignes qui escaladent les cimes escarpées et se reflètent dans les ondes limpides, le poëte évoque l'image de la Garonne et du pays natal (17).

Environ deux siècles s'écoulent, et le poëte Fortunat, faisant partie de la suite de Chilpéric, roi d'Austrasie, descend le cours de la Moselle. Il chante, tour à tour, le gracieux paysage de Metz (18) dominé par des coteaux, chargés de pampres, la campagne désolée de Trèves où les ceps, en rangs drus et serrés, poussent entre les décombres de la cité anéantie par les Barbares (19), les vastes vignobles qui garnissent les pentes du massif montagneux compris entre la Moselle et la Dhron (20), enfin les vignes qui entourent le château d'Antonnacum construit sur le Rhin, en aval de Coblentz (21).

Vers la même époque, le pays de Morbach, situé sur les confins de l'Alsace et des Vosges est un véritable paradis terrestre : des collines couronnées de grasses moissons enserrent une vallée fleurie dont les pentes ornées de pampres produisent un vin rouge abondant... (22). Morbach, Trèves et Neumagen, situés sur la rive droite de la Moselle, constituent une vaste région vinicole. D'après le poëte Fortunat, ce serait l'évêque de Trèves, Saint-Nizier, qui introduisit la vigne au raisin savoureux dans ces contrées autrefois stériles (20).

Parmi les donations faites au monastère de Wizunburch, au commencement du IXe siècle, figurent des champs de vignes dont sept dépendent du *pagus Wormacinse* (Worms), et un du *pagus Spirinse* (Spire) (23).

Sur le territoire de Lutèce, la vigne était cultivée à l'époque où Julien avait établi sa résidence dans cette cité (*Misopog.*), mais la boisson habituelle était encore la cervoise. D'après le polyptyque de Saint-Germain des Prés, qui fut établi entre 800 et 826, au temps de l'abbé Irminon, sur 36.613 hectares appartenant à cette abbaye, la plupart sont des labours (22.129 hect.) et des bois (13.353 hect.); les prés et les vignes sont l'exception (24). Toute différente est la conclusion à laquelle arrive B. Guérard : la superficie des vignes comprises dans le finage de Palaiseau, qui appartenait presque tout entier à l'abbaye, aurait même diminué d'un quinzième entre la fin du VIIIe siècle et l'année 1832 (25). Mais les chiffres de Guérard passent pour erronés (26).

*
* *

Les scènes de la vendange: la cueillette, le transport du raisin sur des chariots, la mise en cuve, sont représentées sur des sarcophages et des mosaïques de la période mérovingienne. Presque toujours les grappes étaient foulées à pieds d'hommes ; cependant le pressoir (*torcular*) n'était pas inconnu,

mais Charlemagne, malgré ses efforts, ne put en généraliser l'usage. Les Gaulois laissaient le vin reposer dans la cuve pendant une année entière ; puis ils le transvasaient dans de grandes amphores ou dans des fûts (27) soigneusement lavés et enduits de poix (28).

Ce vin de pays était trouble, aussi avait-on l'habitude de le filtrer dans des sacs (*sacci vinarii*), avant de le verser aux convives.

Comme les routes étaient peu sûres, mal entretenues, souvent impraticables et coupées par les inondations, le vin ordinaire, pour la majeure part, se consommait sur place. Il était donc assez difficile de s'en procurer en dehors des centres de production. Fortunat, venant de Metz, est secouru dans sa détresse par un ami qui apporte des aliments et aussi du vin, « en tant qu'on peut en trouver dans ces campagnes (29) ». A son défaut, le menu peuple se contentait de piquette (30).

Cependant les vins de grands crus voyageaient malgré les difficultés du transport. La récolte de Septimanie, logée dans des vases de terre, était chargée sur des chariots qui cheminaient à petites journées vers le Nord. Comme bien on pense, les accidents survenus en cours de route étaient fréquents. Arrivé à destination, le vin était distribué à des vendeurs qui parcouraient la contrée (31).

Les crus indigènes les plus estimés étaient ceux de Châlon, de Macon, de Dijon et de la Moselle ; les muscats de Béziers étaient aussi fort en honneur. Parmi les vins de provenance étrangère importés en Gaule, il convient de citer ceux d'Espagne, récoltés dans la région de Saragosse, et ceux d'Italie, connus sous le nom générique de *falernes*, et pour la plupart originaires de la Campanie. A Marseille, débarquaient les vins blancs d'Orient, capiteux et limpides comme du cristal (*vina laticina*). Ceux de Sarepta, de Gaza, d'Ascalon, de Chio, étaient parmi les plus renommés (32).

Comme les anciens, les Gaulois et les Francs ajou-

taient au vin des parfums et des plantes aromatiques. Frédegonde fait offrir du poison dissimulé dans une coupe contenant du miel, du vin et de l'absinthe (33) dont les propriétés éminemment toxiques sont aujourd'hui bien connues (*a*).

Généralement le vin était coupé d'eau, car il était mal porté de le boire pur. Les esclaves préparaient le mélange à l'avance et remplissaient les coupes des convives à plusieurs reprises au cours du repas. Eginhard, qui vante la sobriété de Charlemagne, assure qu'il buvait rarement plus de trois fois à son dîner (34).

Les Francs continuaient à faire un grand usage de la cervoise confectionnée avec du froment ou de l'orge (35) et aromatisée avec du gingembre ou des baies de genevrier, car le houblon n'entre dans la composition de la bière qu'à partir du IXe siècle. On conservait la cervoise dans des tonneaux (36) où elle laissait déposer une lie épaisse. Quand elle était trouble, on la passait pour la clarifier avant de la servir (37).

Cette boisson, dont on corrigeait volontiers l'amertume en l'édulcorant avec du miel (*cervisa mellita*), était peu estimée. Le poëte-évêque Fortunat, qui ne dédaigne point les plaisirs de la table, ne lui ménage pas son mépris. « Que la triste cervoise et les impuretés qu'elle dépose fassent crever Dagaulf, qu'il en devienne hydropique. Que celui qui empoisonna ainsi l'eau naturelle ne rafraîchisse son stupide gosier que de cette désagréable boisson. Mais, en revanche, que celui dont le goût est affiné, que Dracon boive le doux Falerne de nos vignobles » (38).

L'infusion et la décoction de céréales, appelée *Celia*, qu'on distribuait aux moissonneurs en Auvergne, était sans doute une espèce de cervoise (39).

Les autres boissons courantes étaient l'hydromel (*medo*), le cidre (*pomatium*), le poiré (*piratium*) (40). Loup de Ferrières, invite des amis à venir à l'abbaye pour se régaler uniquement de poiré, car cette

(*a*) Voir *Addenda*, p. 39.

année il est à craindre que le vin fasse défaut (41). Sainte Radegonde, par esprit de pénitence, ne buvait que de l'eau miellée et du poiré (42). On préparait encore d'autres boissons rafraîchissantes avec des sucs de fruits, telles le vin de mûres (*moratum*) dont la recette était la suivante : jus de mûres champêtres quatre boisseaux, miel un boisseau. Mélanger et garder dans un vase enduit de poix, ajouter si l'on veut de la cannelle, de la girofle, du costum et du nard, parties égales (43).

*
* *

Trois hommes personnifient les étapes successives de la décadence gallo-romaine sous la poussée des barbares.

Ausone, peut-être chrétien de nom, mais épicurien de cœur, incarne le génie latin expirant. Il vit à une époque attristée par de sombres pressentiments, car les hordes germaniques grondent aux frontières de l'empire et il meurt à la veille de la catastrophe. Cet universitaire issu d'une grande famille provinciale, très bien en cour, comblé de titres flatteurs et de dignités, ne dédaigne pas la bonne chère ; il chante en des vers médiocres les vins savoureux du Bordelais et de la Moselle, mais sa Muse, toute imprégnée de réminiscences classiques, ne se traîne jamais dans l'orgie.

Sidoine Appolinaire, d'illustre naissance, élu par le peuple évêque de Clermont en 472, représente une époque bien différente. Depuis un demi siècle environ, les Barbares se sont établis dans l'Empire, mais l'aristocratie gallo-romaine les tient à l'écart. Elle vit retirée dans ses grands domaines, où elle trompe ses loisirs en menant une existence large et fastueuse. Autour d'une table somptueusement servie, cette société que le christianisme a marqué de sa forte empreinte, s'entretient de littérature, de philosophie et d'histoire, elle commente les événements du jour en faisant honneur à la cuisine savante et aux

excellents crus de l'amphytrion, mais la franche gaieté des convives que stimulent les fumées légères du vin ne dépasse point les limites permises. Les hôtes, trop bien traités, en seront quittes pour se mettre au régime (44). Pendant une période de trente années (454-484), Sidoine Apollinaire est en relation avec tous les personnages de l'époque ; il note au jour le jour les faits contemporains, même les plus menus, pas une fois cependant le nom d'un gallo-romain adonné à l'ivresse ne tombe sous sa plume. Assurément ce n'est point un sentiment de retenue qui l'oblige au silence, car il n'hésite pas à l'occasion à faire le tableau de l'orgie crapuleuse, témoin la description, en termes fort crus, d'un méprisable parasite, goutteux et buveur impénitent, qu'il larde de ces traits (45). Mais dans le voisinage trop immédiat des vaincus vit le barbare importun. Sidoine Apollinaire écrit à un de ses amis que dans la cour contiguë à son habitation deux mégères d'origine gothe, les plus ivrognesses qu'on puisse imaginer, passent tout le jour en d'interminables querelles (46).

Entre vainqueurs et vaincus la fusion s'établit au cours du siècle qui sépare Sidoine Apollinaire de Fortunat (530-599). Singulière fut l'existence nomade de cet italien pétri de ruses et d'intrigues. Commensal de Sigebert roi d'Austrasie et de tous les grands du royaume, il payait son écot en prodiguant à ses hôtes de serviles louanges. Après une longue odyssée à travers les Gaules, il s'attache à la personne de Radegonde, femme de Clothaire. Il se fixe alors à Poitiers et remplit le rôle de chapelain et de conseiller auprès de sa puissante protectrice.

Fortunat nous introduit à la cour des Francs où l'urbanité gallo-romaine a fait place à la rudesse des mœurs. Ces hommes du Nord, au robuste appétit, engouffrent d'innombrables victuailles et boivent à proportion. Notre guide se plaît à nous décrire ces monstrueuses orgies en des vers où la trivialité de l'image le dispute à la bassesse de l'expression. Quel

contraste entre la noblesse du style et de la pensée de Sidoine Apollinaire dont l'œuvre est d'une si haute tenue, et l'indigence grossière et insipide des Poësies de Fortunat ! De són propre aveu, il est gourmand. A l'abbesse de Poitiers qui lui envoie un plantureux repas, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, il adresse ce billet de remerciement : « Avide et glouton comme je le suis, j'ai eu raison de tout cela ; et viandes et ragoûts, j'ai tout englouti... (47). » Pour témoigner sa gratitude à un autre ami qui lui fait porter les prémices de son verger et de sa basse-cour, il composa ces vers dont la platitude déconcerte : « J'ai mangé tant de bonnes choses que j'en ai le ventre gonflé comme un ballon. Le lait, les légumes, les œufs, le beurre, tout y a passé... (48). » En parasite obséquieux envers les hôtes qui le traitent, il les flatte en louant le luxe et l'abondance de leur table. A Mummolenus qui l'a convié à un festin vraiment royal il dédie ces vers reconnaissants : « On apporte des plats immenses chargés de mets savoureux et en un tel monceau qu'ils figurent comme une chaîne de montagnes. Au centre est creusé une vallée ou des poissons... nagent dans de l'huile. On m'offrit d'abord des fruits exquis, de ceux qu'on appelle vulgairement des pommes de Perse. Mummolenus se lassa plus vite de m'en offrir que moi d'en manger. Tantôt il me pressait de prendre un morceau, tantôt il le glissait dans mon assiette. Soudain mon ventre enfla tellement qu'on eût dit que j'allais accoucher. J'admire comment cet organe peut se dilater à ce point. Le tonnerre grondait dans le mien avec des roulements divers ; l'Eurus et l'Auster boulversaient mes entrailles... » Je m'arrête, car ma plume se refuse à traduire la suite de cette poésie scatologique (49). A la reine Radegonde et à l'abbesse du monastère de Poitiers, il expose naïvement l'état dans lequel l'a mis un copieux repas arrosé de trop fréquentes libations : « Accaparé par les plaisirs divers d'une table qui flattait mon goût, je sommeillais tout en mangeant. Quand j'ouvrais la bouche, je fermais les yeux, et je

mâchais en faisant des rêves variés. J'avais l'esprit confus, croyez-le bien mes amies, et je n'étais plus le maître de m'exprimer facilement. Mes doigts n'étaient plus capables de tenir le stylet et de tracer des vers. Ma muse ivre rendait mes mains incertaines. A moi et aux autres buveurs la table semblait nager dans le vin.... » (50). Fortunat est un gai convive, toujours prêt à suivre le précepte qu'il avait mis en vers pour être gravé sur une coupe : « Si tu as, en combattant, un courage ferme et magnanime, montre-le en vidant ton verre; tu ne cours aucun danger... » (51). Cependant il lui arrive de crier grâce. A Gogon qui l'invite à souper, il répond par cette excuse louangeuse: « Vous êtes à la fois l'abondant Cicéron et Apicius son compatriote. Vous me rassasiez de beau langage et me nourrissez de bons morceaux. Mais je demande grâce, j'ai l'estomac bourré de viande de bœuf, je me recueille. Le mélange avec d'autres viandes me donnerait la colique. Où le bœuf est couché, il n'y a pas de place, je pense, ni pour l'oie, ni pour le poulet; ils prendront la fuite. Dans la lutte entre les cornes et les plumes, la partie ne serait pas égale. Pendant que j'écris, mes yeux chargés de sommeil se ferment. Je dors déjà, la faiblesse de ces vers le prouve (52). » Parfois, mais à regret, Fortunat est contraint de se mettre à la diète. Mais la modération n'est point son fait : « Vous m'ordonnez, dit-il, de m'en tenir à deux œufs le soir; je dois vous avouer que j'en ai gobé quatre (53). » A un tentateur qui lui adresse des mets dont il est friand, il répond : « ... c'est le supplice du feu que vous me faites endurer rien qu'à les voir. Ce que mes yeux convoitent, le médecin me le défend, et sa main me retire ce que réclame ma gourmandise (54). »

Tel était devenu au contact des Francs le poëte Fortunat, naguère laborieux étudiant aux écoles de Ravenne et futur évêque de Poitiers.

Grégoire de Tours est le contemporain de Fortunat. Notre premier historien national qui émaille son

récit d'anecdotes véridiques où il met en scène tous les hommes de son époque, signale à maintes reprises l'ivrognerie, alors fort répandue parmi toutes les classes de la société. Dans l'importante bourgade de Paris, le vin a remplacé la cervoise. Les artisans, les hommes du peuple, les vagabonds eux-mêmes s'en procurent facilement et ne se font pas faute d'en abuser. Grégoire de Tours conte l'histoire d'un mendiant, mi-fou, mi-sorcier, qu'il trouva ivre-mort dans la nef de Saint-Julien : « ... lorsque je me levai, dit-il, au milieu de la nuit pour rendre des actions de grâces au Seigneur, je le trouvai dormant. Il répandait une puanteur plus infecte que celle de tous les cloaques et de tous les privés, et telle qu'il nous fut impossible d'entrer dans la basilique. Un clerc survint, qui, s'étant bouché les narines, s'efforça de le réveiller ; mais il ne put y parvenir, tant ce malheureux était engourdi par le vin. Alors quatre clercs le prirent sur leurs bras et le jetèrent dans un coin de l'église ; puis, apportant de l'eau, ils lavèrent le pavé, répandirent dessus des plantes odoriférantes, et nous entrâmes pour accomplir nos prières accoutumées. Mais nos chants ne purent jamais interrompre son sommeil... (55) ».

Les hommes les plus considérables du temps ne rougissaient pas de se livrer en public à de scandaleux excès de table. Le sanguinaire et avide Parthénius, qui remplissait sous le roi Théodebert les plus hautes fonctions, était d'une grande voracité. Pour manger plus souvent, il accélerait ses digestions en prenant de l'aloès, et, sans égard pour les personnes présentes, il prenait des libertés qu'il me répugne de transcrire (56).

Childéric le Saxon, qui avait été fait duc par Childebert, fut trouvé mort dans son lit le lendemain d'une nuit d'ivresse (57).

Eberulf, chancelier du roi Chilpéric était renommé pour ses orgies. Craignant la vengeance du roi Gontran qui le soupçonnait d'avoir assassiné son frère, il s'était réfugié dans la sacristie de la basilique de

Saint-Martin, à Tours. Un jour donc qu'un prêtre tardait à lui verser du vin, parce qu'il le voyait déjà ivre, Eberulf le jeta sur un banc, le frappa à coups de poing et avec tout ce qu'il put trouver, de manière à lui faire presque rendre l'âme. Et le prêtre serait mort, en effet, si les médecins ne l'eussent sauvé en lui appliquant des ventouses (58).

L'ivresse réveillant les instincts sanguinaires de ces hommes encore à demi-barbares était la source de rixes et de traîtrises. Deux habitants de Tours soupent de compagnie. Sichaire, l'un d'eux, pris de vin (*crapulatus a vino*) tient des propos fâcheux pour son partenaire qui tire sa dague et fend la tête de l'insulteur. Au surplus, la victime était peu intéressante, car c'était un ivrogne et un homicide, ajoute notre historien (59).

Non moins tragique fut l'aventure qui coûta la vie à deux frères, riches citoyens de Tours. Après avoir bu jusqu'à l'ivresse, ils se couchent dans le même lit. La femme de l'un d'eux avait un amant qui survient pendant la nuit et massacre les deux frères accablés par le vin (60).

Sous l'empire de l'ivresse, le duc Amalo donne l'ordre à ses gens de lui amener une jeune fille de condition libre qu'il convoitait. La victime résiste courageusement ; mais, après une lutte opiniâtre contre ses agresseurs et contre le duc lui-même qui ne lui ménage pas les coups, elle est maîtrisée et l'infâme ravisseur s'endort en la serrant dans ses bras. Alors, l'héroïque fille, imitant le geste de Judith qui trancha la tête d'Holopherne, étend le bras vers une épée pendue au chevet du lit. Elle la tire du fourreau et en frappe d'une main assurée son bourreau assommé par le vin. Peu après, il rendit l'âme. Grâce au ciel, ajoute le pieux narrateur, la chasteté de la jeune fille fut sauve. On aimerait à le croire et le fait, pour douteux qu'il soit, n'est pas invraisemblable, car l'ivresse, comme chacun sait, amortit la puissance génitale (61).

De vaillants généraux subirent de honteuses défai

tes parce qu'ils étaient trop enclins aux plaisirs de la table qui relâche la discipline et favorise les surprises de l'ennemi. Boson, chef de l'armée de Gontran, roi des Burgondes, après le sac de Carcassonne, passe sa vie dans les festins et tous les soldats imitent son exemple. Mais les Goths apprenant que le camp ennemi n'est point gardé tombent à l'improviste sur les Francs dont ils font un affreux carnage : 5.000 hommes périrent et 2.000 furent réduits en servitude (62).

Les rois eux-mêmes, comme leurs sujets, se livrent aux mêmes écarts. Chilpéric est l'esclave de sa gourmandise; il avait fait un dieu de son ventre (63).

Comme au temps lointain où ils étaient encore dispersés dans les sombres forêts de la Germanie, les envahisseurs établis dans les Gaules appellent à leur aide tous les hommes du clan pour venger le tort ou l'injure faite à l'un de ses membres. Parmi les Francs de Tournay, deux familles alliées, soutenues par de nombreux partisans, se faisaient une guerre fratricide et sans merci. Vainement Frédegonde avait essayé de rétablir la paix entre les deux partis, toutes les négociations avaient échoué. Alors, pour arriver à ses fins, la reine astucieuse et cruelle appelle l'ivresse à son aide. Les trois principaux adversaires sont invités sur son ordre à un grand festin et on les fait asseoir côte à côte sur le même banc. Le vin, comme l'on pense, ne fut pas épargné. Tous les maîtres étaient ivres et les serviteurs ne pouvant plus se soutenir dormaient çà et là, où l'ivresse les avait terrassés. En ce moment propice, trois émissaires de la reine s'introduisent dans la salle, se postent derrière les trois Francs ennemis et, levant leur hache, ils abattent les trois têtes (64).

*
* *

Pendant tout le moyen âge, la passion du vin fut un vice fort répandu parmi les gens d'église, depuis le plus humble clerc jusqu'à l'évêque, depuis le der-

nier des moines jusqu'à l'abbé. Parmi cette classe sociale, la seule à cette époque de barbarie qui possédât encore quelque culture, la sobriété était insolite à ce point que Grégoire de Tours juge à propos de citer l'exemple d'un certain reclus du Berri, nommé Patrocle. Cet homme, qui avait reçu l'ordre de la prêtrise, était, dit notre historien, d'une grande sobriété. Il avait proscrit de son ordinaire le vin, la cervoise et tout autre boisson enivrante. Il ne buvait que de l'eau légèrement édulcorée de miel (65). Malheureusement, la conduite exemplaire de l'ascète Patrocle fit peu d'adeptes.

Grégoire de Tours qui appartenait à l'épiscopat, doit être tenu pour véridique lorsqu'il nous dépeint les mœurs des ecclésiastiques de son temps. Or, bien qu'il soit naturellement porté à l'indulgence à l'égard du clergé dont il défend les droits et les prérogatives, en toute occasion, même contre les rois, notre historien signale dans maints passages les excès de toutes sortes commis par des prêtres et des évêques adonnés à l'ivrognerie.

Certains ecclésiastiques avaient alors la funeste habitude d'inviter des amis à venir boire avec eux. Ces réunions d'hommes avinés étaient l'origine d'interminables querelles qui dégénéraient parfois en guerres civiles. Grégoire de Tours raconte, en témoin oculaire, l'une d'elle qui ensanglanta la ville de Tours (66).

Ces prêtres intempérants étaient parfois les propres victimes de leurs écarts. Le procureur de la basilique de Saint-Martin, à Tours, étourdi par de copieuses libations, tombe au sortir de table du haut d'une falaise qui borde la route. Grâce à l'intervention de saint Martin, dit la légende, il ne se rompt pas les os et il en est quitte pour de légères blessures (67). Le diacre Theodulf, commensal de l'évêque d'Angers, eut moins de chance. Un soir que l'évêque, après avoir pris son repas sur une terrasse qui couronnait les remparts de la ville, en descendait appuyé sur le diacre, celui-ci se trouva tellement ivre, qu'à peine

pouvait-il marcher ; irrité, je ne sais pourquoi, dit Grégoire de Tours, contre le serviteur qui le précède un flambeau à la main, il lui assène sur la tête un coup de poing, mais il ne peut maîtriser l'impulsion qu'il s'est donné et tombe du haut de la muraille. Roulant sur des pierres, le malheureux diacre se brise les os et les côtes, se rompt la vésicule biliaire, vomit du sang et meurt. C'était, ajoute notre historien, en manière d'oraison funèbre, un ivrogne et un adultère (68).

Ces deux vices, en effet, marchent souvent de pair. L'abbé Dagulf, coupable de vol et de meurtres nombreux, cherchait toutes les occasions d'attirer dans son monastère, pour le mettre à mort, un homme dont il avait suborné la femme. Voyant toutes ses ruses déjouées, l'abbé adultère contraint son rival à quitter son humble logis et, la nuit venue, il va rejoindre sa complice. Ils burent tous deux copieusement, s'enivrèrent et s'endormirent dans le même lit. Mais le mari trompé rôdait aux alentours ; il rentre soudain chez lui et massacre à coups de hache les coupables alourdis par le sommeil de l'ivresse (69).

Grégoire de Tours ne mentionne pas moins de cinq évêques, pour la plupart ses contemporains, notoirement connus pour leurs habitudes d'alcoolisme invétérée. Tels étaient Droctigisil de Soissons (70), Cautin de Clermont (71), Gonthaire de Tours (72), Salone d'Embrun et Sagittaire de Gap (73).

Quelques-uns même, oubliant toute retenue, ne rougissaient pas de se livrer publiquement à de crapuleuses orgies. Cautin, élevé à l'épiscopat, se comporta de telle manière qu'il fut exécré de tous. Il s'adonnait à la boisson au-delà de toute mesure, et quatre hommes avaient peine à le sortir de table (74).

Grégoire de Tours retrace le genre de vie scandaleux de Sagittaire et de Salone en une page qui mérite d'être citée toute entière. « Ils passaient la plupart des nuits à festiner et à boire, et tandis que les clercs chantaient les matines dans l'église, ils demandaient des coupes et faisaient des libations de vin. Ils ne

parlaient plus de Dieu, ils ne songeaient plus à dire leurs heures. Quittant la table au retour de l'aurore, ils se couvraient de vêtements moelleux et dormaient ensevelis dans le vin et le sommeil (*somno vinoque sepulti*), jusqu'à la troisième heure du jour... Puis, ils se levaient, prenaient le bain, se mettaient à table et n'en sortaient plus que le soir ; alors ils s'empressaient de commencer leur souper qui, comme je l'ai dit, se prolongeait jusqu'au lendemain. Telle était leur vie de tous les jours » (75).

*
* *

Des accidents nerveux caractéristiques succédaient parfois à ces abus de boisson.

Grand mangeur et grand buveur, Droctigisil avait perdu la raison depuis quatre ans, et cependant il continuait à occuper le siège épiscopal de Soissons (76).

Gonthaire, abbé de Saint-Venance, fut un homme d'une conduite irréprochable jusqu'au jour où il devint évêque de Tours. Il s'adonna alors au vin, ce qui le rendit stupide. Son abrutissement était si profond qu'il ne reconnaissait pas ses convives les plus familiers, et souvent il les accablait d'injures et de reproches (77).

Le délire alcoolique de paroles et d'actions est bien connu de Grégoire de Tours, qui nous le décrit avec une précision en quelque sorte médicale dans les deux passages suivants :

Obs. I. — Un habitant de Bayeux chemine après avoir bu plus que de raison. Soudain, il perd connaissance et tombe de cheval. Peu après, ses gens le trouvent gisant à terre et le portent chez lui. Fou furieux, il essaie de fuir un ennemi imaginaire. Pour le contenir, on est obligé de lui lier les membres et de l'enfermer dans une cellule. Dans son délire, il grince des dents, parce qu'on ne lui laisse pas la liberté de fuir et, tournant sa fureur contre lui-même, il se fait de cruelles morsures (78).

Obs. II. — Le breton Winnoch, élevé aux honneurs de la prêtrise..., s'était imposé de telles austérités, qu'il ne se vêtissait que de peaux, ne mangeait que des herbes des champs toutes crues, et ne faisait guère que porter à ses lèvres sa coupe contenant du vin, en sorte qu'il avait plutôt l'air de la baiser que d'y boire. Mais, comme la libéralité des fidèles lui offrait souvent des vases remplis de cette liqueur, il se laissa malheureusement aller à en prendre outre mesure. Il devint même tellement enclin à la boisson, que très souvent on le vit en état d'ivresse. Son ivrognerie s'accrut avec le temps, et il fut possédé du démon au point qu'il s'armait de couteaux, d'armes, de pierres, de bâtons, de tout ce qui tombait sous sa main, et poursuivait les gens avec furie. On fut donc obligé de le charger de chaînes et de le garder dans une cellule. Il fut en proie pendant deux ans à cet état de fureur, puis il rendit l'âme (79).

De l'épilepsie alcoolique, Grégoire de Tours fait pareillement un tableau dont les médecins reconnaîtront la fidélité. Quoi de plus vrai et de plus dramatique que cette description d'un accès de mal comitial ?

Le prêtre Epachius, pendant les vigiles de Noël, sortait d'heure en heure, du temple de Dieu pour vider chez lui de joyeuses coupes de liqueur écumante et d'aucuns assuraient même l'avoir vu boire après le chant du coq. Cependant, comme il était de naissance sénatoriale, et que personne dans la ville de Riom n'était au-dessus de lui, suivant le siècle, on l'invite à célébrer la messe. Le malheureux, pris de vin, y consent. Mais à peine a-t-il prononcé les paroles sacramentelles et rompu l'hostie dont il distribue les fragments aux fidèles, qu'un son aussi puissant que le hennissement d'un cheval s'échappe de sa gorge. Il tombe à terre et rejette par la bouche de l'écume mêlée de parcelles de l'hostie qu'il n'avait pu mâcher. Ses gens accourent et le portent hors de l'église. Il fut souvent dans la suite sujet à des crises de cette épilepsie qui le prenaient régulièrement au cours et

au décours de la lune, car le malheureux continuait à boire avec excès (80).

Voici un autre exemple d'épilepsie puisé à la même source. Il est tracé de main de maître et l'on ne peut se défendre de supposer que Grégoire de Tours avait été, plus d'une fois, témoin de ces crises pour peindre une image si conforme à la réalité.

Un homme du pays de Vienne, nommé Landolf, subissait les violentes atteintes d'un démon lunatique. Se croyant entouré d'ennemis, il se précipitait à terre, rejetait par la bouche de l'écume sanglante et semblait en état de mort apparente. C'est, ajoute notre auteur, ce genre d'accès que les médecins expérimentés appellent l'épilepsie et le vulgaire le mal caduc parce que celui qui en est atteint tombe sur le sol.

Guéri par l'intercession du bienheureux Saint-Martin, cet homme se condamna à une longue abstinence. Puis revenant à son vice habituel, il se gorgea de vin et fut atteint d'une hémiplégie avec contracture intéressant le bras et la jambe. Enfin il s'amende, devient sobre, et recouvre définitivement la santé, grâce au mérite de son saint protecteur (81).

L'évêque Cautin, d'exécrable mémoire, était aussi sujet à des accès d'épilepsie alcoolique dont il fut, plus d'une fois, atteint en public (82).

L'alcoolisme ne faisait pas moins de ravages parmi le clergé des régions voisines de la Gaule. Les lettres de Saint Boniface, archevêque de Mayenne et primat de la Germanie, nous apprennent qu'au delà du Rhin, prêtres et évêques buvaient trop souvent jusqu'à en perdre la raison (83).

Alcuin qui, comme on le sait, naquit à York (*Eboracum*) en Grande-Bretagne, exhorte par des lettres nombreuses et pressantes les évêques et les abbés de son pays natal à observer la tempérance (84), mais ce fut sans succès.

Si l'on en croit la Chronique de frère Salimbene, le haut clergé de Lombardie, au XIII[e] siècle, n'avait point la réputation d'être sobre. Notre frater,

qui a son franc parler exhale sa mauvaise humeur contre certains prélats qui boivent d'excellent vin en présence de leurs subordonnés, sans leur en offrir; et cependant, ajoute-t-il, ils en boiraient volontiers, car tous les gosiers sont frères. Assurément ceux qui se conduisent de la sorte ne sont pas des Anglais qui ont coutume de dire : « Ge bi a vo », ce qui signifie : « Buvez autant que moi ». Mais, de notre temps, les prélats de Lombardie veulent bien s'accorder ce que leur gosier et leur convoitise réclament, mais ils refusent la pareille aux autres, ce qui passe pour la dernière des impolitesses (85).

Ce frère Salimbene est une des figures caractéristiques du monachisme médiéval. C'est le moine qui a gardé le goût du siècle et le sens des réalités. Point mystique, il est friand de bonne chère, et reste fort attaché aux jouissances temporelles. Le dernier venu de ces moines épicuriens a été mis en scène par Rabelais dans un épisode de *Gargantua*, sous les traits de Frère Jean des Entommeurs qui défend avec courage et conviction le clos de l'abbaye de Seuillé mis au pillage par les habitants de Lerné.

*
* *

Les autorités séculières et religieuses, conscientes du danger, recommandent la tempérance aux gens de toutes conditions, mais les admonestations et les menaces sont vaines, les châtiments eux-mêmes sont de nul effet. Pouvait-il en être autrement, alors que les dirigeants, les comtes, les évêques, les souverains ne prêchent pas d'exemple ?

Bien que la lutte entreprise par le clergé et par le pouvoir civil se soit montrée, à l'usage, bien peu efficace, il n'est pas inutile de faire l'exposé de cette législation très touffue dont la multiplicité des textes montre, en quelque sorte, la grandeur du péril.

En l'espace de deux cent cinquante ans, de la fin du VIe siècle au milieu du IXe, de nombreux conciles stigmatisent l'abus du vin et menacent ceux qui s'y

adonnent, clercs ou laïcs, des foudres de l'Eglise. Dès l'année 585, le concile de Mâcon interdit aux prêtres de toucher de leurs mains les hosties ou de dire la messe, les jours de fêtes ou ordinaires, s'ils sont gorgés d'aliments ou en état d'ivresse (86). Le concile de Bavière (740-750) enjoint d'éviter le vice de l'ivrognerie qui est la source de contestations, de rixes, de querelles, de procès, et même l'occasion d'homicides (87). Le concile de Fréjus (796-797) décide que le clergé doit, à la manière des Apôtres, observer la tempérance, fuire les soupers et l'ivresse qui incite à la luxure. Une décision formulée dans la règle ecclésiastique de ce concile porte que les coupables doivent cesser de se plonger dans ce vice, et qu'ils s'exposent à perdre leur charge, s'ils persévèrent (88). Le concile de Salzbourg, de l'an 800, rappelle aux diacres les préceptes toujours éludés de la tempérance (89).

Le concile de Tours (813) range l'ivresse parmi les œuvres du diable, à côté de l'homicide, de la fornication et de l'adultère. Le même concile condamne l'ivrognerie et fait, en des termes que la science moderne ne réprouverait pas, le procès de ce vice. Les hommes n'y attachent aucune importance, est-il dit au canon 48, et pourtant que de maux en découlent sans qu'ils s'en rendent compte ! L'ivrognerie en effet, comme l'affirment les médecins, engendre des maladies dangereuses. On ne saurait croire non plus combien elle est funeste pour l'intelligence qu'elle fait sombrer, et elle est assurément la cause et l'origine de presque toutes les mauvaises actions qui sont perpétrées par les hommes sous l'empire de la violence (90).

En cette même année 813, le concile de Mayence prescrit aux ministres du culte et aux moines de se garder de la gourmandise et de l'ivresse. Cette dernière, est-il dit, est la mère de tous les vices ; elle doit être à tout prix évitée, et qui ne résiste point à son attrait doit être excommunié, jusqu'à ce qu'il ait expié sa faute (91). De rechef, les Appendices aux

conciles de l'année 813 ordonnent aux prêtres de se garder de l'ivrognerie (92).

Le concile d'Aix-la-Chapelle de l'an 816, qui réforme le clergé et la discipline monastique, s'élève avec véhémence contre certains hommes, mus par un sentiment de vaine gloire, qui cherchent à rassembler un grand nombre de clercs sans s'inquiéter de leurs besoins moraux et matériels. Ces moines qui ne reçoivent pas de leurs supérieurs les subsides nécessaires à leur existence, qui n'observent pas la règle canonique, qui n'assistent pas aux offices divins, abandonnent le cloître, se dispersent, errant à l'aventure, et s'adonnent à la gourmandise, au vin et aux autres voluptés, considérant qu'il leur est permis de faire tout ce qui leur plaît (93). Dans le deuxième concile tenu à Aix-la-Chapelle en 836, il est défendu à quiconque est revêtu de la dignité sacerdotale d'avilir son ministère et sa personne par la tare de l'ivrognerie. C'est pourquoi, dorénavant tout clerc qui sera convaincu d'être l'esclave de ce vice funeste doit renoncer à cette habitude ou être déposé, conformément à la règle canonique (94). Le concile de Mayence, réuni le 1er octobre 847, répète, sans y rien ajouter, les défenses faites par les conciles antérieurs (95).

***

Parmi les Capitulaires émanant des rois de la première race, un seul, du temps de Childebert Ier, mentionne et condamne l'ivresse. Le peuple dit-il, offense Dieu par de nombreux sacrilèges et s'achemine vers la mort par le péché ; il passe des nuits entières à s'énivrer, à faire des bouffonneries, à chanter, même dans les saints jours de Pâques, de la Nativité du Seigneur et pendant les autres fêtes ; le dimanche, des danseurs parcourent les métairies (96). Les termes mêmes de ce texte qui nous donne de curieux détails sur les mœurs du temps, montrent bien dans quel esprit cette remontrance est conçue. Ce qu'elle déplore, ce n'est pas la dégradation physique

de l'homme, c'est l'offense faite à la morale, à la religion. Toutefois, comme ce capitulaire comporte une sanction pénale (100 coups de verge, si le coupable est une personne de condition servile), il peut être considéré comme un essai de réglementation contre l'alcoolisme.

Sous les Carolingiens, la législation contre l'ivresse est presque toute entière l'œuvre de Charlemagne. L'empereur était d'une grande sobriété; l'ivrognerie lui faisait horreur, il ne la tolérait chez personne, encore bien moins chez lui-même et ses proches (97). Aux gens d'Eglise il ordonne avec la dernière énergie de se garder contre le vice de l'ivrognerie (98). Il leur défend de fréquenter les tavernes (99 et 100) et les réunions de viveurs (101). Que les prêtres, dit-il, mènent une vie qui puisse servir d'exemple au peuple soumis à leur autorité, qu'ils ne soient pas esclaves de la gourmandise et des passions du monde, et qu'ils se conforment aux préceptes qu'ils enseignent aux fidèles. Qu'ils s'abstiennent de prendre part à des soupers et à des orgies. Certains d'entre eux, en effet, se réunissent avec leurs voisins et passent la nuit à boire; on les considère comme de saintes et dévotes gens, et ils ne le sont pas alors car ils reviennent à leur église ivres et repus... Quelques-uns même s'endorment dans la salle même du festin (102). Que nul prêtre ne contraigne un autre homme à s'enivrer (103).

Que tout prêtre, jour et nuit, soit en état de remplir son ministère, qu'il se garde de l'ivresse, que celle-ci ne le rende pas incapable d'accomplir son devoir et qu'il ne titube pas en l'exécutant. Que l'huile sainte et les hosties ne soient point privées du respect qui leur est dû, parce que celui qui les porte s'est abandonné à l'ivresse (104).

Les prêtres doivent veiller avec le plus grand soin à ce que leurs domestiques, à savoir tous ceux qui résident avec eux, et dans ce nombre il faut comprendre les maîtres des écoles ecclésiastiques (*scholarii*) et les autres serviteurs, ne tombent dans aucun vice et surtout dans celui de l'ivrognerie (105).

Les monastères de femmes n'étaient point exempts des désordres qu'on reprochait aux moines. Charlemagne veut qu'ils soient étroitement surveillés, que la règle, quand elle existe, soit rigoureusement observée afin que les religieuses ne s'abandonnent point à la fornication, à l'ivrognerie et aux autres passions, et qu'elles mènent une existence de tous points régulière (106).

Les textes relatifs aux laïcs sont fort peu nombreux. Ce ne sont, pour la plupart, que de paternelles admonitions qui ne comportent aucune sanction pénale. Que les hommes mûrs, dit le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle, de l'an 810, se gardent de l'ivresse et que les jeunes gens donnent l'exemple de la sobriété (107). Fuyez l'ivresse et les soupers qui dépassent la mesure, répète un envoyé de Charlemagne (108). Le capitulaire *de examinandis ecclesiasticis*, dans sa seconde partie intitulée : *reliquo populo*, énumère les vices qu'on doit apprendre au peuple à éviter, et, parmi eux, l'ivresse et les disputes (109).

Deux textes seulement ont un caractère impératif : l'un défend qu'un homme en état d'ivresse poursuive sa cause en justice et apporte son témoignage s'il n'est à jeun (110); l'autre interdit l'abus du vin dans l'armée : que nul n'invite son égal ou tout autre à boire. Que tout homme trouvé en état d'ivresse soit condamné à boire de l'eau pure jusqu'à ce qu'il fasse amende honorable (111).

Seul, parmi les successeurs de Charlemagne, Louis le Pieux condamne l'ivresse. Que ceux d'entre les prêtres qui fréquentent les tavernes et les soupers, qui ne rougissent pas de s'adonner à l'ivrognerie, soient dans l'avenir rigoureusement et sévèrement punis, afin que le sacerdoce ne soit point méprisé et qu'ils ne deviennent pas un objet de scandale (112). Un rapport des évêques à Louis le Pieux (août 829), dans le chapitre intitulé : *de his quae populo adnuntianda sunt*, énumère toute une catégorie de vices, qui ne sont point considérés comme tels, à cause de

leur fréquence : tels sont : l'ivresse, les orgies, etc. (113).

*
* *

Tous les hommes d'Eglise qui ont laissé quelque trace dans l'histoire de ce temps luttèrent par la parole et par la plume contre la plaie de l'alcoolisme.

Quoi de plus lamentable, dit saint Hilaire, évêque de Poitiers, dans son Commentaire sur les Psaumes, que d'être sous l'empire de l'ivresse, que de remplir son ventre outre mesure, que de rendre le corps impropre à sa fonction, que de perdre la raison, la parole, la mémoire, la faculté de se tenir debout, que d'imposer une sorte de mort à l'organisme intact (114).

Que penser de ces hommes, sains de corps, s'écrie le moine Cassien dans le *de Cœnobiorum Institutis*, qui se gorgent de vin et de viande, avant que d'avoir faim, qui absorbent, non pas ce que leur état de faiblesse exige, mais ce que la convoitise leur suggère ! (115).

Personne, en ce monde, dit-il ailleurs, ne considère l'ivresse et l'ivrognerie comme des actes condamnables et, je rougis de l'avouer, certains de ceux qui se disent moines se livrent à ces excès qu'ils jugent inoffensifs et même nécessaires (116).

Les fondateurs d'ordres monastiques, pour prévenir ces abus, avaient imposé un régime des boissons à leurs religieux. Mais ces prescriptions fort sages furent souvent éludées.

Saint Benoît déplore ces écarts et stigmatise la conduite de toute une classe de moines, *les gyrovagues*, qui errent à l'aventure de province en province et se font héberger trois ou quatre jours dans chaque couvent pour satisfaire leurs vices et leur gourmandise (117). Le vin ne convient pas aux moines, dit la Règle de Saint Benoît, mais comme il n'est pas possible de faire comprendre cette vérité aux moines de notre temps, nous prenons en considération la faiblesse humaine et nous leur attribuons une hémine de vin comme ration quotidienne (118). La règle laisse

au prieur une certaine latitude, mais elle condamne la satiété et l'ivresse (119).

Chrodegand, évêque de Metz, dans la Règle célèbre, écrite pour son diocèse, fixe avec grand soin la quantité de vin ou de cervoise qui doit être allouée à chacun par jour et même par repas (120).

Une autre version de la Règle de Chrodegan, qui contient de nombreuses additions au texte primitif, fait en quelques vers le tableau de l'ivrogne :

Toi qui désire être sage, et veux discerner le bien, fuis le vin corrosif de même que le compagnon de la mort. Nulle fièvre n'est plus violente que celle que la liqueur transparente (*vitreus humor*) allume au cœur des hommes. Par elle, l'ouïe n'entend plus et la langue balbutie. Toi qui es ivre, dis-moi, es-tu vivant, es-tu mort ? Blème, tu gîs à terre et tu dors ayant perdu le sentiment, tu ne perçois plus ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui est dur de ce qui est doux au toucher (121).

Le concile d'Aix-la-Chapelle (816), qui réorganise la discipline ecclésiastique, attribue à chaque religieux cinq livres de vin. Si la contrée n'est pas propice à la culture de la vigne, de la bière ou des boissons diverses remplacent le vin en totalité ou en partie (122). La livre, comme dit le texte du concile, ne devait pas contenir plus de douze onces ; c'était la livre romaine de 0 kil. 327. Chaque religieux pouvait ainsi disposer de 1 litre 635 de vin par jour, car la densité du vin est très voisine de celle de l'eau. Une telle ration de vin pur serait manifestement exagérée, mais il est très vraisemblable que le vin distribué aux religieux était de l'abondance. Ce qui tendrait à le prouver, c'est que dans les pays dépourvus de vignobles, les moines recevaient, au lieu de cinq livres de vin, trois livres de cervoise, plus une livre de vin s'il s'en trouve (123). Il semble donc que trois livres de cervoise sont l'équivalent de cinq livres de vin, et cela ne se peut que si la cervoise est consommée pure et le vin étendu d'eau.

A l'exemple de Charlemagne, Alcuin déteste l'in-

tempérance et à maintes reprises il prescrit aux moines, aux prêtres, aux évêques de fuire les excès de table. Sans cesse il revient sur ce sujet (84). Dans une de ses poésies, il exhorte un jeune homme à ne pas faire abus de vin et de nourriture, parce que ces excès engendrent de graves maladies (124).

De curieuses et naïves prières furent écrites à l'usage des fidèles. En voici une, tirée d'un manuscrit de l'Abbaye de Fleurey-sur-Ouche, qui paraît remonter à l'an 800 : Toi qui est miséricordieux, éloigne loin de moi l'ivresse! Que ta pitié fasse qu'elle ne me séduise pas! Que l'ivrognerie ne se glisse point dans ton serviteur! Que ta pitié l'écarte de moi!... (125).

*
* *

Peut-être sera-t-on surpris que l'alcoolisme universellement répandu au moyen âge parmi les peuples d'Occident n'ait pas été suivie, à brève échéance, de tares dégénératives compromettant l'avenir de la race. Mais il faut remarquer que la distillation était alors inconnue et que la basse classe, pour intempérante qu'elle fût, ne disposait que de boissons naturelles, dépourvues d'essences toxiques et relativement pauvres en alcool. Deux autres causes limitaient encore l'effet nocif des boissons fermentées sur la descendance : c'est, d'une part, que si l'on excepte les couvents de religieuses, la population féminine, sans doute, grâce aux conditions sociales, paraît avoir été à l'abri de l'alcoolisme ; c'est, d'autre part, que l'ivrognerie était surtout répandue parmi les prêtres et les moines, c'est-à-dire dans une classe d'hommes, voués par leur profession au célibat, et par conséquent peu propres à transmettre une tare héréditaire.

*
* *

Cette étude est un chapitre de la pathologie du moyen âge; ce n'est pas une page d'histoire.

Considérés en eux-mêmes, les documents qui ont servi de base à ce travail sont indiscutables, mais l'usage qui en a été fait pourrait, peut-être, prêter à la critique. Tirés d'un grand nombre d'ouvrages où ils étaient épars et réunis artificiellement en faisceau pour écrire cette monographie de l'alcoolisme à l'époque de l'établissement des barbares dans les Gaules, ils pourraient donner l'impression que l'auteur défend une thèse hostile à l'Eglise et au pouvoir temporel. Il tient à dire qu'il n'a pas eu le dessein de faire un réquisitoire contre ces institutions qui, l'une et l'autre, à son avis, ont rempli, dans la mesure du possible, leur tâche civilisatrice.

Il convient de remarquer que, durant la première période du moyen âge, les fonctions les plus éminentes de l'Etat et de l'Eglise furent occupés par des envahisseurs ignorants et brutaux. Le Clergé gallo-romain dut ouvrir ses rangs aux nouveaux venus. L'histoire le prouve et beaucoup de prêtres, d'abbés, d'évêques, à cette époque, portent des noms dont l'origine germanique n'est pas douteuse.

L'épiscopat se recrutait alors, aux hasards des circonstances dans les milieux les plus divers. Trop souvent des coups de forces, la brigue et la corruption intervinrent dans le choix des évêques. A la mort de Raguemod qui occupait le siège épiscopal de Paris, le prêtre Faramod, son frère, se présente aux suffrages du peuple. Mais c'est un marchand nommé Eusèbe, d'origine Syrienne, qui fut élu parce qu'il distribua de nombreux présents (126). Quelle autorité morale pouvaient avoir, sur la masse populaire, des hommes qui continuaient dans leurs nouvelles fonctions leurs habitudes de débauche ? Cette introduction d'éléments barbares dans le haut clergé nuisait certainement à sa bonne tenue, et c'est peut être l'une des raisons pour laquelle l'influence de l'Eglise sur les mœurs du peuple ne s'est exercée que d'une façon lente et imparfaite.

Notes et Pièces justificatives.

(1) Entre autres : la cervoise, *cerevisia* (racine celtique); — le corma, κόρμα τὸ et κοῦρμι τὸ : bière d'orge et de miel en usage chez les Bretons, v. Diosc. II,\110; — le Zythus ou zythum (ζῦθος), décoction d'orge.

(2) Vini avidum genus, adfectans ad vini similitudinem multiplices potus et inter eos humiles quidam obtunsis ebrietate continua sensibus, ...raptantur discursibus vagis, ut verum illud videatur quod ait defendens Fonteium Tullius « Gallos post haec dilutius esse poturos quod illi venenum esse arbitrantur ». Amm. Marcel. XV, 12, édit. Teub., vol. I, p. 75, 1874. — D'après Athénée, les riches gaulois buvaient du vin, provenant d'Italie ou de la région de Marseille ; ils le coupaient d'un peu d'eau.

(3) Nihil pati vini... inferri, quod his rebus relanguescere animos et remitti virtutem existimarent. Caes., *de bell. gall.*, II, 15, édit. Lemaire, t. I, p. 82, 1819.

(4) Diem noctemque continuare potando, nulli probrum. Crebae, ut inter vinolentos, rixae, raro conviciis, saepius caede et vulneribus transiguntur. Tac., *de mor. Germ.*, XXII, édit. Lemaire, 1820, t. IV, p. 44, 1820.

(5) Potui humor ex hordeo aut frumento, in quaudam similitudinem vini corruptus. Proximi ripae et vinum mercantur... Si indulseris ebrietati, suggerando quantum concupiscunt, haud minus facile vitiis, quam armis, vincentur. *Ibid.*, XXIII, p. 46-47. — La passion des barbares pour le vin les rendaient incapables de mener à bien une négociation. Lorsque l'empereur Bonose (ann. 280), qui était un grand buveur, recevait leurs envoyés, il les invitait à boire et quand ils étaient ivres il leur arrachait leurs secrets. Nam si quando legati barbarorum undecumque gentium venissent, ipsi propinabantur, ut eos inebriaret, atque ab his per vinum cuncta cognosceret. Vopisc., *Hist. Ang.*, Vie de Bonose, XIV, édit. Panck., t. II, p. 442, 1847.

(6) Vinum ad se omnino importari non sinunt, quod ea re ad laborem ferendum remollescere homines atque effeminari arbitrantur. Caes., *de bell. gall.*, IV, 2, édit. Lemaire, t. I, p. 133, 1819.

(7) Gallis omnibus... permisit, ut vites haberent, vinumque conficerent. Vopisc., *Hist. Aug.*, Vie de Probus, XVIII, édit. Panck., t. II, p. 408, 1847.

(8) ...Vineta quibus solis urbs [Massilia] utitur ipsa.
Omne ad praesidium vitae aliunde parandum.
Paulin de Pella, *Eucharist.*, v. 525-526.

Sidoine Apollinaire (*Lettre XXXVIII*, ann. 470, édit. Niz., p. 90) fait allusion à des collines plantées en vignes dans les environs de Nîmes.

(9) Agri bis centum colo jugera, vinea centum
Jugeribus colitur, prataque dimidium.
Silva supra duplum, quam prata, et vinea, et arvum.
Auson., *Edyll.*, III, v. 21-23.

(10) Et fessis celerem properavi impendere curam
Vinetis, comperta mihi ratione novandis.
PAUL DE PELL., *Eucharist.*, v. 196-197

(11) Atque ad perfugium senii perparvus agellus,
Non sine vite quidem, vel pomis, sed sine terra...
PAUL DE PELL., *Eucharist.*, v. 528-529.

(12) Cariaci speciosus ager devexus in amnem,
Hinc ubi flumen aquis recreat, hinc pampinus umbris.
FORTUNAT, *Carm.*, V, 7. Mon. Germ. hist., p. 118.

(13) Interea Catalaunensis diaconus, ut mos illi genti est,... cum potum hauriret. — GRÉG. DE TOURS, *de virt. S. Mart.*, III, 38.

(14) Audio industriæ tuæ votisque communibus uberiore proventu, quam minabatur sterilis annus, respondere vindemiam. Unde et in pago Vialoscensi, qui Martialis ætate citeriore vocitatus est... quo loci tibi cum ferax vinea est, tum præter ipsam prædium magno non minus domino. SID. APOLL., *Epist.*, II, 14, Mon. Germ. Hist., p. 38. — On a identifié *Martialis*, d'une part, avec Marsat (Puy-de-Dôme), arrond. et canton de Riom, à 15 kil. au N. de Clermont; d'autre part, avec Marsat (même départ.), arrond. d'Ambert, à 90 kil. au S.-E. de Clermont. M. Longnon (Géogr. de la Gaule au VIe siècle, p. 504) adopte la première hypothèse.—*Ibid.*, IV, 21 : æquor agrorum... quod montium cingunt dorsa pascuis latera vinetis...

(15) A parte autem occidentis, montes sunt uberrimi vineisque repleti, qui tam nobile incolis falernum porrigunt, ut respuant Scalonum. GRÉG. DE TOURS, *Hist. Franc.*, III, 19. Mon. Germ. Hist., p. 129-130.

(16) ...Urbes romanas et castra in solo barbarico posuit, atque illimilites collocavit. Agros, et horrea, et domos, annonam Transrhenanis omnibus fecit, iis videlicet, quos in excubiis collocavit. VOPISC., *Hist. Aug.*, Vie de Probus, XIII-XIV, édit. Panck., t. II, p. 400.

(17) In speciem quum me patriæ, cultumque nitentis
Burdigalæ, blando pepulcrunt omnia visu,
Culmina villarum pendentibus edita ripis,
Et virides Baccho colles, et amœna fluenta
Subterlabentis tacito rumore Mosellæ.
AUSON., *Edyll.*, X, v. 18-22.
Salve... Amnis odorifero juga vitea consite Baccho.
Ibid., v. 25.
Inducant aliam spectacula vitea pompam,
Sollicitentque vagos Bacchcia munera visus
Ibid., v. 152-153.
Sic mea flaventem pingunt vineta Garumnam.
Ibid., v. 160.

(18) Prospicis umbroso vestitos palmite colles.
FORTUNAT. *Carm.* III, 13,
Mon. germ. hist., Auct. Antiquiss. t. IV, 1re part., p. 65

(19) denique parturiunt saxaque vina fluunt,
palmite vestitos hic respicis nudique colles
et vaga pampineas ventilat anra comas;
cautibus insertæ densantur in ordine vites
atque supercilinm regula picta petit ;
culta nitent inter horrentia saxa colonis :
in pallore petræ vitis amœna rubet,

aspera mellitos pariunt ubi saxa racemos,
et eote in sterili fertilis uva placet
quo vineta jugo ealvo sub monte eomantur,
et tegit umbrosus sieea mettalla viror;
iude coloratas decerpit vinitor uvas,
rupibus adpensis pendet et ipse legens.
FORTUNAT. *Carm.*, X, 9, v. 30-42.

(20) blaadifluos stupidis iuduxit [Nicetius episcopus] eollibus uvas,
vinea culta viret quo fuit aute frutex.
FORTUNAT. *Carm.*, III, 12, v. 39-40.

(21) Sint licet hie spatiis vineta in collibus amplis
altera pars plani fertilis extat agri.
FORTUNAT. *Carm.*, X, 9, v. 65-66.

(22) Est qaidam locus in finibus Alsatiæ et Vosagi situs, Morbac dictus,... pinguissimi colles, vinifera latera applieantes [amplificantes efficient] florigeram vallem ceu paradisum æmulautem et Bacheo sanguine abundantem.

(23) Donations de vignes faites au monastère de Wizunburch :
1° in *pago Wormacinse* (Worms) in villa Hessilhaim [seu hessichaim],
in villa Franco nadal,
in villa Marisga,
in villa nuncupante Wisa,
in villa Alasenza,
2° in *pago Spirinse* (Spire) in villa Tatastat.
Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales, circa 810, *Capitul. Reg. Franc.*, Mon. Germ. hist., t. I, p. 253.

(24) KLEINCLAUSZ, in *Hist. de France de Lavisse*, t. II, 1re part., p. 334.

(25) B. GUÉRARD, *Essai sur le syst. des div. territ. de la Gaule*, Append. p. 182 sq.

(26) LONGNON, le *Polytyque d'Irminon*, t. I, p. 235 sq.

(27) Invenit tonnam quam pridie vacua remanserat, usque ad os vino repletam. MABILLON, *Act. Sanct. ordin. Benedict.* Saec. II, Vit. S. Benedicti biscopi Abb. (ann. 690), édit. de 1733, p. 961.

(28) Omnia dolia, ita ut ante consueverant piee superfusa præpararet. GRÉG. LE GRAND, *Dialog.*, I, 9, d'après A. Marignan, Etude sur la eivilisat. franç., t. 1er, p. 111.

(29) In quantum poterat rure parare merum
FORTUNAT. *Carm*, VI, 8, v. 48,
Mon. germ. hist., Auct. antiquiss. t. IV, 1re part. p. 149.

(30) Vinum acidum aquæ mixtum. 'Οξύκρατον, Posca, Piquette. — *Gloss. Cambroniense* : Posca, viaum secundum. (D'après le Gloss. de DU CANGE).

(31) Jamque in Septimaniam quidam vinum mercari cupiens properabat... Mox progreditur levique labore diffusum emensus iter in Septimaniam venit, vinum mercatur, ad urbem remeat. Et jam medium secundis gaudens rebus iter transgreditur, jam summæ de vertire rupis in imo vallis amne leni fluentem Tarnem conspicit flumen... repente atroci luctu gaudia perturbantur, nam impulsum saxo vehiculo quatitur excussoque vehiculo vas atroci resultat sono atque ima petens vallis in planis tandem collabitur. *Vit. S. Amantii*, 69-71, in-Mon. Germ. hist., FORTUNATI *opera pedestria*, p. 61.

(32) « Delectat animo ad metatum tuum haurire potum, si vina odoramentis essent immixta, aut certe potentioris vini libationem strenuctas tua requiret »... Misitque [gavisus Ebcrulfus] pucros unum post alium ad requirenda potentiora vina Laticina videlicet adque Gazitina. GRÉG. DE TOURS, *Hist. Franc.*, VII, 29, Mou. germ. hist., Scritpt. rer. Meroving., t. I, p. 309.

(33) Accepto poculo, bibit absynthium cum vino et melle mixtum, ut mos barbarorum habet. GRÉG. DE TOURS, *Hist. Franç.*, VIII, 31.— D'après COL. XII, 35, la composition du vin d'absinthe était la suivante : absinthe une livre (327 gr.) dans 4 setiers de moût (2 lit. 188) cuit jusqu'à réduction d'un quart, le tout était versé dans une urne (13 lit. 13) de moût de vin aminéen.

(34) Vini et omnis potus adeo parcus in bibendo erat, ut super cœnam raro plus quam ter biberet. EGINHARD, *Vie de Charlemagne*, XXIV.

(35) quæ [cervisia] ex frumenti vel hordei succo excoquitur, quamque præ ceteris in orbe terrarum gentibus præter Scoticas et Barbaras gentes quæ Oceanum incolunt usitantur, id est Gallia, Britannia, Hibernia, Germania. — MABILLON, *Acta Sanct. ordin. S. Benedicti*, saec. II, vit. S. Columb., 26 (ann. 615), édit. de 1733.

— ... jus tritici vel hordei quod cervisam nuncupant et arte conficitur humana, qua Occidentalium pleraeque nationes utuntur. — *Ibid.* Vit. S. Salabergæ, abbatissæ Laudunensis, 18 (circa 655), p. 411.

(36) quam [cervisiam] in vas quod lingua communi Tonuam vocant mittere jussit. *Ibid.*, Vit. S. Salabergæ, 18.

(37) et fæcis quæ ex cervisiæ reliquis projicitur. MABILLON, *Act. Sanct. ordin. S. Benedicti*, sæc. II, Vit. S. Burgundofaræ, abbatissæ Eboriacensis primæ (circ. 655), édit. de 1733, p. 429.

(38) FORTUNAT. *Carm.*, Append. IX, v. 15-20. Mon. Germ. Hist., Auct. antiquiss., t. IV, 1re part., p. 281 sq.

(39)... dum in Arverno territurio commorarer, vir... jubet... fieri ex annonis aqua infusis atque decoctis messoribus poculum præparari. Hanc enim coctionem Orosius a coquendo cæliam vocari narravit. GRÉG. DE TOURS, *in glor. confess.*, 1, Mon. germ. hist., Script. rer. meroving., t. I, p. 748.

(40) Siccratores, id est qui cervisam vel pomatium sive piratium vel aliud quodcumque liquamen ad bibendum aptum fuerit facere sciant. *Capitul. Reg. Franc.*, Capitul. *de Villis*, c. 45, ann. 800 ? Mon. germ. hist., t. I, p. 87. — Sicera est omnis potio quæ extra vinum inebriare potest. ISIDOR. *Etym.*, XX, 3, 16. Migne, patr. lat., t. 82, col. 713.

(41) LUPUS FERRAR., Epist. 109, ann. 842-853 ; Migne, patr. lat., t. 119, col. 583.

(42) Hinc cum in villa Suedas Pictavo territorio juxta prædictum vicum decenter accederet [Radegundis]... potum vero præter aquam mulsam atque piratium non bibit, vini vero puritatem aut medi decoctionem cervisæque turbidinem non contigit. FORTUNAT. *Vit. S. Radegund.*, XV (35), Mon. Germ. hist., Auct. antiquiss., t. IV, 2e part. p. 42.

(43) Cod. Paris, latin 11.219 (anc. suppt. lat. 1319), fol. 229 ro, (IXe siècle). Il semble que cette recette soit d'une autre main.

(44) Voir en particul. la Lettre de SIDOINE APOLL. à Domitien, II, 2, Mon. germ. hist., Auct. antiquiss., t. VIII, p. 22 sq.

(45) SID. APOLL. *Epist.*, III, 13, *loc. cit.* p. 49 sq.

(46) ... nam fragor ilico, quem movebant vicinantes impluvio cubiculi mei duæ quæpiam Getides anus, quibus nil umquam litigiosius bibacius vomacius erit. Sid. Apoll. Epist., VIII, 3, *loc. cit.*, p. 127.

(47) Fortunat. Carm., XI, 9, Mon. Germ. hist., Auct. antiquiss., t. IV, 1re part., p. 260.

(48) *Ibid.*, XI, 22 *a*, p. 267.

(49) *Ibid.*, VII, 14, p. 169 sq.

(50) *Ibid.*, XI, 23, p. 267.

(51) *Ibid.*, VII, 24, g. p. 176.

(52) *Ibid.*, VII, 2, p. 154 sq.

(53) *Ibid.*, XI, 20, p. 266.

(54) *Ibid.*, XI, 19, p. 266.

(55) Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, IX, 6. Mon germ. hist., Script. rer. Meroving, t. I, 1re part., p. 362 sq.

(56) *Ibid.*, III, 36, p. 139 : Fuit autem in cibis valde vorax, sed quæ sumebat, quo cælerius ad manducandum commoveretur, sumpto alpe, velociter digerebat; sed et strepitus ventris absque ulla auditorum reverentia in publico emittebat.

(57) *Ibid.*, X, 22, p. 434.

(58) *Ibid.*, VII, 22, p. 303 : Presbiterum quoque unum, pro eo quod ei vinum dare differret, cum jam crapulatus aspiceretur, elisum super scamnum pugnis ac diversis ictibus verberavit, ut pæne animam reddere videretur; et fecissit forsitan, si ei medicorum ventusæ non subvenissent.

(59) *Ibid.*, IX, 19, p. 373.

(60) *Ibid.*, VI, 13, p. 257.

(61) *Ibid.*, IX, 27, p. 382.

(62) *Ibid.*, IX, 31, p. 386.

(63) *Ibid.*, VI, 46, p. 286 : erat enim gulæ deditus, cujus deus venter fuit.

(64) *Ibid.*, X, 27, p. 439 : Potatoque vino multo, in tanto crapulati sunt, ut pueri eorum madefacti per angulos domus, ubi quisque conruerat obdormierit. Tunc ordinati a muliere [Fredegunde] viri cum tribus securibus, a tergo horum trium adstetcrunt, illisque conloquentibus in unum, ut ita dicam, adsultu puerorum manus libratæ, hominibus perculsis, ab epulo est discessum.

(65) *Ibid.*, V, 10, p. 199 : vinum, sicera vel omne quod inebriare potest non bibebat præter aquam parumper melle linitam.

(66) *Ibid.*, VII, 47, p. 322 sq.

(67) Grég. de Tours, *de virtut. S. Martini*, I, 20 : Ammonius quidam agens sanctæ basilicæ, dum de cæna madefactus vino veniret, de excelsa rupe, quæ viæ conjungitur, inimico inpingente præcipitatur.

(68) ...qui [Theudulfus] in tantum erat crapulatus a vino, ut vix vel fingere gressum valeret, puerumque, qui præibat cum lumine, nescio quid commotus, pugno cervicem ferit. Quo impulso, hic cum se continere non potuissit, cum ipso impitu de muro præcipitatus, ..qui ruens super lapidem, confractis ossibus et crate pectoris, sanguinem cum felle disrupto evomens, spiritum exalavit. Grég. de Tours., *Hist. Franc.*, X, 14, p. 423.

(69) *Ibid.*, VIII, 19, p. 337 sq.

(70) *Ibid.*, IX, 37, p. 391.

(71) *Ibid.*, IV, 12, p. 148.

(72) *Ibid.*, X, 31, p. 447.

(73) *Ibid.*, V, 20, p. 218.

(74) *Ibid.*, IV, 12, p. 148.

(75) *Ibid.*, V, 20, p. 218.

(76) *Ibid.*, IX, 37, p. 391.

(77) *Ibid.*, X, 31, p. 447 : Postquam autem episcopus ordinatus est, vino deditus, pææe stolidus apparuit. Quæ res eum in tantum amentem faciebat, ut convivas, quos bene noverat, nequiret agnoscere; sæpius tamen eos conviciis agebat et improperiis.

(78) Quidam ergo Baiocasinsis civis, dum vino nimium hausto turbatus per viam iucederet, subito... amisso sensu, equo dejicitur. Igitur post paululum a suis inventus domi turbolentus adducitur. Hinc effrenis factus conabatur fugire, nemini persequente. Quid plura? Artatur vinculis, constipatur catenis et in custodia detenetur. Qui dentibus fremens ob negatam fugæ libertatem, propriis se morsibus lacerabat. GRÉG. DE TOURS, *de virt. S. Mart.*, II, 53, p. 627.

(79) Unde factum est, ut invalescente temulentia, tempore procedente, a dæmonio correptus, per inergiam vexaretur, iu tantum ut, accepto cultro, vel quodcumque genus teli sive lapidem an fustem potuisset adrepere, post homines insano furore discurreret. Unde necessitas exigit, ut catenis vinctus custodiretur in cellula. In hac quoque dampuacione per duorum annorum spacia debachans, spiritum exalavit. GRÉG. DE TOURS, *Hist. Franc.*, VIII, 34, p. 350.

(80) ... mox equini hinniti ad modum vocem emitteas, ad terram ruit, ac spumus eum ipsa mysterii sacri particula, quam dentibus comminuere non valuit, ab ore proiciens, inter manus suorum ab eclesia deportatur. Nec caruit ultra hanc ephilentiæ iufirmitatem, sed per singulos luaares cursus incrementis detrimentisque hæc semper pertulit, quia ab haustu nimio vini minime infelix abstenuit. GRÉG. DE TOURS, *in glor. martyr.*, 86.

(81) Quidam ex Viennensi terreturio Landulfus uomiae graviter a lunatici dæmouii iafestutione vexabatur, ita ut plerumque ab hoste se vallari putans in terram corrueret, eruentasque ex ore spumas emittens, tamquam mortuus habebatur. Quod genus morbi ephilenticum peritorum medicorum vocitavit auctoritas ; rustici vero cadivum dixere, pro eo quod caderet... Tamen post receptam sanitatem, cum cœpisset viaum uti superflue, corpusque a diu abstento imbre maduisset, latus ei cum uno pede maauque contrahitur. Sed parsimoniæ se iterum deputans....rursum beati virtute redditur sanitati. GRÉG. DE TOURS, *de virt. S. Mart.*, II, 18, p. 615.

(82) Nam plerumque in tautum infuadebatur potu, ut de convivio vix a quattuor portaretur. Unde factum est, ut epylenticus fieret in sequenti. Quod sæpius populis munifestatum est. GRÉG. DE TOURS, *Hist. Franc.*, IV, 12, p. 148.

(83) Et inveniuntur quidam inter eos episcopi, qui... sunt ebriosi. S. BONIFATII ET LULLI, *Epist.*, Lettre 50 au pape Zacharie (ann. 742). Mon. Germ. hist. Epist. Merowing. et Karol. ævi, t. I, p. 300.

Fertur quoque in parochiis vestris ebrietatis malum nimis adsuetum

esse, ut non solum episcopi quidam non prohibeant, sed etiam ipsi nimis bibeates, et alios porrectis poculis majoribus cogant, ut inebrientur. *Ibid.*, Lettre 78 à S. Cuthbert, évêque de Lindisfarne (ann. 747), p. 355.

(84) Nolite in ebrietate verba orationum vestrarum delere... Sint tibi epule non in ebrictate, sed in sobrietate. Alcuin., Lettre 20 (ann. 793) adressée à Higbald, évêque de Lindisfarne; Mon. Germ. hist., Epist. Karol. ævi, t. II, p. 57 sq.

Audiantur in domibus vestris legentes, non ludentes in platea; et inter seniores consilia salutis, non ebrietatis iniquitas, quæ fovea est perditionis et multum Deo servientibus noxia ;... *Ibid.*, Lettre 21 (ann. 793) adressée à Higbald, *loc. cit.*, p. 59.

Ebrietatem quasi perditionis foveam fugite, quia juxta prophetam « vinum et ebrietas auferunt cor ». *Ibid.*, Lettre 38 (circa 793-795), adressée au prêtre Monna et à son frère ; *loc. cit.*, p. 81.

Ebrietatem quasi inferni foveas fugite. *Ibid.*, Lettre 42 (circa 795) adressée aux moines d'York ; *loc. cit.*, p. 86.

Non sint [tui socii] ebrietatis sectatores, sed sobrietatis amatores... *Ibid.*, Lettre 114 (ann. 796) adressée à Eanbald, archevêque d'York, *loc. cit.*, p. 168.

Æbrietatem sectantes, beato Hieronimo dicente, quasi inferni foveam devita. Duo mala sunt : primum contra præceptum Dei agere, qui ait : « Cavete vos ab omni æbrietate et crapula ». *Ibid.*, Lettre 124 (ann. 797) à Higbald ; *loc. cit.*, p. 183.

(85) ... vinum precipuum bibunt aliqui prelati coram subditis et non dant eis, qui ita libenter biberent sicut ipsi, cum omnes gule sint sorores. Certe isti tales, qui ita faciunt, non sunt Anglici, qui soliti sunt dicere : « Ge bi a vo ». Quod est dicere : « Oportet vos tantum bibere, quantum ego bibi. » ... Sed prelati nostri temporis, qui Lombardi sunt, libenter volunt sibi que gula et appetitus requirit, et aliis dare nolunt ; que maxima rusticitas reputatur. » *Chronica frat.* Salimbene de Adam, *ordinis minorum*. Lib. de Prælato.; Mon. Germ. hist., Script., t. XXXII, p. 113.

(86) *Concil. Matisconense*, VI.

(87) *Concil. Baiuwaricum*, XIII.

(88) *Concil, Forojuliense*, III.

(89) *Concil. Rispacense, Frisingense, Salisburgense, XXXIX* et *XLVIII*.

(90) *Concil. Turonense, XLVIII* : Generantur enim de illis quique noxiores corpori morbi, ut physici testantur. Ad statum quoque mentis evertendum quantum noceat ebrietas, non facile deprehendi poterit, quippe cum pene omnium malorum, quæ ab hominibus raptim perpetrantur, causa sit et origo ebrietas.

(91) *Concil. Moguntinense* (813), *XIIII, XLVI.*

(92) *Appendices ad Concil. A.* 813. *VIIII.*

(93) *Concil. Aquisgranense* (816), *CXVIII.*

(94) *Concil. Aquisgranense* (836), *VI.*

(95) *Concil. Moguntinum* (847), 13. Voir aussi : *Addit. ad Capit. Reg. Franciæ orient.*, n° 248.

(96) *Capitularia Merowingica*, 2, Childeberti I *regis præceptum* (511-558) : Ad nos quæremonia processit, multa sacrilegia in populo fieri, unde Deus ledatur et populos per peccatum declinet ad mortem :

noctes pervigiles cum ebrietate, scurrilitate vel cantecis, etiam in ipsis sacris diebus pascha, natale Domini et reliquis festivitatibus vel adveniente die domineco bansatrices [dansatrices?] per villas ambulare.

(97) Eginhard, *Vie de Charlemagne*, *XXIV*.

(98) Karoli M. *Capitul*, 23. Duplex legationis edictum, § 26 (23 mars 789).

(99) *Ibid.*, 119, Capitula in diœcesana quadam synodo tractata, § 7 (803-804 ?).

(100) *Ibid.*, 36, Capitula a sacerdotibus proposita (oct. 802 ?), § 19.

(101) *Ibid.*, 38. Capitulare Missorum generale, § 17 (début de l'année 802).

(102) *Ibid.*, 120, Capitula de presbyteris admonendis (début du ixe s.), § 2 - § 4 : ut ipsi presbyteri a commessationibus, potationibus... se substrahunt ; nam quidam illorum cum quibusdam viciuis suis utuntur usque ad mediam noctem et eo amplius cum ipsis bibendo morantur ; et qui religiosi et sancti esse videntur non quidem tunc ibi manent, sed tamen saturati vel ebrii revertuntur ad ecclesias suas... ; non nulli vero in eodem loco, ubi ad convivium pergunt, dormiunt.

(103) *Ibid.*, 36, Capitula a sacerdotibus proposita (oct. 802 ?), § 14.

(104) *Ibid.*, 123, Ghaerbaldi Leodiensis episcopi Capitula (802-810), §§ 8 et 20.

(105) *Ibid.*, 120, Capitula de presbyteris admonendis (début du ixe s.), § 7.

(106) *Ibid.*, 33, Capitulare missor. gen. (802), § 18.

(107) *Ibid.*, 64, Capitulare missor. Aquisgranense primum (810), § 7.

(108) *Ibid.*, 121, Missi cujusdam Admonitia (801-812),

(109) *Ibid.*, 38, Capitula de examinandis ecclesiasticis ; Reliquo populo, § 15.

(110) *Ibid.*, 40, Capitulare missorum (803), § 15 : Ut nullus ebrius suam causam in mallo possit conquirere nec testimonium dicere ; ne placitum comis babeat nisi jejunus.

(111) *Idid.*, 74, Capitulare Bononiense (oct. 811), § 6 : Ut in hoste nemo parem suum vel quemlibet alterum hominem bibere roget. Et quicumque in exercitu ebrius iuventus fuerit, ita excommunicetur, ut in bibendo sola aqua utatur, quousque male fecisse cognoscat.

(112) Addit. ad Hludowicii Pii Capitularia n° 196 (août 829), caput X.

(113) *Ibid.*, Episcoporum ad Hluddowicii Pii imperatorem relatio (août 829). (54) XX.

(114) S. Hilarii, episc. *Tractatus* in CXXV Psalmum. Migne, patrol. lat., t. IX, col. 687.

(115) Cassian. De Cœnobiorum instit., l. VI, cap. 6 ; Migne, patrol. lat., t. 49, col. 217-220.

(116) *Ibid.*, Collat. IX, 5, Migne, patrol. lat., t. XLIX, col. 775.

(117) Quartum vero genus est monachorum quod nominatur gyrovagum, qui tota vita sua per diversas provincias ternis ant quaternis diebus per diversorum cellas hospitantur, semper vagi, et nunquam stabiles, et propriis voluptatibus, et gulæ illecebris servientes... *S. Benedicti Regula*, cap. I, Migne, Patr. lat., t. 66, col. 246.

(118) ... vinum omnino monachorum non esse Sed quia nostris temporibus id monacbis persuaderi non potest, saltem vel hoc consentiamus, ut non usque ad satietatem bibamus, sed parcius... Infirmorum con-

tuentes imbecillitatem, credimus heminam vini per singulos sufficere per diem. — *Ibid.*, col. 641 sq.

L'hémine était chez les Romains une mesure des liquides équivalent à 0 lit. 272. Mais sa capacité a beaucoup variée au cours des âges, et l'on ignore de quelle hémine Saint Benoît entend parler (Cf. *Regula commentata*, Migne, Patr. lat., t. 66, col. 643 sq.). Calmet dit à ce sujet : « Je vois dans notre Ordre une tradition bien marquée, qui est que l'hémine ne contenoit que trois tasses de vin. La règle du Maître, qui est le plus ancien monument certain, que nous ayons pour nous fixer sur le sens de la Règle de Saint Benoît, dit que trois coupes ou trois tasses remplissoient l'hémine (c. 27). » CALMET, *Comment. litteral de la Règle de Saint-Benoît*, t. II, p. 734.

(119) Quod si, aut loci nesessitas, vel labor, aut ardor æstatis amplius poposcerit, in arbitrio prioris consistat, considerans in omnibus, ne subreput satietas aut ebrietas. *Ibid.*, col. 641.

(120) Quando bis in die edendum fuerit, presbyteri ad sextum tres calices accipiant, ad cœnam duos ; diaconi qui in gradu sunt, ad sextam tres, ad cœnam duos, subdiaconi ad sextam duos, ad cœnam duos ; reliqui gradus, ad sextam duos, ad cœnam unum. etc. S. CHRODEGANGI *regula canonicorum*, secund. edit. Labbei, Migne, Patr. lat., t. 89, col. 1109.

(121) Qui cupis esse bonus, et vis dignoscere verum,
Ut mortis socium, sic mordax effuge viuum.
Nulla febris hominum major, quam vitreus humor :
Pro eo surdescunt aures, balbutit denique lingua.
Dic mihi, dici ebrie, vivis, an morte gravaris ?
Pallidus ecce jaces, et sine mente quiescis ;
Non bona, nou mala, non dura, non mollia sentis.
S. Chrodegangi Regula canonicorum
(secund. Dacherii recens.)
Cap. LXII. — Migne, Patr. lat., t. 89, col. 108.

(122) ... accipiant per singulos dies quinque libras vini. *Concil. Aquisgran.*, CXXII.

(123) Quod et si eadem regio, ... vineis caruerit, tribuantur eis tres libras cervisæ et, si facultas suppetit, libra vini. *Ibid.*, CXXII.

(124) ALCUIN, *Carm.*, Mon.Germ. hist. Poet. Carol. I, 260, v. 15-17.

(125) Ex ms. Floriacensi [Fleurey-sur-Ourche, Côte-d'Or] de l'an 900 environ. Migne, patrol. lat., Append. ad opera Alcuini, libellus precum, Oratio contra gulae, t. 101, col. 1403.

(126) GRÉG. DE TOURS. *Hist. Franc.*, X, 26.

ADDENDA

Le tome V de l'*Hist. de la Gaule* de C. JULLIAN (1920), paru depuis la rédaction de ce travail, fournit de nombreux détails sur la topographie des vignobles et sur les principaux crus de la Gaule avant l'invasion des barbares.

Sur les ingrédients mêlés au vin, consulter : CAPITAN, *C.-R. de l'Acad. des Inscript.*, 1916, p. 77-83.

L'ALCOOLISME
CAUSE DE LA DÉGÉNÉRESCENCE DE LA RACE
CHEZ LES ROIS MÉROVINGIENS

Par M. le Dr P. MENETRIER.

La communication que dans notre précédente réunion M. Jeanselme nous a faite sur l'alcoolisme en Gaule pendant la période gallo-romaine et durant les premiers siècles du haut moyen âge, est de grand intérêt, tant au point de vue des faits qu'il nous a rapportés, que des suggestions qu'elle peut nous inspirer sur l'évolution politique et sociale pendant toute cette période, qui a été celle du renversement de l'ancienne société gallo-romaine, de l'effondrement du pouvoir de l'empire romain et de la conquête de la Gaule par les barbares.

C'est en effet et surtout à partir du moment où ceux-ci deviennent les maîtres, que les ravages de l'alcoolisme se manifestent, et dans les observations que nous en ont conservées les anciens chroniqueurs dont M. Jeanselme nous a cité les nombreux extraits, ce sont surtout ces barbares avides de jouir des biens désormais en leur pouvoir du fait de la conquête, qui se livrent aux excès de nourriture et de boisson qu'il nous a signalés.

D'où la malignité complaisante, avec laquelle les chroniqueurs, pour la plupart de vieilles familles gallo-romaines, comme Grégoire de Tours, signalent et condamnent ces excès. Ces évêques intempérants appartiennent aux nobles familles germaniques qui se sont emparés des bénéfices ecclésiastiques, le plus souvent sans s'astreindre aux règles et devoirs de

leurs fonctions, et c'est ce qui a rendu, pour leurs collègues, leurs excès plus particulièrement odieux.

Mais ces mêmes excès, peut être moins complaisamment signalés, et pour cause, se retrouvent également dans la classe des chefs et tout particulièrement des rois barbares, francs, bourguignons et autres.

Et c'est sur ce point qu'il nous paraît intéressant d'attirer plus particulièrement l'attention, car il nous semble fournir la solution d'un problème historique des plus intéressants, la dégénérescence rapide et fatale de la race dominante, des rois mérovingiens.

Dans les faits que nous a rapportés M. Jeanselme, il était surtout question des effets immédiats, et pour ainsi dire personnels de l'intoxication alcoolique. Il me paraît qu'on peut également attribuer à cette même cause, non plus seulement des phénomènes morbides et divers, analogues à ceux que nous observons encore aujourd'hui, mais aussi une influence plus générale sur la race ; l'alcoolisme intervenant là comme facteur de dégénérescence.

Et comme la seule race dont nous puissions dans la pauvreté des documents historiques qui nous ont été conservés, suivre pendant un temps suffisamment long l'évolution et la fin, est la race royale, c'est elle qui doit nous servir d'exemple.

D'ailleurs, cette action nocive des « bienfaits de la civilisation » pour employer un euphémisme très excessif, d'ailleurs, sur les races barbares ou sauvages est un phénomène qui nous est bien connu, et que nous pouvons encore observer de nos jours. Le cas particulier, dans les faits dont nous nous occupons ici, c'est que au lieu de s'exercer sur des races inférieures et conquises comme nous le voyons à présent, c'est la race victorieuse et conquérante qui chez les Francs mérovingiens en a été la victime.

C'est en effet une histoire bien remarquable, que celle de la race mérovingienne.

Pendant les premiers temps, où la nation des Francs commence à nous être connue, et durant deux siècles et demi, c'est-à-dire depuis l'an 260 où ils entrent dans

l'histoire, jusqu'à la mort de Clovis en 511, aucun signe de dégénérescence n'apparaît. Les chefs sont les hommes les plus vigoureux, les plus énergiques, à la fois habiles et rusés, et c'est par ces qualités qu'ils maintiennent leur pouvoir, conduisant leurs hommes à la victoire, à la conquête des pays riches avoisinants, et arrivent ainsi à se tailler un empire dans les débris de l'empire romain dévasté.

Deux siècles et demi plus tard, la race des chefs, la descendance de Clovis est complètement anéantie, et cela non sur les champs de bataille, ou dans les combats ; les assassinats, les empoisonnements certes y contribuent pour une bonne part ; mais ce n'est pas là la cause principale, mais bien un abatardissement progressif, une déchéance de la race, si spéciale et si typique, que toute la série des rois, en a été classée sous l'appellation de rois fainéants, exprimant tout au moins la nullité de tous ceux qui se sont ainsi succédés.

Ainsi nous les dépeignent les historiens : « La race mérovingienne ne cessa de décroître depuis Clovis. Ses fils et ses petits-fils eurent encore quelque force de caractère et quelque talent. Leurs successeurs plus vicieux et plus faibles, mais non plus criminels furent à peine en état de gouverner par eux-mêmes. Les derniers de la race frappés d'une réprobation générale sous le nom de rois fainéants, étaient tellement abrutis par le vice, qu'on ne cherchait plus en eux, ni souvenir ni prévoyance, ni volonté qui leur fût propre... Les mérovingiens ne furent le plus souvent pas même des hommes. C'est un phénomène fort étrange dans cette famille que la succession constante d'enfants, nés d'autres enfants. Il semble qu'on ait affaire à une race différente de celle du commun des hommes. Tout mérovingien était père à quinze ans, était caduque à trente. Livrés dès leur enfance à une débauche effrénée, ils perdaient en même temps dans la crapule les forces de leur corps et celles de leur âme ; leurs vices annonçaient d'avance l'approche de l'âge où le pouvoir aurait dû leur être confié ; mais ces vices les rendaient incapables de le

saisir jamais; la mort les surprenait au milieu de leur ivresse, et le sceptre passait presque sans interruption d'un roi mineur à un autre roi mineur ». (De Sismondi, histoire des Français).

L'historien indique ainsi les causes du mal, mais à ces termes généraux, de vices, d'excès, de crapule, le médecin peut substituer un diagnostic plus précis, et incriminer l'alcoolisme, comme cause de la dégénérescence de la race. Forme d'intoxication d'autant plus grave, qu'il s'agit là de l'alcoolisme de sujets jeunes, et souvent même d'alcoolisme infantile.

Malgré la rareté des documents sur toute cette période de notre histoire, on peut néanmoins retrouver de-ci de-là, dans Grégoire de Tours, Frédégaire et ses continuateurs, les Gesta Francorum, les vies des saints, des phrases révélatrices. Et c'est précisément la grande utilité du travail d'ensemble de M. Jeanselme, de nous avoir ainsi fourni une base solide pour l'interprétation de faits dont nous n'avons pour la plupart qu'une connaissance fragmentaire.

Ces termes généraux de rois fainéants, la description poëtique de Boileau, nous montrant les monarques indolents traînés paresseusement dans des chars à bœufs masquent en effet une toute autre réalité.

Ces enfants rois étaient en effet non seulement abandonnés sans contrainte à toutes leurs passions, à tous leurs vices naturels, mais au besoin y étaient encore poussés par tous les intérêts déchaînés autour de leur pouvoir. C'est ce que nous voyons par exemple dans l'histoire de Brunehaut, qui pour maintenir son pouvoir sur ses enfants, ses petits enfants, car elle domina trois générations successives de sa postérité, excitait elle-même leur débauche et leur fournissait leurs premières maîtresses. Ainsi nous apprend Frédégaire, «Theudebert avait près de treize ans et de même qu'elle avait donné une femme à son fils lorsqu'il avait à peine passé cet âge, elle donna à son petit-fils Bilichilde, qu'elle avait achetée à des marchands ».

Le même chroniqueur nous rapporte un peu plus

loin « pour empêcher son petit-fils Thierry de s'occuper des affaires publiques elle contribua elle-même à l'énivrer de voluptés et à l'entourer de maîtresses. »

En 602 Thierry avait à peine quinze ans quand une de ses maîtresses lui donna un fils, qui fut nommé Sigebert, un second en 603, un troisième en 604.

Ces détails peuvent sembler un peu à côté, mais ce sont ceux que précisent le plus volontiers les vieux chroniqueurs, pour lesquels les excès de boissons sont choses si courantes qu'ils ne les mentionnent qu'incidemment. D'ailleurs les excès génésiques précoces ne sont pas non plus à négliger comme facteurs de dégénérescence; et puis il est évident que l'ivresse en était le plus souvent l'accompagnement, « sine Baccho, friget Venus ».

Le même rôle corrupteur fut plus souvent encore joué par les maires du palais, qui détenteurs réels du pouvoir, favorisaient les vices et les excès qui maintenaient ainsi dans leur dépendance les rois nominaux rendus par là incapables d'exercer aucun rôle politique.

Dès les premières générations après Clovis, nous voyons ses fils et surtout ses petit-fils se livrer à tous les excès. Chilpéric, nous dit Grégoire de Tours « était adonné à sa bouche, et faisait un dieu de son ventre »... L'imagination ne peut fournir aucune sorte de débauche et de luxure qu'il n'accomplit en réalité ». (Grégoire de Tours, livre VI.) Il eut plusieurs fils, la plupart périrent tragiquement, mais de ceux qui naquirent de son union avec Frédégonde, dont les excès ne sont pas moins connus, trois sur quatre périrent en bas âge et semblent avoir subi l'influence nocive de l'hérédité pathologique.

Comme nous l'avons déjà dit, la pauvreté des documents historiques ne nous permet que de retrouver fragmentairement les preuves de l'intoxication alcoolique, dûment mentionnée.

Nous voyons pourtant dans la Chronique de Saint-Denis, qui bien que très postérieurement rédigée en français fut faite d'après les chroniques latines contemporaines. « Si estoit le royaume gou-

verné par Chambellens et Connestables qui estoient appelés mestres du palais; et les roys n'avaient tant seulement que le nom et de rien ne servoient fors de boire et de mengier ».

L'auteur des « Gesta regum » précise plus complètement sa pensée « quam irrationabiliter edere et bibere ».

Les moines qui rédigent ces chroniques sont d'ailleurs beaucoup plus sensibles aux dommages causés à leurs biens ecclésiastiques qu'aux crimes ou aux excès commis par leurs rois. Les rois sont jugés bons ou mauvais selon qu'ils se montrent généreux pour les églises, ou au contraire qu'ils les frappent de contributions. L'histoire de Dagobert est particulièrement démonstrative à cet égard. D'après Frédégaire « ils s'abandonnait à toutes les débauches », mais à sa dernière heure et d'après « l'avision qui advint à l'heure de sa mort à un solitaire qui avait nom Jehan », son âme emportée par les diables fut au dernier moment délivrée par l'entremise de Saint Denis, Saint Martin et Saint Morice, pour lesquels il s'était montré particulièrement généreux, le monastère de Saint-Denis fut très richement doté par lui, et cette histoire peut se voir encore sculptée sur la pierre de son tombeau.

Sur Clovis II son fils, nous avons des détails plus particulièrement caractéristique et de l'intoxication alcoolique et ses conséquences.

« A cette époque dit l'auteur des gestes (gesta regum Francorum, cap. 44), Clovis à l'instigation du diable brisa le bras du saint Martyr Denis... Ce même Clovis fut adonné à toutes espèce de vices, fornicateur, séducteur de femmes, s'abandonnant à la gourmandise et à l'ivrognerie.

Dans la chronique de Saint-Denis, cette histoire est plus longuement raconté.

« Comment le roi Loys devint hors de sens pour ce qu'il prit un des os du bras de Monsieur Saint Denis.

... Il commanda que les chasses du moustier fussent ataintes, après fit ouvrir et desjoindre par fole présumpcion le vessel en quoi le précieux corps saint

repose, moins religieusement le regarda que il ne dut. Ja soit ce que il le fésoit par dévocion, si ne lui suffit pas le regarder tant seulement ains brisa l'os de l'un des bras et le ravist. Et le martir montra bien tantost que il ne lui plaisoit pas dont son corps estoit ainsi traitée ; car le roy fut tantost si espoventé et si esbahi, que il chaï en frénésie et perdit son sens et sa mémoire en cette heure mesme ; tantôst fut le moustier rempli de ténèbres et d'obscurité, et une paour si grant prist soudainement à tous ceux qui là estoient, que ils se mirent à la fuite. Le roy donna puis aucunes villes au martir pour lui apaisier, et pour ce que il recouvrast son sens et sa mémoire. L'os que il avait folement desevré du corps fist vestir et aorner d'or pur et de pierres précieuses et le fist remettre en la chasse avec le corps... Le roy toutes voies recouvra son sens en partie, mais non pas entièrement, ni en tel point comme il l'eut devant eu. Si ne vesqui pas puis moult longuement car il trespassa au chief de deux ans après que ce lui fu avenu. »

Un peu plus loin le chroniqueur de Saint-Denis en parle encore dans les termes suivants :

« De cestuy roy Loys puet l'on plus dire de mal que de bien ; tout fust-il assez dévot aux églises des saints et saintes ; néantmoins eût-il en lui tant de vices que ils étaingnirent les vertus, s'elles y furent ; abandonné fu à toute ordure de péchié, à fornication, à gloutonnie, à yvresce ; et si fu despiseur de femmes. Et ne recorde pas l'histoire que sa vie né ses faits feussent dignes de loenge et de mémoire, car maint acteurs d'histoires le mettent à damnacion pour ce que ils ne savent la fin de son péchié. Ainsi dist-on de lui une chose et autres mais nul n'en parle fors en doutance. »

La folie de Clovis II, âgé de 19 ans, notoirement adonné aux excès de boisson, fils d'un père dont l'alcoolisme est également incontestable, paraît bien nettement une crise de délire alcoolique, avec rémissions et rechutes jusqu'à sa mort survenue deux ans après. Ici le diagnostic peut être nettement établi d'après les anciens textes.

Suivons encore lamême chronique de St-Denis dont le vieux français est toujours amusant à reproduire.

« Après la mort le roi Loys couronnèrent les François Clotaire l'aisné des trois fils... le roi Clotaire mourut quand il eut quatre ans régné... Lors couronnèrent les François le mainsné qui avait nom Théodoric; Childéric le troisième envoièrent en Austrasie avec le duc Vulphoal pour le royaume recevoir. Dès lors, commença le royaume de France à abaissier et à déchéoir, et le roy à fourlignier du sens et de la puissance de ses ancesseurs. Si estoit le royaume gouverné par chambellens et par connestables qui estoient appelés mestres du palais; et les rois n'avaient tant seulement que le nom et de rien ne servaient fors de boire et de mangier. En un chastel ou en un manoir demouraient toute l'année jusque aux calendes de may. Lors issaient hors en un char pour saluer le peuple et être salué d'eus, dons et présents prenaient et aucuns en rendoient puis retournoient à l'hostel et estoient ainsi jusqu'aux autres calendes de may. »

Postérité d'alcoolique Clotaire ne vécut guère, mort en bas-âge il fut remplacé par son frère Thierry III qui au contraire fournit un règne nominal de 17 ans, longévité exceptionnelle pour sa race, mais nous disent les historiens « le cours des années ne l'avait jamais fait sortir de l'enfance. »

Quant au troisième frère Childéric II « il se livrait à toute l'intempérance, à toutes les débauches, à toutes les passions honteuses.

Dans la vie de saint Léger nous trouvons expressément signalée son intempérance. « La nuit où on célébrait à Autun les vigiles du saint Jour de Pâques, le roi se rendit au monastère de Saint-Symphorien et reçut la sainte communion. Cela fait et déjà pris de vin,.. il entra dans la cathédrale et criant à haute voix appela par son nom Léger,... lorsqu'à force de crier le roy eut appris que l'évêque était dans le baptistère il y entra aussi, et resta stupéfait de l'éclat des lumières... Mais quand Léger eut répondu à ses clameurs

« me voici », le roi ne le reconnut en aucune façon. »

Ce petit tableau peint au complet la scène d'ivresse royale.

« Ce roy Childéric dit également la chronique de Saint-Denis estoit moult légier de courage, ses faits faisait folement et sans conseil. »

Il fut du reste assassiné à la chasse par les grands exaspérés de ses cruautés.

Childéric II fut assassiné en 672.

Ensuite, la nullité de ses successeurs est telle que les historiens, ne trouvent guère que leur nom à mentionner. Leur personnalité devient de plus en plus imprécise, et l'on ne sait même plus quand la race s'éteignit définitivement, les derniers fantoches mis sur le trône par les maires du palais désormais tout puissants, étant le plus souvent d'ascendance douteuse. Une longue chevelure suffisait à la nation pour symboliser la race de Clovis, quant aux preuves d'une descendance légitime elles étaient laissées aux soins du maire du palais.

Tels sont brièvement reconnus les faits dont l'interprétation nous parait éclaircie pour la notion précisée par M. Jeanselme, des ravages exercés par les excès alcooliques à cette période de notre histoire, et que nous avons essayé d'appuyer pour le point qui nous intéresse ici spécialement par les quelques mentions précises que nous avons pu trouver dans les trop rares chroniqueurs qui nous ont laissé le récit de cette histoire. De ceux-ci quelques-uns pourtant nous paraissent particulièrement démonstratif et notamment l'histoire de la folie de Clovis II.

Et nous croyons en somme pouvoir conclure, que le facteur le plus important de la dégénérescence de la race mérovingienne doit être cherché dans les excès alcooliques, et tout particulièrement dans l'alcoolisme infantile auquel ces barbares ont pu se livrer sans contrainte une fois finies les périodes de guerres et de conquêtes, et possesseurs et tous les biens et des richesses de la vieille civilisation gallo-romaine qu'ils avaient détruite.

UN ÉPISODE PARISIEN DE LA JEUNESSE DE KÜSS

Par le Docteur Georges HERVÉ.

Dans la consciencieuse et substantielle notice biographique que le professeur Herrgott père a consacrée jadis à Emile Küss (on la trouvera en tête de la première édition du *Cours de Physiologie*, publié par Mathias Duval), l'auteur s'est attaché surtout à mettre en relief, comme de raison, la figure de l'homme de science, du médecin biologiste, dont il analyse les travaux et fait connaître les recherches. Le côté politique d'une existence qui fut tourmentée et diverse, passait forcément au second plan devant ce point de vue dominant, encore que le biographe ne l'ait pas sacrifié. Au total, dans le cadre voulu, la *Notice sur le professeur Küss* nous a laissé une image d'ensemble aussi fidèle que colorée et vivante ; elle constitue un excellent guide, dont on chercherait vainement ailleurs les indications, et l'autorité du récit s'y renforce des souvenirs personnels du contêmporain, du collègue, qui avait vu, en témoin sympathique et compréhensif, les choses dont il parle, et les juge, bien que de l'autre camp, avec impartialité.

Voici, sur la jeunesse de Küss, une anecdote que relate la *Notice*, et qui a longtemps intrigué ma curiosité. Je la reproduis, telle qu'Herrgott la raconte :

Entré en 1833 dans la vie sérieuse des études médicales, Küss trouva à la Faculté deux hommes qui lui témoignèrent une affection particulière, Lobstein et Ern.-Al. Lauth ; le premier, créateur de l'anatomie pathologique; le second, héritier d'un nom illustre, illustré déjà lui-même par des travaux personnels, et représentant les tendances vers les découvertes récentes de l'Allemagne dans le domaine de l'anatomie et de la physiologie. C'est à ce maître que Küss s'attacha de préférence à tout autre ; il se livra avec ardeur à l'étude de l'anatomie, dans laquelle il ne tarda pas à faire de grands progrès, si bien que, peu de temps après, il se présenta à un concours devant les médecins de l'hôpital civil pour une place d'interne surnuméraire, à la suite duquel il fut nommé ; il devint interne titulaire en 1835.

A cette époque, son maître et protecteur Lauth fût prié par une des sommités scientifiques de Paris de lui envoyer un jeune homme habile à manier le scalpel et familiarisé avec la littérature allemande, pour l'assister dans des travaux qu'il avait entrepris et qui devaient lui ouvrir à quelque temps de là les portes de l'Institut. Le choix ne fut pas longtemps douteux ; Lauth proposa cette situation à Küss, qui l'accepta avec empressement; en effet, quoi de plus séduisant pour un jeune homme de vingt ans, aimant l'étude et les arts, que la perspective du séjour de Paris et l'association aux travaux d'un homme célèbre, pour arriver ainsi dans son orbite à la fortune et à la célébrité.

Küss donna sa démission des fonctions d'interne et partit le cœur plein de joie et d'espérance. Une triste réalité fit évanouir rapidement ces rêves de sa confiante jeunesse. Au lieu d'un maître et d'un protecteur qu'il espérait, il trouva un homme qui n'avait qu'un but : s'assimiler le plus complètement possible les travaux du jeune homme, sans laisser à son nom la part la plus restreinte; Küss comprit bientôt que ni sa dignité, ni son intérêt ne pouvaient se prêter à une pareille exploitation ; il rompit son engagement et revint à Strasbourg, n'ayant conservé de Paris et des savants qui s'y trouvaient qu'une idée fort pénible.

Il m'apparaissait que le déchiffrement de l'énigme était plutôt malaisé. De qui s'agissait-il? Comment savoir le nom du maître assez peu scrupuleux et d'une délicatesse morale assez déficiente pour n'avoir pas craint d'essayer d'abuser de la confiance, de l'inexpérience d'un jeune homme qui, comptant sur ses

promesses, croyant à sa parole, était venu à lui en disciple, et tout heureux de pouvoir se placer sous son patronage ? Or, en réalité, l'énigme n'en était une que devant mon ignorance, et le voile qui recouvrait le nom inconnu, soulevé durant la vie de Küss pour sa famille et ses intimes, avait été déchiré, pour le public, dès le lendemain de sa mort.

Dans le numéro du *Courrier du Bas-Rhin* du jeudi 9 mars 1871 (1), se pouvaient lire, en effet, les lignes suivantes, au milieu d'une « Courte Notice sur M. Emile Küss, professeur de physiologie à la Faculté de médecine, maire de Strasbourg et représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante », notice due à l'un de ses plus anciens amis et collaborateurs, le Dr Aimé Robert : « En 1835, M. Küss concourut pour la place de préparateur au musée de la Faculté de Paris. Ce fut par l'intermédiaire de son premier maître, le professeur Lauth, qu'il fut mis en rapport avec M. le professeur Breschet ; il y a dans les mémoires de notre ami des détails piquants sur cette circonstance ; nous les livrerons peut-être plus tard au public scientifique. Bref, abreuvé de dégoût de l'exploitation de ses talents en anatomie, traité à Paris de Hollandais, M. Küss revint dans sa ville natale le 15 janvier 1836 ».

Ainsi donc, aussi bien du côté d'Herrgott que de celui d'Aimé Robert, l'accusation est formelle et précise ; par Robert, le nom de l'accusé a été livré en toutes lettres : il reste à connaître les faits de la cause.

Nous les trouvons exposés, sinon de façon tout à fait complète, du moins en assez grand détail, dans ce que le Dr Robert a inexactement appelé les *mémoires* de Küss ; car Küss n'a pas rédigé de mémoires au sens propre du mot, mais il a laissé des notes abondantes, prises au jour le jour, entremêlées de croquis au crayon ou à la plume que sa fantaisie

(1) Ce numéro rend compte des obsèques solennelles de Küss, qui avaient eu lieu la veille, à Strasbourg.

d'artiste lui inspirait. Il y a consigné pendant trente-cinq ans (1), jusqu'à la déclaration de guerre de 1870, à côté de faits tout privés, ses impressions, ses idées, ses espérances, hélas! aussi, car elles ne lui ont pas manqué, ses déceptions et ses tristesses, ainsi que les aperçus sur les choses et les hommes que les circonstances, auxquelles tour à tour l'avaient mêlé le développement de sa carrière scientifique et sa participation à la politique, lui suggéraient.

L'ensemble de ces notes forme le plus précieux des journaux intimes. J'aurai plus d'une occasion, sans doute, d'en reparler ici, et toute ma gratitude est acquise, et doit être exprimée à M. Gustave Küss, qui a bien voulu en transcrire pour moi les passages essentiels.

Au début de l'hiver 1833-1834, Küss venait de commencer une nouvelle année d'études médicales, lorsque E.-Al. Lauth, qui lui portait un vif intérêt, et était alors agrégé et chef des travaux anatomiques à la Faculté de Strasbourg, lui communiqua une proposition émanant du Dr Breschet : c'était l'offre d'une place de préparateur au musée de la Faculté de Paris, avec 1500 francs d'émoluments et promesse d'augmentation, pour un jeune étudiant connaissant l'allemand, et déjà versé en anatomie. Breschet avait succédé à Béclard, en 1819, dans les fonctions de chef des travaux anatomiques de la Faculté de Paris; il était chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, mais très éclipsé sur ce théâtre par la gloire absorbante de Dupuytren, à l'ombre duquel il avait soin de se tenir, et dont il devait, l'année suivante, recueillir le fauteuil à l'Académie des Sciences.

Küss répondit à son maître que, désireux comme il l'était de se perfectionner en anatomie, il accepterait volontiers le poste en question. Sur quoi Lauth, tout en reconnaissant les avantages de la situation, ne cacha point à son protégé que la médaille avait un revers. Il lui fit clairement entendre que Breschet

(1) Avec quelques interruptions, correspondant soit à ses maladies, soit aux périodes les plus agitées de sa vie publique.

exigeait de ses élèves beaucoup d'abnégation et d'oubli d'eux-mêmes, en d'autres termes, « une certaine facilité à lui céder leurs plumes pour qu'il s'en parât ». Il alla jusqu'à ajouter : « M. Breschet n'est pas anatomiste; cependant il tient à publier des travaux, des découvertes, et, pour cela, il s'approprie ceux de quelques jeunes gens qui travaillent sous ses yeux et sous ses auspices, tels MM. Velpeau, Kuhn d'Oberbronn, et d'autres ». Si l'on était tenté de s'étonner d'une franchise aussi crue de la part d'un collègue que Breschet qualifiait d' « excellent ami », sans doute faudrait-il considérer que Lauth tenait qu'à l'égard du jeune Küss il avait en quelque sorte charge d'âme, et que son devoir de maître et de conseiller était de l'éclairer aussi complètement que possible avant de le laisser prendre une décision qui allait engager son avenir, mais dont pourtant il n'entendait pas le détourner, bien au contraire.

Pour le moment, d'ailleurs, la proposition n'eut pas d'autre suite. Sa réalisation était subordonnée à l'agrément du Conseil de la Faculté de Paris, et Küss n'en entendit plus parler jusqu'en septembre 1834, époque où une lettre de Breschet vint la remettre sur le tapis, qui laissait espérer que l'indemnité attachée à la place de préparateur serait de 3.000 francs, et annonçait en même temps l'arrivée à Strasbourg du doyen de la Faculté de Paris.

Celui-ci n'était autre que le haut et puissant personnage qui s'appelait Orfila, l'homme officiel par excellence, oracle de la médecine légale et potentat sans rival de l'administration. Nommé doyen en remplacement d'Antoine Dubois (mai 1831), il était en train d'attacher son nom à la fondation du musée Dupuytren, à la création du musée anatomique de la Faculté, dit musée Orfila, à la reconstruction des pavillons de dissection, etc., etc.

Lauth, un matin, présenta Küss à Orfila, qui les attendait sur le trottoir, devant l'hôtel de la *Ville de Paris*. Le doyen agréa en principe le choix du nouveau préparateur, dont la nomination ne fut cepen-

dant signée qu'un an plus tard, en août 1835.

C'est alors que, sur la foi des engagements pris envers lui, et après avoir donné sa démission de la place d'interne titulaire de l'hospice civil de Strasbourg, qu'il venait de conquérir, Küss, léger d'argent mais riche d'espérance, part pour Paris, entrevoyant peut-être déjà, dans son rêve juvénile, ces premiers rayons de la gloire, plus doux, selon Vauvenargues, que l'aube d'un beau jour. Mais hélas ! la désillusion devait être cruelle et rapide. A Paris, rien n'est disposé pour son travail, nulle installation n'a été prévue, les instruments et appareils nécessaires font défaut au préparateur, qui attendra en vain, durant plusieurs semaines, qu'on lui délivre des sujets convenables aux préparations qu'il doit exécuter. Il a toutes les peines du monde à obtenir quoi que ce soit. Küss se décourage, on le ferait à moins, et d'autant plus que deux éléments de dépression et de malaise moral y contribuent puissamment : au mauvais accueil rencontré chez ses collègues, camarades sans cordialité qui flairent en lui un concurrent, le traitent en intrus parce qu'étranger à la Faculté, vient s'ajouter le mal du pays. Küss est un Alsacien, un Strasbourgeois, ne l'oublions pas, *Meiselocker*, pourrait-on dire, jusque dans les moelles ; il a au cœur, il porte dans le sang cet ardent amour du foyer natal qui le dominera toute sa vie : c'est le fond même de sa nature. Lui aussi était de ceux qui ne sauraient vivre heureux s'ils n'ont devant les yeux la flèche de la cathédrale. Rien d'étonnant dès lors, qu'un mois après son arrivée dans la capitale, dépaysé, se sentant seul, il écrive à une de ses sœurs : « J'ai beaucoup de jouissances ici, mais je manque de celles de la famille », et que, le 9 octobre encore, il note dans son journal : « J'ai beaucoup rêvé cette nuit de Sainte-Odile, etc. ». Ce qui ne l'empêche pas de se livrer à un travail assidu, et de donner aux devoirs de ses fonctions plus que le temps exigé. Il faut dire que, Breschet de retour des vacances, les choses s'étaient notablement améliorées. Le chef des travaux anatomiques, attentif aux

besoins de ses préparateurs, veillait à ce qu'ils ne manquassent de rien ; il apparaissait fréquemment au milieu d'eux, se faisait présenter les pièces en exécution ou achevées, critiquait pour la forme tel ou tel détail, écoutant les explications des uns et des autres au sujet des difficultés qu'ils avaient rencontrées.

Küss lui avoue que ses moyens se sont trouvés d'abord quelque peu paralysés par la « nostalgie du pays », qui le tourmente toujours. Breschet, bon prince, veut bien l'excuser, mais ajoute qu'il le tient pour un bon garçon qu'il faut pousser et gronder, et chez qui sont à secouer « le flegme et l'apathie allemands (*sic*) », que Lauth, de son côté, croyait avoir observés en lui. La psychologie de Breschet était courte : il n'avait absolument pas compris ce caractère replié sur lui-même, d'une réserve plus que discrète qui l'empêchait de rien demander, d'une modestie poussée jusqu'à la timidité (timide comme une demoiselle, disait-on de Küss), et dont il eût fallu savoir deviner, sous sa froideur de surface, la sensibilité suraiguë, toujours prête à se meurtrir et à souffrir.

Breschet, qui n'a rien vu de tout cela, pense du moins à s'informer de la situation pécuniaire du jeune homme. Il apprend qu'elle est peu brillante, qu'après six semaines de travail continu, Küss n'a pas touché encore le premier centime de ses appointements. Il lui offre alors de lui venir en aide, et conduit son préparateur, non sans l'avoir tant soit peu admonesté, auprès d'Orfila, lequel se décide enfin à ordonnancer le paiement d'une somme de deux cents francs. Le moindre de nos balayeurs municipaux repousserait avec dédain, aujourd'hui, pareille aumône. En vérité, on n'était pas généreux pour les jeunes savants à la Faculté de Paris, sous le règne du roi-citoyen. Les collègues de Küss ne sont pas logés à bien meilleure enseigne, et, comme lui, font de tristes réflexions (1)

(1) *Journal int.*, 7 oct. 1835 : « Robecchi est mécontent... Je trouve que 300 fr par an est peu de chose et que ce n'est pas payer le temps pendant lequel il travaille. Cependant il faut remarquer que jusqu'ici il n'a encore rien fourni et qu'il touche 540 fr. de subsides ».

sur la disproportion entre les exigences qu'ils ont à satisfaire et les indemnités qu'on leur octroie.

Après cet « orage, en somme anodin », Breschet, en disant à Küss de bien travailler, l'avait chargé de mettre la main à l'entretien des pièces du musée, de préparer une collection de larynx, et lui avait enfin particulièrement recommandé de procéder à des préparations de testicules, longues, difficiles et hasardeuses (1). Küss, qui pense que sa réputation est en jeu, se pique d'honneur et redouble d'ardeur. On le voit multiplier ses observations, faire des essais, enfermé au laboratoire une grande partie du jour, et, le soir venu, reprenant même la tâche chez lui, à la clarté de sa lampe. Il a pris le parti, maintenant, de se passer de toute assistance. « Robecchi — écrit-il — ne termine rien : il travaille des nerfs de tête, qu'il déchire au moment de les trouver. Depuis que je travaille sans lui, mes affaires vont beaucoup mieux. Je suis maintenant beaucoup plus tranquille qu'il y a quelques jours (2) ». Et puis l'émulation s'en mêle. Küss veut faire mieux que ses collègues. « Ce qui m'incite beaucoup à travailler, — lisons-nous à la date du 9 octobre, — c'est le voisinage du cabinet de Denonvilliers (3), que je regarde comme mon rival, et le seul rival que j'aie à craindre. Bonami ne me paraît pas bien redoutable. J'ai vu avant-hier les pièces de Denonvilliers au musée, représentant les différentes parties que renferme l'orbite. Elles me paraissent beaucoup moins belles que lorsque je les vis pour la première fois. Il fait en ce moment des aponévroses que Kühn m'a dit être superbes ». Il

(1) *Ibid.*, 19 nov. 1835 : « J'apprends que Bonami a injecté un testicule entier, et que Denonvilliers n'y a pas réussi ».

(2) *Ibid.*, 9 oct. 1835.

(3) Charles-Pierre Denonvilliers (1808-1872). — Chef des travaux anatomiques en 1841, il obtint au concours, en 1846, la chaire d'anatomie laissée vacante par la mort de Breschet. « Les pièces anatomiques préparées de 1834 à 1837, pour ses quatre concours de prosecteur, sont restées célèbres. La plupart de ces belles et très nombreuses préparations sont au musée de la Faculté, où elles figurent encore parmi les plus remarquables et les mieux conservées ». (A. Chéreau, *Dict. encyclop. des sciences méd.*, 1re sér., t. 26, p. 743).

semble que Breschet ait voulu exciter cette émulation : « il me montre, — dit Küss, le 20 novembre, — de belles préparations de Denonvilliers, et les lymphatiques d'une cuisse, par Bonami ». Le résultat, dans tous les cas, est excellent, puisque, devant les préparations de Küss, son chef ne peut que le féliciter et lui prodiguer les encouragements.

Breschet fait mieux : il lui amène un élève, en même temps qu'il lui donne le conseil de passer au plus tôt son troisième examen, « pour prouver qu'il est vraiment élève de la Faculté de Paris, et non *Hollandais*, comme l'insinuent les journaux et les marmousets ». Ceux-ci, les marmousets, continuaient donc, voire par écrit, leur campagne de dénigrement et de malveillance, dont Küss se montrait péniblement affecté, bien que Breschet lui eût dit de ne pas s'inquiéter des clabauderies de « tous ces aides d'anatomie », et qu'il en parlerait au doyen. Cependant, Breschet est bien obligé de lui apprendre que le bruit a été répandu qu'il n'avait que deux ans d'études. Parmi ceux qui échauffent au plus haut point la bile de notre jeune Strasbourgeois, il y a surtout un certain Kuhn, d'Oberbronn, à propos duquel il s'épanche dans ses tablettes en ces termes pleins de saveur : « Ce Kuhn m'embête ; il se donne un air de supériorité qui me déplaît supérieurement. Quand il vient me voir travailler, il jette d'abord un coup d'œil, ordinairement désapprobateur, sur ce que je fais, quelquefois accompagné d'un certain son de langue qui exprime la pitié et le mécontentement ; puis il va fureter partout, m'accable de questions, et quand il parle, c'est presque toujours pour me décourager. Souvent, quand j'affile des tubes, il me dit : « Je vois que vous n'avez pas l'entendement de la chose ». Au commencement, passait, car alors il les faisait mieux que moi ; mais maintenant, je l'en défie. Il vient quelquefois travailler pour son ami Rigaud (1), le compétiteur de

(1) Rigaud (1805-1881), plus tard collègue de Küss à la Faculté de Strasbourg, où il professa la clinique chirurgicale à côté de Sédillot.

Denonvilliers, et alors il me prend mon mercure, dont il use avec une prodigalité qui me révolte, se sert de mes appareils, m'abîme mes briquets phosphoriques, m'enlève mes tubes à artères, etc. Et, malgré ses airs de connaissance, je ne lui ai encore rien vu faire de bon ».

Néanmoins, et quoiqu'il sentît persister autour de lui les dispositions jalouses et hostiles dont nous avons parlé, Küss, confiant dans l'esprit de justice de ses chefs, avait abandonné l'idée de passer sans retard son troisième, il poursuivait ses travaux, lorsqu'une décision soudaine de l'administration de la Faculté vint faire déborder la coupe d'amertume qui n'était déjà que trop pleine. L'engagement pris envers lui comportait un traitement fixe de 1500 francs, et voici que, du jour au lendemain, les conditions sont modifiées: le préparateur sera payé aux pièces, après estimation par lui-même de la valeur de chaque pièce livrée. Cette fois, c'en est trop! Küss prend sa plume, et rédige la lettre suivante, adressée au doyen, lettre bien remarquable comme manifestation et de la fermeté de caractère d'un si jeune homme (il n'avait que vingt ans), et du respect qu'il sait imposer de ses droits, en face d'un personnage aussi redoutable qu'Orfila.

Monsieur le Doyen,

Vous me pardonnerez d'abuser de vos moments si, le jour où doit se décider pour moi une question d'existence, je prends la liberté de vous exposer mon cas.

Je comptais quatre années d'études anatomiques, lorsque j'ai obtenu la place, riche d'avenir, d'interne à l'hospice civil de Strasbourg. Cédant aux conseils pressants de M. Lauth, dont la compétence est indiscutable, ainsi qu'à mon goût pour l'anatomie, je me décidai à quitter ma place d'interne pour accepter celle que m'offrait M. Breschet.

Depuis trois mois, j'ai travaillé pour le compte de la Faculté et les résultats que j'ai obtenus ont provoqué du mécontentement. On allègue négligence ou incapacité. J'essaierai donc de détruire, aussi brièvement que possible, cette double accusation.

J'affirmerai d'abord que j'ai joué de malheur, autant pour avoir travaillé isolément que pour m'être créé des ennemis, en ma qualité d'étranger à la Faculté.

Pendant plusieurs semaines les sujets m'ont manqué, et surtout les sujets convenables, faute de choix. Démuni de certains instruments et des appareils nécessaires, — rien n'ayant été préparé à mon arrivée, — j'ai vainement demandé ce qu'il me fallait, et lorsqu'on faisait droit à mes demandes, c'était comme à regret. Dans ces conditions, mes tentatives devaient parfois être infructueuses et me pousser encore davantage au découragement dont j'étais quelque peu atteint.

Le retour de M. Breschet — il y a six semaines — améliora ma position. Ne manquant plus alors de rien, si ce n'est parfois de bonheur, comme il peut arriver au meilleur anatomiste, cette époque a été pour moi plus fertile en résultats. Quant au reproche de négligence qu'on pourrait être tenté de m'adresser, il me serait facile de l'écarter, en prouvant que le temps que j'ai passé au travail dépasse celui qui avait été stipulé.

Mes travaux comprennent : 1° Plusieurs préparations, non encore terminées par suite des circonstances, et qui sont : Une tête injectée, de démonstration des douze nerfs encéphaliques, dont beaucoup se trouvent déjà préparés ; — une pièce sur laquelle est commencée la dissection du rameau auriculaire ; — plusieurs larynx ; — plusieurs épididymes injectés, présentant des aberrations de forme du canal; — un bras d'enfant, avec articulations et nerfs ; — un estomac de chien présentant plusieurs réseaux de lymphatiques de la muqueuse ; — une tête et un bras injectés vernis ; 2° Douze pièces *terminées* de différentes parties du testicule ou de l'épididyme ; des canaux séminifères en plus ou moins grand nombre se voient sur cinq d'entre elles.

On peut être disposé à atténuer la valeur de ces pièces. Si petites et peu apparentes qu'elles sont, elles ont pourtant exigé une préparation longue et difficile, et passeraient certainement pour des morceaux de valeur dans n'importe quel musée. Comme preuve de la difficulté vaincue, je citerai le cas de M. Lauth qui, sur plus de 300 testicules mis en œuvre, n'a obtenu qu'une soixantaine de préparations satisfaisantes ; et encore les conduits séminifères injectés ne s'y trouvent-ils qu'en petit nombre.

J'avais choisi ce genre de préparations ingrates et chanceuses, parce que je savais qu'elles manquaient au musée de Paris, et en même temps parce que M. Breschet me les avait

particulièrement recommandées. D'ailleurs, j'augurai favorablement de mon entreprise. Il me semble que ces pièces sont de nature à écarter tout reproche d'incapacité, même si on les considère comme incomplètes.

On m'avait promis 125 fr. par mois, à partir du 15 août. Le 7 octobre, je n'avais encore touché que 200 francs, et l'on me demande pourtant un reçu indiquant les pièces livrées, avec le prix que j'attache à chacune d'elles. Ce mode de règlement n'est pas conforme à nos stipulations, et il est d'ailleurs absolument inexécutable. Il n'existe aucune mesure bien juste pour calculer la valeur de pièces anatomiques. Ce ne sont pas des marchandises tarifées ; et par conséquent on peut uniquement évaluer le temps employé, et, ce temps, je crois l'avoir utilisé consciencieusement, conformément aux conventions.

A bien considérer les choses, je ne pense pas qu'un anatomiste puisse travailler bien, vite, et à bon marché. Trop de raisons y mettraient obstacle.

Je soumets ces explications à votre appréciation ; elles sont de nature à éclairer votre justice. Sollicitant une prompte décision, que j'espère favorable dans la situation pécuniaire qui est la mienne, j'ai l'honneur, etc., etc.

Emile Küss.

Le journal est muet sur l'accueil fait à cette protestation bien sentie et méritée. La conduite de l'administration de la Faculté n'était pas défendable. Non seulement la Faculté avait manqué à sa parole, mais les moyens employés n'étaient pas sans avoir revêtu une regrettable couleur de duplicité. Le biographe, en constatant que la responsabilité du doyen était incontestablement engagée, a le devoir, devant les faits, de prononcer une condamnation que, nous l'allons voir tout à l'heure, Breschet lui-même a contresignée.

Restent à présent les torts de ce dernier, et les griefs particuliers qu'avait Küss à son endroit. Ils sont plus difficiles à préciser. Le journal intime a gardé sur ce sujet une réserve qui était peut-être de l'indifférence, peut-être du dédain, mais que nous eussions souhaitée moins complète, et qu'il est permis de regretter. Au demeurant, qu'importe ? Ce qui est acquis, du moins, c'est l'avertissement donné par

Lauth — et on pourrait soutenir avec quelque apparence de raison que là est l'excuse de Breschet, puisque Küss était prévenu, et savait d'avance à quoi il était exposé — ; ce qui est acquis, c'est le double témoignage du D[r] Herrgott et du D[r] Aimé Robert, qui tenaient leurs renseignements de bonne source ; ce qui est acquis enfin, c'est ce que, dans ses conversations intimes, Küss n'a jamais caché. « Mes frères et moi-même, dans notre jeune âge, m'écrit M. Gustave Küss, avons entendu souvent parler de la liberté grande que prenait Breschet avec les travaux d'autrui... Ce qu'a dit mon père de vive voix a certainement autant d'authenticité, pour les témoins de sa vie, que ce qu'il aurait pu confier à son cahier de notes ». Rien de plus juste : d'ailleurs, aucun doute n'est possible. La réputation de Breschet, sur le point qui est en cause, n'est plus, depuis longtemps, immaculée. Il avait autant d'équivoque savoir-faire que de réelles connaissances, et le savant Beaugrand ne l'a pas dissimulé dans les lignes qu'il a écrites sur lui il y a un demi-siècle : « Ses relations incessantes avec les savants étrangers le mettaient, plus qu'aucun autre, au courant de toutes les découvertes, *et il sut habilement les utiliser dans ses propres travaux* » (1).

Nous remarquerons, à ce propos, que les préparations anatomiques dont Breschet avait chargé Küss se rapportaient précisément à des recherches, larynx et testicule, où la science et l'habileté de Lauth s'étaient récemment exercées avec le plus grand succès (2). On peut donc croire que Breschet avait espéré, grâce à Küss, s'assimiler ces travaux, afin d'en faire son profit.

L'on ne peut pas ne pas rappeler, d'autre part, que le concours à la suite duquel Breschet avait

(1) Article BRESCHET du *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales*.

(2) Lauth avait publié, en 1832, son « Mémoire sur le testicule humain » (*Mém. Soc. d'hist. natur. de Strasbourg*, t. I, part. 2), couronné par l'Institut. Les *Remarques sur la structure du larynx et de la trachée-artère* sont de 1835 (Strasb., avec pl.).

obtenu, en 1836, la chaire d'anatomie abandonnée par Cruveilhier, avait été marqué par de violentes péripéties, et que l'échec de son concurrent, l'éminent anatomiste Pierre-Paul Broc, auteur de l'*Essai sur les races humaines*, « fut regardé, dit Beaugrand, comme un véritable déni de justice ».

Herrgott, nous l'avons vu, a parlé sans détour de l'exploitation du travail et des capacités de Küss, à laquelle s'était livré Breschet. Je puis citer de lui une notice antérieure à celle du *Cours de Physiologie*, où il n'a pas formulé de façon moins nette ces articulations : « Küss s'aperçut bien vite que Breschet voulait le soumettre à une véritable exploitation scientifique... Pendant qu'on s'extasiait, dans les cercles et dans les journaux, sur le polyglottisme de Breschet, polyglottisme dont il connaissait la valeur et dont il fournissait les éléments, on regardait d'un peu haut ce paysan du Danube, encore entiché de ses préjugés de province, et l'on traitait de *Hollandais* le jeune savant dont l'érudition dépassait les bords de la Seine. Küss revint en toute hâte à Strasbourg, et reprit là, dans cette atmosphère saine et calme, mieux appropriée à ses goûts, et plus favorable au recueillement, ses études de prédilection ».

Parti de Paris le 15 janvier 1836, Küss était de retour le 18 dans sa ville natale, où il allait se faire bientôt une place enviée. Il ne devait plus revenir dans la capitale que longtemps après, en septembre 1855, à l'occasion de l'Exposition universelle, puis, officiellement, l'année suivante, comme membre d'un jury d'agrégation. Chose curieuse, cette fois encore, il eut à protester contre le règlement tardif des frais auxquels ce déplacement l'avait obligé.

Quant à Breschet, qui mourut en 1845, jamais Küss ne voulut ni le revoir, ni reprendre avec lui la moindre relation, et nous arrivons ainsi à l'épilogue de cet épisode de jeunesse qui avait si péniblement attristé le début de la carrière du futur professeur de physiologie.

Cinq ans après les incidents que nous venons de

raconter, Küss est prosecteur de la Faculté de Strasbourg. Comme tel, il a eu mainte occasion de constater combien les élèves les plus forts en anatomie descriptive ont souvent une notion inexacte des rapports des organes entre eux, et il cherche à leur rendre ces rapports sensibles par des coupes reproduites par le moulage. « Il associa à ses travaux, nous apprend Herrgott, le docteur Aimé Robert, très habile à manier le plâtre, et ensemble ils firent des préparations et des moulages dont quelques-uns, conservés dans nos amphithéâtres, font regretter que cette idée féconde et heureuse n'ait pas été mieux encouragée, ni poursuivie avec plus d'ardeur ». Or Robert, qui est comtois, a l'idée, pour le moins singulière, de s'adresser à son compatriote M. Pingaud, président du tribunal de Dôle, afin de faire recommander ses essais anatomiques à Breschet, par l'intermédiaire de la belle-sœur de ce dernier, Mme Sophie Moynier. Le 12 juillet 1840, Mme Moynier écrit de Lure au président Pingaud, en lui faisant tenir la lettre suivante qu'elle venait de recevoir de Breschet :

Je n'ai pas entendu parler de l'affaire de MM. Robert et Küss. Ce dernier m'est particulièrement connu ; je l'ai eu à Paris avec moi, et je n'ai que beaucoup de bien à dire de lui... Il a des connaissances et de l'habileté anatomique... Ils savent dans l'Académie de Médecine que je dédaigne toujours de faire des rapports, et il est plus que probable qu'ils ne me chargeront pas d'en faire un sur les pièces anatomiques de ces messieurs ; la demande serait contre mes habitudes et contre les us académiques. Ce que je pourrai faire et qui vaudra peut-être mieux, ce sera de recommander à mes amis les œuvres anatomiques de ces messieurs. Je serais, pour ma part, content de faire quelque chose d'agréable pour M. Küss dont j'honore le caractère et le talent ; il m'avait été recommandé par mon excellent ami E.-A. Lauth, professeur à Strasbourg, avec lequel j'ai parcouru une partie de cette heureuse Germanie, aux mœurs simples et aux cœurs vrais... Faites dire à M. Küss de m'écrire et de me mettre au fait de son affaire, dont je n'ai aucune connaissance. Il aurait mieux fait d'envoyer son travail à l'Académie des Sciences ; là, j'aurais pu bien mieux le servir et j'aurais été mieux compris. Si leur décou-

verte a un mérite réel, alors on aurait pu leur allouer une récompense prise sur le fonds Monthyon. *M. Küss n'a pas été convenablement traité, lors de son voyage à Paris, et je serais content de m'acquitter envers lui, car je l'avais fait venir pour travailler avec nous.*

Vous voyez mes dispositions. Mais cependant il ne faut l'engager à rien, car je n'ai que des intentions bonnes et nullement le pouvoir de faire, et je ne voudrais rien promettre, pour que, si je ne réussissais, *on ne pût m'accuser d'avoir manqué à mes engagements.*

Cinq mois après, dans une lettre adressée cette fois à Robert, Breschet qui, manifestement, sent qu'il a des torts personnels à réparer, réitère ses avances, mais avec aussi peu de succès.

« Je regrette », écrit-il, « que M. le Dr Küss n'ait pas trouvé un moment de libre pour m'écrire ; j'aurais été content d'avoir des nouvelles de lui-même et par lui-même. M. Küss est un homme dont j'estime le caractère et les talents, et j'ai été vivement contrarié de n'avoir pu faire pour lui ce que je désirais et espérais. Je n'ai pas cessé de lui porter un intérêt réel, et je serai heureux si je puis trouver l'occasion de lui en donner la preuve ». (22 décembre 1840.)

Küss reste digne et inflexible. Il garde le silence, mais n'oubliera ni ne pardonnera ; et, en marge de l'extrait de la lettre de Breschet à Robert, il note, dans son journal : « Il n'a plus parlé de moi dans une lettre au même de janvier 1841 ».



UNE TABATIÈRE CRANOLOGIQUE

Par M. le Dr LAIGNEL-LAVASTINE.

La tabatière, que j'ai l'honneur de présenter à la Société est une boîte ronde et plate de 81 millimètres de diamètre et de 16 millimètres de haut. La boîte elle-même, privée de son couvercle, n'a que neuf millimètres de profondeur.

Elle paraît être en cuir bouilli recouvert d'un vernis rappelant le vernis Martin. La décoration intérieure imite l'écaille. L'extérieure doit être analysée de près.

La face supérieure du couvercle reproduit sur fond jaune clair les trois figures cranologiques (Fig. 1) qu'on trouvera sur la planche qui termine la « *Cranologie, ou découvertes nouvelles du docteur J. Gall, concernant le cerveau, le crâne, et les organes*, ouvrage traduit de l'allemand. Un vol. in-8, Paris, à la librairie stéréotype, chez H. Nicolle, rue des Petits-Augustins, N° 15. 1807. Les trois aspects du crâne, de face, de profil et d'arrière sont d'ailleurs sensiblement réduits et simplifiés sur la boîte. La hauteur de la figure de face n'est que de 33 millimètres sur la boîte, au lieu de 86 sur la planche, et toutes les initiales anatomiques et les repères, tels que des +, manquent sur la boîte, qui existent sur la planche. Mais les nombres répondant aux différentes « bosses » de Gall sont exactement les mêmes sur les trois figures de la planche et de la boîte.

La face inférieure du couvercle en donne l'énumération dans un cadre dessinant un livre ouvert sur fond jaune rayé de lignes parallèles horizontales distantes d'un peu plus d'un demi-millimètre.

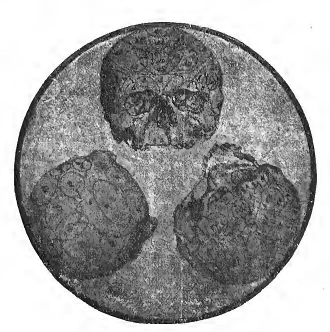


Fig. 1.

Voici cette légende :

1. Organe de volupté.
2. Amour d'enfant.
3. Organe des Choses.
4. id. des Lieux.
5. id. des Personnes.
6. id. des Couleurs.
7. id. de la musique.
8. id. des nombres.
9. id des mots.
10. id. des langues.
11. id. des Arts.
12. id. de l'amitié.
13. id. de la rixe.
14. id. du meurtre.

15. id. de la ruse.
16. id. du vol.
17. id. de l'orgueil.
18. id. de la vanité.
19. id. de la circonspection.
20. id. de la comparaison.
21. id. de la spéculation métaphysique.
22. id. du bel esprit.
23. id. de l'Induction.
24. id. de Bonhomie.
25. id. de la Théosophie.
26. id. de représentation.
27. id. Constance de caractère.

Si nous comparons cette légende à celle qui accompagne page 206 *bis* de la *Cranologie* la planche citée plus haut, nous remarquons la concordance pour les 25 premiers numéros et pour les 2 derniers une inversion, 26 répondant à l'organe de la fermeté, et 27 à l'organe du don de l'exposition. Il s'agit sans doute d'une erreur de copiste.

Cette tabatière faisait partie d'une série qui avait été faite sous la direction de Gall. Elle fut vendue une livre 16 sols, soit 40 sous, dans la salle où Gall faisait un cours de cranologie à l'Hôtel du Boulloy, au mois de janvier 1808.

Cette indication est manuscrite sur le billet d'invitation dont je donne ici la photographie :

LE Docteur GALL fera sa deuxième Démonstration, Samedi 28 du courant, à Midi précis, en présence de la Société de Médecine de Paris, et dans le lieu ordinaire de ses Séances, hôtel de la Préfecture du Departement.

Ce Billet est nécessaire pour entrer, et ne servira qu'à une seule personne.

9bre 1807 —

Les indications de ce billet concordent avec ce que nous savons par Rougon (1), et Paul Guillon (2), des pérégrinations de la Société de médecine de Paris.

Le 22 pluviôse an VIII (1805), la séance publique de la Société avait eu lieu dans la salle de l'Oratoire du Louvre ; mais, dit Rougon, la Société n'accepta pas ce local. Et en 1807, elle s'installa à l'Hôtel de Ville, dans trois pièces qui lui furent uniquement destinées par le préfet Frochot.

Pourquoi en janvier 1808, Gall avait-il quitté le lieu ordinaire des séances de la Société de médecine de Paris à l'Hôtel de Ville, et faisait-il son cours à l'Hôtel du Boulloy, ou plutôt du Bouloi ?

C'est un petit point d'histoire à élucider.

A titre d'indication, je note ici ce qu'on lit dans le *Journal général* ou *Recueil périodique de la Société de Médecine de Paris*. T. XXXII. N° 144, août 1808 ; c'est une phrase de Provençal, élève de Cuvier, en résumé du rapport des commissaires de l'Institut sur le Mémoire de Gall et Spurgheim présenté le 14 mars :

« Le principal mérite de MM. Gall et Spurzheim, c'est d'avoir forcé M. Cuvier, en présentant un mémoire à l'Institut, de s'occuper de l'anatomie du cerveau. »

Ce travail de Cuvier est plus qu'un rapport ; c'est un traité sur l'anatomie du cerveau.

La phrase de Provençal exprime l'opinion de la postérité ; mais ce n'était pas celle de Gall.

Pour en revenir à la tabatière de Gall, elle est bien dans le goût allemand de la réclame scientifique.

Quant au système de Gall, il a été exposé par son auteur dans de multiples publications.

Outre la *Cranologie* de 1807, je citerai :

— *Exposition de la doctrine physionomique du docteur Gall, ou nouvelle théorie du cerveau considéré comme le siège des*

(1) Rougon. — Les Archives de la So. de Méd. de Paris, de l'an IV (1796) à nos jours. Bull. de la So., 8 oct., 26 nov. et 24 déc. 1881.

(2) Paul Guillon. — Inaugurat. de la Bibliothèque. Séance du 3 mai 1912. So. de méd. de Paris, p. 13 d'une plaquette in-8 de 21 p.

facultés intellectuelles et morales. A Paris, chez Henrichs, libraire, rue de la Loi, n° 1231, an XII (1804), in-8° de 255 p.

— *Des dispositions innées de l'âme et de l'esprit, du matérialisme, du fatalisme et de la liberté morale, avec des réflexions sur l'éducation et sur la législation criminelle*, par F. J. Gall et G. Spurzheim, à Paris, chez F. Schœll, libraire, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 29, 1811, 1 vol, in-8° de 397 p.

— *Recherches sur le système nerveux en général, et sur celui du cerveau en particulier*; mémoire présenté à l'Institut de France le 14 mars 1808 ; suivi d'observations sur le rapport qui en a été fait à cette compagnie par ses commissaires, par F. J. Gall et C. Spurzheim, avec une planche, Paris, Schœll, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 29. Nicolle, rue des Petits-Augustins, n° 15, in-4°. 1809.

— *Anatomie et physiologie du système nerveux en général, et du cerveau en particulier,* avec des observations sur la possibilité de reconnaître plusieurs dispositions intellectuelles et morales de l'homme et des animaux, par la configuration de leurs têtes, par F. J. Gall et G. Spurzheim. Paris. F. Schœll, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 29.

T. I. *Anatomie et physiologie du système nerveux en général, et anatomie du cerveau en particulier*, avec 17 planches. 1810.

T. II. *Physiologie du cerveau en particulier*, avec 27 planches. 1812.

T. III. *Physiologie du cerveau en particulier*, par Gall (seul), avec planches. Paris, à la librairie grecque-latine-allemande, rue des Fossés-Montmartre, n° 14, 1818 (la section 1re porte ce titre : de l'influence du cerveau sur la forme du crâne, ou examen de la question: dans quelles circonstances peut-on tirer, de la forme extérieure du crâne ou de la tête, des instructions relatives au degré de développement du cerveau, tout entier, ou de quelques-unes de ses parties, et par conséquent juger le degré des dispositions morales et intellectuelles, par l'examen de la forme extérieure du crâne ou de la tête?)

T. IV. *Physiologie du cerveau en particulier*, par Gall, avec planches. Paris, chez N. Maze, rue Gît-le-Cœur, n° 4. 1819.

— SUR LES FONCTIONS DU CERVEAU ET SUR CELLES DE CHACUNE DE SES PARTIES, *avec des observations sur la possibilité de reconnaître les instincts, les penchans, les talens, ou les dispositions morales et intellectuelles des hommes et des animaux, par*

la configuration de leur cerveau et de leur tête, par F. J. Gall, chez J.-B. Baillière, rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 14, six volumes, in-8°, 1825, avec les sous-titres suivants pour chaque tome.

T. I. *Sur l'origine des qualités morales et des facultés intellectuelles de l'homme et sur les conditions de leur manifestation.*

T. II. *Sur l'origine des qualités moralcs et des facultés intellcctuelles, et sur la pluralité des organcs cérébraux.*

T. III. *Influence du cerveau sur la forme du crâne, difficultés et moyens de déterminer les qualités et facultés fondamentales, et de découvrir le siège de leurs organes. Exposition des qualités et dcs facultés fondamentales et de leur siège, ou* ORGANOLOGIE.

T. IV. ORGANOLOGIE *ou exposition des instincts, des penchans, des scntimens et des talens, ou des qualités morales et des facultés intellectuelles fondamentales de l'homme et des animaux, et du siège de leurs organes.*

T. V. ORGANOLOGIE (*suite*).

T. VI. *Revue critique de quelques ouvrages anatomo-physiologiques et exposition d'une nouvelle philosophie des qualités morales et des facultés intellectuelles.*









BIBLIOGRAPHIE

Notre chapitre : *bibliographie* comprendra désormais trois parties, les *comptes-rendus* auxquels nous continuerons à donner le plus de développement possible, les *relevés bibliographiques* des travaux médico-historiques parus dans les revues de Paris, de province et de l'étranger. (On trouvera dans ce numéro le dépouillement des revues de province, qui nous est adressé par notre collaborateur le Dr Delaunay), et une *Tribune* où chacun de nos abonnés ou lecteurs pourra poser des questions et recevoir des réponses sur les matières de ses travaux. Enfin, certains sujets bibliographiques y seront traités méthodiquement de manière à renseigner les érudits, et susciter des études. Il s'agit en définitive, suivant le vœu émis au Congrès d'Anvers, de créer un intermédiaire entre les chercheurs de France et de l'étranger, de former un lien entre travailleurs qui s'ignorent, et qui pourront ainsi, par cet organe, se rendre les plus utiles services. Nous accueillerons avec l'esprit le plus large toutes les communications qui nous seront adressées, mais en nous réservant le droit d'abréger celles qui excéderaient les limites auxquelles nous sommes obligés de nous restreindre.

Le régionalisme, dans ses manifestations les plus diverses, est un sujet d'actualité dont la faveur est grande auprès du public. Certaines revues comme la *Revue de Synthèse historique* présentent à chacun de leurs numéros une enquête sur l'histoire d'uue province de France, signalant les travaux publiés aux

points de vue les plus divers, mais où l'histoire de l'art de guérir est quasi absente. Nous avons le champ libre et tout est à faire dans ce domaine. Nous donnerons autant que possible dans chacune de nos numéros laBibliographie des ouvrages parus sur la spécialité qui nous occupe pour chacun des grandes régions françaises. Notre première, en l'honneur de nos amis belges sera consacrée à l'Artois et aux Flandres (belge et française), notre seconde à l'Alsace-Lorraine. Nous prions d'ores et déjà nos correspondants de nous adresser les fiches bibliographiques en leur possession, pour permettre à ce travail d'être aussi complet que possible.

Marcel FOSSEYEUX.

COMPTES-RENDUS

Dr Ch. BROQUET. — LA CONFÉRENCE DE LA PESTE A MOUKDEN. — (Avril 1911, 1 brochure, 23 p.).

Il n'est pas trop tard pour signaler le compte-rendu, fait par le délégué du gouvernement français, de ce Congrès international tenu à Moukden, où la peste sévissait encore au moment de sa réunion. Cette conférence comme celle de Shanghaï en 1909, pour l'opium, fut purement consultative et technique, mais il importait de dégager les données scientifiques sur la plus grande épidémie survenue dans les temps modernes. En dehors de la pittoresque relation de M. le Dr Broquet, les résultats et les travaux de la conférence traduit en anglais ont été réunis en un volume imprimé à Manille, sous le titre de *Report of the International Plague conference held at Mukden 1911*.

Marcel FOSSEYEUX.

Dr Georges THIBIERGE. — SUR LE PRÉTENDU LÉPREUX DU POLYPTIQUE DE GRUNEWALD AU MUSÉE DE COLMAR.

Dans le polyptique sur bois peint vers 1500, par Mathieu Grunewald pour le couvent d'Isenheim, où l'on soignait les

malades atteints du feu saint Antoine, se trouve dans un coin à droite de Saint-Antoine, un malade porteur de lésions cutanées renversé à terre, la tête violemment incliné en arrière, les jambes fortement fléchies, la main droite cramponnée sur un volumineux manuscrit. Il a été étudié à différentes reprises par Keller, Wirchow, Charcot, Meige, Richer. M. Thibierge à son tour, écartant les diagnostics de lèpre et syphilis de certains de ses prédécesseurs se range à l'hypothèse d'ergotisme gangréneux ou feu saint Antoine, déjà proposé par Huysmans, dans son étude sur les Grunewald du musée de Colmar, mais il y ajoute — les médecins sont sans pitié — une complication de pyodermites et d'ascite cachectique. Marcel FOSSEYEUX.

Dr DELAUNAY. — ETUDES SUR L'HYGIÈNE, L'ASSISTANCE ET LES SECOURS PUBLICS DANS LE MAINE. (Le Mans, 1920, 203 p., in-8°.

La première série de ces études parues dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe*, comporte un historique de la Société de charité maternelle du Mans, dont l'origine se rattache à celle de Paris, fondée en 1784; des secours aux noyés et aux asphyxiés dans le Haut-Maine et le département de la Sarthe (1764-1913). — du traitement de la rage dans le Maine, si fréquente dans les campagnes au XVIIIe siècle et qui était l'objet d'une thérapeutique empirique et populaire, avant la période pastorienne; — du traitement de la dipthérie dans le Maine et la dynastie des Gendron, médecins à la Chartre et à Château-du-Loir; — enfin, d'un ancien hôpital manceau disparu, l'hôpital Dieudonné. L'éloge des travaux de M. le Dr P. D., n'est plus à faire : la conscience de ses recherches, la saveur de son style, l'ampleur de ses connaissances sont bien connues de tous les historiens de la médecine. Dans une courte préface, il a pris soin de dégager lui-même les idées générales, de ces études fragmentaires, il signale en particulier le rôle du clergé comme administrateur officiel de la charité publique au XVIIIe siècle — rôle dont de multiples témoignages devaient être relevés dans tout le royaume par M. Hubert Valleroux dans son précieux ouvrage sur *la charité avant et depuis 1789 dans les campagnes*, et que Turgot avait proclamé, en son temps, pour les curés du Limousin. Marcel FOSSEYEUX.

Dr René LE CLERC. — UN MÉDECIN MYSTIQUE : JEAN HAMON. (1 brochure, 1920).

La faveur particulière qui s'attache aux moindres écrits destinés à nous renseigner sur les personnages de Port-

Royal, tient du mystère de leur destinée. Voici un jeune médecin, Jean Hamon, de haute culture, protégé d'une puissante famille parlementaire, celle des Harlay, promis à une brillante carrière et sur le point de contracter un mariage avantageux. Il rencontre sur son chemin, Singlin, le confesseur des religieuses de Port-Royal, devient son pénitent, et tout d'un coup vend ses livres, ses meubles, dispose de son patrimoine en faveur des pauvres et se retire à Port-Royal où il va passer les deux tiers de sa vie. Vie animée d'un souffle mystique, sur laquelle M. le Dr R. L. C. ne nous apporte aucun détail inédit,la renommée du précepteur de Jean Racine, son humilité souriante » nous sont familières depuis les pages de Sainte-Beuve et le portrait de Philippe de Champagne. Seuls quelques aphorismes médicaux, extraits de ses ouvrages en latin, et une flore du Cantique des cantiques, à propos de ses travaux de piété figurant en appendice de cette brochure, apportent une contribution de quelque intérêt à la vie de cet homme qui, selon le mot de saint Luc fut deux fois médecin *bis medicus*, — du corps et de l'âme, et plus encore de cette dernière. Marcel FOSSEYEUX.

Dr Lucien NASS. — CURIOSITÉS MÉDICO-ARTISTIQUES (3e série), 1920.

Tout le corps médical connaît déjà ce gros volume paru par articles dans le « Correspondant médical ». L'ensemble est réuni sous un titre modeste et sans prétentions : « Curiosités... » En fait beaucoup le garderont dans leur bibliothèque sous la main pour y retrouver mieux qu'un rendez-vous de curiosités, une sorte d'encyclopédie iconographique médicale et péri-médicale. L'abondance des illustrations, les consciencieux et copieux développements qui les légendent font que dans cet ouvrage, une fantaisie aimable se marie heureusement à la recherche artistique, et à la documentation scientifique, devant l'autel d'Esculape. Dr Henri ROCHÉ.

PIERRE RAMBAUD. — L'Assistance publique à Poitiers, jusqu'à l'an V (t. II. Paris, Champion 1914).

Ce second volume de près de six cents pages est une mine de documents. M. Rambaud n'avance rien sans précision, c'est pourquoi tous ses travaux, et celui-ci entre autres occuperont toujours une place de fondation dans toute bibliothèque consacrée à l'histoire de la médecine.

Les titres des chapitres : « L'assistance à l'Hôtel-Dieu aux malades et aux enfants abandonnés. — L'assistance aux mala-

des dans les établissements religieux. — L'assistance aux contagieux. — L'assistance aux pauvres incurables » montrent combien de questions du plus grand intérêt ont été mises au point.

On y lira notamment : l'isolement des pestiférés dans les hôpitaux, les aumôniers et les chirurgiens de la peste, etc., etc; la conscience avec laquelle l'auteur n'avance rien sans citer ses sources, fait que le lecteur pourra avec fruit se servir de cet oûvrage ; nous y avons nous-même puisé de précieuses indications comparatives avec d'autres documents concernant les épidémies de peste pour d'autres régions.

Dr Henri Roché.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les revues des provinces.

Dr Schlumberger. — *Notice nécrologique sur le Docteur Schœllhammer*, hygiéniste, gynécologue, accoucheur, doyen des médecins de Mulhouse, décédé le 11 novembre 1919. (Bull. soc. industrielle de Mulhouse, T. LXXXVI, n° 1, janvier 1920, p. 24-27).

F.-X. Lesbre. — *Notice sur la vie et les travaux de J.-B.-A. Chauveau...* suivie d'un index bibliographique de ses travaux. (Mém. de l'Acad. des Sc., B. L. et Arts de Lyon, sciences et lettres, 3e s., T. XVI, 1919, p. 191-228).

L. A. Dessalle. — *Le docteur S. J. Honnorat, naturaliste et philologue, sa vie et son œuvre*, préf. de M. Mirande. (Bull. soc. de statist. des sc. nat. et des arts indust. du dép. de l'Isère, 4e s., t. XIV, 1919, p. 379-478).

G. Vellein. — *Le docteur Lazare Meyssonnier, conseiller et médecin du roi, professeur de chirurgie à Lyon, 1611-1673.* (*Ibid.*, 4e s., t. XIII, 1918, p. 173-226).

L J. R. Charpentier. — *Une page de l'histoire de la médecine, Ambroise Paré, 1517-1590*, Bordeaux, imp. Pech, s. d., 40 p. in-8°. Simple compilation de travaux déjà anciens, avec une bibliographie rudimentaire, et qui omet les études ou articles les plus récents sur la question, tels que ceux de l'abbé Angot, de D. Giordano, etc. P. D.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 *Novembre* 1920.

Présidence de M. le Pr Jeanselme.

Etaient présents : MM. Barbé, Beaupin, Boulanger, Brodier, Cornillot, Dardel, Delaunay, Beluze, Boudin, Dorveaux, Fosseyeux, P. Guillon, Hahn, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Ménétrier, Molinéry, R. Neveu, Olivier, Reber, Roché, Sieur, L. Tanon, Tiffeneau, M. Villaret.

Excusés : Hervé, Leclerc.

Les candidats présentés à la dernière séance sont admis à l'unanimité.

Candidats présentés:

Dr Burnier, ancien interne des hôpitaux, 5, rue Jules-Lefebvre, par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

Dr Chevallier (Paul), 6, rue de la Néva, chef de clinique à la Faculté, par les mêmes ;

Dr De Lint, à Gorinchem (Hollande), par les mêmes;

Dr De Mets, 92, avenue de France, à Anvers, par les mêmes ;

Dr Kroon (Just-Emile), Stationsweg 25, Leyde, (Hollande), par les mêmes ;

Mlle Mazot, pharmacienne, licenciée-ès sciences, 4, rue Royer-Collard, par MM. Paul Delbet et Fosseyeux ;

M. Nourry (Emile) (dit Saintyves), éditeur, 62, rue des Ecoles, par MM. les Drs Bord et Olivier.

Dr Rœderer (Carle), assistant d'orthopédie à l'hôpital Saint-Louis, 11, rue de Petrograd, par MM. les Drs Wickersheimer et Laignel-Lavastine;

Dr Van Andel, à Markt-Gorinchem (Hollande), par MM. De Lint et Fosseyeux ;

Dr Vergnes, 27, rue Demours, par MM. Molinéry et Fosseyeux

Congrès de 1921. — M. le président annonce que sur le désir exprimé à la séance finale du congrès d'Anvers, un deuxième congrès d'histoire de la médecine doit avoir lieu à Paris au mois de juillet 1921. Une commission d'organisation est désignée pour s'aboucher avec les autres sociétés susceptibles de s'intéresser à ce congrès et établir un programme.

Communications. — Le travail de M. le Dr Vahram Torkomian sur *les Arméniennes dans l'histoire*, est transmis pour rapport au comité de publication.— M. le Dr R. Neveu lit une note sur *l'antique léproserie de Doudeville*. — M. le Dr Delaunay résume son étude biographique sur *Emile Foucher, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris* (1823-1867). — Enfin M. Fosseyeux expose à grands traits l'histoire des *vieux hôpitaux d'Anvers*, avec présentation de vues photographiques et reproductions de tableaux des musées de Belgique.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 4 décembre 1920.

Présidence de M. le Pr JEANSELME.

Etaient présents : Mlle Mazot, MM. Avalon, Barbé, Beaupin, Beluze, Boudon, Boulanger, Chaumont, A. Courtade, Cornillot, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Genevrier, Goris, Grunberg, Guelliot, P. Guillon, H. Leclerc, Joly (de Bagnoles), H. Meige, Molinéry, Mousson-Lanauze, R. Neveu, E. Olivier, Pignot, H. Roché, Tanon, Tiffeneau, Vergnes, Villaret, Weisgerber.

Excusés : R. Goulard, Klebs, Lereboullet, De Lint, Ménétrier, Moulé, Mercier (Tours), Pluyette (Marseille), Sonnié-Moret, Vermorel.

Congrès de 1921. — Au nom de la commission désignée à la dernière séance, M. le Dr Laignel-Lavastine rend compte des démarches préliminaires à l'organisation du Congrès; les résultats très satisfaisants déjà obtenus permettent d'en assurer le succès. En conséquence l'Assemblé générale décide que le Congrès aura lieu dans la première quinzaine de juillet, et coïncidera avec l'inauguration du musée d'histoire de la médecine installé dans la salle Debove à la Faculté. Sont nommés président d'honneur du Congrès, M. Ménétrier, professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris; président, M. le Pr Jeanselme, de l'Académie de médecine; secrétaire-général, M. le Dr Laignel-Lavastine; secrétaire général-adjoint, M. Fosseyeux. L'assemblée décide également la nomination d'un comité de patronage; la liste des membres en sera ultérieurement arrêtée. M. le Dr Laignel-Lavastine est chargé d'élaborer le programme définitif du Congrès.

Elections. — Les membres du bureau et des commissions soumis à la réélection sont tous maintenus dans leurs fonctions par 78 voix, dont 45 votes par correspondance.

Rapport annuel. — M. le secrétaire-général rappelle le nom des membres décédés, M. Cremer, Chavant (de Grenoble), Derriez (de Salins), Dignat, Tardieu (du Mont-Dore), Ravarit (de Civray), Guthrie (de Londres), Massalongo, (de Vérone), A. Terretta (de Turin) et renouvelle à leur famille les condoléances émues de la Société.

Il indique que depuis la reprise de l'activité de la Société et la dernière assemblée générale, 87 membres nouveaux ont été admis, dont 65 Français, 7 Anglais, 3 Hollandais, 2 Belges, 2 Grecs, 1 Suisse, 1 Espagnol, 1 Arménien, 1 Australien, 1 Polonais, 1 Suédois, 1 Roumain, 1 Turc. L'Assemblée vote des félicitations unanimes au secrétaire-général pour les magnifiques résultats de sa propagande.

Vente du bulletin. — Il est décidé à l'unanimité moins deux voix, celles de MM. Olivier et Roché, que le Bulletin pourra être mis en vente chez un libraire.

Radiations. — Les membres qui ont refusé de payer leur cotisation recevront avant d'être radiés une lettre recommandée les avisant de la décision proposée à leur égard.

Démissions. — Le secrétaire-général annonce les démissions de MM. H. Bouquet et Laurand, de Paris, Reber, de Genève.

Candidats présentés :

MM. Boulangé, éditeur, 11A, rue de l'ancienne Comédie, par MM. Beaupin et Brodier;

Dr Chapelain (Robert), 18, rue Soufflot, par MM. Beaupin et Fosseyeux;

Fialon (Henri), pharmacien, 29, rue du général-Noël, à Rueil, par MM. Dorveaux et Guittard;

Legrand (Amédée), éditeur, 93, boulevard Saint-Germain, par MM. Beaupin et Fosseyeux;

Pelletier (doctoresse), licenciée-ès-sciences, 75 *bis*, rue Monge, par les mêmes;

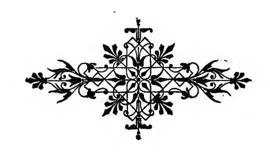
Reinhardt-Lemarchand (Mme), 4, rue Murillo, par Mlle Mazot et M. Paul Delbet;

Szumowki (Dr Wladyslas), ul. Kochanowskiego, 11, à Lwow, professeur de l'histoire de la médecine et de philosophie médicale à l'Université de Cracovie, par MM. Jeanselme et Fosseyeux.

Communications. — M. le Dr H. Leclerc résume son étude très documentée sur l'*Histoire du lierre.* — M. le Pr Jeanselme lit un travail intitulé : *quels étaient les principes d'hygiène et les remèdes en usage parmi les populations agricoles de l'antiquité*, d'après les Géoponiques, vaste compilation rédigée en grec, composée d'emprunts faits à la plupart des agronomes de l'antiquité, Didyme, Florentinus, etc. ; divers points de cette communication donnent lieu à des remarques de MM. les Drs Joly, Roché, Vergnes.

M. Tiffeneau présente et commente son ouvrage sur la *Correspondance de Charles Gerhardt*, *t. I*, *Laurent et Gerhardt*, qui, bien qu'intéressant surtout les chimistes, donne des renseignements précieux sur les doctrines médicales de l'époque.

La séance est levée à 6 h. 1/2.



UN PARISIEN DE LA SARTHE

Le Docteur PIRON[1]

Par le Dr Paul DELAUNAY.

I

Jean-Baptiste-Camille Piron naquit à La Flèche le 4 juin 1792, d'une famille de situation modeste (2), mais qui se rattachait, du côté maternel, à toute une dynastie de chirurgiens et d'apothicaires. Son aïeul maternel, dit Ruillé, était le Docteur Farcy, « médecin d'un mérite éprouvé dont la réputation, vers la fin du règne de Louis XV, avait dépassé les limites de la province, et qui fut à diverses reprises appelé en consultation à Versailles (3) ».

(1) Nous avons consulté pour cette étude les sources suivantes : Archives adm. du Ministère de la Guerre, dossier Piron. — Recueil des titres et états de services du Dr Piron, légué par lui le 6 février 1869, à la Bibliothèque munic. du Mans et conservé sous la cote 4e suppl., Maine, 18924. Cet album renferme une *Note biographique concernant le docteur Jean-Baptiste-Camille Piron, et ses états de service*, par son ami Ruillé. — Un lot de lettres adressées à Piron et conservé dans des archives privées.

(2) Il était fils de Henri-Pierre-Marie Piron, marchand horloger, né à La Flèche, de Pierre Piron et de Jeanne-Marguerite Marchesse, décédé le 22 novembre 1840, à La Fontaine-Saint-Martin, et de Louise-Geneviève-Sébastienne Farcy, née à La Flèche le 24 septembre 1764 d'Augustin Farcy, me en chirurgie, et de Marie-Marthe Hardy, décédée à La Flèche le 25 janvier 1838.

Baptisé le 4 juin 1792, J.-B.-C. Piron eut pour parrain son oncle Jean-Baptiste Farcy, marchand apothicaire, qui fut membre de la municipalité établie à La Flèche le 1 floréal an II (20 avril 1794), par Garnier, de Saintes, et pour marraine sa tante Françoise-Louise Farcy, épouse de Jacques Leroy.

(3) Ce Farcy, quoi qu'en dise Ruillé, n'était point médecin, mais maître en chirurgie. Voy. sur la dynastie des Farcy P. Delaunay, *La Corporation des maîtres en chirurgie de La Flèche*, Bull. de la Comm. hist. et archéol. de la Mayenne, 1919, et Goupil, Laval, 1919, 61 p. in-8°.

Le jeune Piron fit ses études au Prytanée militaire de La Flèche et y cueillit quelques lauriers. Les traditions héréditaires l'ayant poussé vers la médecine, il fut attaché en 1809, dès l'âge de seize ans, tant au service médical du Prytanée qu'à celui de l'Hôpital de La Flèche, où les chirurgiens Renou (1), et son parent Boucher (2), lui enseignèrent les rudiments de leur art.

Ces leçons ne furent point infructueuses, puisqu'elles valurent au débutant la dispense de six inscriptions, quand il se mit en 1811 sur les bancs de l'Ecole de Médecine de Paris. Il eut pour maîtres ou protecteurs Roux et Boyer, Dupuytren et Dubois, Landré-Beauvais et Lerminier, Marjolin, Portal, Hallé, Chomel et Jeanroy. Le 23 avril 1814, il présentait à la Faculté, pour l'obtention du laurier doctoral, une *Dissertation sur les crises et les jours critiques* (3). Il la dédiait, selon la coutume d'une époque où l'expression des sentiments n'admettait que le superlatif, «au meilleur des pères» et «à la plus tendre des mères».

Ce travail est d'ailleurs complètement dépourvu d'originalité : simple exposé de la doctrine des *crises* d'après Hippocrate et Galien, et sans l'ombre d'une appréciation personnelle, il se termine, selon l'usage, par une dizaine d'*aphorismes* empruntés au Père de la Médecine.

Piron s'installa à Paris, 21, quai Voltaire, et con-

(1) Pierre Renou, né à Angers, reçu maître en chirurgie à Angers le 20 février 1786 (lettres signées Garnier Lagrée, lieutenant, Lachaise, prévôt, Bretaut greffier), exerça pendant douze ans à Vilvelque, puis vint se fixer à La Flèche vers la fin de la Révolution (Cf. Arch. nationales, BB[1] 209 Sarthe, et *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus*, Paris, an X, in-8°.)

(2) Charles-Pierre-Augustin Boucher, né à Montbazon, de Charles Boucher et de Geneviève Farcy, baptisé le 28 juillet 1742, fut d'abord chirurgien major des carabiniers, puis reçu maître en chirurgie à La Flèche, le 12 février 1767 (Lettres signées Drouault, Farcy, Lépine). Chirurgien inoculateur de l'Ecole royale militaire de La Flèche, il fut nommé en 1789, correspondant de l'Académie royale de chirurgie, et plus tard correspondant de la Société de médecine de Paris (? d'après Candé). Il mourut à La Flèche, rue Basse, le 21 octobre 1812

(Cf. Candé, *Charles-P.-A. Boucher, chirurgien fléchois*, 1742-1812, Les Annales fléchoises, 1912, fasc. 66, 67, 68.)

(3) Paris, Impr. Didot jeune, 1814, 18 p. in-4°. Le diplôme doctoral de Piron est daté du 6 septembre 1814.

suma ses loisirs de débutant dans la fréquentation des Sociétés savantes et l'exercice d'une philanthropie peu lucrative. Admis le 7 avril 1815 dans les rangs de la Société de Médecine pratique, sur la présentation de Chaussier (1), il entrait le 7 janvier 1817, au Cercle médical, ci-devant Académie de Médecine de Paris (2). D'autre part, un arrêté du Bureau de charité du X[e] arrondissement l'appelait en 1817, à « donner des soins gratuits aux pauvres » (3) ; enfin, en 1820, il était nommé chirurgien-adjoint du 5[e] dispensaire de la Société philanthropique, en attendant d'y succéder en 1822, comme titulaire, à Marjolin. Ces fonctions lui avaient ouvert, dès le 14 août 1820, les portes de la *Réunion médicale des dispensaires de la Société philanthropique de Paris* (4).

Notre homme trouva bientôt dans les carrières administratives des avantages plus appréciables : entré dans le service pénitentiaire en 1818 comme médecin de Sainte-Pélagie (5), il en devenait, en 1826, médecin honoraire, pour succéder à feu le D[r] Dosmont, en qualité d'adjoint au chirurgien en chef des prisons (6). En 1827, un arrêté du ministre de l'Intérieur le nommait inspecteur-adjoint des bains de Luxeuil (7). Mais Piron refusa une mission qui l'éloignait de Paris.

Sa situation professionnelle était devenue assez

(1) Dipl. de membre associé résident du 7 avril 1815, signé Chaussier, président, Giraudy, secr. perpétuel. Les séances avaient lieu à l'Oratoire.

(2) Dipl. de membre résidant, du 16 janvier 1817, signé Fouquier, président, Portal, vice-prés. — (Cf. R. Pichevin, *La première Académie de Médecine de Paris* (1804-1819), Bull. de la Société française d'Histoire de la médecine, t. XII, 1913, p. 196-231.)

(3) Arrêté du 16 avril 1817.

(4) Dipl. du 14 août 1820, signé Tatti (?), prés., Guilbert, secr. général, Bourgeoise, trésorier.

(5) Arrêté du préfet de la Seine, de Chabrol, du 9 octobre 1818. — Piron succédait au D[r] Léveillé, avec 1200 fr. de traitement.

(6) Arrêté du conseiller d'Etat préfet de la Seine Delavau, du 24 mars 1826. Le traitement était de 1000 fr.

(7) Arrêté du ministre Corbière, rendu le 14 mars 1827 sur la proposition du préfet de la Haute-Saône, conformément à l'art. 3 de l'ordonnance du 18 juin 1823 sur les eaux minérales.

brillante (1): l'appui d'un vieux médecin du X[e] arrondissement, le D[r] Marquais, l'avait poussé dans le monde, et, dès 1820, notre débutant comptait une assez belle clientèle dans la Société du faubourg St-Germain.

Le vicomte de la Bourdonnaye ne dédaignait point de se déclarer, « avec un parfait attachement », son « très humble et obéissant serviteur », et joignait au montant de ses honoraires, en « témoignage de [sa] reconnaissance », une « bagatelle » qui avait bien son prix. Piron avait ses entrées chez les Saint-Aldegonde et chez la duchesse de Charost; il soignait leur sœur et belle-sœur, la comtesse de Béarn, Pauline de Tourzel; et sa fille Alix, et son fils Hector. Piron était devenu l'homme de confiance de la famille: lorsqu'Hector de Béarn partit, en 1828, pour suivre, en qualité d'attaché militaire à l'état-major moscovite, les opérations de la guerre turco-russe, c'est à sa sollicitude qu'il abandonna sa mère et ses enfants (2).

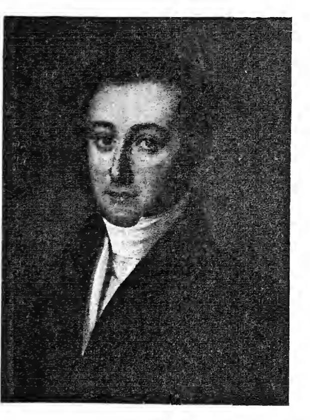
Et quand une maladie de la comtesse de Béarn retenait à son chevet sa fille Alix, c'est Piron qui recevait les confidences alarmées de la duchesse de Tourzel douairière (3), toute affairée d'excuser auprès de « Madame la Dauphine », l'absence de sa dame d'honneur ! (4)

(1) Piron figure sur l'*Almanach Royal* de 1830 en qualité de médecin consultant du collège Sainte-Barbe (p. 859).

(2) Le comte Louis-Hector de Béarn fut décoré par le tzar Nicolas I[er], de la croix de Saint-Wladimir pour sa conduite à l'assaut de Varna. La guerre terminée, il s'attarda quelque temps en Russie. Le 15 février 1830, il écrivait de Pétersbourg au docteur Piron : « Je viens de faire à Moscou un voyage qui m'a fort intéressé. Depuis, nous sommes ici dans les fêtes et dans les bals qui pleuvent de tous côtés. Les ambassadeurs Turcs qui sont arrivés, assistent à tout cela avec un étonnement et une curiosité bien concevables. Je vous avoue que pour ma part je soupire après la fin de toutes ces joies qui n'en sont pas pour moi. Je désire le Carême qui verra peut être nos adieux à ce pays que j'aime certainement, mais que j'aimerais encore mieux voir d'un peu plus loin. L'Empereur est cependant plein de bontés pour nous. Il n'est occasion de nous faire une amabilité qu'il ne saisisse avec empressement; demain encore il nous donne à dîner et à tout ceux qui ont fait la campagne avec lui. »

(3) Louise-Elisabeth-Félicité-Françoise-Armande-Anne-Marie-Jeanne-Joséphine de Croy d'Havré, duchesse de Tourzel (1749-1832).

(4) « Au mariage d'Alix, ma fille, dit la comtesse de Béarn [Madame la Dauphine], me donna une nouvelle marque de cette bonté : quoique le





Le Docteur PIRON (1792-1870)

Quelque flatteuse que fût la clientète des douairières, elle était un peu solennelle et nécessitait quelque diversion : en 1823, une place de médecin s'étant trouvée disponible au théâtre de l'Opéra-Comique, Piron fit appuyer sa candidature dans les bureaux de la Maison du Roi et Monseigneur le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre daigna, en termes tout empreints des traditions de l'ancien régime, lui accorder l'investiture.

Nous, Duc d'Aumont, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Lieutenant Général de ses armées, Gouverneur de la Ve Division militaire, chevalier Commandeur des Ordres du Roi, etc., etc.

D'après le rapport qui nous a été fait par le Conseil d'Administration du Théâtre Royal de l'Opéra-Comique sur la mort du Sieur Gault qui laisse vacante une place de Médecin dudit Théâtre.

Vu les titres des divers Candidats qui se sont mis sur les rangs, considérant que le Sieur Camille Piron a des droits qui militent en sa faveur, puisque depuis plusieurs années il remplit avec zèle les fonctions de médecin du Théâtre quoique depuis 1823, il ait cessé d'en avoir le titre par suite d'une réforme qui a eu lieu parmi les médecins attachés au théâtre à l'époque où la Commission Royale administrait l'Opéra-Comique, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

Le Sieur Camille Piron médecin des prisons du département de la Seine est nommé l'un des médecins du Théâtre Royal de l'Opéra-Comique.

ARTICLE 2

Le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation a été adressée par nous au Sieur Camille Piron.

Donné à Paris, le 8 février 1828.

Le Duc d'AUMONT.

nombre de ses dames fût fixé et complet, elle donna une place à ma fille En m'annonçant cette grâce elle me dit que ma fille me suppléerait toutes les fois que j'en sentirais le besoin. » (Comtesse de Béarn, *Souvenirs de quarante ans, 1789-1830*, nouvelle édition annotée par la comtesse de Béarn, Paris, Sarlit, 1868, in-8°, p. 232-233). — Alix de Béarn, avait épousé le comte de Villefranche.

II

On sait quel triste réveil attendait cette Société joyeuse qui, la veille encore, dansait de si bon cœur sur le volcan. Pendant les « trois glorieuses », le Dr Piron courut où le devoir l'appelait. Quelques polytechniciens, tout noirs encore du feu des barricades, ainsi que le professeur Roux, se portèrent garants de son zèle (1) : et la Monarchie libérale ne se montra point ingrate.

Précisément, l'un des protecteurs de Piron, le Maréchal Soult, venait d'arriver au ministère; et notre homme l'ayant fait pressentir au sujet de quelques places vacantes dans le service médical de l'Ecole polytechnique, reçut un beau jour cette encourageante missive (2).

MINISTÈRE DE LA GUERRE
—
CABINET DU MINISTRE
—

Paris, 26 novembre

MONSIEUR,

Il est probable que les médecins actuellement à l'Ecole polytechnique vont être remplacés. Il ne doit d'abord en rester qu'un à la fois médecin et chirurgien, et M. Gautier de Claubry qui occupait cet emploi est si mal vu des élèves qu'il ne pourra vraisemblablement pas y rester. Pour vous y nom-

(1) « Je soussigné, chirurgien en chef adjoint de l'hôpital de la Charité, professeur à la Faculté de médecine, etc., certifie qu'il est à ma connaissance que Monsieur le Docteur Piron, après m'avoir secondé audit hôpital de la Charité pendant la journée du 28 et celle du 29 juillet, s'est transporté avec d'autres personnes dans les ambulances voisines de Saint-Germaih l'Auxerrois pour donner des soins aux blessés.

Paris, le 5 août 1830.

P.-J. ROUX.

« Nous, soussignés, élèves de l'Ecole polytechnique certifions que le Docteur Piron s'est, dans les journées de trouble porté avec tout le zèle possible dans toutes les ambulances où son secours a été réclamé.

Ce 7 août 1830.

SOLIGNAC. L. SUSANE, FERRI PISANI.

Blessé à la caserne de Babylone, j'ai été dès le jour même et suis encore soigné par le Docteur Piron, avec le plus grand zèle.

E. DOUVRIER,
Élève de l'École polytechnique. »

(Documents d'archives particulières).

(2) Piron habitait alors 26, rue des Saints-Pères,

mer, vous devez d'abord être proposé par le conseil de l'Ecole qui présente deux candidats au Ministre. Je viens d'en parler à M. Arago qui exercera son influence pour vous faire proposer. Mais il faut pour cela que vous fassiez une demande formelle au conseil de l'école en l'adressant au commandant supérieur à l'école. Je ne sais si vous réunissez les deux qualités de médecin et de chirurgien exigées par l'ordonnance, mais vous devez en faire mention. Quand vous aurez été proposé, je ne pense pas que ce soit ici que vous rencontriez des difficultés. Je m'en félicite d'avance et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de tout mon attachement.

Votre dévoué serviteur,

M. D. de Dalmatie (1).

Piron fit les démarches nécessaires, et le maréchal-duc tint sa parole : le 25 décembre 1830, une décision ministérielle l'appelait au poste de médecin-chirurgien à l'Ecole Polytechnique (2). Du coup, Piron fut pris d'ambitions plus martiales : au mois de janvier 1833, il demandait à figurer sur l'*Annuaire* au nombre des officiers du Corps de santé militaire. Le Conseil de santé, saisi, déclara le 13 février 1833 que l'article 25 du règlement du 1er avril 1831 sur l'avancement, interdisait l'abord de cette carrière par les grades supérieurs ; que le requérant n'avait reçu qu'une commission pour assurer, comme médecin ordinaire, le service de l'Ecole polytechnique sans que cette décision l'incorporât au corps de santé dont il n'avait jamais fait partie. Il conclut que Piron n'avait aucun « droit à prendre rang dans le corps des officiers de santé de l'armée ni à être porté à ce titre dans l'Annuaire. »

Cependant, sur la proposition du ministre des travaux publics d'Argout, Piron s'était vu décorer le 1er mai 1831 de la croix de la Légion d'honneur, au titre de chirurgien-adjoint des prisons (3). Mais cette distinction trop civile ne lui faisait sentir que plus

(1) L. a. s. (Collection particulière).

(2) Lettre d'avis du 28 décembre 1830. — Une commission conforme lui fut délivré le 23 avril 1831. Le traitement était de 3000 francs.

(3) Lettre d'avis du 10 mai. — Le brevet porte nomination du 1er mai 1831.

amèrement l'honorable distance qui sépare le militaire du simple citoyen. Or, le D[r] Piron était devenu le médecin du Maréchal Soult, et le confident des alarmes maternelles de la Maréchale: c'est pourquoi il s'enhardit à redemander en mars 1834 un brevet de médecin ordinaire.

Le Conseil de santé eut beau émettre le 11 mars, un nouvel avis défavorable, et toujours basé sur les dispositions de l'ordonnance royale du 18 septembre 1824 et les art. 25 et 43 du Règlement de 1831, le ministre déclara que M. Piron, ayant été commissionné depuis trois ans avait acquis par ses services le droit d'être breveté (1); et que le premier brevet vacant lui serait délivré. Le 16 juillet 1834, une ordonnance royale rendue sur la proposition du maréchal comte Gérard stipulait que le D[r] Piron, médecin ordinaire commissionné à l'Ecole polytechnique, était admis « dans le cadre des officiers de santé brevetés pour prendre rang dans le grade de médecin ordinaire! (2) »

C'est ainsi que par une infraction formelle à tous les règlements en vigueur, le D[r] Piron devint d'emblée médecin des hôpitaux militaires. Restait à se faire pardonner son intrusion par le service de santé des armées: ce fut un succès diplomatique. Il prit le parti de sourire, en homme du monde, à une hiérarchie tracassière et paperassière, incohérente et tâtillonne, comme on sourit, pour la désarmer, à une belle-mère acariâtre. Il mit tant de talent à n'avoir « pas d'histoires » qu'on lui passa d'être demeuré médecin tout en devenant militaire. D'ailleurs il sut garder des relations au ministère et rester du dernier bien avec les bureaux. Ces attaches, — et peut-être aussi des influences plus secrètes — firent le reste. Son avancement fut rapide: il fut promu médecin ordinaire de 1[re] classe le 23 novembre

(1) Décision du 6 avril 1834.

(2) Lettre d'avis du 31 juillet 1834. — Une ordonnance royale du 8 juin 1835 confirma Piron dans son grade, conformément aux art. 1[er] et 26 de la loi du 19 mai 1834.

1841; médecin principal de 2e classe le 1er avril 1842; officier de la Légion d'honneur, à ce titre, le 17 avril 1845 : médecin principal de 1re classe le 15 octobre 1848; mis en non activité pour infirmités temporaires, le 30 septembre 1854. Le 8 octobre 1854 le maréchal Magnan lui écrivait en lui annonçant cette décision : « Cette mesure qui me prive de vos bons et utiles services me cause un vif regret et je veux en vous le témoignant vous renouveler l'expression de mon estime et de mon affection. »

Piron avait été successivement attaché à l'Ecole polytechnique ; à l'hôpital militaire du Gros-Caillou (20 avril 1838) ; à l'hôpital militaire de la rue de Charonne (22 janvier 1841) ; à l'Etat-major général de la première division militaire (11 mai 1842) (1) avec délégation temporaire au Gros-Caillou en remplacement de Barthès et de Worms (26 mai 1848). Et la « remarquable lucidité » de ses rapports lui attirait le 9 mars 1844 les félicitations — sans rancune — du Conseil de santé des armées. Ses états de services lui attribuent 30 ans et 25 jours d'exercice, dont une campagne à l'intérieur (1851). Il était désigné comme médecin principal de 1re classe pour l'armée d'Orient (31 août 1854), quand sa mise en non activité le dispensa d'aller plus loin que le boulevard de la Madeleine (2). Il fut admis à faire valoir ses droits à la retraite — retraite appréciable de 3814 francs — le 19 janvier 1861, avec jouissance du 20 janvier 1861.

III

Dans une de ces petites biographies satiriques que les étudiants se passaient sous le manteau à l'époque de la Restauration, on lit : « PIRON (*Corneille*), quai Voltaire n° 21, médecin envers lequel Esculape fut loin de se montrer aussi favorable que les Muses envers

(1) Confirmé dans cette affectation par le décret du 23 mars 1852. (Lettre du ministre de la Guerre, 20 avril 1852).

(2) Piron habitait alors 17, boulevard de la Madeleine, cité Vindé.

le poète aimable et spirituel dont il porte le nom (1)».

N'en déplaise à ce pamphlétaire, le Dr Piron n'eut pas plus à se plaindre des Muses que d'Esculape: dès 1831, il était attaché, comme médecin à l'Académie royale de Musique que dirigeait alors son confrère Véron (2) et partageait avec Deguise « la confiance de ces dames » (3). De quelle importance étaient ces fonctions, Ch. de Boigne l'a dit en termes trop piquants pour que je résiste à l'envie de les reproduire.

Sans médecine, sans médecins, il n'y a pas d'opéra possible. Chassez les médecins de l'Opéra, et l'Opéra se change en hôpital, en infirmerie : amour propre froissé, espérance déçue, cupidité ajournée, parties fines et petits soupers, le directeur subit tout, souffre tout, les recettes baissent, et il n'a pas le plus petit mot à dire, il est ruiné. Introduisez la Faculté à l'Opéra et tout change, l'or revient, ou il ne revient pas, mais il peut revenir.

M. Véron avait deviné le mal et le remède et il a traité l'Opéra autant en médecin qu'en directeur. A peine installé rue Lepelletier, il reconstitue vigoureusement, mais gratuitement, le service médical. Il crée des médecins en service ordinaire : MM. Piron, Baude, Mélic, de Guise ; à côté il crée un conseil médical, espèce de corps consultatif composé de MM. Hippolyte Royer-Collard, Adolphe Pasquier, Pariset, Blache et Andral et destiné dans les cas graves à prêter son concours au service ordinaire et à le suppléer à l'occasion...

Ce n'est point un vain titre, une sinécure que d'être médecin de l'Opéra. Les médecins de l'Opéra sont de semaine chacun leur tour. Celui qui est de semaine se rend tous les matins à l'administration. Là on lui donne le nom et l'adresse des artistes qui sont ou se disent malades. Il doit les visiter immédiatement et faire son rapport dans la journée...

Les grands premiers sujets n'ont jamais rien à démêler avec la médecine officielle du théâtre... Il n'en est pas de même avec

(1) *Biographie des médecins français vivants et des professeurs des Ecoles* par un de leurs confrères, Paris, chez les marchands de nouveautés, au Palais Royal, 1826, in-32°, p. 102. — L'auteur commet une erreur en attribuant à Piron le prénom de *Corneille*.

(2) A dater du 12 août 1831. — Piron fut confirmé et maintenu au nombre des huit médecins de l'Opéra, par arrêté du Ministre de l'Intérieur Persigny en date du 26 février 1852.

(3) Dr L. Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, t. III, Paris, G. de Gonet, 1854, in-8°, chap. VIII, p. 336.

les artistes subalternes, avec le corps de ballet surtout, section des femmes ; on remarque même que plus ces demoiselles sont jeunes et jolies plus elles donnent d'occupation aux médecins. Les mauvaises langues ne prétendent-elles pas que plus d'une fois des sirènes de la danse se sont fait payer à souper le soir par le même docteur qui leur avait délivré le matin un certificat de maladie ?

Après ses visites et ses rapports du matin, le médecin de semaine n'a encore rempli que la moitié de ses fonctions. Les soirs de représentation il doit être dans la salle au lever du rideau et ne quitter son poste que le dernier. Survient-il une indigestion ? — et il en survient souvent — il prodigue ses soins et au besoin pratique une saignée. . à un corset trop juste et trop serré. Sur la scène, les indispositions subites sont rares ; cependant un courant d'air, un clou oublié, une trappe mal fermée, il n'en faut pas davantage pour enrouer tout à coup un gosier de vingt mille francs, pour blesser un précieux petit pied. Mais les affections les plus ordinaires sont des affections morales et proviennent presque toutes des mêmes causes. Si par hasard Isabelle se trouve mal tout à coup, c'est qu'Alice aura été rappelée avec transport. Est-ce au contraire le tour d'Alice de tomber en syncope, pariez hardiment qu'il sera parti de l'orchestre ou un *chut* à son adresse, ou un bouquet à l'adresse d'Isabelle (1).

Outre les coulisses de l'Opéra, Piron continuait de fréquenter celles de l'Opéra-Comique. En 1841, à la réorganisation du service médical de ce dernier établissement, il fut maintenu avec ses confrères Broussais, Henri aîné, Henri de Saint-Arnould, Guillon, Cisset, Boucher-Duga, Boutin, Roussel et Lalourcey, dans le Comité de dix docteurs de la Faculté de Paris chargés d'assurer la police sanitaire du personnel (2). Enfin, en 1853, la faveur de M. de Persigny lui procurait le même emploi au Théâtre Italien (3), dont il devenait en 1855, médecin consul-

(1) Ch. de Boigne, *Petits mémoires de l'Opéra*, Paris, Librairie nouvelle, 1857, 368 p. in-12, p. 271-273.

(2) Ces médecins devaient se rendre, à la réquisition du directeur ou du régisseur, auprès des artistes pour juger de la sincérité de leurs allégations et de la durée de leur indispouibilité. En outre deux d'entre eux devaient assurer chaque semaine et tour à tour le service d'urgence pendant la représentation.

(3) Arrêté du ministre de l'Intérieur du 5 janvier 1853.

tant (1). En 1861, déférant à son désir, le Directeur de l'Académie Impériale de Musique le nommait médecin honoraire d'une scène à laquelle il appartenait depuis 1831. Trente ans de théâtre ! « J'espère, lui disait-il, que restant attaché au corps médical de l'Opéra dont vous êtes le doyen, vous voudrez bien encore dans des circonstances exceptionnelles, m'aider de vos lumières et de l'autorité de votre expérience (2). »

Ainsi les années coulaient-elles insensiblement pour le Dr Piron, entre les feux de la rampe et les salons à la mode ; tous les mardis son couvert était mis chez Mademoiselle Mars (3) ; plus tard, il fréquentait chez Madame Roger de Beauvoir. Mille souvenirs d'artistes, tableaux de l'école romantique et miniatures de Cicéri pendaient aux murs de son salon ; des lithographies de Bellangé ou de Devéria s'entassaient dans ses portefeuilles avec des dessins d'Isabey ; et le compositeur Plantade lui dédiait des chansonnettes (4) ! Il avait également ses entrées dans le monde littéraire : et le 3 mai 1847, la Société des Gens de lettres, qu'avait fondée, dix ans auparavant, le journaliste Louis Desnoyers, l'accueillait parmi ses membres en acceptant son « offre généreuse » de participer à « la constitution de son service médical (5) ».

(1) Arrêté ministériel du 6 novembre 1855, confirmé le 30 septembre 1857. (Lettre du 3 octobre 1857, signée Camille Doucet).

(2) L. a. s. du 2 décembre 1861.

(3) On y rencontrait alors V. Hugo, Al. Dumas, J. Janin, Romieu, Véron, le Baron Taylor, Delacroix, P. Delaroche, le Comte et le Marquis de Mornay, etc. (Cf. Roger de Beauvoir, *Mémoires de Mademoiselle Mars, de la Comédie française*, Paris, Roux et Cassanet, 1849, 2 vol. in-8, t. 1, p. 82-84).

(4) *Le retour de Pierre | ou | le Congé du Soldat, | chansonnette | mise en musique | par Charles Plantade | et dédiée à | son ami Camille Piron.* | Paris, chez Frey, éditeur, s. d.

(5) Lettre signée de Salvandy, président du Comité, 16 mai 1847. — Diplôme de Sociétaire, signé du président Viennet, daté du 16 mai 1847. — Le 26 décembre 1846 un membre avait proposé la création d'un service médical chargé de donner des soins gratuits aux sociétaires pour qui le Comité les solliciterait. Un rapport conforme fut présenté le 3 mai 1847. On nomma seize médecins, dont Caffe, Cerise, Descroizilles, Jobert de Lamballe, Th. Roussel, Fleury, Ricord, Vernois, Richelot. Le 10 mai 1847, on leur adjoignit Amussat, Boyer, Labarraque et Trousseau. (Ed. Montagne, *Histoire de la Société des gens de lettres*, Paris, Libr. mondaine (Bœswillwald), s. d., gr. in-8, p. 61).

IV

Sous la Monarchie de Juillet et sous le Second Empire, le D[r] Piron continua le cours de ses succès professionnels. Il incarnait un type que la versatilité contemporaine a fait bien rare, celui du « médecin de la famille». La clientèle aristocratique de l'époque se montrait infiniment plus fidèle, et moins distante, et moins dédaigneuse que maint hobereau de nos jours; d'une génération à l'autre, le médecin demeurait le confident, le commensal et l'ami. Piron allait s'asseoir, à Colombes, à la table du P[r] Roux; on l'accablait de ces cadeaux, petits ou gros, qui entretiennent l'amitié..., et n'excluent pas les honoraires. C'est un point que n'omettaient, ni le vicomte de Montesquiou ni Eugène de Saint-Sulpice; le marquis de Mornay l'appelait « mon ami », et la marquise « cher et aimable docteur ». De semblables relations peuvent mener très loin : elles entraînèrent Piron jusqu'à Rome!

Médecin de la famille de Béarn, Piron entra dans la famille de Broglie — le jour où Jacques-Victor-Albert, duc de Broglie, épousa Pauline Eléonore de Galard, fille du comte de Béarn. Le duc venait d'être nommé premier sécrétaire d'ambassade à Rome, sous les ordres de Rossi. Et lorsque la duchesse, — alors enceinte — dut gagner la ville éternelle, c'est sous l'escorte attentive et prudente du D[r] Piron qu'elle fit le voyage (1). Ils arrivèrent à temps pour assister à l'intronisation de Pie IX et pour entendre les acclamations formidables qui saluèrent l'avènement du nouveau pape. Notre touriste conserva de ces fêtes un souvenir inoubliable. En vain le pressat-on de rester : « Combien, disaient ses hôtes, vous nous manquerez au grand moment! » Mais le docteur ne pouvait s'attarder : et il regagna Paris avec mis-

(1) Piron connaissait déjà l'Italie : le 14 septembre 1844, il s'était embarqué à Marseille sur la *Marie-Antoinette*, à destiuation de Gênes et Livourne, pour gaguer Pise, Florence, Bologne, Ferrare, Rovigo, Venise, et de là rentrer en France par Milan et Genève.

sion de découvrir, et d'envoyer à sa cliente, en temps utile, une sage-femme de confiance : le 30 octobre 1846, naissait Louis-Alphonse-Victor, futur prince de Broglie.

De retour en France, Piron se hâta de rassurer le comte de Béarn au sujet de sa fille, et de le mettre au courant des péripéties de sa mission. Le comte était alors au château de la Rochebeaucourt, en Périgord, et, tout en remerciant son correspondant, lui disait : « Nous sommes ici dans le grand mouvement électoral, et j'assiste avec dégoût à cette cuisine qui n'est pas plus belle à voir de près que celle où cuisent nos côtelettes. Je trouve que le dindon truffé et le député peuvent avoir leur mérite, mais il ne fait bon les voir que tout rôtis et servis chaud (1) ».

Cette affectueuse intimité entre Piron et la famille de Béarn ne se démentit jamais; au cours des vicissitudes de sa carrière diplomatique, le comte de Béarn aimait à lui en renouveler le témoignage; en 1831, il l'avait appelé son « sauveur »; en 1854, il lui disait encore : « mon vieil ami (2) ».

La pratique lui valut d'autres relations, moins brillantes, mais où le piquant de l'imprévu compensait les lacunes de la civilité : une nuit, d'un impérieux coup de sonnette, des inconnus arrachèrent notre praticien aux douceurs du sommeil : ils le jetèrent dans un fiacre, lui bandèrent les yeux et l'emmenèrent, sans mot dire, vers une mystérieuse destination. Rendu à la lumière, Piron se trouva dans une chambre où, rideaux baissés et portes closes, une femme gémissait dans les douleurs de l'enfantement; son office terminé, le médecin fut ramené chez lui avec le même cérémonial..., et trois mille francs d'honoraires. Piron soupçonnait véhémentement d'avoir opéré aux Tuileries; mais l'opposition avait propagé tant de légendes sur les orgies de César!

(1) L. a. s., de la Rochebeaucourt, 29 juillet 1846.

(2) L. a. s., de Stuttgart, 10 avril 1854.

Notre docteur, comme le régime, finit par tomber en décadence. Un moment, il s'était laissé prendre à cette illusion des joies domestiques qui séduit les hommes au déclin de leur jeunesse. Ayant cherché la dame de ses pensées, il la découvrit, fut agréé, fit sa cour : il allait se lier à tout jamais lorsqu'une répartie acariâtre échappée à la belle, lui dévoila dans quelle erreur il allait glisser. Il brisa là, et se contenta dès lors de trouver hors de chez lui cette bienveillance que les femmes accordent plus volontiers à leur médecin ou à leurs amis qu'à leur mari. Demeuré célibataire et devenu goutteux sur le tard, M. Piron se fit ermite et décida d'abriter en son pays natal les derniers jours d'une existence désormais solitaire. Après un suprême geste d'adieu à ses confrères de la Seine, sous forme d'une libérale contribution à l'œuvre de solidarité médicale (1), le Dr Piron se retira au Mans. Là, dit Ruillé, « recueillant les fruits dorés d'une [carrière] bien honorablement remplie », il partagea « ses loisirs entre des occupations littéraires et des travaux agricoles. » Parfois, une lettre d'ami lui apportait, dans la paix de sa retraite, quelques échos parisiens. La missive, tristement prophétique que l'on va lire, attestera la violence mal contenue des polémiques et la gravité des préoccupations qui agitaient alors les esprits :

« Je regrette, lui écrivait un historien dont nous tairons le nom, que vous ayez renoncé à venir à Paris cet automne. Nous nous serions pris de bec encore une bonne fois sur la politique. Il s'est passé de grandes choses cet été en Allemagne et en Italie et qui auront des conséquences sociales auxquelles on ne songe guère ici. Voilà l'Allemagne en voie de devenir une nation formidable par son territoire, elle a ses sciences, ses beaux-arts, sa belle et volumineuse littérature. Quand les peuples arrivent à la

(1) Le 28 mars 1861, le Dr Piron donna à l'Association des médecins de la Seine une somme de 500 francs, produisant 25 francs de rente perpétuelle. Le 6 avril, le président Orfila lui exprima officiellement ses remerciements.

position qu'ont les Allemands en ce moment, ils deviennent guerriers. Ce n'est pas seulement la Prusse qui a vaincu à Sadova, c'est l'ensemble du monde et des idées modernes qui ont remporté cette victoire sur l'Autriche pétrifiée par le catholicisme. Vous avouerez que nous jouons un piteux rôle en Europe en ce moment, rôle amené par l'incapacité du Bonapartisme qui tombe en dissolution.

Que sera-ce à la mort de l'empereur?

La république n'a pas de chances. La France n'est nullement républicaine avec ses congrégations religieuses, sa messe et sa confession. Au reste, le parti républicain, dans un moment donné, se retirera sur le mont sacré et laissera passer l'orage sans s'en mêler, et il fera sagement. On sait positivement que l'Italie et l'Allemagne sont unies parce qu'il y a identité d'idées et de but politiques. L'Autriche avec ses croates, ses serbes, ses hongrois à moitié barbares, est serrée comme dans un étau par l'Allemagne au nord dont elle ne fait plus parti, et par l'Italie au Sud qui ne lui pardonnera jamais sa domination plusieurs fois séculaire.

Tout ce que je vous dis là ne sont pas de mon imagination, mais se déduit de la marche des évènements par des esprits supérieurs et généralisateurs comme il y en a parmi les allemands et les italiens. Quant à nous, pauvres français, nous sommes là, l'arme au bras, tout guerriers que nous sommes, dévorés par des intrigants et la prêtraille à laquelle, je l'espère, on fera bientôt voir le tour.

Je vous écris tout cela parce que les journaux, aussi bornés qu'un sacristain, et ensuite un bâillon sur la bouche, n'en disent mot... » (1).

M. Piron, qui n'était point sacristain, ne voulut quand même rien croire; et pour ne point perdre l'optimisme souriant qui avait embelli son existence, il se hâta de mourir avant les catastrophes annoncées. Il s'éteignit au Mans le 8 janvier 1870, en sa maison

(1) L. a. s., de Paris, 23 octobre 1866.

de la rue de la Préfecture (1), à l'âge de 77 ans.

Piron possédait une propriété nommée *Les Chevêches* à Souligné-sous-Ballon; c'est là que, perdu dans un petit cimetière de campagne, cet évadé de la vie parisienne dort son dernier sommeil (2). Il est bien fâcheux qu'il n'ait point consigné par écrit les souvenirs de près d'un demi-siècle de pratique.

Contemporain du Paris de Balzac et du Paris d'Haussmann, familier des belles dames des Tuileries et des reines du théâtre, que d'anecdotes n'aurait-il pas contées sur les héroïnes romantiques et sur les femmes du second Empire, dont M. Frédéric Loliée a voulu écrire l'histoire (3) et M. Abel Hermant la légende! (4) J'imagine que les confidences du docteur Piron eussent égalé en intérêt les mémoires de Poumiès de la Siboutie et ceux du docteur Véron. Ils n'auraient manqué, dans tous les cas, ni de pittoresque ni d'imprévu (5).

(1) N° 31, aujourd'hui rue Hauréau.

(2) La stèle centrale porte, gravée au-dessous d'une couronne, cantonnée de deux branches de laurier, nouées par le ruban d'une croix d'officier de la Légion d'honneur, l'inscription suivante : AU | DOCTEUR | CAMILLE | PIRON | 8 JANVIER 1870 | DE PROFUNDIS. — De chaque côté du sarcophage central, sont inhumés le frère et la belle-sœur du médecin : EUGÈNE PIRON, 11 MAI 1861. — LUCILE CHOISNET-DUBIGNON, ÉPOUSE D'EUGÈNE PIRON, 31 MARS 1874.

(3) F. Loliée, *Les femmes du second Empire*, Paris, Juven, 1906, in-8°.

(4) Abel Hermant, *Les confidences d'une biche*, nouvelle collection illustrée, Paris, Calmann Lévy, s. d., in-8°.

(5) La Bibliothèque municipale du Mans a dû à l'intervention du Dr Piron l'offre des plans et projets de l'architecte A.-L. Lusson, conservés dans ses rayons sous la cote Sciences et Arts, 3878, 3843, 3853. — Piron fit également cadeau, au Musée archéologique du Mans, d'un lot de 28 pièces, comprenant des monnaies romaines et algériennes recueillies à Alger en 1830, à l'effigie des empereurs Trajan, Hadrien, etc. — et des médailles politiques ou maçonniques. Le 2 mars 1868, le maire Chalot-Pasquier lui en exprima ses remerciements (Cf. E. H., *Dons faits au Musée archéologique*, in *Le Messager de la Sarthe*, n° 38, 28 mars 1868). — Piron figure, à ce titre, sur la *Liste des bienfaiteurs* insérée à la p. 6 du *Catalogue du Musée archéologique du Mans*, par E. Hucher, Le Mans et Paris 1869, in-8°. — Un *Turc fumant*, par Isabey, conservé au Musée de peinture du Mans, à la Préfecture, sous le n° 189, provient également d'un don du Dr Piron.

UN MYSTÈRE A LA BASTILLE

Etienne VINACHE, Médecin empirique et alchimiste

(XVII[e] Siècle)

Par le D[r] Roger GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Il s'agit bien, en effet, d'un mystère, puisqu'on ne sait pas, au juste, pourquoi Etienne Vinache se suicida, à la Bastille, en mars 1704, ni pourquoi il fut inhumé sous un faux nom (1).

Quoiqu'il en soit, Etienne Vinache, tour à tour médecin empirique et alchimiste, était un de ces grands aventuriers qui pullulaient au XVII[e] siècle. Et c'est sous ces deux aspects que je vais le présenter ici.

I. — Vinache, médecin empirique.

De son vrai nom Vinaccio, il était né, disait-il, à Naples, en 1666 (2).

D'une naissance obscure quoiqu'il prétendît être homme de qualité et que son père fût grand dataire du pape à Rome, il ne possédait aucun bien dans son

(1) Bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille : dossiers 5133, 5134, 10.548, 12.604, 12.717.

Préfecture de police. Arch. de la B. Carton VI, p. 50 et suiv. Contient une note sur Vinache, écrite par les commis aux Archives de la B, à laquelle j'ai fait quelques emprunts.

Mémoires historiq. et authentiq. sur la Bastille (Anonyme par J.L.Carra) 1789, 3 vol. in-8°, t. II, p. 36 et suiv.

Fr. Ravaisson, Les Archives de la B. t. XI (Art. Vinache).

(2) C'est là, du moins, ce qu'il affirmait ; mais un autre Vinache (Joseph) dont il sera parlé plus loin, — originaire de Naples — interrogé sur son homonyme, déclara savoir qu'Etienne Vinache était « du mesme royaume que luy, mais pas de la mesme ville. »

pays, son instruction avait été si négligée qu'il ne savait ni lire ni écrire, ayant déjà beaucoup de peine à signer son nom.

Il vint en France, vers la fin de 1689, amené par le duc de Chaulnes, qui avait, disait-il, une grande considération pour lui, à cause des secrets de médecine qu'il possédait. Il s'engagea tout de suite dans le régiment Royal-Roussillon-Infanterie, mais déserta en 1691, après avoir volé l'un de ses camarades de chambrée. Arrêté bientôt après, il fut relâché, grâce à la protection du comte d'Auvergne.

Il arriva à Paris, en 1692, sans sou ni maille, ne connaissant aucun métier. S'étant logé rue Quincampoix, « à l'Ecu Dauphin » il épousa, six mois plus tard, la fille de son hôte, laquelle était « jeune et galante » et lui apportait 2500 livres en dot.

Après avoir servi quelques mois comme domestique en Anjou, chez le duc de Brissac, Vinache revint à Paris chez son beau-père, où il resta jusqu'en 1697. Il vivotait si péniblement qu'une personne charitable était obligée de lui donner jusqu'à « du sel » pour sa cuisine, tirant seulement un peu d'argent de quelques remèdes qu'il vendait.

Il prit goût à ce métier de charlatan, et annonça partout, d'abord, qu'il avait un remède infaillible contre les fièvres « le paraneston », un autre contre les maux vénériens, et une tisane sudorifique « la ptisanne de Vinache », très efficace contre les rhumatismes ; puis, s'enhardisant, qu'il possédait des secrets pour guérir toute sorte de maladies.

Il prétendait que tous ces remèdes, il les avait découverts après de longues recherches, et grâce à la connaissance qu'il avait des simples et des minéraux. Ce n'étaient, en réalité, que des recettes copiées, par sa femme, dans des livres.

En 1698, Vinache alla passer quatre ou cinq mois en Bretagne. Il ramena de son voyage un petit carrosse et deux juments; puis, il meubla un appartement magnifique, rue Bourg l'Abbé et prit deux laquais et un valet de chambre. Jusqu'en 1700, il

exerça son métier de médecin empirique, vendant des remèdes. Sa réputation était grande, et les clients affluaient chez lui, quoique l'un d'eux — s'il n'y en eut qu'un ! — fût mort du traitement qu'il avait suivi. En tout cas, jamais Vinache ne put citer le nom d'un seul malade guéri par lui. Telle était sa vogue, que le duc de Chaulnes lui prêta, un jour, deux mille écus, pour acheter des fourneaux, du charbon et divers ustensiles dont il avait besoin.

Il n'existe nulle part, dans les Archives de la Bastille, trace des recèttes que Vinache prescrivait à ses clients. Mais, j'ai trouvé (1), dans son volumineux dossier, un cahier manuscrit — sans indication d'auteur et sans date — dont le faux médecin eut, sans doute, connaissance, et dont peut-être même, il s'inspira.

Voici des extraits assez suggestifs de ces divagations.

L'abréviation de nos jours vient de notre faute et par les excès que nous commettons. Nous ne devons pas seulement les éviter, mais encore nous attacher à purifier cette impureté dont la masse de notre sang est atteinte dans le ventre de notre mère, ainsi qu'il se justifie par les fièvres, rougeoles et petites véroles, dont l'enfance est attaquée...

Tout corps est composé de trois diverses choses : le soufré, le mercure et le sel. Le soufre est l'huile du corps qui contient en soi le feu de la nature, nourricier et conservateur de la vie. Le mercure est une pure et simple liqueur répandue par tout le corps et cause efficiente de la continuité de ce corps, laquelle contient en soi l'esprit de vie.

Le sel est comme l'âme et le medium Conjungens entre les deux extrêmes de l'esprit et du corps, à savoir du mercure et du soufre, ayant la faculté de coaguler, purger et nettoyer, et par conséquent de conserver les corps incorruptibles, et c'est la raison pour laquelle il est appelé le baume de nature...

Sitôt que la semence virile en forme d'eau claire et blanche est enfermée dans la matrice de la femme, le divin philosophe commence à y travailler. Cette eau se trouve convertie en une masse de chair solide et rouge que l'on nomme embryon, mais il faut remarquer que cette semence n'a pas pu venir à cette

(1) Bibl. Arsenal. Arch. Bast. 10.548.

rougeur sans avoir passé par deux autres couleurs qui sont la noire et la blanche. Puis, le divin chimiste sépare cette masse de chair rouge en plusieurs parties qui sont la tête, les bras, les jambes et le reste du corps, dans lequel il y a encore plusieurs autres membres distincts ayant chacun son office.

Après cela, le grand philosophe conjoint l'âme et l'esprit avec le corps, et après, les fait passer par la fixation afin que l'union de ces trois éléments se fasse plus forte et indissoluble; puis, après, suit la Cibation, par laquelle ce corps s'augmente de jour à autre, jusqu'à ce qu'il le tire du vaisseau maternel, en forme d'un bel enfant vivant et parfait. L'on peut encore remarquer une autre transmutation qu'il fait en convertissant en chair, en os et en sang le pur lait dont cet enfant est nourri, comme en nous le pain et le vin...

Dans notre estomac se fait la première putréfaction des viandes avec séparation du pur et de l'impur, et, par ce moyen, l'impur qui est l'excrément sulfureux est renvoyé aux boyaux, qui le chassent dehors, et le pur de la nourriture que l'on nomme chyle s'en va de l'estomac au foie qui en fait une autre digestion, et du plus subtil, fait le sang qu'il envoie aux membres par les veines; le reste se renvoie aux rognons, lesquels font une troisième séparation retenant à eux le meilleur, et le surplus qui est l'urine et l'excrément du sel est porté dans la vessie.

Le fourneau dans lequel se font ces opérations a ses soupiraux nécessaires, qui sont la bouche, le nez et les oreilles, et pour conserver dans ce fourneau une chaleur bien réglée, il y a trois vaisseaux distincts.

Le premier est la tête qui contient le cerveau, d'où procèdent les nerfs. Le second est l'estomac qui contient le cœur, et de lui procèdent les artères qui portent les esprits vitaux par toutes les parties du corps. Il contient aussi l'air et les soufflets qui sont les poumons.

Le troisième est le ventre, lequel produit tout le sang humain, et duquel procèdent les veines par lesquelles le sang est conduit jusqu'aux extrémités des membres. .

Ces vaisseaux s'entretiennent l'un l'autre, car après que le foie a filtré le sang, il l'envoie, par des canaux qui lui sont propres, au cerveau; il en fait de même au cœur par la grande veine qui porte le sang au côté droit de celui-ci, et de là, passe jusqu'au milieu du cœur où il s'affine tellement que le plus subtil se convertit en esprits vitaux dont se remplissent les artères qui naissent du côté gauche du cœur.

Il sort encore une veine du côté droit que l'on nomme

« artérielle » laquelle porte au poumon le sang nécessaire pour la nourriture, et du côté gauche, sort l'artère « vénalle » par laquelle le cœur reçoit l'air du poumon qui lui est nécessaire tant pour rafraîchir la chaleur que pour attirer les vapeurs qui naissent avec les esprits vitaux afin de les élever et faire sortir du corps par le gosier...

Toutes les maladies sont sulfurécs, mercurielles ou salées; je les appelle ainsi parce qu'elles proviennent du dérèglement de ces trois principes.

Le soufre, étant excessivement échauffé, échauffe les principaux membres intérieurs qui sont le cœur, le foie, les reins et le cerveau, d'où s'engendrent toutes les maladies chaudes et aiguës comme fièvres, plcurésies, peste, épilepsies, manies et frénésies, que l'on peut appeler maladies sulfurées.

Le sel venant à se dissoudre trop abondamment engendre catarrhes, apoplexie, esquinancies, hydropisies, lientéries et diarrhées, et par ce moyen, s'écoule du corps peu à peu, tant qu'à la fin le corps et le sang se trouvent privés entièrement de ce sel se corrompent, et de là s'engendrent tous ulcères malins, comme polypes, noli me tangere, chancres, loupes, fistules et toutes les espèces de lèpres, qui peu à peu pourrissent tout le corps.

Quant au mercure, il ne s'altère jamais de lui seul, mais quand le sel et le soufre, altérés et corrompus, produisent des excréments vénéneux, que la nature affaiblie ne peut chasser. Alors, ce mercure les reçoit dans soi et en est infecté, et puis, les portant par tout le corps, il s'en décharge aux parties où il fait son séjour comme aux jointures, orteils, veines, artères et os jusques aux moelles, d'où s'ensuivent vérole, pierre, gravelle tant aux rognons que dans la vessie et autres parties du corps; de là, s'engendrent toute espèce de gouttes, sciatiques, et ce poison prive lesdites parties de leurs esprits vitaux; de là, vient encore la sécheresse des membres, refroidissement des nerfs avec contraction des membres, lesquelles maladies se peuvent appeler mercurielles.

Voilà toutes les causes de toutes les maladies... La grande question, c'est de trouver les véritables remèdes, lesquels doivent être homogènes aux maladies qu'ils doivent guérir.

Suivent, dans le manuscrit, de violentes invectives contre la Faculté « à laquelle, en effet, on donne celle de tuer impunément tous les hommes qu'il lui plaît ».

Puis, l'auteur anonyme continue ainsi :

Un jour, un apothicaire m'avoua que, quelquefois, il avait horreur d'exécuter certaines ordonnances, parce qu'il pré-voyait bien que la mort du malade était certaine...

Le sang n'est autre chose que ces trois principes joints ensemble : mercure, soufre et sel. Il faut tenir ces trois principes en équilibre.

Comme le ciel a sept planètes qui dominent toutes les autres, et la terre sept métaux plus solides que tous les autres, de même au corps humain il y a sept membres principaux, à savoir : le cœur qui symbolise avec le soleil et l'or ; le cerveau, avec la lune et l'argent; le foie avec Mercure du ciel et le vif-argent; le poumon avec Jupiter et l'étain; la rate avec Saturne et le plomb; les rognons avec Vénus et le cuivre (1).

Il faut donc conclure que les principaux membres de l'homme se peuvent appeler métalliques comme leurs maladies, et qu'ainsi le meilleur remède se doit extraire de son semblable métal terrien...

Le manuscrit se continue et se termine par quelques lignes sans intérêt.

Si nulles qu'étaient les connaissances de Vinache, celui-ci n'en avait pas moins une grande réputation, et gagnait, à son métier d'empirique, beaucoup d'argent. Pourtant, il ne s'en tint pas là.

II. — Vinache, alchimiste et billonneur.

Dès 1694, il avait dit à un autre Vinache (2) que, dans trois ou quatre ans, il serait riche et roulerait carrosse.

En effet, en 1700, il acheta pour 60.000 francs de diamants, lors de l'inventaire des biens de Monsieur, frère de Louis XIV. Sa femme portait journellement un coulant et une cordelière de 6.000 livres, et (les jours d'ajustement) avait sur elle pour 40.000 francs de bijoux.

Alors, Vinache annonça qu'il avait trouvé la fa-

(1) L'auteur a oublié de citer le septième membre.

(2) Il s'agit de Joseph Vinache, fondeur du Roy, dont on trouve le nom, en plusieurs endroits, sur les registres d'écrou de la Conciergerie, (années 1693, reg. n° 74, p. 9, 10, etc ; 1694, reg. n° 76, p. 204-207, etc.) Arch. préf. police.

meuse « poudre de projection » avec laquelle on pouvait changer les métaux en or; de plus, qu'il poursuivait, avec grande chance de succès, la recherche de la pierre philosophale.

Il prétendait avoir un génie familier, qu'il appelait « son follet » et grâce auquel il réussissait dans ses entreprises, et aussi avoir un serpent que son follet lui avait dessiné le long de l'épine dorsale, et un compas d'or et d'argent, constellé de diamants, avec lequel il pouvait tout oser.

Il se mit à pratiquer le billonnage, et il y excellait, paraît-il. Les pièces de monnaie, ainsi transformées étaient envoyées à Genève, à Strasbourg, en Savoie et dans le Dauphiné (1).

Il acheta, bientôt, une ferme et une maison au village de Coubron (2), où il installa des laboratoires, tout en gardant ceux qu'il avait à Paris. Ici et là, il s'enfermait tous les jours, dans sa chambre, n'en sortant qu'aux heures des repas, défendant absolument qu'on vint l'y trouver.

Quelque temps après, il quitta la rue Bourg-l'Abbé et alla demeurer successivement rue Frépillon et rue Saint-Sauveur. Il avait, alors, sept domestiques, un superbe carrosse, sept chevaux, dont trois de selle « les plus beaux de Paris ».

Des relations étroites s'étaient établies entre Vinache et le célèbre financier, Samuel Bernard. Celui-ci faisait beaucoup de présents à l'alchimiste, et il semble bien qu'il lui procurait l'or et l'argent avec lesquels l'autre fabriquait de la fausse monnaie. C'étaient Ménager, secrétaire du Roi, intéressé dans les affaires de finances, le sieur Tronchin, caissier de Samuel Bernard, et Wan der Hultz père et fils, banquiers, qui étaient les intermédiaires entre le financier et Vinache. La brouille survint entre complices,

(1) « Le billonnage est un crime puni de mort; c'est l'art de substituer des pièces défectueuses à celles qui sont d'aloy pour l'intrinsèque ou pour la valeur courante. C'est encore l'art d'altérer ou de remarquer les monnoyes. »
(Note des commis aux Archives de la Bastille. Préf. police. Carton VI).

(2) Actuellement, canton de Gonesse (S.-et-O.).

et Samuel Bernard fut près d'être dénoncé par ses commis ; mais, « plus puissant qu'eux tous en crédit, il leur imposa ».

Quant à Vinache, il disait qu'il avait la permission du Roi de fondre les vielles espèces et de fabriquer des monnaies étrangères. Toutefois, un jour, ses domestiques le menacèrent de le dénoncer. Pour s'assurer leur silence, Vinache imagina de faire venir chez lui le sieur Socquart, commissaire au Châtelet. Les gens de la maison, préalablement sermonnés, ayant été interrogés par le magistrat, proclamèrent l'innocence de leur maître. Après quoi, Vinache leur dit que si, plus tard, ils déposaient contre lui, il les ferait arrêter pour faux témoignage.

En janvier 1704, l'or était si commun chez Vinache qu'on voyait dans ses appartements « des quinze et vingt sacs d'argent de mille livres, tous remplis de louis d'or, négligemment laissés sur ses bureaux et pêle-mêle avec du linge, des porcelaines et autres ustensiles de ménage ».

Ses domestiques trouvaient dans les fourneaux des morceaux d'or, des doubles louis et des demi-louis, qu'ils vendaient à des Juifs. Avec l'argent ainsi obtenu, ils « faisaient bombance ».

III. — Embastillement et suicide de Vinache.

Vinache, à la veille de son arrestation, était à la tête d'une fortune, considérable pour l'époque.

Outre sa maison de Coubron, qui lui rapportait plus de dix mille écus, il en avait une autre, en Anjou, dont le revenu était de neuf mille livres.

Il était, aussi, sur le point d'acheter la terre d'Armenonville, pour 250.000 livres.

Enfin, il avouait jouir de douze mille livres de rente sur la ville de Paris et avoir de gros fonds placés à la douane de Paris et à celle de Rouen.

Mais la prospérité dure souvent peu de temps, surtout quand elle est mal acquise.

Ce fut vers le mois de septembre 1703, que « l'orage commença à gronder sur Vinache ».

Déjà, au mois d'août précédent, des officiers de la Monnaie, sur une dénonciation, s'étaient rendus à Coubron, mais l'alchimiste, prévenu à temps, avait fait disparaître tout ce qui l'aurait compromis. En septembre, un sieur Saint-Robert avisa Madame de Maintenon des faits et gestes de Vinache, et ainsi, le Roi fut averti. Madame de Maintenon envoya chez l'alchimiste un écuyer, sous le prétexte d'acheter des diamants. Cet homme remarqua une galerie remplie de tableaux, où il y en avait que Vinache estimait valoir vingt cinq mille écus; il vit aussi des meubles et des tapisseries magnifiques, trois pendules dont la moindre valait cinquante louis, un buffet garni de vaisselle d'argent, où il y avait « du vermeil qui valait au moins dix mille écus ». Dans les écuries, se trouvaient quatre chevaux de carrosse et trois de selle, les plus beaux de Paris. Un des harnais valait plus de six cents livres.

A la même époque, Wan der Hultz (1) prévenait M. de Chamillart, des opérations de Vinache. Le secrétaire d'Etat manda celui-ci à Versailles, et l'interrogea sur son passé et sur ses moyens d'existence. Vinache répondit qu'il avait gagné du bien à exercer la médecine et à faire le commerce de la joaillerie. Chamillart le renvoya, sans lui avoir parlé de billonnage ou d'alchimie.

Dès ce moment-là, la police surveilla Vinache, « étroitement et discrètement », et l'arrêta (2), le

(1) Wan der Hultz et Saint Robert croyaient que l'alchimiste avait réellement le pouvoir de fabriquer de l'or. Tous deux, en parlant de lui, à Mme de Maintenon et à Chamillart, espéraient tirer quelque récompense d'un avis dont le Roi pouvait faire son profit.

(2) Parmi ses complices, quelques-uns furent aussi poursuivis.

Nicolas Dubuisson, sieur des Trésoriers, fut embastillé du 14 décembre 1703 au 17 septembre 1715 ; — puis, exilé à Tours. Il était accusé, outre sa complicité avec Vinache, d'avoir écrit des lettres insolentes, chargées de menaces de mort, à Samuel Bernard « dont le crédit était utile à l'Etat. » C'est, sans doute, ce dernier chef d'inculpation qui le fit retenir près de douze ans en prison. Le commissaire Socquart, à cause de la parodie de justice jouée, un soir, chez Vinache, fut embastillé du 17 février au 18 avril 1704 ; puis, rétabli dans ses fonctions.

Tronchin, Ménager, Wander Hultz ne furent pas inquiétés, sans doute par la protection de Samuel Bernard.

Un allemand, Conrad Schultz (ou Schuster) — naguère inculpé

dimanche 17 février 1704, à midi, « sur une lettre de M. d'Argenson, en attendant l'ordre du Roy » qui devait être expédié par Chamillart (1). Il fut incarcéré à la Bastille, seul dans la troisième chambre de la tour de la Bertaudière (2), où il était servi par un officier.

Chez lui, on trouva, bien entendu, des fourneaux, des vaisseaux de verre et divers ustensiles quelconques. Pas de livres de comptes, sa mémoire, paraît-il, lui permettant de garder le souvenir de la correspondance active qu'il avait — par l'entremise de sa femme, puisqu'il était illettré — au dedans et au dehors du Royaume, de ses achats et de ses ventes, des malades qu'il soignait au comptant ou à crédit.

Il subit deux interrogatoires, dans la grande chambre du château, le 23 février et le 10 mars.

A Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, il avoua qu'il n'avait aucun droit d'exercer la médecine, quoiqu'il l'ait fait, de 1690 à 1698.

Il savait bien que les déclarations du Roy défendaient expressément d'exercer cet art sans titre et de faire aucune distillation d'essence ou de liqueur médicinale, et il reconnaissait qu'il avait eu tort.

Au début, il ne préparait que rarement lui-même les remèdes qu'il prescrivait, s'adressant, à cet effet, à un apothicaire du quartier Saint-Eustache. Ce fut en 1702 qu'il commença à avoir des fourneaux chez lui; il prit, alors, un garçon apothicaire « artiste pour la chimie », qui l'aidait dans ses manipulations.

Pourtant, il n'ignorait pas que, suivant les lois du Royaume, il fallait, pour avoir des fourneaux chez

d'espionnage — alors, complice de Vinache, fut arrêté. On ne sait où il fut enfermé. Il fut relâché, le 23 mars 1704, par ordre de Chamillart. — Laboulaye et sa femme, domestiques de Vinache, furent embastillés du 9 février au 21 août 1704. Ils ne furent même pas interrogés.

Quant à la femme de l'alchimiste, qui était mère de quatre enfants et enceinte, elle fut seulement interrogée chez elle par d'Argenson, et gardée à vue jusqu'au suicide de son mari.

(1) *Bibl. Ars. Arch. Bast.*, 5133, fol. 97 verso.

(2) C'était la chambre même où avait été enfermé, du 18 septembre 1698 à neuf heures du soir, au 19 novembre 1703, le personnage connu dans l'histoire sous le nom du « masque de fer. » (Frantz Funck Brentano : *Légendes et Archives de la Bastille. Le masque de fer*, p. 86 et 87).

soi, y être autorisé par la maîtrise de quelqu'un des métiers qui donnent cette faculté (1), ou par une permission spéciale du roi.

Il ne s'est pas rendu compte des conséquences de ce qu'il faisait ainsi, et il en demande pardon.

Mais, d'autre part, il nia formellement avoir fondu de l'or ou de l'argent, et avoir affirmé qu'il avait le secret de la poudre de projection, de la transmutation des métaux et de la pierre philosophale.

Ces deux interrogatoires furent « peu pressants et peu détaillés, vu la gravité des matières ». D'Argenson écrivit à Chamillart que « cet homme était bien suspect », puisque malgré ses efforts de dissimulation, il paraissait avoir gagné 40.000 écus, en moins de treize ans « sans s'estre meslé d'aucunes affaires, ny d'aucun commerce ouvert ».

Le mercredi 19 mars, vers deux heures après-midi, Vinache se coupait la gorge (2) avec son couteau, en présence d'un porte-clefs et d'un caporal de la compagnie franche de la Bastille. Des soins lui furent prodigués aussitôt. L'aumônier de la prison essaya de le confesser. D'Argenson, prévenu à neuf heures du soir, accourut en hâte. Mais, le malheureux ne put prononcer une parole, et expira, la nuit suivante, vers une heure du matin, donc le 20 mars.

Deux jours après, d'Argenson revenait au château pour constater lui-même le décès de Vinache, au lieu d'y envoyer un commissaire, selon l'usage. Il donna l'ordre d'enterrer le cadavre, dans le cimetière de la

(1) Cf. Le célèbre Edit de 1682. *Bull. de soc. franç. histoire de la médecine*, juin 1914.

(2) M. Fernand Bournon mentionne dans sa remarquable *Histoire de la Bastille* le suicide de Vinache (p. 155 et 156).

« On redoutait beaucoup les scandales de ce genre. Le 19 mars 1714, un prisonnier, appelé Vinache, financier véreux, réussit à se tuer ; d'Argenson écrit à ce propos : «...Je crois toujours que le genre de sa mort est bon à taire, et toutes les fois qu'il est arrivé à la Bastille de pareils malheurs, j'ai proposé d'en ôter la connaissance au public trop prompt à exagérer les accidents de cette espèce et à les attribuer à une barbarie de gouvernement qu'il ne connaît pas, mais qu'il présuppose. »

Contrairement à ce que dit F. Bournon, Vinache se suicida en 1704, — et non pas en 1714, — et d'autre part, le malheureux ne fut jamais, de près ni de loin, un « financier véreux ».

paroisse Saint Paul, sous le nom d'Etienne Durand, âgé de 60 ans, alors que Vinache n'en avait que trente-huit.

L'inhumation eut lieu, le samedi 22 mars, sur les six heures du soir.

Le lendemain, Chamillart écrivait (1) : « J'ai rendu compte au Roy de votre lettre, au sujet de la mort de Vinache... Vous pourrez dans quelques jours faire entendre à sa femme qu'il est tombé malade (d'apoplexie) et qu'il est mort dans le moment qu'on s'y attendait le moins... Vous pourrez la remettre en possession de tous ses biens et effets. »

Mais la veuve de Vinache ne dut pas se déclarer convaincue de la mort de son mari, car, quelques années plus tard, elle demandait au Régent la mise en liberté de Vinache, enfermé à la Bastille depuis douze ans, affirmait-elle. A quoi, il fut répondu, le 1er novembre 1715, que « son mary estoit mort » et qu'on offrait de « luy en donner un certificat. »

Reste à essayer d'éclaircir le mystère qui enveloppe le suicide et l'inhumation de Vinache.

Pourquoi Vinache se suicida-t-il « seulement au bout de trente-trois jours qu'il était enfermé, sans qu'on lui ait fait appréhender l'instruction de son procès », et après deux interrogatoires « peu pressants », plutôt bienveillants?

Pourquoi d'Argenson vint-il, contrairement à l'usage, en personne et à deux reprises, auprès de Vinache, mourant puis mort?

Pourquoi le fit-il enterrer sous un faux nom et avec un âge apocryphe?

Une note des commis aux archives de la Bastille (2) dit que « toutes ces particularités annoncent un mystère qu'on n'a pas pu pénétrer ».

François Ravaisson (3) émet, à ce sujet, l'hypothèse suivante. D'après lui, Samuel Bernard était chargé de

(1) Billet sans adresse; sans doute destiné au gouverneur de la Bastille (10.548).

(2) Préfecture de police. Arch. Bast. Carton VI.

(3) *Les Archives de la Bastille*, t. XI, p. 144.

payer les remises du gouvernement du roi à l'étranger.

Ayant appris que Vinache avait le pouvoir d'augmenter le poids des métaux précieux, il s'adressa à lui. Les pièces de monnaie fabriquées par l'alchimiste étaient portées à Genève qui, à cause de la neutralité, était le comptoir de l'Europe. Bernard put ainsi — malgré la rareté de l'or et de l'argent, du fait des guerres — faire face aux engagements de la France.

Quant à Vinache, il perdit la tête, lorsqu'il apprit que Samuel Bernard avait payé les dettes de la France avec la fausse monnaie qu'il avait fabriquée, et dont il avait, probablement, ignoré la destination réelle.

Peut-être, se vit-il torturé et décapité pour un si grand crime envers le Roi, ou simplement embastillé à vie.

On peut croire, au contraire, qu'il n'aurait été enfermé que le temps nécessaire pour « étouffer l'affaire », dont la divulgation aurait nui si considérablement au renom de la France.

C'est aussi dans ce dessein, que d'Argenson serait venu en personne auprès de Vinache mourant, pour empêcher toute révélation de sa part, — et l'aurait fait enterrer sous un nom et avec un âge apocryphes, afin d'effacer jusqu'au souvenir de son séjour à la Bastille (1).

(1) F. Bournon (*op. cit.*, p. 151) écrit qu'une bibliothèque avait été fondée, à la Bastille, à l'usage des prisonniers, grâce à un legs d'argent de Vinache. Il donne, à ce sujet, comme références : Constantin de Renneville. *L'inquisition française*, I, 271 — et Archives Bastille 12.604.

Je n'ai trouvé, ni dans le livre de Renneville, ni dans le dossier 12.604, confirmation de cette assertion.

En revanche, Renneville raconte (*op. cit.* III, 28) l'anecdote suivante : « Un jour que M. d'Argenson faisait sa visite à la Bastille, il entra dans la première chambre de la tour de la Comté, où étaient enfermés plusieurs prisonniers avec M. César, ministre suisse, grabataire depuis plusieurs années. César se souleva dans son lit et dit : Monseigneur, envoyez-moi à la Charité, où il y a des lits fondés par M. Vinache, un prisonnier qui est mort ici, sous votre férule de bronze. »

LES MÉDECINS DANS BALZAC

DESPLEIN — DUPUYTREN

Par le Docteur A. LUTAUD.

Depuis plus de cinquante ans je lis et j'étudie Balzac, le précurseur des romanciers modernes. S'il existe dans notre Société des admirateurs de ce grand génie, ils s'intéresseront, je l'espère, à la courte étude que je vais vous soumettre.

Quoique les événements auxquels je vais faire allusion ne remontent pas à plus de cent ans, ils me permettront de vous rappeler les deux plus grands caractères qui aient honoré la science française au commencement du dix-neuvième siècle.

Ceux qui ont lu Balzac savent qu'il fait jouer un rôle très important aux médecins. Deux surtout constituent des personnages de premier plan dans la plupart de ses romans : le chirurgien *Desplein* et le médecin Horace Bianchon.

Desplein, qui exerçait sous l'Empire et la Restauration, était professeur à la Faculté, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine et de l'Institut. Le romancier le fait intervenir dans toutes les circonstances graves ; il est appelé près du baron de Nucingen qui languissait d'amour pour Ester Gobseck et auprès de madame de Serizy que le suicide de Lucien de Rubempré avait rendue folle, il opère du trépan Pierrette Lorrain ; il est appelé au Havre pour opérer madame Mignon de la cataracte ; il est presque toujours accompagné de son élève préféré Horace Bianchon.

Horace Bianchon, professeur à la Faculté de médecine, officier de la Légion d'honneur, médecin des hôpitaux, auteur d'une découverte physiologique importante sur les fonctions de l'encéphale, était déjà célèbre en 1830, quoique très jeune ; c'est sous le règne de Louis-Philippe qu'il occupa une situation considérable dans la clientèle et dans l'enseignement. Ce fut l'élève préféré de Desplein qu'il assista à ses derniers moments.

Etant étudiant, il fréquentait la célèbre pension Vauquer où il se lia avec d'autres jeunes gens qui devinrent comme lui des hommes illustres.

Il donna ses soins à la fille du baron de Bourlac atteinte de la Plique, maladie alors fort peu connue et redoutée ; il assista le célèbre obstétricien Duriau dans les couches de madame de la Baudraye ; il fut conseiller municipal de Paris, puis député.

Telles sont les deux célébrités dont parle constamment Balzac. Il fait également figurer un grand nombre de médecins de moindre importance et il nous donne dans le *Cousin Pons* une excellente peinture du médecin de quartier.

Il paraît évident que le romancier a vu dans Desplein et dans Bianchon les hommes illustres de son temps, mais quels sont ceux qu'il a eu en vue ?

Qui étaient Desplein et Horace Bianchon ? C'est le problème que je crois avoir résolu et dont je vous présente la solution.

Pour Desplein, la clef est facile à trouver, il suffit de lire *La Messe de l'athée* pour trouver la personnalité que Balzac a du reste fort mal dissimulée ; il s'agit de Dupuytren qui venait de mourir lorsque parut cette nouvelle en 1835.

Dans la *Messe de l'athée* nous trouvons une véritable biographie du chirurgien qui mourut dans l'apogée de sa gloire. Il y est dépeint dans les moments difficiles de sa vie d'étudiant où il serait mort de misère sans l'assistance d'un porteur d'eau son voisin de mansarde.

Dupuytren fut nommé prosecteur en 1795 avec un traitement de 2.000 fr.; sa famille, qui habitait une petite bourgade du Limousin, jugeant cette somme très suffisante, ne lui envoya plus aucun subside, mais la France traversait alors la crise des assignats; pour la conjurer, l'Etat dut augmenter considérablement le traitement de ses fonctionnaires ; celui des prosecteurs fut d'abord porté à 3.000 fr., puis à 30.000 fr., puis enfin à 90.000 fr.; mais la baisse constante du papier ne permettait plus à un étudiant de vivre, même avec ces somptueux émoluments. Les autres prosecteurs durent retourner dans leurs provinces pour ne pas mourir de faim. Dupuytren seul put rester sur la brèche grâce aux secours de son voisin le porteur d'eau.

Parlant toujours de Desplein, Balzac nous dit : « Il affectait une singulière indifférence en fait de vêtements ; on le voyait souvent à pied suivi de ses nombreux élèves ; tour à tour brusque et bon, en apparence âpre et avare, mais capable d'*offrir sa fortune à ses maîtres exilés*, aucun homme n'a inspiré des jugements plus contradictoires... »

Et plus loin :

« Desplein professait l'athéisme, quoique capable, pour avoir un cordon noir que les médecins n'auraient pas dû briguer, de laisser tomber à la cour un livre d'heures de sa poche. »

Dans un autre passage Balzac fait allusion aux tentatives que fit Desplein pour jouer un rôle politique.

Tout cela constitue une biographie à peu près exacte de Dupuytren.

Nul n'a, en effet, inspiré des jugements plus contradictoires.

Admiré de ses élèves, il fut détesté de ses confrères ; c'est au point que l'un d'eux, Lisfranc, ne le désignait que sous le nom de *Brigand de l'Hôtel-Dieu* ; un autre, Percy, reconnaissant son mérite professionnel, disait : « *C'est le premier des chirurgiens, mais le dernier des hommes.* »

Comme le dit Balzac, Dupuytren affectait une grande indifférence en fait de vêtements ; on le voyait souvent à pied suivi de ses nombreux élèves. La promenade du chirurgien suivi de ses élèves est restée légendaire.

Levé chaque jour à cinq heures du matin, il faisait son service de six à neuf heures, puis une leçon clinique jusqu'à dix heures et enfin une consultation externe qui le retenait jusqu'à onze heures.

C'est alors qu'avait lieu la sortie sensationnelle. Vêtu d'un habit vert plus ou moins râpé et d'un chapeau plus ou moins bossué, il grignotait le petit pain que l'administration donnait alors aux chefs de service ; suivi par une multitude d'élèves qui l'accompagnaient jusqu'à son domicile, il continuait sa leçon clinique. Il faisait école et donnait le ton ; aussi fut-il longtemps de mode chez les étudiants d'alors de porter l'habit vert.

Balzac, continuant sa description, nous dit :

« En apparence âpre et avare, mais capable d'offrir sa fortune à ses maîtres exilés... »

La vie de Dupuytren justifie cette appréciation.

Fils de paysans, ayant eu des débuts difficiles, le chirurgien a thésaurisé toute sa vie. Un incident qui lui valut l'animosité de ses maîtres, mérite d'être relaté.

En 1810, il demanda et obtint la fille de son maître Boyer ; à l'heure fixée pour le contrat la famille réunie attendit vainement le fiancé qui s'excusa plus tard par une courte note. On a prétendu que l'exiguité de la dote (cinquante mille francs) était la cause de cette éclipse. Le fiancé s'est défendu plus tard de cette imputation en invoquant la froideur de la future. Il épousa cette même année Mlle de Saint-Olive dont la dot s'élevait à 100.000 fr.

Dupuytren avait déjà en 1810 de très sérieuses économies ; mais c'est sous la Restauration qu'il amassa sa grosse fortune qu'on a évaluée à sept millions, chiffre énorme pour l'époque.

L'incident relatif à la fortune que le chirurgien

offrit « à ses maîtres exilés » est absolument authentique. Après la chute de Charles X en 1830 et son départ pour l'Angleterre, Dupuytren écrivit au souverain déchu cette lettre souvent citée : « Sire, grâce en partie à vos bienfaits je possède trois millions, je vous en offre un, je destine le second à ma fille et je réserve le troisième pour mes vieux jours. »

Continuant la biographie de son héros, Balzac nous dit ensuite :

« Quoique professant l'athéisme, Desplein était capable pour briguer un cordon noir, de laisser tomber à la Cour, un livre d'heures de sa poche. » Cette anecdote est reproduite par tous les biographes de Dupuytren.

En 1824, après la mort de Louis XVIII, il sollicita le poste très envié de premier chirurgien du Roi. Son républicanisme d'autrefois et son athéisme trop ouvertement professé le rendait suspect, non pas à Louis XVIII le septique, mais à la Congrégation. On raconte, et le fait n'a jamais été contesté, que, lors d'une visite de présentation qu'il fit avec Portal, il oublia un livre d'heures aux Tuileries.

Il y a peu d'hommes qui portent jusqu'à leur mort les opinions de leur jeunesse et je suis loin de vouloir souiller la mémoire d'un grand homme en rappelant un fait aussi insignifiant.

La délicate anecdocte contée par Balzac dans la *Messe de l'athée* est du reste tout à l'honneur de Dupuytren ; je la résume brièvement.

J'ai dit que l'illustre chirurgien, contemporain de Broussais, professait les idées matérialistes de ce maître.

Son élève Bianchon fut un jour fort surpris de voir son patron pénétrer discrètement à Saint-Sulpice par une porte latérale et entendre dévotement une messe à l'autel de la Vierge. L'incident parut bizarre, mais n'attira pas immédiatement l'attention.

Mais Bianchon, ayant surpris son maître renouveler quelques mois plus tard la même cérémonie, en

fut fort intrigué et interrogea le sacristain : « voilà vingt ans que je suis ici, dit l'homme d'Eglise, et, depuis ce temps, M. Desplein vient quatre fois par an entendre cette messe ; il l'a fondée. »

De plus en plus intrigué par ce mystère, Bianchon, ayant l'occasion de causer familièrement avec son maître eut le courage de lui dire : « Je vous ai vu plusieurs fois entendre dévotement la messe ; m'expliquerez-vous le désaccord entre vos opinions et votre conduite ? »

— « La messe que j'entends chaque trimestre, dit Dupuytren, vous reporte à mes premières années d'études ; j'habitais une mansarde de la rue des Quatre-Vents où j'ai connu la misère la plus noire ; j'ai tout supporté : faim, soif, manque d'argent, d'habits et de linge. J'allais être expulsé de ma mansarde devant trois termes à mon propriétaire et ne sachant que devenir. »

« J'avais comme voisin de palier un brave porteur d'eau nommé Bourgeat ; s'étant aperçu de ma détresse il me confessa adroitement et me tira mes secrets. »

« Il voulut absolument me venir en aide et agit avec la plus grande délicatesse. Il reporta sur moi toute son affection, paya mes dettes criardes et prit des précautions toutes maternelles pour que je substituasse une nourriture saine et abondante à la nourriture insuffisante à laquelle j'étais comdamné. Il me suivit dans toute ma vie d'étudiant.

« Vous pensez bien que j'ai honoré et soigné Bourgeat jusqu'à sa mort et que je l'ai pleuré comme un père.

« Quand j'eus mis en terre mon bienfaiteur, j'appris qu'il n'avait ni famille ni amis ; comme il était croyant et qu'il avait timidement exprimé le désir que des messes fussent dites pour le repos de son âme, je pensai que la meilleure manière de m'acquiter envers lui serait d'exhausser ce vœu. Voilà pourquoi j'ai donné à Saint-Sulpice la somme nécessaire pour faire dire quatre messes par an, et voilà pourquoi vous me voyez, au commencement de chaque saison, assister à la messe. »

Telle est l'anecdote contée par Balzac dans la *Messe de l'athée*, nouvelle qui fut publiée en janvier 1836 dans la *Revue de Paris*, peu de temps après la mort de Dupuytren.

La mort du grand chirurgien fut un deuil national. Dans une Satyre de sa *Némésis*, Ferdinand Favre (1) nous a donné en vers pompeux la description des grandioses funérailles qui furent troublées par des manifestations des étudiants.

Dupuytren disparut en effet en pleine gloire et sans que le succès de sa brillante carrière ait modifié son caractère ombrageux et méfiant.

C'est dans des circonstances presque dramatiques que s'est produit le coup qui l'a terrassé :

Le 15 novembre 1833, il faisait sa leçon habituelle à l'Hôtel-Dieu; tout d'un coup, il sent que sa bouche se dévie, que la joue droite est soulevée par la colonne d'air qui s'échappe de sa poitrine; il ne peut plus fermer la paupière du côté droit. A ce signe, il reconnaît l'apoplexie, mais il n'en continue pas moins sa leçon; l'articulation des sons est difficile parce que l'air s'échappe de sa bouche. Il veut achever son cours et soutient de sa main sa joue paralysée.

C'en est fini du Grand Homme qui est obligé d'abandonner l'Hôtel-Dieu dont il avait *à lui seul* assuré le service chirurgical pendant trente années.

Sur le conseil de ses amis, il fit un voyage en Italie; ce fut la seule vacance qu'il ait prise pendant sa vie.

Rentré à Paris, il végéta misérablement; il accepte cependant les soins de ses élèves Bouillaud et Cruveilhier. Le 8 février 1835, il succomba aux suites d'une pleurésie. Lorsqu'on lui proposa la ponction, il refusa en disant : « A quoi bon, que ferai-je de la vie qui a été si amère pour moi? »

A l'autopsie, on trouva un épanchement thoracique abondant et trois foyers apoplectiques dans l'encéphale.

(1) *Nemesis médicale*, ill. par Daumier, Paris 1840.

Les dernières paroles prononcées par Dupuytren montrent que son caractère peut se résumer ainsi : misanthropie, énergie, travail, orgueil.

On peut consulter toutes les biographies de l'époque, même les éloges académiques prononcés par Larrey, Orfila, Cruveilhier; on ne trouvera nulle part une autre définition du caractère de Dupuytren qui, au dire de tous, était d'une humeur malheureuse et voyait partout des ennemis.

« Ses ennemis, dit Cruveilhier, voilà le secret de sa triste vie; il les voyait partout, se coalisant pour lui nuire, éloignant de lui ses élèves les plus chers; il les voyait organisant l'espionnage, pénétrant dans son amphithéâtre, s'emparant de toutes ses paroles pour les dénaturer. »

Cependant Dupuytren était né sous une heureuse étoile et tout lui a réussi.

Il était fort bien doué physiquement. Grand et majestueux, il avait la figure grave et imposante, le front vaste, élevé, fortement bombé, les yeux noirs et pénétrants; les lèvres bien découpées en parfaite harmonie avec le regard, soit pour exprimer le dédain le plus écrasant, soit pour éclairer le visage du plus séduisant sourire.

Ces qualités physiques ont eu une énorme influence sur ses élèves, ses clients de la ville et ses malades de l'hôpital.

Ses rivaux et ses contemporains lui ont reproché de n'avoir écrit aucun ouvrage pouvant justifier sa haute situation et sa renommée.

Ceux qui ont émis une telle assertion ignorent tout de notre art; ils confondent le praticien avec le théoricien, la clinique avec le laboratoire.

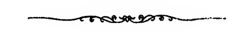
Cruveilhier dit à ce propos : « Il était clinicien dans toute l'étendue de l'expression. On lui a reproché de ne jamais citer dans ses leçons ni ses devanciers ni ses contemporains comme s'il avait la prétention de dire : *la chirurgie, c'est moi.* Le secret de ce silence qui ressemblait au dédain ou à l'orgueil, c'était le défaut absolu d'érudition. Absorbé par une

pratique immense, Dupuytren lisait peu ou même ne lisait pas du tout; il puisait le peu d'érudition qu'il possédait dans les conversations, aux examens et aux thèses de la Faculté. Son érudition, c'était sa propre pratique, dont le souvenir fidèle ne lui faisait jamais défaut; son livre, c'était l'Hôtel-Dieu. »

Il est de fait que, quoique n'ayant rien ou presque rien écrit, Dupuytren a tracé dans le champ chirurgical, un sillon qui n'est pas encore effacé.

Il y a beaucoup de maladies ou d'opérations qui portent encore son nom (1); la pharmacologie elle-même s'est enrichie de pilules, de poudre de Dupuytren; il n'est pas jusqu'aux baraques foraines qui n'exhibent des pièces anatomiques sous le vocable de *musée Dupuytren*. Il n'est donc pas surprenant que Balzac ait fait jouer à cet homme illustre dont il était contemporain, un rôle important dans la plupart de ses romans.

Si cette biographie anecdotique vous a intéressé, je vous entretiendrai dans une prochaine séance d'Horace Bianchon. Des circonstances particulières me permettent d'affirmer que Balzac a dépeint sous ce nom le professeur Bouillaud que j'ai eu le très grand honneur de fréquenter pendant les dernières années de sa vie et qui a occupé, pendant le dix neuvième siècle un rôle considérable dans l'évolution des sciences médicales.



(1) *Maladie de Dupuytren*, Rétraction de l'aponévrose palmaire.

Pommade de Dupuytren à l'acétate de plomb, très employée contre la calvitie. *Pilules de Dupuytren*, toujours populaires.

Poudre de Dupuytren, Mélange caustique d'acide arsenieux et de protochlorure de mercure.

Aiguille de Dupuytren, employée pour l'opération de la cataracte. On sait que ce chirurgien était un des plus habiles opérateurs oculistes.

UN DOCUMENT DU XVIIIe SIÈCLE
SUR LES EAUX DE PASSY

Par le Docteur Henri LECLERC.

J'ai connu un savant archéologue qui répétait volontiers cet aphorisme : « Feuilletez les vieux livres, explorez le rembourrage des vieux meubles : ce sont, pour les curieux du passé, d'inépuisables mines. » Je crois qu'il exagérait : il m'est bien arrivé de faire l'autopsie d'un antique fauteuil, mais sans y trouver autre chose que des amas de poussière : par contre, entre les pages d'un vénérable bouquin, j'ai quelquefois découvert une note manuscrite, un fragment d'épître, une recette ancestrale : c'est ainsi qu'en feuilletant une Pharmacopée de Lemery, cadeau d'une bonne dame dont j'étais l'hôte pendant mon séjour aux armées, j'ai pu mettre la main sur le brouillon de lettre que j'ai l'honneur de vous présenter; bien que surehargé de ratures et renfermant quelques passages absolument inintelligibles, il constitue un document assez intéressant au point de vue de l'histoire de la médecine thermale. Le voici, tel que j'ai pu le déchiffrer :

Je reçois à l'instant une lettre de M. le comte de Cunchy, député des Etats d'Artois, qui me charge de vous écrire sur sa santé : elle s'est dérangée à Paris au commencement de cette année. Vous en avez vu le principe avec M. Kenens et il est inutile de vous retracer ce [dont vous avez été le témoin] qui s'est passé sous vos yeux. Le malade à son retour de Paris a vu différents médecins et a fini par se mettre sous ma

conduite. Je lui ai fait prendre des pilules savonneuses pour dégager l'engorgement de l'hypocondre gauche et rétablir le cours de la bile qui ne couloit pas et qui causoit constipation. Le temps des fraises est venu et leur usage a donné au ventre la liberté que je désirois. La même liberté se soutient toujours et je l'ai mis depuis 15 jours à l'usage des eaux de Passy prises chez lui et dont les principes me paroissoient propres à achever de détruire les engorgemens qu'on peut soupçonner au bas ventre. Le malade n'en prend que trois gobelets le matin, dégourdie au B [ain] M [arie] à 1/4 d'heure d'intervalle les uns des autres : il semble que les nerfs en sont un peu ébranlés à ce qu'on me mande et qu'il a plus de renvois que ci devant. Il pourroit se faire que M. le comte qui est un grand mangeur ait besoin de purger, ce que je me propose de voir ces jours-ci par moi-même en me rendant près de lui. M. Kenens desireroit l'avoir à Plombières où il est actuellement et prétend que ces eaux le gu***é***riroit (*sic*) infailliblement. Je n'oserois l'assurer comme lui : d'ailleurs M. Kenens prétend encore que les accidens de M. le comte reconnoissent pour cause une humeur de goutte vague et fixée et partie dans la région hypocondriaque gauche (*ici existe un membre de phrase indéchiffrable*)... cette assertion peut bien, ce me semble, souffrir de la contradiction, par la raison que dans la famille de M. le comte on ne remarque aucun goutteux et que de six enfans qu'ils sont, tous grands mangeurs, la plupart ont déjà éprouvé des embarras au foie qui ont cédé aux remèdes ordinaires pour cette affection et aux eaux de Passy. Tous ces Messieurs et Dames ont tous eu des attaques de nerfs. Voilà, Monsieur, ce que... »

Cette lettre, adressée par un médecin inconnu à un confrère également inconnu, ne porte ni lieu d'origine, ni date. Mais comme le livre qui la contenait faisait partie de la bibliothèque d'un médecin, le Dr Herbou, décédé depuis longtemps à Frévent (Pas-de-Calais) et descendant lui-même d'une lignée médicale, il y a tout lieu de supposer qu'elle avait été tracée par un habitant de l'Artois. Son graphisme, à défaut de tout autre renseignement, permettrait de la faire dater de la fin du XVIIIe siècle : d'ailleurs deux noms propres indiquent, à quelques années près, l'époque à laquelle elle fut écrite. Le Dr Kenens était très vraisemblablement Henricus

Kenens qui soutint en 1763 à Strasbourg une thèse intitulée *Cogitationes variæ circa modum agendi medicamentorum in genere.* Le comte de Cunchy, chez lequel il avait diagnostiqué une atteinte de goutte, appartenait à une ancienne famille de l'Artois connue dès le XIIe siècle et dont les armes étaient *de gueules à la fasce vivrée d'argent.* En septembre 1779 le titre de comte fut donné à Philippe-François-Marie-Joseph de Cunchy ancien capitaine commandant un régiment de la marine actuellement major au régiment provincial d'artillerie de Besançon, membre du corps de la noblesse d'Artois, chevalier de Saint Louis. Mon excellent ami M. Auguste Coulon, l'éminent archiviste, à qui je dois ces détails, est d'avis que c'est le personnage dont il est question dans le document que je viens de relater. Il faisait partie des états provinciaux, mais il ne figure pas et aucun comte de ce nom ne figure parmi les députés envoyés par l'Artois aux états généraux de 1789. Rien d'étonnant que, comme beaucoup de ses contemporains, M. de Cunchy eût « l'âme ruée en cuisine » et qu'il présentât par conséquent une tendance à la pléthore abdominale nécessitant l'emploi des laxatifs : l'usage des eaux de Passy était donc indiqué chez lui, car, bien que, ferrugineuses, elles avaient la réputation d'être salutaires aux constipés. Il n'est pas hors de propos de retracer brièvement leur histoire.

Dès l'année 1650 il est fait mention d'une source appelée source de Casalbigi du nom du propriétaire du parc où elle fut découverte. Après avoir inspiré une thèse dont l'auteur, P. Cressé, établissait un parallèle entre les eaux de Forges et celles de Passy (*An Forgensium aquarum vires supplere possunt Passiacæ*, 1657), elle fut mise en exploitation en 1658 par un médecin Le Givre : « Comme j'en ordonnay à quelques demoiselles pendant mon séjour à Paris, dit-il, j'observay qu'elles passent bien et qu'elles lâchent le ventre qui n'est pas un petit avantage (1) ». En 1719, l'abbé Le Ragois, ancien aumônier de Mme de Maintenon,

qui s'était retiré à Passy, découvrit une nouvelle source, la source de Belami : la Faculté de médecine de Paris en ayant fait l'analyse la déclara ferrugineuse, sulfureuse et balsamique. Dès lors, la vogue des eaux de Passy ne fit que s'accroître : d'autres sources furent livrées à la consommation et leur renommée atteignit celle d'une véritable panacée. Nous en avons pour preuve les anecdotes suivantes citées par le Dr Henri Roché dans sa très intéressante étude sur les eaux ferrugineuses de Paris : « Un soldat aux gardes incommodé d'une gale enracinée qui le rendait affreux aux autres et insupportable à lui-même but par ordre de son capitaine deux pintes d'eau par jour et fut guéri en trois semaines; un mendiant teigneux accueilli gratuitement à la source par le propriétaire intenta un procès à celui-ci qui lui avait enlevé son gagne-pain en le guérissant avec ses eaux (2). » La littérature mêla ses accents à ce concert de louanges : en 1761 on joua une pièce en un acte : *les Eaux de Passy ou les Coquettes à la mode* : vint ensuite un roman, *les Amusements des eaux de Passy* ; enfin un ancien procureur, Thorillon, sous le pseudonyme de Meneau de la Mistrinque dédia à Mme Le Vieillard, propriétaire des sources, un volume dithyrambique écrit par « un indigène venu de l'Arabie pour prendre les eaux (3). »

Sous la Révolution, les eaux de Passy perdirent beaucoup de leur crédit : cependant les médecins continuèrent à les prescrire couramment. Bouillon-Lagrange, en 1811, dit qu'elles peuvent être considérées comme apéritives et susceptibles d'être employées avec un grand succès dans les engorgements du foie et surtout dans les obstructions et

(1) P. Le Givre. — *Le secret des eaux minérales acides nouvellement decouvert par une méthode admirable et facile qui fait voir quels sont les minéraux qui se meslent avec les eaux de Provins, de Spa, de Forges, de Pougues, de Chasteauthierry, d'Auteuil, de Passy, etc.*, Paris, 1667.

(2) Henri Roché. — Les eaux minérales ferrugineuses de Paris. *Paris médical*, 1914.

(3) *Ibidem.*

pour réparer les forces des malades convalescents de fièvres tierces et quartes (4); Mérat et de Lens les placent au premier rang des eaux ferrugineuses : « On les prend, disent-ils, communément à la source de mai à octobre, le matin à jeun en se promenant dans le beau jardin de M. Delessert à qui elles appartiennent : mais en toutes saisons on peut s'en procurer dans les divers dépôts qui en existent à Paris (1). »

Les eaux de Passy étaient fournies par plusieurs sources qu'on distinguait en anciennes et en nouvelles. Les premières, d'après Venel et Bayen, tenaient en dissolution du sulfate de fer, du muriate de soude, du nitrate et du sulfate de chaux; les secondes, suivant Monnet, contenaient des sulfates de chaux, de magnésie et de fer : dans l'une d'elles, le fer, au lieu d'être à l'état de dissolution par l'acide sulfurique, y était uni immédiatement à l'eau. Ces sources existent toujours dans la propriété Delessert située au n° 32 du Quai de Passy : mais, également oubliées des malades et des médecins, elles ne représentent plus qu'un souvenir historique qui lui-même disparaîtra un jour lorsque ce coin de verdure du vieux Paris aura été envahi par les constructeurs d'immeubles.

(1) Bouillon-Lagrange. — *Essai sur les eaux minérales naturelles et artificielles*, 1811.

(2) Mérat et de Lens. — *Dictionnaire universel de Matière médicale*. 1833.

LE DÉLIRE DU BUVEUR DE SAKÉ

Estampe de Kouniyoshi (1840)

Par MM. les Drs Laignel-Lavastine et Jean Vinchon

L'art vulgaire de Matéi à Hiroschigé, a produit au Japon, une foule d'œuvres remarquables qui constituent de précieux documents pour les médecins. Les aliénistes peuvent y retrouver des représentations oniriques qui semblent avoir inspiré le regretté professeur Régis, quand il écrit : « Des spectres aux « formes estompées, un suaire sur la tête, ou aux « contours voilés, voltigent devant eux, sortent des murs et des tableaux, traversent la pièce ; des nains, « des faces grimaçantes et étirées, des masques à « transformations apparaissent et disparaissent de- « vant le sujet, qui assiste à ces scènes fantomatiques « apeuré, hagard, anxieux, angoissé par l'idée de la « folie qui le tourmente fréquemment ». L'imagination japonaise est, en effet, hantée de toutes sortes de génies, de revenants, esprits de personnes mortes ou vivantes, d'animaux sorciers, qui n'apparaissent que dans les rêves. Il ne faut pas oublier que là-bas, les missionnaires boudhistes n'ont pas détrôné les anciens dieux du pays et il y en avait un pour chaque chose ; les sentiments eux-mêmes, comme la haine, pouvaient prendre corps pour mieux tourmenter leur objet.

Nous publierons par ailleurs un essai sur l'ensemble de cet art si spécial ; aujourd'hui nous pré-

sentons une estampe de Kouniyoshi (fig. 1) qui réalise bien le délire de rêve tel que Régis l'a décrit et nous

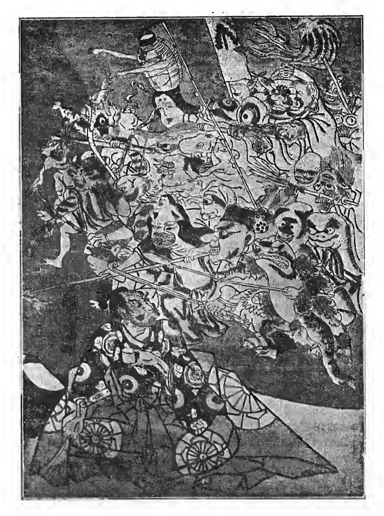


Fig. 1. — *Kouniyoshi.* — Le délire du buveur de saké.

terrifient l'aliéné au cours d'un délire fébrile ou d'un accès alcoolique aigu. Le fait est à retenir.

D'autre part, nous devons insister sur la date de l'estampe : 1840. Kouniyoshi est mort en 1861 et n'a eu que peu de contact avec les Européens ; il ignorait certainement les travaux de Magnus Huss sur l'alcoolisme (1856), mais comme Hokousaï, il puisa dans l'observation de la nature une foule de précieuses leçons qui lui permirent de composer ce véritable « tableau clinique ». Sa verve aiguë allait plus volontiers à l'analyse des faiblesses humaines et parfois il fait penser à Forain dans certaines charges des « Lanternes de fêtes » ou des « Fantômes du Hara-Kiri », album bien audacieux dans un temps où il ne fallait pas plaisanter avec l'honneur japonais.

C'est ainsi qu'il a été amené peut-être, après expérience personnelle à dessiner ce délire du buveur de saké. Le saké, qui contient 14 pour cent d'alcool de riz, est la boisson courante du Japon, celle que l'on offre aussi souvent que le thé à l'ami en visite, celle qui récompense la bonne grâce d'un messager ; le dîner débute presque toujours par une tasse de saké. On le chauffe dans une marmite et on le verse dans les tasses à l'aide d'un récipient cylindrique à long manche, souvent figuré dans les estampes. On l'aime et on le craint un peu, car on en connaît bien les effets. Hokousaï a peint sur des écrans les petits diables à cheveux rouges, qui sont ses esprits familiers et, ailleurs, dans un de ces interminables romans chinois, en cent tomes, il nous montre la marmite renversée sur le feu et un grand fantôme qui s'élève au plafond à la stupeur des personnages de la scène. Kouniyoshi ne fut donc pas le seul à représenter le Délire des buveurs de Saké et la tradition l'inspira peut-être autant que son observation personnelle. Les artistes, bohêmes et nomades, qui comme Outamaro menaient une vie étrange, dessinant autant dans les maisons des Yoshivara (1) que dans leur atelier, en faisaient un fréquent usage, et l'un d'eux Keisaï montre des monstres hurlants, dont quelques-uns

(1) Quartier des prostituées

comme la lanterne, les grenouilles et les fantômes animalisés reviennent à chaque page dans les recueils de « Contes fantastiques de la nuit ». Ces mêmes visions constituent les hallucinations zoopsiques et Yeisen a intitulé une Mangwa (1) : « Les dessins de l'homme qui trouve du courage dans son verre ». Son talent qui promettait d'être brillant, déclina d'ailleurs vite et il eut la sagesse de s'arrêter de peindre au bon moment. Avant lui, Seisée Gyosaï signait ses Kakimonos de son nom suivi de la mention « peint dans la fièvre du saké. »

Ce n'était d'ailleurs pas le seul toxique en usage au Japon : aussi souvent que la tasse, la marmite et la cuiller à puiser le saké, les estampes nous montrent les pipettes à tabac mélangé d'opium, à parties égales. Les matelots hollandais avaient apporté l'opium des Indes et de la Perse, dès le xvii[e] siècle, et les Japonais en avaient vite pris l'habitude ; la pipe à fourneau en forme de champignon leur était inconnue, mais la pipette, si facile à emporter dans la ceinture et dont l'usage ne nécessitait ni un cadre approprié, ni la lampe, l'aiguille et tout l'attirail bien connu, est tout aussi dangereuse : Les hommes et les femmes l'appréciaient et les plus grands artistes en dessinaient les ornements.

Ces deux faits viennent à l'encontre de la légende si répandue en Europe d'un Japon sobre et jaloux de son hygiène ; ils montrent que chaque race a ses poisons familliers, peut-être moins dangereux pour elle, mais qui la transforment profondément aux dépens de sa vigueur et de sa résistance.



(1) Recueil de croquis.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Pr Guglielmo Bilancioni. — L'orrechio e il naso nel sistema antropometrico di Leonardo da Vinci. Roma. Nardecchia edit. 1920. — La fonetica biologica di Leonardo da Vinci in Giornale di medicina militare, fasc. XI, 1919. — Leonardo da Vinci e la fisiologia della respirazione in Archivio di storia della Scienza, vol. 1, anno 1, n° 2. — La gerarchia degli organi dei sensi nel pensiero di Leonardo da Vinci in Giornale di medicina militare, fasc. XI, 1919.

Les études « léonardesques » furent nombreuses en Italie, l'an dernier, à l'occasion de la commémoration de Léonard de Vinci au Capitole. Parmi elles, les analyses critiques des manuscrits de l'auteur de la Joconde par le Pr Guglielmo Bilancioni méritent de retenir l'attention. Comme l'a dit Mgr Duchesne au Capitole, les Français ont des raisons multiples de ne pas rester indifférents à ces manifestations. Mais, pour le profane, l'abord des manuscrits du Vinci est ardu, il faut être guidé pas à pas à travers les notes et les dessins; notre reconnaissance est acquise à l'un de ceux qui ont le mieux éclairé notre chemin; suivons-le, nous en serons vite récompensés par la découverte d'unc constatation subtile ou d'une hypothèse ingénieuse, nous verrons les réalisations pratiques, conséquences de la solution des problèmes de la philosophie et de la physique.

L'orecchio e il naso nel sistema antropometrico di Leonardo de Vinci est une brochure importante, avec ses citations, ses reproductions de dessins ou de peintures, sa bibliographie et son sommaire. Elle porte en exergue trois vers de Victor Hugo :

Toute idée humaine ou divine
Qui prend le passé pour racine
A pour feuillage l'avenir.

C'est là la pensée directrice. De l'antiquité grecque nous aboutissons à une conclusion sur les mutilations de la face pendant la guerre européenne et à un parallèle entre des planches de Bertillon et du Vinci. Les premières pages montrent la création du « canon » de Léonard, inspiré de celui de Polyclète, puis modifié après des observations minutieuses de la nature, qu'il serre du plus près possible, mesurant et notant tous les détails : ainsi deux lignes horizontales déterminent la hauteur de l'oreille, l'une étant tangente au sourcil, l'autre continuant le bord inférieur du nez, d'autres lignes permettent de bien situer toutes les parties de la face; dont les proportions sont fixées à l'aide de carrés et de rectangles.

Les schémas du Vinci sont très précis et contrastent avec les croquis plus ou moins fantaisistes des contemporains, notamment des métoscopistes élèves de della Porta; les planches de nos meilleurs livres d'anatomie leur sont à peine supérieures.

Le Vinci est maintenant situé au milieu des artistes et des savants de son temps.

Pour lui, le corps de l'homme est un « microcosme »; chaque élément y a son importance propre et relative par rapport aux voisins : le prétexte de cette étude patiente est la haute idée que Léonard se fait de son art : la peinture est la science des proportions et de l'harmonie, comme la musique.

Toutes les parties donc doivent être subordonnées à l'ensemble, comme le montre le beau dessin de l'Académie de Venise : l'homme de face, dans différentes positions, inscrit dans un cercle.

Les proportions varient avec les individus, mais autour du canon moyen de la beauté humaine. Les formes aussi sont variables : la ligne du front, de profil, est plane, concave ou convexe; celle du nez varie bien plus : de face il faut compter onze types de nez, huit, de profil suivant « la disposition des deux parties séparées par la bosse médiane »; le nez est également droit, concave ou convexe : l'angle fronto-nasal est concave (ouvert en avant) ou inexistant comme chez les Grecs.

Accentuez le développement d'une partie de la face pour mieux fixer un « trait » du caractère et vous obtiendrez une de ces charges figurés dans les planches, qui font pendant et contraste avec le canon précédent.

Le Pr Bilancioni rappelle les méthodes anthropologiques pour l'établissement de l'indice nasal, puis passe en revue les formes ou pavillons de l'oreille, moins importantes que celles du nez comme signe de races. Il décrit les oreilles de Lombroso, de Morel, de Stahl, de Wildermuth, de Blainville et le tubercule de Darwin. Les sculpteurs antiques négligeaient les détails de l'oreille, s'appliquant seulement à une caractéristique grossière comme le développement exagéré du lobule. Léonard au contraire les dessine avec tant de soin qu'un critique d'art Ivan Lesmolieff y trouve un des arguments qui permettent d'identifier une œuvre du maître.

Ces sévères études anthropologiques permettent de mieux comprendre les toiles du Vinci et comment son génie transposant la nature, en donne plus que l'illusion, offrant à notre sensibilité tant et de si diverses émotions.

Mais il y avait là un danger où tombèrent ses élèves, trop préoccupés de faire deviner un roman psychologique dans leurs figures, propres à exciter l'imagination d'un Stendhal.

Les recherches de Léonard et son canon n'en restent pas moins d'un grand profit pour tous en montrant l'unité du type humain et ses variations sous l'influence des divers facteurs.

La fonetica biologica di Leonardo da Vinci est l'étude de la voix comme phénomène physique, dans ses rapports avec la musique, l'anatomie, la physiologie et la psychologie.

L'air se meut comme l'eau, « le mouvement est cause de « toute vie..., il n'y a pas de voix sans mouvement..., le son « se propage dans l'air par des ondes comme celles de la « pierre jetée dans l'eau »; les ondes de l'air se mêlent, se pénètrent facilement, mais restent des cercles autour du même centre, leur point de départ; c'est l'origine des erreurs de l'ouïe qui ne reçoit pas comme l'œil des impressions venues en ligne droite. Les ondes arrivent à l'ouïe comme une sphère sur un plan résistant, l'angle de réflexion sur ce plan restant égal à l'angle d'incidence. L'écho avec ses variétés est comme un reflet projeté par un miroir. Les sons se propagent encore à travers les milieux solides et liquides, comme le montre l'étude du tintement de la cloche, du battement du marteau sur l'enclume, du coup de bombarde.

Deux corps sonores voisins de même tonalité produisent un son unique. Pour se propager le son demande un certain temps en rapport avec la résistance de l'air. L'intensité du son diminue avec la distance, suivant la loi des carrés. Enfin deux voix simultanées ne s'entendront pas deux fois plus qu'une seule voix.

Telles sont les solutions de problèmes que propose Léonard avant d'étudier le point de vue biologique. Il se demande s'il ne serait pas possible de reproduire la voix humaine à l'aide d'une roue dentée faisant résonner, l'un après l'autre, une série de tambours, accordés préalablement?

Voici sa description des organes de la parole : le thorax et le poumon forment un soufflet qui est le moteur; les dents, les lèvres, la langue, la partie molle du palais servent à l'articulation. Les muscles de cette fonction obéissent ou non à la volonté. Le larynx subit un mouvement d'ascension ou de descente, qui permet la gamme, grâce à ses muscles extrinsèques; les changements de calibre, de longueur de la trachée et du larynx rendent la voix grave ou aiguë, phénomène sur lequel sont revenus de nos jours Bouchard et Paul Bert.

Léonard connaît tous les petits muscles de la langue, si grossièrement décrite par Vésale, cinquante ans plus tard. Avec l'aide des lèvres, des dents et du palais, ils permettent les idiomes riches, produits du développement collectif. L'idée générale est développée en quelques traits heureux, mais ne fait pas oublier la nature, présente avec son mystère obsédant.

Si les petits muscles des lèvres servent à parler ils concourent aussi à la mimique des émotions les plus délicates; ils sont si importants qu'ils suffisent quelquefois à montrer dans un portrait les sentiments, les pensées ou les songes.

Les muscles des organes de la parole jouent différemment pour les divers sons, pour les voyelles et les consonnes; les principaux nerfs sont les récurrents « nervi reversi », qu'il « croyait », contrairement aux idés du temps, obstinés également à innerver le cœur.

Léonard a dessiné aussi les sinus de la face et la configuration intérieure du nez; il ne semble pas avoir connu la trompe d'Eustache, mais on peut supposer, avec le professeur Bilancioni que certaines feuilles ont été perdues.

L'étude de la phonétique menait à celle de la mutité. Le muet est avec l'aveugle le plus malheureux des hommes; tous deux sont incurables; en réalité, les savants de la Renaissance n'avaient pas étudié la question et ce fut Jérôme Cardan, qui ayant eu l'intuition première des rapports du langage et de l'audition, devait aussi le premier songer à une thérapeutique possible de la surdi-mutité. A côté de la mutité, il y a la voix aphone, « senza sono » par défaut de synergie de la glotte, la voix rauque « quand les ventricules sont remplis d'humeur », et la voix tremblante des vieillards.

Le langage et les sens sont les serviteurs de l'âme ; la voix nécessite l'action commune des nerfs sensitifs et moteurs par l'intermédiaire des images sensorielles et motrices ; une courte phrase des manuscrits, qui précise ces notions semble un résumé des conceptions modernes de la mémoire.

La collection des pages qui en divers endroits traitent de la phonétique impose la conclusion d'une conception d'ensemble aussi complète que possible pour l'époque : mais ce sont peut-être les chapitres ébauchés qui sont les plus intéressants ; on y retrouve les larges vues et la puissance d'analyse de Léonard de Vinci, dont le génie sait deviner la vérité à travers tous les obstacles.

La fisiologia (della respirazion) est la conséquence de l'étude précédente. Léonard décrit la cage thoracique et les muscles intercostaux contenant le poumon délatable et expansible ; les muscles obéissant ou non à la volonté chassent l'air et permettent son entrée : le poumon reste passif. Les émotions modifient aussi le rythme respiratoire. Mais la circulation du sang, la composition de l'air sont inconnues : Léonard vivait sur l'héritage des philosophes anciens, dont quelques-uns comme Leucippe et Démocrite, d'après Aristote, avaient déjà découvert que la vie est une combustion ; un certain nombre d'erreurs étaient inévitables. Galien avait supposé une couche d'air entre le thorax et le poumon ; cet air en se déplaçant permettait la dilatation du poumon, mais seulement dans le sens de la largeur.

En revanche, les manuscrits contiennent la notion de « l'air résiduel ». Ils renferment la meilleure description du temps, des muscles intercostaux et du diaphragme, dont l'action sur la masse intestinale est précisée ; de même pour les muscles accessoires de la respiration, comme le « dilatateur de l'aile du nez ».

Fidèle à sa méthode, Vinci étudiait les respirations nasale et buccale et le rapport de la respiration et de la déglutition, pressentant le réflexe de l'épiglotte, au moment du passage du bol alimentaire. La toux, les larmes, l'éternuement, les bâillements, le hoquet, sont indiqués d'un mot sous un des dessins de l'appareil respiratoire.

Si cette « physiologie de la respiration » contient un certain nombre d'erreurs, elle renferme aussi bien des notions précieuses. Trois cents ans avant la découverte de Lavoisier, parmi le fatras des doctrines de son temps, Léonard de Vinci avait vu juste et cela suffit à nous faire oublier la comparaison

des mouvements du sang aux marées de l'Océan qui permettent « la respiration du globe ».

La gerarchia degli organi dei sensi nel pensiero di Leonardo du Vinci peut servir de conclusion à cette série de brochures et d'articles; mais c'est surtout un témoignage curieux de l'esprit de la Renaissance, un exemple de ces disputes académiques si communes alors.

Léonard pour qui la peinture était le premier des arts, place la vue à la première place : il ignorait le rôle du tact, du sens musculaire si utile à la notion des dimensions ; il méprisait les travaux manuels du sculpteur et lui décochait des plaisanteries d'atelier, le décrivant « tout enfariné de poudre de marbre, comme un boulanger ». Il était d'ailleurs aussi injuste pour les poètes et comme ses contemporains, appréciait peu le Dante. Aussi il loue l'œil « par le moyen de qui l'âme est heureuse dans la prison du corps ». Il souffre à l'idée seule de perdre la vue, car l'aveugle « est chassé du monde et sa vie est la sœur de la mort ». L'animal aveugle lui-même est très malheureux.

L'œil est l'intermédiaire entre le monde et notre jugement: les images lui arrivent suivant une ligne aboutissant à son centre ; c'est en les recueillant ainsi que l'homme a créé les sciences, dont la plus précise, la mathématique ; mais aussi c'est grâce à l'œil que furent connues l'architecture avec ses perspectives et la divine peinture, l'agriculture et ses jardins charmants. « Dans ses yeux la jeune fille a le pouvoir d'attirer à soi l'amour des hommes ».

C'est l'œil physique qui est le sujet de cet éloge ; Léonard méprise l'œil de l'esprit, « l'occhio tenebroso », qui ne voit que dans l'imagination ; une fois de plus il montre son parti pris de peintre et le mépris de tout ce qui est étranger à son art.

Aussi la musique ne lui semble qu'un plaisir aimable et l'étude de l'oreille lui est-elle plus indifférente, malgré qu'il l'ait poussée assez loin, comme nous l'avons vu. La surdité simple, ce n'est que la perte du son résultant de la percussion de l'air « qui est la plus petite chose du monde ». L'aveugle est bien plus malheureux que le sourd qui peut parler. On s'étonne de trouver ici cet aphorisme si contraire à l'observation : aujourd'hui c'est un fait banal que les sourds supportent mal leur infirmité et il n'y a pas besoin d'évoquer à ce sujet la grande ombre de Beethoven. Nous avons vu dans l'analyse de la phonétique l'opinion du temps sur les sourds-muets : le toucher à distance, le sens des obstacles, le rôle

des impressions tactiles, olfactives et auditives, qui chez les aveugles suppléent aux sensations absentes étaient alors totalement inconnus ; en outre il était fort difficile de pénétrer la psychologie d'individus en dehors de la société et qui paraissaient trop souvent plus ridicules que pitoyables. Ces raisons et le parti-pris que nous avons dit peuvent expliquer cette attitude du Vinci dans le débat.

La vue et l'ouïe, comme les autres sens jouent le rôle que leur ont assigné Lucrèce et Montaigne, avant nos encyclopédistes : Toute connaissance a son principe dans les sentiments, « mais les sens sont terrestres et la raison se tient en dehors d'eux quand elle les contemple », c'est le « nisi ipse intellectu », complété d'un essai de localisation dans le centre du sens commun, du jugement, carrefour des nerfs des sens et origine des nerfs moteurs.

La hiérarchie des organes des sens, montre plus que dans les autres travaux, l'influence de la culture de son temps sur l'esprit de Léonard ; peut-être y a-t-il dans son mépris de « l'occhio tenebroso », une réaction contre le mysticisme du moyen-âge et la philosophie de la Renaissance. Léonard aime à se moquer du philosophe qui ferme les yeux pour méditer ; sans doute pensait-il à tout ce que son œil lui avait appris et il ne lui était pas possible de ne pas le considérer comme son organe le plus parfait.

Dans ces études, écrites dans une langue fleurie et riche de souvenirs poétiques et littéraires, le professeur Bilancioni nous a appris les méthodes de travail de Léonard de Vinci, appliquant sa culture et son goût des idées générales à ses découvertes anatomiques et physiologiques. Il nous a bien montré le caractère personnel de son génie, qui lui permet de s'élever souvent au-dessus des préjugés du temps. Il nous a fait part enfin du résultat de ses recherches. Nous sommes mieux placés maintenant pour comprendre comment certains tableaux, comme le Saint-Jean ou le Bacchus du Louvre, peuvent évoquer en nous des sentiments si complexes et parfois si troublants : dans ces figures, le moindre jeu des muscles de la face est éloquent et parle une langue précise ; nous ne le voyons pas tout d'abord ; l'impression est si forte qu'elle empêche l'analyse, mais c'est précisémeux par l'ensemble harmonieux des détails exacts que cette impression est produite.

Comme le dit le professeur Bilancioni dans la préface du premier ouvrage analysé ici, l'étude des œuvres du Vinci, nous force à faire appel à nos ressources les plus cachées, à recourir à l'intuition bergsonienne.

Pr Guglielmo Bilancioni. — Per la storia della laringoiatria. Il tracheotomo dell. Dott. Achille Ceccarelli in Rivista di storia critica delle, Scienze medice e naturale. Anno XI, nos I et II (IIe série). — Un chirurgo riminese obliato, Nicola Morigi, in idem anno, X, no V et VI.

Le premier de ces articles contient une notice sur un chirurgien de l'Ecole de Bologne du dernier siècle : Achille Ceccarelli, qui avait acquis une certaine réputation par ses litotripsies à l'aide de l'appareil du Pr Loreta. Ceccarelli inventa également un trachéotome simple et pratique, permettant de pénétrer dans la trachée sans léser la paroi postérieure de l'organe.

Nicolas Morigi, originaire également de la Romagne, fut chirurgien à Parme et premier médecin de Marie-Louise. Il enseignait encore à l'âge de 86 ans; c'était avant tout un praticien; opérateur heureux, il imagina une aiguille nouvelle pour l'opération de la cataracte et un amygdalotome. C'est un personnage secondaire, mais un type intéressant de chirurgien italien du début du xixe siècle. Jean Vinchon.

Dr H. Grasset. — Prophylaxie Désinfection et Antisepsie a travers les ages.

C'est une compacte brochure de 122 pages et où se trouve condensée la matière de ce qui ferait un gros volume. Il n'est pas de feuillet qui ne soulève quelques-uns des problèmes, que ces questions ont fait naître depuis le passé le plus lointain jusqu'à nos jours. Ces feuilles qui évoquent devant nos yeux toutes les étapes des temps révolus sont bourrées de faits : on ne dira pas de ce tableau historique qu'il se lit comme un roman, mais chaque ligne provoque à une méditation scientifique. Dr Henri Roché.

Comte Gabriel Mareschal de Bièvre, Georges Mareschal, Seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736). — Paris, 1906.

Cet ouvrage très volumineux retient le lecteur grâce à son excellente structure, à son plan bien suivi et surtout à l'art captivant avec lequel il est écrit. Aucune analyse ne saurait donner idée du vaste coup d'œil dont cet ouvrage éclaire la société de Louis XIV.

Il faut lire tout le cérémonial de table du grand Roi, que l'auteur décrit avec force précisions, parce que Mareschal était devenu maître d'hôtel : « l'année ou Mareschal reçut la charge de maître

d'hôtel, le duc de Bouillon, grand chambellan, disputait aux ducs de Beauvilliers, de Trèmes, d'Aumont et de la Trémoille, premiers gentilshommes de la chambre, l'honneur d'habiller et de déshabiller Sa Majesté : bien plus, aux jours où le roi prenait médecine, le même grand officier réclamait le droit de lui présenter le bassin.... Mareschal, tenant sa canne de cérémonie allait avertir Louis XIV que son repas était servi... Dès que Louis XIV était assis, commençait pour Georges Mareschal la fonction la plus enviée de sa charge : il remettait son bâton et son chapeau entre les mains du chef du gobelet, puis prenant une assiette d'or sur laquelle était déposée, recouverte d'une assiette semblable, une serviette imbibée d'esprit de vin, il s'avançait devant la table et présentait le linge au roi..., Quand le roi s'était essuyé les doigts, le repas commençait... le roi employait seul la fourchette ; les autres convives se tiraient d'affaire avec un couteau et leurs doigts. » Les temps sont évidemment bien changés, ou tout au moins pour arriver au sommet des situations médicales les épreuves ont varié, si l'on en croit Daudet dans ses Morticoles.

Dr Henri Roché.

Dr J. Caillet. — J. S. Bruneau, médecin du Duc de Choiseul à Amboise, premier président de la Société Médicale de Tours (1740-1823), Tours 1914. — Vieux parchemins, Vieille hygiène (Etude sur la vie médicale à Amboise du xve au xixe siècle. Amboise, 1909. — Autour d'un Crane (Etude sur une trouvaille de M. Benoit).

La biographie de Bruneau se lit facilement parce qu'écrite par un auteur que les recherches d'histoire intéressent vivement. Cette biographie mérite d'être signalée parce qu'on y trouve relatés les débuts de la Société Médicale de Tours, et que l'histoire des Sociétés médicales nous retient par plusieurs côtés ; on y voit en effet le niveau courant de la science de nos confrères d'alors, on y trouve pris sur le vif des faits qui précisent quels étaient les rapports des médecins entre eux et aussi avec la clientèle.

Je ne citerai que quelques lignes de ce travail : « Une seule observation relatée tout au long dans le Précis du 4e trimestre de 1818 (publié par la Société médicale de Tours) et due au Dr Guimier, médecin à Vouvray, au sujet d'un certain nombre de cas d'une maladie qui sévissait alors dans sa localité et ne paraît être que la relation d'une épidémie de fièvre typhoïde, se trouve particulièrement bien étudiée. Ce praticien conclut

nettement au caractère épidémique de l'affection qu'il attribue au mauvais régime des malades, aux fatigues extraordinaires et plus particulièrement à l'*usage d'eaux probablement malsaines par suite de la présence du puits commun à proximité de fumiers à travers lesquels l'eau devait passer avant de se collecter.* »

Le hasard fait que nous-même il y a une dizaine d'années dans le même pays de Vouvray (de notoriété universelle en raison de son vin blanc), nous avons attiré l'attention de la Commission d'hygiène de ce département sur les cas de contagion typhoïde dus à des fumiers et à notamment à une fosse d'aisance non étanche située dans une cour d'école. La nature du sous-sol composé de calcaire fissuré fait que les eaux contaminées suintent par ces brèches dans les puits et en contaminent les eaux ; il est curieux de constater qu'il y a dix ans, de nouveaux cas venaient confirmer l'observation de 1818 !

D[r] Henri Roché.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les revues étrangères.

L'*Illustrazione medica italiana*, Gênes (Juin, 2e année, nº 6, 1920).

— Guglielmo Bilancioni. — *Il sistema antropometria di Leonardo*. II. Le proporzioni del naso e del orecchio (avec illustrations).

— Gustavo Taufani. — *Un bassorilievo del' 600. La patologia nell arte.*

— Davide Giordano. — *Intorno ad un chirurgo del' 500. Giovanni andrea dalle croce.*

Archivio di storia della scienza, dirigé par Aldo Mieli, Rome, Attilia Narde chia, via dell, Università 14. (Vol. 1, nº 3 et 4, mai-août 1920).

— Guglielmo Bilancioni — *Leonardo da Vinci e la fisi ologia della respirazione.*

— Andrea Corsini. — *L'influenza oggi e nel passato.*

— Antonio Favaro. — *L'Universita di Padova e il suo settimo centenario.*

— Carlo Fedeli. — *Le scuole di storia della medicina nell' Universita di Pisa,*

Rivista di storia critica della scienze mediche e naturali. Directeur, Pr Domenico BARDUZZI, Sienne, 31, San Martino.

— Carlo FEDELI. — *Nuove ricerche sui rapporti dell' Ordine di Malta con le Scienze mediche.*

— Guglielmo BILANCIONI. — *Per la storia della laringoiatria.*

L'Ospedale Maggiorc, revue illustrée, Milan, 5 Via Ospedale. *Dir.*, *P. Enrico Ronzani* (Anno VIII), nos 5 à 9 :

— P. PECCHIAI. — *Vicende storichc dell' administrazione spedaliera milanese* (suite).

Proceedings of the Royal Society of medicine (*Section d'histoire de la médecine*), vol. XIII, n° 7, mai 1920.

M. W. HILTON SIMPSON. — *Shawia Surgery.*

— Sir d'ARCY-POVER. — *A Twenty minutes Talk on « The Fess of our Predecessors ».*

N° 9, juin 1920.

— Arnold CHAPLIN. — *The history of medical Education on The Universit ies of Oxford and Cambridge* (1500-1850).

— Me Angelica G. PANAYOTATOU. — *Baths and Bathing in Ancient Greece.*

— E. T. WITHINGTON. — *Some Greek medical terms with Reference to St luke and Liddell and Scott.*

— Pr T. ZAMMIT. — *The medical Scholl of Malta.*





TABLE DU TOME QUATORZIÈME



ERRATA

Page 255, *au lieu de* Kouniyoski *lire* Kouniyoshi.

Page 258, *au lieu de* la chronique de Saini-Louis *lire* les chroniques de Saint-Denis.

Page 259, *au lieu de* Britisch *lire* British.



Adresse du Secrétaire général : **Marcel Fosseyeux, 3, avenue Victoria, Paris (IVe).**

Adresse du Trésorier : **Boulanger-Dausse, 4, rue Aubriot, Paris (IVe).** Chèque postal n° 3.684 (45, rue Saint-Roch).

Le Trésorier rappelle que la cotisation annuelle de **vingt francs** doit être versée dans le courant du mois de janvier.

Les auteurs de travaux insérés au *Bulletin* recevront gratis **10** tirés à part, *mais seulement sur leur demande expresse*. Ils sont invités à faire connaître en même temps s'ils désirent en recevoir un plus grand nombre, à leurs frais et conformément au tarif ci-dessous. Ce tarif ne vise que l'impression typographique ; il ne concerne point les planches, dont le prix peut varier considérablement.

Tarif des Tirés à part :

	25 ex.	50 ex.	75 ex.	100 ex.
1 feuille......	16 »	19 »	2: »	25 »
3/4 de feuille..	14.50	16 »	17.50	19 »
1/2 feuille.....	13 »	14.50	16 »	17.50
1/4 de feuille..	11.50	13 »	14.50	16 »

A partir de 50 exemplaires, les auteurs ont la faculté, moyennant un supplément de 8 fr. à leur charge, de faire imprimer le titre de leur communication sur la couverture des tirés à part.

Le **Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine** paraît par fascicules mensuels ou bi-mensuels.

ABONNEMENTS

pour les personnes ne faisant pas partie de la Société :

FRANCE......... **25 fr.** | ÉTRANGER........ **30 fr.**

Les abonnements sont reçus chez M. BOULANGER-DAUSSE, 4, rue Aubriot.

Le prix de la collection, comprenant les treize premières années, est porté à *deux cent cinquante francs*.

Le Secrétaire général, Gérant,

Marcel FOSSEYEUX.

Le Mans. — Imprimerie Monnoyer, 12, Place des Jacobins.